



HAL
open science

L'évolution de la pêche en Mauritanie depuis l'indépendance à nos jours (1960-2009)

Sidi Mohamed Ould Mohamed

► **To cite this version:**

Sidi Mohamed Ould Mohamed. L'évolution de la pêche en Mauritanie depuis l'indépendance à nos jours (1960-2009). Histoire. Université de La Rochelle, 2010. Français. NNT : 2010LAROF032 . tel-00566283

HAL Id: tel-00566283

<https://theses.hal.science/tel-00566283>

Submitted on 15 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE LA ROCHELLE
UFR LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
CENTRE DE RECHERCHES EN HISTOIRE INTERNATIONALE ET ATLANTIQUE

**L'EVOLUTION DE LA PÊCHE EN MAURITANIE DEPUIS
L'INDEPENDANCE A NOS JOURS
(1960-2009)**

THESE

Pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de La Rochelle

Discipline : Histoire Contemporaine

Présentée et soutenue publiquement par :

M. Sidi Mohamed OULD MOHAMED

Automne 2010

Préparée sous la Direction de M. le Professeur Guy MARTINIERE

Jury :

M. Raoul CARUBA, Professeur à l'Université de Nice

M. Guy MARTINIERE, Professeur émérite de l'Université de La Rochelle

M. Jacques PERET, Professeur à l'Université de Poitiers

M. Didier POTON, Professeur à l'Université de La Rochelle

*« La durée du voyage importe peu.
Ce qui importe c'est le gain réalisé au retour. »*

Proverbe maure.

REMERCIEMENTS

Cette page tient ici une place essentielle, car elle me sert à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette thèse par leur appui, leur encouragement et leur confiance, et par les nombreux commentaires qui ont alimenté ma réflexion.

Je tiens d'abord à exprimer ma gratitude et mon remerciement à Monsieur le Professeur Guy MARTINIERE, directeur de cette recherche, pour son soutien, sa confiance, sa patience sa rigueur intellectuelle et ses conseils judicieux.

Ma gratitude s'adresse également au Professeur Didier POTON. Je lui suis reconnaissant de m'avoir accueilli et conseillé, plusieurs fois dans son bureau et même sans rendez-vous, lors des différentes étapes de cette recherche.

Je remercie particulièrement mes rapporteurs M. Raoul CARUBA et Jacques PERET qui ont accepté de se déplacer depuis Nice et Poitiers pour faire partie du jury de cette thèse, ainsi que tous les membres du jury.

J'ai pu apprécier sur le terrain le dynamisme de M. Lamine CAMARA et sa très grande compétence dans le domaine halieutique. Je le remercie aussi pour son hospitalité et sa disponibilité ainsi que les conseils et les documents fournis durant la phase de collecte de données. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

Je remercie également M. Didi KHAYRATT, M. Ahmed KHAYRATT et M. Hassen KHAYRATT de m'avoir épaulé sur le terrain dans le cadre du volet consacré à l'étude de zones littorales de pêche (Imarguen inclus) et du tourisme côtier. Je leur dois aussi les conseils et les soutiens précieux qu'ils m'ont accordé pour me permettre de mener à terme ma tournée de recherche dans ces zones difficiles aussi bien géographiques que climatiques.

Je dois aussi la réalisation de ce travail à l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) qui m'a accueilli pendant une partie de la durée de la phase de collecte et mis à ma disposition la documentation nécessaire. Je n'oublie pas les responsables du centre de pêche sportive de la Baie de l'Etoile, du Ministère des Pêches, du Centre d'archives de Nantes, du parc national du banc d'Arguin (PNBA), de l'archive nationale de la Mauritanie Qu'ils reçoivent ici mes remerciements les plus vifs.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui, en amont, m'ont soutenu lorsque j'ai entrepris le projet de venir poursuivre mes études en France. Je remercie très affectueusement ma chère mère, mon cher oncle et toute ma famille pour les énormes sacrifices consentis. A mes chers oncles, tantes, frères et sœurs. Que la solidarité fraternelle que nous cultivons depuis toujours ne s'estompe jamais.

Je remercie l'ensemble du personnel de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle pour leur soutien moral et matériel. Je n'oublie pas évidemment de remercier profondément Brigitte et Jennifer de l'Ecole Doctorale pour leurs sympathies et services rendus à nous tous (les doctorants).

Un grand merci à ma chère amie Isabelle THARRUT pour ses talents de correctrice. Elle a corrigé le milliard de fautes et erreurs de cette thèse. Qu'elle reçoive ici ma gratitude et ma reconnaissance particulière.

Mes gratitude et reconnaissances vont exceptionnellement à Mme Sylvie TOURRETTE **PDG** de l'Hôtel Le Clos Saint Martin à Île de Ré. Elle a accepté de m'embaucher, comme veilleur de nuit dans ce luxueux hôtel aux 4 étoiles, parmi tant des candidats à ce poste. Ce poste m'a permis de financer mes dernières années de cette recherche ainsi que de nourrir ma famille dans mon pays natal. Je remercie aussi tout le personnel de cet Hôtel en commençant par la Directrice *Mélanie* et ensuite : *Julien, Trang, les Michel(l)e, Nelly, Jennifer, Nicolas, Delphine, Théo, Hugo, les filles de SPA* ainsi que tous les saisonniers.

Mes remerciements vont aussi à mes frères, sœurs, collègues doctorants et ami(e)s pour leur soutien moral et leurs encouragements.

Je remercie enfin tous ceux qui de près ou de loin m'ont apporté leur concours et que je ne peux nommer individuellement.

À toutes et À tous, merci infiniment.

DEDICACES

À mes parents qui ont suivi avec attention et un grand intérêt mon parcours et ont mis à ma disposition tous les moyens pour mon éducation et mon instruction.

À mes chers frères et sœurs. Que la solidarité fraternelle que nous cultivons depuis toujours ne s'estompe jamais.

À tous ceux qui ont de près ou de loin participé à la réalisation de ce travail.

À tous les habitants de la Mauritanie

À tous les habitants de la planète

Résumé

Une ZEE de près de 230000 km², avec un plateau continental d'environ 39000 km², balayée par l'intense upwelling présent pratiquement toute l'année dans cette zone de l'Atlantique centre est, expliquent la richesse biologique des eaux mauritaniennes et leur potentiel élevé en ressources halieutiques, avec des espèces diversifiées et de valeur marchande élevée.

Plusieurs décennies d'efforts s'appuyant sur des politiques centrées sur la conservation des ressources halieutiques et l'intégration de la pêche à l'économie nationale, ont permis au pays d'impulser le développement d'un secteur national dynamique de pêche.

Le développement des institutions nationales et de la réglementation a permis d'asseoir la souveraineté de l'Etat sur la ZEE, de codifier le droit régalien de l'Etat sur les ressources halieutiques, de déterminer les mécanismes d'allocation des droits de pêche et leurs supports physiques, et d'organiser les structures chargées de la mise en œuvre de ces institutions. Avec une contribution moyenne au cours des dernières décennies, de 4-10% du PIB, de 20-30% des recettes budgétaires, les recettes en devises générées par l'exportation des produits et les redevances de pêche versées par les armements étrangers, qui constituent un soutien important au budget national, la pêche mauritanienne joue, depuis quelques décennies, un rôle clef dans la réalisation des objectifs des politiques économiques du pays.

La Mauritanie a toujours été un pays habité en majorité par des nomades qui ne connaissaient pas la mer auparavant, à l'exception de la tribu Imraguen qui pratiquait la pêche traditionnelle depuis des générations. Il est aujourd'hui tourné vers la mer par nécessité et commence à se rendre compte de ses ressources aussi bien bénéfiques pour sa population que pour son développement économique. Cependant, l'avenir du secteur de la pêche sera surtout dessiné avec la mise en place des plans d'aménagement efficaces, qui vont constituer le cadre de gestion du secteur de la pêche pour les prochaines années.

Mots clés : Mauritanie, Pêche, Imraguen, ressources halieutiques, pêcheur, Nouadhibou, Nouakchott, N'diogo, banc d'arguin, pêche sportive.

Abstract

An EEZ of nearly 230,000 square kilometers, with a continental shelf of about 39000 km², swept by the intense upwelling that is present during almost the whole year in this area of the East Middle Atlantic, explain the biological richness of Mauritanian waters and their high potential in fish resources, with diverse species and high market value.

Several decades of effort based on policies that focus on the conservation of fishery resources and the integration of fisheries to national economy, have enabled the country to boost the development of a dynamic national sector of fishery.

The development of national institutions and the regulation has helped to underpin the State's sovereignty over the EEZ, to codify the sovereign right of the State on fisheries resources, to determine the mechanisms for allocating fishing rights and their physical media, and organize the structures responsible for the implementation of these institutions.

With an average contribution over the past decades, over 4-10% of GDP, 20-30% of fiscal revenue, foreign exchange earnings generated by exports of goods and royalties paid by the fishing foreign arms, which constitute an important support to the national budget, the Mauritanian fishing plays in recent decades, a key role in achieving the objectives of economic policy of the country.

Mauritania has always been a country inhabited mostly by nomads, who does not know the sea, except the tribe Imraguen who practice the traditional fishery for generations. It is now facing the sea through necessity and begins to realize its resources as beneficial for its people as its economic development.

However, the future of fisheries will be especially designed with the introduction of effective management plans, which will provide the framework for management of fisheries in the coming years.

Keywords: Mauritania, Fishing, Imraguen , fishery resources , fisher, Nouadhibou, Nouakchott, N'diogo, Banc d'Arguin National Park , sport fishing.

SOMMAIRE

Tome I

Sommaire

Introduction générale

Première Partie : L'Etat mauritanien : contexte général

Chapitre I : Situation sociale et politique

Section 1 : La société mauritanienne

Section 2 : Evolution politiques et constitutionnelle (1960-2009)

Chapitre II : L'économie de la Mauritanie

Section 3 : Situation économique actuelle

Section 4 : Le secteur de pêche

Chapitre III : La côte et ses ressources

Section 5 : Milieu physique et naturel

Section 6 : Les ressources halieutiques

Deuxième Partie : La pêche mauritanienne : évolution réglementaire, institutionnelle
et le secteur dans la pratique

Chapitre IV : Les étapes de l'évolution réglementaire et institutionnelle du secteur de la pêche

Section 7 : La délimitation des eaux maritimes nationales

Section 8 : Les politiques des pêches et l'évolution administrative

Chapitre V : Le secteur de la pêche dans la pratique

Section 9 : L'exploitation artisanale des ressources et son évolution

Section 10 : L'exploitation industrielle des ressources

Chapitre VI: Les villes côtières et les infrastructures maritimes

Section 11 : Nouadhibou : le Poumon de l'économie nationale

Section 12 : Nouakchott : carrefour de toute la Mauritanie

Tome II

Troisième Partie : La Pêche mauritanienne : consommation, la coopération

et l'environnement marin

Chapitre VII : Les marchés de produits de la pêche mauritanienne

Section 13 : Les marchés nationaux et régionaux

Section 14 : Les marchés internationaux

Chapitre VIII : La pêche mauritanienne et la coopération internationale

Section 15 : Les premiers et la nouvelle génération des accords

Section 16 : La coopération à multiforme

Chapitre IX : La pêche nationale et l'environnement marin

Section 17 : L'aménagement des ressources marines

Section 18 : L'aménagement du littoral national

Conclusion générale

Annexes

Méthodologie, Sources et Bibliographies

Table des matières.

ABRÉVIATIONS

ACP :	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
AMP :	Aire marine protégée
CCNADP :	Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries
CEE :	Communauté Economique Européenne
CMSN :	Comité Militaire de Salut National
CPS :	Centre de pêche sportive
CSRP :	Commission Sous-régionale des Pêches
FF :	Francs Français
GTZ :	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
FIBA :	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
IMROP :	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
MKT :	Majabat Alkoubra Tourisme.
MIFERMA :	Minerais de fer de Mauritanie, 1 ^{ère} appellation de la SNIM avant sa nationalisation en 1974.
MDRE :	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
MINT :	Ministère de l'Intérieur et des Postes et Télécommunication
MPEM :	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
ONS :	Office national des Statistiques
ONT :	Office national du Tourisme
ONG :	Organisation non gouvernementale
PAN :	Port Autonome de Nouadhibou
PANPA :	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNBA :	Parc National du Banc d'Arguin
PRCM :	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
SNDE :	Société Nationale Des Eaux.
SNIM :	Société Nationale Industrielle et Minière
SOMELEC :	Société Mauritanienne d'Electricité
UE :	Union européenne
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'Education la Science et la Culture
Wilaya :	Dénomination officielle des régions administratives mauritaniennes
WWF :	Fonds Mondial pour la nature.

Introduction générale

La pêche est une filière récente dans les activités économique de la Mauritanie. Elle connaît, depuis environ une trentaine d'années, un développement qui transforme l'organisation sociale du pays.

Avant l'indépendance, la plus grande partie de la population (arabo-berbère) était nomade, élevant des camelins dans le désert au nord, ou des ovins et bovins dans le Sahel au sud. Les *Toucouleurs* et les *Sarakollé*, agriculteurs, pêchaient occasionnellement dans le fleuve du Sénégal. Seul les *Imraguen* (groupe arabo-berbère) et les *Wolofs*, (groupe négro-africain) minoritaires isolées sur la côte, vivaient de la pêche. Ils s'approchaient temporairement de cette côte répulsive pour échanger du lait ou des céréales contre du poisson.²

Bien que des puissances coloniales étrangères se soient mis à pêcher dans les eaux mauritaniennes depuis quelques siècles jusqu'aux années cinquante, ce n'est que peu à peu, à cause de changements survenus dans le mode de vie des habitants du désert, que les Mauritaniens ont pris conscience de l'intérêt que représente la partie maritime de leur territoire.

Sécheresse au Sahel et guerre du Sahara ont été les premières causes des déplacements de population du désert vers la côte. La majeure partie de la population ne connaissait pas la mer,³ ni même de grandes étendues d'eau. L'eau n'est abondante que dans le sud du pays à la saison des pluies, pendant les crues du fleuve du Sénégal. Le littoral est pauvre en eau et l'eau des ses puits est souvent saumâtre surtout en saison sèche.⁴ L'eau est la source la plus recherché par un nomade. Comme elle est rare sur la côte, elle a éloigné longtemps les hommes du littoral : les migrations qui ont, à travers les siècles, peuplé la Mauritanie ont suivi un axe continental et plus oriental.

En outre, le littoral ne présente aucun attrait pour les activités traditionnelles des

¹ Deux composantes de la communauté noire de Mauritanie (voir infra)

² Aminata CORRERA, Dynamique de l'utilisation des ressources fourragères par les dromadaires des pasteurs nomades du parc nationale du banc d'Arguin (Mauritanie), Thèse Ecologie, MNHN, Paris, 2006, 332p, p 75 .

³ Dans les années 50 et 60, beaucoup de Maures de l'intérieur ont ignoré que la mer est salée.

⁴ Aminata CORRERA, Idem, p60.

mauritaniens et son accès est difficile. Le climat y est humide, venteux, la mer souvent forte et agitée. Malgré des ressources marines abondantes, l'aridité de la côte à propager les hommes dans l'intérieur du pays. Ce n'est qu'à partir du 16ème siècle que la circulation marchande étrangère est devenue suffisamment importante et intéressante pour créer de nouveaux axes commerciaux et attirer une faible partie de la population près des côtes pour commercer avec les européens. Peu à peu les nomades se sont déplacés vers l'ouest et ont trouvé dans la pêche une nouvelle source de vie malgré l'étrangeté de ce milieu marin et côtier inconnu.

Toute au long de cette recherche, nous allons voir cette adaptation et coexistence qui ont transformé les hommes bédouins à des pêcheurs, mareyeurs, entrepreneurs ou acteur, tout simplement, dans le secteur de pêche. Mais tout d'abord, on doit poser les questions suivantes : Ce quoi l'origine de la Mauritanie ? Elle vient d'où sa population qui connaît pas la mer auparavant ? Son histoire avant et après la colonisation?

Pour certains, la Mauritanie évoquera le désert, les chameaux et les tentes des nomades. Les pêcheurs et les gastronomes penseront au paradis de la langouste. D'autres se souviendront peut-être du conflit saharien et les coups d'Etat successifs. L'historien et l'archéologue se rappelleront un instant des gloires passées de Chinguetti et d'Oualata ou du triste épisode du naufrage de *la Méduse* en 1816. Les passionnés de littérature ou les chercheurs de pierre retiendront des récits de Saint-Exupéry et Théodore Monod, deux amoureux du désert et du pays. Les autres devront s'en remettre à une carte géographique pour savoir où se trouve ce pays qu'ils ignorent.

A la limite septentrionale du peuplement noir, la Mauritanie, dont la marge occidentale vient s'échouer sur la façade atlantique de l'Afrique de l'Ouest, est un monde à part. Les trois quarts du pays forment un vaste espace saharien, au pays minéral, qui fut longtemps et reste le domaine de populations nomades tournées vers l'élevage. Seules échappent au désert, les terres du sud, à vocation agricole.

Cet immense désert, tantôt rocheux, tantôt sablonneux, où règnent le vent et le soleil, n'est jamais resté inoccupé malgré ses dures conditions climatiques. Au contraire, il a été traversé, pendant des siècles, par des grands courants d'échanges qui ont fait de la Mauritanie une terre de passage et brassage, un point de jonction entre l'Afrique du Nord

arabe blanche et l’Afrique de l’Ouest noir. Cette position charnière entre Sahara et Sahel explique la diversité des groupes ethniques qui forment la population actuelle de ce pays. Celle-ci est composée en effet de Maures blancs et noirs ainsi que de Négro-africains, et que l’histoire et la géographie ont toujours mis en contact et la colonisation a réunis dans un même cadre territorial.

L’histoire du peuplement de cette zone commence avec la présence des Noirs appelés les Bafour, installés dans les oasis du nord, chassés progressivement vers le sud par le dessèchement du Sahara, et la pénétration de Berbères Sanhadja vers les II^e et III^e siècles. A partir du VII^e siècle, le phénomène arabo-islamique provoque un choc qui va profondément marquer la région. Son expansion s’appuie sur le commerce transsaharien et l’islamisation. *« La foi dynamise, légitime et cimente la conquête qui est aussi une opération commerciale... ; le commerce, y compris le plus pacifique, charrie de la foi ».*⁵ Les émirats du Maghreb et l’Espagne partent à la recherche des richesses soudanaises : or, esclaves, épices, ivoire... L’Afrique noir reçoit en échange sel, cuivre, bijoux et produits artisanaux. Les Sanhadja, qui contrôlent les régions traversées, tirent un certain profit des échanges commerciaux (de l’équipement des caravanes à la razzia pure et simple des convois).

En 1077, sous la direction des grands chefs religieux tels que Abdallah Ibn Yassin, Youssouf Ibn Tachifin et Abou Bekr Ibn Amer, les Almoravides, ces moines-soldats propagateurs intransigeants d’un islam rigoureux, se rendent maîtres en quelques années d’un véritable empire ibéro-africain et la conséquence essentielle est l’islamisation profonde et définitive des communautés berbères qui formeront l’une de deux souches de la future société maure.⁶

La deuxième composante résulte de l’arrivée au Sahara Occidental, à partir du XIV^e siècle, des tribus arabe Bani Hassan. Elles s’infiltrèrent progressivement parmi les Sanhadja jusqu’à les submerger en les vassalisant ou en les refoulant vers le sud. L’hégémonie militaire et politique des Bani Hassan dont la langue, le Hassaniya,⁷ s’impose aux berbèphones et est effective au XVII^e siècle.

⁵ Francis de CHASSEY, *L’étrier, la houe et le Livre, Société traditionnelle au Sahara et au Sahel occidental*, Anthropos, 1977, p.26.

⁶ Jacques GIRI, *Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ?*, Karthala, Paris, 1983, p.23.

⁷ Aujourd’hui c’est la langue la plus parlée en Mauritanie

L'année 1674, marque la fin de la guerre de Charr Boubba, qui s'est déroulée entre les deux clans et donne une première organisation des fonctions dans la société maure. Cette composition donne la fonction des guerriers aux Arabes (bani Hassan) avec un pouvoir militaire et politique. (les premiers émirats, dirigés par des guerriers Bani Hassan, sont mis en place à la suite de cette guerre). Il reste en face d'eux un pouvoir spirituel et moral, celui des Marabouts (berbères) dépositaires des valeurs religieuses. Cette classification est restée pendant des siècles et même on voit encore ses traces aujourd'hui dans la société maure. La ville de Chinguetti, (au nord de la Mauritanie) connaîtra aux XVII^e et XVIII^e siècles un développement considérable. Elle voit de grands scientifiques et religieux, sa bibliothèque est restée célèbre de nos jours. Véritable ville sainte, elle est le point de départ du pèlerinage vers La Mecque. Le pays tout entier est alors connu sous le nom de Bilad de Chinguit (pays de Chinguit). Alors que l'histoire de cette région a été dominée par la rencontre et l'affrontement de deux grands courants de civilisations arabo-berbère et négro-africaine. La grande façade maritime de la Mauritanie devait lui valoir d'entrer en contact avec un troisième courant, le courant européen.

Dès le XIV^e siècle, les navires des puissances européennes sillonnaient les mers en quête des nouveaux territoires et de nouvelles richesses. En 1442, les premiers navigateurs portugais découvrent le Cap Blanc et Arguin. Ils implantent un comptoir pour le commerce de l'or, des esclaves, ainsi que de la gomme arabique. Le commerce transsaharien est ainsi détourné au profit des Européens. Arguin est ensuite convoité par les Anglais, les Hollandais, et les Français. En 1664, ces derniers y sont finalement établis. Le commerce se développe le long de la vallée du fleuve Sénégal, à partir de St-Louis. Les esclaves et la gomme arabique y sont les principales marchandises convoitées.⁸

La présence française dans la région date en fait du XVII^e siècle. C'est la période des comptoirs, des monopoles et des coutumes. Cette présence devient de plus en plus effective au fil des siècles et débouche au milieu du XIX^e siècle, sur une entreprise de colonisation pure et simple. Face à l'instabilité grandissante sur les rives du fleuve, les commerçants saint-louisiens adressent, en 1851, une pétition au gouverneur du Sénégal, pour se plaindre

⁸ Jean AUDIBERT, *MIFERMA : Une aventure humaine et industrielle en Mauritanie*, L'Harmattan, 1991, Paris, p.14.

de la situation intolérable qui leur est faite par les exactions et les brigandages des indigènes wolofs, maures et toucouleurs.⁹ Des opérations de pacifications sont menées sans tarder, notamment par l'administrateur du Sénégal Louis FAIDHERBE, (Gouverneur du Sénégal (1854 à 1861 - 1863 à 1865) et aboutissent à l'affirmation de la souveraineté de la France sur la région.

C'est alors que les autorités coloniales décident de séparer les pays de la rive droite du fleuve Sénégal et chargent un commissaire du gouvernement général, du nom Xavier Coppolani, d'y mener une politique susceptible de maintenir le calme.¹⁰ Ancien administrateur en Algérie, Xavier Coppolani parle couramment l'arabe. Il a étudié la théologie et la mystique musulmane et a même rédigé un ouvrage sur les confréries. Il considère que l'expansion coloniale ne peut se faire sans la compréhension des cultures et coutumes locales pour une bonne entente entre l'administration coloniale et les peuples colonisés. En 1901, il est l'auteur du « Plan de pacification » pour les régions maures qui est adopté par le gouvernement français.

L'action de Coppolani a commencé par une mission entre 1898-1899 dans la région et qu'avait la certitude que cette région pouvait être conquise pacifiquement par la France à partir du Sénégal.¹¹ Cette action permet d'écrire une nouvelle page de l'histoire de ce qu'il est désormais convenu d'appeler, la suite de son inspirateur, la Mauritanie. Dans une décision ministérielle du 27 décembre 1899, apparaît officiellement et pour la première fois le nom de *Mauritanie occidentale*. L'acte de naissance de ce qui deviendra soixante ans plus tard la république islamique de Mauritanie, est donc le fait d'une autorité administrative française, symbole lourd de signification.

La colonisation de la Mauritanie n'a -au moins jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale- aucun objectif économique direct. Mais elle était conçue comme un maillon entre l'Afrique Française du Nord (AFN) et l'Afrique Occidentale Française (AOF). C'est pourquoi la première tâche du colonisateur fût d'empêcher que toute autre puissance ne prenne la place, s'introduisant ainsi entre les deux morceaux de l'empire africain.¹² Coppolani va donc

⁹ Philippe Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Kharthala, Paris, 1992, p.73.

¹⁰ Robert. RANDAU, *Un corse d'Algérie chez les hommes bleus : Xavier Coppolani, le pacificateur*, Alger, éd. Imbert, 1949, p.43

¹¹ Jean Robert PITTE, *Nouakchott : Capitale de la Mauritanie*, Paris, Publication DG/Université Sorbonne, 1977, p.3.

¹² Francis de CHASSEY, *Mauritanie : 1900-1975*, Paris, L'Harmattan, 1984, p.58.

être l'artisan de la pénétration française.

Xavier Coppolani gagne rapidement la confiance des deux grands chefs spirituels des tribus maraboutiques de Trarza (sud de la Mauritanie), Cheikh Saad Bouh et surtout Cheikh Sidiya en montrant les avantages de la colonisation en termes de paix et de sécurité, tout en garantissant le maintien de l'influence de l'Islam, ce qui ne peut que favoriser les entreprises économiques et religieuses des marabouts. Concernant les chefs des tribus guerrières, Coppolani, sait montrer suffisamment sa force pour ne pas avoir à s'en servir. En 1904, Coppolani a vaincu pacifiquement Trarza, Brakna et Tagant. La même année, les français ont établi des postes militaires dans la région centrale de Mauritanie et transforme la région en territoire civil, avec sa capitale à Saint Louis du Sénégal. La résistance maure continua de se manifester même après l'assassinant de Coppolani en mai 1905¹³ à Tidjikdja (au centre de la Mauritanie) alors qu'il préparait une marche vers l'Adrar.

Trois ans plus tard, un colonel français nommé *Henri Gouraud (1867-1946)* a pris le commandement des forces françaises en tant que commissaire du gouvernement, Il a combattu la résistance maure dans tous les Adrar et le sud de la Mauritanie. À la suite de la conquête de l'Adrar en 1920, la Mauritanie accède au statut de Colonie Autonome rattachée au Gouvernement Général de l'AOF, et la pacification ne fut totalement obtenue qu'en 1934.¹⁴

La Constitution de 1946 de la Quatrième République française, établit les anciennes colonies de l'AOF en tant que territoire d'outre-mer de la France. Donc la Mauritanie devint un territoire d'outre-mer faisant parti de l'union française, dotée d'une autonomie relative.

Les premières formations politiques nationales, voient le jour dans les années 1950. Parti de l'Entente mauritanienne, fondée par Horma BABANA, et qu'est élu représentant du territoire mauritanien à l'assemblée nationale française (1946-1950)¹⁵ puis l'Union Progressiste Mauritanienne (UPM), de Sidi El-moktar N'diaye qu'est élu comme député à l'assemblée nationale pour deux mandats successifs.¹⁶ Monsieur BABANA, rejoint le Maroc en 1956 pour le soutenir dans sa revendication du territoire mauritanien. C'est donc sous la

¹³ Idem, p122.

¹⁴ Pascal LE PAUTREMAT, la politique musulmane de la France au XXe siècle, ed. Maisonneuve & Larose, 2003, Paris, p.67

¹⁵ Philippe MARCHESIN, *Etat et société en Mauritanie : 1946 – 1986*, Thèse Science Politique, univ. Paris1, 1989, p.104.

¹⁶ Idem, p113.

houlette de l'UPM que la Mauritanie vit ses dernières années de période coloniale.

Au sien de l'UPM, il y avait un mouvement nationaliste qui rejette la colonisation. Ce mouvement est appelé, l'Association de la Jeunesse Mauritanienne (AJM) et son congrès constitutif se tien son premier congrès en 1956.¹⁷ Dès lors, diverses revendications, dont l'indépendance rapide de la Mauritanie avec bien étendu le départ total de la France¹⁸ se font jour. Dans ce contexte de nationalisme et le développement d'une conscience politique généralisée dans l'AOF, les réformes de la Loi-Cadre* de juin 1956, ont donné une autonomie interne à la Mauritanie comme l'ensemble des territoires d'outre-mer.

En 1957, le Général DE GAULLE a signé une ordonnance qui transfère aux vice-présidents la présidence de droit des conseils de gouvernement.¹⁹ Tout est donc en place pour l'établissement d'un pouvoir autonome. Le vice-président du conseil de gouvernement, n'est autre que Mokhtar OULD DADDAH, jeune avocat ayant effectué ses études supérieures en France, issu d'une famille maraboutique du Trarza et membre fondateur de l'UPM. Au fil de jours, OULD DADDAH, se montre de plus en plus déterminé à accélérer la marche vers l'indépendance.

OULD DADDAH, commence d'abord par la création de Nouakchott comme capitale de la Mauritanie, dans son discours d'investiture, comme vice président, le 20 mai 1957, OULD DADDAH, à dit au sujet de transfert de la capitale de Saint Louis à Nouakchott : « *nous vous donnons l'assurance que ce transfert sera réalisé avant que le mandat que vous voudrez bien nous confier soit achevé. J'en prends ici l'engagement solennel* »²⁰ Pour précipiter la signature du décret par Paris, lors de la séance du 29 mai 1957, le conseil de gouvernement décide de siéger à Nouakchott. La réunion à lieu le 12 juin, sous une *Tente (photo 1)* dressée à l'emplacement de la future capitale. Le décret de transfert est signé à Paris le 24 juillet 1957.²¹

¹⁷ Hamide El-Mauritanyi, *L'indépendance néocoloniale*, éd. Six Continents, 1974, p.79.

* « *Loi-cadre des Territoires d'outre-mer* », dite loi DEFERRE, elle institue pour chaque territoire un conseil de gouvernement présidé par un gouverneur et composé de ministres élus par l'assemblée territoriale

¹⁸ Idem. p. 81.

¹⁹ Philippe MARCHESIN, *Ibid.* p.122.

²⁰ Jean Robert PITTE, *Idem.*, p.15.

²¹ Idem. p.16.

Photo 1 : Premier conseil de gouvernement à Nouakchott le 12 juin 1957 (sous une tente).
(A droite, le gouverneur Mouargues et OULD DADDAH 3^{ème} à gauche)



(Source : Journal Tahalil)

Le 28 novembre 1958, la Mauritanie choisit le statut d'Etat membre de la Communauté française et se proclame République Islamique de Mauritanie (RIM). En 1959, la première constitution de la RIM est publiée et qui prévoit un gouvernement dirigé par un premier ministre, une assemblée nationale élue au suffrage universel et une commission constitutionnelle assurant l'arbitrage entre l'assemblée nationale et le gouvernement. Il n'y a en fait guère de changement dans la vie politique par rapport à la période précédant l'indépendance, sauf que l'Islam est érigé désormais religion de l'Etat. La date de 28 novembre 1960, est la plus importante dans l'histoire contemporaine de la Mauritanie, c'est la date de son accession à l'indépendance nationale.

Depuis son accession à l'indépendance, la Mauritanie a été confrontée, et elle le reste encore aujourd'hui, au sous-développement, à la désertification et à une forte croissance démographique avec un héritage culturel de nomadisme et d'autres problèmes sociaux, économiques et politiques. En effet, l'économie mauritanienne est restée longtemps dépendante et désarticulée autour de l'exploitation de l'une des principales richesses : la mine de fer. Il aura suffi d'une crise de marchés extérieurs de ce produit, de la sécheresse répétée sur une population à 90% rurale, de la guerre du Sahara, qui engloutira d'énormes

masses financières, pour plonger le pays dans d'énormes problèmes qui marqueront l'histoire contemporaine de la Mauritanie.

Pour faire face à ses problèmes, la Mauritanie commence à s'intéresser à ses côtes, connues comme étant parmi les plus riches du monde. À partir de ce moment là, commence l'histoire maritime d'un pays d'éleveurs nomades qui s'est brutalement et rapidement tourné vers la mer après des siècles d'indifférence. Cet intérêt soudain pour l'espace halieutique est-il durable et profond ou superficiel et conjoncturel ?

Alors, l'objectif de ce travail est d'étudier l'évolution du secteur de pêche dans ce pays de culture nomade et dont la majorité de la population n'a jamais considéré, auparavant, la mer comme ressource d'alimentation.

Pour montrer la grande diversité de ce pays et son dénuement presque total, sur un territoire très étendu et généralement aride, nous entamerons ce travail, par une présentation géographique, sociale, politique et économique de la Mauritanie actuelle, puis pour situer l'étude : les potentiels de la ressource, son environnement dans une première partie. Dans notre deuxième partie, nous verrons les étapes de l'évolution réglementaire et institutionnelle du secteur de la pêche depuis son intégration dans l'économie nationale.

Le secteur de la pêche mauritanienne se compose d'une pêche artisanale, industrielle, nous étudions les deux sous secteurs dans notre troisième partie en ainsi que la capacité humaine face à cette ressource en montrant les techniques, la transformation et traitement de produits de pêche dans les différentes communautés artisanales des pêcheurs artisanaux.

Nous verrons dans notre quatrième et dernière partie, les progrès que l'Etat mauritanien a réalisés à travers des politiques qui visent la protection de son environnement marin en général et ses zones de reproduction des espèces biologiques marines en particulier. Dans la même partie, nous abordons les marchés nationaux et internationaux des poissons mauritaniens ainsi que la coopération internationale de la Mauritanie en matière des pêches.

Première Partie

L'Etat mauritanien :

Contexte Général

Introduction de la première partie

La République Islamique de Mauritanie, est située entre les 15^e et 27^e de latitude nord et du 5° au 17° de longitude ouest, sur une superficie de 1.030.700 Km², largement ouverte sur l’océan Atlantique, elle est entourée par quatre pays, dont deux sont rattachés à l’Afrique du nord arabe-berbère et deux autres à l’Afrique subsaharienne noire. Au nord, le Sahara Occidental. Au nord-est, l’Algérie dans sa partie saharienne. Au sud-ouest, le Sénégal, avec lequel la Mauritanie partage un cours d’eau, le fleuve Sénégal, qui sert de frontière entre les deux pays, et enfin, à l’est et au sud-est, le Mali. Sa situation géographique en fait un trait d’union entre l’Afrique noire et le Maghreb. Le relief se compose d’un vaste ensemble désertique au climat saharien et de la zone inondable de la vallée du fleuve Sénégal au climat tropical. La désertification semble irréversible, de longues périodes de sécheresse se sont succédé ces trente dernières années.

L’organisation administrative de la Mauritanie subdivise le territoire en 13 wilayas (régions) dont le District de Nouakchott. (*Figure 1*) Chaque wilaya constitue une circonscription administrative déconcentrée. Dans l’ordre alphabétique, les treize régions sont : le district de Nouakchott, la région d’Adrar, Assaba, Brâkna, Dakhlet Nouadhibou, Gorgol, Guidimaka, Hodh Ech Chargui, Hodh El Charbi, Inchiri, Tagânt, Tiris Zemmour et enfin Trârza. La Wilaya (région) est divisée en Moughataa (Départements) et les Moughataa en arrondissements. Le pays compte 53 Moughataa. La Wilaya est placée sous l’autorité d’un Wali (Gouverneur) qui représente le pouvoir central; la Moughataa est placée sous l’autorité d’un Hakem (Préfet), et les arrondissements sont dirigés par des chefs d’arrondissements.

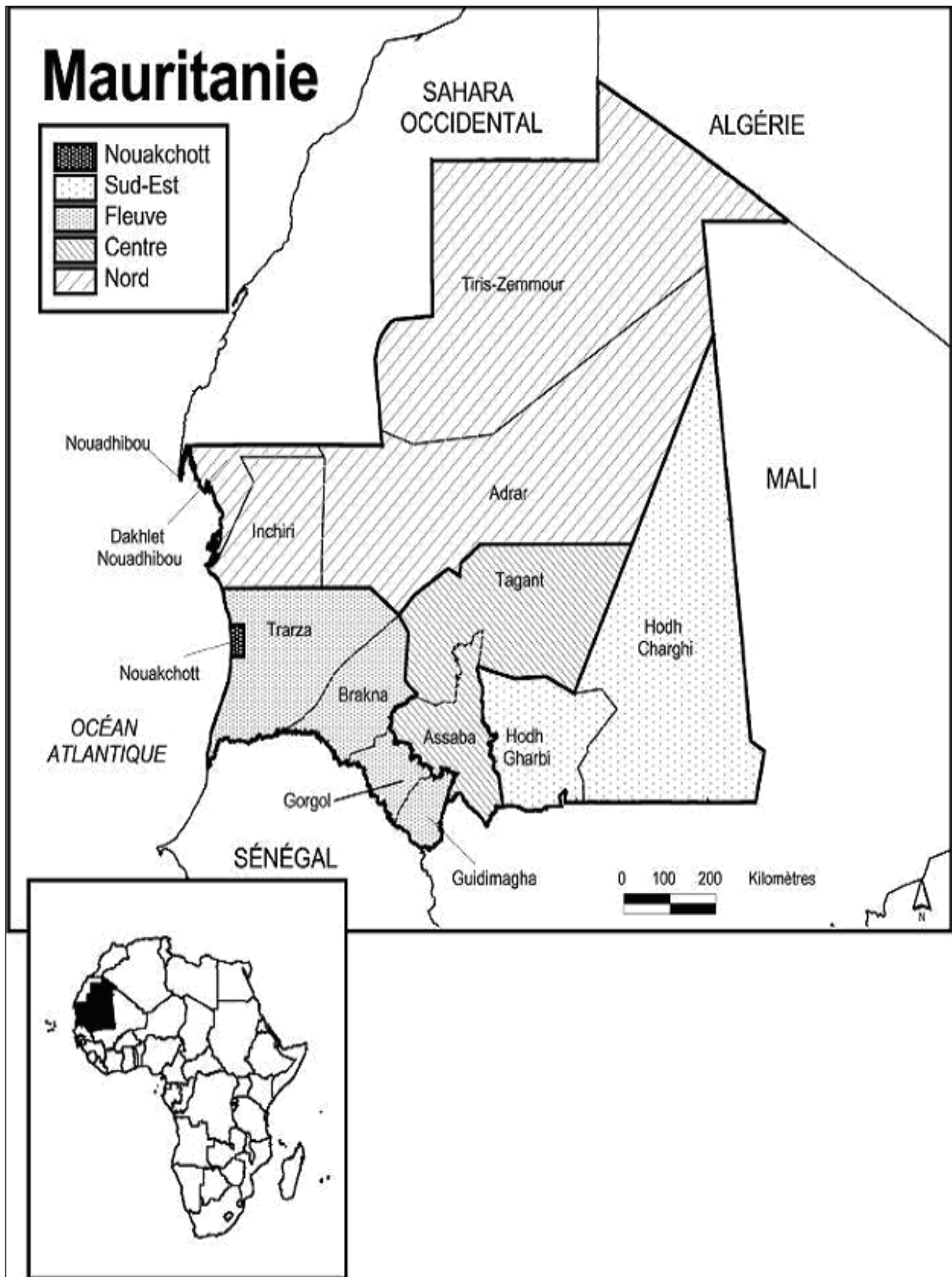
Depuis 1986, le Gouvernement a mis en œuvre une réforme administrative et institutionnelle, en vue de réorganiser l’administration pour l’adapter aux besoins des populations et, la décentralisation a été retenue comme choix stratégique en ce qu’elle permet, d’associer les populations à la gestion de leurs affaires. Des élections municipales ont été organisées régulièrement depuis le premier scrutin pluraliste de 1990. Le district de Nouakchott, a été transformé en communauté urbaine de 9 communes, le 3 juillet 2001, Aujourd’hui, le pays compte 216 communes, dont les 9 de Nouakchott.

La population mauritanienne était, principalement, rurale jusqu'au début des années 70, mais l'exode massif des populations, lié aux années de sécheresse et à la désorganisation de l'économie traditionnelle des zones rurales, a donné naissance à une formidable dynamique d'urbanisation. Celle-ci reste encore soutenue malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de développement des terroirs villageois et de lutte contre la pauvreté. Depuis son indépendance, la Mauritanie a déjà réalisé trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, en 1977, en 1988 et 2000. En 1977, La population mauritanienne s'élevait à 1.338.830 habitants. Le deuxième recensement, dont les résultats provisoires chiffrent la population à 1.864.236 habitants, a été réalisé en 1988.²²

Cette population a deux composantes : sédentaires et nomades. La proportion des ruraux nomades, à l'origine plus nombreux que les sédentaires, dans la population totale est passée de 72% en 1970 à 32,9% en 1977 pour retomber à 12% en 1988. Le dernier recensement de l'année 2000 donnait une population totale de 2.508.159 habitants et le milieu nomade ne représente que 5% de la totalité de population.²³

²² N. LOPEZ-ESCARTIN, *Données de base sur la population : MAURITANIE*, CEPED, Paris, janvier 1992, p.3.
²³ Office Nationale de Statistiques (ONS), RGPH, novembre, 2000.

Figure 1 : Carte administrative de La Mauritanie



(Source : Office Nationale des Statistiques (ONS), 2003)

La FAO a estimé la population mauritanienne à l'ordre de 2.900.000 en 2003 (*figure 2*) et selon les projections démographiques 2001-2015 de l'ONS, la population mauritanienne est à l'ordre de 3.075.000 en 2007.²⁴ Cette population mauritanienne est, essentiellement, concentrée dans la partie méridionale du pays en bordure du fleuve Sénégal et dans la partie Est du pays. Mais l'urbanisation a connu un rythme rapide au cours des trois dernières décennies. La ville de Nouakchott abrite près du *quart* de la population totale et plus la moitié de la population urbaine. Près de la moitié de cette population est pauvre, et plus du tiers de la frange pauvre de la population vit dans la précarité. En 2000, le pourcentage de mauritaniens vivants en dessous du seuil de pauvreté est de 46,3%. La pauvreté en Mauritanie est un phénomène essentiellement rural : l'analyse du taux global de la pauvreté indique que 61,2% des pauvres vivent en milieu rural contre 25,4% en milieu urbain. S'agissant de l'extrême pauvreté, elle concerne 31,4% de mauritaniens avec une plus grande incidence en milieu rural (44,1%) qu'en milieu urbain (12,7%). Le taux global de chômage est de 28,9%, le fléau frappe d'abord les femmes 34% contre 26% chez les hommes, tandis que les jeunes chômeurs âgés de moins de 30 ans contribuent au chômage pour 72,4%.²⁵

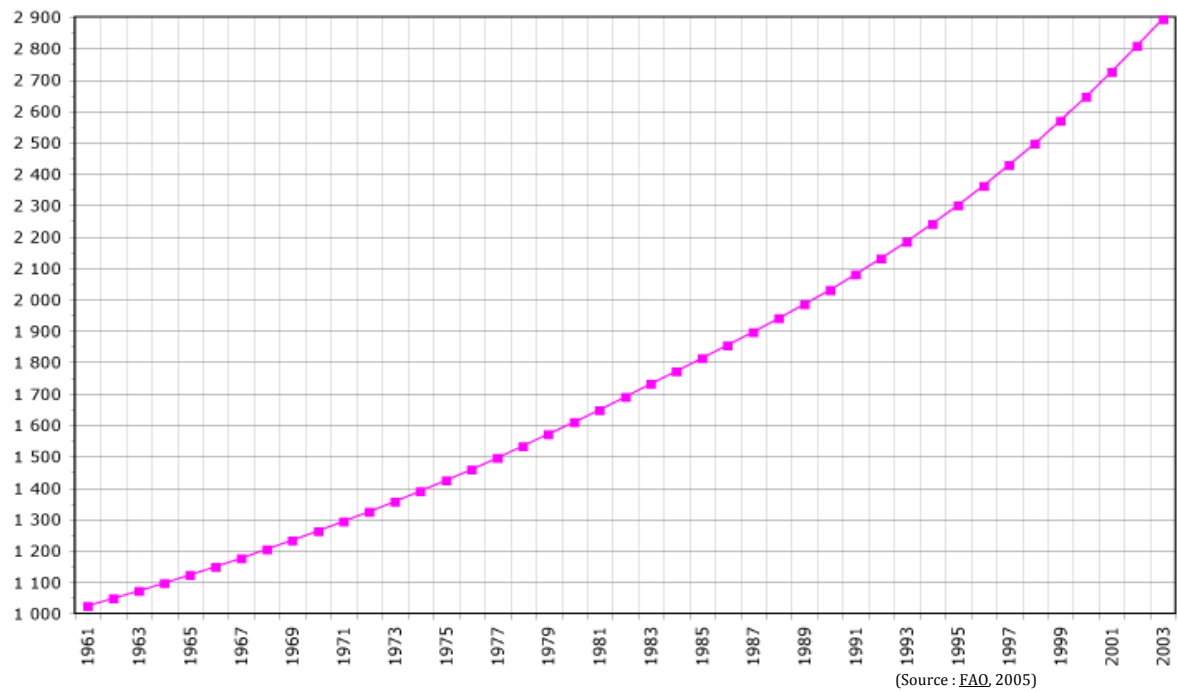
Après cette introduction qui nous a donné des notions géographiques, administratives, démographiques de la Mauritanie, cette partie comporte trois chapitres.

Nous abordons dans le premier chapitre la situation sociale et politique de la Mauritanie depuis son indépendance. Deuxième chapitre, sera consacré à la situation actuelle de l'économie mauritanienne avec une section focalisée sur la pêche coloniale c'est-à-dire, une description de l'activité de pêche dans la zone côtière mauritanienne avant l'indépendance.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie décrit l'environnement maritime de la zone étudiée. Cet environnement inclut à la fois les aspects physiques, hydroclimatiques, biologiques et biologiques de la côte mauritanienne.

²⁴ ONS, Projections démographiques 2001-2015, Nouakchott, 2004.

²⁵ ONS, Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV), 2000.

Figure 2 : Évolution démographique de la Mauritanie dès 1961 à 2003.

Chapitre I : *Situation sociale et politique*

Introduction

Pour situer les Mauritaniens face aux transformations que le pays a vécu, et essayer de mieux saisir ensuite leurs comportement face à la mer et aux ressources marines, il est indispensable de connaître leur mode de vie traditionnel et les structures sociales (*section 1*). Les changements de pouvoir intervenus depuis l'indépendance au sommet de l'Etat mauritanien sont nombreux et ils ont engendré des problèmes politiques, économiques, sociaux et même culturels (*section 2*), et enfin nous allons présenter l'économie mauritanienne d'hier et celle d'aujourd'hui (*section 3*).

Section I : La société mauritanienne

Deux groupes ethniques occupent la Mauritanie, les Maures au nord et au Sahel dans le *Blad el-bidan* ou (pays des blancs), sont de grands nomades ou transhumants, éleveur et aujourd'hui comme hier sont commerçants le long des routes caravanières et en ville modernes. Les noirs à l'extrême sud ou *Blad es-soudan* (pays des Noirs), sont en général agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs. Mais quelle que soit l'ethnie considérée, l'organisation sociale, chez les négro-africains, comme chez les maures, est avant tout basée sur le groupe de parenté et la solidarité. C'est la réglé de la vie dans les deux communautés qui composent la société mauritanienne.

« *La Mauritanie est le seul pays au sud du Sahara où les missionnaires chrétiens s'avouaient battus à l'avance* ».²⁶ En Mauritanie l'Islam est religion de l'Etat et tous ses habitants, maures ou négro-africains. Les auteurs arabes ont popularisé sous l'appellation de Trab Chinguit- nom de la glorieuse cité de l'Adrar, une ville sainte réputée sur le plan religieux et culturel. Pour preuve de l'omniprésence de l'Islam, la Mauritanie est proclamée

²⁶ A. TRAORE, « *L'Islam en Mauritanie* », in LAVROFF (dir.) Introduction à la Mauritanie, Editions CNRS, 1979, p.155.

une République Islamique, l'article 2 de la constitution précise que « la religion du peuple mauritanien est la religion musulmane ».

L'Islam pratiqué en Mauritanie, depuis toujours, est un islam sunnite, de rite malékite. Ses pratiques (prière, jeûne...) sont basées sur le Coran et Sunna du Prophète Mohamed, à partir du rite transmis par l'imam Malik, fondateur de l'une des quatre grandes écoles islamique de jurisprudence. L'islam, dans tout le monde islamique et plus particulièrement en Mauritanie, exclut tout caractère dogmatique ou sectaire. Dans sa tolérance, il cultive la solidarité, incite à l'unité, répugne la violence et la haine, combat l'arbitraire et l'oppression, il a toujours constitué le véritable ciment de l'identité nationale.

A- Les Maures

La société maure est une société hiérarchisée dont tous les membres appartiennent à une suite de catégories sociales dépendant les unes des autres. Le mode de vie de cette société est caractérisé par le nomadisme et même le semi-nomadisme.

Il y a nomadisme quand une collectivité humaine accompagne le troupeau dans ses migrations ; il y a semi-nomadisme quand la collectivité possède en outre et met en valeur des palmeraies et des champs près desquels elle stationne périodiquement-il convient de noter que la plupart des sem-nomades n'ont pas de maisons, qu'ils continuent à vivre sous la tente ; il y a transhumance quand une collectivité- ou le plus souvent un éleveur- se fixe et confie ses troupeaux aux soins des bergers.²⁷

A.1- Les structures hiérarchiques de la société maure

Dans cette société, on naît guerrier, marabout, tributaire, artisan, griot, affranchi ou esclave, et deux groupe à part : les Nemadi et Imraguen. Ce dernier groupe nous l'étudierons dans la deuxième partie de ce travail.

²⁷ Charles TOUPET, *La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale sahélienne*, Thèse, univ. Paris VII, Dakar, 1975, p.292.

A.1.1- Les guerriers

Par leur force, la promptitude de leur agression ou de leur vengeance, ils sont fort redoutés. Ce sont les gents du sabre, les porteurs de fusil ou encore les gens de l'étrier.²⁸ Les guerriers (*laarab*) sont la plupart les descendants des arabes Bani Hassan. Depuis la fin de la guerre de Charr Bouba,²⁹ ils occupent la première place de l'hierarchie car, ils ont le monopole des politico-guerrières, mais parfois précédés par des marabouts.

A.1.2- Les marabouts

Les marabouts (*zwaya ou tolba*), la plupart d'entre eux sont descendants de tribus Sanhadja vaincus militairement par les guerriers arabes.³⁰ A la noblesse d'épée s'ajoute la noblesse de robe. Les marabouts sont les clercs, les gens du livre (*le Coran*), ils sont conquis non seulement par le prestige qui est lié à la connaissance et à l'enseignement de la religion, mais aussi par érudition, leur habilité et en particulier leur pouvoir en milieu nomade, une puissance politique aussi considérable que celle des guerriers.³¹ En outre, ils exercent des activités d'ordre économique tel que le commerce, l'élevage etc....

A.1.3- Les tributaires

Les tributaires (*tlamid ou znaga*) sont des maures blanc libres n'ayant pas ou presque accès à la culture maraboutique ni en principe le droit de porter les armes, ils versent une redevance en échange de protection guerrière et maraboutique ; ils ont des esclaves et se consacrent à l'élevage, gardent les troupeaux de leurs protecteurs. Ce sont le plus souvent, à l'origine, des tribus berbères soumises par les armes, ayant conservé pour certains, leur langue jusqu'à nos jours. Certaines de ces tribus nomadisant non loin des côtes ont été les premières à se consacrer à la pêche et possèdent un savoir faire déjà ancien.

²⁸ Charles TOUPET, *Idem*, p.176.

²⁹ Vers 1400, le groupe Hassane des Arabes Maqil originaires d'Arabie arrive en Mauritanie, bat les tribus berbères et organise le pays en émirats : émirat du Trarza fondé vers le xve siècle puis émirats du Brakna et du Hodh. Le Tagant et l'Adrar ne tomberont qu'au xviiiè siècle après une guerre de trente ans, la guerre de Charr Bouba (1644-1674).

³⁰ Philippe MARCHESIN, *ibid.* p.35.

³¹ Charles TOUPET, *ibid.* p.176.

A.1.4- Les artisans

Les artisans (*maalmings*), constituent une catégorie professionnelle qui, en principe, a l'exclusivité de son art. Ils travaillent traditionnellement le métal, le cuir et le bois. Les hommes étaient généralement forgerons et bijoutiers, mais avec les créations de villes modernes, ces hommes vont, à partir de leur savoir traditionnel, s'adapter aux besoins urbains en artisans (feronniers, mécaniciens, soudeurs et même menuisiers) et aux besoins de pêcheurs (fabrication d'ancres marines, de grappins, de clos pour les pirogues, réparation des moteurs...), tandis que leurs femmes, habiles dans le travail du cuir, fabriquaient les selles (*rahla*) des chameaux, les coussins, les nattes et d'autres instruments indispensables à la vie nomade.

Les femmes forgeronnes étaient chargées aussi de l'embellissement des femmes dans les campements nomades. L'henné est aussi une spécialité reconnue aux forgeronnes, qui se transmet de mères en filles depuis des générations. Elles ont conservé cette spécialisation en ville, tout en l'adaptant à la fois aux conditions de la vie urbaine et aux nouveaux impératifs techniques.³² Il s'agit donc d'un groupe social individualisé par son activité traditionnelle. La plupart des forgerons sont d'origine berbère, mais quelques uns ont des ancêtres noirs et d'autres et en raison de leur rôle commercial et économique, cette couche est liée aux marabouts.³³

A.1.5- Les griots

Comme les forgerons, les griots (*igawen*) sont peu nombreux et forment un groupe professionnel, celui des musiciens, danseurs, chanteurs, et ils sont aussi généalogistes et parfois confidents des grands. Ils se contentent de chanter les louanges de ceux auprès de qui ils vivent. Ils sont généralement attachés à des grandes familles nobles parmi les tribus guerrières. Dans la société mauritanienne en général, d'hier et d'aujourd'hui, le griot est considéré comme l'agent social habilité à évoquer explicitement le plaisir, l'amour et toutes les situations condamnées par les normes habituelles de comportement, empreintes de

³² Aline TAUZIN, *Le henné art des femmes de Mauritanie*, Ed. UNESCO-IBIS-Presses, 1998, p.42.

³³ Hamahou Allah Ould Salem, *Histoire de la Mauritanie*, journal Tahalil, Nouakchott, 2006, p.6

pudeur et de retenue.³⁴ D'ailleurs le vieux proverbe et qu'est connu en Mauritanie aujourd'hui « le griot n'est pas l'ami de marabout ».

A.1.6- Les affranchis et les esclaves

Les affranchis (*haratine*) et les esclaves (*abid*), se trouvent au dernier degré de la hiérarchie sociale. Leur poids démographique est important, à l'inverse des autres catégories. Les *haratine*, anciens esclaves affranchis, peuvent posséder et hériter, bien que devenus libres, ils restent en fait souvent très attachés à leurs anciens maîtres, les liens personnels se mêlant aux nécessités d'ordre économique. Les *abid* sont des esclaves, propriétés de leur maître, ils ne possèdent aucun droit patrimonial.

La condition de ces deux catégories peut varier d'un maître à l'autre en fonction notamment de la richesse et statut de ces derniers. Les *haratine* et *abid* sont communément appelés « Maures noirs » car, tout en étant d'origine noire, ils ont adopté la langue et les coutumes maures. Ils représentent la quasi-totalité de la force de travail affectée à l'élevage (garde du troupeau, abreuvement, traite), dans l'agriculture et aujourd'hui dans la pêche.

Si l'esclavage a aujourd'hui quasiment disparu,³⁵ beaucoup de *haratine* continuent de vivre attachés à leur ancien maître, qui leur assure encore aujourd'hui assistance et protection quand cela leur est possible.

A.1.7- Les Nemadi ou (*les maîtres des chiens*)

Pour compléter ce tour d'horizon de la société maure, il ne faut pas oublier de mentionner deux groupes, qui ne sont pas des catégories sociales à proprement parler, mais des communautés qui s'adonnaient traditionnellement aux activités spécifiques de la pêche et de la chasse. Il s'agit des Imraguen de la côte atlantiques (*voir II partie*) et des Nemadi du grand désert de l'est de la Mauritanie. La chasse est leur activité, leur gibiers préféré l'addax, qu'ils poursuivent à l'aide d'une meute de chiens, vagues lévriers bâtards, à demi sauvages,

³⁴ Jean Louis BALANS, *Le développement politique de la Mauritanie*, Thèse d'Etat en science politique, Bordeaux1, 1981, p.98.

³⁵ L'esclavage a été aboli à trois reprises, la première fois par l'administration coloniale au début du siècle (1905), puis en deuxième fois, par l'Etat mauritanien indépendant en 1961 (affirmation de l'égalité des mauritaniens devant la Constitution), et en enfin, par un communiqué du Comité militaire de salut national (CMSN), le 5 juillet 1980 (confirmé par l'ordonnance no 81-234 du 9 novembre 1981), et en dernière fois.

sans race ni couleur bien définies, choisis uniquement pour leur vigueur, leur flair et leur vitesse.³⁶ Une fois l'animal tué, une partie de la viande est séchée au soleil et coupée en petites morceaux. Elle donnera ce qu'on appelle en brousse *tichtar*. On attribue aux Nemadi des origines diverses : ils seraient descendants des Numides, les parents des Canariens ou Peuls.³⁷ Leur langue est un mélange d'hassaniya et des autres langues berbères. Aujourd'hui les Nemadi sont de plus en plus sédentaires et leur mode de vie ancestral tend à disparaître.

A.2-Le mode de vie nomade des maures

Le mode de vie nomade a dominé le pays jusqu'aux premières années de sécheresses. Les tribus berbères puis arabes descendues du nord au cours des siècles ont dû s'adapter aux conditions difficiles du désert. La domestication du chameau (*vaisseau du désert*) leur a permis de circuler sur de grandes étendues désertiques. Dans le désert une grande mobilité est nécessaire, et une grande adaptabilité au milieu. Les éleveurs vivent sous la tente (*Khaima*), chaque tente abrite une famille comprenant en moyenne cinq à six personnes voir plus. Le bétail est auto-consommé ou échangé contre du mil cultivé dans le sud et l'est par les agriculteurs noirs, ou contre des dattes récoltées dans les oasis du nord comme Atar et Chinguetti. Le troc est la règle générale dans la vie nomade. Aucune monnaie ne circule, l'unité de compte étant, suivant les régions, une tête de bétail, une plaque de sel ou une mesure de dattes. Avant l'indépendance, 80% de la production était destinée à l'autoconsommation et au troc.³⁸ Le bétail fournissait le cuir pour la selle, la laine pour la tente, le lait dont les Maures faisaient une grande consommation surtout sous forme de *zrig* (lait caillé allongé d'eau) et du beurre rance (*dhen*). Mais la consommation de viande était rare.

La mobilité était nécessaire, les hommes et les animaux devaient s'adapter en permanence aux ressources précaires du milieu sahélo-saharien. La migration épousait le rythme des saisons : du nord au sud en saison sèche pour rechercher l'humidité à proximité du fleuve, du sud au nord en saison des pluies pour profiter des pâturages nutritifs su

³⁶ Muriel DEVEY, *La Mauritanie*, Karthala, Paris, 2005, p.38.

³⁷ Idem, p.39.

³⁸ F. DE CHASSEY, *Ibid.*, p.53.

désert. Dès les premières tornades de la mousson sur la rive droite du fleuve, les campements remontaient vers le nord jusqu'à la fin de la saison froide. Le mouvement se faisait ensuite en sens inverse jusqu'à la fin de la saison sèche, où les nomades retrouvaient la proximité du rive du fleuve Sénégal.

Auparavant, les villes n'existaient pas, sauf les villes d'oasis où avait lieu les échanges caravaniers. C'est la colonisation qui, en créant des villes d'étapes dans son avancée vers l'est et le nord, a donné à la Mauritanie les noyaux de l'urbanisation régionale, qui seront, plus tard, les premiers relais de la sédentarisation. Et c'est là que commence la disparition des routes caravanières et le mode de vie nomade, sans oublier les autres facteurs comme le rôle de la sécheresse qui a entraîné la destruction d'une grande partie du cheptel maure et les orientations nouvelles de l'économie à partir des années cinquante. Tous ces facteurs ont abouti à la gestation d'une société nouvelle.

B- Les Négro-africains

Les conditions naturelles, dans le sud mauritanien, ont influencé considérablement le destin des populations. Dans la vallée du fleuve, ce n'est pas l'élevage qui est prédominant, l'activité principale est l'agriculture. Cette donnée explique la présence de la société négro africaine essentiellement sédentaire, fixé sur les rives du fleuve, dont une des principales caractéristiques est d'avoir été presque continuellement intégrées depuis le VIII^e siècle dans de grands ensembles politiques et culturels des royaumes et empires soudanais.

B.1- Les structures hiérarchiques de la société négro-africaine

Tout comme la société maure, la communauté négro-africaine est assez hiérarchisée et inégalitaire et se caractérise par des systèmes de castes et d'ordres. On nait soit halpoular, soninké, wolof ou un bambara.

B.1.1- Les Halpoularen

Le groupe négro-africain dominant est celui des Halpoularen, ceux dont la langue est le poular (peul), qui comprend des Toucouleur et des Peuls. Les premiers sont prédominants dans le Fouta Toro, une région à cheval sur les territoires mauritanien et sénégalais, qui correspond à l'ancien royaume du Tekrour.³⁹ Leur origine, selon certains chercheurs, est un métissage de Peuls et Sérère⁴⁰, une ethnie que l'on retrouve dans la région du Sin Saloum au Sénégal. Ce sont principalement des agriculteurs, qui pratiquent traditionnellement la culture du mil et du sorgho dans la vallée du fleuve et d'élevage.

La société Halpoularen a, tout comme la société maure, une structure sociale traditionnelle qui correspond à une division du travail. On y distingue les hommes libres des tributaires ou artisans et des catégories serviles. Les hommes libres ou *rimbé* comprennent l'aristocratie politique et religieuse des *torobé*, ainsi que celle des guerriers et propriétaires des terrains. On y inclut également la classe des courtisans, conseillers et pêcheurs. En font également partie les griots, musiciens et généalogistes, chargés de divertir les grands. En bas de l'échelle sociale, on trouvait autrefois les affranchis et les esclaves. Les maîtres pouvaient librement renoncer à leurs droits sur certains captifs et les affranchir. La société poular se répartit également selon les classes d'âge et la soumission des plus jeunes aux aînés est la règle générale.

Les Peuls (en langue peule, Pullo au singulier, Foulbé au pluriel), appelés également Foula, sont un peuple d'éleveurs nomades des bovins. Récemment, ils se sont mis à l'agriculture. Ils ont été particulièrement touchés par les grandes sécheresses, qui ont beaucoup affecté le cheptel bovin.

B.1.2-Les Soninké

Appelés Sarakolé par les autres communautés, les soninké constituent le seconde groupe en nombre des communautés négro-africaines. Ils ont régné sur l'empire du Ghana

³⁹ Royaume du Tekrour : Ancien royaume africain qui s'est épanoui, entre les IX^e et XIII^e siècles, sur la rive gauche du fleuve Sénégal — dans la région connue aujourd'hui sous le nom de Fouta-Toro au Sénégal avant de tomber sous une domination relative d'empires voisins. Le royaume a donné son nom aux Toucouleur, des Peul agriculteurs.

⁴⁰ Muriel DEVEY, Idem, p.42.

avant d'occuper leur emplacement actuel, à cheval sur le Sénégal oriental, la Mauritanie et le Mali. Ils ont leurs plus fortes concentrations dans la région du Guidimaka et dans le Gorgol. Traditionnellement organisés en collectivités villageoises de cultivateurs sédentaires, ils pratiquent aussi l'élevage des bovins. Connus pour leur mobilité, ce sont également de grands voyageurs et commerçants.

Si le chameau est associé au Maure et la vache au Peul, c'est le cheval qui a les faveurs du Soninké. Signe de noblesse, cet animal joue un rôle essentiellement symbolique dans le sens d'un maintien de la tradition. Ils sont divisés en classes d'âge et organisés, eux aussi, à l'instar des Maures et des Halpoularen, en catégories hiérarchisées, traditionnellement endogames. On trouve chez les Soninké, les trois classes principales : nobles, artisans ou tributaires et classe servile. Les castes nobles sont celles des marabouts et des guerriers. Viennent ensuite les artisans et les griots. Les artisans se divisent en deux catégories principales. Il y a ceux qui travaillent le cuir et ceux qui travaillent le métal.

Dans les années 1960 et 1970, beaucoup d'entre eux, notamment les hommes, ont été contraints de s'expatrier en France à cause de la sécheresse et ses dégâts. A l'étranger, ils constituent généralement des communautés bien organisées et solidaires, conservant des liens très étroits avec leurs villages.

B.1.3- Wolof et Bambara

Les Wolof du delta et les Bambaras de l'extrême sud-est dans la région de Néma, constituent des groupes beaucoup moins importants que les autres en Mauritanie. Ils possèdent eux aussi une organisation sociale structurée et hiérarchisée, la même que dans les pays voisins où ils sont majoritaires.

Les Wolof occupèrent tout le sud-ouest de la Mauritanie avant d'être repoussés à l'ouest par les peuls du Fouta et au sud, au-delà du fleuve, par les Maures.⁴¹ On en trouve encore un certain nombre dans le Trarza au sud du pays. On distingue dans la société Wolof les nobles, des artisans et des esclaves.

⁴¹ Muriel DEVEY, *Idem*, p.45.

Les Bambara appartiennent au groupe mandé, ils ont dirigé jadis l'un des plus grands empires soudanais, l'empire de Mali. Ils constituent l'une des communautés la plus importante du Mali où leur langue, le bambara, est majoritaire, alors qu'en Mauritanie, ils sont très minoritaires.

B.2- Le Mode de vie rural des négro-africains

L'agriculture est l'activité principale de la région du fleuve. Elle est fonction de pluies tombantes de juin à octobre et la crue du fleuve. Suivant la taille de la crue, la part de terres cultivées peut varier du simple au double tandis que la durée de la submersion de la vallée par les eaux agit sur le rendement des récoltes. Autours des cases de pailles et de banco, les femmes, négro-africaines, cultivent dans des jardins maraîchers les haricots *ou niébé*, les citrouilles *ou nadjé*, le maïs et l'arachide pour la consommation familiale. Le mil est la culture dominante, il représente 80 à 90% des semences.⁴² Les outils sont la houe ou *daba*, le bâton à fourir ou *longal*, le couteau à récolter ou *paka*. Chaque famille possède quelques têtes de bétail des bovins. Elles sont confiées à un berger peul, qui se charge du troupeau de plusieurs familles. Autours des cases, sont élevés quelques moutons, des chèvres et de la volaille. Le poisson est un plat de choix et un élément important de l'alimentation traditionnelle chez les négro-africain de Mauritanie.

C- La situation sanitaire et éducative

Les systèmes de sanitaire et éducatif de la Mauritanie est très en retard para port aux pays voisins. Les deux secteurs souffrent de la mauvaise gestion et infrastructure mais depuis de longues années, la Mauritanie a développé des politiques spécifiques dans ce domaine. Pourtant, le pays reste marqué par de nombreux problèmes d'accès aux soins et éducation pour certaines catégories de la population.

⁴² F. DE CHASSEY, *Ibid.*, p.161.

C.1 : Situation actuelle du secteur de la santé

La situation sanitaire est marquée par la malnutrition, les maladies infectieuses endémiques et transmissibles, les complications maternelles et infantiles de l'accouchement. L'espérance de vie reste au niveau bas (entre 43 et 46 ans), et le taux de mortalité est très élevé 7,8% alors que chez les enfants de moins de cinq ans, il est supérieur à 11,6%.⁴³

Le système de santé mauritanien fonctionne à triple niveaux : le niveau périphérique (Moughataa) basé sur les postes et les centres de santé ; le niveau intermédiaire qui comprend 10 hôpitaux dont la plupart érigés en Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA). Quant au niveau tertiaire, il s'appuie essentiellement sur les établissements publics de référence, et qui se trouvent tous à Nouakchott, à savoir : le Centre Hospitalier National de Nouakchott, le Centre Neuropsychiatrique, l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP), le Centre National d'Orthopédie et de Rééducation Fonctionnelle, l'hôpital Cheikh Zayed... Sur le plan institutionnel, le système de santé est coordonné au niveau des Wilayas par des Directions Régionales de la Promotion Sanitaire et Sociale (DRPSS).

Pour assurer le développement du système de santé, l'Etat mauritanien à travers le MSAS (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales), a mobilisé au cours des ces dernières années des moyens financiers croissants en faveur de ce secteur clé. A ce titre, le secteur de la santé a absorbé 1,7% du PIB en 1999 contre 3,4% en 2004.⁴⁴ Les moyens alloués au secteur ont permis, entre autre, d'assurer la formation et le recrutement du personnel, le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que la création des infrastructures sanitaires. Au nombre des réalisations récentes, se trouvent 79 postes de santé réalisés en 2004 dans les régions de l'est, centre et sud du pays.

Le secteur privé comprend, en 2005, plusieurs structures sanitaires dont, 28 cabinets médicaux, 34 cabinets dentaires, 32 cabinets de soins infirmiers, 8 laboratoires et

⁴³ MSAS, *Plan stratégique de développement des ressources humaines 2006-2015*, MSAS, Nouakchott, Avril, 2006, p.6.

⁴⁴ Observateur du Développement Humain Durable et de la Pauvreté (ODHDP), *Mauritanie : Rapport National sur le Développement Humain Durable et la Pauvreté 2005*, PNUD, Nouakchott, 2005, p.43.

24 cliniques médicales.⁴⁵ Ces dernières sont essentiellement concentrées à Nouakchott et Nouadhibou. Elles offrent des soins relevant d'une ou de plusieurs spécialités médicales et sont tenues par des médecins spécialisés, des généralistes ou tout simplement par des infirmiers en majorité retraités qui assurent des consultations et des soins infirmiers. L'accès aux soins dans les structures privées en particulier les consultations spécialisées est limité à un nombre de personnes réduit du fait de l'inaccessibilité financière à ces structures pour la majorité de la population qui ne dispose pas de moyens. Les structures pharmaceutiques officielles dont le nombre s'élève à 387 sont localisées, pour la plupart, dans les grandes villes.

Concernant le secteur parapublic, il se compose essentiellement de la médecine du travail, des services de santé de l'armée et du service médical de la SNIM. La contribution de ce secteur à la couverture médicale est mal connue, malgré son importance. L'action de la composante parapublique se caractérise par la faiblesse du système de coordination avec le secteur public.

Pour ce qui est de la médecine traditionnelle, elle occupe la deuxième position dans le recours aux soins de santé au niveau du pays. Forte de son système de proximité, la médecine traditionnelle opère sur l'ensemble du territoire national et utiliserait des méthodes diverses s'appuyant sur des plantes autochtones ou exogènes.

D'une manière générale, la situation de la santé en Mauritanie s'explique par quatre groupes de contraintes, à savoir : la défaillance de la qualité des services et du système ; les problèmes de motivation et d'insuffisance qualitative et quantitative du personnel médical ; l'environnement austère : effets de la sécheresse sur la santé, urbanisation galopante, hygiène et assainissement défectueux, accessibilité faible à l'eau potable et les pesanteurs socio-économiques : pauvreté, tabous sociaux, analphabétisme, habitudes alimentaires.

Outre, l'absence d'un plan de gestion des ressources humaines, le secteur de la santé souffre de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel (infirmiers, sages-femmes, travailleurs sociaux, médecins..) et de la faiblesse de la rémunération ainsi que du niveau de formation de base de celui-ci, au delà des moyens financiers mobilisés.

⁴⁵ ODHDP, Idem, p.44.

A l'intérieur du pays, les populations sont confrontées aux problèmes de rupture des stocks de médicaments en plus de ceux liés à la vente des produits périmés à défaut de contrôle. Le système de santé était également marqué par l'absence de mécanismes efficaces de prise en charge des malades, ce qui concourt à la réduction de l'accès aux soins.

La création récente de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie en 2005, aura sans doute une incidence positive sur la santé d'une bonne partie des Mauritaniens en favorisant l'accès aux soins et la prise en charge des frais de santé en général.

Depuis 2005 et jusqu'au 2015, le Ministère de Santé a commencé à mettre en œuvre des orientations stratégiques, qui s'articulent autour des axes visant l'amélioration de l'accès à des prestations sanitaires de qualité à travers : la construction, la réhabilitation et l'équipement de structures sanitaires publiques et privées avec le développement de la maintenance à tous les niveaux ; le développement des ressources humaines afin de garantir une disponibilité permanente de personnels qualifiés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire conformément aux normes nationales; la disponibilité et l'accessibilité de médicaments et consommables de qualité au niveau des structures publiques et privées ; la fourniture de soins de santé de qualité en fonction du niveau et du type de structure ; l'organisation et l'intégration de la médecine traditionnelle par son institutionnalisation et l'implication des tradi-thérapeutes comme acteurs de santé pour une lutte élargie contre les maladies ; la lutte contre les maladies : Paludisme, VIH/SIDA, Tuberculose, Hépatites, Malnutrition, etc. ; le financement d'un système de santé basé sur les normes d'équité, d'efficacité, et d'efficience et la mise en place d'une action sociale ciblée.

C.2- Situation actuelle du secteur éducatif

Depuis 1960, le pays a connu cinq réformes du système éducatif qui sont des actes de politique linguistique. La place accordée au français, à l'arabe et aux langues négro-africaines a été l'objet de toutes ces réformes. Entre tentative d'arabisation et mesures d'apaisement, la question linguistique a donc été omniprésente. De 1979 à 1999, la Mauritanie s'est finalement divisée en créant deux filières scolaires : les enfants pouvaient s'inscrire soit dans la filière arabe, soit dans la filière bilingue (qui correspondait à un enseignement en français).

La dernière réforme, en 1999, par sa réintroduction du français langue d'enseignement, marque le retour au bilinguisme et l'échec relatif de 40 ans de réformes du système éducatif. Le changement majeur est le retour à un enseignement unifié, mettant fin aux anciennes filières arabes et bilingues qui divisaient le pays. Aujourd'hui, les disciplines littéraires (histoire-géographie, éducation civique, philosophie...) sont enseignées en arabe et les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, physique...) en français.

Même s'il souffre des mêmes problèmes de budget, de gestion et de planification comme la santé, le système éducatif a réalisé, après ces plusieurs réformes, des avancées considérables. Dans la branche fondamentale et secondaire, le secteur a enregistré certains progrès au cours des dernières années. Au niveau de l'enseignement primaire, une nette croissance des effectifs a été constatée ; de même qu'une amélioration du taux de scolarisation brut et une diminution remarquable des écarts entre garçons et filles. Ainsi, l'effectif total des élèves est passé de 155.116 élèves, en 1989 /1990, à 427.804 élèves pour 3.647 écoles primaires et 10.649 instituteurs en 2007/2008.⁴⁶ S'agissant de l'enseignement secondaire, les effectifs sont passés de 76.658 élèves en 2000/2001⁴⁷ à 95.195 élèves pour 184 établissements secondaires et 2.992 professeurs en 2007/2008.⁴⁸

D'un autre côté, on assiste depuis quelques années à une poussée des effectifs dans le privé, dont les chiffres absolus sont encore relativement modestes. Le manque de performance de l'enseignement public s'observe à tous les niveaux, alors que le taux de fréquentation de l'enseignement privé ne cesse de s'accroître progressivement.

Les établissements d'enseignement supérieur se limitaient à l'Ecole Nationale d'Administration et l'Ecole Normale Supérieure avant la création de l'Université de Nouakchott en 1981. L'essentiel de la formation universitaire des Mauritaniens se faisait à l'étranger notamment en France, dans l'ex-Union des Républiques Socialistes Soviétiques, en Chine et dans d'autres pays Arabes et Africains tels que l'Egypte, le Maroc, l'Algérie, le

⁴⁶ Journal Akhbar Nouakchott, version arabe, N° 1096 du 31-12-2008, p.6

⁴⁷ ODHDP, Idem, p.47.

⁴⁸ Journal Akhbar Nouakchott, version arabe, N° 1096 du 31-12-2008, p.6

Sénégal... Depuis qu'elle a vu le jour, l'Université de Nouakchott assure la formation du quasi totalité des bacheliers dans les quatre facultés⁴⁹ qu'elle dispose aujourd'hui.

Quant à la formation technique et professionnelle, elle s'est développée avec la création de nouvelles structures d'accueil à Nouakchott et à l'intérieur du pays. Elle est assurée par près d'une vingtaine d'établissements publics à caractère administratif, placés sous la tutelle des Ministères. chargés de la Fonction Publique et de l'Emploi (CFPP), de l'Education Nationale (Ecole Normale des Instituteurs), du Développement Rural et de l'Environnement (Centre National Professionnel de Boghé et Ecole Nationale de Formation et de la Vulgarisation Agricole de Kaédi), de la Santé et les Affaires Sociales (Ecole Nationale de Santé Publique de Nouakchott), de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientation islamique et de l'Enseignement Originel (CFP des élèves de Mahdras et Institut Iqraa) et du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, de pêches et l'économie maritime (Ecole Nationale de l'Enseignement Maritime). S'ajoutent à ces structures publiques, 19 établissements de formation relevant du secteur privé. Ces derniers dispensent des formations dans le domaine tertiaire (secrétariat bureautique, comptabilité et informatique...) et sont concentrés à plus de 90% à Nouakchott. Pour les établissements de formation technique, la question de l'adéquation entre le contenu et la qualité de la formation et les besoins du marché national est posée. Il faut signaler que le gouvernement mauritanien a créé en décembre 2008, un secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle.

Le constat général, est que le système éducatif mauritanien fonctionne dans un environnement peu propice à la réussite de sa mission. L'insuffisance des infrastructures scolaires et le déficit en enseignants motivés et de qualité menacent, en effet, l'avenir de ces établissements publics.

Section II : Evolutions politique et constitutionnelle (1960-2010)

Depuis son indépendance, la Mauritanie a été dirigée par plusieurs systèmes de pouvoirs, par un régime civil à partir de 1958 jusqu'au 10 juillet 1978, le jour de la

⁴⁹ Faculté des Sciences Juridiques et Economique (1981), Faculté des Lettres et Sciences Humaines (1981), Faculté des Sciences Techniques (1996), Faculté de Médecine et Pharmacie (2005)

naissance de l'un des six coups d'Etat qui ont dirigé la Mauritanie contemporaine, avec des pauses de régimes semi-démocratiques.

A- La formation de l'Etat Mauritanien moderne

La Mauritanie, a été dirigée pendant vingt ans par le père de la nation mauritanienne Maître Mokhtar Ould Daddah. En 1978, commence les coups d'Etat militaires, qui prennent une pause pour une durée limitée de 21 ans pour une semi-démocratie pleine de contradiction. En 2005, un autre coup d'Etat et une période de transition sanctionnée par des élections législatives, municipales et présidentielles en 2007. En août 2008, un autre coup d'Etat arrive et aujourd'hui les militaires sont encore au pouvoir.

A.1- Le régime civil de 1960-1978

Le 28 novembre 1960, la Mauritanie accède à son indépendance, En juin 1961, une nouvelle constitution de type présidentiel, remplaçant la constitution parlementaire de 1959, est adoptée. L'exécutif voit ses prérogatives renforcées. Le président de la république est à la fois chef de l'Etat et chef du gouvernement. Il décide de la politique de la nation, choisit les ministres qui sont responsables que devant lui, et partage, avec l'Assemblée, l'initiative législative. Un article prévoit qu'il peut prendre les pleins pouvoirs en cas de circonstances exceptionnelles.

Pendant vingt ans, le pouvoir politique en Mauritanie est étroitement associé à un nom, celui de Mokhtar Ould Daddah. C'est lui qui, à la tête d'une petite équipe et avec le soutien de l'ancienne puissance coloniale, tente de mettre en place un Etat moderne. Sous sa présidence, la Mauritanie gagne sa place sur le plan international avec l'entrée à l'Organisation des Nations Unies en 1961 et la reconnaissance par le Maroc en 1969. De même que c'est sous lui encore que la Mauritanie est devenue membre de beaucoup d'organisations régionales et internationales: l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine, aujourd'hui l'Union Africaine UA); l'OCI (Organisation de la Conférence Islamique); la Ligue Arabe; la BAD (Banque Africaine de Développement); l'OMVS (organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal).

Les premières années de Mokhtar Ould Daddah, sont marquées par un processus de concentration du pouvoir et l'instauration de monopartisme. En effet, en décembre 1961, le parti unique d'Ould Daddah, Parti du Peuple Mauritanien (PPM), voit le jour et son premier congrès ordinaire a lieu à Nouakchott en mars 1963 et se voit attribuer un rôle de conception et direction qui lui confère une large suprématie sur les autres institutions de l'Etat. En janvier 1965, le PPM est reconnu comme l'unique parti de l'Etat dans la constitution. Une décision justifiée par la volonté de construire l'unité nationale. Le PPM devient le seul inspirateur officiel de la vie de l'Etat. Le processus de concentration du pouvoir s'effectue dans la sourde lutte qui oppose les modernistes, représentés par Ould Daddah et ses amis, aux conservateurs représentés par les chefs de tribus. Entre 1968 et 1974, l'agitation populaire en milieu urbain est quasi permanente, où il y a eu des grèves dans les mines de fer en 1968 suivi en 1971 d'une grève presque totale de toutes les entreprises publiques et l'agitation estudiantine était permanente. Dans les campagnes, c'est la misère due à la sécheresse : troupeaux qui meurent et le déficit vivrier en céréales est énorme. Il s'ensuit une vague de sédentarisation sauvage et exode rurale.

A partir de 1972, on assiste à un changement de politique du gouvernement mené naturellement par le président et le parti qui rejette le néocolonialisme économique. Il amorce la mauritanisation de l'emploi et la nationalisation des grandes entreprises. En juillet 1972, la MIFERMA est nationalisée pour devenir désormais la SNIM (Société Nationale d'Industries Minières). Les accords de coopération avec la France ont été révisés, la Mauritanie sort de la zone franc et crée sa propre monnaie, l'Ouguiya, en 1972, puis l'année suivante, la banque centrale de Mauritanie. En ce qui concerne le développement économique et social on peut inscrire à son actif la réalisation de bon nombre de projet qui sont à la base de l'infrastructure existante actuellement en Mauritanie (écoles, routes, hôpitaux, ports, télécommunications etc...)

Cependant, il faut dire que le problème de la guerre du Sahara en 1975 était venu se greffer sur une situation déjà rendue difficile par le poids de la sécheresse, pour la question économique et sociale déjà fragile. Mais la pression qu'exerce la guerre s'amplifie au fil des ans et est sans doute la principale cause de la chute du régime de Mokhtar Ould Daddah et le début d'une série des coups d'Etat sans fin.

Le problème du Sahara, ne datait pas d'hier. Dès 1957, à l'occasion de sa première intervention publique, Ould Daddah, plaide, en lançant « *Faisons ensemble la patrie mauritanienne* »⁵⁰, pour la récupération du Sahara Occidental. Cette position est constante jusqu'en 1975.

C'est au moment où l'Espagne décide de se retirer du Sahara Occidental en 1975 et annonce son souhait de donner aux sahraouis leur indépendance à travers un référendum, que les événements vont se précipiter. En novembre 1975, la Mauritanie participe, avec le Maroc et l'Espagne, aux accords tripartis de Madrid sur la décolonisation et le partage du Sahara Occidental.

Les premiers combats entre l'armée mauritanienne et le Front Polisario ont lieu fin 1975 aux côtés des troupes marocaines. La République Arabe Sahraouie Démocratique Indépendante (RASDI) est proclamée le 27 février 1976, le 14 avril, le jour même de retrait définitif des Espagnols, la Mauritanie signe avec le Maroc une convention de partage du Sahara.⁵¹ Elle obtient la région de Dakhla qui devient la 13^{ème} région mauritanienne sous le nom de Tiris El-gharbia. Des accords concernant l'exploitation de la zone riche de phosphates et des ressources halieutiques ainsi que des prospections géologiques sont inclus dans la convention.

La guerre se poursuit, toutefois, au détriment de la Mauritanie. Le 7 mars, c'est la rupture officielle des relations diplomatique entre l'Algérie et la Mauritanie. En juin 1976, un commando du Front Polisario attaque Nouakchott. En mai 1977, c'est Zouérate, au nord du pays, qui est touchée. D'autres opérations ont lieu en juillet. Le train minéralier subit des attaques qui contraignent le gouvernement mauritanien à faire appel à la protection de renforts marocains. La Mauritanie lance aussi un appel à la France. L'enlèvement, le 25 octobre 1977 de deux cheminots français sur la vois ferré par un commando du Front Polisario, donne un prétexte d'une intervention rapide pour protéger les frontières et les intérêts mauritaniens. Une force d'intervention aérienne française, dont la mission se limite à des opérations d'observation pour le compte des troupes maroco-mauritaniennes, est installée à Dakar. Mais devant l'audace grandissant des commandos du Polisario qui

⁵⁰ Philippe MARCHESIN, *Ibid.* p.148.

⁵¹ Latifa FACEH, *Les relations Marco-mauritanienne de 1960-1975*, Thèse Relations Internationales, univ. Paris I, 1980, p.276.

pourraient menacer le port de Nouadhibou, les Jaguar français interviennent à deux reprises en décembre 1977 contre les sahraouies, leur infligeant de lourdes pertes.⁵²

Les conséquences du conflit dépassent le cadre militaire. Les effets sur l'économie nationale se font rapidement sentir. L'effort de guerre est de plus en plus lourd à supporter. En deux ans, l'armée est passée de 2000 à 18.000 hommes ; la défense national prend une partie croissante dans le budget de l'Etat (60% en 1977).⁵³ Or, les rentrées en devises sont en baisse : l'exportation du minerai de fer, principal source de l'économie mauritanienne, fléchit de 9,7 millions de tonnes en 1976 à 8 millions tonnes en 1977.⁵⁴ Aux difficultés directement liées à la guerre, s'ajoutent celles créées par les retombés de l'inflation mondiale, la chute des cours des matières et persistance de la sécheresse dans la zone sahélienne. La conjonction de tous ces facteurs conduit à une situation de plus en plus délicate. Alors que le malaise grandit, le chef de l'Etat se trouve de plus en plus isolé. Malgré le congrès extraordinaire du PPM convoqué en janvier 1978 pour tenter de rassurer les partisans et d'intimider les opposants, le président s'avère incapable d'agir sur les événements. Le 10 juillet 1978, il est renversé par le premier coup d'Etat dans l'histoire de la Mauritanie.

A.2- Les pouvoirs des colonels : 1978-1984

L'arrivé au pouvoir des militaires ouvre une période d'instabilité, caractérisée par des coups d'Etat, révolutions de palais, et de fréquentes tentatives de putsch- pas moins de quatre colonels- se succèdent à un rythme élevé.

Le premier coup d'Etat survient le 10 juillet 1978, au petit matin, sans la moindre effusion de sang comme presque tous les autres. Dans la matinée du 10 juillet 1978, la radio mauritanienne diffuse un long communiqué des putschistes. *« Les forces armées, depositaires en dernier recours de la légitimité nationale, ont pris le pouvoir, ou plutôt repris le pouvoir, à ceux qui l'ont lâchement spolié, pour sauver le pays et la nation de la ruine et du*

⁵² Philippe MARCHESIN, Ibid. p.153.

⁵³ Latifa FACEH, Ibid. p.278.

⁵⁴ Philippe MARCHESIN, Ibid. p.153.

démembrement, pour sauvegarder l'unité nationale et défendre l'existence de l'Etat ».55 La constitution est suspendue, le gouvernement, le parlement et le parti sont dissous. Un comité militaire de redressement national (CMRN) présidé par le lieutenant-colonel Moustapha Ould Mohamed Saleck, chef d'état-major des forces armées, est aussitôt mis en place. Il comprend 18 membres dont 17 officiers de l'armée et un commissaire de police. Le 12 juillet, un cessez de feu unilatéral est décidé par les Sahraouis, pour donner au nouveau régime la chance de trouver un accord de paix. Le nouveau pouvoir se donne trois objectifs : l'arrêt de la guerre, la remise sur pied de l'économie et la mise en place d'institutions démocratiques.56

Début avril 1979, le CMRN est transformé en Comité Militaire de Salut National (CMSN), une nouvelle charte constitutionnelle est établie, qui efface le rôle central du chef de l'Etat, le colonel Ould Saleck, qui n'a plus qu'un rôle honorifique. Le pouvoir est ainsi octroyé au Premier ministre, un poste auquel est nommé le nouvel homme fort, le lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif, vice président de l'ancien CMRN. La priorité du CMSN reste la recherche de la paix, il commence d'entamer des contacts avec le Front Polisario après avoir accusé Ould Saleck d'être pro-marocain. Très rapidement, Ould Bouceif, tourne la veste au profil du Maroc et déclare que « *Nouakchott entend rester fidèle à l'alliance marocaine* ».57 La plupart des membres du CMSN vont s'opposer aux desseins du Premier ministre, craignant que le changement d'orientation ne replonge le pays dans la guerre. Ils ont donc commencé à trouver une sortie de cette situation en lui rapprochant d'avoir engagé des dépenses inutiles. Lorsque Ahmed Ould Bouceif se rend en visite au Sénégal le 28 mai 1979, la majorité du CMSN lui était hostile. En retour de cette visite, l'avion du Premier ministre fait un accident au large de Dakar. La thèse de l'accident est officiellement retenue mais des observateurs parlent d'un complot.

Le 31 mai, le CMSN désigne Mohamed Khouna Ould Haidallah comme, Mohamed Mahmoud Ould Louly, (deux membres du CMSN) respectivement Premier ministre et chef de l'Etat en remplacement d'Ould Saleck. Peu de temps après, le 5 août 1979, et à la suite

⁵⁵ Idem. p.155.

⁵⁶ Philippe MARCHESIN, Ibid. p.156.

⁵⁷ Le Monde, 14 avril 1979, p.1.

d'une négociation menée par les nouveaux arrivants au pouvoir, la Mauritanie et le Front Polisario signent à Alger un accord de paix définitif.⁵⁸ En vertu de cet accord, la Mauritanie reconnaît officiellement le Front Polisario et lui abandonne le Tiris-El-gharbia que le Maroc occupe le jour même jusqu'à aujourd'hui. Cinq ans plus tard la Mauritanie, reconnaîtra la RASD. Dans la même année, la première politique des pêches est adoptée et le redressement de l'économie en général est engagé, mais l'instabilité politique règne encore.

En janvier 1980, Ould Haidallah renforce sa position au sien du pouvoir en renversant le Président Ould Louly, et prendre le pouvoir suprême. Deux tentatives de coups d'Etat sont orchestrées contre le nouveau président en 1981 et 1982. Le colonel Ould Haidallah, se maintiendra à la tête du pays jusqu'en 1984.

B- Le régime semi-démocratique et la transition militaire (1984-2007)

L'arrivé au pouvoir d'Ould Taya est salué par tout le monde, son règne est caractérisé par des tensions d'ordre ethnique et des réalisations importantes ainsi que des tentatives de coups d'Etat. Le seul coup d'Etat qu'a réussi est celui de 3 août 2005. Nous étudions dans un premier temps la période d'Ould Taya et l'arrivé au pouvoir à partir de 2005 d'une nouvelle junte militaire et sa transition jusqu'à 2007.

B.1- Le régime semi-démocratique d'OULD TAYA (1984-2005)

Le 12 décembre exactement, en l'absence du colonel Ould Haidallah, qui assiste à Bujumbura, le onzième sommet franco-africain, un coup d'Etat, réussi cette fois-ci, permet l'arrivé au pouvoir du colonel Maaouiya Ould Taya.

Jusqu'en 1991, le régime d'Ould Taya se caractérise par une relative instabilité et une volonté d'avoir une relation équilibrée avec les voisins du nord. On peut considérer que pendant le règne d'Ould Taya, la Mauritanie a changé de visage, par un début prospère et une fin catastrophique. Un an après son coup d'Etat, il annonce l'organisation des premières élections municipales qui se sont déroulées en 1986. Le but officiel des ces élections, est de

⁵⁸ Muriel DEVEY, *Ibid.* p.160.

faire participer davantage les populations à la gestion de leurs affaires tout en les impliquant dans l'œuvre de construction nationale.

Dans le secteur économique, le régime militaire commence par le renforcement de l'Etat moderne en redressant l'économie nationale. Dès le 13 décembre 1984, le lendemain du coup d'Etat, le CMSN, se fixe une tâche qui consiste à moraliser la gestion de biens publics. Dans le secteur de la pêche, une des principales mesures prises pour assainir ce secteur consiste en l'interdiction de transbordement. Il s'agit de mettre fin aux pratiques visant à transborder en haute mer une partie de poisson pêché dans les eaux mauritaniennes par les nationaux. Cette violation de la réglementation alimente un véritable marché parallèle, faisant perdre à l'Etat des devises et les revenus que lui auraient procurés les droits de sortie des produits halieutiques. Ainsi plusieurs armateurs réputés intouchables sont mis en prison et libérés seulement contre l'engagement ferme de s'acquitter de fortes amendes.

Quelques diverses mesures d'assainissements ainsi que l'adoption des programmes des redressements économiques et financiers ont permis de bénéficier de crédits du Fond Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) assurant un certain redressement économique.

Durant la première décennie du régime d'Ould Taya, des tensions d'ordre ethnique réapparaissent de façons cycliques (1986, 1987 et 1989)⁵⁹, ainsi que plusieurs tentatives de coups d'Etat se sont succédé pour déstabiliser le pays.

Pour lancer à nouveau et compléter le processus démocratique, le président Ould Taya a fait en sorte pour maîtriser une armée nationale putschiste, en recyclant des membres les plus actifs de la CMSN dans le circuit démocratique, ou l'envoyant comme représentants de la Mauritanie à l'étranger ou simplement à la retraite.

Le régime assure ses arrières aussi par le soutien de milieux économiques surpuissants et adopte en juillet 1991, par un referendum, une nouvelle Constitution qui

⁵⁹- Sept-octobre 1986: Arrestation de dizaines de personnes dans les milieux négro-africains pour atteinte "à l'unité nationale", après la parution d'un "Manifeste du négro-africain opprimé", dénonçant "l'apartheid" entre Blancs (Maures) et Noirs (ethnies négro-africaines).

- Le 22 octobre 1987: Les autorités dénoncent un complot impliquant des militaires négro-africains. Parmi les 51 inculpés, trois officiers seront condamnés à mort puis exécutés, 18 condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

- En avril 1989, des affrontements entre Mauritaniens et Sénégalais dans les deux pays font des centaines de morts et provoquent l'exode ou l'expulsion de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Rupture des relations diplomatiques entre Nouakchott et Dakar jusqu'en 1992.

prévoit le multipartisme et met fin à 13 ans des régimes militaires. Cette constitution réaffirme l'identité arabe et africaine de la Mauritanie. En janvier 1992, Ould Taya a été élu président de la république. Une autre réélection viendra en 1997 et en une troisième en novembre 2003. Mais avant juste cette réélection, en juin 2003, une tentative de coup d'Etat contre le président Ould Taya est maîtrisée après 36 heures de combats: 15 morts et 68 blessés (officiel). Cette tentative, suivie de nombreux limogeages et changements au sein du pouvoir, sera revendiquée par un mouvement nommé "les Cavaliers du changement" qui regroupe des anciens militaires avec d'autres encore en service. Trois autres tentatives de coups d'Etat entre novembre 2003 et août 2004, un principal accusé pour la première tentative est n'est que celui de l'ancien président du CMSN, Ould Haidallah.⁶⁰

A partir de l'année 2000, l'économie du pays est frappée par l'inflation, et la sécheresse, ainsi qu'une invasion de criquets pèlerins, aggravent la situation pour des Mauritaniens encore très dépendants de leur agriculture. Les échecs du pouvoir commencent à se ressentir. Le pays, malgré ses ressources multiples et sa faible densité démographique, demeure, économiquement et socialement, sinistré. 80% de sa richesse nationale est aux mains d'une douzaine des hommes influents tandis que la misère de la population crève les yeux. De plus, les réflexes autoritaires (arrestations arbitraires, mise en résidence surveillée des opposants, interdictions de certains partis d'opposition...) et les nominations sur base tribale, tous ces facteurs seront les résultats d'un régime affaibli sur le plan intérieur par un blocage complet de la vie politique ; une opinion publique particulièrement critique à l'égard du tribalisme et de la situation économique ; une politique étrangère en décalage avec les aspirations de la grande majorité de la population (rapprochement avec les États-Unis et Israël dans le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme) et une armée particulièrement mécontente du système de promotion des officiers sur des critères tribaux et non méritocratiques. En résumé, le pouvoir du président Ould Taya est fragilisé politiquement et même militairement. Alors un coup d'Etat

⁶⁰ *Journal Aujourd'hui le Maroc*, n° 963 du 11-8-2005, *Les grandes dates du régime Ould Taya (chronologie)*,

commence à se dessiner après l'attaque de juin 2005 à Lemgheity⁶¹ qui a eu un grand impact psychologique dans l'armée. Ce coup d'Etat arrive enfin le 3 août 2005.

B.2- La transition militaire (2005-2007)

Décidément, la Mauritanie n'a pas rompu avec la tradition des putschs militaires, alors qu'il assiste, en Arabie Saoudite, aux obsèques du roi Fahd, Ould Taya est renversé par un coup d'Etat dirigé par le colonel Ely Ould Mohamed Vall, son ami d'arme et directeur général de la Sûreté nationale depuis qu'il est au pouvoir, et Mohamed Ould Abdel Aziz, commandant du bataillon de la garde présidentiel (BASEP). En retour de son voyage en Arabie Saoudite, Ould Taya, a été obligé de le terminer au Niger, où il déclare, trois jours plus tard, à la RFI « *J'ai été grandement surpris du coup d'Etat qu'a eu lieu à Nouakchott... Et encore plus surpris quand j'ai appris qui en sont les auteurs... Quant à ma situation personnelle, elle me rappelle la sagesse de celle qui a dit : mon Dieu, préserve-moi de mes amis, mes ennemis, je m'en charge* ». ⁶²

Les deux hommes ont su fédérer autour d'eux l'essentiel de l'état-major de l'armée mauritanienne en une junte, le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), et ont ainsi réussi leur entreprise sans coup férir et sans effusion. Le président du CMJD annonce quelques jours plus tard, la tenue d'un référendum constitutionnel dans un délai d'un an, suivi d'élections générales durant la deuxième année de la période de transition de deux ans fixée par les putschistes pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Après une courte période d'hésitation, l'ensemble de la classe politique mauritanienne, suivi rapidement par la communauté internationale, soutenait la volonté du changement affichée par la junte militaire. Les partis politiques mauritaniens se sont faits les avocats du CMJD et ont participé à la campagne d'explication et de promotion de son programme. Cette campagne connut son apogée à Bruxelles devant l'Assemblée paritaire UE/ACP de décembre 2005 quand le représentant du CMJD, accompagné d'une forte délégation de la classe politique nationale, exposait les engagements du gouvernement de la

⁶¹ L'attaque du petit fortin de Lemgheity, au nord du pays le 4 juin 2005, a occasionné 18 décès chez les militaires mauritaniens. Elle a été revendiquée par le GSCP (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat) algérien, mais de nombreuses zones d'ombre entourent encore cette attaque, à laquelle des Mauritaniens auraient participé. Ce fortin rackettait les nombreux trafics de la zone.

⁶² RFI, Entretien réalisé le 06/08/2005, par Moussa KAKA.

junte concernant des mesures en matière de respect des principes démocratiques, de l'Etat de droit, des libertés fondamentales et de bonne gestion des affaires publiques.

L'année 2006 connut l'organisation d'élections municipales, législatives et sénatoriales. La junte a tenu sa promesse. Dix-neuf mois après le renversement d'Ould Taya, les Mauritaniens ont pu élire leur président. Le 25 mars 2007, Sidi Ould Cheikh Abdallahi,⁶³ un technocrate plus qu'un politicien, mais soutenu par quelques membres de la junte militaire, a ainsi été élu face à Ahmed Ould Daddah,⁶⁴ opposant historique d'Ould Taya, au cours d'un scrutin dont la transparence a été saluée par la communauté internationale

Cette transition a fait naître un grand espoir de changement auprès des populations. Elle a été applaudie à l'extérieur et érigée en modèle à suivre en Afrique. Enfin, cette élection présidentielle est la première du genre depuis l'indépendance du pays en 1960 – une première parce que libre et régulière, ce qui est l'essence même de la démocratie telle qu'on l'entend en Occident. Mais le vrai visage de la junte militaire se dévoile en août 2008 et le processus semble se terminer en queue de poisson.

C-La parenthèse démocratique et le coup d'Etat de 2008

Cette période est caractérisée par un régime démocratique et qui a gouverné le pays pendant 16 mois pleins de problèmes et qui a donné une autre occasion aux militaires d'arriver au pouvoir par la force.

C.1- La parenthèse démocratique (04/2007-08/2008)

Ould Cheikh Abdellahi devenait le premier président démocratiquement élu du pays, avec 52,85%⁶⁵ des voix, au terme d'un processus de restitution du pouvoir aux civils.

Le premier gouvernement formé sur la base d'un marchandage politico-électoraliste sera source de troubles dès le premier mois d'exercice du pouvoir. Une coalition de partis politiques sera la première à contester ce gouvernement de technocrates qui les mettait à la

⁶³ Ancien ministre dans les différents gouvernements de Mokhtar Ould Daddah et Ould Taya.

⁶⁴ Ancien gouverneur de la banque centrale de Mauritanie, ancien ministre dans les années soixante-dix et le frère cadet du premier président de la Mauritanie Mokhtar Ould Daddah (1960-1978).

⁶⁵ Radio de Mauritanie, Journal de 20h du 27/03/2007. Nouakchott.

touche. Ainsi, l'équipe du Premier ministre Zeine Ould Zeidane⁶⁶ qui a vécu douze mois sera entravée dans ses missions par des problèmes d'ordre politique, social, économique et sécuritaire.

Echappant de justesse à une motion de censure, ce gouvernement fut limogé et remplacé par un gouvernement politique issu de la majorité présidentielle et quelques partis de l'opposition démocratique. Cet élargissement a rencontré une opposition farouche par la majorité des députés de son propre camp et brandirent une motion de censure. Ces députés qui ne lui avaient laissé aucun répit durant la première année de son mandat. Alors en ce moment là, ses adversaires le critiquent pour sa faiblesse supposée, tandis que ses sympathisants louent son tempérament modéré et son souci du consensus. Ould Cheikh Abdellahi est alors présenté comme un homme discret, ayant longtemps vécu au Koweït et au Niger, loin de cette Mauritanie et les complexités de sa scène politique.

Dès que le président a vu la censure arrivée, il a réagi aussitôt en s'adressant dans un discours musclé aux députés frondeurs, menaçant à son tour de dissoudre le Parlement. Mais ce bras de fer tournera à l'avantage des députés qui finirent par obtenir le départ du gouvernement qui n'a duré que 52 jours. Acharné, le Président reconduit le Premier ministre et forma une nouvelle équipe, sans l'opposition mais avec quelques symboles de la gabegie du système Ould Taya. Un acte qui a énervé les militaires. .

Malgré cette situation, le Président lança de grands chantiers éminemment politique et sensible à savoir : l'organisation du retour des réfugiés expulsés au Sénégal en 1989 au cours des évènements qui avaient causé la rupture des relations diplomatique entre Dakar et Nouakchott et créé une véritable fracture dans l'unité nationale. Le président s'était également mis à dos la notabilité traditionnelle irritée par la loi de la criminalisation de l'esclavage en Mauritanie voté en août 2007.

On peut dire que la démocratie ne s'est pas accompagnée d'une amélioration des conditions de vie. En juillet et août 2007, les coupures d'eau et de courant se sont multipliées. Et l'image de la paisible nation posée au cœur des dunes a été écornée par quelques dures réalités : des saisies de cocaïne, en avril et mai de la même année, ont révélé

⁶⁶ Ancien gouverneur de la BCM et candidat malheureux aux élections présidentielles, il a arrivé en 3^{ème} position et Il a demandé à ses partisans de voter pour Ould Cheikh Abdellahi en contre partie de le nommer à la primature.

son rôle de plaque tournante du trafic de drogue ouest-africain et l'immigration clandestine, ainsi que la faiblesse du système de sécurité.

Des émeutes populaires contre la cherté de la vie, en novembre 2007, ont coûté la vie à un jeune homme. Des autres événements à l'ordre sécuritaire, arrivent pour compliquer une situation qu'est déjà catastrophique pour une jeune démocratie. Le 24 décembre 2007, veille de Noël, quatre touristes français sont assassinés en Mauritanie. La piste du crime frauduleux est rapidement abandonnée pour celle de l'acte terroriste et la grande conséquence, surtout économique, de cette attaque avait été l'annulation du Rallye Paris Dakar et une baisse importante dans l'activité touristique. Trois jours plus tard, trois soldats mauritaniens sont tués dans la base militaire d'Al-Ghallaouia, située au Nord-est du pays. L'attaque est revendiquée par la Brigade d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (BAQMI), ex GSPC algérien. Deux événements qui vont inscrire la Mauritanie sur la carte des zones à risque. Le 1 février 2008, une attaque contre l'ambassade d'Israël en plein cœur de la capitale Nouakchott et qui s'est terminée par la fuite des assaillants laissant derrière eux trois blessés. Début avril, en périphérie de Nouakchott, des échanges de tirs entre forces de l'ordre et jihadistes présumés s'étaient soldés par la mort d'un policier et de deux islamistes.

Quelques mesures sont prises pour sortir de cette crise, mais les militaires veulent fermer la parenthèse démocratique. Il faut signaler que le numéro deux de l'ancienne junte a soutenu Ould Cheikh Abdellahi, en l'occurrence Mohamed Ould Abdel Aziz, et qui assure sa sécurité personnelle. Ould Abdel Aziz reçoit de la part de son président sa promotion comme Général de l'armée en 2008, avec deux autres des ses amis militaires. Cette cohabitation entre un président qui comptait bien jouir de ses prérogatives et des militaires qui tenaient à lui faire tenir leur feuille de route ne pouvait ainsi perdurer. C'est dans cet ordre d'idées qu'interviendra la dernière crise politique que d'aucun ampute aux généraux. Selon cette hypothèse, les militaires qui voulaient se débarrasser d'Ould Cheikh Abdallahi, auraient alors manipulé l'ancien groupe des députés frondeurs du deuxième gouvernement. Alors, une autre crise fait surface et prend de l'ampleur avec la volonté des députés de fouiller dans les caisses de la Fondation caritative de la femme du président. La commission d'enquête que les sénateurs réclamaient sera refusée par le président du Sénat, faisant

monter la tension au sein de la chambre haute dont les représentants menacèrent de poursuivre ce dernier pour mauvaise gestion.

L'épouse du Chef de l'Etat au lieu d'apaiser le jeu portera la dragée haute, quand lors de la visite présidentielle en Espagne, elle insulte les parlementaires qu'elle traitera de «*menteurs, d'usurpateurs et d'imposteurs*». ⁶⁷ Décidés à aller jusqu'au bout de la confrontation, les députés qui étaient parvenus à réunir la majorité des deux tiers requis, demandèrent la convocation d'une session extraordinaire du Parlement.

Objectif de cette session, fixer la composition de la Haute Cour de Justice, chargée de juger le Président de la République et les membres du gouvernement et dont l'application traîne depuis une année, créer un certain nombre de commissions d'enquêtes, dont l'une concerne le Programme spécial d'intervention doté d'un budget de plus de 38 milliards d'ouguiyas pour améliorer les conditions de vie des populations, une deuxième concerne le projet de reconstruction de la ville de Tintane, à l'est du pays, dévastée par des inondations et financée à hauteur de plusieurs millions de dollars, et une dernière sur la Fondation K.B. ⁶⁸

Cette demande de session est refusée par la Présidence, entraînant un sentiment chez les élus que le Président de la République cherchait à bloquer la bonne marche des institutions. Un scénario de destitution du Président de la République par la rue aurait alors été planifié, à travers une manifestation populaire qui allait marcher sur la Présidence de la République suscitant alors l'intervention de l'armée. ⁶⁹

Ce serait pour se prémunir contre un tel plan que le Président de la République aurait décidé, tardivement, dans la nuit du 6 août 2008, de prendre les devants en destituant les généraux sensés être les principaux instigateurs de la crise. La suite est connue, deux heures après la diffusion hâtive de cette décision, les généraux qui avaient aidé Ould Cheikh Abdallahi à accéder au pouvoir, l'ont également aidé à descendre de son fauteuil du président.

⁶⁷ Journal algérien, El-Watan du 28 juillet 2008.

⁶⁸ K.B : abréviation de Khatou Boukhary, prénom et nom de l'épouse du président Ould Cheikh Abdellahi. Sa fondation a été créée juste après l'investiture de son époux.

⁶⁹ Cheikh Aidara, Coup d'Etat en Mauritanie : *Genèse d'une démocratie avortée*, Journal L'Authentique du 12/08/08, Nouakchott.

C.2- Le coup d'Etat de 2008 et la situation actuelle

Tout a commencé le mercredi 6 août 2008, le Président Ould Cheikh Abdallahi décide de limoger tous les dirigeants militaires importants,⁷⁰ parmi eux le général Mohamed Ould Abdel Aziz, chef de l'état major particulier et commandant de la garde présidentielle. Le décret nommant leurs remplaçants respectifs est lu à la radio tôt le matin au journal de 08h. Quelques minutes après la publication de ce décret, le président, Ould Cheikh Abdallahi a été arrêté à son domicile, dans l'enceinte du palais présidentiel.⁷¹

Les systèmes de communication du palais présidentiel sont coupés, la télévision et la radio nationale ont maîtrisé par l'armée. En fin de matinée, les putschistes ont communiqué que le décret de leur limogeage est nul et non avenue. Puis dans l'après-midi, un deuxième communiqué annonce qu'Ould Cheikh Abdallahi n'est plus président de la République et la formation d'un Haut Conseil d'Etat (HCE), présidé par le chef de l'état major particulier Mohamed Ould Abdel Aziz, a pris les rênes du pouvoir. Ce HCE prends le slogan du « *Mouvement de la rectification du processus démocratique* ».

Les putschistes justifient leur acte par l'incapacité avérée du président à gérer la situation des différentes crises et d'être trop faible, notamment face au terrorisme qui touche le pays depuis quelques mois. Le groupe militaire, désormais au pouvoir, a promis d'organiser des élections et de respecter les libertés des citoyens ainsi de préparer le terrain pour la désignation d'un nouveau président par l'organisation "d'états généraux de la démocratie", des journées de consultations censées réunir la classe politique et la société civile pour préparer de nouvelles élections. Ce nouveau coup d'Etat jette l'émoi dans la rue mauritanienne. Des habitants sont sortis quelque temps après l'annonce de la nouvelle pour manifester à Nouakchott et dans quelques villes contre la déposition du président Ould Cheikh Abdallahi. Ils considèrent cela comme un retour en arrière dans le processus de démocratisation de la Mauritanie. Le pouvoir aux civils devient une parenthèse entre des régimes militaires.

⁷⁰ Le chef d'état-major de l'armée, le chef d'Etat major particulier du président, le chef d'Etat major de la Gendarmerie et le chef d'état-major de la garde nationale et le directeur général de la sûreté nationale, donc (3 généraux et deux colonels)

⁷¹ RFI, journal de 12h, du 06/08/2008, Paris.

Dès le premier jour du coup d'Etat, la communauté internationale a condamné ce coup d'Etat et a exigé le rétablissement de la légalité constitutionnelle et a demandé la libération et le rétablissement du président de la République. Le président déchu a été transféré en résidence surveillée dans son village natal après 45 jours d'emprisonnement dans l'enceinte de la présidence. Quelques partis politiques ont créé un front pour la défense de la démocratie et pour lutter contre ce coup d'Etat.

Dans l'objectif de redressement de la situation politique, en quelques mois, les putschistes ont posé des actes qui rassurent et qui apaisent, dont le dernier en date est la libération du président déchu le 22 décembre 2009 après une énorme pression internationale.

Entre le 27 décembre 2008 jusqu'au 05 janvier 2009, des Etats généraux de la démocratie ont été organisés à Nouakchott sous l'égide de la junte militaire, pour lancer le processus démocratique. Ces Etats généraux ont été boycottés par le Front national pour la défense de la démocratie (FNDD), opposé au putsch, ainsi que par le président déchu Ould Cheikh Abdallahi, dont le front soutient encore le retour au pouvoir.

Vendredi 09 janvier, au cours d'une séance plénière à l'Assemblée nationale, le premier ministre de la junte au pouvoir, a présenté le rapport final des *États généraux de la démocratie*, et dans le quel il a annoncé que son gouvernement a mis au point une feuille de route comprenant la création d'un observatoire national des élections, sous forme de structure indépendante et permanente ; l'organisation d'élections présidentielles dans un délai de six mois et informant que cette élection sera ouverte à tous les candidats remplissant les critères définis par la loi. Ces élections ont été organisées le 18 juillet 2009 et le gagnant n'a que le meneur du coup d'Etat de 2008 en l'occurrence OULD ABDEL Aziz.

Conclusion du premier chapitre

Nous avons vu que l'histoire de la Mauritanie est très enrichissante. Ce pays a, de tous temps, été terre de brassage entre races et cultures et d'échanges entre civilisations.⁷²

⁷² Pour plus d'information sur l'histoire de la Mauritanie, vous pouvez consulter le livre de Geneviève Désiré-Vuillemin, *Histoire de la Mauritanie : Des origines à l'indépendance*, Karthala, Paris, 1997, 652p.

Pays du commerce, trait d'union entre monde arabe et Afrique noire, son histoire en a fait un pays arabe musulman à la culture originale. La colonisation lui a laissé une frontière, notion auparavant inexistante et qui représente un défi : la coexistence des Négro-africains et des Maures dans une même nation mauritanienne.

La colonisation de la Mauritanie a été brève, mouvementée, tardive et superficielle.⁷³ La Mauritanie est créée dans ses frontières actuelles par le traité de Paris du 29 juin 1900, mais l'annexion du territoire qui rencontre un fort mouvement de résistance nationale, ne prend fin qu'en 1935.

Après bien des mutations dans le cadre du système colonial, la Mauritanie se dotait de sa première constitution, la Constitution du 22 mars 1959. Cette Constitution, qui instituait un régime parlementaire fut éphémère, l'accession de la Mauritanie, le 28 novembre 1960, à la souveraineté internationale appelant l'adoption d'un nouveau texte constitutionnel. La Constitution du 20 mai 1961 instituera un régime présidentiel qui allait glisser vers le système du Parti Unique.

Le régime du Parti unique, succombant à l'usure du temps, aux difficultés de l'économie nationale fortement éprouvée par les multiples effets de la sécheresse au Sahel, et surtout par ceux de la guerre du Sahara Occidental, dans laquelle la Mauritanie était à l'époque engagée, prend fin le 10 juillet 1978.

De 1978, le système politique mauritanien a connu plusieurs réaménagements qui ont été ponctués par tentatives de retour à un système constitutionnel et politique normal.⁷⁴

Durant cette période, comme on a montré dans ce chapitre, la Mauritanie a été gouvernée par les militaires et un civil, dans des conditions d'instabilité politique et de conflit. Cette instabilité a eu des effets négatifs sur le système social du pays depuis son indépendance même s'il y a une nette amélioration pendant les deux premières décennies et tout dernièrement.

⁷³ J.L.BLANC, *Le système politique mauritanien*, In Introduction à la Mauritanie, Ed. du CNRS, 1979, p279.

⁷⁴ Ahmed Salem OULD BOUBOUTT, L'évolution des institutions de la république Islamique de Mauritanie, Revue du monde musulman et de la Méditerranée, 1989, Volume 54, n°1, pp 130-140, p135.

Chapitre II : L'économie de la Mauritanie

Introduction

L'informel et la tradition n'ont pas disparu, mais ils sont fortement talonnés par la modernité. Ainsi, que comme la plupart des économies africaines, celle de la Mauritanie est duale. D'un côté, on trouve un secteur moderne basé sur l'exploitation des richesses minières, la pêche industrielle, quelques industries manufacturiers, l'agriculture irriguée, les services et tout dernièrement le pétrole. De l'autre, un secteur agro-pastoral encore traditionnel dans ses modes de production et de gestion certes, mais en mutation. Dans ce chapitre de notre étude, nous étudions la situation actuelle des principaux piliers de l'économie mauritanienne (section I) et enfin, nous découvrons les premiers noyaux et la case de départ du secteur de la pêche mauritanienne avant l'indépendance (section II)

Section I : Situation économique actuelle

L'économie mauritanienne, repose aujourd'hui, essentiellement sur les secteurs de la pêche, de l'agriculture et l'élevage, des mines de fer, et tout dernièrement, du pétrole. Mais malgré ces ressources considérables, la Mauritanie est encore classée parmi les pays les plus pauvres. A cela s'ajoute le secteur des services qui prennent de plus en plus de l'importance dans le développement économique du pays.

Nous abordons dans un premier temps le secteur rural dont la majorité des populations vivent de et dans un deuxième temps nous étudierons le secteur moderne de l'économie mauritanienne (mines et pétrole).

A- Le secteur rural traditionnel

D'abord il faut noter que ce pays est composé d'une population essentiellement rurale représentant les trois-quarts⁷⁵ de l'ensemble. De par sa position géographique, la Mauritanie se trouve coincée entre les zones sahéliennes et sahariennes et définie donc

⁷⁵ Abdo Yéro BA, *La Mauritanie et les défis du développement*, Thèse Economie, Univ. Nice, 1992, p.58.

comme ayant une vocation rurale. Cependant, de par sa nature physique, elle possède l'un des potentiels agricoles les plus pauvres de l'Afrique de l'Ouest.

L'agriculture et l'élevage était en effet les deux piliers du secteur rural qui représentaient initialement la base de l'économie mauritanienne. Le secteur rural, qui fait vivre environ 56% de la population, a contribué au PIB à hauteur de 19,2% entre 1998 et 2000, mais seulement de 15,7% entre 2001 et 2004⁷⁶ à la suite d'une série de chocs exogènes, y compris des inondations, la sécheresse et des invasions de criquets pèlerins.

A.1. L'Agriculture

L'activité agricole repose sur une base de ressources limitée. La superficie cultivable ne représente pas plus de 0,5% du territoire, dont moins de 1% reçoit assez de pluie (de 300 à 600 millimètres par an) pour permettre de pratiquer la culture pluviale appelée *diéri*. La culture irriguée se limite à environ 40 000 hectares le long du fleuve Sénégal, quand à l'irrigation à petite échelle se pratique également sur environ 5 000 hectares dans près de 200 oasis situées dans les vastes déserts des régions de l'Adrar, de l'Assaba et du Tagant ainsi que dans les deux régions de Hodh (voir carte).

L'agriculture oasienne repose sur la production de dattes mais également de légumes, quelques cultures de décrue et l'élevage. La disponibilité limitée des ressources en eau, l'avancée des dunes, l'éloignement des marchés et la faible capacité locale de production commerciale ont entravé le développement de l'économie oasienne. Les cultures de décrue se pratiquent essentiellement dans les dépressions saisonnières, appelée *walo*, le long du fleuve Sénégal, dans les zones inondées lors des pluies ainsi qu'en aval des petits barrages construits par les populations locales. La culture de décrue repose sur des méthodes de production traditionnelles, pratiquement sans aucun intrant moderne. On estime entre 30.000 et 70.000 hectares⁷⁷ la zone où se pratiquent les cultures traditionnelles de décrue, qui sont essentiellement le sorgho, le mil, le niébé et le maïs. Grâce aux ouvrages réalisés dans les zones de décrue à Maghama (sud du pays), récemment achevés avec un financement du FIDA, le pays dispose maintenant d'environ 9.500

⁷⁶ Fonds International de Développement Agricole (FIDA), RIM : options stratégiques pour le programme-pays, Rome, Septembre 2007, p.2.

⁷⁷ FIDA, Idem, p.2.

hectares⁷⁸ de terres agricoles où la submersion est maîtrisée. La culture pluviale ne se pratique que dans la région de Guidimaka et dans quelques zones frontalières avec le Mali (Assaba et les deux régions de Hodh). La superficie récoltée varie entre 50 000 et 200 000 hectares, en fonction des pluies. Les seules cultures pluviales sont le sorgho et le mil étant donné que la saison des pluies ne dure que de trois à quatre mois.

Au moment où la Mauritanie avec l'aide de la FAO est entraînée d'affronter la crise alimentaire qui a touché le pays l'année dernière, Mr Radisav Pavlovic, le Représentant de la FAO en Mauritanie, a déclaré : « *Sur les 500 000 hectares utilisables pour l'agriculture mauritanienne, seulement 140 000 hectares sont des terres irriguées dans la vallée du fleuve Sénégal. Et seuls 40 000 hectares sont déjà équipés d'une manière ou d'une autre pour l'irrigation* », a-t-il indiqué. « *Mais du fait des infrastructures défectueuses et des canaux en piteux état car sans travaux de maintenance, seuls quelque 15 000 hectares (soit environ 11 %) sont en fait irrigués.* »⁷⁹

Cette déclaration nous permet de comprendre pourquoi la Mauritanie ne produit pas assez pour subvenir aux besoins alimentaires du pays (*tableau 1*). Le gouvernement, à travers la société nationale de développement rural (SONADER) créée dans les années 80, souhaite doubler la production agricole pour couvrir 60 % des besoins lors des prochaines récoltes et d'ambitieux programmes d'aménagement visant à réaliser la sécurité alimentaire ont été adoptés en 2008.

Outre des conditions climatiques souvent pénibles, l'agriculture mauritanienne subit régulièrement de nombreux prédateurs : criquets-pèlerins, sauterelles, rats, oiseaux, etc. Par exemple en 2004, des milliers d'hectares de récoltes ont été dévastés. L'invasion des criquets a eu des effets importants sur le plan agricole en particulier et économique en général. Ces criquets pèlerins qui ont envahi l'Afrique sahélienne, durant l'année 2004, laissent après leur passage un goût amer de malédiction biblique. La Mauritanie est au premier rang des pays les plus touchés par la ruée acridienne. Ruée qui a occasionné une

⁷⁸ Idem. p.3.

⁷⁹ Site internet FAO, <http://www.fao.org>

baisse considérable de la production agricole du pays. La rentabilité des terres cultivées a fait une chute de 44%.⁸⁰

Face à ce phénomène, les autorités mauritanienne avaient manqué de ressources matérielles et humaines pour pouvoir combattre efficacement le désastre engendré par les criquets. Une aide internationale a été octroyée au pays de la part de la FAO et quelques pays européens pour combattre ce phénomène dévastateur.

Enfin, l'agriculture demeure une activité qui peut jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire ainsi que la diversification des productions végétales. Et aujourd'hui elle est toujours la source de revenus de plus de 70 % des pauvres en milieu rural.

Tableau 1 : Production agricole 2006

<i>Production</i>	<i>Tonnes</i>
Mil et sorgho	71.600
Riz	57.328
Maïs, blé, orge	13.034
Dattes	20.000

(Source : Mission Economique de l'Ambassade de France en RIM-2007)

A.2. L'Élevage

Le secteur rural reste à dominante pastorale. En effet, avec une contribution de 14.3% au PIB, élevage représente 80% des apports dans ce secteur.⁸¹

L'activité d'élevage est ancienne comme on a déjà souligné dans l'introduction. Les Maures sont des éleveurs nomades, dont le chameau a compté et compte encore dans la culture et l'économie. Les Négro-africains, tous agriculteurs et sédentaires qu'ils soient, n'en sont pas moins eux aussi des éleveurs réputés, notamment les Peuls très attachés à leurs troupeaux de bœufs. Il y a encore quelques décennies, les éleveurs, maures nomades et peuls, pratiquaient un type d'élevage extensif sur des vastes territoires. En 1967, la vente du bétail sur pied au Sénégal, au Mali, et jusqu'en Côte d'Ivoire et au Libéria, constituait

⁸⁰ Badara DIOUF, Mauritanie : bilan de la crise acridienne, avril 2005.

⁸¹ Moctar Fall, Elevage en Mauritanie : *Etat des lieux et perspectives du sous-secteur, Contraintes, Atouts et Stratégies*, MDR, Nouakchott, Novembre 2006, p.1.

86% des ressources des éleveurs et 60% du revenu agropastoral du pays.⁸² Mais les périodes des sécheresses successives ont modifié ces données et bouleversé les conditions de vie de nombreux mauritaniens. Le cheptel a profondément souffert de la réduction des pâturages. C'est la raison d'une sédentarisation massive résultant d'un exode rural important ayant déstructuré l'essentiel des anciens systèmes de production.

En 2008, Le cheptel est estimé à 1,5 million de Camelins, 1,5 million de Bovins, et près de 16 millions de caprins et ovins.⁸³

En 2006, les volailles sont estimés au nombre de 3.400.000 individus (dont 2 millions en aviculture familiale), 250.000 asins et 63.000 équins.⁸⁴

L'alimentation du cheptel est assurée essentiellement par les pâturages naturels et qui sont disponibles uniquement entre la période de juillet-août à novembre. Les éleveurs sont contraints pendant la longue période de soudure leurs animaux et les conduire vers les pays voisins notamment le Mali pour trouver des pâturages, ou d'acheter l'alimentation industrielle. L'abreuvement du cheptel s'effectue à partir des eaux de surface (rares, en dehors du fleuve et de ses affluents) et des puits pastoraux. Les réserves souterraines sont limitées et inégalement réparties.

Photo 2 : Troupeau des chameaux à l'est de la Mauritanie



(OULD MOHAMED, 2006)

⁸² Muriel Devey, *Ibid.* p.7.

⁸³ Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, *Communication sur la Campagne agricole 2007-2008*, Nouakchott, 2008, p.4.

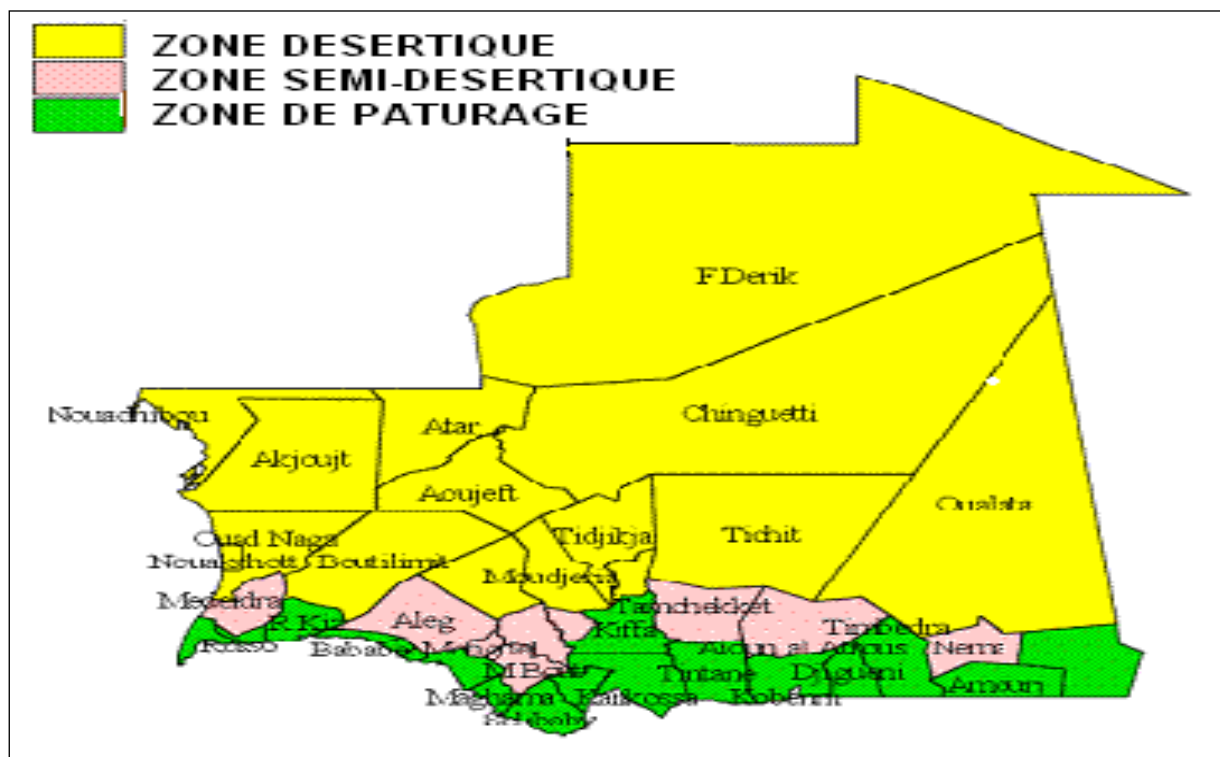
⁸⁴ Moctar Fall, *Ibid.* p.2.

Photo 3 : Troupeau des bovins dans l'sud de la Mauritanie



(Source: Centre National de Lutte Antiacridienne/2004)

Figure 3 : Carte des Zones pastorales de la Mauritanie (source FAO, 2004)



Jusqu'à présent, la Mauritanie est autosuffisante en viandes rouges ; une partie de la viande produite est même exportée sous forme d'animaux sur pied au Maghreb et en particulier le Sahara Occidental et le Maroc (les dromadaires) et en Afrique de l'Ouest (les bovins et les petits ruminants). La production laitière, bien que théoriquement excédentaire, est saisonnière et atomisée. Le développement de cette filière au cours de ces dernières années a contribué à la diminution des quantités de lait et de produits laitiers importés.

Selon Mr El hacen Ould Taleb, Président de la Fédération des Eleveurs de Mauritanie (FEM), la Mauritanie exporte 20 milles tonnes de viandes de bœufs et d'ovins vers les pays africains côtiers et 15 mille tonnes de viandes de caméliens vers les pays du Maghreb arabe, et il ajoute que la Mauritanie importe des produits laitiers pour l'équivalent de 15 milliards d'ouguiyas en devises.⁸⁵

D'une manière générale, bien qu'elle ait enregistré des évolutions positives grâce aux politiques gouvernementaux et aux initiatives privées (développement de l'embouche autour des grandes villes, semi-sédentarisation de l'élevage et transformation locale du lait), la filière d'élevage a encore besoin de valorisation et de système d'incitation pour la dynamiser et lui rendre une place importante dans l'économie rurale du pays.

B- Le secteur économique moderne

Si l'agriculture est concentrée dans la vallée du fleuve, au sud du pays, les richesses du sous-sol sont en revanche situées dans le centre et au nord, dans les régions d'Inchiri, et surtout du Tiris Zemmour. Et on peut ajouter à cette richesse minière, le pétrole qui est exploité aujourd'hui au large de Nouakchott.

B.1- L'activité minière

Depuis l'indépendance, le secteur minier a toujours joué un rôle important dans l'économie mauritanienne. Les potentiels ont été avérés de longue date et exploités par certains. C'est le cas du fer depuis 1961, du cuivre depuis 1970 et du gypse depuis 1973. De

⁸⁵ Journal arabophone, Chaab (le peuple), N° 9092 du 11/01/2009, p.2.

1961 à 1975, les mines ont été le fer de lance de l'économie, représentant environ 30% du PIB et de 80% de recette d'exportation.⁸⁶ Entre 1976 et 1988, le secteur a enregistré une forte baisse consécutive à la récession du marché sidérurgique mondial, la baisse des prix du minerai de fer et l'arrêt de l'activité cuprifère entre 1978 et 2003. La contribution des mines à la formation du PIB est tombée à 10%. A partir de 1989, et avec les partenaires de la Mauritanie au développement, un accord de consolidation et de développement a été mis en place visant l'augmentation globale des richesses produites, du développement d'autres secteurs économiques, le secteur minier a retrouvé sa croissance. Il contribue actuellement entre 12 à 15 % du PIB et représente plus de 50% de l'exportation de la Mauritanie.⁸⁷

L'exploitation de ces mines de fer est assurée, depuis la nationalisation de ce secteur en 1974, par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) ex-MIFERMA.⁸⁸ La SNIM, dont 78 % du capital appartiennent à l'Etat mauritanien et ses 4000 employés, fait figure d'un Etat dans l'Etat. Son activité principale est de la recherche géologique, l'exploitation, le traitement et la commercialisation du minerai de fer de gisements situés dans le nord du pays, près de Zouerate dans la région de Tiris Zemmour. Environ 10,5 millions de tonnes sont extraites chaque année, comme le montre l'historique de la production annuelle de la SNIM durant les dernières années dans le *tableau 2*. L'exportation de ces minerais se fait par le port minéralier de Nouadhibou (*photo 5*) terminus du train Zouerate-Nouadhibou, qui, sur presque 700km, longe la frontière nord du pays (*figure 4*). Long de deux kilomètres, possédant environ 200 wagons, ce train -le plus lourd du monde- pèse 2000 tonnes. La mine de fer de Mauritanie est exportée essentiellement vers l'Asie et l'Europe et plus particulièrement la France.

Depuis deux décennies, la SNIM diversifie ses activités pour s'intéresser à des secteurs tels que le tourisme, les travaux publics, le transit, la consignation, la fabrication mécanique, l'exploitation du gypse etc... Aujourd'hui, elle a sept filiales qui opèrent dans ces différents secteurs.

⁸⁶ Muriel Devey, Ibid. p.215.

⁸⁷ World Investment News, Interview avec Mohamed Ould Abeidna, ex-Ministre des Mines et l'Industrie dans le gouvernement de la transition 2005-2007, Nouakchott le 12/07/2006. Adresse : <http://www.winne.com/dninterview.php?interview=1897>

⁸⁸ MIFERMA : Mine de Fer de Mauritanie, créée le 16/02/1952 entre des investisseurs anglais, français et canadiens Pour l'exploitation de gisement de minerai de fer de Fort Gouraud (Zouerate). Nationalisée en 1974.

Les autres exploitations minières dont le démarrage est récent sont celles du cuivre et de l'or d'Akjoujt et de Tasiast, dans le nord du pays, réalisées par les compagnies Mauritania Copper Mines S.A (MCM) et Tasiast Mauritania Ltd S.A.

Les réserves actuelles de la mine d'Akjoujt sont estimées à 23 millions de tonnes⁸⁹ de cuivre associé à de l'or. La production a démarré en 2006. Les travaux de développement de la mine d'or de Tasiast ont commencé en 2005 et la première production est prévue pour fin 2009.

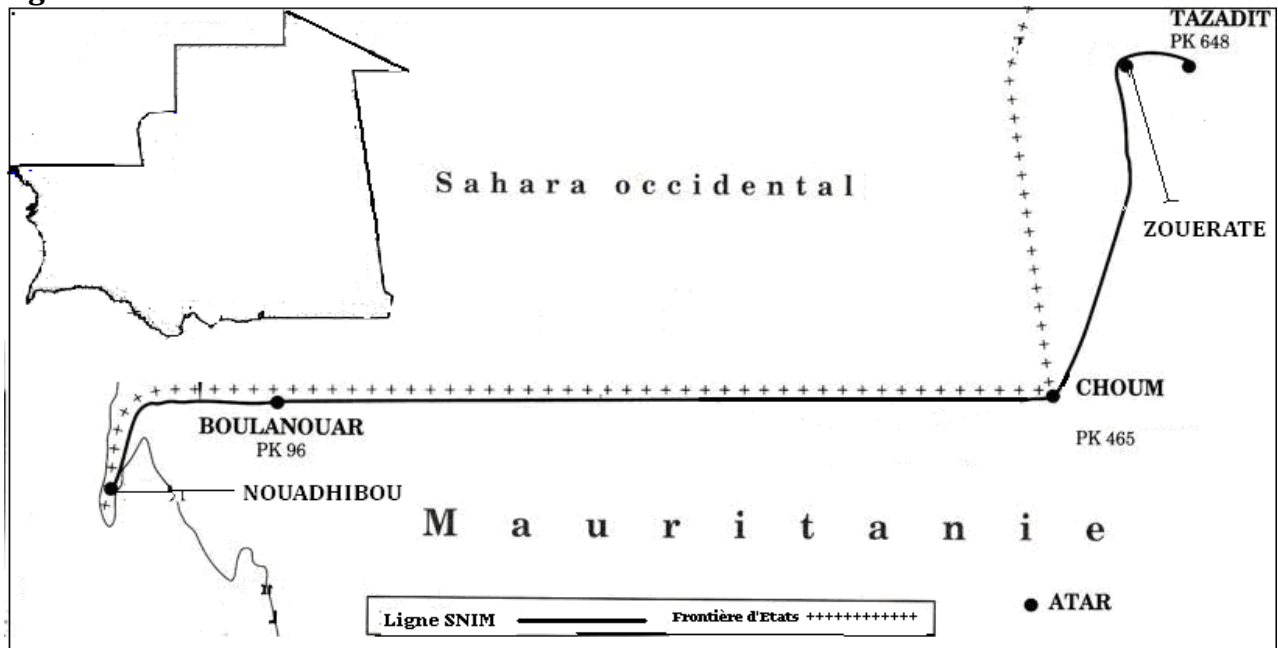
Depuis quelques années, la politique de l'Etat mauritanien, dans le secteur minier, est concentrée sur quatre axes majeurs qui sont l'amélioration du cadre réglementaire et des capacités d'intervention du secteur, le renforcement des infrastructures géologiques de base, le développement de la recherche et de la prospection et l'accélération dans la mise en œuvre des projets de développement minier.

Tableau 2 : Production de la SNIM⁹⁰

Année	Production (en milliers de tonnes)
2001	10.302
2002	9.553
2003	9.627
2004	11.003
2005	10.880
2006	10.655
2007	11.820

⁸⁹ (CNTI/RIM), Idem, p.8.

⁹⁰ Comité National pour la Transparence des Industries Extractives de la RIM (CNTI/RIM), Rapport National sur l'initiative pour la transparence des industries extractives 2008, Nouakchott, juillet 2008, p.7.

Figure 4 : Chemin de fer de la SNIM**Photo 4 : Train minéralier de la SNIM**

(Source : OULD MOHAMED, 2006)

Photo 5 : Port minéralier de Nouadhibou / Lieu de chargement



(Source : SNIM/ 2006)

B.2- L'activité pétrolière

La Mauritanie comprend quatre grands ensembles géographiques et géologiques (*Figure 5*) : Le bassin de Taoudéni occupant la moitié du pays est ouvert à l'Est vers le Mali ; le bassin côtier mauritanien ; le Massif Précambrien de la Dorsale de Reguibat et la Chaîne très érodée des Mauritanides séparant les deux bassins.

Deux bassins parmi les quatre sont susceptibles de contenir des hydrocarbures : Le bassin côtier mauritanien qui s'étend des frontières nord aux frontières sud du littoral mauritanien et qui recouvre plus de 160.000 km² avec 100.000 km² en offshore.⁹¹ Le bassin de Taoudenni qui recouvre 500 000 km² de la Mauritanie sud et est, et s'étend à l'est sur une superficie similaire à l'ouest du Mali.⁹²

Les recherches dans le bassin côtier ont commencé dès 1960, peu après l'indépendance du pays. Elles ont continué, sans relâche, jusqu'en 1992, sans découverte

⁹¹ Journal Horizon N° 3884 du 2 janvier 2005, Nouakchott, p.7.

⁹² Idem, p.7.

commercialisable. Après deux ans d'interruption, les opérations ont repris pour déboucher, enfin, sur des perspectives intéressantes d'exploitation. Trois découvertes ont été annoncées depuis mai 2001 par Woodside Petroleum.⁹³ Il s'agit des champs de Chinguetti, Thiof et Tevet, qui sont de l'ordre de plus de 400 millions de barils de réserve.⁹⁴ Les réserves de gaz (dans les champs de Banda et Pélican) sont estimées à 84 milliards m³.⁹⁵

Les réserves du champ offshore pétrolier de *Chinguetti* dit "projet Chinguetti", en référence à la cité antique de Chinguetti, dans la région de l'Adrar, ont été évaluées à 120 millions de barilles.⁹⁶ Ce champ a été mis en production le 24 Février 2006, à raison de 75 000 barilles par jour. Sa durée de vie est estimée de 8 à 12 ans. Mais, très vite, des problèmes techniques ont surgi, limitant la production, en moyenne, à moins de 30 000 b/j en 2006 et à moins de 20 000 b/j en 2007. La production actuelle (mars 2008) se situe autour de 11 000 b/j. Les rentes de l'Etat se sont élevées à 89 millions USD en 2006 et à 46 millions USD en 2007. En 2003, Woodside a réalisé un autre succès en découvrant le champ de Thiof, un gisement de pétrole située à environ 25 km au nord de Chinguetti et qu'est considéré plus important que celui de Chinguetti dont les réserves ont été évaluées à environ 350 millions barilles. Le gisement de Tevet a été découvert, aussi par Woodside, en 2004, dont le potentiel est évalué à 100 millions de barilles⁹⁷ et d'une quantité de gaz naturel d'environ 85 milliards de maitres cubes.⁹⁸ Concernant ces deux derniers gisements pétroliers, aucun programme de commercialisation et développement n'ont été pris.

En ce qui concerne le bassin de Taoudenni, les recherches ont démarré en 1968. Infructueuses, elles se sont interrompues en 1974. C'est un bassin peu connu qui recèlerait, selon les spécialistes, d'importantes réserves d'hydrocarbures. Depuis 2003, plusieurs grandes entreprises y ont négocié des permis et sont actuellement, pour certaines d'entre elles, en phase avancée d'exploration. Vingt-et-un contrats de partage de production y sont déjà signés par dix-sept entreprises pétrolières internationales. Les résultats des premières

⁹³ Woodside Petroleum est une compagnie pétrolière basée en Australie créée en 1954 et qui travaille en Mauritanie depuis 1999.

⁹⁴ Journal La Tribune n° 268 du 15/08/2005 au 22/08/2005.

⁹⁵ La Tribune n° 268 Idem.

⁹⁶ La Tribune n° 268, Idem.

⁹⁷ La Tribune n° 237 du 4/01/2005

⁹⁸ Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques (CMAP), *Eléments d'analyses de la croissance économique en Mauritanie*, Nouakchott, Août 2005, p.71.

nouvelles campagnes d'exploration ne seront pas connus avant la fin de l'année 2009 selon le Ministère du pétrole et de l'énergie.

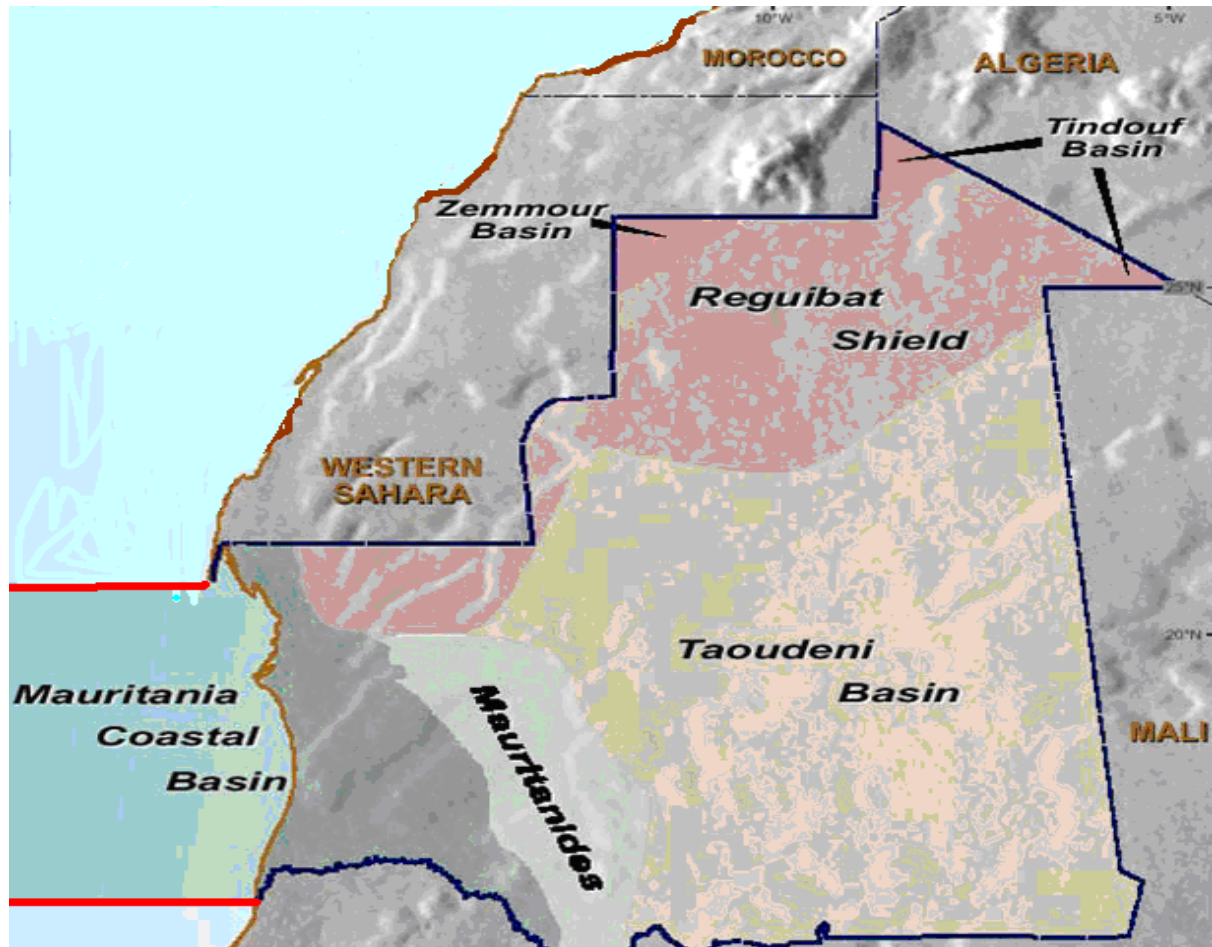
Des réserves importantes, selon les experts, seront mises en évidence, au cours des prochaines années, non seulement dans le bassin de Taoudenni, mais aussi dans la partie offshore ultra profonde du bassin côtier. Les découvertes de gisements de pétrole ont poussé les pouvoirs publics à procéder courant mars 2005 à la constitution d'un nouveau gouvernement dans lequel un ministère à part entière a été consacré au pétrole. Chargé de conduire la nouvelle politique pétrolière du pays, le nouveau ministère a été créé pour la première fois dans l'histoire politique de la Mauritanie. En novembre 2005, La Société Mauritanienne des Hydrocarbures a été créée. Le rôle de la SMH est la gestion du portefeuille des participations de l'État dans les gisements pétroliers et, plus globalement, de gérer les intérêts nationaux dans les domaines d'exploration, de développement, de production et de commercialisation du pétrole et du gaz sur tout le territoire du pays.⁹⁹ La SMH a également pour mission de développer les compétences nationales dans les différentes branches de l'industrie pétrolière.

En mars 2006, la première cargaison de pétrole mauritanien produite à partir du gisement offshore de Chinguetti, a été exportée vers la Chine. En 2007, cinq cargaisons de brut ont pu être écoulées sur le marché international, portant à seize le nombre de cargaisons vendues depuis le début de la production de Chinguetti en février 2006. La 17ème cargaison, la 1ère en 2008, a été commercialisée et chargée en février 2008. Le prix du brut lors de la vente de cette cargaison atteignait un nouveau record : 90.658 dollars par baril.¹⁰⁰ La production du pétrole en Mauritanie a connu une large baisse en 2007 par rapport à la production de l'année 2006 (*tableau 3*).

⁹⁹ www.smh.mr

¹⁰⁰ Regain d'optimisme dans le secteur pétrolier, Revue Pétrole et Développement de la SMH, n° 5, Nouakchott, 02/ 2008, p.5.

Figure 5 : Carte géologique de la Mauritanie



(Source : Ministère du Pétrole et de l'Énergie /2008)

Tableau 3 : Production pétrolière de la Mauritanie

Production de l'année 2006	10 923 010
Production de l'année 2007	5 410 000

(Source : SMH 2008)

D'une manière générale, la découverte d'une manne pétrolière a suscité de l'espoir au sein de la nation. L'avènement d'une ère nouvelle s'annonçait. Mais la déception est arrivée rapidement car, quelques mois plus tard la production chute presque de moitié comme on a mentionné précédemment. L'entreprise australienne Woodside, incapable de redresser la barre, décide purement et simplement de plier bagage le 28 septembre 2007,

après avoir revendu ses avoirs à Pétronas, une société Malaisienne, pour 418 millions dollars US.¹⁰¹ Pour les Mauritaniens, c'est la fin d'un rêve.

Un déficit budgétaire de 30 milliards d'ouguiyas (82 millions €) dont 13 (35,6 millions d'euros) du à la chute des exportations du pétrole, est annoncé par les autorités.¹⁰² En dessous de 20 000 barils/j, Woodside s'est planté et entraînant avec lui l'espoir de tout un peuple. Malgré leurs désillusions, les Mauritaniens se prennent encore à rêver à l'exploitation de nouveaux gisements offshore, notamment dans les champs Thiof et Tevet non loin de celui de Chinguitti. Et l'exploration on shore (sur le continent) bat son plein dans le bassin de Taoudéni, qui s'étend au nord du pays et du Mali. L'aventure pétrolière continue.

Section 4 : Le secteur de pêche

Au cours de l'histoire, les puissances coloniales ont cherché à s'implanter sur le littoral mauritanien, commencé par l'installation des comptoirs et construction des forts pour maîtriser la côte etc.... (A). A partir du XIXe siècle, les colons Français ont instauré leur autorité sur la région et pour rentabiliser cette colonie, ils ont commencé à réaliser des projets à l'île d'Arguin pour exploiter les bains de poissons de cette région. Mais les échecs successifs ont conduit l'autorité coloniale à réfléchir, avec l'aide des scientifiques, avant de créer en 1905, de la ville Port-Etienne, dénommé Nouadhibou en 1963, qui fut à la fois le noyau du développement industriel de la pêche coloniale et l'escale de l'Aéropostale français, et à partir des années cinquante elle devient une ville très dynamique avec trois fonction : Port de pêche, port de commerce et port de mines (B).

A- Les colonisateurs de la côte mauritanienne depuis le XIIIe siècle

Il y a plus de cinq siècles, les premiers pêcheurs européens commençaient à opérer sur les côtes sénégal-mauritaniennes. On assiste à partir du XV^e siècle, à l'arrivée des

¹⁰¹ Revue Pétrole et développement, n° 5, Idem, p.7.

¹⁰² Zeine Ould Zeidane, ex Premier Ministre (2007-2008) : Déclaration de politique générale, pour l'exercice 2007-2008.

puissances maritimes européennes notamment, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et la France.

Depuis le XIII^e siècle, l'Europe vit une croissance économique rapide. Le commerce des produits exotiques avec les marchands arabes connaît une formidable expansion. Mais au XV^e siècle, grâce aux nouveaux moyens de navigation, il est tentant d'aller se procurer soi-même ces denrées et chercher de nouvelles routes vers les Indes.¹⁰³ C'est l'époque des premiers contacts des européens avec cette côte d'Afrique.

Sur leurs caravelles¹⁰⁴ ventruées, les Portugais sont les premiers à explorer méthodiquement la côte occidentale d'Afrique.¹⁰⁵ Leurs contacts avec ces côtes deviennent permanents à partir de 1442 quand ils découvrent la baie du Lévrier (*voir carte*). En 1443, les portugais découvrent le golf d'Arguin et ses îles et îlots. Parmi ces îles, seule Arguin est habitée par un village, des pêcheurs Imraguen, unique population de pêcheurs traditionnels du littoral mauritanien, dénommée Agadir.¹⁰⁶

L'île était considérée par les Portugais, comme un site d'intérêt stratégique grâce à la sécurité de son mouillage et à la présence d'eau douce, alors ils construisent en 1445 un fort militaire et se livrent, pendant deux siècles, à de fructueux échanges commerciaux avec les Maures. Les Portugais y importent des draps de couleurs différentes, du miel, de l'argent, du poivre, des cornalines, du blé etc.... et échangent ces produits contre des esclaves, de l'or, des peaux d'antilope, de la gomme arabique, des œufs et plumes d'Autriche, des chameaux, des vaches, des chèvres, etc....

Dès leurs premières explorations, la richesse biologique des côtes mauritaniennes avait fasciné les marins portugais. Donc à partir du fort Arguin, l'exploitation des ressources halieutiques de la côte deviennent intenses. La proximité d'une saline leur permet de produire du poisson séché qui est ensuite exporté vers la péninsule. Aux Portugais se mêlent épisodiquement des flottes de pêche françaises, espagnoles et anglaises. C'est alors que la côte mauritanienne, et surtout dans le golf d'Arguin, commence à être pêchée de

¹⁰³ Pierre Campredon, *Entre le Sahara et l'Atlantique : le parc national du banc d'Arguin*, Arles, FIBA, 2000, p.83.

¹⁰⁴ Caravelle : petit navire de faible tonnage répandu aux XV^e et XVI^e siècles

¹⁰⁵ Alban GAUTIER, *100 dates qui ont fait le monde : 3000 ans de mondialisation*, Studyrama, Levallois-Perret, 2005, p.159.

¹⁰⁶ MPEM, *Le littoral mauritanien : un patrimoine national, une ouverture sur le monde*, MPEM, Nouakchott, 2004, p16.

façon systématique et la richesse halieutique de cette zone devient célèbre dans toute l'Europe.

A la suite de cette période portugaise, les Anglais, les Français et les Hollandais se sont livrés à une lutte sans merci pour le contrôle des comptoirs commerciaux d'Arguin et de Portendick.¹⁰⁷ Pour cette raison, le contrôle de l'île d'Arguin et son fort changera de main à plusieurs reprises en quelques décennies. Il sera occupé en 1633 par les Hollandais. Et à partir de 1638, malgré la prise du fort par ces derniers, c'est là pêche canarienne qui s'impose progressivement sur la côte africaine. Chassés par les Anglais en 1665, les Hollandais réoccupent l'île dès 1666.¹⁰⁸

Dès 1678, l'île d'Arguin est contrôlée par les Français. Toutefois, en raison de la présence de leurs établissements au Sénégal, les français jugent inutile de se maintenir sur l'île d'Arguin, laissant aux habitants locaux l'occupation du fort. Donc, sans occupants étrangers jusqu'en 1685, il est réoccupé à cette date par les Hollandais, malgré l'opposition des français. Ces derniers attaquent le fort en 1724 après un siège sans résistance. Des habitants locaux donc sont massacrés ainsi que des français, alors l'opération est soldée par un échec total.

A la suite des traités de La Haye de 1727, les Hollandais renoncent définitivement à Arguin et ne contestent plus la présence française. Ces derniers décident alors de démolir le fort qui ne sera plus jamais reconstruit. A cette époque, l'île ne présente plus le même intérêt qu'avant car, le comptoir de Portendick, profitant d'une petite baie aujourd'hui remblayé et situé à 30km de l'actuelle Nouakchott, détourna Arguin grâce au commerce de la gomme et qui prend tous les intérêts des échanges commerciaux entre les anglais et les maures, ce comptoir est resté au XVIII^e siècle le principal fournisseur de l'Europe.

Au terme de la guerre de sept ans,¹⁰⁹ la France perd à nouveau l'île d'Arguin parmi des autres colonies suite au traité de Paris 1763. Mais elle retrouve sa souveraineté sur la région en 1783 (Paix de Versailles) et réinstalle un nouveau comptoir commercial à Arguin.

¹⁰⁷ **Portendick** : tire son nom de (*porto d'Addi*) donné par les portugais et Hollandais de l'Emir maure Haddi ould Ahmed ben Daman régna sur l'Emirat de Trarza (la région sud de la Mauritanie actuelle) de 1640 à 1684 environ, juste après la guerre de Charr Boubbah. C'est sous son commandement que furent entamées les premières relations commerciales entre les Européens et la société maure.

¹⁰⁸ Sabin BERTHELOT, De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique, Bethune et Plon, Paris, 1837, p.213.

¹⁰⁹ La guerre de Sept Ans (1756-1763) est un conflit majeur du XVIII^e siècle souvent comparé à la Première Guerre mondiale par le fait qu'il s'est déroulé sur de nombreux théâtres d'opérations (Europe, Amérique du Nord, Inde) et se traduit par un rééquilibrage important des puissances européennes.

A la suite des guerres napoléoniennes, les Anglais en reprennent possession de 1808 à 1814.¹¹⁰ Après ces divers épisodes au cours desquels anglais et français se partagent la côte ouest africaine, la Grande-Bretagne s'engage en 1817 à restituer à la France l'ensemble des établissements qu'elle possédait auparavant, parmi eux l'Arguin et Portendick. C'est alors le début d'une longue période de stabilité, la France y restera souveraine jusqu'à l'indépendance de la Mauritanie.

L'état de guerre quasi-permanente qui a affecté la région pendant deux siècles n'avait évidemment pas favorisé le développement des pêcheries. Toute au long de cette période, des Canariens avaient pratiqué la pêche, avec leurs lanches devenues bateaux de pêche, dans le banc d'Arguin et aux environs du Cap blanc. En 1890, sept mille tonnes sont pêchées chaque année et consommées aux Canaries ou exportées à travers une société de pêche canario-africaine basée à Las Palmas.¹¹¹

B- La pêche coloniale française et la création de Port-Etienne (Nouadhibou)

La réussite des entreprises canariennes confortent certains Français dans leur désir de mettre en place une exploitation de grande envergure dans cette région désormais sous autorité française.

En décembre 1816, un capitaine de vaisseau de la marine française, Albin ROUSSIN (1761-1854) est chargé de l'exploration des côtes occidentales d'Afrique où il effectue plusieurs missions pour estimer les conditions de développement d'une pêche française. Mais les difficultés sont là, pour lui l'hydrographie de la région qui reste incertaine et la navigation risquée, de nombreux naufrages en témoignent,¹¹² sont des obstacles contre un développement de la pêche française dans cette région. Malgré tout, et à partir de 1825, d'autres expéditions se rendent dans la région pour effectuer des explorations. Entre 1825 et 1827, et pendant plusieurs séjours, différents moyens de pêche et de conservations sont testés. Si les résultats de la pêche sont encourageants, la conservation du poisson pose encore trop de difficultés. A cette époque, les Anglais s'intéressent aussi à la région, alors ils

¹¹⁰ Bernard PICON, *Pêche et pêcheurs du Banc d'Arguin : histoire d'une identité*, PNBA, Nouakchott, 2002, p31.

¹¹¹ Bernard PICON, *ibid.* p. 31.

¹¹² Le 2 juillet 1816, la frégate *La Méduse* a échouée à environ 80 km d'Arguin.

envoient plusieurs missions hydrographiques de 1833 à 1845, missions sans lendemain. En 1854, Louis FAIDHERBE (1818-1889) est nommé gouverneur du Sénégal, il incite les armateurs français à s'intéresser aux côtes mauritaniennes dans l'espoir de créer un pôle maritime susceptible de repousser une éventuelle présence anglaise et de faciliter le contrôle de la colonie mauritaniennne. Il donne l'autorisation de pêcher et d'installer des exploitations industrielles sur la côte mauritaniennne. Ces tentatives vont se solder par quarante ans d'échecs à répétition.

Le premier échec est celui d'un armateur marseillais, Mr COHEN¹¹³ qui, en 1860, envoie sans succès un bateau à Arguin. En 1880, un autre marseillais, Edouard JULIEN, constitue une *Compagnie des Pêcheries Françaises de L'île d'Arguin*, disposant de deux navires.¹¹⁴ En 1881, il cède ses droits à une nouvelle société marseillaise, *La Marée des Deux Mondes*, créée en 1877.¹¹⁵ Cette société a tenté d'expédier du poisson frais en Europe en utilisant les bateaux frigorifiques. Ce fut un échec malgré l'importance des sommes investies dans cette société. En 1885, le bail de la dernière est cédé à une autre entreprise, la *Société Française de L'île d'Arguin*, qui tombe en faillite quelque temps plus tard. Donc toute au long de la seconde moitié du XIX^e siècle, la côte mauritaniennne fait figure de cimetière pour projets de pêcheries.

Cependant, l'intérêt de la France pour la région ne faiblit pas. D'après négociations avec l'Espagne concernant la délimitation des possessions sahariennes viennent d'aboutir. Au départ, L'Espagne voulait étendre son territoire jusqu'au Cap Sainte Anne de façon à mettre la baie du Lévrier à la disposition des pêcheurs canariens qui sont à l'époque, les seules qui exploitent la côte mauritaniennne. En 1900, après quelques années des négociations, un accord a été signé à Paris le 27 juin 1900¹¹⁶ entre les deux puissances. La frontière partagera le Cap Blanc en deux sur toute sa longueur. Le territoire espagnol se trouve côté ouest, ouvert sur l'Atlantique, la France propriétaire du côté Est détient la baie du Lévrier. Par cet accord, les Espagnols continuent à profiter de leurs droits de pêche dans la Baie du Lévrier et à y avoir des installations provisoires pendant les campagnes de pêche

¹¹³ Bernard PICON, *ibid.* p.38

¹¹⁴ *Idem.* p.38.

¹¹⁵ Pierre BONTE, *La montagne de fer*, Karthala, Paris, 2001, p.25.

¹¹⁶ Laurent POINTIER, *Sahara Occidentale : la controverse devant les Nations Unies*, Karthala, Paris, 2004, p 35.

qu'ils démontaient lorsqu'ils repartaient. En contrepartie les futurs chalutiers français auront la permission de pêcher dans le Rio d'Oro ;¹¹⁷ (aujourd'hui dans le territoire du Sahara Occidental).

Juste après la signature de cet accord, la question de l'établissement de pêcheries dans la région a été posée à nouveau. Le gouverneur général de l'A.O.F à l'époque, Ernest ROUME (1858-1941), et responsable de l'administration de la Mauritanie est soucieux de rentabiliser la colonie, a demandé la venue des missions scientifiques en vue de développer les pêcheries dans cette région. En répondant sur cette demande, la société de géographie de Bordeaux s'engage à y effectuer cette mission.

Une commission ressemblant des personnalités scientifiques, dirigée par le zoologiste Abel GRUVEL, a été constituée. L'objectif de la mission, soutenue financièrement par les deux parties, est, d'une part, étudier la faune ichtyologique présente sur le banc d'Arguin et, d'autre part, d'analyser les conditions de l'installation d'établissements de pêche.

Après une longue préparation, la mission part de Bordeaux en janvier 1905 à bord du bateau La Guyane.¹¹⁸ Des essais de pêche et de conservation sont effectués sur place. En parallèle, le site est minutieusement observé sur le plan hydrographique. Les scientifiques concluent que la côte mauritanienne est « l'un des réservoirs ichtyologiques les plus riches qui existent dans le monde entier »¹¹⁹ et déclarent, la nécessité de créer en urgence, des pêcheries industrielles européennes pour développer la pêche coloniale française.

La décision a été prise en 1905, et qui ordonne la naissance de la ville française du nord de la Mauritanie et qui commence à émerger des sables à partir de mai 1906. Même année, GRUVEL a fondé à ce point, appelé Cansado, un petit poste militaire, un port, un phare et des citernes pour l'approvisionnement en eau, inexistante sur place et devait être amenée par bateau.¹²⁰ Ce poste baptisé Port-Etienne¹²¹ par le gouverneur général de l'A.O.F, ROUME. Le successeur de ce dernier, William PONTY (1866-1915), poursuit les efforts. Ainsi une mission permanente est créée sous la responsabilité de GRUVEL pour l'étude

¹¹⁷ Françoise PENCALET-KERIVEL, histoire de la pêche langoustière, PUR, Rennes, 2008, p.44.

¹¹⁸ Bernard PICON, *ibid.* p.43.

¹¹⁹ Pierre Campredon, *idem.* p.89.

¹²⁰ Pierre BONTE, *Idem.* p.26.

¹²¹ Du nom d'un du ministre des colonies de l'époque.

suivie des pêcheries d'Afrique. Dès 1907, Port-Etienne compte déjà plusieurs centaines d'habitants entre locaux, étranger sans oublier les militaires et leurs familles.¹²² Une liaison avec la colonie du Sénégal par voie maritime et plus tard par un terrain d'aviation pour la base aéronavale a été réalisé, ce qui s'avère efficace tant au niveau de la sécurité du lieu que pour l'exportation du poisson séché-fumé par Dakar à destination des colonies françaises et étrangères de l'ouest africain. Le transport vers la France est effectué à partir de chalutiers munis de chambres froides.

Après l'occupation de Port Etienne, c'est désormais dans cette ville que sont localisées les tentatives suivantes, tout aussi épargnées par les succès : Pêcheries Maritimes Lyonnaises (1905-1909) et Compagnie Coloniale de Pêche et de Commerce, (1907), dont le siège est à Paris, installe des bâtiments industriels et habitation, une sécherie, des magasins. Une première coopérative d'armement est établie en 1910 mais abandonnée en 1914.¹²³

Face à cette situation d'échec ainsi que la grande crise sardinière économique qui a frappé les côtes bretonnes à partir de 1902, l'administration coloniale a instauré en 1911, des primes et encouragement à la pêche sur les côtes occidentales d'Afrique.¹²⁴

Les pêcheurs bretons commencent à tenter leur chance dans la pêche coloniale et se tournent d'abord en Europe vers la pêche aux crustacés mais avec le développement de cette pêcherie advient une forte baisse des prises. La pêche langoustière apparaît comme solution de reconversion. Mais à la même époque les langoustiers bretons sont refoulés des eaux espagnoles et descendent vers le Portugal et le Maroc. A partir de 1909, les langoustiers de Douarnenez et Camaret¹²⁵ entament alors l'exploitation des langoustes vertes des côtes mauritaniennes.¹²⁶ De mai 1909 à mai 1910, les langoustiers bretons débarquent en France plus de 150.000 langoustes vivantes.¹²⁷

Pour donner plus d'assurance et d'encouragement à l'activité de langoustiers, l'autorité coloniale apporte une contribution financière à la Société de Pêche Coloniale créée à Douarnenez, le 9 décembre 1911 et composée d'une soixantaine de marines

¹²² Bernard PICON, *ibid.* p.45.

¹²³ Jean Pierre CHAUVEAU, Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politique d'industrialisation, In Cahier des Sciences Humaines n° 25, ORSTOM, 1989, pp 237-258, p 244.

¹²⁴ Jean Pierre CHAUVEAU, *Idem*, p.245.

¹²⁵ Douarnenez et Camaret sont deux communes françaises et ports de pêche du département du Finistère en Bretagne.

¹²⁶ Françoise PENCALET-KERIVEL, *Idem*, p.29.

¹²⁷ *Idem*, p.41.

(patrons et matelots).¹²⁸ Le but de cette société est d'organiser l'activité des pêcheurs bretons sur la côte mauritanienne. Cette pêche bretonne continue à exister mais les deux guerres mondiales marquent un frein à l'activité, elle est relancée dès 1919 et à partir de 1945 à 1990.

L'intérêt du Port Etienne va s'agrandir au fil de temps. Alors que la pêche langoustière est réduite par le déclenchement de la première guerre mondiale, une société française d'exploitation des ressources halieutique se prépare à installer ses locaux et usines à Port-Etienne.

L'arrivée et la création de la Société *Industrielle de la Grande Pêche (SIGP)*, en 1919 sur les terrains de l'ancienne Compagnie de la pêche et du Commerce, a révolutionnée la pêche coloniale. Autour de la SIGP, la vie à Port Etienne va s'organiser pendant plus de soixante ans. La SIGP va entraîner dans son sillage l'implantation d'un village maure, la construction de bâtiments administratifs, de logements pour les ouvriers et responsables, ainsi que d'entrepôts pour les installations de la pêcherie, le conditionnement et le stockage du poisson, le tout sera terminé en 1924.¹²⁹ Quelques photos jointes à la fine de ce chapitre, prises en 2006 à Nouadhibou, peuvent nous montrer, encore aujourd'hui, une parties de ces anciennes installations.

En 1924, la SIGP possède deux chalutiers à vapeur et emploie deux cents personnes.¹³⁰ Elle passe des accords avec les pêcheurs canariens, Imraguen et quelques pêcheurs bretons pour augmenter sa production qui reste toutefois très limitée par rapport à la richesse de fonds car, elle n'exploite que la corbine seule conservable par les méthodes disponibles et que l'on pêche seulement quelques mois dans l'année. En plus elle exploite le poisson salé et séché qu'elle revend sur toute la côte d'Afrique.¹³¹

La SIGP, et d'ailleurs comme les précédentes tentatives, n'a pas échappé à des problèmes techniques, qui ont tardés son développement. Début des années trente, elle a dû renoncer à l'exploitation des chalutiers et revendre ceux qu'elle possédait, faute d'un

¹²⁸ Idem p.42.

¹²⁹ Laurence MARFAING, *Du savoir faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes: une approche historique*, Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien Nr. 8/2005, 5. Jg. pp 69-98, p.73.

Sondage. Revue critique de Vienne pour l'Afrique d'études n ° 8 / 2005, 5 Jg)

¹³⁰ Laurence MARFAING, Idem, p 73.

¹³¹ Philippe TOUS, p.167.

port convenable. En effet l'apportement de la baie est devenu inutilisable pour cause d'ensablement et elle a construit à ses frais, un apportement qu'elle peut utiliser pour certains bateaux.

Un second problème, est celui de l'eau douce. Jusqu'à 1927, la SIGP, utilise un appareil qui distillait l'eau de mer, mais en raison de la faible efficacité de cet appareil et du coût de l'eau, elle avait jugé plus économique d'importer l'eau depuis Marseille.¹³²

Début des années quarante, les résultats de la SIGP, restent médiocres avec quelques réussites. Au fil des ans, la corbine a constitué la base de l'industrie de la pêche dans la baie de Lévrier ; elle a trouvé des débouchés dans l'Afrique noire sous forme de poisson séché. La langouste et le poisson congelé sont vendus en France.

Entre 1919 année de sa création et 1973, l'année de sa fermeture, c'est la seule entreprise de pêcheries qui ait survécu si longtemps dans cette zone d'Afrique occidentale. Cette longévité ne peut s'expliquer seulement par la subvention du gouvernement colonial pour l'exploitation du port, elle s'explique aussi par la capacité de l'entreprise d'avoir de bonnes relations avec les pêcheurs canariens et ensuite Imraguén qui ont conclu avec la SIGP, en 1947, un autre accord pour fourniture de poisson séché et poutargue.¹³³

La SIGP a préféré s'assurer les services de ces pêcheurs par une habile politique de troc. Pour ces raisons elle s'était dotée de magasins bien remplis de toutes sortes de produits manufacturés adaptés aux besoins des uns et des autres.

Les canariens et les Imraguén qu'ont joué un rôle important dans l'approvisionnement et le développement des industries de la SIGP, échangeaient donc, le produit de leur pêche contre des denrées introuvables chez eux comme thé, lait, sucre, riz, sel etc....

La période 1950-1960 correspond à un changement du niveau d'exploitation ; en 1959, le laboratoire des pêches de Port-Étienne, créé en 1952, dresse un bilan de la décennie. Ce bilan montre que les débarquements à Port-Étienne sont le fait de deux cents navires canariens, dont les captures de courbine atteignent seize mille tonnes, et de trente lanches opérées par des Imraguén et produisant moins de sept cents tonnes par an de

¹³² Bernard PICON, *ibid.* p.55.

¹³³ Poutargue : poche d'ovaire séchée du mulet femelle.

poisson séché.¹³⁴ Cette quantité de pêche a donné un développement phénoménal à la SIGP et qui est restée en activité plus d'une décennie après l'indépendance de la Mauritanie.

A partir de 1958, et avec l'installation des infrastructures portuaires et ferroviaires liées à la création de la société anonyme des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA) en 1952, cette ville a retrouvé une nouvelle dynamique et commence d'attirer les populations vers la côte. A partir des années soixante, le gouvernement mauritanien, conscient des enjeux halieutiques, a commencé à affirmer sa souveraineté sur les eaux territoriales et développer les installations à terre.

L'histoire d'hier de la SIGP est mêlée à celle de Nouadhibou d'aujourd'hui et le souvenir de cette société est resté vivace chez les pêcheurs mauritaniens qui ont travaillé pour elle avec les canariens. La ville de Nouadhibou en garde le souvenir nostalgique d'une époque révolue, dans ses murs et encore dans ses méthodes de pêche et de transformation de poisson.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre on a vu que l'économie mauritanienne présente les caractéristique d'une profonde désarticulation. Un secteur moderne (mine, pétrole) orienté vers l'exportation et un secteur rural traditionnel, insuffisant pour couvrir les besoins alimentaires du pays, se côtoient sans véritables relations de complémentarité.

En 1974, le secteur minier a été nationalisé mais à la fin des années 1970, la SNIM (l'ancêtre de la Miferma) ne parait plus capable d'être à elle seule la force d'entraînement de l'économie mauritanienne. A partir de 1979, les pêcheries rentrent dans le jeu pour jouer un rôle capital et devient au fil des années un pilier important de l'économie nationale.

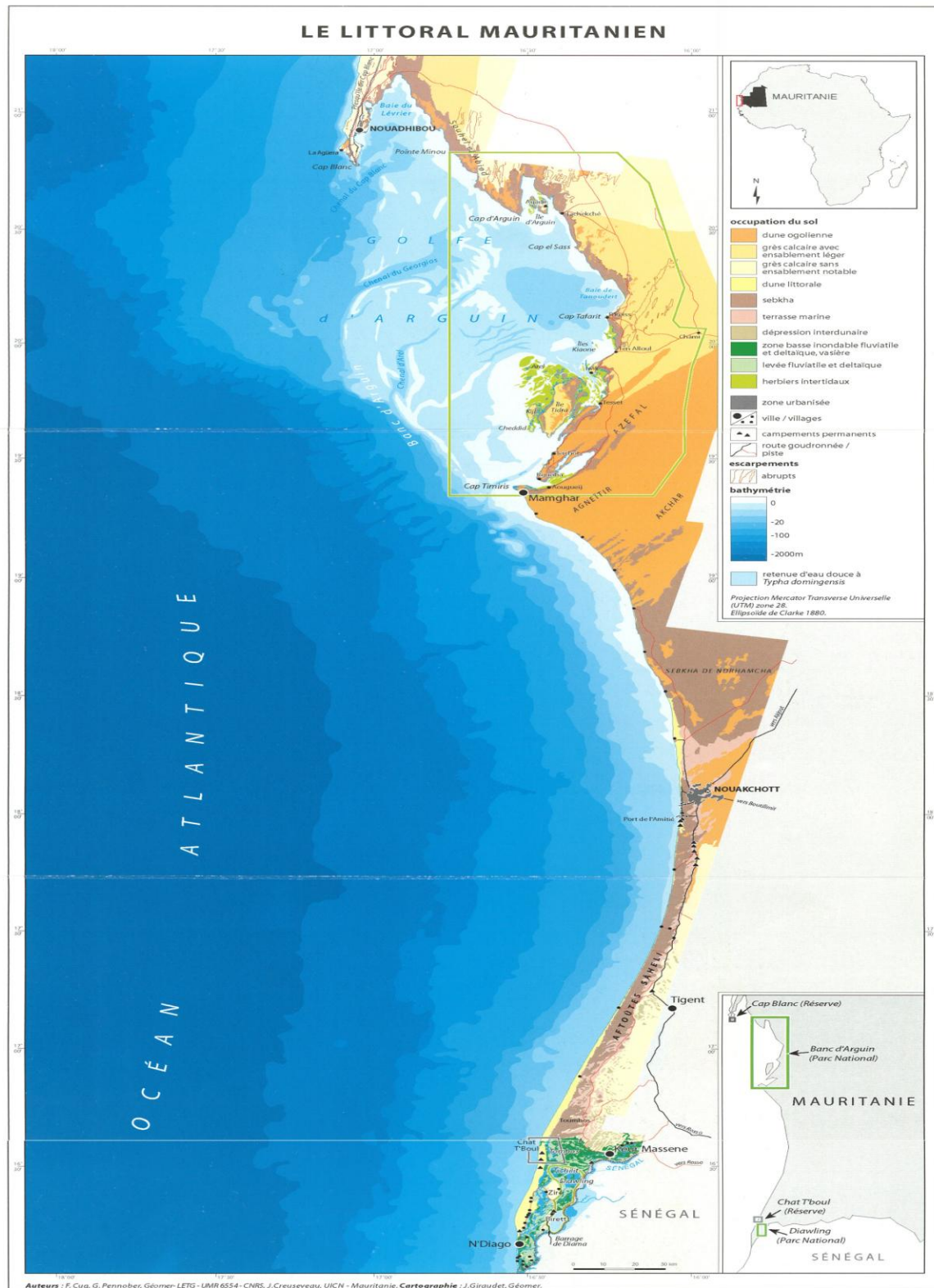
Ces pêcheries ont intéressés les puissances étrangères avant que même l'Etat existe dans son entité d'aujourd'hui et, comme on a montré, des projets d'exploitation ont été réalisés sur la côte mauritanienne durant les siècles derniers.

La Mauritanie bénéficie des eaux parmi les plus poissonneuses du monde à grâce à la combinaison d'un ensemble des conditions naturelles. Ces eaux abritent des ressources

¹³⁴ Philippe TOUS, p.169.

marines et côtières mauritaniennes très diversifiées. La connaissance de cette richesse halieutique, qui offre de très grandes opportunités à la Mauritanie aussi bien pour son développement économique que pour la sécurité alimentaire de ses populations, mérite notre troisième chapitre.

Figure 6 : Carte du Littoral mauritanien



SOURCE : F. CUQ, G. PENNOBER, Géomer-LETG-UMR 6554-CNRS, J. CREUSEVEAU, UICN-Mauritanie. Cartographie : J. GIRAUDET, Géomer

Photo 6 : Résidence du Directeur de la SIGP (construite en 1924)



Photo 7 : L'une d'anciennes installations de la SIGP à Port Etienne (Nouadhibou)



Photo 8 : Sigle et l'année de la fondation de l'un des bâtiments de la SIGP à Port-Etienne



Photo 9 : L'entrée principale de la SIGP à Port Etienne



Photo 10 : Logements des ouvriers de la SIGP à Port Etienne



Photo 11 : L'église de Nouadhibou (construite en 1934) par la SIGP



(Photo : Didi Khayratte/2004)

Chapitre III : *La mer mauritanienne et ses ressources*

Introduction

La mer mauritanienne est l'une des plus productives du monde. Ceci est le résultat de l'action conjuguée d'un certain nombre de facteurs climatiques et géomorphologiques qui constituent des conditions environnementales exceptionnelles (section I).

La connaissance de telles conditions et de leurs variations spatio-temporelles permet d'expliquer la haute productivité biologique de la zone et, en conséquence, la richesse et la variété des ressources halieutiques des eaux (section II).

Section 5 - Milieu physique et naturel

Pour expliquer l'absence d'exploitation de cette côte durant quelques siècles, il faut connaître le littoral mauritanien, son aridité, ses sables balayés par les vents. Et pour comprendre le subit intérêt que la côte mauritanienne a suscité, il faut savoir la climatologie de cette côte caractérisée par un phénomène naturel : l'*upwelling*¹³⁵. La nature du littoral a fait obstacle à la circulation humaine entre la mer et l'intérieur du pays. Quand cet obstacle a été franchi, l'exploitation a pu être entamée.

Cette section est consacrée donc, à la présentation du cadre morphologique de la côte mauritanienne (A) ainsi qu'un aperçu sur ses caractéristiques hydroclimatiques (B).

A- Le cadre morphologique de la côte

La Mauritanie dispose d'une large façade maritime et réputée par sa richesse halieutique. Une présentation du littoral mauritanien et le plateau continental est, donc nécessaire pour comprendre la morphologie de cette côte.

¹³⁵ Upwelling : voir infra.

A.1- Le littoral mauritanien

Le littoral mauritanien se déroule sur la façade atlantique de l'Afrique, de l'embouchure du fleuve du Sénégal au Cap Blanc, entre 16°04' et 20°50'N¹³⁶ de latitude nord sur près de 720 km.¹³⁷

Orientée nord-sud au nord du cap Blanc, la côte change brusquement d'orientation, à partir de cet endroit, et prend une direction sud-nord. Elle limite alors à l'est la baie du Lévrier.¹³⁸ Ensuite le littoral contourne la zone du banc d'Arguin sous la forme d'un grand arc de cercle ouvert vers le sud ouest. La partie sud, vers le cap Timiris, est basse et marécageuse et formée de plusieurs îles où l'on trouve une mangrove résiduelle d'*Avicennia africana*.¹³⁹

Au sud du cap Timiris la côte prend la forme d'un très grand arc de cercle ouvert vers l'ouest. Le littoral est constitué par une succession de cordons dunaires. Ils isolent de la mer des zones humides et sursalées correspondant à d'anciennes lagunes fonctionnant aujourd'hui comme cuvettes d'évaporation et appelées sebkhas.¹⁴⁰

Au sud de la Mauritanie un important cordon dunaire, la langue de Barbarie, dévie vers le S-SW le cours du fleuve Sénégal sur une longueur d'environ 20 km au niveau de son embouchure. Du Cap Timiris à la frontière avec le Sénégal au sud, la côte rectiligne est longée par un massif dunaire.¹⁴¹

A.2 - Le plateau continental

La ZEE mauritanienne occupe une superficie de 230.000km²,¹⁴² avec un plateau continental de 39.000km² dont 9.000km² occupés par l'ensemble de baie du Lévrier et banc

¹³⁶ La limite nord des eaux territoriales mauritaniennes avaient été portée à 24°N en avril 1976. En août 1979, la Mauritanie a renoncé à ses revendications territoriales sur le Sahara Occidental.

¹³⁷ OULD TALEB Mohamed, *Les ressources de petits pélagique en Mauritanie et dans la zone nord ouest africaine : variabilité spatiale et temporelle, dynamique et diagnostic*, Thèse Agronomie, ENSA de Rennes, 2005, 287p, p.11.

¹³⁸ Muriel DEVEY, op.cit. p.15

¹³⁹ François DOMAIN, *Carte sédimentologique du plateau continental mauritanien*, Notice explicative, n°105, ORSTOM, Paris, 1985, 13p p.6.

¹⁴⁰ François DOMAIN, Idem, p 7.

¹⁴¹ Idem.

¹⁴² CHERIF Ahmed Mahmoud, *Zone de pêche : trouver l'équilibre entre les diverses priorités*, Revue SAMUDRA de collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche n° 29, Chennai (Inde) Août 2001, pp 15-22, p17.

d'Arguin. A la latitude du cap Blanc il a une largeur de 40 milles.¹⁴³ Il prend ensuite son maximum d'extension au droit du banc d'Arguin où il atteint 80 milles.¹⁴⁴

A partir du cap Timiris et vers le sud, sa largeur n'excède pas 30 milles. L'isobathe 200 m, orienté au NW-SE dans sa partie nord, s'incurve alors progressivement vers le sud en suivant le contour de la côte pour prendre une direction NNE-SSW à partir de la latitude de Nouakchott.

La côte est bordée par le banc d'Arguin qui constitue une zone de hauts fonds, large d'environ 50 milles.¹⁴⁵ Il a la forme d'un losange dont le grand axe passerait par le cap Timiris et le fond de la baie du Lévrier. Sauf dans la région du cap Blanc, il est limité à l'ouest par une bande de brisants. Il est constitué par une série de bancs de sable et de vase, couverts d'herbiers de phanérogames, s'appuyant sur quelques affleurements rocheux. Sa profondeur n'excède pas 4 m sauf à sa partie Est où les fonds peuvent atteindre 14 m.¹⁴⁶

La partie sud est occupée par plusieurs îles sur lesquelles se développent une importante population d'oiseaux de mer et a pêche des Imraguen. (*Voir infra*). La figure 7 montre une cartographie simplifiée du plateau continental mauritanien.

A.3- La particularité de la Baie du Lévrier et du Banc d'Arguin

Ces deux zones situées au nord de côtes mauritaniennes constituent des milieux privilégiés en bordure du plateau continental. Du point de vue océanographique et écologique, une étude du CNROP distingue quatre milieux très différents :¹⁴⁷

-Le Nord-Ouest : Zone de haut fonds où les bancs sont entièrement submergés (profondeur moyenne : 4m avec des chenaux plus profonds : 12m à 15m). Cette zone difficile d'accès et les fonds sont constitués de vase et de sable avec immenses herbiers phanérogames.

-Le Nord-Est : cette zone est constituée d'une poche enfermée entre la côte et la zone précédente ; la profondeur maximale est de 15m, les fonds sont constitués de sable et de

¹⁴³ Mille Marin = 1852 mètres.

¹⁴⁴ J.M. LEBIGRE, *Les marais maritimes de Mauritanie : protection et valorisation*, Cahiers d'Outre-Mer n°176, 44^e année, univ. de Bordeaux 3, Oct.-Déc.1991, pp279-400, p 280.

¹⁴⁵ Aichétou KANE, *La Mauritanie et le droit de la mer*, Thèse droit, univ. Orléans, 2003, 702p, p144

¹⁴⁶ Jacques MAIGRET, *Contribution à l'étude des langoustes de la côte occidentale d'Afrique : Notes sur la biologie et l'écologie des espèces sur les côtes du Sahara*. Bulletin IFRN (A.Sci.Nat.) n°38 (2), 1976, pp. 266-302, p271.

¹⁴⁷ Jacques MAIGRET et Boubacar. LY, *Les poissons de mer de Mauritanie*, CNROP, Nouadhibou, 1986, 213p, p.17.

vase avec quelques formations rocheuses en bordure du rivage (Iles Kiaone, Cap El Sass et Tafarit). Mis à part les bancs côtiers de la baie d'Arguin et autour de Kiaone, un seul banc émerge dans cette zone : le banc d'El Sass, (voir figures 6 et 7).

-Le Sud du Banc d'Arguin : cette zone est caractérisée par de vastes vasières de courant à marée basse, entourant les Iles de Tidra et Arel. Tandis que la baie du Lévrier est plus ouverte aux influences du large dans sa partie Ouest alors que dans Nord et à l'Est on retrouve les conditions du Banc d'Arguin.

B- Hydrologie et climatologie de la côte mauritanienne

Les zones marines et côtières mauritaniennes sont des lieux de contact entre les espèces à affinité tempérée et tropicale, caractérisées par la présence, au Cap Blanc, d'une zone de remontée d'eaux froides profondes ou upwelling, alors que la zone des hauts fonds du Banc d'Arguin emprisonne des eaux chaudes.¹⁴⁸ Ce régime hydrologique, très particulier, favorise une diversité de biotopes rares sur la côte ouest africaine. Pour comprendre la climatologie de cette zone maritime, on s'intéresse d'une part à la distribution des différentes masses d'eaux et les courants marins dans un premier temps ainsi qu'à la description du phénomène de l'upwelling.

B.1- Les courants marins et les masses d'eau

Les courants marins associés à l'upwelling le long de la côte mauritanienne engendrent la richesse des eaux. Ce phénomène, fréquent sur les façades ouest des continents est ici particulièrement remarquable et apporte la vie face au désert. Une circulation des masses d'air au niveau du plateau continental crée deux systèmes de grands courants aux caractéristiques très différentes.

Venant du nord, le courant des Canaries est un courant froid, permanent, dont une branche traverse l'Atlantique vers l'ouest en suivant les alizés au niveau du Cap Blanc pour former le courant Nord-Equatorial. L'autre branche se déplace du nord au sud, le long des côtes de la Mauritanie et du Sénégal et forme une dérive littorale d'une largeur équivalente

¹⁴⁸ Jacques Maigret, *Inventaire ichthyologique des côtes mauritaniennes*. Nouadhibou, Bulletin du laboratoire de pêches n°3, Nouadhibou, 1974, pp.131-152, p139.

à celle du plateau continental. Sous ce courant côtier se trouve un contre-courant dirigé vers le nord au niveau du talus continental entre le Cap Vert et le Cap Blanc.¹⁴⁹

Venant de l'ouest, le contre-courant Nord-Equatorial est un courant chaud qui transporte sur le plateau continental les eaux chaudes et salées. Il s'infléchit vers le sud-est pour former le courant de Guinée.¹⁵⁰

Les masses d'eau transportées par ces deux grands courants (*figures 8 et 9*) ont des caractéristiques bien distinctes. Les eaux canariennes, froides et salées ($T < 24^{\circ}\text{C}$, $S > 35$)¹⁵¹ apparaissent dès le mois d'octobre dans le nord de la zone et couvrent la totalité du plateau continental en janvier. Ces eaux se mélangent avec les eaux profondes de l'upwelling côtier. Les eaux tropicales du contre-courant nord équatorial chaudes et salées ($T > 24^{\circ}\text{C}$, $S > 35$)¹⁵² envahissent le plateau continental au sud du 16°N dès le mois de mai. Ces eaux sont remplacées à la fin de la saison chaude par les eaux guinéennes. Ces eaux guinéennes, chaudes et dessalées ($T > 24^{\circ}\text{C}$, $S < 35$) viennent du sud et qui résultent du mélange des eaux tropicales avec les eaux de pluie de la mousson et les apports des grands fleuves de la région guinéenne.¹⁵³

Séparant les eaux froides des eaux chaudes, il existe une structure frontale verticale où les caractéristiques physico-chimiques du milieu varient rapidement. Cette zone frontale qui se manifeste en surface par un resserrement des isothermes, effectue des déplacements saisonniers de grande amplitude (*figure 10*) : en hiver, elle se trouve par 10°N où elle forme le front de Bissagos; en été elle remonte jusque vers 21°N où elle constitue alors le front du Cap Blanc.¹⁵⁴

Toutes ces masses d'eau concourent à la formation du phénomène d'Upwelling et d'ichtyologie, aidées par le régime de vents.

¹⁴⁹ I. DE LANJAMET, *la grande plage mauritanienne : géographie, écologie et faune*, Centre culturel français, Nouakchott, 1988, 93p.p. 22

¹⁵⁰ OULD TALEB SIDI Mohamed, *Modèle trophique de la ZEE mauritanienne : comparaison de deux périodes (1987 et 1998)*, IMROP, Nouadhibou, 2002, 27p, p.4

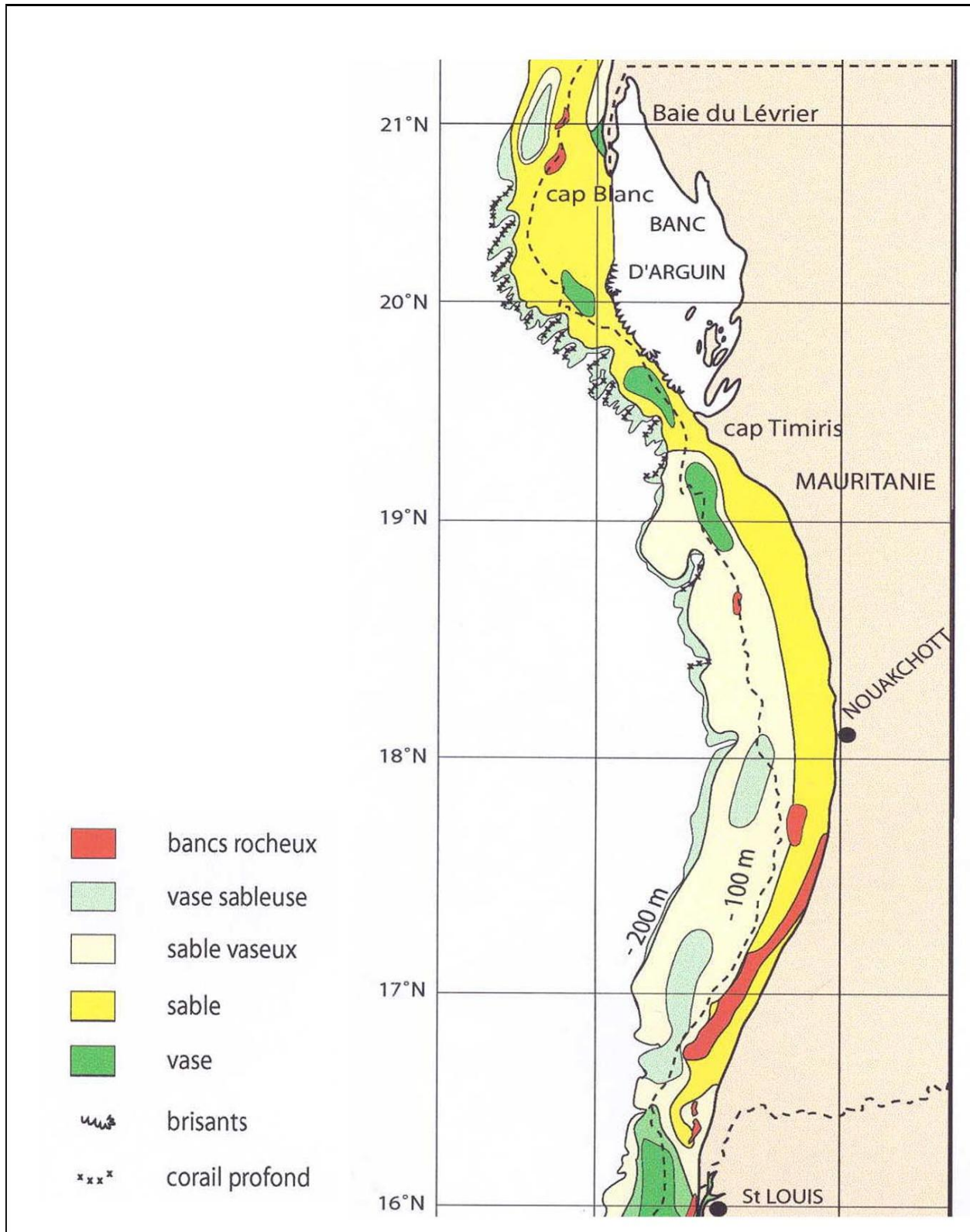
¹⁵¹ Jacques MAIGRET, *Contribution à l'étude des langoustes de la côte occidentale d'Afrique*, Thèse de doctorat, Aix Marseille, 1978, p.22
(T : Température, S : salinité.)

¹⁵² Jacques MAIGRET, *Ibid.* p.22.

¹⁵³ OULD TALEB SIDI Mohamed, *Ibid.* p.4

¹⁵⁴ Jacques MAIGRET, *Ibid.* p.22.

Figure 7 : Cartographie simplifiée des fonds du plateau continental mauritanien



(Source: CNROP, 2002)

Figure 8: Courant de surface, zones d'upwelling et fronts en saison froide (février - avril)

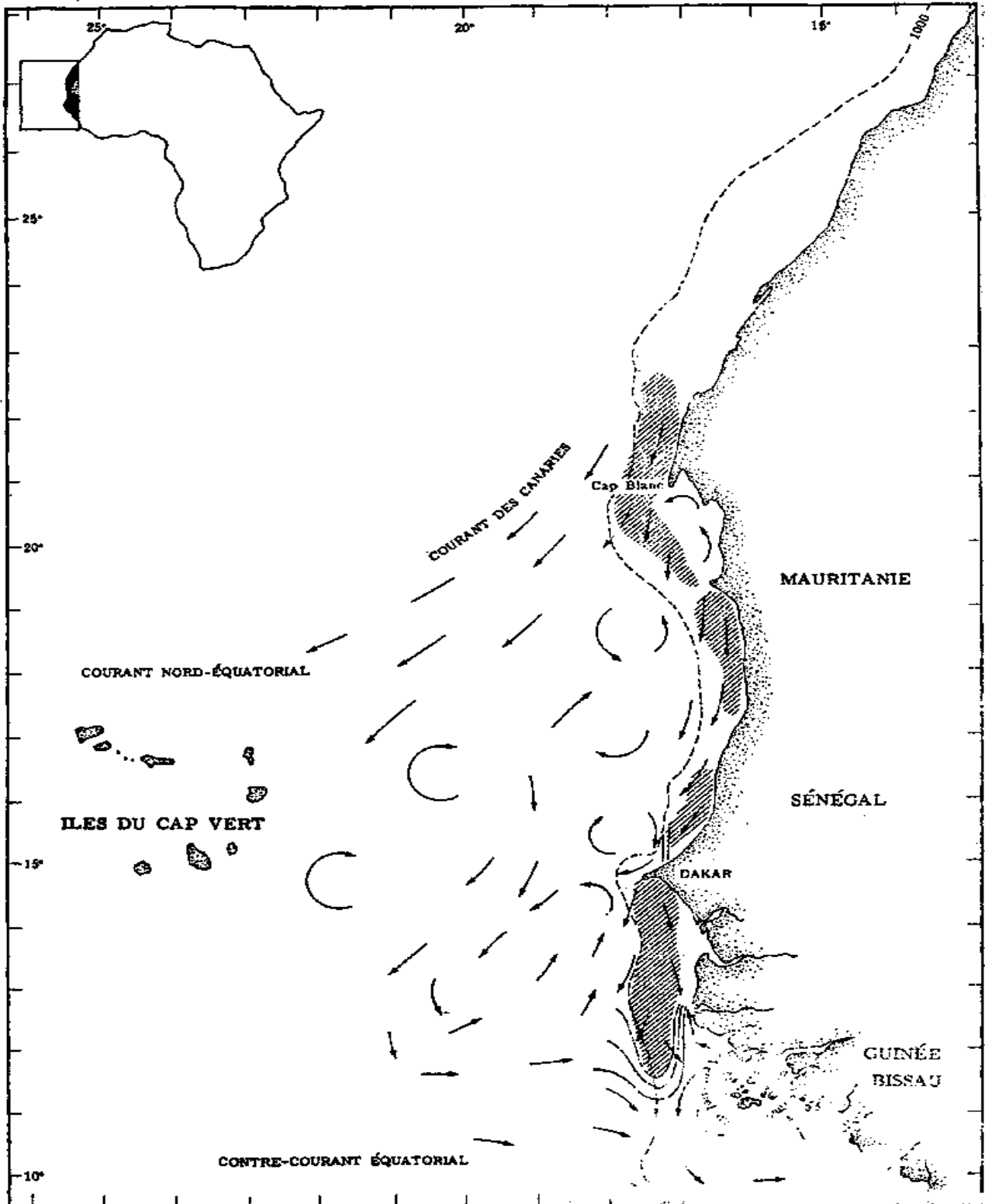


Figure 9 : Courant de surface, zones d'upwelling et salinité de surface en saison chaude (août-sept.)

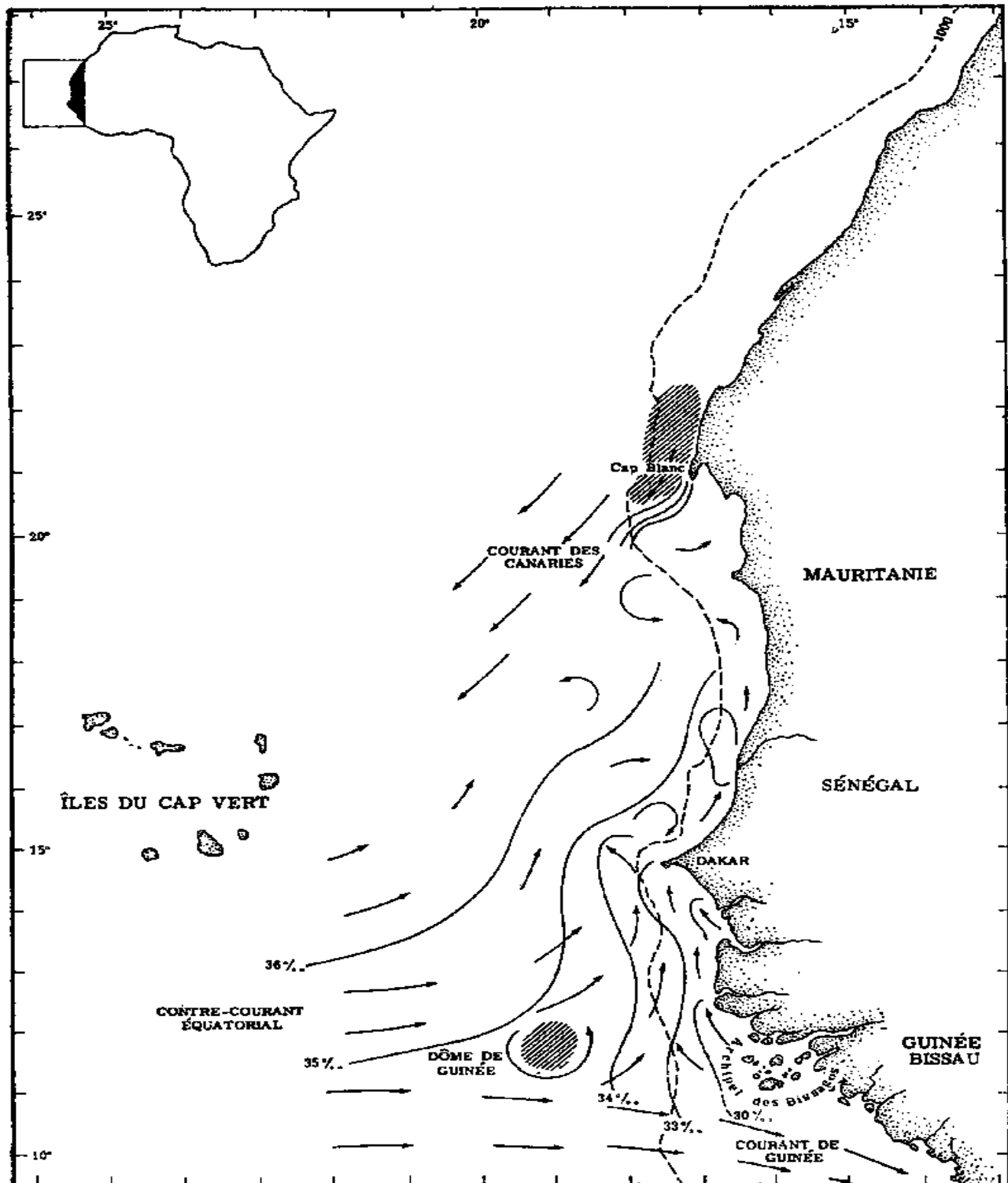
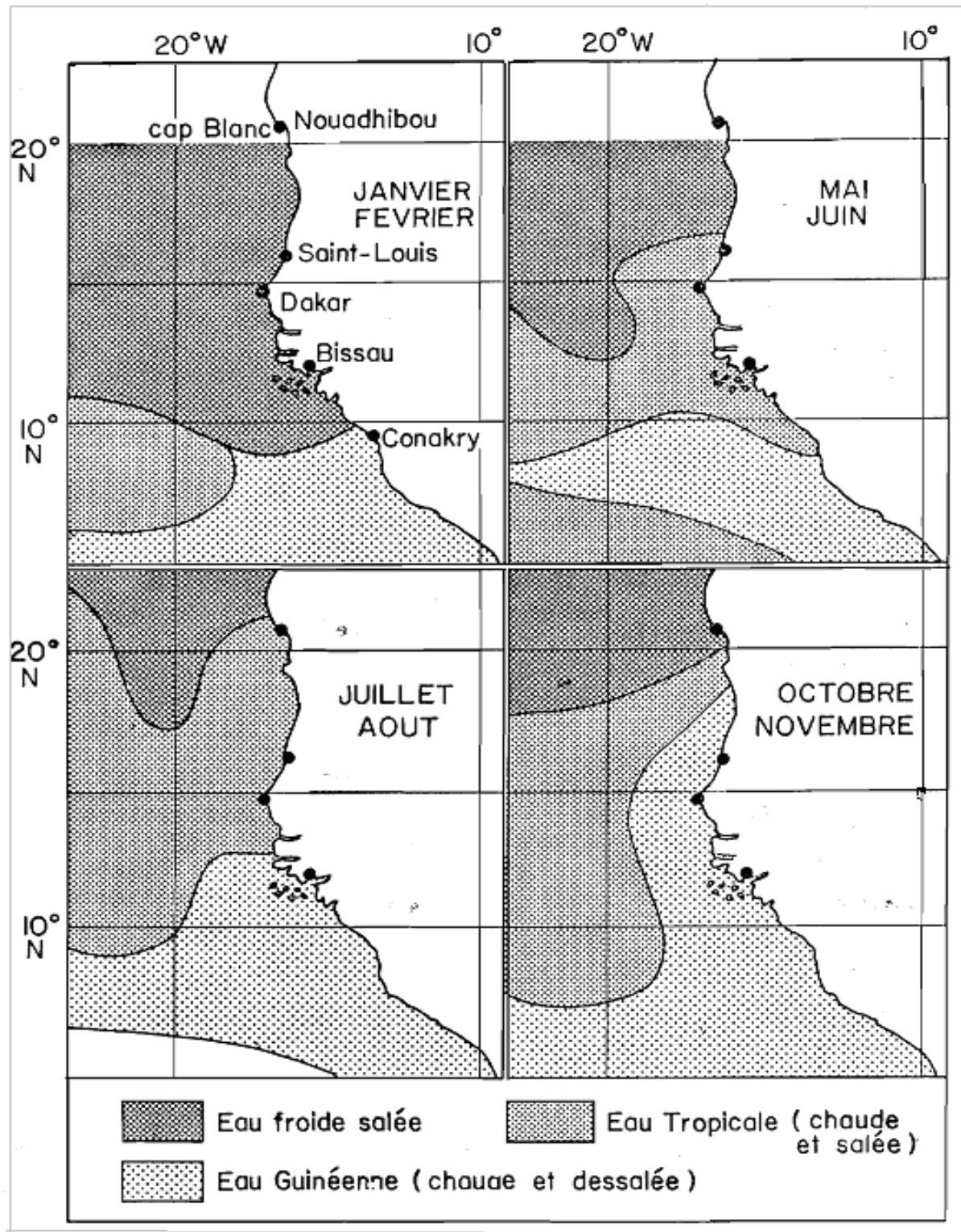


Figure 10 : Les différentes saisons d'eaux de surface au large de la Mauritanie
(D'après ROSSIGNOL, 1973)



B.2- Phénomène de l'Upwelling

L'upwelling nord-ouest africain est l'un des quatre grands systèmes d'upwelling mondiaux où les captures des poissons se chiffrent en millions de tonnes. (*Voir figure 10*) Depuis le début des années 1970, ce système a suscité un intérêt scientifique international sans précédent, notamment dans la région entre la zone saharienne et le Cap Blanc.¹⁵⁵ L'aspect économique, n'aurait pas, à lui seul, motivé suffisamment les chercheurs. Cet upwelling offre en effet un merveilleux champ d'observation pour une palette complète de situations écologiques sur une zone relativement réduite.

B.2.1- Qu'est-ce qu'un upwelling ?

La Remontée d'eau (Upwelling en anglais) est un phénomène océanographique qui, se produit lorsque de forts vents marins, généralement des vents saisonniers, poussent l'eau de surface des océans laissant ainsi un vide où peuvent remonter les eaux de fond et avec elles une quantité importante de nutriments. Les phénomènes de *remontée d'eau* se localisent par leurs résultats : une mer froide et riche en phytoplancton. Concrètement pour les pêcheurs, la remontée d'eau se traduit par une augmentation importante du nombre de poissons.¹⁵⁶ Ce phénomène se retrouve au large de pays comme le Maroc, la Mauritanie pour l'Atlantique, la Californie, le Chili, le Pérou pour le Pacifique...

En Mauritanie, l'upwelling est très près de la côte par vents modérés. Le facteur responsable ici est la latitude. Les remontées se produisent plus souvent en certains points du littoral, favorisées par la topographie et le régime des vents, notamment au voisinage de certains caps. La *figure 12* montre le schéma de formation d'un upwelling côtier.

Les principaux centres d'upwelling concernant la Mauritanie sont :

-**Cap Blanc (21°N)** : c'est le foyer d'upwelling le plus important dans la zone nord ouest africaine. Il dure toute l'année. Mais c'est lors du premier semestre où il est le plus intense et le plus fréquent ; ses effets atteignent le Cap Timiris au sud et quelques centaines de

¹⁵⁵ OULD MAHFOUDH Mohamed, *L'Upwelling1 en Mauritanie : origine et variabilité*, Lettre d'information trimestrielle de l'IMROP, N° 12, Oct.-Déc. 2006, Nouadhibou, p.2

¹⁵⁶ Source : *Encyclopédie Scientifique Wikipédia*.

kilomètres au large.¹⁵⁷ La zone du Cap Blanc est découpée de nombreuses fosses atteignant des profondeurs de 600m, remontant jusqu'au Banc d'Arguin et avoisinant des fonds très faibles.

-Cap Timiris (19°15N) : c'est une zone spéciale en raison de la présence de canyons qui canalisent les eaux de remontées qui jouent en quelques sortes le rôle des cheminées.¹⁵⁸

-Saint-Louis :(16°N): Le plateau continental étant très étroit, l'upwelling est extrêmement côtier; il est maximal de février à avril.¹⁵⁹

Les remontées d'eau ne sont pas des systèmes permanents et linéaires. Les tâches d'eau froides, de quelques kilomètres de surface, qui soulignent la remontée, sont souvent plaquées à la côte. La richesse des écosystèmes d'upwelling est fortement contrastée à petite échelle et les zones les plus productives s'apparentent davantage à des « oasis » mobiles dans l'océan.

Ces eaux froides et moyennement salées ($T < 14^{\circ}\text{C}$, $S > 35$)¹⁶⁰ arrivent en surface, enrichies de sels nutritifs car elles entraînent avec elles les débris organiques tombés au fond et reminéralisés. Ces éléments remis en suspension dans l'eau vont constituer une nourriture abondante qui sera favorable à une explosion de vie marine à proximité de la côte. Ce qui explique la richesse des eaux, du Sahara Occidental aux côtes du Sénégal.

L'upwelling a une caractéristique, ses eaux sont très riches. Les sels minéraux et gaz présents dans les eaux froides et profondes (production primaire inorganique : nitrate, silicate, phosphate, ammoniac...) nourrissent le phytoplancton qui sera consommé à son tour par les poissons.¹⁶¹ Grâce à l'upwelling, les poissons trouvent donc, une abondante nourriture qui est permanente au nord du cap Blanc et temporaire en face du cap Timiris et au niveau de Nouakchott.

¹⁵⁷ J.P. REBERT, Aperçu sur l'hydrologie du plateau continental Ouest-africain de la Mauritanie à la Guinée, ORSTOM, CRODT, Dakar, Sénégal, 1978, 9p, p.2

¹⁵⁸ OULD MAHFOUDH M. Idem, p.3

¹⁵⁹ OULD MAHFOUDH M. Idem, p.4

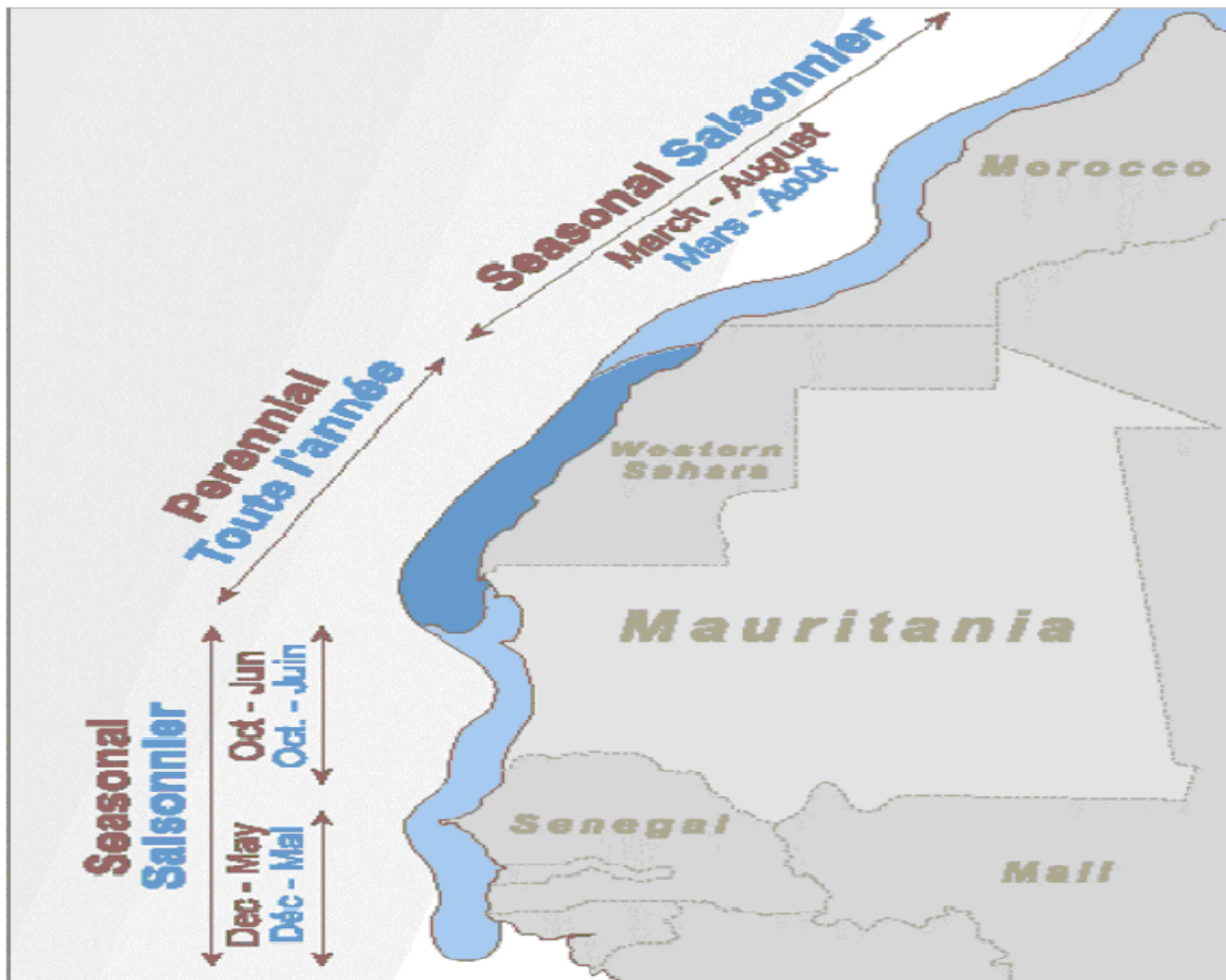
¹⁶⁰ François DOMAIN, *Contribution à la connaissance de l'écologie des poissons démersaux du plateau continental sénégal-mauritanien*, Thèse de doctorat sciences naturelles, Paris VI, 1980, 342p, p 122

¹⁶¹ Jacques MAIGRET, Ibid. p.25.

B.2.2- Saisonnalité de l'upwelling

La saisonnalité de l'upwelling s'exprime par le changement de position du régime de vent par rapport à la côte, et donc par rapport à la topographie du plateau continental. Ce phénomène se manifeste de manière plus intense aux environs de 12°N en mars (sud du Sénégal), entre 19°N et 25°N (en mai - juillet et septembre - octobre) et vers 30°N (juillet - août). Dans le secteur du Cap Blanc, l'upwelling est maximal en mai et en juin et moins actif de novembre à février.¹⁶²

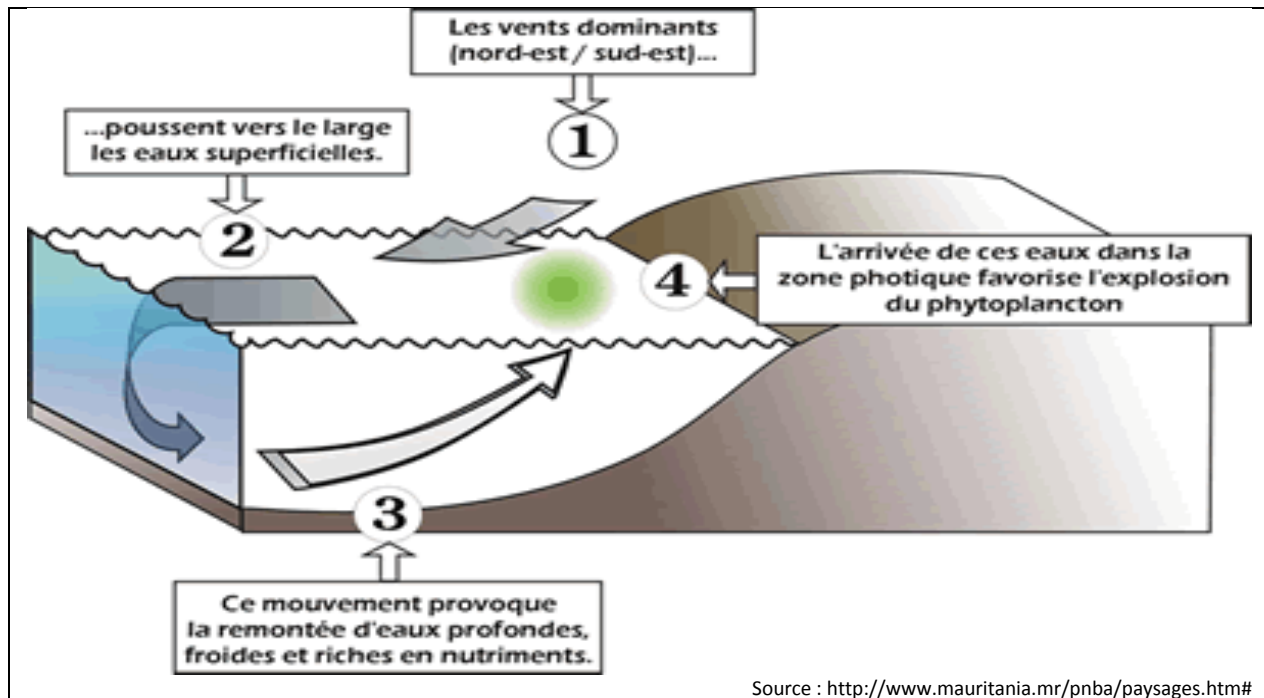
Figure 11 : Localisation des upwellings côtiers et leur saisonnalité dans la zone nord ouest africaine¹⁶³



¹⁶² GUILCHER A, *Précis d'hydrologie marine et continentale*, Masson 2^e édition, Paris, 1979, 344p.p 45

¹⁶³ OULD MAHFOUDH Mohamed, *Idem*. p.3

Figure 12 : Schéma de formation d'un upwelling côtier



Section 6 - Les ressources halieutiques

Grace à l'upwelling, les côtes mauritaniennes regorgent de poissons. Mais le poisson n'est pas qu'abondant, il est aussi varié : on trouve mulets, courbines, thons et bonites, flétans et morues, requins, sardines, mérours, raies, soles et même des crustacés... Un vrai paradis en mer.

La faune ichtyologique des eaux mauritaniennes comprend de nombreuses espèces ; plus de 289 ont été recensées par le CNROP¹⁶⁴ dont une cinquantaine fait l'objet d'exploitation plus ou moins ciblée. Jacques MAIGRET et B. LY, dans leur ouvrage : *Les Poissons de mer de Mauritanie* ont cité 130 espèces¹⁶⁵ parmi les plus courantes et qui présente un intérêt commercial.

¹⁶⁴ Jacques MAIGRET, Inventaire ichtyologique des côtes mauritaniennes, Bulletin du Laboratoire des Pêches n°3, Nouadhibou, 1975, pp.131-152, p 132.

¹⁶⁵ Idem, p.135.

Dans cette section, nous faisons une présentation sommaire pour donner une idée de l'abondance et la grande variété de poissons mauritaniens. Les ressources de la mer mauritanienne sont classées en deux grands groupes : les ressources démersales (A) et les ressources pélagiques (B).

A- Les ressources démersales

Les ressources démersales sont composées principalement de mollusques (céphalopodes : seiches, calamars, du poulpe et praires), de poissons démersaux (daurades, merlus, mérus, soles, raies, requins, rougets...), et de crustacés (crevettes, langoustes, crabes profonds). Les ressources démersales vivent à proximité du fond sans en être dépendantes et sont généralement capturées au moyen de chaluts, de filets calés.¹⁶⁶

Les ressources démersales marines (céphalopodes, poissons et crustacés) font l'objet depuis plus de trente ans d'une intense exploitation tant par des flottilles artisanales qu'industrielles, nationales ou étrangères. Ces ressources qui constituent l'une des composantes essentielles de la richesse halieutique des eaux mauritaniennes sont caractérisées par une surexploitation, plus particulièrement les céphalopodes, et une diminution très significative de leur abondance.

A.1- Les céphalopodes

Cette famille constitue l'espèce la plus riche des ressources de la Zone Economique Exclusive mauritanienne (ZEE). Cette ressource a pris un essor vers la fin des années soixante. De 1984 à 1997, leurs pêcherie, qui repose principalement sur l'activité des navires congélateurs, est resté très active.¹⁶⁷ Ces espèces sont, en grande partie, destinées aux marchés asiatiques (particulièrement le Japon). La famille de céphalopode est constituée de trois groupes d'espèces, d'une part le poulpe, d'autre part les seiches et le calamar.

¹⁶⁶ OULD BRAHIM Mohamed, *La gestion des ressources halieutiques dans une optique de développement soutenable : application de l'aide multicritère à la décision au cas de la pêche industrielle mauritanienne*, Thèse Sciences Economiques, Univ. Nice, 2003, 256p, p131.

¹⁶⁷ OULD SADEGH Ismail, *Influence du dirigeant et de l'environnement sur le développement des P.M.E : une analyse du comportement stratégique des entreprises de pêche mauritaniennes*, Thèse Sciences de Gestion, Univ. Nancy2, 1997, 534p, p266.

A.1.1- Le poulpe

Il représente particulièrement l'une des composantes clés des pêcheries démersales. Il constitue l'espèce la plus recherchée de la famille céphalopodes. Par exemple, en 1995, il représentait 88% de captures des céphalopodes et 70% des captures démersales en 1997.¹⁶⁸ En 2004, il a représenté à lui seul 51,2% de 40.000 tonnes de poisson démersale exporté par la Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP).¹⁶⁹ En principe, il est exploité toute l'année avec cependant deux périodes exceptionnelles, de janvier à mars et surtout de juin à octobre, période pendant laquelle son abondance est maximale.¹⁷⁰

L'exploitation du poulpe est fonction du système des saisons hydrauliques, de janvier à mai en saison froide ; de juin à juillet pendant la saison de transition froide-chaude et enfin pendant la saison de transition chaude-froide de novembre à décembre.¹⁷¹ Le potentiel du stock de poulpe est compris entre 40.000 et 50.000 tonnes.¹⁷²

Il faut souligner que les flottilles nationales pêchent essentiellement les céphalopodes et les poissons du plateau, et débarquent en Mauritanie. Les autres groupes (merlus, crevettes et langoustes) sont pêchés par des flottilles étrangères, opérant sous licence,¹⁷³ et qui ne débarquent pas localement.

A.1.2- Les Seiches

Parmi les espèces de cette famille seules, la seiche commune (*Sepia officinalis*) et (*Sepia bertheloti*) rentrent dans la composition des captures de pêches commerciales mauritaniennes. La seiche commune est la plus abondante dans la ZEE mauritanienne.

Cette espèce se rencontre en mer du Nord, le long des côtes atlantiques jusqu'en Afrique du Sud. Elle se trouve dans différents milieux sur le plateau continental, souvent à

¹⁶⁸ OULD BRAHIM, Idem. p132.

¹⁶⁹ Marie-Martine BUCKENS, *L'exemple controversé de la Mauritanie*, Le Courrier n°5, Avril/Mai, Bruxelles, 2008, p17. Pour SMCP voir Infra.

¹⁷⁰ B. GILLY et A. MAUCORPS, *L'aménagement des principales pêcheries de la Mauritanie et le développement de la recherche halieutiques*, F.A.O, Rome, 1987, 174p. p.4

¹⁷¹ Hamady DIOP, KAZMIERCZAK RICHARD F., JR. , *Technology and Management in Mauritanian Cephalopod Fisheries*, *Marine Resource Economics*, Volume 11, Louisiana State University, 1996, pp. 71-84, p72.

¹⁷² Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), *Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne*, Rapport du cinquième Groupe de travail IMROP, Nouadhibou, Mauritanie, 9-17 décembre 2002, FAO, Rome, 2005, 78p, p.16

¹⁷³ Pour les licences, voir infra.

profondeur allant de moins de 10 mètres à plus de 100 mètres. Les pontes de cette espèce ont lieu principalement au nord du cap Timiris, sur les profondeurs de 10 à 50 mètres.¹⁷⁴

A.1.3- Le calmar

La ressource mauritanienne en calmars est constituée principalement par les deux familles suivantes :¹⁷⁵

- *Les Ommastrephides* qui sont des calmars de taille moyenne à grande, néritiques et océaniques (puissants nageurs). En Mauritanie cette famille regroupe essentiellement l'Encornet rouge (*Illex coindetii*), l'Encornet souffleur (*Todaropsis eblanae*) et le Toutenon angolais (*Todarodes sagittatus*).

- *Les Loliginidés* qui sont, en général, des calmars de taille moyenne (40 cm) habitant le long de la côte du plateau continental et principalement dans les eaux tempérées et chaudes. Elle est représentée dans les eaux mauritaniennes surtout par les Encornets (*Loligo vulgaris*) et les Casserons africains (*Allotheutis africana*). Cette famille est la plus importante du point de vue exploitation. La période de ponte pour se situe, cette espèce, entre la fin de l'hiver le début de l'automne

A.2- Poissons démersaux

L'exploitation de cette famille varie selon la saison, le secteur et le faciès du substrat. Les espèces qui comprennent les poissons démersaux sont diverses et nombreux, on cite ici pour exemple les merlus qui sont les plus abondants dans les côtes mauritaniennes.

A.2.1- Les merlus

On désigne principalement en Mauritanie, les merlus blanc ou européen (*Merluccius merluccius*), merlus noirs ou sénégalais (*Merluccius senegalensis*) et merlu mauritanien (*merluccius cadenati*). Ces trois espèces de merlus recouvrent et débordent largement la

¹⁷⁴ Cheikh Abdellahi INEJIH, Description de la pêche démersale céphalopodière en Mauritanie (1990 – 1992), Bulletin Scientifique de l'IMROP n° 49, Nouadhibou, 1996, pp 83-92, p88.

¹⁷⁵ Cheikh Abdellahi INEJIH, Idem, p91.

ZEE mauritanienne aussi bien vers le nord, où se trouvent les deux premiers, que vers le sud pour les deux derniers.¹⁷⁶

La pêche des poissons demerseaux s'effectue tout le long de la côte, entre 140 et 750 mètres de profondeur. Les études de l'IMROP considèrent qu'entre le Cap Blanc et le Cap Timiris, les trois quart des captures sont constituées de *Marlucius sénégaleensis* et, entre le Cap Timiris et Saint Louis, cette espèce serait un peu plus abondante. Dans la période froide, c'est dans le secteur nord où elle est saisonnièrement plus abondante.¹⁷⁷

A.2.2 - Les Sparidés

La famille des sparidés (*sparidae*) regroupe près de cent espèces de poissons, et représente la part dominante des apports de poissons démerseaux. Au sein de ce groupe, on trouve *les dentex* qui occupent la première place avec principalement la dorade rose (*dentex canariensis*) qu'on trouve surtout sur les fonds rocheux du plateau continental et le denté à gros yeux (*dentex macrophthalmus*). Cette espèce vit entre 10 et 200 mètres de profondeur.¹⁷⁸ On trouve aussi d'autres espèces de la même famille dans les eaux mauritanienne.

A.2.3- Les Scianidés

Cette famille est représentée essentiellement par la courbine (*argyrosomus regius*) qui est surtout abondante dans le secteur de Banc d'Arguin et baie du Lévrier où d'ailleurs s'effectue la reproduction. Cette région constitue également une nourricerie très importante pour cette espèce qui dans toutes les phases de son existence est exploitée depuis des siècles par les pêcheurs canariens et plus tard par les espagnols après la convention de 1900 entre la France et l'Espagne,¹⁷⁹ et aujourd'hui par les pêcheurs artisanaux et flottilles industrielles.

¹⁷⁶ COPACE, Rapport du Groupe de Travail Ad Hoc sur les Merlus dans la Zone Nord du COPACE à Îles Canaries 5-9 juin 1978, FAO, Rome 1979, annexe 6, p2.

¹⁷⁷ OULD SADEGH Ismail, *ibid.* p.268

¹⁷⁸ <http://www.mer-littoral.org/34/dentex-dentex.php>

¹⁷⁹ MAOL.R.A, *Du laboratoire des Pêches à l'IMROP : 50 ans de recherche océanographiques et halieutiques en Mauritanie*, La lettre de l'IMROP Numéro spécial décembre 2002, p.6

Les Scianidés sont des poissons très appréciés qui ont une grosse importance commerciale en Afrique de l'ouest. Ils ont constitué pendant le début du siècle l'une des principales ressources des côtes mauritaniennes et sont à l'origine de leur réputation d'eaux les plus poissonneuses du monde.

A-3- Les Crustacés et bivalves

On aborde d'abord les crustacés puis les bivalves.

A.3.1- Les Crustacés

Les crustacés (du latin *crusta*, croûte) sont des animaux arthropodes¹⁸⁰ généralement aquatiques. On trouve dans la ZEE mauritannienne, parmi les 55.000 espèces de crustacés qui sont répertoriées par les zoologistes¹⁸¹ : les crevettes, les langoustes et les crabes profonds.

A.3.1.1- Les crevettes

Vingt neuf espèces sont présentes dans les eaux mauritaniennes,¹⁸² mais seules trois principales exploitées : *la gamba* (*Parapenaeus longirostris*) qui est pêchée de jour sur des fonds de 200 à 400 mètres; *le langoustino* (*Penaeus notialis*) qui est pêchée de nuit au niveau du plateau continental sur des fonds de 10 à 50 mètres et *l'alistado* (*Aristeus varidens*) qui est pêchée de nuit entre 400 et 800 mètres.¹⁸³

La pêche de crevette a démarré en Mauritanie vers la fin des années soixante par des unités nationales et étrangères. Les unités nationales, affrétées ou sous licence, sont modestes et sans véritable tradition de pêche, et débarquent en Mauritanie. Les unités étrangères sont, largement, dominées par des unités espagnoles opérant sous licence et débarquent leur production en Espagne.¹⁸⁴ Aujourd'hui et dans le cadre des accords entre la

¹⁸⁰ Arthropode : (zoologie) élément d'un embranchement d'animaux invertébrés.

¹⁸¹ <http://biodiversite.bilan-prospectif.org/marine/spip.php?rubrique8>

¹⁸² OULD SADEGH, idem. p270.

¹⁸³ THIAM D., *La pêche profonde en Mauritanie*, CNROP, 1988, 2p, p1.

¹⁸⁴ OULD BRAHIM, idem. p 136.

Mauritanie et l'UE plusieurs bateaux européens pêchent cette espèce si importante pour les deux parties.

A.3.1.2- Les langoustes

Il en existe deux grandes espèces dans les eaux mauritaniennes : langouste rose (*Palinurus mauritanicus*) et langouste verte (*Panulirus regius*).

-Langouste rose : elle se trouve à proximité des zones rocheuses et au bord du plateau continental à des profondeurs de 200 à 350 mètres.¹⁸⁵ Historiquement, son aire d'exploitation était vaste et occupait une large fraction du plateau continental. La pêche est assurée, au début du siècle jusqu'à la fin des années quatre-vingt, par une flottille française et particulièrement bretonne, très spécialisée dans la pêche langoustière. Les marins et armateurs de Douarnenez et Camaret ont utilisé deux types de bateaux le langoustier mixte (congélation et viviers) et le congélateur pur. Leur pêche durait toute l'année. En devenant une pêche communautaire, l'activité langoustière française en Mauritanie meurt en 1990, les Douarnenistes et Camaretois perdent l'exclusivité au profit des Portugais.¹⁸⁶

Depuis 1987, les captures sont en chute libre et la seule explication avancée jusqu'à présent, est celle de l'importante activité de chalutage sur le plateau continental et qui empêche toute régénération. Il faut signaler que cette espèce est pêchée au chalut et au casier.

-Langouste verte : elle est présente dans les eaux plus côtières et plus chaudes que la langouste rose où elle mène une vie sédentaire. Elle est la cible de flottilles piroguiers qui opèrent à partir de Nouadhibou. En 1987, 250 embarcations pêchaient exclusivement la langouste, et 600 autres la pêchaient avec d'autres espèces.¹⁸⁷ La pêche se fait à l'aide d'un filet dormant de 400 mètres de longueur, de 8 mètres de chute et de maille (étirée) de 100 millimètres.¹⁸⁸

¹⁸⁵ DIOP, M. et KOJEMIAKINE, A., *La langouste rose de Mauritanie : biologie, pêche et état du stock*, Bulletin scientifique du CNROP n° 21, Déc.1990, pp 15-21, p17.

¹⁸⁶ Sophie DESPLANCQUES, *L'âge d'or de la langouste en Mauritanie*, Télégramme.com, mars 2009.

¹⁸⁷ OULD SADEGH, *Idem*, p273.

¹⁸⁸ OULD BRAHIM, *Idem*. p 138.

A.3.1.3-Le crabe profond

Le crabe profond ou (*Geryon maritae*), malgré sa haute valeur commerciale, ne fait pas l'objet d'une pêche spécialisée en Mauritanie. Il est pêché en même temps que les crevettes profondes et aux mêmes profondeurs par des flottilles étrangères.¹⁸⁹ Sa pêche se fait au casier et au chalut.

A.3.2- Les bivalves (praires)

Les bivalves sont des mollusques dont la coquille est constituée de deux parties distinctes et attachées, plus ou moins symétriques, pouvant s'ouvrir ou se refermer. Cette classe comprend environ 30.000 espèces, notamment les moules, les huîtres et les palourdes.¹⁹⁰ Les bivalves sont tous exclusivement aquatiques, et on les trouve aussi bien dans l'eau douce que dans l'eau salée.

La taille de bivalve est comprise entre 45 et 70mm, ce coquillage est l'hôte des fonds côtiers sablo-vaseux jusqu'à 100m de profondeur.¹⁹¹ Il existe deux espèces de praires dans les eaux mauritaniennes: *Venus verrucosa* dans la baie du Lévrier, et *Venus rosalina* au sud du cap Blanc, devant le banc d'Arguin. Sa pêche se fait à la drague.¹⁹² Cette espèce est pêchée par drague ou par chalut de fond. Les estimations de biomasse sont de l'ordre de un à deux millions de tonnes pour *Venus rosalina*, avec une possibilité d'exploitation d'environ trois cent mille tonnes par an. Pour *Venus verrucosa*, les stocks sont beaucoup plus réduits et l'exploitation pourrait se situer entre cinq cent et mille tonnes par an.¹⁹³

B- Les ressources pélagiques

Les ressources pélagiques sont les espèces les plus abondantes dans les eaux de la Mauritanie. Vivant dans les eaux de surface ou en pleine eau, ils se déplacent en général en bancs. La famille clupéidés, par exemple, sont des pélagiques côtiers qui vivent en bancs

¹⁸⁹ DIOP, M. et KOJEMIAKINE, A., *Le crabe profond de Mauritanie*, Bulletin scientifique du CNROP n° 26, 1995, pp 3-13, p7.

¹⁹⁰ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bivalvia>

¹⁹¹ IMROP, *Faisons connaissance avec nos ressources marines*, Lettre IMROP n°12, Oct. Déc. 2006, p8.

¹⁹² COPACE, *Evaluation des stocks et des pêcheries mauritaniennes : voies de développement et d'aménagement*, Rapport du troisième groupe de travail CNROP, Nouadhibou 20-26 Novembre 1993, FAO, Rome 1995, 97p, p44.

¹⁹³ OULD TALEB Sidi, *Pour une pêche responsable des praires en Mauritanie*, Compte rendu de l'atelier scientifique et technique de l'IMROP, Nouadhibou 5-7 février 2007, IMROP, Nouadhibou, 2007, 34p, p9.

énormes, de 400 à 500 tonnes. Ils se nourrissent de zooplancton¹⁹⁴ et phytoplancton. Ces bancs se déplacent en fonction de rythme de l'upwelling le long de la côte.

Les pêcheries pélagiques notamment industrielles s'inscrivent dans un contexte mondial d'exploitation intense voire de surexploitation des principales ressources. Jusqu'à une date récente, la ZEE mauritanienne est située dans l'une des rares régions encore épargnée par cette surexploitation globale. Ainsi, certaines espèces pélagiques sont sous-exploitées (sardinelle plate, sardine, chinchard jaune, anchois, thons côtiers).¹⁹⁵ Une analyse économique approfondie a été réalisée en 1986 par le Ministère mauritanien des pêches sur l'ensemble de la filière Pêche nationale. Cette analyse a donné le chiffre de 486.000 tonnes¹⁹⁶ et confirme tout à fait cette prédominance de tonnage de captures contrastant fortement avec une faible valorisation et une retombée économique la plus médiocre par rapport à celle des autres pêcheries.

On peut distinguer, parmi les pélagiques, deux grandes espèces : les espèces pélagiques hauturières (thon albacore, listao et patudo) et les espèces pélagiques côtières, lesquelles sont celles qui occupent une place importante dans les ressources halieutiques mauritaniennes.

Les pélagiques de la ZEE mauritanienne comprennent principalement les sardinelles de la famille *Clupéidés*, chinchards de la famille *Carangidés*, anchois de la famille *Engraulidés* maquereau et thons de la famille *Scombridés*. Ces derniers sont composés de grands et de petits thonidés. Ces espèces pélagiques constituent des ressources partagées entre les pays de la sous-région pour les petits pélagiques et au-delà pour les espèces de thons.¹⁹⁷

Les espèces pélagiques pêchées dans les eaux mauritaniennes sont composés de la famille clupéidés, de Carangidés, de Scombridés et d'Engraulidés.

B.1- Les Clupéidés

Dans cette région, cette famille est représentée par trois espèces principales, la sardine et les deux sardinelles. Ces espèces ont un comportement grégaire très marqué,

¹⁹⁴ *Zooplancton* : ensemble des organismes microscopiques en suspension dans l'eau de mer ou l'eau douce

¹⁹⁵ Comité Scientifique Conjoint RIM-UE (CSC-RIM-UE), Rapport de la seconde réunion du 8 au 10 octobre 2008, Rennes, 2008, 36p. p21.

¹⁹⁶ SOK.M, *Aspects socio-économiques des pêcheries pélagiques en Mauritanie*, In *Les ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne : description, évaluation et aménagement*, Rapport du deuxième groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou 15-22 novembre 1988, FAO, Rome, 1989, 180p. p 167.

¹⁹⁷ B. GILLY et A.MAUCORPS, p7.

avec des bancs d'individus de tailles identiques qui se forment le jour et se dispersent la nuit.¹⁹⁸

B.1.1- La Sardine (*Sardina pilchardus*)

C'est une espèce à affinité biogéographique tempérée chaude. Elle se répartit depuis la Mer du nord jusqu'aux côtes ouest africaines. L'abondance d'un stock important se trouve au niveau du Cap Bojador au Sahara Occidental en octobre –novembre et dans le Cap de Timiris en mars.¹⁹⁹ Deux périodes de reproductions ont été identifiées par les spécialistes de pêche, une qu'est la principale en décembre et une autre secondaire en mars.

Après une période d'abondance pendant laquelle elle aurait supporté une exploitation importante dans les années soixante-dix (supérieure à 100.000 tonnes en 1976),²⁰⁰ la sardine aurait disparu presque totalement durant les années 1982 et 1983 pour réapparaître en 1984.²⁰¹

B.1.2- Les Sardinelles

Les sardinelles capturées dans les eaux mauritaniennes sont composées de deux espèces en l'occurrence la sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) et la sardinelle plate (*Sardinella maderensis*).

Les sardinelles sont abondantes sur l'ensemble du littoral africain. La Sardinelle plate étant plus côtière entre 0 et 50m, elle est la plus fréquente en baie du Lévrier et le long des côtes mauritanienne.²⁰² La sardinelle ronde vit sur le plateau continental entre 150-200m de profondeur. Toutes les deux migrent régulièrement entre le cap Blanc au nord et la Guinée au sud en suivant les déplacements des masses d'eaux.²⁰³ La période d'abondance de *S.aurita* se situe entre septembre et décembre entre le cap Blanc et le cap Timiris. *S.maderensis* a sa période d'abondance de janvier à mai dans la baie du Lévrier.²⁰⁴ Toutes les deux se reproduisent au large des côtes mauritaniennes et leurs juvéniles grandissent sur

¹⁹⁸ OULD TALEB, idem, p43

¹⁹⁹ Denis BINET, Rôle possible d'une intensification des alizés sur les changements de répartition des sardines et sardinelles le long de la côte ouest-africaine, Revue Aquatic Living Resources, vol. 1, n°2, 1988, pp.115-132, p121.

²⁰⁰ J. MAIGRET, idem, p51.

²⁰¹ OULD SADEGH, idem, p277

²⁰² J. MAIGRET, idem, p 53

²⁰³ OULD TALEB, thèse idem, p45.

²⁰⁴ J. MAIGRET, idem, p 53

les hauts-fonds du banc d'Arguin. Dans les années soixante-dix, environ 360.000 tonnes de sardinelles sont capturées dans les eaux mauritaniennes, dont 70% sont transformés en farine de poissons.²⁰⁵ En 1985 les captures de sardinelles n'ont pu attendre que 144.000 tonnes.²⁰⁶

B.2- Carangidéa

Les Carangidéa réunissent de nombreuses espèces pélagiques à très vaste répartition géographique dans les mers tropicales ou subtropicales. Cette famille est représentée par les Chinchards. Ce groupe se compose de trois espèces et qui sont abondantes au large des côtes de Mauritanie : Chinchard noir européen (*Trachurus trachurus*), le Chinchard africain (*Trachurus trecae*) et le Chinchard jaune (*Carnax rhonchus*).

Ces trois espèces vivent sur le plateau continental où elles forment des bancs importants. *Trachurus trachurus*, est espèce plus tempérée qui fréquente l'Atlantique Nord. *Trachurus trecae* est plus abondant au large de la Mauritanie. Les jeunes de ces trois espèces vivent près du fond et les adultes migrent le long de la côte ouest-africaine entre la Mauritanie et la Guinée en suivant les déplacements des masses d'eau.²⁰⁷

B.2.1- Chinchard noir européen

C'est une espèce tempérée. En Afrique, sa répartition va du détroit de Gibraltar au Sénégal. Elle se répartit de la côte à plus de 300m et occupe préférentiellement les secteurs les plus profonds du plateau continental (100m et plus).²⁰⁸ L'abondance le plus important est entre Nouakchott et 19°47'N.²⁰⁹

²⁰⁵ FAO, Rapport du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique nord-occidentale, Nouadhibou 24-31 mars 2001, FAO, Rome, 2001, 133p, p78

²⁰⁶ OULD SADEGH, idem, p278.

²⁰⁷ J. MAIGRET, idem, p 113

²⁰⁸ OULD TALEB, Idem, p47

²⁰⁹ OULD TALEB, Idem, p48

B.2.2- Le chinchard noir africain

Espèce tropicale, elle se trouve dans tout l'Atlantique. Il est présent toute l'année dans toute la zone atlantique ouest africaine, mais les périodes les plus favorables aux grandes concentrations ont lieu de mai à juillet et en octobre entre Saint Louis au Sénégal et Nouakchott.²¹⁰ Cette espèce a une reproduction étalée sur toute l'année avec deux pics : le premier en mars-juin, le second en août-octobre et la principale zone de production de cette espèce se situe plus au sud entre la presqu'île du cap Vert et le cap Timiris.²¹¹

B.2.3- Le chinchard jaune

Cette espèce est essentiellement tropical et ouest africaine. Sa répartition est plus côtière, et plus au sud que deux autres espèces précédentes. Son abondance augmente du cap Timiris vers le sud.²¹²

B.3- Scombridés

La famille de Scombridés est représentée dans les eaux mauritaniennes par une seule espèce, le maquereau (*Scomber japonicus*). C'est une espèce cosmopolite, côtière et se trouve en eau relativement froide et vivant en bancs au-dessus du plateau continental.²¹³

Elle vit le jour près du fon vers 150-200m, et remonte la nuit en pleine eau.²¹⁴ La migration saisonnière du maquereau à travers la ZEE mauritanienne débute en avril et les principales concentrations se forment au sud pour ensuite se déplacer vers le nord en suivant les masses d'eau dans les deux sens.²¹⁵ Cette espèce est abondante à l'ouest du banc d'Arguin principalement en mai et en octobre-novembre.

²¹⁰ B. GILLY et A. MAUCORPS, p10.

²¹¹ COPACE, L'évaluation des ressources et l'aménagement des pêches dans la région du COPACE : analyse et perspective, FAO, Rome, 1984, 129p, p98.

²¹² Pierre CHAVANCE, L'environnement, les ressources et les pêcheries de la ZEE mauritanienne, Bulletin Scientifique du CNROP, Nouadhibou, 1991, pp 38-58, p43.

²¹³ FAO 2001, p 01

²¹⁴ MAIGRET J., idem, p153

²¹⁵ OULD TALEB, p49

B.4- Engraulidés

Espèce de petite taille vivant en bancs importants. Il n'existe qu'une seule espèce depuis la mer du nord jusqu'au golfe de Guinée appelé l'Anchois ou *Engraulis encrasicolus*.²¹⁶ Cette espèce vit dans des eaux peu profondes et parfois jusqu'à 400 mètres. Sur les côtes mauritaniennes, l'anchois apparaît en période froide, notamment dans les eaux de températures comprise entre 18 et 20°C.²¹⁷ La principale zone d'abondance de cette espèce se trouve entre le cap Timiris et cap Blanc.²¹⁸

En Mauritanie, la reproduction de l'Anchois a lieu toute l'année, mais du fait de l'existence de saisons hydrologiques assez marquées, certaines périodes sont plus favorables que d'autres. Ainsi, chez cette espèce, la transition saison froide-saison chaude est la plus favorable et induirait le déclenchement de la ponte.²¹⁹

B.5- Mugilidae

Les Mulets sont des poissons côtiers vivant dans les lagunes littorales et peuvent même pénétrer en eau douce. Ils supportent de grosses variations de salinité et de température mais la production a toujours lieu en mer.²²⁰ Les mulets constituent l'une des familles les mieux représentées dans les eaux côtières de la Mauritanie et plus particulièrement sur le banc d'Arguin et dans la baie du Lévrier où plusieurs espèces sont rencontrées. On trouve le Mulet noir, Mulet jaune et d'autres espèces.

B.5.1- Mulet noir (*Mugil monodi*)

C'est l'espèce la plus abondante dans la baie du Lévrier où elle a fait l'objet d'une exploitation intensive au filet tournant de la part de canariens. On la trouve en banc de

²¹⁶ Maigret J., Campagne expérimentale de pêche des sardinelles et autres espèces pélagiques (juillet 1970 octobre 1971), Laboratoire des pêches, Nouadhibou, 1972, 148p. p79.

²¹⁷ Maigret J., 1972, idem, p79.

²¹⁸ OULD TALEB, p51

²¹⁹ Maigret J., 1972, idem, p80.

²²⁰ Maigret, poisson de mer de Mauritanie, p75

plusieurs dizaines de tonnes en surface.²²¹ Elle se reproduit et se développe sur petits fonds de la baie de l'Archimède et le côté Est de la baie du Lévrier.²²²

B.5.1- Mulet jaune (*Mugil cephalus*)

Le mulet jaune est l'espèce caractéristique du banc d'Arguin où il est l'objet d'une pêche traditionnelle au filet encerclant maillant de la part des pêcheurs Imraguen. Elle joue un grand rôle dans leur alimentation. Sa pêche est spécifique des Imraguen ainsi que son mode de conservation.²²³ La période de reproduction de cette espèce en Mauritanie, s'étend de septembre à mars. La période de reproduction de cette espèce en Mauritanie, s'étend de septembre à mars, période pendant laquelle les mulets effectuent une grande migration dans le sens Nord-Sud.²²⁴

Conclusion du chapitre

Malgré l'aridité de la côte mauritanienne qui a retenu longtemps les habitants dans l'intérieur du pays, les ressources marines ont été le paradis des pêcheurs étrangers pendant des siècles. La conjonction de vents favorables et des courants marins entraînant la présence permanente en certains endroits, de la côte, de l'*upwelling* qui apporte des richesses marines en abondance, richesses méconnues de la population nomade de la Mauritanie.

Ces ressources, très fabuleuses au plan des stocks halieutiques et d'espèces d'intérêts économiques (poissons pélagiques, poissons de fond) par les dimensions du plateau continental, dont la mise en valeur n'a été prise en charge par les mauritaniens eux-mêmes que très récemment.

Mais depuis deux ans, cette richesse, qu'est, aujourd'hui, le principal pilier de l'économie de la Mauritanie secondée par le secteur minier, est menacée par la nouvelle richesse du pays ; le pétrole. Depuis le début de l'exploitation pétrolière off-shore, l'or noir et le poisson doivent se partager le même espace. Alors que la donne pétrolière a suscité le

²²¹ Maigret, poisson de mer de Mauritanie, p75

²²² Lettre de l'IMROP n°14, avril-juin 2007, *Le Mulet jaune*, IMROP, Nouadhibou, 2007, p8.

²²³ Voir cette technique de pêche dans la troisième partie de cette étude.

²²⁴ Lettre de l'IMROP n°14, idem, p8.

plus grand enthousiasme, experts et environnementalistes et même pêcheurs commencent à tirer la sonnette d'alarme.

Alors, pour éviter de détruire un stock renouvelable et créateur d'emplois au profit d'une ressource non-renouvelable, un contrôle strict de la chaîne des opérations de production doit être organisé.²²⁵

Conclusion de la première partie

Tout au long de cette première partie, nous avons essayé de présenter le contexte général de cette étude.

Dans le premier chapitre nous nous sommes attachés à montrer qu'une conjonction de phénomènes naturels et politiques à eu une influence considérable sur le devenir de la Mauritanie : de tels événements (indépendance, sécheresse, guerre) ne peuvent passer sans laisser de profondes empreintes. Ils ont contraint les habitants du désert et du Sahel à s'organiser autour d'une nouvelle zone fluvio-littoral. Des stratégies d'adaptation à ce milieu se sont mises en place, bouleversant le mode de vie traditionnel.

Nous avons aussi développé l'historique du système politique qui régit et organise l'activité social et économique du pays, depuis l'année 1960 à nos jours ainsi que a la situation sociale dans son ensemble et surtout, la situation sanitaire et éducative.

Le deuxième chapitre est, quant à lui, consacré à l'activité économique de la Mauritanie en montrant les piliers d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Au moment de l'indépendance, comme on l'a évoqué, l'économie est essentiellement appuyée sur le secteur rural mais le secteur minier commence à procurer des revenus substantiels. Les dix premières années sont caractérisées par une croissance économique marquée, mais fondée sur une économie désarticulée. Alors que plus des trois-quart de la population relève du secteur rural, la majorité des revenus du pays proviennent du secteur minier. Mais la période 1973-78 marquée par un arrêt de la croissance dû à la diminution

²²⁵ On étudiera les mesures et politiques qui sont prises dans ce domaine dans le dernier chapitre de cette étude.

des recettes d'exportation, la guerre du Sahara Occidental, la sécheresse, connaît une croissance de l'endettement, une crise financière et la chute du régime en place.²²⁶

Aujourd'hui, l'économie mauritanienne se base sur deux piliers essentiels, la mine et la pêche, et on peut ajouter les autres composantes en seconde position : l'élevage, l'agriculture, pétrole, industrie, service, tourisme etc....

Nous avons montré dans troisième chapitre les caractéristiques de la côte mauritanienne et ses richesses halieutiques. Cette richesse est composée de plusieurs centaines d'espèces dont une cinquantaine fait l'objet d'exploitation plus ou moins ciblée. Pour gérer cette richesse, la Mauritanie se dotait d'un arsenal réglementaire et administratif pour mieux préserver et organiser ce secteur essentiel de son développement général.

²²⁶ Maiten BEL, L'économie mauritanienne, Revue du monde musulman et de la Méditerranée, 1989, volume 54, n°1, pp 141-148, p148.

Deuxième Partie

La pêche mauritanienne :

Evolution réglementaire, institutionnelle

Et la pêche secteur dans la pratique

Introduction

Au cours des soixante dernières années, plusieurs dizaines de millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes auparavant libres de toute souveraineté sont passés sous le contrôle des Etats réalisant ainsi la plus grande conquête territoriale de tous les temps.

En effet, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), signée en 1982 à Montego Bay (Jamaïque) permet désormais aux Etats riverains des mers et des océans d'exercer des droits souverains et une juridiction sur les espaces maritimes s'étendant jusqu'à 200 milles nautiques (370 km) au large de leur côte. Les droits souverains portent sur l'exploration et l'exploitation du sol, du sous-sol et des ressources biologiques ou non biologiques.²²⁷ La juridiction permet à l'Etat côtier d'assurer la protection et la préservation du milieu marin. La CNUDM, qui est entrée en vigueur le 16 novembre 1994, a été complétée par l'Accord de 1994 sur les activités minières menées dans les fonds marins, et par l'Accord de 1995 sur les Stocks Halieutiques (ASH).²²⁸

Au lendemain de l'indépendance de la Mauritanie, le gouvernement du nouvel Etat, qui avait un besoin pressant de ressources pour asseoir les jeunes institutions et amorcer le développement du pays, ne pouvait compter que sur des recettes très limitées procurées par un secteur minier lui-même naissant. Aussi, très tôt, le gouvernement du jeune Etat va tenter de récupérer une partie des retombées de l'exploitation des richesses halieutiques.

Pour arriver à cet objectif, la Mauritanie a décidé de prendre des mesures comprenant essentiellement des dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'organisation des activités des pêches maritimes d'une manière générale. Elles définissent, en premier lieu, les espaces maritimes sous juridiction nationale dont la détermination est capitale pour l'exploitation des ressources qu'elles contiennent ainsi que les structures administratives régissant le secteur de la pêche (*chapitre IV*) Ensuite, nous abordons la description des activités de la pêche mauritanienne (*chapitre V et VI*).

²²⁷ Didier ORTOLLAND, Jean Pierre PIRAT, Atlas géopolitique des espaces maritimes, Ed. Techip, Paris, 2008, 277p, p5.

²²⁸ Cinquième réunion du processus consultatif officieux, ouvert à tous : Océans et le droit de la mer du 7-11 JUIN 2004, New York, Bulletin des Négociations de la Terre, Vol.25, No. 07, juin 2004, p 2.

Chapitre IV : Les étapes de l'évolution réglementaire et institutionnelle du secteur de la pêche

Introduction

Jusqu'en 1960, la pêche mauritanienne était réglementée par le droit colonial. Rattachée à l'Afrique occidentale française (AOF) en 1920, la Mauritanie s'est vue appliquer la loi du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche côtière. Ce texte fut modifié par la loi du 12 février 1930.²²⁹

Toujours dans le contexte de cette législation coloniale, on peut citer la loi du 1^{er} mars 1888 relative à la pêche dans les eaux territoriales rendue applicable aux colonies d'AOF par décret du 9 décembre 1926.²³⁰

Au lendemain des indépendances, la plupart des pays africains, en s'inspirant presque tous de la législation antérieure, ont adopté de nouvelles lois portant réglementation du secteur de la pêche.

En Mauritanie, c'est une loi qui date de 1962, portant le premier code de la marine marchande et des pêches, qui marque la rupture avec la législation jusqu'ici instaurée par l'ancien colonisateur.

Il nous semble d'examiner les étapes de la délimitation des espaces maritimes qui ont marqué l'évolution du droit mauritanien des pêches au plan strictement interne (*section I*), avant d'analyser les différentes politiques des pêches adoptées et les structures administratives du secteur de la pêche (*section II*).

Section 7 : La délimitation des eaux maritimes nationales

Les législations mauritaniennes concernant la délimitation des eaux maritimes sous juridiction nationale ont connu une évolution relativement rapide depuis l'indépendance du pays.

Nous allons étudier successivement les principales composantes de ces eaux maritimes mauritaniennes à savoir : la mer territoriale (*A*), la Zone Economique Exclusive

²²⁹ OULD SADEGH Ismail, *La politique des pêches en Mauritanie : bilan et perspectives*, mémoire DEA Economie, univ. Nice, 1992, 167p, p23

²³⁰ Idem, p 23.

(B) et le plateau continental (C), ainsi que la délimitation avec les pays voisins de la Mauritanie(D).

A- La Mer territoriale

La délimitation de la mer territoriale mauritanienne a connu une évolution rapide marquée par une extension successive de ses limites extérieures. C'est en effet l'article 1^{er} du chapitre IV du livre VII de la loi n° 62-038 du 20 janvier 1962 portant le code de la marine marchande et des pêches maritimes²³¹ qui délimite d'abord les eaux territoriales mauritaniennes à une distance de 6 milles marins à compter de la laisse la plus basse mer.

L'implantation des industries de pêche à partir des années 1967 à Nouadhibou créait de nouvelles exigences, car, le fonctionnement de ces industries dépend de leur approvisionnement en matière première. Pour cette raison et dans la même année, une nouvelle loi modifie les dispositions de la loi de 1962, porte la distance de 6 à 12 milles marins,²³² puis à 30 milles marins en 1972.²³³

Ces extensions, de la mer territoriale, confèrent à l'Etat mauritanien la possibilité juridique d'interdire l'accès des navires de pêche étrangers dans cette zone sans autorisation et permettent d'augmenter les prises de navires autorisés à y pêcher.²³⁴

La dernière extension de la mer territoriale date de 1978, avant que la Mauritanie l'ait modifié en 1988, portant celle-ci à 70 milles marins correspondant à la limite physique du plateau continental.²³⁵

Mais cette extension a été rejetée même si le délégué de la Mauritanie à la convention de Nations Unies sur le droit de la mer avait souligné que c'est à l'Etat riverain de déterminer la largeur de sa mer territoriale, sans être lié par une règle déterminée.

Après l'adoption de la convention de Montego Bay de 1982, la Mauritanie est parmi les premiers signataires de cette convention et pour être en conforme avec ses dispositions,

²³¹ *Journal Officiel de la RIM (JORIM)* du 21 février 1962, p.127.

²³² Loi du 21 janvier 1967, JORIM n° 198 du 17 juin 1967, p 150

²³³ Loi du 21 juillet 1972, JORIM du 30 août 1972, p 261.

²³⁴ Pour plus de détail sur ce sujet, vous pouvez consulter le livre de Jean Pierre Lévy, *La conférence des Nations Unies sur le droit de la mer : histoire d'une négociation singulière*, Ed. Pédon, Paris, 1983, 159p.

²³⁵ Loi n°043-78 du 28 février 1978 portant le code de la marine marchande et des pêches, Journal Officiel n° 466-467 du 29 mars 1978, pp. 109-136, Article 179, p 123.

la loi de 1978 sera modifiée par un nouveau code des pêches, c'est l'ordonnance 88.120 qui achèvera une réadaptation définitive de la législation mauritanienne aux nouvelles dispositions de la convention de 1982 qui détermine la mer territoriale à 12 milles marins.²³⁶ Cette ordonnance, qui sera le deuxième code de la marine marchande dans l'histoire de la Mauritanie, précise aussi bien la largeur et les limites de la mer territoriale que les compétences qui sont exercées.²³⁷

L'article 2 de la même ordonnance rétablit une zone contiguë à la mer territoriale, après sa disparition avec la loi de 1978, d'une largeur de 24 milles marins mesurée à partir des lignes de base définies à l'article 1^{er} servant à mesurer la mer territoriale.

La largeur de 12 milles marins de la mer territoriale a été reprise par le dernier code des pêches de l'année 2000.²³⁸ Depuis la modification de 1988, la mer territoriale a retrouvé sa fonction initiale de sauvegarde de la sécurité de l'Etat et son intégrité en tant qu'Etat côtier, les intérêts économiques étant assurés désormais par la zone économique exclusive et le plateau continental.

B- Le plateau continental

Dans la course aux richesses du plateau continental, la Mauritanie avait pris en compte son plateau continental dans sa législation. L'article 3 du code de la marine marchande et des pêches de 1962 stipule : « *Le plateau continental s'étend de la laisse de basse mer jusqu'à l'isobathe des fonds de 200 mètres. Dans le plateau continental, la République islamique de Mauritanie se réserve le droit quand à l'exploitation du sous-sol marin* ».

Dans le deuxième code de 1978, la Mauritanie va proclamer plus de droits et précise dans l'article 188 du même code : « *Le plateau continental comprend les zones sous-marines qui constituent le prolongement naturel du territoire terrestre de la RIM c'est-à-dire le lit de mer et le sous-sol des dites zones qui s'étendent au-delà de la mer territoriale jusqu'au rebord extrême de la marge continentale ou jusqu'à une limite de 200 milles marins des lignes des*

²³⁶ Ordonnance 88.120 du 31 août 1988, portant la délimitation et statut juridique de la mer territoriale, de la zone contiguë, de la ZEE et du plateau continental de la RIM, JO n° 723 du 31 août 1988. Cette ordonnance abroge les articles 179-191 de la loi n° 043-78.

²³⁷ Article 1 de l'ordonnance N° 88-120 du 31 août 1988.

²³⁸ Loi N° 2000-025 du 24 janvier 2000, Article 2 de la première section du chapitre préliminaire, JORIM n° 977 du 30 juin 2000, pp 502-526. p.502.

bases à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, quand le rebord extrême du plateau continental ».

La dernière modification intervient dans l'ordonnance de 1988. Selon l'article 4 de cette ordonnance : *Le plateau continental d'un État côtier comprend les fonds marins et leur sous-sol au-delà de sa mer territoriale, sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre de cet État jusqu'au rebord externe de la marge continentale, ou jusqu'à 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, lorsque le rebord externe de la marge continentale se trouve à une distance inférieure.*²³⁹

Cet article reprend textuellement les termes du paragraphe 1 de l'article 76 de la convention de 182 sur le droit de la mer, laquelle a été ratifiée par la Mauritanie en août 1988.²⁴⁰ Sur le plan juridique, les droits de la Mauritanie sur toute l'étendue du plateau continental sont proclamés souverains et exclusifs aux fins de son exploration et de l'exploitation des ressources naturelles.²⁴¹

C- Zone Economique Exclusive

Sans attendre la fin des travaux de la troisième conférence de nations unies sur le droit de la mer, la Mauritanie s'est dotée d'une zone économique exclusive (ZEE) à l'instar de nombreux pays consacrant cette notion dans la pratique avant son introduction dans le droit positif international. Cette zone avait été instituée par le deuxième code de la marine marchande de 1978. Selon son article 184 qui revendique pour la première fois dans la région, une zone économique exclusive comprenant la mer territoriale en disant qu'*elle est constituée d'une zone économique exclusive de pêche de 200 milles marins, dont la distance est comptée à partir des lignes de base servant à mesurer la largeur de la mer territoriale, jusqu'à une limite maximum de 200 milles marins vers le large. Cette zone de 200 milles marins, dénommée zone économique exclusive comprend la mer territoriale de 70 milles marins et la*

²³⁹ Loi n°088-120 du 31 août 1988 portant le code de la marine marchande et des pêches, Article 4.

²⁴⁰ Ordonnance n°88-115 du 31 août 1988, *idem*.

²⁴¹ Loi n°088-120, *idem*, Article 8.

zone économique proprement dite de 130 milles située au-delà de la mer territoriale et adjacente à celle-ci.»²⁴²

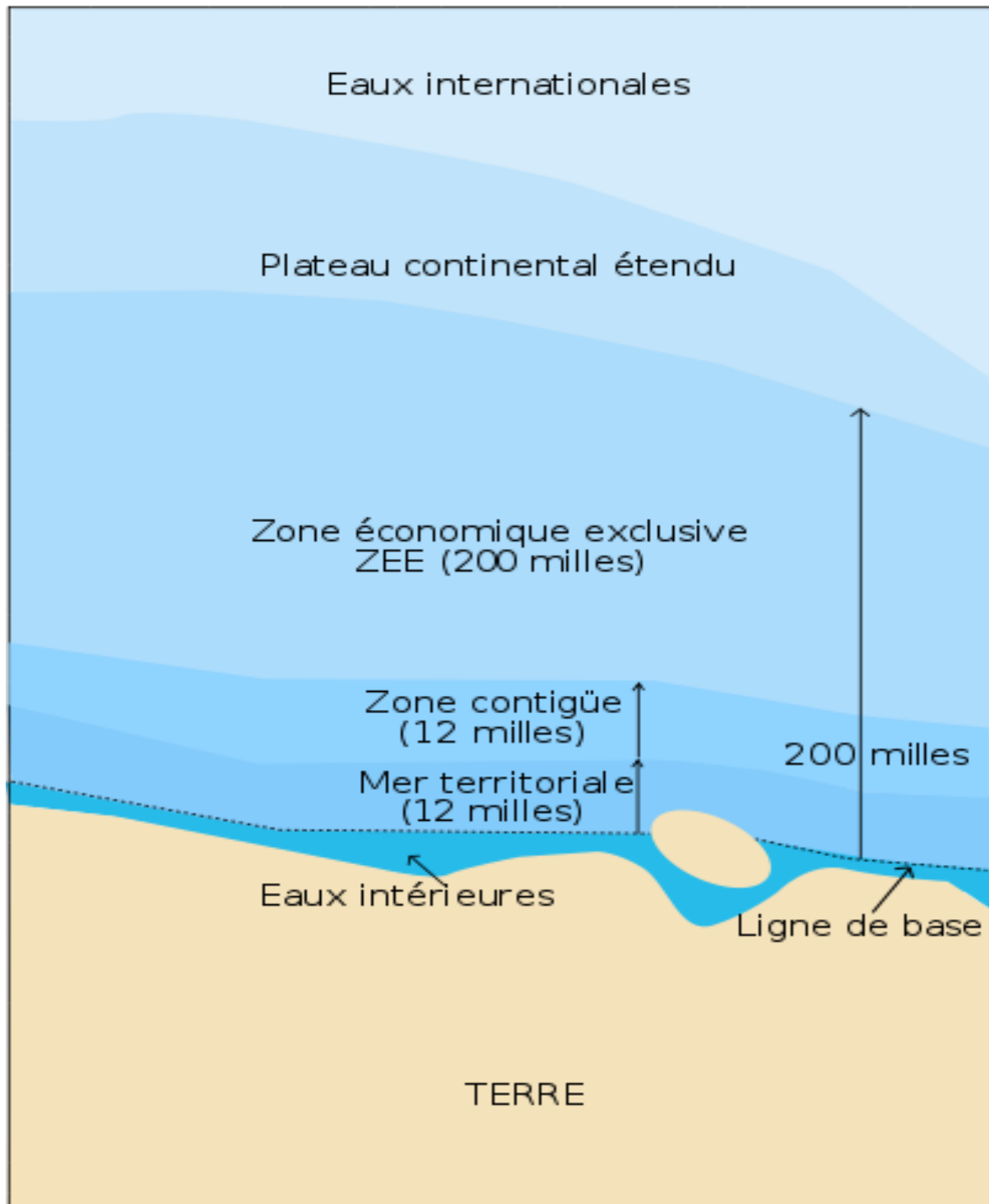
L'ordonnance de 1988, qui porte et modifie la délimitation et statut juridique des espaces maritimes mauritaniens, a repris la même distance précédente pour la zone économique exclusive de la Mauritanie et qui est conforme avec le droit de la mer de 1982. L'article 3 de cette ordonnance stipule qu'*il est créé d'une zone économique exclusive d'une largeur de 200 milles marins mesurée à partir des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur la mer territoriale.* »²⁴³

Comme nous venons de le voir, la Mauritanie bien qu'ayant étendue la mer territoriale à 70 milles marin en 1978, avant qu'elle l'ait modifié en 1988, proclamait sa souveraineté sur un plateau continental de 200 milles marins, et créait une zone économique exclusive, ceci sans doute pour permettre au pays d'étendre sa juridiction sur l'ensemble de ses ressources halieutiques.

²⁴² Article 184 du titre V chapitre III de la loi de 1978

²⁴³ Article 3 de l'ordonnance N° 88-120 du 31 août 1988

Figure 13 : Les zones maritimes du droit international de la mer²⁴⁴



²⁴⁴ <http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/0/08/Zonmar.svg/250px-Zonmar.svg.png>

D- La délimitation maritime avec les pays limitrophes

La Mauritanie partage aujourd'hui des frontières maritimes avec trois pays voisins. Depuis son indépendance jusqu'au 1979, la Mauritanie a eu des frontières maritimes septentrionales avec le Maroc et à partir de 1979 avec le Sahara Occidental. Sa frontière maritime du sud, la partage avec le Sénégal et enfin celle de l'ouest avec le Cap Vert.

Les frontières maritimes de la Mauritanie avec ces trois pays limitrophes n'ont pas été précisées, notamment avec le Maroc et le Sénégal, puisqu'il n'y a pas encore d'accord de délimitations au sens juridique du terme. Une seule convention, concernant la délimitation maritime, a été signée avec le Cap Vert en 2003.

D.1- La délimitation maritime au départ avec le Maroc Et plus tard avec le Sahara Occidental

La délimitation des frontières avec le Maroc avait été établie dans un premier temps par la France et l'Espagne. Le 27 juin 1900 une convention franco-espagnole est signée fixant les frontières entre le territoire espagnol au Sahara et la Mauritanie, territoire français.

L'article 1 de cette convention précisait : *« sur la côte du Sahara, la frontière entre les possessions françaises et espagnoles suivra une ligne qui, partant du côté Ouest de la péninsule du Cap Blanc, entre l'extrémité de ce Cap et la baie du Lévrier, atteindra le milieu de ladite péninsule puis, la divisant en deux pour autant que la configuration des lieux le permette, remontra vers le Nord jusqu'au parallèle 21 20' de latitude Nord. La frontières suivra ce parallèle vers l'est jusqu'à son intersection avec le méridien 15 »*²⁴⁵

Bien qu'aujourd'hui, la question de l'existence même d'une frontière terrestre entre la Mauritanie et le Maroc soit sujet à caution, parce qu'il y a, entre les deux Etats, un territoire de 275.000km², le Sahara Occidental, baigné par plus de 1000km de côtes et au statut international controversé. Il n'en reste pas moins que les deux Etats ont signé, le 14 avril 1976, un accord de délimitation de leurs frontières terrestres et maritimes, aux termes duquel fut opérée une partition du territoire défendu militairement par le Front Polisario

²⁴⁵ Mamadou Aliou BARRY, *Guerres et trafics d'armes en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2006, 408p, p58.

durant les années de la guerre du Sahara. Dans le cadre de cet accord, la délimitation du plateau continental a été fixée à 24^e parallèle nord.²⁴⁶ (*Voir carte n° 1*)

Si la frontière maritime sus-indiquée a donc, été agréée entre les deux occupants, il va de soi qu'elle a toujours été contestée par l'Etat Sahraoui, et sa valeur juridique a été mise en cause.²⁴⁷ Or, après le retrait, en 1979, de la Mauritanie, à la suite de la signature d'un accord de paix avec le Front Polisario, la Mauritanie a pris l'engagement de n'a et n'aura pas de revendications territoriales sur le Sahara Occidental. Mais la partie libérée par les Sahraouis a immédiatement occupé par le Maroc.

Avec le retrait de l'armée mauritanienne du Sahara occidental, on peut dire que, la convention d'avril 1976 peut désormais être caduque, bien qu'elle n'ait fait l'objet d'aucune procédure formelle de dénonciation.²⁴⁸

Aujourd'hui, et même après la reconnaissance de l'Etat Sahraoui par la Mauritanie comme Etat indépendant, aucun tracé de ligne n'a été déterminé. Depuis 1979, la Mauritanie a délimité ses eaux territoriales sur la base de la convention Franco-espagnole du 27 juin 1900.

Il faudrait souligner que l'orientation de la frontière terrestre entre le Sahara Occidental et la Mauritanie mérite qu'on s'y arrête brièvement, dans la mesure où elle est susceptible d'avoir une influence sur la délimitation maritime. En effet, cette frontière terrestre est située sur la péninsule du Cap Blanc, long de 50 kilomètres et large d'une dizaine de kilomètres. Elle est divisée en deux, du nord vers le sud, entre le Sahara Occidental et la Mauritanie, comme indique la *carte n° 2*, cette zone est occupée par le Maroc comme les trois quart de territoire du Sahara Occidental.

Mais quelque soit l'issue du processus d'autodétermination du Sahara Occidental, il est clair que la Mauritanie devra participer à l'établissement de sa frontière maritime septentrionale avec un éventuel Etat du Sahara Occidental ou avec le Maroc.

²⁴⁶ Convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie entre la RIM et le Royaume du Maroc, article 2.

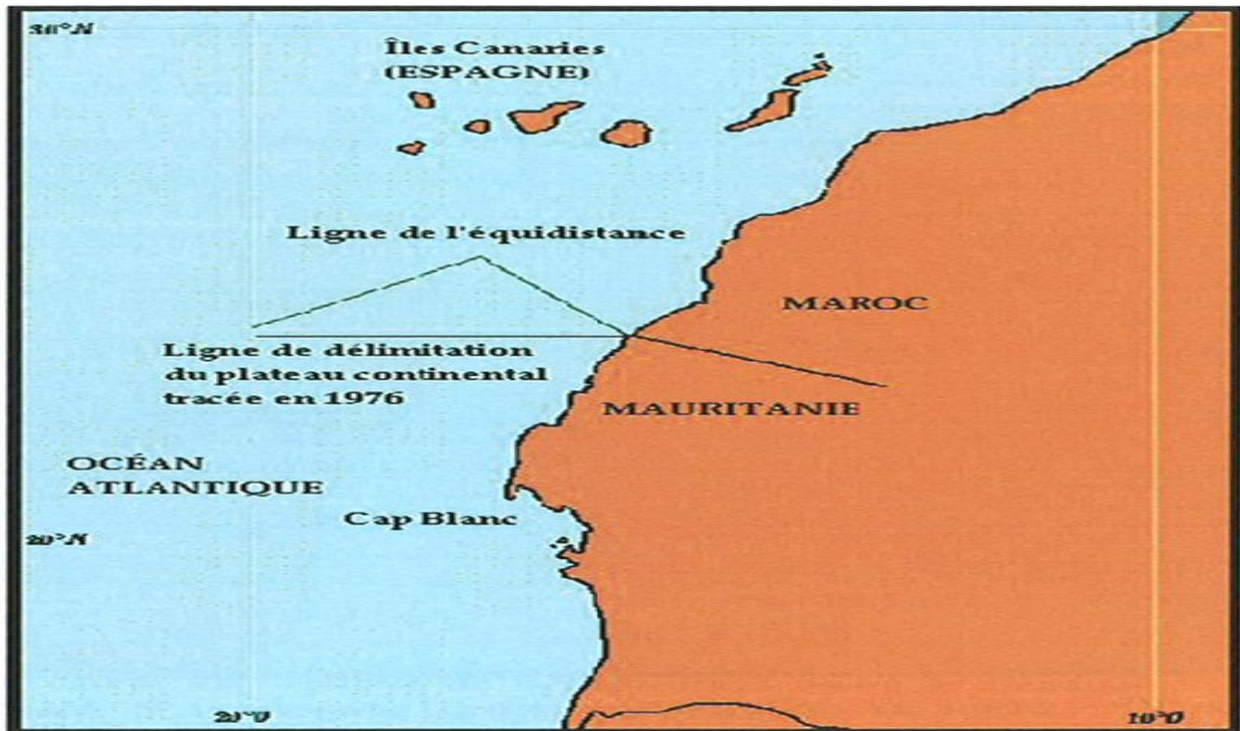
²⁴⁷ Pour plus d'information sur ce point vous pouvez consulter :

- GHERARI H, *Frontières maritimes des Etats africains*, Le mois en Afrique, vol. 20, 1985, n° 229/230, pp 23-36.

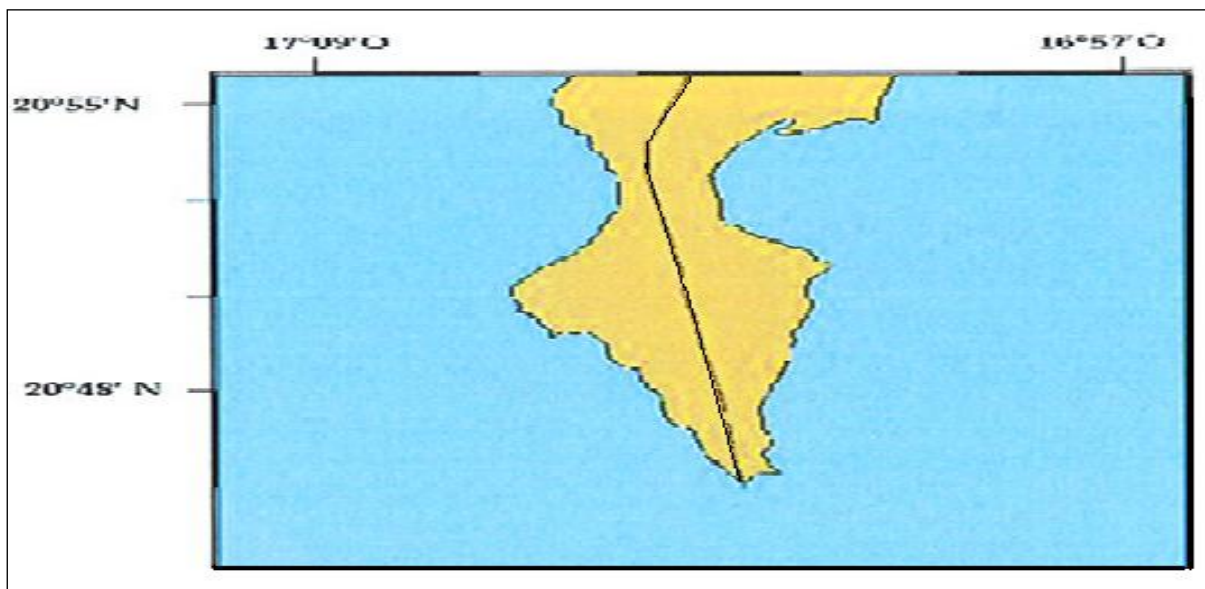
- L'avis consultatif de la cour internationale de justice (CIJ) du 16 octobre 1975 sur le Sahara Occidental.

²⁴⁸ KAMGA Maurice, *Délimitation maritime sur la côte atlantique africaine*, Ed. Bruylant, Bruxelles, 2006, 317p, p138.

Carte 1 : Ligne de délimitation du plateau continental tracée en 1976 entre le Maroc et la RIM²⁴⁹



Carte 2 : La péninsule du Cap Blanc où se situe le point d'ancrage de la frontière maritime entre le Sahara Occidental et Mauritanie



²⁴⁹ Les cartes 1, 2, 3 et 4 ont été retirées de l'ouvrage de KAMGA Maurice, *Délimitation maritime sur la côte atlantique africaine*, Ed. Bruylant, Bruxelles, 2006, 317p.

D.2- La délimitation maritime avec le Cap Vert

Le Cap Vert est un archipel qui, vu dans son ensemble, se présente sous la forme d'un demi-cercle dont l'ouverture mesure environ cent soixante milles marins.²⁵⁰ Il est géographiquement situé au large de la côte ouest-africaine. Le Cap-Vert et la Mauritanie ont procédé à la détermination de leur frontière maritime aux termes d'un accord signé le 19 septembre 2003.²⁵¹ La question de la détermination maritime entre les deux pays était à l'ordre du jour depuis plusieurs années, mais c'est surtout en application des recommandations contenues dans le communiqué final publié au terme de la visite effectuée par le président cap-verdien, du 16 au 18 juin 2002 en Mauritanie. Dans ce communiqué, la délimitation de frontière maritime, entre les deux pays, a été soulignée.

Quelques mois plus tard, une commission technique conjointe, chargée de la délimitation, a été créée et s'est réunie, successivement, le 23 mars 2003 à Nouakchott et le 7 mai et 17 septembre 2003 à Praia (capital capverdienne).²⁵² Il était alors clairement question de procéder au tracé de la frontière maritime, en application des dispositions de la convention de 1982.

Il faut dire que la nécessité de procéder à une telle délimitation se faisait de plus en plus sentir puisqu'il y a eu des spéculations sur une éventuelle existence de ressources pétrolières dans les eaux capverdiennes²⁵³ et que la Mauritanie s'apprêtait alors à produire ses premiers barils de pétrole, ce qui a, effectivement, eu lieu en 2006.

L'accord de 19 septembre, a été signé à Praia, capitale du Cap Vert. La ligne unique qui divise les zones économiques exclusives et plateaux continentaux des deux parties est, en application de l'article premier de cet accord, la ligne médiane, dont tous les points sont équidistants, des points les plus proches des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale de chacun des deux pays. L'article 2 précise que ces lignes de base sont les lignes de base archipélagiques de la république du Cap Vert et lignes de base de la république de la Mauritanie, à partir desquelles est mesurée la largeur de leurs

²⁵⁰ KAMGA.M, idem, p76.

²⁵¹ Voir texte de l'Accord en annexe.

²⁵² Voir <http://www.ami.mr/fr/Archives2003/03/23/2.htm>

²⁵³ KAMGA Maurice, idem, p 77.

mers territoriales respectives, conformément aux dispositions de la convention de Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.²⁵⁴ (*Voir carte n°3*)

Il s'agit donc d'une ligne de l'équidistance pure, dont les coordonnées sont indiquées en annexe de l'accord. Enfin, notons que le parlement capverdien avait agréé la ratification de cet accord le 14 juin 2004 et la Mauritanie en avril 2008.²⁵⁵

D.3- La délimitation maritime avec le Sénégal

Après avoir délimité sa frontière septentrionale et avant de procéder à la délimitation maritime avec l'Etat archipel du Cap Vert qui lui fait face, la Mauritanie a déterminé sa frontière méridionale avec le Sénégal. Mais il faut souligner que cette frontière a été, pendant quelques siècles, le champ de bataille et crises entre les habitants de deux pays et même après leur indépendance.²⁵⁶

Historiquement, les frontières entre le Sénégal et la Mauritanie ont été sans cesse remises en question avant et après l'indépendance de ces deux colonies françaises. Ces frontières ont été modifiées plusieurs fois pendant la colonisation.

En février 1905, un décret délimita le Territoire civil de la Mauritanie en précisant la limite nord de la commune de Saint-Louis, puis le marigot de Mambatio (Mouchatio) et la rive droite du fleuve Sénégal jusqu'au marigot de Karakoro.²⁵⁷ Après le décret de décembre 1920 qui transforme le territoire mauritanien en Colonie, vient le décret de 12 décembre 1933 qui déterminait la limite entre les colonies du Sénégal et de la Mauritanie à la rive droite du bras principal de ce fleuve jusqu'au point situé au nord de l'embouchure de la rivière Falémé.²⁵⁸

En juillet 1963, après la décolonisation, la frontière entre les deux pays a été définie par le fleuve Sénégal, lors d'un accord sur l'internationalisation des eaux de ce fleuve.²⁵⁹

²⁵⁴ Traité relative à la délimitation, article 1 et 2

²⁵⁵ Communiqué du conseil des Ministres (Voir : <http://www.primature.gov.mr/fr/index.php?link=1&id=321>)

²⁵⁶ Voir les articles de :

- Jean DEVISSE, Fleuve Sénégal : la question frontalière, Revue Afrique Contemporaine n° 4, 2^e 1990, pp 65-70.

-Jean SCHMITZ, Le fleuve Sénégal : ligne de front ou voie de passage, Revue Afrique Contemporaine, n°4, 2^e 1990, pp 70-75

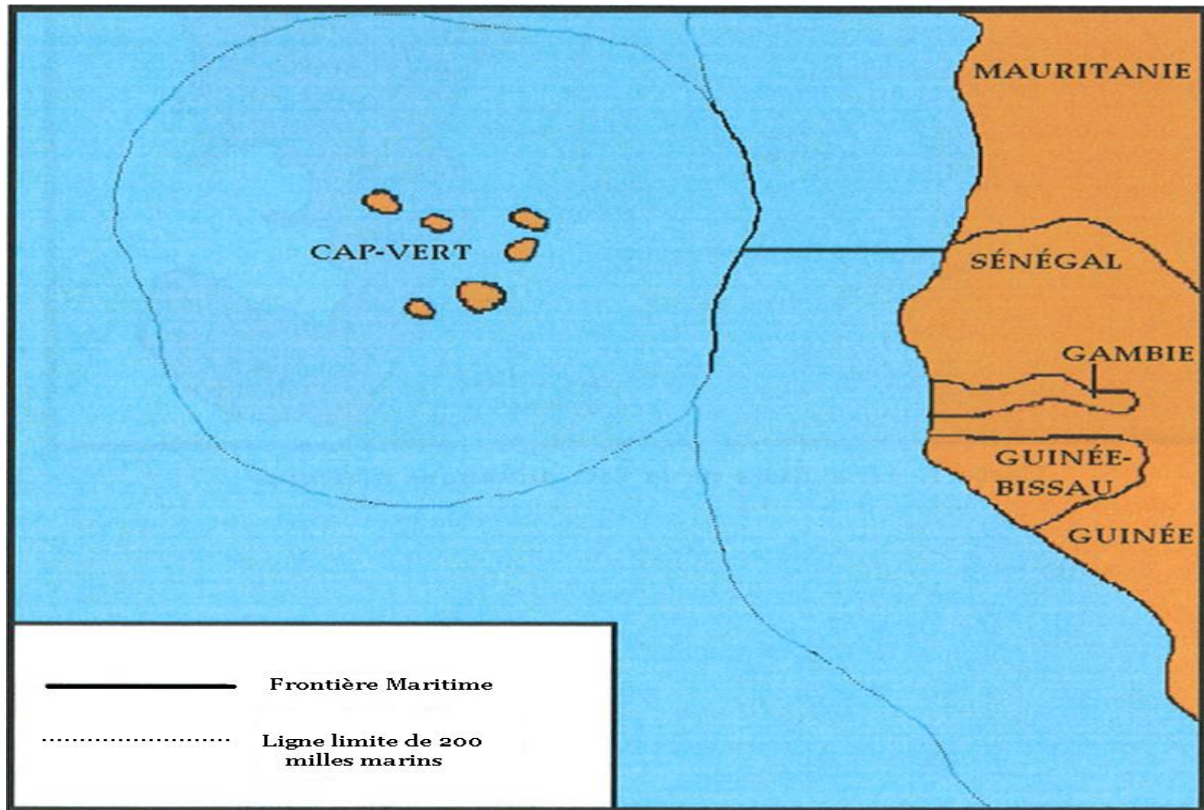
²⁵⁷ DIOP Momar Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, L'Harmattan, Paris, 2002, 723p, p182

²⁵⁸ SANTOIR Christian, *Le conflit mauritano-sénégalais : la genèse : le cas de Peul de la haute vallée du Sénégal*, Cahier Sciences Humaines du Centre ORSTOM, Vol. 26, n° 4, 1990, pp 553-576, p564.

²⁵⁹ 26 juillet 1963, date de la création du Comité Inter-Etats qui regroupait la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. L'ancêtre de l'OMVS qui se compose d'aujourd'hui de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal.

Cette frontière est restée, même après l'indépendance de deux pays, le champ à de regrettables affrontements durant les années 1966, 1975.²⁶⁰

Carte 3 : Ligne de délimitation maritime entre le Cap-Vert, la Mauritanie et le Sénégal



Mais les événements du printemps 1989- qui ont débouché sur une crise entre les deux Etats à la suite de l'affrontement entre leurs ressortissants dans le bassin du fleuve- ont fait apparaître à nouveau le lourd héritage colonial concernant la délimitation dans ce fleuve.

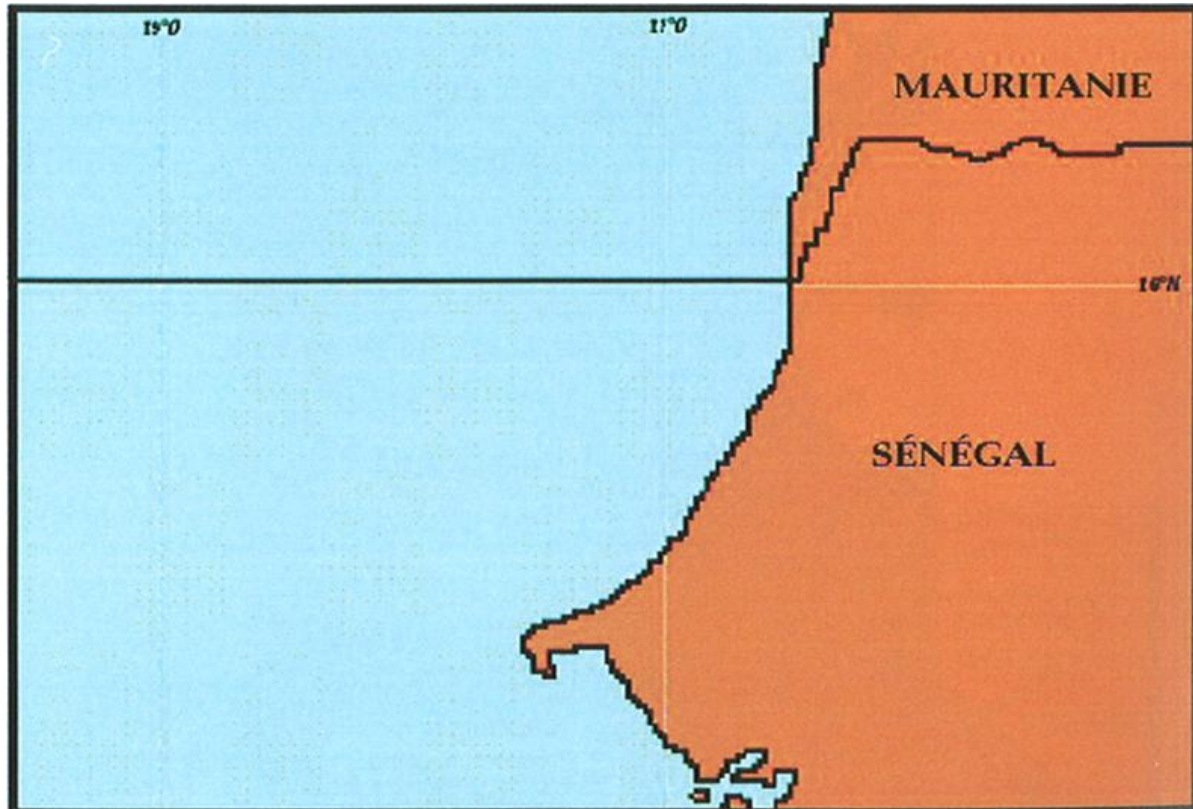
Concernant la frontière maritime, ce sont les premiers pays qui ont procédé à leur délimitation maritime en suivant un parallèle de latitude. Cette délimitation a été déterminée de façon informelle, mais par une décision prise lors de la Conférence interministérielle sénégal-mauritanienne qui s'est tenue les 7, 8 et 9 janvier 1971 et par

²⁶⁰ OULD DADDAH Mokhtar, La Mauritanie contre vent et marée, Karthala, Paris, 2003, 670p, p 425.

laquelle les deux pays ont défini leur frontière maritime.²⁶¹ Les deux parties ayant convenu de retenir le parallèle 16°04' Nord comme frontière en mer.²⁶² (Voir carte n° 4)

Malgré les problèmes qui engendrent la frontière terrestre entre les deux pays, la frontière maritime, est resté inchangée depuis 1971 jusqu'à aujourd'hui.

Carte 4 : Ligne de délimitation maritime entre la Mauritanie et le Sénégal



Section 8: Les politiques des pêches et l'évolution administrative

A partir les années soixante, les eaux mauritaniennes avaient acquis internationalement la réputation de "Babel de la mer." Les navires de toutes nationalités pouvaient y pêcher. L'Etat mauritanien pratiquait une politique de licences de pêche aux

²⁶¹ KAMGA Maurice, idem, p 79.

²⁶² KAMGA Maurice, idem, p 113.

étrangers, sans contrôle ni surveillance. Même la bande côtière était systématiquement ratisée par un chalutage intensif.²⁶³

En 1979, pressé par des circonstances économiques et politiques difficiles (chute du cours du fer sur le marché mondial, sécheresse dans l'intérieur du pays et conséquences financières de la guerre du Sahara sur le budget de l'Etat), l'Etat se réveilla et décida d'instaurer un contrôle sur sa ressource halieutique par plusieurs moyens. Parmi ces moyens, des politiques des pêches et la création des structures de surveillance et promotion des produits des eaux nationales. L'objectif final est de nationaliser le secteur de pêche en l'intégrant dans l'économie nationale.

A- Les politiques de pêche

A l'instar des autres pays nouvellement indépendants, la Mauritanie avait pu développer la technique de planification qui est généralement élaborée au niveau du gouvernement par un département spécial sous son autorité directe, ceci, en créant un département chargé de la Planification.

En traçant les orientations et perspectives de développement économique et social, réalisées par le département de la planification national, nous trouverons, des plans à vocation globale prévoyant les moyens adéquats pour donner une impulsion à tel ou tel secteur de l'économie nationale. Ce document prospectif est subdivisé en plusieurs secteurs c'est ainsi qu'on a noté que, jusqu'en 1980, le secteur de la pêche n'avait pas fait l'objet d'une importante rubrique ce qui se vérifie dans le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Plan de Développement Economique et Social (PDES) adoptés par le gouvernement mauritanien durant les deux premières décennies de l'indépendance.

Il faudra attendre le 4^{ème} plan de 1980-1984 pour voir une première politique des pêches bien détaillée. A partir de 1987, une autre politique de pêche voit le jour ainsi que des mesures en vue de maîtriser ce secteur.

²⁶³ DIOURY.F, *Monographies de la pêche de 12 pays d'Afrique de l'ouest, de la Mauritanie au Bénin*, OCDE, Paris, 1983, 25p, p16.

A.1- Période de préparation à la gestion du secteur de la pêche (1960-1979)

Durant cette période, les premiers plans de développement mauritaniens intervenus ne mettaient pas à profil les atouts halieutiques de la Mauritanie tant du point de vue de la consommation que de l'exploitation.

A.1.1- Premier Plan 1958-1962

Ce plan était initié dans le cadre du Ministère de l'Expansion Economique et du Plan dans le cadre du 3^{ème} plan des territoires d'outre mer. A cet époque la pêche maritime était concentrée aux environs de la baie du Levier et pratiqué de façon rudimentaire par les pêcheurs Imraguens et surtout par les pêcheurs Canariens.²⁶⁴

Le premier plan véritablement mauritanien est intervenu de 1963-1966. Dans le cadre de ce plan, les principales réalisations ont été :

- Le Warf de Nouakchott, destiné à réorienté les circuits commerciaux qui passent dans leur presque globalité par Dakar au Sénégal ;
- Création d'une flotte nationale de pêche et d'une usine nationale de farine de poisson de 400tonnes et un Port de pêche à Nouadhibou.²⁶⁵

A.1.2- Le deuxième Plan quadriennal 1970-1973

Dans le cadre de ce plan, l'exploitation de la pêche à Nouadhibou par la flotte nationale est liquidée. La capacité à terre est gelée et l'accent est mis sur l'encouragement aux flottes étrangères à débarquer leurs poissons, en leur offrant des facilités, dont le succès sera restreint. (*Voir tableau n°4*).

A.1.3- Troisième Plan quadriennal 1973-1976

Dans le cadre de ce plan, les années 1974-1980 sont caractérisées par l'arrivée massive de l'aide des pays arabes. Jusque-là l'accent était mis, par les autorités à l'époque,

²⁶⁴ KANE.A, op, cit, p317

²⁶⁵ Archive Ministère des pêches et de l'Economie Maritime (MPEM), Dossier n° 7, 1968.

sur l'industrie minière qui était la principale source de devises étrangères et aussi sur le secteur agricole. Ce troisième plan, comme les deux premiers, a consisté en une simple énumération de projets industriels autres que la pêche et infrastructures pour lesquels il est indispensable d'avoir un financement externe.²⁶⁶

A partir du IV^{ème} plan, les autorités mauritaniennes vont inverser les rôles en faisant passer au premier plan la pêche maritime. A partir du IV^{ème} plan, la pêche et les minerais de fer vont être les deux piliers de l'économie mauritanienne.

Tableau 4 : Quantité de poissons débarqués entre 1970-1973 par tonne.²⁶⁷

Année	Débarquement prévu	Débarquement réalisé
1970	130.000	55.000
1971	200.000	-
1972	225.000	80.000
1973	230.000	80.000

Pendant la période du premier plan, nous pouvons dire que c'est le début effectif de la réglementation avec la création d'un service de la Marine Marchande,²⁶⁸ et l'adoption d'une loi pourtant code de la marine marchande et des pêches.²⁶⁹ L'adoption de ces dispositions par la Mauritanie, quelques mois seulement après son indépendance, témoigne de l'existence d'une volonté de gérer, indépendamment, ses ressources halieutiques.

Le code de 1962 est resté en vigueur jusqu'à son abrogation par la loi de 1978²⁷⁰ portant un autre code du même titre qui va être remplacé par l'ordonnance de 1988²⁷¹ portant code des pêches et entamant la séparation entre le domaine de la marine marchande et celui de pêches maritimes. Ce code régissait le secteur de pêche pendant plus d'une décennie avant d'être remplacé par le dernier code de pêche de l'an 2000.²⁷²

²⁶⁶ KANE.A, p318

²⁶⁷ Archives MPEM, Dossier n° 9, 1975

²⁶⁸ JO de la RIM du 1^{er} février 1961, p 47.

²⁶⁹ Loi n° 62-038 du 20 janvier 1962 (voir supra).

²⁷⁰ Loi n°78-043 du 28 février 1978.

²⁷¹ Ordonnance n° 88-144 du 30 octobre 1988.

²⁷² Loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000.

Entre la période de 1960-1978, la réglementation s'est bornée généralement à fixer les zones de pêche autorisées et interdites, les maillages des filets et engins de pêche, la taille marchande des diverses espèces de poissons capturées et les zones de pêche autorisées par type d'activités sans oublier les conditions d'exercer cette activité.

Concernant les conditions d'exercer l'activité de pêche dans les eaux mauritaniennes, les deux codes, qui sont adoptés durant la période 1960-1978, stipulent que la liberté des pêches était réservé aux nationaux mauritanien. Cette liberté de pêche, prévue dès le premier code de 1962, avait été reprise aussi dans le code 1978. « *L'exercice de la pêche est libre pour les nationaux dans le cadre de la réglementation de la pêche en vigueur* ». ²⁷³

Après la mise en place d'une première politique de pêche en 1979, cette disposition de la liberté de pêche des nationaux va ainsi poser de sérieux problèmes à l'administration mauritanienne en matière de gestion de la ressource qui s'impose vu la multiplication des sociétés mixtes qui sont des personnes morales de droit mauritanien. C'est ainsi que de nouvelles dispositions ont dû être prises par l'ordonnance de 1988 en vue d'apporter remède à cet état de fait. « *Aucun navire de pêche national ou étranger ne pourra se livrer à des activités de pêche dans les eaux mauritaniennes s'il n'est pas titulaire d'une licence de pêche délivrée dans les termes de la présente ordonnance* »

Pour les étrangers, ils sont soumis à une autorisation préalable du gouvernement mauritanien. ²⁷⁴ Cette autorisation peut prendre la forme d'accords bilatéraux qui permettent aux étrangers d'accéder au fond de la mer mauritanienne.

En effet, avant d'adopter une première politique de pêche en 1979, la Mauritanie avait conclu, dès les premières années de l'indépendance, deux accords en matière de pêche ont été conclu avec la France et l'Espagne. Quelques années plus tard, la Mauritanie a conclu des autres accords avec d'autres pays européens, asiatique et africains. ²⁷⁵

La conclusion par la Mauritanie de tels accords devait être motivée en principe par la suite dans le cadre de son évolution notamment, pour un transfert de technologie, une assistance financière, l'équipement dans le domaine maritime, ceci, pour la réalisation des

²⁷³ Article 193, Loi n°78-043 du 28 février 1978.

²⁷⁴ Article 193, Loi n°78-043 du 28 février 1978.

²⁷⁵ Tous ces accords seront traités dans la troisième partie.

objectifs poursuivis par les différents plans de développement économique et social. Quelques tentatives de création d'entreprises d'Etat dans le domaine de pêche ont été aussi essayées pendant cette période mais, elles se sont soldées par des échecs.²⁷⁶

C'est en effet, dans le but de combler les pertes de ces sociétés et aussi de mobiliser des recettes budgétaires que l'Etat mauritanien, a pris la décision, au début des années 70, de passer des nouveaux accords avec d'autres pays et compagnies privées ; accords au terme desquels les armateurs étrangers sont autorisés à pêcher dans les eaux mauritaniennes en contre partie du paiement d'une redevance. Ces autorisations de pêche sont appelées licences de pêche. En 1975, environ 300 bateaux provenant de 15 pays opéraient sous licences dans les eaux de la Mauritanie.²⁷⁷

En effet, les licences étaient vendues à un prix dérisoire et attribuaient à leurs possesseurs tout droits sans aucune contrainte d'investissement. En règle générale, il faut noter que ces activités n'ont jamais bénéficié au pays dans des proportions notables car, elles furent le plus souvent pratiquées par des entrepreneurs étrangers utilisant des flottilles débarquant leurs prises dans des ports non mauritaniens ou travaillant pour un navire usine.²⁷⁸

Il a été estimé, en 1978, que (1.100.000) un million cent mille tonnes de poisson seraient pêchées dans les eaux mauritaniennes sur lequel moins de 100.000 cent mille tonnes étaient débarquées à Port de pêche et commerce de Nouadhibou, et que plus de 500 navires étaient sous un contrôle irrégulier.²⁷⁹ Alors nous pouvons estimer que c'est l'époque la plus noire de l'économie mauritanienne en matière de politique de pêche.

En réaction à cette politique de licences, le gouvernement mauritanien issu du coup d'Etat de 1978, a adopté une nouvelle politique des pêches en 1979 et ceci nous fait rentrer dans la deuxième période de l'histoire de la pêche mauritanienne.

²⁷⁶ Deux entreprises ont été créées durant cette période : SOMAP (Société Mauritanienne d'Armement et de Pêche), SOMIP (Société Mauritanienne d'industrie et de Pêche).

²⁷⁷ OULD SADEGH, idem, p.60.

²⁷⁸ OULD DADDAH, idem, p597.

²⁷⁹ KANE.A, idem, p320.

A.2 Période de gestion et rentabilisation du secteur (1979 à nos jours)

Nous avons constaté que la première période (1960-1979) est une période de préparation à la gestion du secteur de la pêche mauritanienne. Pendant cette période, la Mauritanie, a réalisé une évolution importante dans la réglementation de ce secteur. Dans les années 70, une sécheresse sans précédente a frappé la Mauritanie, la chute des prix mondiaux de fer ainsi que les conséquences de la guerre du Sahara, tous ces problèmes ont poussé la Mauritanie à intégrer efficacement son secteur halieutique dans l'économie nationale.

Dans ce cadre, plusieurs politiques ou stratégies de pêche maritime ont été adoptées par les gouvernements successifs de la Mauritanie depuis 1979. Ces politiques ou stratégies définissent et déterminent les grands lignes directrices à suivre pour le développement du secteur. Nous allons étudier les trois politiques les plus importantes et qui ont marqué l'histoire de la pêche mauritanienne depuis l'indépendance.

A.2.1- 1^{ère} politique des pêches : La Nouvelle Politique des Pêches de 1979-1987

La pêche alors, n'est plus considérée comme une source des devises via l'octroi de droits de pêche à des pays étrangers mais comme une activité dans la quelle peuvent s'impliquer les mauritaniens. C'est ainsi que dans le cadre de cette nouvelle politique des pêches, la Mauritanie décide de l'abandon du système antérieur des licences qui ne laissait que des avantages immédiat au pays en obérant l'avenir, car la mise en valeur de ce secteur pour une politique rationnelle doit s'appuyer sur la recherche pour une meilleure connaissance de la ressource qui devra permettre à la fois, de les préserver et de l'exploiter à un niveau optimum. C'est alors une participation effective à leur exploitation qui devrait donner à la Mauritanie les éléments nécessaires à une prise en charge nationale progressive de la production qui sera menée de front avec le développement des activités engendrées par la pêche.

Face à cette situation, le gouvernement, comme nous avons souligné, a adopté en 1979, une nouvelle politique pour le secteur. Cette politique des pêches s'articule autour de

deux axes principaux : le débarquement de la pêche industrielle dans les ports mauritaniens (port de Nouadhibou)²⁸⁰ et le développement de la pêche artisanale.²⁸¹

Elle vise des objectifs ambitieux ; l'amorce d'un développement industriel à terre qui permette la création d'emplois et le développement des exportations pour gagner de la valeur ajoutée à partir de la pêche industrielle. La pêche artisanale a pour rôle d'approvisionner le marché intérieur en poisson, marché très restreint du fait des habitudes alimentaires des nomades et des difficultés de circulation. Elle donne aussi pour ambition de créer des emplois nouveaux et renforcer la formation professionnelle sans oublier la mise en place de moyen de surveillance et de contrôle pour maîtriser les ressources halieutiques.

Cette politique a été suivie par des mesures d'accompagnement telles que la création de l'Office Nationale des Pêches (O.N.P) en 1981, l'obligation de débarquement en 1982, la création de la Société de Promotion de la Pêche Artisanale Maritime (S.P.P.A.M), l'introduction du système d'affrètement en vertu duquel les bateaux étrangers n'étaient plus autorisés seulement avec un contrat d'association avec un mauritanien établi sur la base d'un modèle préparé par le Ministère qui gère le secteur et approuvé par lui, les captures étant exportées comme produits mauritaniens, et la création de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP) en 1984, Centre de Formation pour la Pêche Maritime en décembre 1979 (CFPM). *Nous reviendrons sur ces mesures.*

Les effets de l'application de cette politique pendant une durée sept ans, se sont traduits par l'injection d'investissements considérables dans le secteur de la pêche industrielle : (acquisition d'une flottille nationale pour la pêche de fond, construction des structures de congélation, etc....) sans oublier la prise en compte de la gestion rationnelle des ressources qui constitue l'un des objectifs principaux de la nouvelle politique des pêches.

Cette politique ambitieuse a été appliquée dès 1980. Elle modifie rapidement le paysage économique du pays puisqu'en 1987, la pêche devient le véritable pilier de l'économie nationale contribuant à 25% aux revenus budgétaires de l'Etat et à 18% au

²⁸⁰ Ce port a été équipé de nouvelles structures grâce un accord entre le CEE et la Mauritanie signé en 1961. (Voir *infra*, 3^{ème} partie).

²⁸¹ *Journal Chaab* (Le Peuple) (le quotidien national de l'information) , n° 1318 du 24 Octobre 1979.

produit National Brut (PNB). Elle fournit 60% des recettes du pays en devises et plus de 6000 emplois.²⁸²

L'Etat mauritanien a pris conscience, après vingt ans d'existence, qu'il ne percevait que 3% du prélèvement annuel des produits de la pêche effectuée dans ses eaux maritimes. Grâce à la N.P.P, sur un potentiel d'environ 600.000 tonnes de captures par an, on enregistre en 1983, 535.000 tonnes des captures officielles c'est-à-dire de captures sur lesquelles l'Etat mauritanien perçoit des droits de pêche.²⁸³ Avec 20,4 milliards d'ouguiyas, les exportations de poissons ont représenté en 1986 près de 60% des exportations totales de marchandises.²⁸⁴ La N.P.P avait toutefois permis le renforcement des institutions de gestion du secteur de la pêche.

Tableau 5 : Evolution du droit de pêche 1982-1987²⁸⁵

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Montan/UM	552.790.059	1.031.144.142	1.098.651.985	1.856.586.001	2.217.523.550	2.298.025.420

Entre l'année d'application de la N.P.P et en 1985, le secteur de la pêche s'est considérablement développé et a connu un taux moyen de croissance de 11%²⁸⁶. Et une nouvelle classe d'hommes d'affaires nationaux va apparaître. Vingt et un accords ont, successivement, été conclus avec des pays étrangers pour la création des sociétés mixtes dans le domaine de pêche²⁸⁷ avec pour condition 35% des marins mauritaniens doivent être embarqués sur les bateaux étrangers.²⁸⁸ On note en particulier, le développement soutenu

²⁸² OULD GUELAYE Mohamed, *L'entreprise de pêche dans la dynamique du développement en Mauritanie*, Mémoire Maîtrise Economie, univ. Nouakchott, 1987, 75p, p.9.

²⁸³ CHERIF Ahmed Mahmoud, *Etude sur les sources de croissance : rapport sectoriel sur le secteur de la pêche*, Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques, Nouakchott, Mars 2005, 50p, p13.

²⁸⁴ *Déclaration de Politique de développement du secteur de la pêche (DPSPM)*, MPEM, Nouakchott, 1987. 103p, p29.

²⁸⁵ Source : direction des Impôts, extrait du mémoire n° 12, 27p, p17.

²⁸⁶ CHERIF A.M, Idem, p14.

²⁸⁷ Société mixte : apporter l'expertise, les capitaux nécessaires à la création des installations de traitement (congélation et sous produit) et d'entreposage, équipage doit être mauritanisé aussi vite que le permettra la formation des nationaux.

²⁸⁸ SEJEAN Michel, *Droit international de la mer : l'exploitation des ressources halieutiques dans la ZEE par la Mauritanie*, Th. Droit public, univ. Montpellier 1, 1993, ...p, p72.

de la pêche artisanale assuré de plus en plus par des nationaux. Cela se confirme aussi par le changement des mentalités qui s'est opéré de l'application de la NPP.

Cette croissance n'a pas duré longtemps à cause de plusieurs obstacles : l'échec total pour certaines structures des promotions de la pêche artisanale comme Office nationale des pêches ou S.P.P.A.M, l'inadaptation des flottilles nationales par leurs coûts d'exploitations très élevés et ses faibles rendements,²⁸⁹ la manque de personnel capable d'étudier et d'analyser et ensuite résoudre les problèmes de ce secteur.²⁹⁰

L'ensemble de ces problèmes et d'autres obstacles n'auront pas permis aux autorités d'avoir une main mise sur ses propres ressources, ces dernières continuaient même à être pillées par des bateaux étrangers. En 1987, la NPP sera remplacée en Conseil des Ministres du 08 Avril²⁹¹ par l'adoption d'une deuxième politique de pêche en Mauritanie pleine d'ambitions et soutenue par la Banque Mondiale, F.M.I et autres partenaires au développement.

A.2.2- La seconde politique des pêches : D.P.D.S.P (1987-1994)

La NPP avait donné en 1979, le signal des investissements. La flotte nationale, inexistante auparavant passe à 120²⁹² bateaux battant pavillon mauritanien permettant d'exploiter ce secteur et d'engranger des devises relativement substantielles car, cette flotte est composée de vieux chalutiers, vétustes et coûteux en entretien. Alors il devient nécessaire d'optimiser le profit tiré de la ressource et c'est pour cette raison que la Déclaration de Politique de Développement du Secteur de la Pêche (DPDSP) a été instaurée en 1987.

La DPDSP trace le cadre d'une nouvelle stratégie visant à mettre l'accent sur la nécessité d'une exploitation rationnelle des ressources halieutiques de la Z.E.E mauritanienne en vue d'optimiser la rente économique et la valeur ajoutée nationale nette

²⁸⁹ OULD GUELAYE. M, Idem, p 26.

²⁹⁰ MATHIESEN Heidi, *Document de travail sur le secteur des pêches en Mauritanie*, FAO, Rome, 1984, 157p, p29

²⁹¹ OULD GUELAYE. M, idem, p 71.

²⁹² OULD SADEG, idem, p 63.

tirée du secteur tout en assurant la protection et la préservation de l'équilibre biologique des stocks et de l'écosystème marin.²⁹³

Parmi les objectifs principaux de cette politique est la mise en place organe de surveillance des pêches et contrôle en mer, renforcement du cadre intentionnel et juridique ainsi que le développement de la formation professionnelle dans le domaine maritime.²⁹⁴ Mais la pêche artisanale devient la priorité de cette politique car, c'est elle qui maximise la valeur ajoutée nationale (zone de pêche exclusive, modernisation des embarcations et technique de pêche, développement des groupements coopératifs, prix libres sur le marché local, construction de ports artisanaux, le crédit). Tout est prévu dans les textes de cette politique pour faciliter l'activité des pêcheurs artisanaux. Pour la pêche industrielle, la D.P.D.S.P, a prévu dans ses textes de diversifier ses débouchés et améliorer sa compétitive sur le marché international.

Telles sont les grands lignes de cette politique enthousiaste et optimiste, qui fait le tour des difficultés de la pêche mauritanienne auxquelles elle tente de remédier dans les textes. Mais, la mise en place de cette politique a nécessité une nouvelle organisation du ministère de la pêche et de l'économie maritime en octobre 1987²⁹⁵ et l'adoption d'un nouveau code des pêches en 1988²⁹⁶ ainsi que la création d'une Ecole nationale d'enseignement maritime et pêche en mars 1991 et qui a remplacée le centre de formation professionnelle maritime créé dans les années 70.

Depuis cette année là (1987), la Mauritanie a signé avec la Communauté Européenne un accord concernant la pêche au large de la côte mauritanienne. Depuis, plusieurs autres accords du même type ont été signés entre les deux parties. Nous reviendrons sur ces accords dans notre dernière partie.

A.2.3- La troisième politique des pêches : L.P.D.S.P (1994-1998)

La Lettre de Politique de Développement du Secteur de Pêche adoptée en septembre 1994, visait à opérer les réaménagements nécessaires en vue de redresser le secteur et

²⁹³ Jean Yves WEIGEL et OULD HAMADY, La pêche en Mauritanie : une reconquête difficile, in *La pêche en Afrique : enjeux et défis*, Afrique contemporaine n° 187, 3/1998, pp. 77-97, p82.

²⁹⁴ Idem, p 83.

²⁹⁵ Voir supra.

²⁹⁶ Loi n° 88-144 du 30 octobre 1988.

s'adapter, dans le même temps, aux réorientations vers l'économie de marché adoptés par le gouvernement mauritanien avec le soutien de ses partenaires au développement. La dite lettre voyait à cet effet ses orientations stigmatisées au niveau de la recherche halieutique, la surveillance maritime et un plan économique et financier.²⁹⁷

Sur le plan de la recherche, il est question de l'élaboration de plans périodiques de recherche, la constitution d'une équipe spécialisée et pluridisciplinaire, l'évolution de l'étude des engins de pêche et de leurs effets sur les ressources...etc.

Sur le plan de la surveillance maritime, il a été créé en décembre 1994, une délégation à la surveillance et contrôle en mer²⁹⁸ chargée de faire respecter les lois et règlements en mer.

Enfin, sur le plan économique, il est question de faire du secteur un moteur de la croissance du PIB en y maximisant la valeur ajoutée grâce notamment à la transformation des produits halieutiques, à la formation professionnelle et la dynamisation des activités des pêcheurs artisanaux en créant un système de crédit maritime.

D'autres mesures ont été adoptées durant la période de vie de cette politique de pêche :²⁹⁹

- La privatisation de la Société Mauritanienne de commercialisation de Poissons dont l'Etat ne détient que 35% du capital.
- L'instauration des périodes d'arrêt biologique pour les pêcheries démersales à raison de 2 mois par an, dans un objectif de préservation de la ressource.
- L'ouverture de deux centres dans la zone sud destinés à la pêche artisanale, dans le but d'accompagner et d'insérer les mauritaniens venus du Sénégal en 1990.

Les deux politiques de pêches précédentes adoptées en 1987 et en 1994 ont constitué la phase de gestation du secteur. Elles ont permis d'aboutir à des résultats positifs tels que l'existence d'un armement national appartenant à des opérateurs privés, la réalisation d'infrastructures et la formation de main d'œuvre maritime.

²⁹⁷ OULD MOHAMED J, Idem, p169.

²⁹⁸ Décret n° 125, 94 du 31 décembre 1994.

²⁹⁹ El-Moustapha AHMED, Etude pour plan d'aménagement des ressources en RIM, Rapport de mission, MPEM, Nouakchott, 1998, 13p+annexes, p.5.

A.2.4- La politique actuelle des pêches : S.A.D.S.P (1998-à nos jours)

A l'issue d'un bilan objectif des trois anciennes politiques de pêche et au terme de concertation élargie avec ses partenaires au développement, le gouvernement mauritanien a adopté la Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime (SADSP) le 18 juin 1998 comme une nouvelle politique de ce secteur qui devient le moteur principal de l'économie mauritanienne.

Cette stratégie est fondée sur un certain nombre d'axes majeurs dont, principalement, l'aménagement durable des ressources halieutiques sur la base d'une connaissance approfondie de ces ressources, de leurs stocks, de leur dynamique et de leur environnement ; l'intégration du secteur des pêches à l'économie nationale en tant que secteur de croissance et pourvoyeur d'emploi et de revenu ; la préservation de l'environnement maritime du littoral mauritanien ; le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des institutions de mise en œuvre, (c'est à dire l'administration centrale dans ses différentes fonctions) ; le renforcement des moyens de surveillance pour lutter davantage contre toute pêche illicite ou contre toute pêche non autorisée dans nos eaux maritimes nationales.³⁰⁰ Ceci, constitue un créneau important de la politique du pays en la matière qui s'ajoute à l'effort national dans le domaine des recherches halieutiques.

Depuis l'adoption de cette politique d'aménagement et de développement, le gouvernement mauritanien a par ailleurs procédé à une réorganisation du département des pêches et de l'économie maritime, en 1998 et en 2007, et une adoption d'un nouveau code des pêches en 2000, pour tenir compte de cette dimension d'aménagement.

Dans ce cadre, il a fait séparer la fonction d'exploitation de la fonction de planification d'où la naissance d'une structure chargée des études et de l'aménagement des ressources qui doit élaborer pour les services du département des plans d'aménagement et de développement durable.

Cette stratégie de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime a été actualisée en 2001 et reconduite pour la période 2001-2004. Elle a également été suivie

³⁰⁰ TOUEILIB Chérif, Arrêt Biologique: Une mesure qui participe de la promotion d'une gestion rationnelle et d'un développement durable de la ressource maritime, Dossier spécial de l'Agence Mauritanienne de l'Information, Nouakchott, 09/2001, 5p, p2.

pour l'année 2005 et réactualisée pour la période 2006-2010.³⁰¹

B- L'évolution institutionnelle du secteur de la pêche

La création, en 1961, d'un service de la marine marchande et des pêches³⁰² illustre bien le point de départ très tôt de la prise en charge par la Mauritanie de ses intérêts maritime. Elle atteste aussi, que la Mauritanie avait bien pris conscience de ses intérêts en matière des ses ressources maritime, malgré les difficultés que nous connaissons par son affirmation de soi dans l'échiquier international qui avaient caractérisées ses premières années de son indépendance.

Cette prise de conscience deviendra cependant effective par la création et l'organisation d'un véritable département ministériel spécifique chargé de la marine marchande et des pêches en 1970.³⁰³ A côté de ce département plusieurs organismes ont été mise en place, que ce soit dans le domaine scientifique par la création du CNROP et aussi dans le domaine de surveillance ou de la promotion du secteur de la pêche artisanale et industrielle.

B.1 : Le département des pêches

La prise en charge des activités économiques de la mer par l'Etat mauritanien, et plus particulièrement à la gestion de ses ressources naturelles halieutiques, l'a conduit à se doter d'un département de pêche devenu Ministère des pêches et de l'économie maritime au début des années 80. Nous avons constaté que les différents gouvernements ont modifié l'organisation de l'administration du secteur des pêches plusieurs fois. Nous étudierons ces différentes organisations depuis l'indépendance jusqu'à celle de 2007.

³⁰¹ Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM), *Stratégie de Développement Durable du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime (2006 - 2008)*, MPEM, Nouakchott, 2006, 51p, p3.

³⁰² Loi n°059-61 du 10 janvier 1961.

³⁰³ Décret n°088-70 du 4 avril 1970.

B.1.1- L'organisation administrative de l'indépendance à 1982

Quand la Mauritanie a adopté le premier code de la marine marchande et des pêches en 1962, il existait déjà un service de la marine marchande institué en janvier 1961 et placé sous tutelle du Ministère de l'économie rurale, la pêche était considérée dans une optique de produit agricole.³⁰⁴

Un décret a été adopté en juillet 1962 qui régleme et organise le fonctionnement du service de la marine marchande et des pêches.³⁰⁵

L'évolution va commencer en 1968, car le service de la marine marchande va être transformé en véritable secrétariat général chargé de la marine marchande et des pêches. Une première structure indépendante départementale mise en place qui caractérise le début d'une prise de conscience de plus en plus grande de l'importance de ce secteur.

Mais il faudra attendre les années 1970, pour voir le secrétariat se transformer en véritable département de la marine marchande et des pêches chargé de promouvoir la politique globale du secteur. Ce département a regroupé trois services :³⁰⁶

Le Service de la Marine Marchande,

Il s'occupe des navires de pêche et du commerce.

Le service de la Recherche Scientifique dont dépend le Laboratoire des Pêches de Nouadhibou.

Le service de l'Inspection Maritime dont dépendent les marins pêcheurs, la navigation maritime et la réglementation de pêche.

Cependant, ce département ne demeurera que jusqu'en 1977, en effet une nouvelle organisation administrative d'un Ministère chargé des pêches et de la marine marchande a été adoptée en septembre de la même année.³⁰⁷

Cette organisation va plus loin que la précédente, elle donne à ce Ministère plus de place dans le développement économique et social. Des services sont devenus des directions et d'autres sont créés :

³⁰⁴ KANE.A, idem, p278

³⁰⁵ Décret n° 62-174 du 20 juillet 1962

³⁰⁶ Décret n°088-70 du 4 avril 1970

³⁰⁷ Décret n°113-77 du 26 septembre 1977

- *Direction des Pêches* : cette direction qui apparaît pour la première fois dans l'organisation du Ministère est chargée :

- de la promotion, du contrôle et de l'orientation des industries de pêche et des sociétés d'armements.
- de la promotion, du contrôle des activités de pêche artisanale et maritime.
- de l'organisation et de l'encadrement des coopératives des pêcheurs et leurs unions ainsi que du contrôle de leur gestion.

- *Direction de la Marine Marchande* est chargée :

- des questions relatives à la navigation et aux transports maritimes.
- des questions relatives au domaine public maritime.

- *Service de l'Océanographie et de l'hydrologie* :

Ce service est sous l'autorité directe du Ministre et chargé :

- des questions se rapportant à la recherche et aux études océanographiques.
- de l'inspection et du contrôle des produits d'origine maritime.
- de l'expérimentation et de la mise au point des techniques de pêche et de technologies appropriées.
- de l'organisation et de la gestion des laboratoires et des instituts des pêches et des centres de recherches d'application.

La prise de conscience de l'importance de ce secteur devenant de plus en plus importante et des améliorations ont été encore apportées à l'organisation du Ministère ainsi que des organes subsidiaires ont été créés en vue d'épauler ce Ministère dans cette tâche, cette démarche sera renforcée dans la période suivante surtout depuis la mise en place d'une zone économique exclusive de pêche et l'adoption des différentes politiques des pêches à partir de 1979.

B.1.2- Organisation administrative du 3 décembre 1982

Le tournant décisif de l'orientation générale de ce département des pêches est devenu effectif à partir de 1982 où l'on voit apparaître pour la première fois dans la dénomination département les mots « économie maritime » : le département de la marine

marchande et des pêches s'appelle désormais à partir du 3 décembre 1982 « Ministère des pêches et de l'Economie Maritime ».³⁰⁸

Cela est significatif à plus d'un titre car, on voit ainsi, apparaître dans cette dénomination, l'importance de ses nouvelles attributions en matière d'économie maritime.

Cependant, le département des pêches va connaître les contrecoups de cette nouvelle orientation que les pouvoirs publics mauritaniens ont voulu lui attribuer en vertu de la place que doit occuper désormais la mer dans l'économie du pays particulièrement l'exploitation des ressources halieutiques, ce qui va apparaître dans ces nouvelles attributions et leurs évolutions permanentes.

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) de 1982, est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la pêche maritime et continentale et de la marine marchande ainsi que des transports maritime, à cette fin il est notamment chargé de :³⁰⁹

- la mise en valeur des ressources maritimes.
- de la gestion du domaine public maritime.
- des questions relatives aux transports maritimes
- d'exercer les pouvoirs de tutelle sur les établissements liés au domaine de pêche.

Comme nous le constatons, les nouvelles attributions du Ministère sont étendues ; d'autant plus que cette liste n'est pas limitative, si on en juge par l'adverbe « notamment » qui précède l'énumération de ses différentes attributions, ce qui laisse présager, dans le futur, à des nouvelles attributions que le Ministère des pêches et de l'économie maritime peut lui-même évoquer parce que, rentrant dans le domaine précis des pêches mais aussi de l'économie maritime en général qui constitue un champ d'application plus large si besoin est, élargir ses compétences à d'autres activités économiques touchant la mer.

Cette nouvelle importance qu'accordent les pouvoirs publics mauritaniens au département des pêches apparaît aussi dans son organisation structurelle.

³⁰⁸ Décret n° 120-82 du 3 décembre 1982 fixant les attributions du ministère des pêches et de l'économie maritime et l'organisation de l'administration centrale de son département. JO RIM du 29 décembre 1982, pp 468-470.

³⁰⁹ Décret n° 120-82 du 3 décembre 1982, JO RIM du 29 décembre 1982, p 468

Le décret adopté, en 1982, faisait apparaître à côté des nouvelles attributions du Ministère une nouvelle organisation : l'administration centrale du département des pêches et de l'économie maritime, comprend outre le *secrétaire général* du département, structure centrale chargée de coordonner les activités internes du Ministère, des conseillers techniques dont la majorité était étrangère³¹⁰ ainsi que plusieurs directions et services qui sont mis en place pour la première fois dans l'histoire de la pêche mauritanienne :³¹¹

Direction de la Pêche Industrielle :

Elle apparaît pour la première fois dans l'organigramme du département, cette direction spécifique à la pêche industrielle peut trouver son fondement dans les nouvelles orientations de la pêche industrielle à travers la nouvelle politique des pêches (N.P.P) instaurée en 1979. A ce titre elle est chargée entre autre de :

- l'aménagement et de la gestion des ressources maritimes.
- la promotion, du contrôle et de l'orientation des industries de pêche.

Elle comprend pour cela deux services centraux :

Le service des industries de pêche

Il est chargé de la promotion de la pêche au niveau industriel et du suivi de l'exécution des programmes d'investissements des industries de pêche.

Le service de la réglementation

Chargé de la réglementation en matière de pêche industrielle, notamment : du contrôle des filets du point de vue maillages, des tailles minimales des poissons etc..., des autorisations de pêche et enfin de la salubrité des produits de la mer.

Direction de la Pêche Artisanale :

Tout comme la précédente, cette direction est aussi une nouveauté en ce sens que la pêche artisanale n'avait jamais fait l'objet d'une direction spécifique jusque là, elle est chargée de :

³¹⁰ La majorité des conseillers sont des coopérants français.

³¹¹ Décret n° 120-82 du 3 décembre 1982, Idem.

- l'encadrement technique et de la promotion des pêcheurs artisanaux.
 - l'organisation des coopératives et groupements pré-coopératives.
 - l'écoulement de la production par une organisation de circuits commerciaux vers le marché intérieur.
- suivi des sociétés de pêche artisanale, pour l'encadrement, la formation et l'utilisation des engins et équipements de pêches et du contrôle de l'exécution des projets de développement de sous secteur.

Direction de la Marine Marchande :

Cette direction est chargée :

- d'études relatives aux transports maritimes et la gestion du domaine public maritime.
- la gestion des navires opérant dans les eaux sous juridiction mauritanienne.
- la sécurité de la navigation maritime en collaboration avec la direction chargée des infrastructures portuaires.

Pour son fonctionnement, la direction de la Marine Marchande comprend deux services :

Le Service de la navigation et des transports maritimes.

Ce service est pour mission de faire de l'immatriculation des navires, de la radiation du pavillon national, du contrôle des navires opérant dans les eaux mauritaniennes.

Le service de la formation et de la gestion de gens de mer.

Comparé à l'organisation administrative précédente, nous noterons que cette direction a vu ses compétences beaucoup plus étendues et mieux précisées.

Les autres directions

Les autres directions de l'organisation de 1982 sont :

- ✓ Direction de l'Infrastructure Portuaires.
- ✓ Direction de la Tutelle.
- ✓ Direction des Etudes Economiques et de la Réglementation chargée de l'étude des contrats et accords dans lesquels le Ministère fait partie.

Dans le cadre de cette organisation, nous constatons et pour la première fois aussi la création d'une structure administrative régionale à Nouadhibou.

La circonscription maritime

La circonscription maritime de Nouadhibou est juridiquement l'équivalent d'une direction locale du Ministère des pêches. Dans cette optique, elle répondra dans une certaine mesure à un souci soulevé s'agissant de la création d'une structure des pêches basé à Nouadhibou. En effet, du point de vue matériel on notera, que la plupart des activités de la pêche se déroule à Nouadhibou qui se trouve à plusieurs centaines de kilomètres de l'administration centrale basé à Nouakchott.

Cette entité administrative a pour rôle, le suivi de l'application de la réglementation maritime au niveau locale, la gestion des inscrits maritimes (marins) et de la répression des infractions en matière de pêche et navigation maritime.

Cette organisation est restée quelques années en vigueur jusqu'à 1987. Mais l'adoption de la deuxième politique de pêche va changer la donne. Pour répondre davantage aux nouvelles orientations de cette politique, le département des pêches devait faire l'objet d'une nouvelle réorganisation administrative.

B.1.3- L'organisation administrative du 12 octobre 1987

En octobre 1987, le gouvernement mauritanien a adopté un nouveau décret qui a fait l'objet d'un nouveau remaniement au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Dans ce décret on voit ainsi apparaître de nouvelles directions et nouveaux services presque dans chaque direction.³¹²

En plus de ses attributions définies dans le précédent décret, le Ministre des pêches et de l'Economie Maritime est notamment chargé de l'aménagement, de la conservation et de l'exploitation des ressources halieutiques.³¹³ Cette attribution existait déjà mais cette foi-

³¹² Décret 109.87 du 12 octobre 1987 fixant les attributions du MPEM et de l'organisation de l'administration centrale de son département, *JO.RIM*, décembre 1987

³¹³ Article 1^{er} du décret 109.87 du 12 octobre 1987

ci, mieux précisée, en ce sens qu'elle est plus explicitée dans ce présent décret. Aussi, certaines évolutions avaient été apportées à l'organisation du département :

Secrétaire Général

Le Secrétaire Général exerce, sous l'autorité du Ministre, la haute surveillance des administrations et des services du département dont il anime, coordonne et contrôle l'activité. Il assure l'unité de gestion et la continuité des travaux.³¹⁴

Le secrétaire général veille à l'élaboration du budget du département et en contrôle l'exécution. En cas d'absence du Ministre, le Secrétaire général, peut signer toutes les pièces, à l'exception de celles qui requièrent la signature du Ministre.³¹⁵

Nous constatons que toutes les activités de différentes directions de l'administration centrale sont centralisées par cet organe central dénommé secrétaire général du département qui sert de charnière entre les organismes concernés et le Ministre et ses différents services centraux.

Le secrétariat général remplace la traditionnelle direction de cabinet du Ministre, avec la différence que le poste de directeur du cabinet est politique et attaché à la personne du Ministre alors que dans l'optique des pouvoirs publics mauritaniens, la fonction de secrétaire général semble être beaucoup plus technique et plus stable que le directeur de cabinet.

Quatre services sont rattachés directement au secrétaire général pour accomplir ces tâches :³¹⁶

- ✓ Service de la Comptabilité et du Matériel
- ✓ Service de la traduction.
- ✓ Service Administratif et du Personnel.
- ✓ Service de la Documentation et des Archives.

Dans cette nouvelle organisation, on voit apparaître au cabinet du Ministre à côté du secrétaire général, un contrôleur et différents conseillers :³¹⁷

³¹⁴ Article 4, idem.

³¹⁵ Article 4, idem.

³¹⁶ Article 8, idem.

- Un contrôleur des affaires administratives.
- Un conseiller chargé des questions relatives à la surveillance maritime.
- Des conseillers techniques chargés des tâches permanentes ou spécifiques qui leur sont confiées par le Ministre et le secrétaire général et de donner leurs avis sur les diverses questions pour lesquelles ils sont consultés.

Il faut noter que la gestion du secteur était jusqu'ici, alors limitée, pour l'essentiel, à l'accroissement des recettes fiscales, et que le défaut d'une approche macro-économique de ce secteur ne permettait pas au Ministère, dans ce domaine d'activité récent, de pouvoir appuyer son action sur une réflexion en terme d'effets globaux sur l'économie nationale. Et par conséquent, il a été proposé la mise en place, au sein du département des pêches et de l'économie maritime, d'une Cellule Economique d'Appui au Ministère des Pêches (CEAMP). Ceci dans le cadre d'une coopération entre la Mauritanie et la Caisse Française de Développement.

Cette cellule est placée sous la responsabilité du secrétaire général et pour objectif d'assurer le suivi économique du secteur et leur incidence sur l'économie du pays et de faciliter les prises de décision en matière de politique des pêches.³¹⁸

Cette cellule, composée des cadres mauritaniens et d'experts expatriés, a été mise en place progressivement. Elle remplace la direction des Etudes et de la réglementation qui n'existe plus dans cette nouvelle organisation.

Direction de la Pêche industrielle,

Dans l'organisation de 1982, elle comptait deux services, dans celle-ci elle en compte cinq, en plus des premiers, elle en compte trois autres :³¹⁹

Le service de la flotte de pêche

Chargé du suivi de la flotte industrielle de navire de pêche et de préparer les autorisations de pêche. Il est chargé aussi de recueillir, exploiter et vulgariser toutes les informations relatives aux types de navires, engins et techniques de pêche. Pour assurer

³¹⁷ Articles 5,6 et 7.

³¹⁸ Article 8, idem.

³¹⁹ Article 9

toutes ces tâches, ce service est composé de deux divisions, l'une pour la flotte pélagique et l'autre la flotte démersale.

Le service de la coopération internationale

Ce nouveau service est chargé du suivi de la coopération internationale en matière de pêche industrielle, en ce sens qu'elle occupe une grande place dans le cadre d'accords bilatéraux.

Il comprend trois divisions, une division pour l'Afrique et monde arabe, une autre pour l'Europe, Amérique et Asie et une dernière consacrée aux organisations internationales.

Le service de la Tutelle

La tutelle était dévolue à une direction dans la cadre de l'organisation administrative du département des pêches de 1982, elle devient ici un service dans une nouvelle attribution de la direction de la pêche industrielle. Il est chargé du suivi et du contrôle des sociétés d'Etat et sociétés mixtes opérant dans le secteur de la pêche. Il a pour mission de participer aux études et discussions relatives à la constitution des dites sociétés.

Ce service comprend une division pour la programmation et une autre pour le suivi et du contrôle.

Direction de la Pêche Artisanale,

Les attributions de cette direction n'ont pas, fondamentalement, changé dans cette nouvelle organisation. Cette direction comprend quatre services :³²⁰

Le service de l'encadrement

Il est chargé de la formation des pêcheurs artisanaux, de l'encadrement des sociétés et groupement pré-coopératifs, des coopératives et des sociétés de pêche artisanales. Il comprend une division pour la formation et une autre pour la coopération.

Service de la Commercialisation

³²⁰ Article 10, idem

Ce service est chargé de promouvoir la consommation des produits de la pêche au niveau national et qui comprend une division pour la promotion et une autre pour la distribution de produits.

Service de l'Infrastructure et des Equipements

Sa mission est de la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipements destinés à la pêche artisanale et de participer à leur gestion. Il comprend trois divisions.

Service de la Pêche Continentale

Il est chargé de l'encadrement et de la formation des pêcheurs et leurs collectivités ainsi que l'identification et de la réalisation des projets d'infrastructures et équipements destinés aux pêches continentales.

Direction de la Marine Marchande.

Elle était composée de deux services dans l'organisation de 1982, dans celle de 1987, un troisième service a été créé.³²¹

Service des infrastructures portuaires et du domaine maritime

Ce nouveau service a pour mission d'étudier les questions relatives aux infrastructures portuaires et côtières, l'administration des épaves maritimes et homologation des tarifs portuaires. Ce service comprend une division consacrée aux ports et une autre pour les infrastructures.

On note ici, la suppression de la division de la formation du service de la formation et de la gestion des gens de mer qui est dévolue à une nouvelle direction créée à cet effet.

Direction de la Formation Maritime

Cette direction apparaît pour la première fois dans l'organigramme du Ministère des pêches et de l'économie maritime. Elle est chargée de tout ce qui a trait à la formation, le perfectionnement et le recyclage du personnel destiné au secteur maritime. Elle comprend deux services :³²²

Le service de la formation des marins

³²¹ Article 11, idem

³²² Article 12, idem

Il s'occupe des questions relatives à la formation des équipages.

Le service du personnel non marin

Il est chargé de la formation du personnel pour les administrations, la recherche et les entreprises liées au secteur de la pêche.

Comme nous l'avons déjà signalé, la Mauritanie n'a pas de tradition dans le domaine de la pêche moderne, la création de cette direction est donc justifiée.

Direction Maritime de Dakhlet Nouadhibou

C'est la direction qui représente le M.P.E.M au niveau régional, comme c'était le cas pour la circonscription maritime. Notons que cette décentralisation s'imposait dès le départ, en ce sens que toutes les activités de pêche se trouvent essentiellement à Nouadhibou, la liaison avec le Ministère n'est pas facile, et de plus, elle évite les déplacements en matière de pêche pour les opérateurs de ce secteur. C'est ainsi qu'elle se compose en trois services :³²³

Le service des Pêches

Chargé des autorisations de pêche, de l'encadrement des pré-coopératives de pêcheurs, des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche. Il est aussi chargé du recensement et de l'immatriculation des embarcations et navires de pêche artisanale ainsi que de l'application de la réglementation en matière de pêche.

Le service de la navigation et l'immatriculation

Chargé de l'application de la réglementation en matière de marine marchande et de transport maritime et des questions relatives à la sécurité de la navigation et l'immatriculation des navires.

Le service social

Chargé de la gestion et de l'encadrement des marins, et des litiges entre armateurs et marins.

³²³ Article 13, idem

La Commande des Pêches

La commande de pêche est ici une structure nouvelle basée à Nouadhibou qui a pour but de renforcer la mission de surveillance des pêches jusque là jugée insuffisante. C'est ainsi que sous l'autorité du Ministre des pêches, elle a pour mission de déclencher et de coordonner les opérations de suivi, de contrôle et de surveillance des zones et activités liées à la pêche en collaboration avec la Marine Nationale et de l'Armée de l'Air :³²⁴

- contrôle des navires en haute mer, dans les ports et rade.
- contrôle et supervision des opérations de débarquement, d'embarquement, de transbordement et d'avitaillement des navires, tant en haute mer que dans les ports et rades.

Ella a également, un rôle d'assistance aux navires et embarcations en détresse.

Cette structure est dirigée par un responsable militaire et il a le même rang que celui des directeurs centraux du Ministère des pêches.

La structure de la commande des pêches comprend deux services, l'un est consacré aux opérations de contrôle en haute mer, dans les ports et rades ainsi que les aéroports. L'autre service est consacré à la tenue et au traitement ainsi que la ventilation des données et informations. Il est chargé aussi de la coordination avec les autres administrations nationales liées aux domaines des pêches.

Le responsable du premier service est un cadre militaire de la Marine Nationale, tandis que le deuxième service est un cadre civil.³²⁵

Nous constatons à ce stade après l'analyse de cette présente organisation du 12 octobre 1987, que plusieurs directions se chevauchaient pour une même mission donnée c'est ainsi qu'il existait en ce sens une certaine confusion et surtout une dispersion dans l'attribution d'une même compétence à plusieurs directions bien qu'il existait une direction spécifiquement compétente pour cette mission donnée.

C'est ainsi qu'à ce titre d'exemple, pour une même mission, plusieurs directions avaient été chargées des ces taches :

³²⁴ Article 14, idem

³²⁵ KANE.A, idem, p291

- immatriculation des navires est concernée par trois directions
- statistique est concernée par deux directions

C'est ainsi, qu'on peut constater un certain tâtonnement chez les rédacteurs de textes organisateurs de département des pêches qui n'a pas, jusque là, connu une bonne organisation cohérente dans une logique structurelle pour la gestion de ce patrimoine vital que comportent les intérêts de la pêche et de l'économie maritime en général. C'est ce qui a conduit ce département à déployer de nouveaux efforts afin de pallier à ses lacunes en procédant en 1998 à une nouvelle réorganisation.

B.1.4- L'organisation administrative du 17 juin 1998

Il s'agit d'une nouvelle organisation qui se situe à une étape importante marquant l'évolution du secteur des pêches en Mauritanie par le fait qu'il intervient d'une façon concomitante avec une nouvelle stratégie d'aménagement et développement du secteur des pêches et de l'économie maritime.³²⁶

La nouvelle organisation donne une large attribution qui tient compte de plus en plus des impératifs de préservation et d'aménagement de la ressource halieutique.³²⁷

Tout comme les précédentes organisations de l'administration centrale du département, il s'agit de mettre en place des structures administratives pour mener à bien son action. Dans cette perspective nous avons noté que ce nouvel organigramme répond à un souci d'efficacité et d'économie dans la mesure où l'on note certains regroupements de structures (comme par exemple la pêche qui se voyait dotée de deux directions, se voit désormais intégrer dans une seule structure).

En lisant le décret de 17 juin 1998, on constate que le cabinet de Ministre comprend des chargés de missions, des conseillers techniques et une inspection interne. Les fonctions de chargés des missions sont différentes que celles des conseillers ainsi que celles de l'inspection.

✓ Les chargés de missions

³²⁶ Cette stratégie est déjà développée au début de cette section. (*Voir supra*).

³²⁷ Décret n° 67-98 du 17 juin 1998 fixant les attributions du MPEM et l'organisation de l'administration de son département, JO de la RIM du 17 juillet 1998, Article 2.

Les chargés de mission sont placés sous l'autorité du Ministre. Il s'agit ici d'une nouvelle structure. Ils sont chargés de toutes missions qui leur sont confiées par le ministre qui seront définies par arrêté.³²⁸

✓ Les conseillers techniques

Ces conseillers sont chargés de l'élaboration des études, des notes d'avis et des propositions sur les dossiers qui leur sont confiés par le ministre.

Les conseillers techniques sont au nombre de quatre dont un conseiller juridique chargé des questions juridiques et notamment d'examiner les projets d'actes législatifs et réglementaires.³²⁹

✓ L'inspection interne

Cette structure apparaît pour la première fois aussi, elle est composée d'un inspecteur général assisté de deux inspecteurs. Elle est chargée :

- de vérifier l'efficacité de la gestion des activités de l'ensemble des structures du Département et des organismes sous tutelle, leur conformité avec les lois et règlements en vigueur et avec les prévisions du secteur.
- les irrégularités constatées en matière de gestion financière devront être portées par le Ministre à l'attention des organes de contrôle spécialisés de l'Etat.³³⁰

✓ Le secrétariat particulier

Son rôle est de gérer les affaires réservées du Ministre, dirigé par un secrétaire particulier qui a rang de chef de service de l'administration centrale.³³¹

Ce qu'il faut retenir dans ce nouvel organigramme c'est la clarification du rattachement directe du personnel, il s'agit en l'occurrence des conseillers au département à l'autorité directe du Ministre au lieu du Secrétariat Général du Ministère.

Le Secrétariat Général

Il conserve le même rôle définit dans les précédentes organisations administratives. Cependant, un secrétariat central, un service des relations publiques et un service de comptabilité lui sont rattachés.³³²

³²⁸ Décret 67-98 du 17 juin 1998, Article 5.

³²⁹ Article 6, Idem.

³³⁰ Article 7, Idem.

³³¹ Article 8, idem.

Délégation à la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer (DSPCM)

Structure créée avec cette nouvelle organisation. Elle se substitue à la commande des pêches, structure qui avait aussi été créée dans l'organisation administrative de 1987. Elle était basée à Nouadhibou et avait pour mission de renforcer la surveillance des pêches jugée jusque là insuffisante.³³³

La DSPCM est chargée du contrôle et de la surveillance civile des activités de pêche dans les eaux intérieures territoriales et plateau continental de la Mauritanie.³³⁴

Direction de la Formation et des Affaires Administratives

La direction de la formation de la précédente organisation administrative de 1987 se voit élargie aux affaires administratives, elle se compose d'un service consacré à la formation, un service administratif et un dernier pour la traduction.³³⁵

Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques

Cette direction répond à la nouvelle stratégie d'aménagement et développement des pêches. Cette nouvelle structure, qui remplace la Cellule Economique d'Appui (CEAPM), est chargée :³³⁶

- de coordonner la conception et l'élaboration des plans d'aménagement des ressources halieutiques.
- de participer à la conception et à l'élaboration de la réglementation de l'exercice des pêches.
- de suivre, évaluer et analyser la mise en œuvre des plans d'aménagement.
- de réaliser les études économiques et sociales du secteur en concertation avec les structures du Département, Administrations et organisations concernées.
- de participer à toutes réflexions et études fiscales, économiques ou sociales relatives au secteur des pêches et de l'économie maritime.

³³² Article 9, idem.

³³³ Article 10, idem

³³⁴ Décret n°125-94 du 31 décembre 1994 portant la création d'une délégation à la surveillance des pêches et au contrôle en mer, Article 2.

³³⁵ Décret n° 67-98 du 17 juin 1998, idem, article 11.

³³⁶ Article 12, idem.

Pour mener à bien ses tâches, la direction s'est dotée de trois services, service d'aménagement des ressources halieutiques, service d'études statistiques et service de l'informatique.

Direction des Pêches

Cette direction est un retour à l'ancienne structuration du département des pêches de 1977 qui s'était subdivisée en deux directions dans l'organisation administrative de 1982 qui ont subsisté jusqu'à celle de 1987 à savoir la direction de la pêche industrielle et celle de la pêche artisanale qui sont désormais comprise dans une même direction qui est chargée ³³⁷:

- d'assurer la gestion des pêcheries exploitées en application du plan d'aménagement.
- de promouvoir et vulgariser les techniques de pêche adaptées à l'exploitation optimale des ressources halieutiques.
- de participer à l'élaboration et suivre l'application de la réglementation des pêches.
- de promouvoir et encadrer la pêche artisanale et côtière.
- de préparer et délivrer les autorisations et les licences aux navires et aux embarcations de pêche conformément aux plans d'aménagement définis par le Ministère.
- de participer, en cas de besoin, à la mise en œuvre de la politique fiscale appliquée par le gouvernement et suivre la production réalisée dans la zone économique exclusive mauritanienne.

Cette direction se compose de quatre services, et par conséquent, c'est la plus grande direction avec celle de la marine marchande du MPEM. Ces services sont les services de la pêche industrielle, artisanale, continentale et service de la réglementation.

Direction de la Promotion des Produits de Pêche :

³³⁷ Article 13, idem.

Elle apparaît pour la première fois dans l'organigramme du département des pêches et de l'économie maritime, après l'échec de quelques établissements publics créé à cet effet. Cette direction est chargée de :³³⁸

- élaborer et appliquer une politique de promotion des exportations, de l'hygiène et de la salubrité des produits.
- promouvoir le label de qualité sanitaire et commerciale.
- suivre, contrôler et orienter les industries de transformation.
- faciliter les circuits de commercialisation et de distribution.
- encourager et vulgariser les techniques de transformation.

La direction est composée de deux services, un service dédié à la valorisation et un autre pour la promotion des exportations.

Direction de la Marine Marchande

Cette direction est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la réglementation dans les domaines de transports maritimes, de la navigation, la sécurité maritime, l'aménagement du littoral et la gestion du domaine public maritime et de la préservation de l'environnement marin ainsi que la coordination des actions en matière d'assistance et de sauvetage maritime.³³⁹

Pour fonctionner et arriver à réaliser ses missions, cette direction se compose des services des transports et des ports, de la navigation et de la sécurité maritime, de service de l'aménagement du littoral et de l'environnement marin et de service des gens de mer et de l'inspection du travail maritime.

Direction Régionale Maritime de Dakhlet Nouadhibou

Elle est apparue pour la deuxième fois après celle de 1987. Elle répond toujours au même objectif de décentralisation du département des pêches pour éviter les déplacements surtout pour les opérateurs de cette activité. Cette direction est chargée :³⁴⁰

- de représenter au niveau régional l'administration centrale du M.P.E.M.

³³⁸ Article 14, idem.

³³⁹ Article 15, idem.

³⁴⁰ Article 16, idem.

- de traiter en coordination avec les administrations centrales pour appliquer les politiques et directives du M.P.E.M et toutes les questions relatives à l'activité des pêches et de la marine marchande.

- de chercher les solutions aux problèmes posés par les usagers au niveau régional en concertation avec les directions centrales concernées.

La direction se compose de deux services : service des pêches et celui de la marine marchande.

Cette organisation est restée inchangée durant plusieurs années, mais après le coup d'Etat de 2005, le pouvoir, qui a pris le commandement du pays, a commencé d'instaurer des nouvelles réorganisations au niveau de tous les ministères, surtout ceux où leur domaine touche les secteurs économiques du pays, comme les mines et industries, finances, agriculture, pétrole sans oublier le secteur de la pêche.

B.1.5- L'organisation administrative du 28 août 2006

En 2006, donc une nouvelle réorganisation administrative va modifier l'organigramme du ministère des pêches en supprimant quelques structures de l'ancienne organisation et en rajoutant de nouvelles directions et services. Cette réorganisation va sortir au final un organigramme d'onze directions au lieu de sept en 1998.

On constate le retour à nouveau, à l'ancienne structuration, c'est-à-dire les services de la direction des pêches (créée en 1998) ont devenu des directions³⁴¹ sauf le service de la réglementation.

Le gouvernement a constaté le besoin de doubler les efforts dans certains domaines liés à la pêche. Pour cette raison, la réorganisation de 2006 a créé des nouvelles directions comme pour la formation maritime³⁴², la coopération, des industries des pêches ou encore la toute nouvelle direction du transport maritime et des ports qui a été sous l'autorité du Ministre des transports avant de trouver sa place dans le nouveau organigramme du MPEM.

³⁴¹ La direction des pêches de 1998, regroupe les services de la pêche industrielle, de la pêche artisanale, de la pêche continentale et celui de la réglementation. Dans l'organisation de 2006, une direction à part pour la pêche industrielle a été créée et une autre qui regroupe la pêche artisanale et continentales. Source : Décret n° 098/2006 du 26 août 2006 fixant les attributions du M.P.E.M et l'organisation de l'administration centrale de son département, article 3.

³⁴² Avant de se transformer en une direction en 2006, elle était regroupée avec les affaires administratives depuis 1998.

La direction de la programmation et de la coopération

Cette direction a vu le jour, pour la première fois, en 2006. Elle a été créée dans un moment où les accords des pêches avec l'Union Européenne ont été critiqués par les acteurs du secteur de la pêche. La Direction de la Programmation et de la Coopération a notamment pour missions :³⁴³

- de la coordination, de suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et des actions de politique intersectorielle prévues dans le CSLP afférentes au secteur des Pêches.

- du développement de la concertation entre les services du ministère la promotion et le suivi des actions de coopération, y compris les projets de développement, dans le secteur des pêches.

- de la promotion de partenariats publics et privés, de l'investissement et le développement de la coopération sous-régionale dans le secteur.

- du suivi des unités de projet relevant du département et veiller à leur évaluation.

Elle comprend les services de la Programmation, de Suivi-évaluation et celui de la Coopération.

La direction des industries et de l'inspection sanitaire

Cette direction remplace l'ancienne direction de la promotion des produits de pêche qui est réduite en service attaché à cette nouvelle structure. Elle est chargée de faire la promotion des produits de la pêche et des industries de transformation et de valorisation du poisson, l'élaboration et la mise en œuvre ainsi que le suivi des stratégies visant à augmenter la consommation domestique en produits de la pêche. Elle participe dans l'élaboration de la réglementation relative à la qualité, l'hygiène et la salubrité des établissements, des produits et des zones de production.³⁴⁴

Elle comprend les services de la Promotion des Produits de la Pêche et celui de l'Inspection Sanitaire.

³⁴³ Décret n° 098/2006 du 26 août 2006 fixant les attributions du M.P.E.M et l'organisation de l'administration centrale de son département.

³⁴⁴ Décret n° 098/2006, idem.

Pour terminer, il faut signaler que cette réorganisation a augmenté le nombre des conseillers techniques passant à cinq au lieu de quatre mentionnés dans l'organigramme de 1998.³⁴⁵ Le nombre des chargés de mission n'a pas été défini dans l'organisation administrative de 1998 et dans celle de 2006, leur nombre est limité à deux.³⁴⁶ Ces charges de missions et conseillers techniques ont gardé les mêmes attributions que celles définies en 1998.

B.1.6- L'organisation actuelle du MPEM

Après les élections présidentielles de 2007, qui ont clôturé une transition conduite par des militaires et civils depuis le coup d'Etat de 2005, le nouveau gouvernement a adopté un nouveau programme de gestion publique et de suivi des structures administratives. Pour atteindre les objectifs de ce programme, il a commencé à réorganiser les organigrammes de tous les ministères.

Le 20 juin 2007, vient le tour du MPEM, un décret a été adopté, pour une nouvelle réorganisation administrative.³⁴⁷ Cette nouvelle réorganisation ressemble à celle de 2006 mais avec la disparition de la direction du transport maritime et des ports et de celle de la marine marchande. La première a été créée en 2006 pour être sous le pouvoir du MPEM mais elle a été supprimé et réintégré avec celle de la marine marchande dans l'organigramme du Ministère de Transports.

La réorganisation de 2007, est ressentie comme une évolution de la structure administrative des pêches. Car, on constate que les champs d'interventions, des conseillers techniques du Ministre des pêches ont précisés. Leur nombre n'a pas changé mais ils se spécialisent ainsi :³⁴⁸

- un conseiller chargé des affaires juridiques.
- un conseiller chargé de l'aménagement des ressources.
- un conseiller chargé de la formation.

³⁴⁵ Décret n° 098/2006, idem, article 6.

³⁴⁶ Décret n° 098/2006, idem, article 5.

³⁴⁷ Décret n° 095/2007 du 20 juin 2007, fixant les attributions du ministre des pêches et l'organisation de l'administration centrale de son Département, *JO.RIM*, juillet 2007.

³⁴⁸ Décret N° 0095/07, idem, article 7.

- un conseiller chargé de la valorisation et de l'inspection des produits.
- un conseiller chargé de la pêche.

Une autre évolution est constatée, avec la création du poste de directeur adjoint qui assiste le directeur de chaque direction du Ministère. Ce directeur adjoint remplace le directeur s'il est absent pour des raisons professionnelles ou personnelles. Ce ça à pour résultat une gestion rapide des dossiers administratifs.

L'évolution la plus marquante de cette dernière structuration du MPEM, est celle de la création des trois services, dans trois directions du Ministère,³⁴⁹ chargés de la promotion de la pêche industrielle, artisanale, des industries des pêches et enfin pour tous les produits de la pêche mauritanienne. Ces services vont aider la direction des industries des pêches et l'inspection sanitaire dans la valorisation et de la promotion des produits des pêches.

Nous avons constaté que l'administration des pêches a vu, depuis l'indépendance, des réorganisations répétitives mais évolutives dans la maîtrise de ce secteur vital pour l'économie nationale. Les directions du Ministère des pêches et de l'économie maritime administrent le secteur de la pêche sur les bases des politiques adoptées par le gouvernement, mais aussi par les résultats de la recherche scientifique de la seule institution en la matière dans le pays. Pour protéger les résultats de ces recherches et le patrimoine maritime national, le Ministère se base aussi, sur le rôle non négligeable de la délégation chargée de surveiller les eaux sous juridiction nationale.

B.2- L'évolution des structures de la recherche et de la surveillance maritime

Les questions des recherches océanographiques et de la surveillance des côtes nationales sont souvent les priorités de différentes politiques des pêches ainsi que les réorganisations de structures régissant le secteur de la pêche.

En effet, on constate que les dernières organisations administratives du MPEM ont donné un rôle important à la surveillance et au contrôle en mer et au renforcement du rôle à l'unique institution de recherche océanographique du pays qui existe depuis les années 50.

³⁴⁹ Ces directions sont : directions de la pêche industrielle, de la pêche artisanale, de la programmation et de la coopération.

B.2.1- La recherche halieutique : d'un simple Laboratoire à un Institut

L'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et de Pêche (IMROP) est, l'unique organisme officiel qui s'occupe actuellement de l'évaluation des stocks en Mauritanie. Il doit fournir au gouvernement des renseignements pour la gestion efficace des ressources biologiques marines. Ceci à la suite d'un renforcement de ses capacités déjà existantes en matière de recherche dans le domaine des pêches par la transformation du Laboratoire des pêches de Nouadhibou, en un Institut National plus important et mieux équipé.

Le parcours de cette évolution est commencé dès 1950 avec l'inauguration du siège du Laboratoire des Pêches le 5 janvier 1953 à Port Etienne (actuelle ville de Nouadhibou).³⁵⁰ Ce laboratoire avait une double mission d'inspection de l'élevage et de la recherche océanographique. Cette dernière est d'abord menée à l'aide d'embarcations locales et limitée à des relevés hydrologiques dans la Baie du Lévrier et les environs du Cap Blanc. Les études océanographiques ne démarrent vraiment qu'en 1959 avec l'acquisition d'un navire océanographique appelé « *Almoravides* ». En 1970, une campagne axée sur la sardinelle a été réalisée³⁵¹ et qui a donné le point de départ de la recherche halieutique en Mauritanie.

Le Laboratoire était alors méconnu sur le plan international. C'est la publication de son premier *Bulletin scientifique*, à partir de 1973, qui amorce les échanges d'informations avec les organismes internationaux de recherche.

A partir de 1973, le Laboratoire entreprend des campagnes de chalutage expérimental dans la région du Banc d'Arguin pour une évaluation de la biomasse totale et potentielle des espèces démersales. Des données biologiques sur les espèces pêchées étaient alors régulièrement recueillies. Des travaux furent également menés dans le cadre de l'évaluation des stocks de différentes familles des poissons et des perspectives d'élevage du mullet sur les côtes mauritaniennes. Le *Bulletin scientifique* du laboratoire a été créé afin de faire connaître les résultats de ces travaux menés par les chercheurs du laboratoire. Il devient une revue qui a eu sa place dans la communauté scientifique de l'Afrique de l'Ouest.

³⁵⁰ « Du laboratoire des pêches à l'IMROP : 50 ans des recherches océanographiques et halieutiques en Mauritanie », *Lettre de l'IMROP*, numéro spécial, Nouadhibou, décembre 2002, p 4.

³⁵¹ Idem, p.5

Pour répondre aux nouveaux objectifs de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour le renforcement des capacités de recherche dans le domaine scientifique marin, que le 23 novembre 1978, le Laboratoire des Pêches est devenu le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP)³⁵² établissement public à caractère administratif ayant conservé son siège à Nouadhibou, quelques mois avant l'inauguration de ses nouveaux locaux de Cansado, le 19 juillet 1979 par les Ministres des pêches russe et mauritanien.

La construction du siège du CNROP résulte d'un accord bilatéral de pêche conclu entre la Mauritanie et l'Union Soviétique le 15 février 1973, pour une durée de 5 ans, il est prévu, dans cet accord, que l'U.R.S.S fournira à la Mauritanie deux vedettes garde-côtes non armées et un bâtiment de recherche scientifique.

Ce centre a été structuré en vue de favoriser toute recherche biologique, physique, chimique et technologique utile au développement des pêches.³⁵³ En 1978, le CNROP comprend quatre services. Il est administré par deux organes : un organe délibérant et organe exécutif.

L'organe délibérant appelé « comité directeur » comprend un président et son adjoint et ainsi que les directeurs généraux des services centraux intéressés au développement des pêches nationales. Ces membres sont nommés en conseil de ministre sur proposition du Ministre tutelle (Ministre des pêches). A son tour l'organe exécutif, comprend un directeur nommé par le Ministre tutelle et un agent comptable nommé par le Ministre des finances.

A la suite d'une modification intervenue en 1980,³⁵⁴ le comité directeur est devenu un conseil d'administration Le conseil d'administration est l'organe délibérant du centre. Le directeur général et son adjoint sont les représentants de l'exécutif du CNROP en assurant la coordination de toutes les activités du centre notamment la mise en place et l'exécution des programmes de recherche menés conformément aux objectif de développement définis par le gouvernement dans sa politique générale.

³⁵² Décret n° 164-78 du 23 novembre 1978.

³⁵³ Décret n° 164-78 du 23 novembre 1978, article 2.

³⁵⁴ Décret n° 80-261bis du 26 septembre 1980.

Les capacités du Centre à mener des recherches en haute mer ont été largement renforcées avec l'acquisition fin 1981 d'un deuxième navire baptisé « N'DIAGO ». Jusqu'en 1984, la priorité a été donnée à la cartographie de la couverture sédimentaire des fonds marins, à la mise en place d'un système de collecte de données statistiques et aux évaluations directes dans le but d'évaluer les potentiels de captures exploitables.

L'évolution du centre s'inscrit, donc, dans le cadre de l'évolution générale du secteur de la pêche car, nous avons constaté que toutes les politiques des pêches ont donné un rôle majeur à cette structure. A ce titre, la recherche et donc le C.N.R.O.P, constitue la pièce maîtresse de sa démarche, car le centre devait fournir aux décideurs des éléments scientifiques appropriés pour un choix juste et conforme aux objectifs d'aménagements et de développement du secteur.

Pour réaliser ces objectifs, et depuis sa création, l'organisation du centre fait l'objet de plusieurs modifications destinées à mieux structurer et préciser ses missions, sans pour autant remettre en cause fondamentalement ses attributions initialement définies dans le décret de 1978.

Il faut noter que dès les premières années d'expérience du centre, il s'avéra que des problèmes de spécialisation dans les différents domaines de recherche se posaient, par conséquent, il était nécessaire de procéder à la mise en place d'un programme de formation dans le cadre d'une coopération scientifique avec des organismes étrangers exerçant dans ce domaine. C'est notamment le cas avec la France, l'U.R.S.S, les U.S.A et FAO. On peut signaler aussi que le C.N.R.O.P comme son ancêtre le Laboratoire des Pêches de Nouadhibou ont été dirigés et aidés dans leur fonctionnement par des coopérateurs français jusqu'en 1966 l'année où la direction de ce centre est confiée à un mauritanien. Parmi ces coopérateurs, on peut citer le *Professeur Jacques Maigret*, l'amoureux de la Mauritanie et surtout de son désert, le *Professeur Théodore Monod*, le *Dr R.A. MOAL* qui fut le Premier directeur du Laboratoire des Pêches de Port Etienne. Ce dernier a conçu le logo qui est encore aujourd'hui celui de l'IMROP.

Photo 12 : Inauguration du siège du CNROP à Cansado en 1979.³⁵⁵



Le point des connaissances acquises a été fait, en 1985, lors du premier groupe de Travail CNROP/FAO/ORSTOM. En 1983 est réalisé le film “Sahel Bleu”, en collaboration avec l’ORSTOM.³⁵⁶ Ce film, qui existe en versions arabe, française et anglaise, a été primé à quatre reprises dans des festivals internationaux.³⁵⁷

De 1985 à 1988, l’accent a été mis sur les statistiques et les évaluations directes dans le cadre de programmes redéfinis. Les résultats acquis lors de l’exécution de ces programmes ont été valorisés par la tenue en 1988 du deuxième groupe de Travail CNROP/FAO “Evaluation des ressources de la ZEE mauritanienne”. Ces acquis ont permis au CNROP de contribuer à la rédaction de différentes politiques du secteur de la pêche.

Depuis cette date, la recherche était au cœur du dispositif de gestion et de conservation des ressources halieutiques mauritaniennes mis en place suite à la Déclaration de politique générale de développement du secteur des pêches adoptée en avril

³⁵⁵ Photo tiré à partir de la lettre de l’IMROP, idem.

³⁵⁶ Vous pouvez voir ce film en cliquant sur le lien suivant :

http://www.terre.tv/#/fr/protection-de-lenvironnement/documentaire/377_sahel-bleu

³⁵⁷-1er Prix “ Catégorie professionnelle ”, 6ème Festival International du Film de la Vie de l’Eau, Rodez 1989.

-1er Prix, 4ème Festival du Film Ethnosociologique, Saintes, 1989.

- Prix du Ministre de la Mer, 10ème Festival International du Film Maritime d’Exploration, Toulon, 1989

-Prix du Film, 3ème Festival Audiovisuel des Pêches Maritimes, Penmarc’h, 1989.

1987. Ce tournant dans la conduite de la recherche nécessitait une évolution dans la gestion du Centre pour s'adapter aux exigences de fonctionnement d'une institution de recherche.

C'est ainsi qu'en 1994, le CNROP a pu mener une réflexion de fond sur la révision de la structure organique et sur l'identification des programmes de recherche. Cette réflexion permet au centre d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés par l'Etat. C'est dans ce cadre qu'une évaluation des programmes depuis la création du Centre en 1978 a été réalisée par les chercheurs nationaux. Une autre évaluation a été réalisée par des scientifiques étrangers de haut niveau.

Ces deux travaux ont formulé des recommandations sur les programmes à mener par le Centre et les structures organiques et annexe dans le cadre desquels doivent s'exécuter les activités de recherche du CNROP.

Un nouvel organigramme a été, donc, proposé qui atteste un cadre évolutif avec des structures plus adéquates qui reprend les grandes lignes de l'organisation précédente en y apportant cependant quelques modifications et précisions dans ces différentes tâches.

La période 1993-1997 est marquée par la réforme du statut juridique du CNROP³⁵⁸ qui lui permet d'exploiter certaines dérogations prévues par la loi et l'autorise à générer des recettes propres. L'intérêt de l'Etat à la gestion rationnelle des ressources halieutiques se traduit par une progression régulière de son budget, un renforcement substantiel de ses moyens techniques et humains, ainsi que la formation de compétences.

C'est aussi la période d'exécution du second Plan Quinquennal du CNROP et de la tenue du troisième groupe de Travail sur l'évaluation des stocks et des pêcheries mauritaniens.

En 1997, le CNROP acquiert deux nouveaux navires, « *ALAWAM* » et « *AMRIGUE* », ³⁵⁹ permettant d'étendre les campagnes à l'ensemble du plateau continental.

De 1998 à 2002, on retiendra le renforcement des moyens matériels et des compétences, et la mise en place d'un réseau informatique fonctionnel avec liaison à Internet ainsi que le rythme des groupes de Travail sur l'évaluation des stocks et des

³⁵⁸ Décret n° 035-1994 du 4 avril 1994 portant restructuration d'un établissement publique à caractère administratif dénommé « Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches » (CNROP) de Nouadhibou. JO de la RIM n°828 du 15 avril 1994, pp. 223-225.

³⁵⁹ Lettre de l'IMROP, numéro spécial, Idem, p. 4.

pêcheries s'accélère après la tenue du 4e en 1998 et du 5e, plus orienté sur l'aménagement, en 2002.

Pour remplir sa complexe mission dans toute sa diversité, aussi bien du domaine maritime que continental, le CNROP devient, en 2002, l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et de Pêche (IMROP), établissement public à caractère administratif ayant un objet culturel et scientifique.³⁶⁰ A ce titre, il bénéficie des assouplissements prévus en matière de régime administratif, comptable et financier, notamment l'allègement des procédures de marchés concernant la réparation et l'entretien des moyens navigants et l'achat des produits de laboratoire. Ce changement de statut a également offre désormais à l'Institut, entre autres des possibilités, celles de se doter de statuts particuliers du personnel et de délocaliser ses activités de recherche par la création de centres régionaux qui pourront jouir d'une gestion adéquate.

L'organigramme actuel de l'IMROP est composé d'un comité scientifique composé des responsables des programmes de recherche menés conformément aux objectifs de développement définis par le gouvernement et peut faire appel à des personnalités extérieur à l'établissement.

Ce comité est composé aussi de personnalités scientifiques, de la tutelle, des opérateurs économiques etc..., placés sous l'autorité du Directeur, et il est chargé :

- de définir les programmes de recherches du l'IMROP.
- de programmer, conformément au budget annuel, le renouvellement du matériel scientifique et technique.
- de valider les mesures d'aménagements et de développement, émanant du département ministériel, qui prennent en compte les impératifs biologiques et socio-économiques.

Après ce comité, viennent les départements pour les structures de recherches et d'appui technique, les structures d'appuis administratives et enfin l'antenne de Nouakchott qui est une structure décentralisée représentant l'IMROP à Nouakchott et une antenne à Kaédi au sud du pays depuis fin 2005.

³⁶⁰ Décret n° 036-2002 du 3 avril 2002.

Les activités de l'antenne de Kaédi sont principalement centrées sur l'étude des milieux humides et des pêches continentales, notamment le long du fleuve Sénégal et ce dans une perspective d'aménagement.³⁶¹

Suite à son évolution, nous pouvons noter que l'IMROP, pour mener à bien une mission d'organisme scientifique spécialisé dans le domaine de l'océanographie et des pêches, dispose aujourd'hui d'importants moyens humains et financiers. *(Voir les graphiques....)*

Le personnel de l'IMROP est constitué essentiellement des chercheurs biologistes et d'autres spécialistes dans des domaines d'appui comme la recherche vétérinaire, les statistiques de pêche et l'informatique. En 2001, 92 % des chercheurs sont titulaires de diplômes de maîtrise et moins de 1% dispose d'un diplôme de doctorat.³⁶²

La situation financière de l'IMROP est en bonne santé depuis quelques années. En effet, les autorités mauritaniennes considèrent le secteur de la pêche comme prioritaire du fait de son impact sur l'économie nationale et sur l'emploi. C'est pourquoi les subventions publiques ont augmenté de 55% entre 1997 et 2002. Elles ont été multipliées par trois à la suite de l'accord avec l'UE. En 2004 le budget est de 700 millions d'Ouguiyas (environ 3,5 millions de dollars canadiens). Parmi les autres bailleurs de l'IMROP, on compte le Japon, l'AFD, les Pays Bas, la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI).³⁶³

En ce qui concerne les matériels, l'IMROP dispose d'un parc informatique (réseau local interne) pour la gestion statistique des données biologiques, socio-économiques et d'autres données utiles pour les activités de recherche. Ce parc informatique a été renouvelé en 2000 et relié par internet.

L'IMROP s'est doté récemment d'un laboratoire d'analyse qui permet à la Mauritanie d'être en conformité avec les normes d'hygiène et de salubrité exigées par la réglementation internationale notamment depuis l'entrée en vigueur de la Directive

³⁶¹ Lettre d'information trimestrielle de l'IMROP, n° 5 du janvier-mars 2005, IMROP, Nouadhibou, mars 2005, p5.

³⁶² OULD SIDI Hameiny & HABAYE AG Mohamed, *Etat et environnement de la recherche en Mauritanie : Etude exploratoire*, Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Nouakchott, Janvier 2005, 28p, p 21.

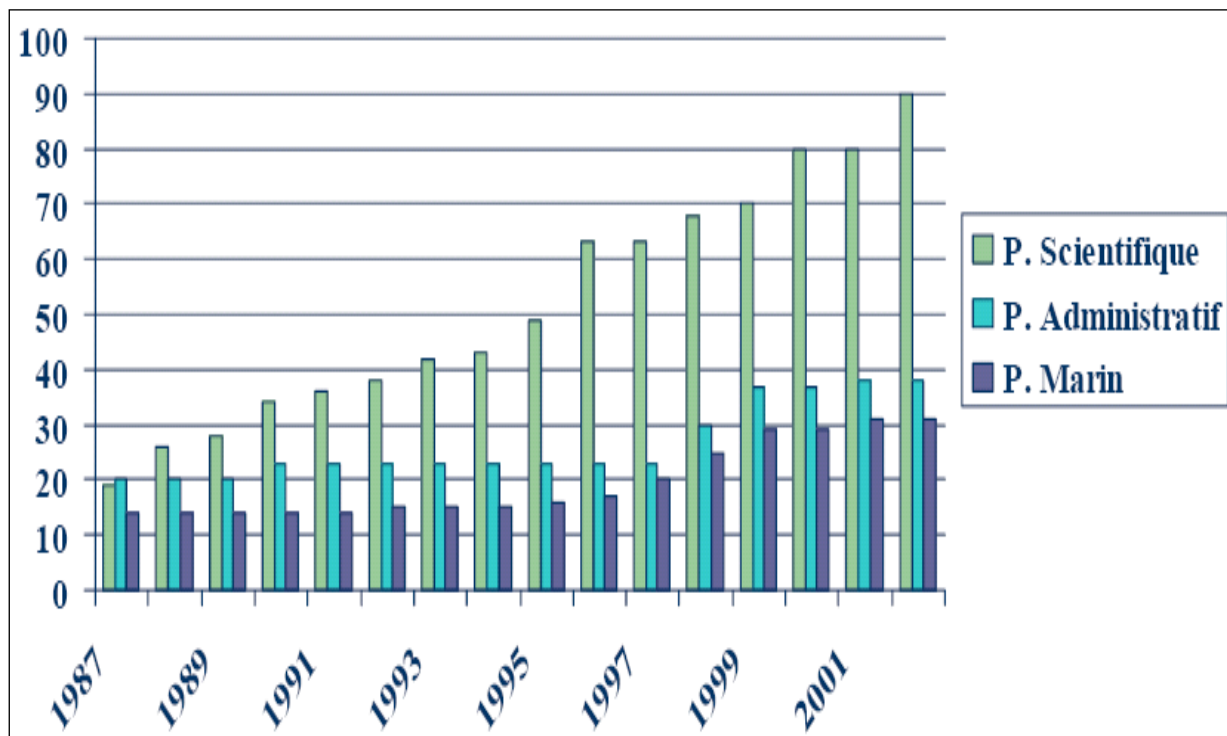
³⁶³ OULD SIDI Hameiny, idem, p24.

européenne de 1991.³⁶⁴ Dans ce cadre, le Ministère des pêches a désigné le CNROP en 1994 pour agréer les usines et navires usines ainsi que de certifier les produits à l'exportation.³⁶⁵ C'est ainsi qu'aujourd'hui l'IMROP dispose d'une infrastructure capable de réaliser tous les types d'analyses nécessaires dans le domaine de la salubrité des produits de pêche.

Un autre moyen que dispose l'IMROP aujourd'hui, c'est l'Aquarium. Il est utilisé par les expérimentations scientifiques sur les espèces d'intérêt commercial dans le but d'étudier leur biologie (reproduction, croissance, mortalité etc...).

L'IMROP est conscient que la recherche ne peut être efficace sans une coopération internationale active. A cet effet, il entretient des liens étroits de coopération avec les organismes et institutions de recherche aussi bien au niveau nationale, régional que avec le reste du monde.

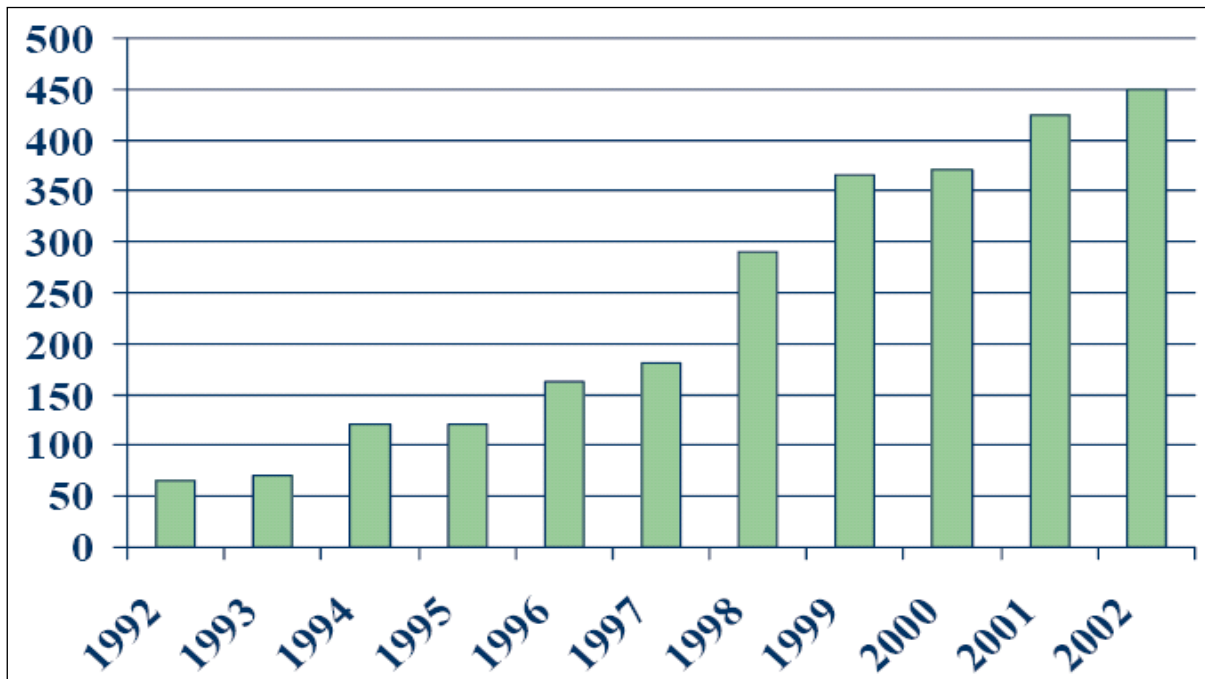
Graphique 1 : Evolution de l'effectif du personnel de l'IMROP par catégorie pour la période 1987-2001³⁶⁶



³⁶⁴ Directive 91/493/CEE du Conseil, du 22 juillet 1991, fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche destinés à la consommation humaine. *Journal officiel n° L 268 du 24/09/1991, pp. 0015 – 0034.*

³⁶⁵ Décret n°94-030 du 8 mars 1994 relatif aux produits de la pêche, JO.RIM n°827 du 30 mars 1994.

³⁶⁶ Source pour les graphiques 1 et 2 : IMROP, 2003.

Graphique 2 : Evolution du budget en million UM accordé par l'Etat Mauritanien de 1992 à 2002

Sur le plan national, l'IMROP entretient des relations d'étroite collaboration dans le domaine scientifique avec les institutions publiques nationales. Nous pouvons citer la Faculté des sciences et techniques, l'École nationale de l'enseignement maritime et des pêches et surtout le Parc national de Banc d'Arguin qui occupe une très importante partie du littoral mauritanien. Cette activité demande sur le plan national une nécessaire collaboration dans le domaine scientifique en matière d'aménagement des ressources halieutiques. L'IMROP entretient aussi une coopération active avec les instituts de recherche de la sous région notamment avec ceux du Sénégal, Côte d'Ivoire et du Maroc.³⁶⁷

Sur le plan international, l'IMROP anime un réseau de relation avec des institutions européennes où ses rapports sont les plus dynamiques.³⁶⁸ En effet, depuis la signature des accords de pêche en 2002, le centre renforce de plus en plus ses relations avec l'Europe. Aussi, sa coopération s'est-elle accentuée avec des institutions comme l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer (IFREMER)³⁶⁹ et l'IRD (ancien ORSTOM) qui collaborent dans le cadre de convention de financement octroyé par la coopération

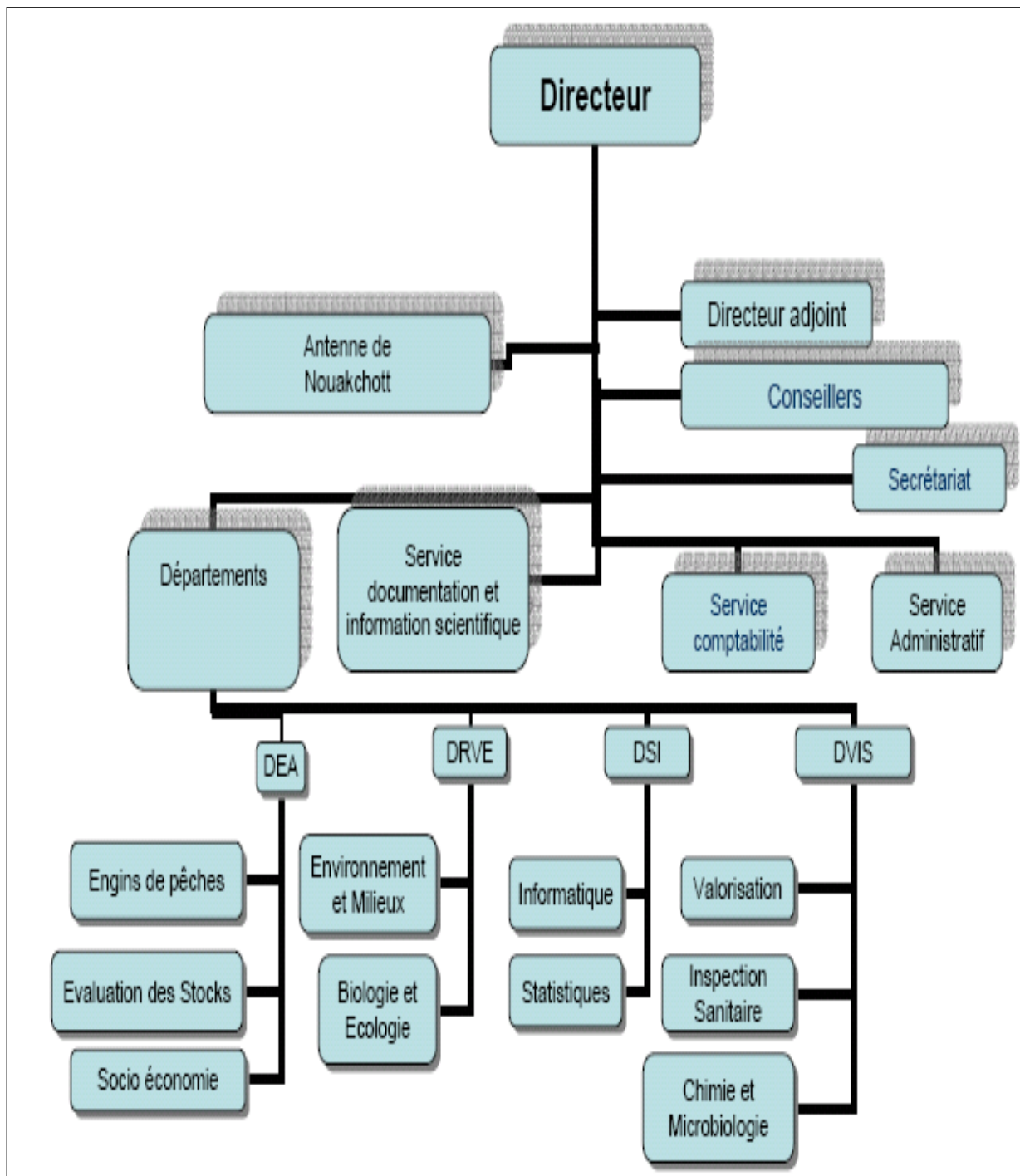
³⁶⁷ Lettre CNROP n°2, décembre 1999, p8.

³⁶⁸ On peut citer l'Institut Océanographique Espagnol (I.E.O), la Hollande, dans le cadre de la réhabilitation des phoques de PIETERBUREN qui a permis à la mise en place d'un programme de suivi des bébés phoques Moines de Mauritanie ou encore Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

³⁶⁹ OULD SIDI Hameiny, idem, p22.

française. Il coopère encore et avec l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) de Rennes et avec le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN).³⁷⁰ Comme ses ancêtres (Laboratoire des pêches et CNROP), l'IMROP a développé des programmes de coopération avec des organismes internationaux, tel que la F.A.O et l'Union Européenne qui lui apportent leur concours dans l'organisation de groupes de travail, de séminaires et dans l'exécution de certains projets de recherches.

³⁷⁰ *Lettre d'information de l'IMROP n° 6*, décembre 2005, p7.

Graphique 3 : Organigramme de l'IMROP³⁷¹

³⁷¹Source : COIGNARD Eric & CHEIKH ABDELLAHI Mohamed, *Audit sur l'organisation administrative de l'IMROP de Nouadhibou en Mauritanie*, Ambassade de France en Mauritanie, Nouakchott, Décembre 2003, 78p, p10.

L'I.M.R.O.P. dispose de quatre départements de recherches, chaque département dispose un laboratoire, ces départements sont :
 DRVE : Département Ressources Vivantes et Environnement, DEA : Département de l'Exploitation et de l'Aménagement, DSI : Département Statistiques et Informatique, DVIS : Département Valorisation et Inspection Sanitaire.

B.2.2- L'évolution de la structure de la surveillance maritime

Compte tenu de la fraude et de la surexploitation des ressources halieutiques, la surveillance maritime a constituée et constitue encore la clef d'une gestion rationnelle et d'une préservation des ressources.

La tâche de surveillance des côtes mauritaniennes comprend le contrôle continu des lieux de pêches, des méthodes, des espèces pêchées, de la quantité pêchée et finalement de la valeur de vente de la pêche. Cette tâche de surveillance s'atteint grâce à un système intégré d'opérations basées à terre et en mer nécessitant un point de contrôle et de commande centralisé. C'est ainsi qu'a été créée, en 1987 et pour la première fois, une direction centrale du Ministère des pêches chargée de la surveillance maritime³⁷² remplacé, en 1994, par la Délégation à la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer (DSPCM).

Cette surveillance des côtes nationales a connu une évolution permanente depuis l'indépendance à travers, au départ, l'adoption de législations et ensuite la création de structures particulièrement destinées à la surveillance et au contrôle en mer.

En effet, dans le cadre de la première législation, la surveillance maritime est effectuée par la Marine Nationale mauritanienne. Un décret datant du 14 mars 1968, fixe les modalités d'intervention des navires de surveillance.³⁷³ Cette tâche a été confiée à la Marine Nationale mais à cette époque, cette dernière ne disposait que quatre vedettes pour surveiller toute la côte mauritanienne.

Cette réglementation mise en place dans le cadre du premier code de la marine marchande va se trouver dépassée dans la pratique de son contenu ; en effet, le début des années 1970 avait vu l'implantation des sociétés d'économie mixte tel que l'IMAPEC (Société mixte entre la Mauritanie et l'Espagne), l'arrivée de flottilles japonaises et des autres pays de l'Europe de l'Est et l'Ouest (URSS, Pologne, Roumanie, Norvège, France, Italie, Espagne, Portugal etc....). Ces navires étrangers sont autorisés à pêcher dans les eaux mauritaniennes en vertu de licences de pêche.³⁷⁴

³⁷² Il s'agit de la direction de la commande des pêches (voir *infra* : l'organisation administrative du MPEM de 1987).

³⁷³ SEJEAN Michel, *Droit international de la mer : l'exploitation des ressources halieutiques dans la ZEE par la Mauritanie*, Thèse droit public, univ. Montpellier 1, 1993,

³⁷⁴ Nous y reviendront sur ces sociétés mixtes dans la troisième partie.

Devant cette exploitation intense des eaux nationales, la Mauritanie a renforcé la surveillance maritime de ses côtes, par une surveillance aérienne, exécutée par la Marine. Cette surveillance aérienne est considérée, aujourd'hui, comme l'un des éléments essentiels des opérations de surveillance en mer.

C'est ainsi que la Mauritanie a entrepris de renfoncer la surveillance marine en s'appuyant sur l'Armée de l'Air au sein de la commande de pêche réaffirmée en 1994 dans le cadre de la DSPCM dotée d'une autonomie nécessaire sur le plan financier, personnel et matériel. Cette délégation est, aussi, chargée de lutter contre la pollution du milieu marin, de combattre les trafics illicites en mer, de participer au sauvetage en mer et de faire respecter les lois et règlements de l'Etat en matière de sécurité et d'hygiène sur les navires. Toutes ces dispositions sont reprises et précisées dans le dernier code des pêches, adopté en janvier 2000.³⁷⁵

La Délégation a hérité, de l'ancienne direction de la commande de pêche, des moyens de surveillance dont des navires de surveillance acquis grâce notamment à la coopération internationale.³⁷⁶ En 2007 la Délégation dispose de moyens navals, aériens et de communications suivants :³⁷⁷

- Deux navires hauturiers opérationnels dénommés *ABB* et *ARGUIN*.
- Trois vedettes de 10m pour le contrôle et la surveillance dans la rade de Nouadhibou et la zone artisanale.
- 12 embarcations de type artisanal, réparties en 5 postes côtiers le long du littoral sud (de Mamghar à N'diago).
- Trois vedettes pour la surveillance du Parc National du Banc d'Arguin au niveau des trois stations radars.
- Un avion de surveillance affrété à la direction de l'Air pour la patrouille maritime.
- La DSPCM dispose de cinq stations radars (Nouakchott, N'diago, Mamghar, Tafarit et Cap Blanc, *(voir carte)*). Ces stations sont équipées d'un système d'identification automatique permettant, grâce à un logiciel associé, d'identifier à distance

³⁷⁵ Loi n°2000-25 du 21 janvier 2000 portant Code des pêches, Section 3 du titre III intitulé « dispositions relatives au contrôle et à la surveillance des activités de pêche », Articles 46 à 69., J.O.RIM n° 977 du 30 juin 2000, pp 502-526

³⁷⁶ A ce sujet on peut citer le navire « *N'Madi* » fruit d'une coopération avec l'Allemagne et la vedette rapide de surveillance appelée « *ABB* » offerte par la France

³⁷⁷ Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM), *présentation de la DSPCM*, Nouadhibou, 2007, 22p, p 5 et 6.

tous les bateaux suspects et de connaître leurs noms, leur destination, leur vitesse et la nature de leur mission. Les stations de radars sont fournies par la coopération allemande.³⁷⁸

La délégation possède aussi un parc composé d'une dizaine de véhicules légers et tous terrains ainsi qu'une dizaine de Quads tous terrains pour la surveillance côtière le long du littoral.

Le siège principal se trouve à Nouadhibou et qui a été inauguré le 21 mai 2006,³⁷⁹ et un autre secondaire à Nouakchott ainsi qu'un atelier à Nouakchott.

Le travail de la délégation se regroupe en deux opérations, l'une en mer et l'autre est basée à terre.

Les opérations en mer consistent en deux éléments complémentaires. Tout d'abord, un survol régulier des zones de pêche pour établir une tracée générale régulière des pêches en prenant note de la présence et de la situation du bateau de pêche. Ensuite des patrouilles navales pour renforcer un contrôle localisé par le moyen d'inspections à bord des bateaux de pêche vérifiant s'ils disposent d'une autorisation leur permettant d'opérer dans la ZEE mauritanienne.

³⁷⁸ <http://actualites.marweb.com/mauritanie/economie/134.html>

³⁷⁹ *Journal Horizons* n° 4233 du Mercredi 24 mai 2006, p5.

Graphique 4 : Organigramme de la DSPCM

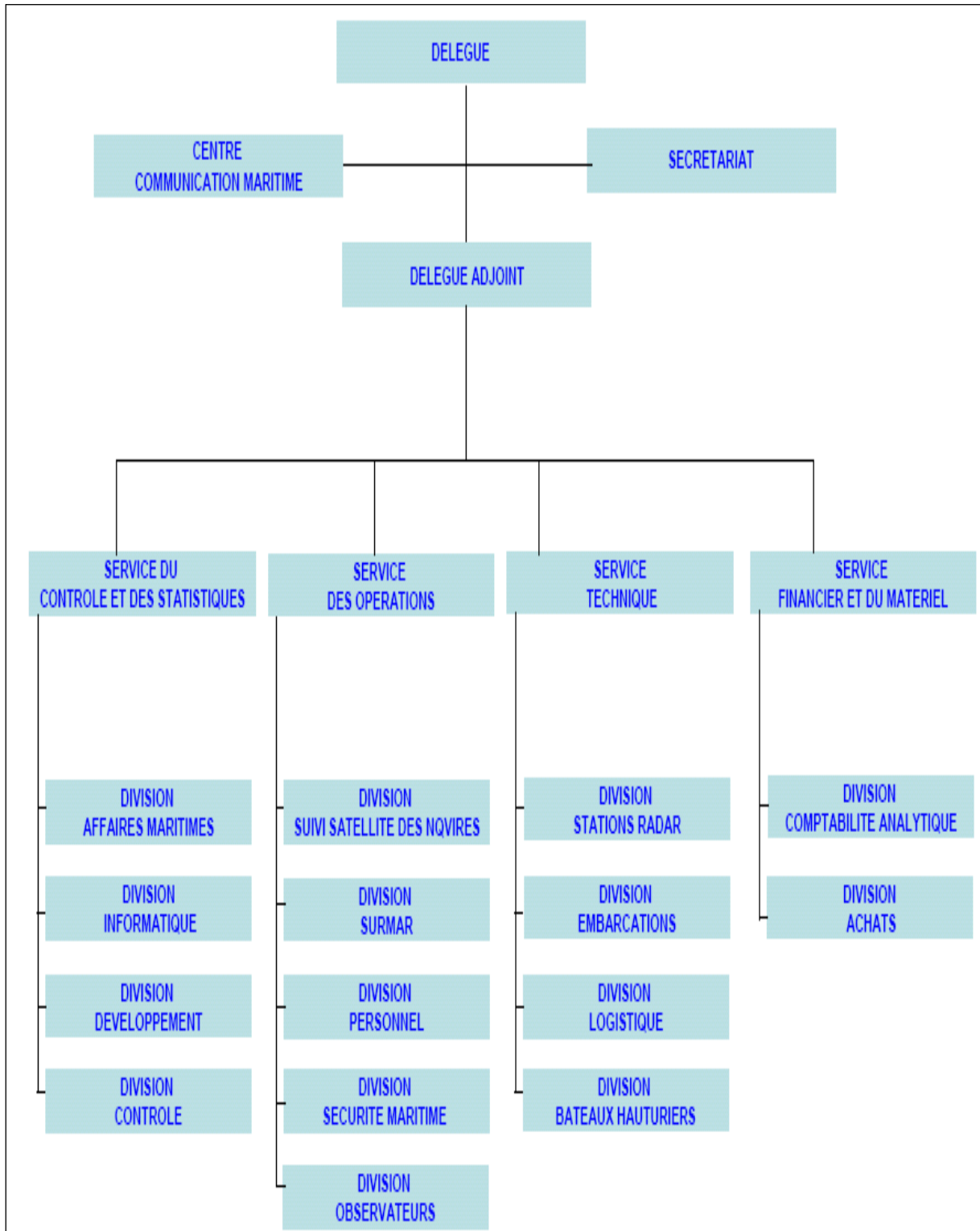
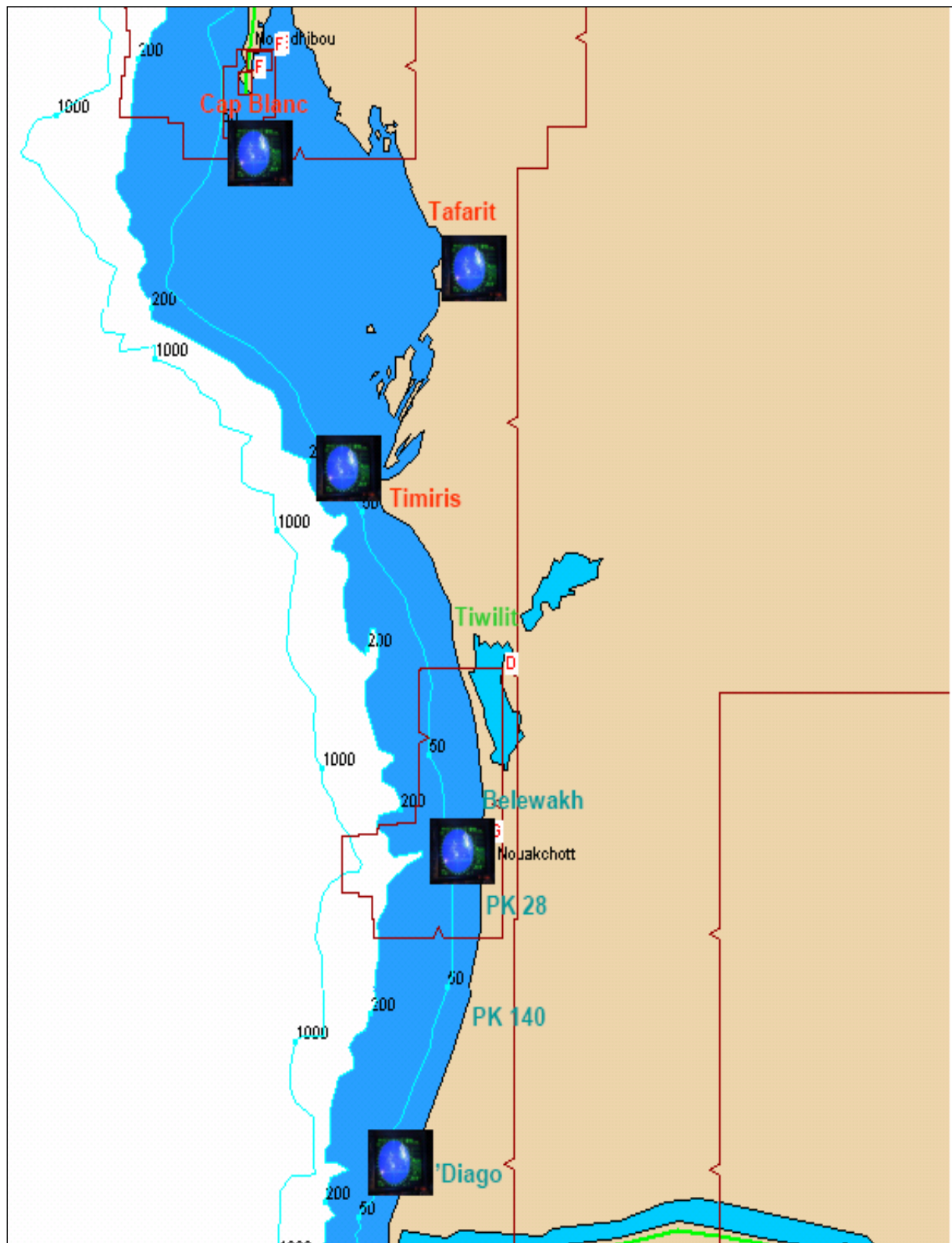


Figure 14 : Les points des Stations radars de la DSPCM sur le littoral national



Les opérations basées à terre, en revanche, nécessitent l'établissement d'une inspection des pêches chargée de la supervision des débarquements et de la vente du poisson, l'application des réglementations à terre les concernant et la liaison locale avec l'industrie poissonnière. Cette opération peut vérifier aussi si le navire, ses équipements, et ses captures correspondent aux normes.

Toutefois, ces opérations peuvent aussi être déclenchées par les avions ayant constaté une infraction et l'ayant signalé aux navires de surveillance opérant dans le secteur.

Le dernier code des pêches, adopté en 2000, fixe la liste des agents de contrôle pouvant chercher et constater les infractions.³⁸⁰ Ces agents sont assermentés devant le tribunal compétent, à moins qu'ils ne l'aient déjà été au titre de leur fonction.

La classification des infractions prend trois formes : les infractions très graves ; les infractions graves et les infractions commises à l'encontre des agents de contrôle dans l'exercice de leur fonction. Ces infractions et leurs sanctions correspondantes sont mentionnées dans le même code des pêches de 2000.³⁸¹

Depuis la création de la Délégation de Surveillance des Pêches et Contrôle en Mer (DSPCM), la pêche illégale dans les eaux nationales mauritaniennes, a reculée grâce aux efforts de cette structure malgré ses moyens limités. Le rapport d'activité de 2002, du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, montre que la DSPCM a constatée 704 infractions³⁸² tandis que le nombre d'infractions pour la période de 2005 à 2007 ne dépassait pas 750.³⁸³

³⁸⁰ Selon l'article 46 de la loi n°2000-025 portant code des pêches du 24 janvier 2000, il s'agit de : **1)** les agents de l'administration chargée des pêches spécialement habilités à cet effet par écrit ; **2)** les officiers de police judiciaire ; **3)** les officiers commandant les navires ou avions de guerre ; **4)** les officiers et officiers marinières commandant les navires, unités ou aéronefs appartenant à l'État et affectés à la surveillance maritime ; **5)** les agents de l'administration des douanes ; **6)** les capitaines et officiers des ports ; **7)** les agents du Parc National du Banc d'Arguin affectés à la surveillance maritime ; **8)** tous les agents spécialement habilités à cet effet par décret.

³⁸¹ Loi n°2000-025 portant code des pêches du 24 janvier 2000, section 3, Articles 64-65-66-67-68-69-70-71-72.

³⁸² Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM), *Rapport d'activité : année 2002 et perspectives pour l'année 2003*, MPEM, Nouakchott, Janvier 2003, 17p, p6.

³⁸³ Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer, idem, p20.

On peut citer parmi les infractions constatées ces dernières années :

*Le 24 mai 2008, la DSPCM a arraisonné 90 embarcations artisanales et saisi la capture pour la raison de non paiement de licence de pêche par les pêcheurs et pas de balises. *Source : La Tribune n°403 du 9 juin 2008.*

*En 2007, pour avoir refusé de se conformer à la réglementation en matière de port de balises, deux bateaux chinois pêchant sous licences ont été arraisonnés par la DSPCM. *Journal Le Calame du 05 juillet 2007.*

*Le 4 mai 2006, la DSPCM a arraisonnées quatre navires espagnols s'adonnant à des activités de pêche illicites dans les eaux territoriales nationales. Ces navires auraient été surpris avec différents journaux de bords avec des déclarations réelles pour l'armateur et d'autres erronées destinées aux les autorités de contrôle maritime. En plus de cette fausse déclaration sur les captures, les quatre bateaux avaient été également surpris avec d'importantes captures de poissons juvéniles. *Agence Nouakchott d'Information, 8 mai 2006.*

Parmi les missions supplémentaires de la DSPCM, la lutte contre les trafics illicites en mer et le sauvetage en mer. Cette mission participe à la lutte contre l'immigration illégale et au sauvetage de clandestins. La Mauritanie a souffert, et souffre encore, depuis plusieurs années de ce problème social.

Pour remplir cette mission difficile, la Mauritanie (à travers le DSPCM ainsi que des autres structures administratives), a demandé l'aide de l'Union Européenne et plus particulièrement de l'Espagne. Cette dernière a montré sa disponibilité pour assister la Mauritanie afin de réduire le nombre des migrants qui traversent les eaux territoriales mauritaniennes pour atteindre les Iles des Canaries.

Au terme d'une visite en Mauritanie du Ministre des Affaires Etrangères espagnol le 16 mars 2006, les deux parties sont mises au jour une stratégie à trois niveaux

En 2003, un accord a été signé entre l'Espagne et la Mauritanie. Cet accord porte sur la régulation des flux migratoires. Il prévoit le rapatriement des immigrés illégaux vers la Mauritanie même s'ils ne sont pas mauritaniens.³⁸⁴

Pour héberger ces derniers, une ancienne école de Nouadhibou, a été réhabilitée par l'Espagne et transformée en centre d'accueil, en avril 2006, pour les migrants clandestins³⁸⁵ en attendant leur rapatriement vers leurs pays d'origine.

A la demande de l'Espagne, l'Union Européenne à travers son agence FRONTEX (agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne), a mis en place en février 2006 un dispositif de contrôle de l'émigration clandestine au large du Sénégal et de la Mauritanie avec des moyens navals et aériens apportés par des pays membres de l'Union.³⁸⁶

En vue de ce projet de surveillance baptisé « Cheval de mer », l'Espagne a doté la DSPCM de quatre patrouilleurs pour surveiller les mouvements de pirogues d'immigrés clandestins à destination de l'archipel canarien.³⁸⁷ Elle a envoyé un hélicoptère et une vingtaine de gendarmes de la garde civile. Ces derniers ont été déployés dès le mois de mai

³⁸⁴ *Quotidien de Nouakchott Info* n° 425 du mercredi 2 juillet 2003, p3

³⁸⁵ Armelle CHOPLIN et Jérôme LOMBARD, *Destination Nouadhibou pour les migrants africains*, *Revue de la Maison de la Géographie de Montpellier* n°88, avril 2007, Article publié sur le site de la revue : <http://mappemonde.mgm.fr/num16/lieux/lieux07401.html>.

³⁸⁶ François NADIRAS, *Frontex face aux migrants africains illégaux*, In colloque *l'étranger entre la loi et les juges*, 8 et 9 novembre 2007, Centre d'études et de recherches sur les contentieux (CERC), Université du Sud—Toulon Var et la section toulonnaise de la Ligue des droits de l'Homme. Lien : <http://www.lidh-toulon.net/spip.php?article2253>

³⁸⁷ *Agence Nouakchott d'Information*, 22 mars 2006.

2006. Les informations recueillies et vérifiées sur toute activité suspectée, (surtout les navettes des immigrés clandestins), sont ensuite transmises à la DSPCM qui se charge de les intercepter une fois dans les eaux territoriales mauritaniennes.³⁸⁸

Ces patrouilles maritimes ont permis à la Mauritanie d'intercepter et arrêter quelque milliers d'immigrés clandestins et certains passeurs.³⁸⁹ Et pour confirmer leur volonté de lutter contre ce phénomène, l'Espagne et la Mauritanie ont signé en août 2007 un autre accord destiné à la régulation et de gestion des flux migratoires.³⁹⁰

Pour le même objectif, la coopération allemande a fait don de trois vedettes rapides³⁹¹ à la délégation de la surveillance maritime renforçant la lutte contre l'immigration clandestine.

Aujourd'hui, la DSPCM joue un rôle de coordination entre les différentes administrations concernées par l'action de l'Etat en mer: la Marine Nationale, la Direction de l'Air, la Gendarmerie, la Douane, le Parc National du Banc d'Arguin, en particulier dans le domaine de la surveillance des pêches et côtes nationales.

Enfin, la DSPCM compte toujours sur la coopération régionale et internationale pour l'harmonisation des procédures, l'identification des techniques convenables, et la lutte contre les trafics illicites ainsi que la formation de cadres en matière surveillance et de contrôle en mer.

C- Les institutions publiques de la promotion du poisson mauritanien

Depuis l'indépendance de la Mauritanie, les gouvernements successifs ont mis en place des structures d'intervention sur la production, la promotion et la commercialisation du produit de la pêche. L'objectif est, dans la pêche artisanale, de favoriser le développement de la production et de la commercialisation dans l'intérieur du pays, et dans la pêche industrielle, de prélever une part des bénéfices au profit du budget de l'Etat.

³⁸⁸ *Nouakchott info* du N° 1228 du 09 MAI 2007.

³⁸⁹ -Les services de la Délégation à la surveillance des pêches et au contrôle en mer a interpellé l'un des plus grands passeurs d'immigrés clandestins le 9 août 2006. *Journal sénégalais Le Soleil du Jeudi 10 août 2006*

- En avril 2009, les services de surveillance maritime ont arrêté dans la zone de Guerra (10 km au nord de Nouadhibou) 69 immigrants clandestins à bord d'une embarcation en partance pour les côtes européennes. Source : *Agence de Nouakchott pour l'Information*.

³⁹⁰ Florianne CHARRIERE & Marion FRESIA, L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection, Haute Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), Novembre 2008, 52p, p16.

³⁹¹ Agence de Nouakchott pour l'Information, mars 2008.

En 1972, le gouvernement, de cette époque, avait créée une commission d'études de la commercialisation des produits de la pêche artisanale³⁹² qui était chargée d'examiner les problèmes relatifs à l'écoulement des produits de la pêche artisanale.

Début des années 80, des tentatives sont faites pour créer des organismes de promotion, l'encadrement et de commercialisation des produits de la pêche. C'est le cas de l'Office National pour la Promotion de la Pêche (O.N.P.P) fondée en 1981, la Société pour la Promotion de la Pêche Artisanale Mauritanienne (S.P.P.A.M) créée en 1983, deux organismes aujourd'hui disparues. Seul la Société Mauritanienne de Commercialisation de Pêche (S.M.C.P) fondée en 1984, est maintenant quasiment privatisée.

C.1- La tentative de création de l'Office National pour la Promotion de la Pêche (O.N.P.P)

Créé en 1981, il s'agit là, de l'un des premiers efforts internes entrepris pour la promotion de la pêche nationale en matière d'encadrement de la profession de pêche ainsi que de la commercialisation des produits.

A cette époque, l'ONPP, s'occupe de la pêche artisanale et de la pêche semi industrielle pratiquée par des moyens nationaux. C'est ainsi que dans le contexte de la Nouvelle Politique des Pêches de 1979, des mesures ont été prises pour la restructuration du secteur de la pêche et de sa promotion.

C'est à cet effet qu'un office nationale pour la promotion de la pêche (ONPP) avait été créé dont le régime juridique était un établissement public à caractère industriel et commercial.³⁹³ Aujourd'hui disparu. Cependant, l'ONPP était devenu à l'époque, l'instrument privilégié de l'Etat pour contribuer à assurer la promotion et la commercialisation de la pêche d'une manière générale et la pêche artisanale en particulier. Ainsi, il est assez intéressant de revenir sur la création de cette importante structure et les raisons de sa suppression. Cette structure a été créée le 2- février 1981, avec un budget de 18 millions d'Ouguiyas et pour un siège sociale fixé à Nouadhibou. Les principaux objectifs de l'ONPP sont :³⁹⁴

³⁹² A.KANE, *op.cit.* p. 310.

³⁹³ Décret n° 81-033 du 26 février 1981 portant la création de l'office nationale pour la promotion de la pêche, article 1.

³⁹⁴ Décret n°81-033, *idem*, article 4 et 5.

- Contrôler et surveiller les sociétés de pêche et les industries annexes³⁹⁵ et notamment celle où l'Etat détenait directement ou indirectement une participation.
- L'assistance et contrôle des coopératives de la pêche artisanale.
- Identifier, étudier, exécuter ou contrôler les projets relatifs au développement des pêches. A ce titre, l'ONPP est habilité à recevoir des fonds de concours, de subventions, de prêts de l'autorité publique ou d'organismes publics ou privés et particuliers mauritaniens ou étrangers. Ce qui devait constituer un grand atout pour son autofinancement pour la mise œuvre donc de ces projets de développement.

Dans ce cadre, la pêche artisanale, à travers cette structure, a pu bénéficier d'énorme investissement par des organismes arabes et internationaux tel que le F.E.D (Fond Européen de Développement), la Banque Mondiale, la FAO, les fonds saoudiens, le Japon...³⁹⁶.

La vocation principale de l'ONPP était donc, surtout de répondre aux impératifs de développement de la pêche artisanale qui a connu de multiples problèmes : de commercialisation, de ravitaillement et de moyens matériels. Ainsi, les promoteurs privés devaient être des partenaires privilégiés de l'ONPP pour les actions de la promotion.

En juillet 1982, l'ONPP a fermé ses portes sans déclaration préalable de la part du gouvernement.³⁹⁷ En effet, les autorités administratives avaient estimé qu'il s'était avéré que l'ONPP était en fait une structure lourde et trop centralisé.

L'administration des pêches gagnerait à être plus légère de façon à s'adapter à l'évolution du secteur, il lui est préféré des sociétés mixtes avec des participations publiques et privées mauritaniens qui sont bien entendu du point de vue juridique d'une autre nature et d'un autre statut face au service public de l'Etat.

Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, le département des pêches avait lui-même fait l'objet de plusieurs décrets portant de multiples organisations et réorganisations.

³⁹⁵ -Par société de pêche, on entend une société pouvant intégrer une ou plusieurs des activités suivantes : Production (armement, affrètement) ; Transformation (congélation, conserve, salage, fumage.....) ; Stockage (conservation) ; Commercialisation des produits de la mer (marché intérieur, exportation...)

-Pour industrie annexe, on entend, toutes les industries ayant vocation à offrir des services aux sociétés de pêche (chantier de réparation navale, fabrication d'engins de pêche).

³⁹⁶ Pour le F.E.D, il a pu investir 7,9 millions de dollars, Les fonds saoudiens : 700.000 dollars, le Japon, il a accordé 4,5 millions de dollars en juin 1981. Source : A.KANE, idem, p.311.

³⁹⁷ Robert CORDOVER, *Evaluation du secteur alimentaire et agricole : évaluation du secteur halieutique et options d'assistance*, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), décembre 1982, 52p, p38,

C'est ainsi qu'on peut analyser qu'à l'administration mauritanienne, en matière d'encadrement et de commercialisation du secteur des pêches, était tatillonne et instable. Cette pratique prive la Mauritanie de bénéficier des atouts pendant trois décennies du point de vue économiques et sociaux du secteur de la pêche.

Depuis la suppression de l'ONPP, d'autres organismes ayant la même objectif ont été créés. Il s'est avéré toujours nécessaire d'avoir des structures d'encadrement de ce secteur surtout en matière promotionnelle.

C'est alors que la promotion et la commercialisation du secteur de la pêche, (surtout le sous secteur artisanal), s'avérant nécessaire donna lieu à la création d'une structure de promotion et puis de commercialisation pour favoriser le développement du commerce du poisson. Cette structure, différente de l'ONPP par sa nature et son statut particulier, s'appelle la société pour la promotion de la pêche artisanale mauritanienne.

C.2- Société pour la Promotion de la Pêche Artisanale Mauritanienne (S.P.P.A.M)

Créée en 1983 à l'initiative de l'Etat, la S.P.P.A.M est une société d'économie mixte regroupant l'Etat (qui détient 35% du capital, des entreprises privés qui sont majoritaire (55%) et des coopératives qui ont une faible participation (10%).³⁹⁸ Il faut signaler que les pêcheurs artisanaux sont organisés dans le cadre de ces coopératives qui sont des organisations professionnelles de la pêche artisanale.

La SPPAM est administrée par un conseil d'administration, présidé par le directeur de la pêche artisanale du MPEM. Ce conseil comprend trois représentants de l'Etat, cinq représentants des actionnaires privés et un seul pour les coopératives de pêche.³⁹⁹

Les objectifs de la SPPAM ont été établis par l'Etat qui voulait, en cette année de sécheresse très dure,⁴⁰⁰ limiter l'abattage des animaux pour préserver le cheptel et pour améliorer le niveau de vie des citoyens grâce à la pêche artisanale.

Ses objectifs essentiels étaient de trouver des débouchés pour le poisson, faire la promotion du poisson dans le pays ainsi qu'avitailler les pêcheurs en matériels à des prix

³⁹⁸ Bintou DIOP, *La pêche artisanale en Mauritanie*, mémoire Maitrise en Economie publique, Université de Nouakchott, Nouakchott, 1986, 65p, p18

³⁹⁹ Bintou DIOP, idem, p21.

⁴⁰⁰ 68 mm de pluie en 1983 à Nouakchott sur deux jours, *Source : ASECNA*

raisonnables. Pour ce faire, des groupements des coopératives ont été mis en place dans les villes de l'intérieur du pays. En 1983, il n'y avait aucun moyen de conserver le poisson dans ces villes. Des caisses isothermes ont alors été installées dans ces villes par la SPPAM⁴⁰¹ qui s'engage de livrer le poisson sous glace et dans des délais courts jusqu'à l'extrême Est du pays. Tous ces engagements ont été faits avec l'aide du Japon qui a monté des installations frigorifiques et a financé l'achat de certains équipements.⁴⁰²

Très tôt apparurent les premières difficultés : un fond de roulement insuffisant ne permit jamais à faire face à des achats substantiels de poissons. L'avitaillement des pêcheurs se fit cependant régulièrement à prix raisonnable pendant quelques années jusqu'à ce que les fonds manquent pour renouveler les stocks.

Le 21 mars 1987, les actionnaires privés perdent le poste de gérant de la société au profit de l'Etat suite d'une coopération entre les gouvernements danois et mauritanien. Cette coopération vient se greffer sur la S.P.P.A.M, le gouvernement danois souhaite équiper la Mauritanie d'une chaîne du froid partant de la côte sud jusqu'à Kiffa à l'est du pays. Il fut prévu la construction de chambres froides dans les campements des pêcheurs pour stocker provisoirement le poisson pour l'expédier à Nouakchott par camion frigorifique. A partir de là, le poisson devait être dispersé dans l'intérieur où des chambres froides devaient l'accueillir.

C'est en 1989 que la construction de ces installations est achevée. Au même moment, c'est le départ des pêcheurs sénégalais⁴⁰³ qui étaient pour beaucoup dans l'approvisionnement en poisson du pays puisqu'il représente la majorité de pêcheurs de la partie sud de la côte mauritanienne. Le projet danois ne fut pas poursuivi et les chambres froides sont restées vides.⁴⁰⁴

Alors que le marché intérieur allait en s'accroissant les parts de marché de la SPPAM diminuaient au profit des circuits traditionnels et l'avitaillement en équipement des pêches devenait introuvable. La bonne pluviométrie des années 1988, 1989 et 1990

⁴⁰¹ OULD GUELAYE, op.cit. p.51.

⁴⁰² En 1983, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (AJCI) a financé la construction de deux chambres froides de 20 tonnes, une fabrique de glace d'une capacité de 2 tonnes par jour très vite tombée en panne, l'acquisition de 4 camions isothermes et 4 camions frigorifiques. *Source : OULD GUELAYE, Idem, p.49.*

⁴⁰³ Le conflit de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie a été de grande ampleur et une réelle catastrophe humaine et économique. En mai de même année, les deux pays ont procédé à l'expulsion des ressortissants de l'autre

⁴⁰⁴ On raconte que les pêcheurs ont habité dans ces chambres froides non utilisées, pendant quelques années, où ils sont plus à l'abri des vents de sable ou de l'humidité que dans leurs cabanes de bois.

(respectivement 182mm, 114mm et 149mm)⁴⁰⁵ pousse l'Etat à ne plus soutenir la distribution le pays en poisson mais il semble que deux causes soient à l'origine de la faillite de la SPPAM.

Tout d'abord, la première explication montre que des objectifs privés sont incompatibles avec le projet social de l'Etat. Les actionnaires privés préféraient commercialiser à l'exportation à l'étranger tandis que l'Etat voulait nourrir la population de l'intérieur à très faible pouvoir d'achat.

Ensuite, la mauvaise gestion du matériel et des hommes est la deuxième raison de l'échec de cette société. La SPPAM n'ayant pas eu dès le départ un fond de roulement suffisant pour payer les producteurs à l'achat. Ceux-ci préféraient vendre aux mareyeurs au détriment de la SPPAM, qui ne payait la production que tous les quinze jours. Les achats de la SPPAM ont donc diminué jusqu'à sa faillite totale décidée par l'Etat en 1993. Le tableau suivant exprime bien cette faillite programmée.

Tableau 7 : Poisson acheté par la SPPAM par année et par tonne.⁴⁰⁶

Année	1988	1990	1991
Quantité acheté	1514	1034	117

Dès 1983 à 1993, malgré les équipements construits par l'agence danoise pour le développement international (*DANIDA*), la SPPAM n'a pas pu assurer en totalité l'approvisionnement ni des pêcheurs, ni des consommateurs de poissons malgré la faible densité du territoire mauritanien. Alors, les entreprises privées actionnaires la rachèteront pour un prix dérisoire.

Cet échec va conduire l'Etat mauritanien à tenter une autre expérience sans objectif social mais plutôt commercial en développant la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons.

⁴⁰⁵ Source ASECNA, 1990.

⁴⁰⁶ Source : MPEM, 1992.

C.3- Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP)

En même temps que la promotion et de la commercialisation de la pêche artisanale se met en place, le contrôle, la promotion et de la commercialisation de la pêche nationale à travers la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP).

Deux étapes sont décisives et jouent un grand rôle dans l'histoire de la pêche industrielle mauritanienne : le débarquement obligatoire de la production à Nouadhibou, unique port de pêche du pays, et la création de la SMCP qui a le monopole des exportations de produits de la pêche congelés.

En 1980, l'obligation de déclaration administrative des captures des produits de pêche par armements nationaux a été adoptée. L'installation à Las Palmas⁴⁰⁷, au cours de l'année suivante, d'un dispositif de contrôle, composé d'agents de la Banque Centrale de Mauritanie, de la douane et de contrôleurs du MPEM,⁴⁰⁸ pour suivre les opérations de débarquement et de commercialisation ne parviendra point à endiguer la forte évasion de produits et des capitaux. Les limites de cette procédure de contrôle allaient conduire en 1982 à l'institution de la mesure phare qui rend obligatoire le débarquement et la commercialisation à partir de la Mauritanie de la production de pêche congelée.⁴⁰⁹ La mise en place d'un instrument de distribution qu'est la SMCP en 1984, venue compléter la mesure de débarquement se traduira par une croissance très rapide des recettes d'exportation.

Cette nouvelle structure est aussi un établissement public à caractère industrielle et commercial (créé en 1984) dotée d'une personnalité moral et autonomie financière.⁴¹⁰ Il s'agit d'une société publique responsable de la commercialisation de la pêche industrielle, et qui doit récupérer la totalité de recettes que l'Etat mauritanien était supposé percevoir de l'exploitation des stocks de sa ZEE. Elle doit aussi, jouer un rôle important dans la mise

⁴⁰⁷ La proximité de Las Palmas (îles de Canaries) a constitué, durant quelques années, le centre de débarquement et le point de départ de produits de pêche mauritaniens vers les marchés asiatiques et européens.

⁴⁰⁸ Mika DIOP & Abdou Daïm DIA, *Pêcheries maritimes mauritaniennes : quelles régulations pour une gestion durable ?* In : GASCUEL D. (ED.), CHAVANCE PIERRE (ED.), BEZ N. (ED.), BISEAU A. (ED.) *Les espaces de l'halieutique*. Paris : IRD, 2000, p. 583-587. (Colloques et Séminaires). Forum Halieumétrique, 4. Rennes (FRA), 1999/06/29; 1999/07/01, p.586.

⁴⁰⁹ Mika DIOP & Abdou Daïm DIA, idem, p.587

⁴¹⁰ Décret n° 84-130 du 5 juin 1984 portant création et organisation d'un établissement public dénommé Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (S.M.C.P), Article 2.

en œuvre des décisions s'y rapportant et travaillant en étroite coopération avec la Banque Centrale de Mauritanie, principal actionnaire dans son capital⁴¹¹

Elle administré par un conseil d'administration composé d'un représentant de la présidence de la République, membre du ministère du Plan, de deux représentants du ministère des pêches, de deux représentants du ministère de finances et du commerce, de deux de la Banque centrale, deux représentants de la fédération des industries et armements de pêche (F.I.A.P).⁴¹²

La SMCP achète la production halieutique de tous les navires opérant dans les eaux mauritanienne et qui sont soumis à l'obligation de débarquement.⁴¹³ Elle dispose de l'exclusivité de la commercialisation vers l'extérieur.⁴¹⁴ Les prix d'achat doivent être décidés par une commission regroupant deux représentants de la société et quatre représentants de producteurs.⁴¹⁵ La commission doit fixer ses prix sur la base de connaissance des offres et inductions relatives aux ventes pratiquées sur le marché internationales et d'une manière générale, toutes informations disponibles sur la conjoncture et les tendances des différents marchés.⁴¹⁶ Les prix d'achat des produits par la S.M.C.P sont fixés pour une période de dix jours.⁴¹⁷

Depuis sa création, la SMCP joue un rôle important dans la politique de développement des pêcheries nationales. Mais elle exerce également une fonction majeure dans la négociation des prix sur le marché international, en se présentant comme l'unique vendeur mauritanien. Au titre de ses activités de commercialisation la société effectue diverses déductions⁴¹⁸ sur les achats effectués auprès des différents. Elle prélève également pour le compte de l'Etat mauritanien les droits de pêches. Ces droits de pêche changent en fonction des espèces capturées.⁴¹⁹

⁴¹¹ Joseph CATANZANO, *Eléments économiques sur les systèmes de productions et de commercialisation des céphalopodes en Mauritanie*, Ifremer, Nantes, Janvier 1989, 22p, p.7

⁴¹² Décret n° 84-130, idem, article 9.

⁴¹³ Décret n° 84-130, idem, article 6

⁴¹⁴ Décret n° 84-130, article 5.

⁴¹⁵ Arrêté n° R-123 du 30 juin 1987 portant la création et organisation de la commission chargé de fixer les prix d'achat du poisson par la SMCP, Article 3.

⁴¹⁶ Arrêté n° R-123, idem, article 2.

⁴¹⁷ Arrêté n°R-122 du 30 juin 1987 fixant le mode de cession et la structure des prix d'achat du poisson livré à la SMCP, article 6.

⁴¹⁸ La SMCP prélève : les charges fiscales et parafiscales et en particulier la taxe à l'exportation et l'IMF ; les taxes municipales; les taxes portuaires, frais bancaires, commission SMCP, frais de stockages. *Source* : Arrêté n°R-122, idem, article 7.

⁴¹⁹ Joseph CATANZANO, idem, p.9.

Elle est également à l'origine de l'accélération des procédures des devises car, la SMCP ne consent aucun crédit et les paiements sont faits par le biais de crédit documentaire irrévocable et confirmé.⁴²⁰ Cette mission permettait aussi à la BCM de contrôler les rentrées de devises étrangères, le produit de la vente étant versé dans un compte de cette même banque. Durant quelques années, la SMCP a renforcé la position mauritanienne sur le marché international des poissons et plus particulièrement les céphalopodes.

Mais dès la fin des années quatre-vingts, la Mauritanie a engagé des réformes économiques visant à libéraliser l'économie, le commerce extérieur et à renforcer le cadre législatif. Les principales réformes ont été axées sur les aspects suivants : libéralisation des prix et élimination des obstacles au commerce international; libéralisation des changes; assainissement du secteur financier; privatisation progressive des entreprises publiques ; et réformes fiscale, douanière et judiciaire. Alors que le secteur des pêches, aux avant-postes de l'économie mauritanienne, a constitué une cible privilégiée de la politique nationale de libéralisation.

En conséquence, De 1987 à 1994, divers décrets et arrêtés ont apporté des modifications ponctuelles au fonctionnement du système mis en place, dont certains ont entraîné des relations difficiles avec les producteurs. En 1991, la SMCP est devenue une société de prestation de services en conservant son statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial.⁴²¹ Sa mission, en matière de commercialisation et d'exportation, devait dès lors être exercée conjointement avec les fédérations de producteurs et les producteurs eux-mêmes dans le cadre des commissions de commercialisation et de concertation instituées par le même décret de 1991.

Au cours de la même année, la SMCP a pris la forme de Société Nationale.⁴²² En 1993, la commission de commercialisation a été supprimée.⁴²³ Elle a été réinvestie de ses attributions exclusives en matière de commercialisation de la production relevant de son monopole, en gardant sa fonction de société de prestation de services. En 1994, la SMCP a

⁴²⁰ Idem.

⁴²¹ Michael F. LANGSTAFF, *Promotion des exportations : dispositif institutionnel et éléments pour un programme d'actions*, In Mauritanie – Cadre intégré : Une stratégie commerciale centrée sur la pauvreté, Banque mondiale, octobre 2001, 36p, p 16

⁴²² Michael F. LANGSTAFF, idem, p.17

⁴²³ Décret n° 93.024 DU 28 janvier 1993 relatif à la commercialisation et à l'exportation des produits halieutiques soumis à l'obligation de débarquement, JORIM n° 832 du 15 juin 1994, pp. 295-297, article 7.

été partiellement privatisée⁴²⁴, l'Etat ayant ouvert 50% du capital au secteur privé. La part a été portée à 65% en 1995⁴²⁵, et elle devient finalement une société anonyme de droit privé.

Néanmoins, depuis cette transformation, la SMCP est devenue une société de commercialisation de grande envergure, est nantie d'une importante capacité de négociation, découlant du volume des tonnages exportés (*tableau en annexe*). Elle a assuré la fluidité des rapatriements des devises en assurant d'obtenir les meilleurs prix, pour les produits des exportateurs mauritaniens de pêche, sur le marché international. Depuis l'an 2000, les privés nationaux ont l'autorisation de négocier directement avec les clients éventuels et exportent leur produits mais ils doivent passer sous le contrôle de la SMCP.

Les responsables de cette société résument son rôle depuis sa création dans ces lignes : « *La SMCP a joué un rôle déterminant dans l'essor du secteur de la pêche, par les réalisations suivantes : connaissance quantitative et qualitative de la production nationale ; amélioration substantielle des prix à l'exportation grâce à un suivi régulier du marché international du poisson ; garantie du rapatriement intégral des recettes en devises ; prélèvement et paiement des droits et taxes revenant à l'Etat ; contribution à la promotion et au développement de la pêche artisanale* ». ⁴²⁶

A partir de cette privatisation, la SMCP joue plus un rôle de commercialisation (en tant qu'intermédiaire) qu'une véritable promotion des produits du secteur. Et pour cette raison, le gouvernement a réorganisé à nouveau le ministère chargé des pêches, en 1998, pour créer une direction dédiée à la Promotion des Produits de la Pêche⁴²⁷. La préoccupation essentielle de cette direction concerne l'intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale par l'augmentation de la valeur ajoutée. Cette direction est chargée de sensibiliser les exportateurs à l'importance du facteur qualité de leurs produits et de promouvoir leur présentation ou leur transformation afin qu'elles puissent correspondre au goût des consommateurs des marchés étrangers.

Cette direction a donc une double mission générale : la valorisation de la production nationale de pêche, en favorisant les industries de transformation locales et la promotion

⁴²⁴ Michael F. LANGSTAFF, idem, p.17

⁴²⁵ promoteurs/producteurs privés et banques.

⁴²⁶ Entretien avec les principaux responsables de la S.M.C.P au cours d'une visite à son siège à Nouadhibou, Mai 2008.

⁴²⁷ Décret n° 67-98 du 17 juin 1998, op.cit, (*voir supra*).

des produits halieutiques nationaux à l'étranger et à l'intérieur du pays. Elle s'inscrit dans le cadre d'un Ministère qui est passé d'une administration de tutelle à une administration de régulation et d'encadrement, au titre de la libéralisation de l'économie.

En 2006, cette direction a été réduite dans un service rattaché à la direction des industries de Pêche et de l'Inspection Sanitaire de la dernière restructuration du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Depuis cette dernière réorganisation, le service de la promotion et la vulgarisation joue le même rôle que l'ancienne direction du même titre.

Cependant, depuis 2001, et dans le cadre de la promotion extérieure, le gouvernement en association avec les professionnels du secteur, compte à mettre en place un centre de promotion des produits de pêche de Mauritanie mais il n'a pas vu le jour jusqu'à présent faute de financement.⁴²⁸ On ignore pour le moment quel va être le statut, ni la date de création de ce centre chargé d'étudier et de prospecter les marchés ciblés par les produits mauritaniens. Ses autres missions sont de définir les stratégies commerciales pour le développement du marché intérieur et les exportations vers la sous-région et l'international ; fournir une assistance aux opérateurs pour soumettre leurs ateliers de traitement aux normes de qualité ; développer de nouveaux produits et promouvoir l'investissement privé.

Conclusion du chapitre

La Mauritanie sous domination coloniale dans le cadre européen était essentiellement dans le régime de la liberté des pêches ceci à l'instar des autres pays africains se trouvant dans la même situation de dépendance. Dès son accession à l'indépendance, pour exercer ses droits sur ses territoires maritimes, la Mauritanie a dû se doter progressivement d'une réglementation et administration conçues pour protéger et gérer les ressources maritimes nationales.

Tout au long de ce chapitre, nous avons constaté que la Mauritanie avait pu prendre réellement conscience de l'importance économique qualitative et quantitative de ce secteur l'intégrant désormais dans sa politique globale économique et sociale. Cette conscience a

⁴²⁸ C.M.A.P., *Etude pour l'implantation d'un centre de promotion des exportations en Mauritanie*, C.M.A.P., Nouakchott, Août 2008, 75p, p26.

conduit le gouvernement mauritanien à adopter des lois réglementaires et créer des différentes structures administratives et commerciales. Ces dernières ont pour objet d'appliquer la réglementation et différentes politiques des pêches adoptées depuis l'indépendance à nos jours afin de gérer au mieux toutes les composantes du secteur de la pêche qui seront l'objet du chapitre suivant.

Chapitre V: Le secteur de la pêche dans la pratique

Introduction

Les eaux de l'Atlantique, qui bordent la Mauritanie sur plus de 700 kilomètre se passent pour être le plus poissonneuses du monde. Depuis quelques décennies, il existe dans ces eaux, deux types d'activités : activité artisanale (*section A*) et une autre industrielle (*section B*). Cependant, faut-il rappeler que jusqu'au milieu des années soixante, les activités de la pêche dans les eaux mauritanienne sont restées modérées.

A partir de 1965, les activités de pêche ont été intensifiées et les gouvernements successifs de la Mauritanie, n'ont ménagé aucun effort pour la maîtrise et l'organisation de l'exploitation de cette richesse qui a attiré les pêcheurs de tous les coins du monde.

Les résultats de ces efforts, du point de vue social, sont encourageants. On calcule qu'il existe actuellement 36.000 pêcheurs en Mauritanie et en Sachant que chaque poste de travail en mer génère 4 à 5 postes de travail à terre (dans l'industrie de transformation, la commercialisation, l'administration des entreprises, etc.). On peut raisonnablement dire que dans les divers domaines en amont et en aval de la pêche en Mauritanie, environ 150.000 personnes travaillent dont plus de 75 % de mauritaniens.⁴²⁹

Section 9 : L'exploitation artisanale des ressources et son évolution

Les années soixante ont été caractérisé par une prise de conscience du gouvernement mauritanien de l'importance du secteur de la pêche en générale et particulièrement, le sous secteur artisanale, dans l'amélioration des conditions de nutrition de sa population. Cette prise de conscience va conduire le gouvernement à accorder une priorité à l'activité artisanale.

Par sa contribution à la création d'emploi, à la production de nourriture, et par la distribution des richesses au sein de la population nationale, l'exploitation artisanale des

⁴²⁹ Mohamed OULD MOHAMED VALL, *Etude de la dynamique des systèmes d'exploitation et de l'éco biologie de la reproduction de trois Mugilides*, Thèse en sciences, univ. Nice, 2004, 127p. p.15.

ressources maritimes nationales a joué et joue encore, aujourd'hui, un rôle majeur dans le développement économique et social du pays. Nous traçons l'évolution de l'activité artisanale (A) et l'organisation professionnelle qui devient le moteur de cette activité (B).

A- L'activité artisanale

*Toute personne physique ou morale pratiquant l'activité de la pêche artisanale ou continentale peut être considérée comme producteur de type artisanal si le niveau technologique de ses engins n'a pas atteint celui du chalut et ne lui met pas de congeler son produit en mer.*⁴³⁰

Sur la base de cette définition, nous pouvons distinguer deux types d'exploitations de ressource vivante que regroupe l'activité artisanale mauritanienne, tant sur le plan géographique que sur le plan hydrologique.

- L'exploitation de ressource des eaux douces ou encore continentale et fluviale.
- L'exploitation de ressource maritime.

L'activité de la pêche artisanale en eaux douce est située principalement dans le sud du pays. Les seuls cours d'eau permanents du pays sont le fleuve Sénégal, qui sert de frontière entre la Mauritanie et le Sénégal sur 850 km, et le cours inférieur de son affluent, le Gorgol. Il existe plusieurs lacs associés aux champs d'inondation du réseau fluvial du Sénégal, dont le principal, le lac de R'Kiz, couvre une superficie de 1200 hectares lors des hautes eaux.

La pêche continentale est pratiquée de façon irrégulière et saisonnière. Cette activité est la spécialisation des *subalbe*,⁴³¹ la dernière catégorie des hommes libres de la stratification sociale d'*haalpulaar*⁴³² de Mauritanie où ils sont reconnus comme les maîtres des eaux. Les prises sont généralement consommées directement par la famille du pêcheur, des quantités sont vendues localement ou échangées avec les autres populations de la vallée.

⁴³⁰ Bintou DIOP, *La pêche artisanale en Mauritanie*, mémoire maîtrise économie, univ. Nouakchott, 1987, 69p, p3.

⁴³¹ Olivier KYBURZ, *La fabrication de la foulanité*, Journal des africanistes, 1997, Volume 67, Numéro 2, pp. 101 – 126, p.104.

⁴³² Dans la stratification sociale *haalpulaar*, il existe deux catégories de personnes : les hommes libres (*rimbe*) et les « gens castés » (*nyenbe*) qui ont reçu une fonction de production spécialisée. Parmi les *Rimbe*, la catégorie des hommes libres, la classe dominante est celle des *Toorobe*, (*Torodo au singulier*) littéralement ceux qui prient, les premiers à avoir été islamisés et qui sont aujourd'hui détenteurs des terres les plus fertiles du lignage dans le *Waaloo*. Dans cette catégorie sociale, on trouve des agriculteurs et des éleveurs plus ou moins aisés. Les *Ceddo* sont cultivateurs et étaient traditionnellement chargés de la fonction guerrière. Les pêcheurs (*subalbe*) occupent la dernière place dans la catégorie des hommes libres et sont les seuls à détenir une spécialisation professionnelle.

Au niveau de l'administration mauritanienne, il n'existe pas de statistiques récentes ni sur le nombre de pêcheurs professionnels et de subsistance, ni sur leur production. Mais selon des estimations datant des années 60, la production de cette pêche artisanale serait annuellement de 13 000 à 15 000 tonnes de poisson par an.⁴³³ Suite aux sécheresses successives de 1968-1982, la pêche continentale a baissé d'environ 10.000 tonnes par an pour atteindre 3000 tonnes en 1982.⁴³⁴

Alors que les rendements de cette pêche sont devenus marginaux, la migration permanente des pêcheurs professionnels du fleuve vers les grands centres urbains, à la recherche de revenus plus importants, est devenue la seule solution ou le retour aux activités agricoles qui reprennent de l'importance dans cette zone.

Depuis cette date, la production de pêche continentale fluctue d'une année à l'autre. Celle-ci dépend des pluies et de l'inondation de la plaine inondable qui en résulte. Selon une estimation de la FAO, la production de la pêche continentale mauritanienne est à l'ordre de 5000 tonnes par an entre 1999 à 2003.⁴³⁵

En 2007, la Mauritanie a signé, avec la FAO, une convention au terme de laquelle cette dernière va mobiliser un financement de 71 millions d'euros pour développer la pêche continentale.⁴³⁶ Ce financement vise l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la pêche en eaux douces. Cette stratégie va permettre de réaliser une carte des plans d'eau intérieurs avec points de pêche et sites de débarquement ainsi que à la préparation de textes réglementaires contribuant à la régularisation de cette activité.

Malheureusement, ce financement a été bloqué en 2008 avant que le projet se termine et c'est pour cause de l'instabilité politique et la suspension de tous les financements extérieurs. Depuis la reprise de coopération entre la Mauritanie et ses partenaires, en août 2009, nous n'arrivons pas de trouver des informations concernant ce projet de financement ni sur ce qui a été fait depuis le jour de la signature de convention.

⁴³³ André MARTENS & Fernand MATTART, *L'économie mauritanienne : de l'indépendance à nos jours*, Centre de Recherche en Développement Economique, Montréal, 1980, p.108.

⁴³⁴ Robert CORDOVER, *Evaluation du secteur halieutique et options d'assistance*, USAID, Washington, 1982, 54p, p.2.

⁴³⁵ Source : FAO, 2006

⁴³⁶ *Journal Horizons* n° 4580 du 02 octobre 2007.

L'exploitation de ressource artisanale maritime, quant à elle, est pratiquée, depuis presque un siècle en Mauritanie. L'origine de cette exploitation est liée à l'installation des populations diverses sur le littoral.

C'est au 15ème siècle que l'on observe pour la première fois des sites littoraux sur la côte mauritanienne.⁴³⁷ Ceux-ci étaient des comptoirs de commerce étrangers : *Arguin* au nord et *Portendick* au centre. Ces établissements ont entraîné un certain fléchissement des itinéraires des commerçants maures vers ces comptoirs, sans que l'on puisse parler d'une occupation du littoral, ni d'une économie maritime autochtone.⁴³⁸ Le manque d'eau douce et les difficultés d'accès à la côte mauritanienne mal abritée ont constitué un frein à la valorisation de cette dernière par la colonisation. C'est pourquoi l'influence des activités coloniales est restée très limitée sur les populations autochtones. Un découpage de la côte en fonction des populations qui l'occupaient a été réalisé par l'auteur Trotignon E. en 1981.⁴³⁹

Au moment de l'indépendance en 1960, on n'observe que deux foyers traditionnels de peuplement côtier qui n'ont guère prospéré depuis : les pêcheurs Imraguen au nord du Cap Timiris et les agriculteurs pêcheurs Wolofs dans le delta du fleuve au sud du pays. Un glissement de l'activité agricole vers une activité de pêche a continué durant les années des sécheresses pour cette dernière communauté de pêcheurs.

A partir des années cinquante, les chantiers s'ouvrent à Nouadhibou, capitale économique située à l'extrême nord du pays puis à Nouakchott, la capitale politique, vont amorcer un courant migratoire vers le littoral jadis déserté et dont certains découvrent les ressources de la mer. Plusieurs milliers des jeunes issus du monde rural se sont convertis au métier de la pêche.

En 1963, on ne compte que 235 pêcheurs en Mauritanie et 26 embarcations. En 1964, il y avait à Nouakchott une dizaine de pirogues sénégalaises.⁴⁴⁰ C'est, déjà, le début d'une évolution de cette activité qui n'ira qu'en accroissant avec le développement de l'urbanisation.

⁴³⁷ Jean ARNAUD, *La Mauritanie et la mer : vers un front pionnier littoral ?*, Th. Géographie, univ. Prix X, 1977, 266p.

⁴³⁸ Jean ARNAUD, *Idem.* p.126

⁴³⁹ TROTIGNON E., *Données socio-économiques sur le village de pêcheurs Imraguen d'Iwik (Mauritanie)*, *Bulletin de l'IFAN*, n°43, série B pp.319-360, p.335.

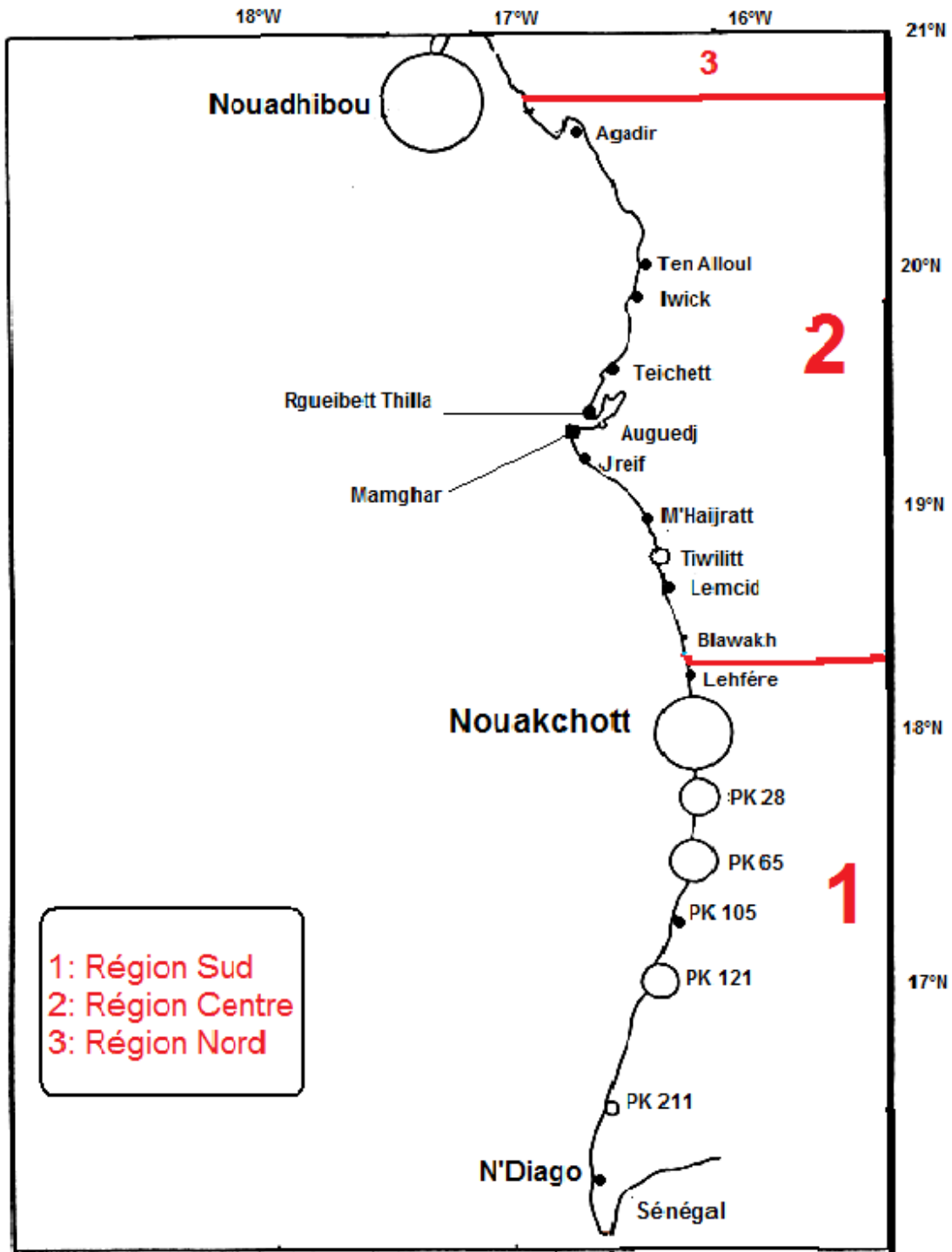
⁴⁴⁰ Y. LAGOIN, G.SALMON, *Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'Ouest africain : la Mauritanie*, F.J.B. éditeur, Paris, 1967, 62p, p.3.

Depuis les années 70, on distingue trois grandes régions de pêche artisanale sur le littoral national. Ces régions représentent des communautés sensiblement homogènes, du point de vue de la nature des structures et des types d'exploitation.

La région Sud du littoral où la pêche artisanale est pratiquée, en majorité, par des Wolofs, la région du centre du littoral qui est réservée aux Imraguen et contient le parc national du banc d'Arguin et enfin, la région nord du littoral qui représente une zone de migration de deux communautés précédentes (Wolofs et Imraguen) ainsi que des *Subalbé* (pêcheurs continentaux) et des pêcheurs étrangers et nationaux.⁴⁴¹

⁴⁴¹Hamady DIOP & Ismaïla THIAM, Quelques aspects des migrations de pêcheurs du secteur artisanal maritime en Mauritanie, *Bulletin Scientifique du CNROP*, n° 20, Nouadhibou, 1990, pp. 63-72, p.67.

Figure 15 : Localisation des régions de pêche artisanale en Mauritanie



A.1- Région Sud et Nouakchott ou Zone Wolofs

Lors du découpage national entre le Sénégal et la Mauritanie au moment de l'indépendance, cinq villages wolof situés au nord du fleuve Sénégal se sont retrouvés du côté mauritanien : N'Diago le plus grand, Boyo, Tchonk, Diaos, Diemer, ce qui représente à peu près 25.000 habitants. On retrouve bien sûr les mêmes familles au nord et au sud de la frontière, souvent d'origine de Saint-Louis du Sénégal. On compte parmi ces Wolof mauritaniens à peu près 10.000 pêcheurs.⁴⁴²

Cette région, qui va de N'Diago à Nouakchott, est habitée en majorité par des Wolofs mauritanien et des maures. Les ressortissants de la communauté *wolof* sont les plus anciens occupants de cette région et l'ancienneté relative du comptoir de Saint-Louis du Sénégal (créé par les français en 1659) dont ils sont géographiquement proches et auquel ils sont très liés. Les habitants maures, quant à eux, sont tous d'apparition récente (entre 1930 et 1993).⁴⁴³ La communauté maure s'occupe d'élevage et l'agriculture avec une simple pratique saisonnière de pêche tandis que les wolofs prennent, depuis la fin des années soixante, la pêche comme activité principale

Traditionnellement, les populations de cette région avaient comme activités économique dominante l'agriculture, qu'ils pratiquaient, sous pluie, sur les terres à l'abri des crues fluviales. A côté de ce mode de subsistance dominant, les populations pratiquaient, dans divers milieux hydriques (marigots, bras fluviaux et mer) une petite pêche vivrière, au moyen des techniques rudimentaires allant de petits barrages à la ligne à main en passant par de petits filets. Les captures de cette pêche sont échangées contre le sel et dattes que leur apportaient les Maures.

En 1907, se produisit une rupture technologique de poids concernant la pêche maritime. Deux habitant du principale village de cette région (N'Diago), Mamadou Dièye et Saar Samba⁴⁴⁴ séjourna plusieurs années à Saint-Louis du Sénégal pour y suivre des études coraniques. A la fin de ces dernières, ils auraient acheté à Saint-Louis deux piroguière et des

⁴⁴² Laurence MARFAING, Du savoir faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes: une approche historique, Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien Nr. 8/2005, 5. Jg., 30p, p10.

⁴⁴³ Abdel Wedoud OULD CHEIKH, Amadou MALICK DIOP, Les populations de la zone sud du littoral mauritanien, *In Actes du Colloque Environnement et littoral mauritanienne*, 12-13 juin 1995 à Nouakchott, Mauritanie, Colas François. (ed.). CIRAD, Montpellier 199p, pp.163-168, p.165.

⁴⁴⁴ Abdou Daïm DIA, Réseaux et groupes d'appartenance chez les pêcheurs migrants : le cas de wolofs de N'Diago (Mauritanie), *Bulletin CNROP* n°28, 2001, Nouadhibou, pp.54-66, p.56.

pêcheurs wolofs de Guet-N'Dar (quartier de Saint-Louis situé sur la langue de Barbarie⁴⁴⁵ seraient venus leur apprendre le métier de pêche.⁴⁴⁶

En 1940, il n'y avait encore à N'Diago que dix pirogues et compte en 1997 une cinquantaine.⁴⁴⁷ L'association avec les pêcheurs wolofs de Guet-N'Dar s'est maintenue jusqu'au en 1953 date où laquelle les pêcheurs de N'Diago se sont complètement indépendant.

Le principal village de cette région est N'Diago, situé à l'extrême sud-ouest du littoral national. Ce village est pris en étau entre un bras du fleuve Sénégal au sud-est, l'océan atlantique à l'ouest et un important cordon dunaire au nord. Erigé administrativement en chef lieu et doté d'infrastructures sanitaire et scolaire, elle compte en 2001, 3000 habitant appartenant pour l'essentiel à l'ethnie Wolof.⁴⁴⁸

L'accès à ce village est difficile, en direction de Nouakchott, la route est longue : 220 kilomètre par la plage à marée basse, 280 kilomètre par la route. Si la route est goudronnée de Nouakchott au fleuve en direction de Rosso, elle est souvent ensablée et quelques tronçons sont en mauvaise état. La liaison par la plage est plus rapide mais ne peut se faire qu'en voiture tout-terrain et à marée basse.

Les vieux pêcheurs wolofs restent au village tandis que les pêcheurs wolofs valides le quittent durant la saison de pêche pour Nouakchott ou Nouadhibou, et n'y retournent que un à deux mois par an. Ils constituent l'essentiel de la flottille opérant à Nouadhibou et à Nouakchott. Fin septembre la majeure partie des pêcheurs regagne N'Diago et y reste jusqu'en octobre. Durant cette période leur activité est tournée vers l'agriculture et la réparation du matériel.

L'autre communauté qui habite dans cette région, est celle de Maure noire. Ce communauté se confonde avec les wolofs de N'Diago. Ils pratiquaient la pêche et l'agriculture d'autosubsistance. Leurs village sont situés entre N'Diago et Saint-Louis. Cette Maures ont le même type de vie que les wolofs, mais font partie de l'ensemble de la

⁴⁴⁵ La Langue est une étroite flèche littorale qui sépare le fleuve Sénégal de la mer. C'est une bande de sable étroite et basse, isolant le fleuve de l'océan dans la dernière partie de son cours.

⁴⁴⁶ Françoise BELLEDENT, Pêche et villes en Mauritanie, *In Colloque Espace et Sociétés en Mauritanie, URBAMA, Tours, 1998, n°33, 179p*, pp.163-174, p.167.

⁴⁴⁷ Françoise BELLEDENT, idem.

⁴⁴⁸ Abdou Daïm DIA, Réseaux et groupes d'appartenance chez les pêcheurs migrants : le cas de wolofs de N'Diago (Mauritanie), *Bulletin CNROP n°28, 2001, Nouadhibou, pp.54-66, p.55.*

communauté maure, ils connaissent leur tribu et sont monogame comme les Maures blancs tandis que les wolofs sont polygame. Ceux d'entre eux qui pêchaient ou commerçaient au Sénégal lors de la fermeture de la frontière, après les événements de 1989, ont été expulsés.⁴⁴⁹ Ils sont aujourd'hui installés dans les *PK 26* et *PK 65*.

Cette région regroupe plusieurs sites de pêche. Elle s'étend de N'Diogo à Lehfeira, sur une longueur du littoral de plus de 250km,⁴⁵⁰ avec Nouakchott comme principal point de débarquement. Certains sont saisonniers comme le PK (point kilométrique) 211, PK 121, PK 105. D'autres comme le PK 65 et le PK 28 sont aujourd'hui des sites permanents.

A.1.1- Les matériels de pêche de la région Sud

La région sud est caractérisée par certains équipements et engins de pêche. Cette spécificité trouve son origine de la forte relation entre les pêcheurs de cette région et ceux du Guet_Ndar du Sénégal. L'embarcation est la même que celle des pêcheurs du Sénégal ainsi que certains engins de pêche.

A.1.1.1- L'embarcation

Dans cette région, la pirogue en bois simple de type sénégalais est l'embarcation dominante et qui s'est généralisée sur tout le littoral mauritanien sauf la région centre.

C'est une embarcation en bois dont la longueur varie entre 4 et 22 mètres. Le fond de la pirogue est taillé à partir d'un tronc d'arbre d'un madrier ou caïlcédrat.⁴⁵¹ Des planches sont utilisées pour faire les bordés. Depuis la motorisation des pirogues, une place à l'arrière est réservée pour la fixation du moteur (placé dans un puits creusé dans la quille, ou bien sur le tableau arrière et traversant à l'éperon de poupe). L'intérieur de la pirogue est étanchéifié par de larges bandes de tissu goudronné clouées. Quelques planches transversales sont fixées à l'intérieur pour compartimenter la pirogue et servir aussi de

⁴⁴⁹ BONNARDEL, Régine, *Vitalité et crise de la petite pêche tropicale : pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal*, Mémoires et Documents de Géographie, CNRS 1985, 104p, p.19.

⁴⁵⁰ Sidi Mohamed OULD MOHAMED, *La pêche en Mauritanie depuis l'indépendance (1960-2000)*, mémoire DEA, univ. La Rochelle, 2003, 84p, p.25.

⁴⁵¹ Madrier : planche de bois très épaisse, Caïlcédrat : bois produit par l'arbre nommé "acajou du Sénégal".

banc aux pêcheurs.⁴⁵² L'introduction des cales à glace et des moteurs de puissance élevée a beaucoup joué sur l'autonomie de certaines de ces pirogues. On l'appelle pirogue sénégalaise en Mauritanie et les Wolofs l'appellent *galgui*.

A.1.1.2- Les moteurs

Dans cette zone, et depuis l'apparition de moteur, les embarcations sont motorisées à 100%. Toutes les pirogues sont équipées d'un moteur hors bord dont la puissance varie de 8 à 25 chevaux.⁴⁵³ La marque de moteur, la plus dominante, est celle de YAMAHA qui utilise l'essence mélangée à l'huile.

A.1.1.3- Les engins de pêche

La plupart des embarcations utilisent plusieurs engins qui varient suivant la saison. Les plus courants sont la ligne et le filet maillant.

❖ La pêche à la ligne

Dans cette région, on distingue deux types : la ligne à main et Ligne à régutar.

➤ La ligne à main

La pêche à la ligne se pratique dans les trois régions mais surtout dans le sud et est destinée aux espèces nobles qui partiront le plus souvent à l'exportation. C'est une pêche saisonnière liée à la migration du poisson, pratiquée à la journée ou en marées de deux à quatre jours.

Cette méthode est utilisée essentiellement pour la pêche aux poissons démersaux (scianidad, sparides, etc...), les lignes ont des dimensions variables en fonction des profondeurs visitées.⁴⁵⁴ Elles portent 1 à 5 hameçons dont la taille varie en fonction de l'espèce recherchée. En 1998, les embarcations pratiquant ce type de pêche représentent

⁴⁵² Christian CHABOUD, Moustapha KEBE, Eléments sur la pêche artisanale mauritanienne réalisée en 1985, *Bulletin CNROP*, n°16, 07/ 1988, Nouadhibou, pp.5-48, p.7.

⁴⁵³ OULD MOHAMED A. , *op.cit.* idem, p.44.

⁴⁵⁴ Christian CHABOUD, Moustapha KEBE, idem, p.8.

45% du parc total. La plupart des lingneurs est basée à Nouakchott et les campements PK 28 et PK 65.⁴⁵⁵

➤ **Ligne à régutar**

Sur les plages de la zone comprise entre le PK 45 et N'Diago, un autre type de ligne à main est spécifiquement utilisé pour pêcher les raies. Ces lignes, nommées localement « *tchenrkid* », sont employées la nuit par les pêcheurs qui disposent des poteaux sur les plages pour pouvoir les localiser. La ligne à régutar est composée d'une ligne principale de longueur 200 m et de diamètre 1,6 mm. Elle porte un seul hameçon fixé à l'aide d'un avançon d'une longueur de 28 cm et de diamètre 1,8 mm. Une petite ancre est fixée à l'extrémité de la ligne mère à l'aide d'un fil en mono filament d'une longueur de 47 cm.⁴⁵⁶

➤ **La palangre dit *amandure***

La palangre appelée localement « *armandure* ou *Daylook* » est composée d'une ligne principale ou ligne mère d'une longueur comprise entre 300 et 400 m lestée à ses extrémités. Des avançons munis chacun d'un hameçon appâté sont attachés sur la ligne-mère à l'aide d'un noeud ; les pêcheurs de Nouadhibou, quant à eux, les fixent à l'aide d'un émerillon. Selon les espèces ciblées, trois sortes d'avançons sont utilisés :⁴⁵⁷

- Avançons d'une résistance de 52 kg munis hameçons de numéro 5 à 6 pour cibler le thiof ;
- Avançons d'une résistance d'environ 27 kg munis hameçons de numéro 7 à 8 pour cibler les daurades ;
- Avançons d'une résistance de 27 kg munis hameçons de numéro 4 à 6 pour cibler de plus gros individus, appartenant notamment à la famille des Scianidés.

L'effectif total d'avançons et donc d'hameçons par palangre dépend de la longueur de la ligne mère ; il est généralement de 65 pour 100 mètres. Contrairement à la ligne à main,

⁴⁵⁵ Idem.

⁴⁵⁶ Cheikh Baye OULD ISSELMOU, Pierre LABROSSE, Mohamed El-Moustapha OULD BOUZOUA, Catalogue des engins de pêche artisanale en Mauritanie, IMROP, 2005, 64p, p.56.

⁴⁵⁷ Idem, p.60.

la résistance de la ligne principale doit être plus forte que celle des avançons et ce, pour permettre de hisser les captures dont le poids total peut atteindre 200 kilogrammes. De manière générale, les hameçons de numéros supérieurs à 8 ne sont pas utilisés dans le montage de palangres en Mauritanie. Le nombre de palangres embarquées est de l'ordre de 4 à 5 pour une marée. Certains pêcheurs qui pratiquent la pêche de jour n'en utilisent qu'une seule par sortie

❖ Les filets et la senne

Dans cette région, certains filets sont utilisés par les pêcheurs toutes nationalités confondues. Chaque filet est spécifique pour une famille de poisson qui se trouve dans cette région. Le plus répandu est le filet maillant fixe, mais avec deux types différents.

➤ **Filet maillant fixe de courbine** dit *Filet Courbine*

Compte tenu de la taille de leurs pirogues qui sont en bois et de moyens financiers limités, les pêcheurs de la zone sud utilisent des filets courbine de dimensions plus petites que ceux des Imraguen de la région centre. La longueur du filet varie entre 25 et 50 m. La largeur peut atteindre 30 à 50 mailles avec des maillages différents de 200, 220 et 230 mm.⁴⁵⁸ La flottabilité est proportionnelle au lestage et varie d'un pêcheur à l'autre.

➤ **Filet maillant fixe de raie** dit *Filet Tchoker*

Les raies et requins ont longtemps été pêchés à l'aide de lignes de plage tout au long du littoral mauritanien. Récemment, une communauté de pêcheurs sénégalais installée dans la région sud a introduit des filets appelés localement « *filet tchoker* ». Ils sont caractérisés par de grands maillages pouvant atteindre jusqu'à 500 mm. Leur chute est petite, de 5 à 6 mailles.⁴⁵⁹ La longueur et le nombre de filets par série sont variables selon les moyens dont disposent les pêcheurs.

⁴⁵⁸ OULD ISSELMOU C.B, Pierre LABROSSE P., OULD BOUZOUMA M.E, idem, p. 58.

⁴⁵⁹ idem, p.59

➤ La Senne

La senne tournante et la senne plage sont la spécialité des Wolofs. Ils ont appris cette technique à travers leurs cousins de Saint-Louis. La première est utilisable aux environs de Nouakchott et dans les *PK* environnants. Celle-ci permet la capture de petits pélagiques côtiers, les sardinelles. Les tonnages pêchés sont importants, un coup de senne moyen rapporte trois à quatre tonnes. Il faut quinze à vingt hommes à bord pour remonter le filet de 400 mètres de long et 20 à 40 mètres de chute. Cette pêche nécessite deux pirogues, une grande de seize à 18 mètres qui porte le poisson et une petite d'environ six mètres qui porte le filet.

Pour terminer, il faut signaler que la Mauritanie a signé, depuis 1983,⁴⁶⁰ une convention avec le Sénégal dans le domaine de pêche. Cette convention donne l'autorisation aux pêcheurs sénégalais de pêcher dans cette région sud des eaux maritimes mauritaniennes.

A.2- Région Centre *ou Zone Imraguen*

La création de cette région remonte au 18^{ème} siècle avec l'installation des canariens dans la partie centre et nord du littoral mauritanien (Banc d'Arguin et Baie du Lévrier) dont l'activité est centrée sur la pêche des mulets et courbines à l'aide d'embarcation à voiles. Ces pêcheurs canariens ont transmis leur savoir à une partie des tribus maures installées auprès des côtes connues aujourd'hui sous le nom d'Imraguens.

Depuis cette époque, l'utilisation de la lanche canarienne à voile par les Imraguens et les techniques de pêche qui lui sont associées représentent un remarquable outil de gestion durable des ressources marines mauritaniennes. De plus, nuls autres parages d'Afrique de l'Ouest n'abritent ces embarcations, cette exception désigne les Imraguens comme le symbole identitaire du Banc d'Arguin.⁴⁶¹ Leur capacité d'adaptation avec les lanches artisanales canariennes a assuré à la fois la survie de la ressource et de l'activité depuis au moins deux siècles.

⁴⁶⁰ Voir dernière partie.

⁴⁶¹ PICON B., *op.cit.* idem, p.7.

Avant l'arrivée des canariens et leur voile à lanche, l'explorateur espagnol *Juan Botero Benes* indique en 1603, que les Imraguens possèdent de petites embarcations appelées « *Alma Dies* », troncs d'arbres creusés ou radeaux très primitifs mais qui ne servaient qu'à se déplacer d'un point à un autre et non à pêcher.⁴⁶²

L'origine des Imraguen,⁴⁶³ si elle reste encore incertaine, est assurément plurielle. La présence originelle d'un peuple appelé Bafour reste hypothétique, il est plus probable que la côte ait été exploitée par des Berbères Sanhaja avant de passer sous la domination de tribus arabes.⁴⁶⁴ Il est également vraisemblable que des esclaves, employés comme pêcheurs sur la côte par les Européens installés du XV^{ème} siècle au XVIII^{ème} siècle à Portendick et au fort d'Arguin, se soient mêlés à cette population.

Consécutivement, les premiers contacts entre les Maures et les voyageurs qui abordent la côte mauritanienne, volontairement ou à la suite d'un naufrage, se font par l'intermédiaire des *Imraguen*. Aussi, des Européens, tel au XV^{ème} siècle Valentin Fernandes, cet explorateur Espagnol note que les Imraguen sont appelés « *schirmeyros* » par les autres Maures à cause de leur activité de pêcheurs, le terme berbère employé dérivant de « *schirme* » qui désigne le poisson.⁴⁶⁵

De nombreux termes berbères concernant la pêche confirmeraient l'origine berbère de ce groupe ; parmi le lexique que nous avons recueilli auprès des Imraguen, nous pouvons citer à titre d'exemple le terme de *tashanart* qui désigne la barre de la lanche, *tifan*, le filet de pêche et *amshishîk*, l'éclaireur alertant de la présence de bancs en vue.⁴⁶⁶ Le lexique propre aux poissons est majoritairement composé de mots berbères, comme *azawl* pour le mullet ou *intawd* pour la dorade.

L'histoire des *Imraguen* semble marquée par leur incapacité à assurer leur défense, ce qui les a contraints à se mettre sous la protection d'autres groupes dominants. Au XV^{ème} siècle, pour échapper aux exactions des tribus arabes, les Imraguen demandèrent de l'aide

⁴⁶² Idem, p13

⁴⁶³ Selon le *Pr Théodore Monod*, le terme Imraguen, pluriel du mot *Amrig* signifiant celui qui pêche.

⁴⁶⁴ Corinne FORTIER, *Au miroir de l'autre : chasseurs (Némadi) et pêcheurs (Imraguen) dans un monde de pasteurs nomade (Mauritanie)*, Centre d'Etude et de Recherches Comparatives en Ethnologie (CERCE), Montpellier, 2004, 18p, p.9.

⁴⁶⁵ P. de CENIVAL, Th. MONOD, *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal par Valentin Fernandes (1506-1507)*. Paris, Larose, 1938,214p.

⁴⁶⁶ FORTIER C., Idem, p.10.

aux Portugais.⁴⁶⁷ Au XVIII^{ème} siècle, ils dépendaient de l'émir du Trarza dont les droits étaient reconnus du sud d'Arguin jusqu'au Sénégal. Ils donnaient d'autre part un tribut (*ghrama*) de trente pièces de guinée et de trois pains de sucre aux émirs du Tagant et de l'Adrar.

Malgré ces tributs versés en échange de leur protection, les rezzous des tribus du Nord étaient fréquents et afin de vivre en paix avec ces tribus guerrières du Nord surtout les tribus d'Oulad Bou Sbaa et Al-Graa, les Imraguen furent contraints de leur donner un tribut sur le produit de leur pêche ; celui-ci était appelé (*horma*).⁴⁶⁸ Ce *horma* est imposé uniquement aux pêcheurs en activité et cesse donc d'être perçu au début de la morte-saison.⁴⁶⁹ Il est consisté en un dixième de la pêche quand un représentant de la tribu guerrière protectrice peut contrôler personnellement le nombre de capture ; sinon la valeur devient forfaitaire, et prélève alors, par pêcheur et par année, un droit invariable de 70 poissons séchés, 1 litre et demi d'huile et 35 'œufs' de poisson.⁴⁷⁰

Entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, les grandes tribus de la région se disputèrent le littoral atlantique pour s'assurer le monopole de son exploitation, se partageant les zones de pêche. (*Voire carte*). Aujourd'hui, tous les Imraguen possèdent une identité tribale. Ils sont rattachés, en tant que tributaires, à quatre grandes tribus dont certaines sont d'origine maraboutique et autres d'origine guerrière, comme les Ahal Barikallah et les Tandgha, et d'autres sont d'origine guerrière telles les Awlâd Dîm, les El Grâ, les Awlâd Bisba, et les Ahal 'Abd al-Wahâb. D'après les données que nous avons recueillies auprès des vieux sages des Imraguen,⁴⁷¹ les Ahal Barikallah sont installés à Agadir, Tinalloul, Rgaybat, Awgayj, Nwamghar, les Awlâd Bisba' à Inwick, les Ahal Grâ et les Awlâd Dîm à Rkays, les Tandgha à Boulawakh et à M'maghar, les Ahal 'Abd al-Wahâb à M'maghar.⁴⁷²

La fonction de chef de village ne semble pas réservée à une tribu particulière, puisque les chefs, de certaines villages, qui se sont succédés depuis les années cinquante

⁴⁶⁷ P. de CENIVAL & Th. MONOD, *Idem*, p.117.

⁴⁶⁸ Attilio GAUDIO, *Le dossier de la Mauritanie*, Nouvelles éditions Latines, Paris, 1978, 431p, p.206.

⁴⁶⁹ Pour plus d'information sur l'histoire de cette communauté veuillez consulter :

> REVOL Lieutenant, 1937, « Étude sur les fractions d'Imraguen de la côte mauritanienne », *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF*, 20, n°1-2, 179-222.

> LOTTE Lieutenant, 1937, *Coutumes des Imraguen (côte de Mauritanie, AOF)*, *Journal de la Société des Africanistes*, n°7, pp. 41-51.

> GRUVEL A., CHUDEAU R., 1909-1911, *A travers la Mauritanie occidentale (de Saint Louis à Port Étienne)*, Larose, Paris, 383p, p.

⁴⁷⁰ FORTIER C., *Idem*, p.13.

⁴⁷¹ Visite de PNBA et entretien avec des pêcheurs Imraguen retraités, Mars 2006.

⁴⁷² A. GAUDIO, *Idem*, p. 207.

proviennent de différents groupes tribaux. Aujourd'hui, les villages de pêcheurs *Imraguens* se répartissent le long du littoral sur près de 200 kilomètres, dont neuf au sien du PNBA, totalisant près de 1200 personnes, et cinq plus au sud.⁴⁷³

Dans ces villages qui sont sous l'autorité d'un chef, les *Imraguen* habitent des huttes en bois appelées *tikiattan* près desquelles se trouvent des séchoirs à poisson en bois d'*ifarnân* (*Euphorbia balsamifera*). A côté de ces *tikiattans*, on trouve des tentes et tout dernièrement des habitations en ciment et pierres construites par l'Etat.

La pêche *Imraguen* a suscité de tous temps une grande curiosité de par son originalité et son ancienneté. De la première description faite par Valentin Fernandes au XVème siècle à la description du Lieutenant Révol en 1937, peu de choses ont évolué mais semblent avoir varié avec le temps.

Les poissons pêchés et préparés par les *Imraguen*, ont dans un premier temps, donné lieu à un commerce traditionnel avec les maures nomades. Ils venaient échanger de grandes quantités de poissons séchés contre du mil, des moutons, du sucre ou du thé. Ce commerce se faisait vers Nouakchott et même jusqu'à Saint- Louis. Dans les années 1950, les *Imraguen* ont établi les premières relations commerciales avec des entreprises de pêche de Port Etienne (qui deviendra plus tard Nouadhibou). C'est avec la SIGP (société industrielle de la grande pêche), qu'une convention est signée en 1947, qui assure à la SIGP le monopole de la production salée et séchée et de la poutargue, à la base du Mulet, des *Imraguen* signataires, à un prix définit à l'avance.⁴⁷⁴ En fournissant du sel aux *Imraguen*, la SIGP encourage les *Imraguen* à modifier leur technique de pêche et surtout de préparation du poisson, pour produire du poisson salé séché.

Aujourd'hui, les *Imraguen* continuent de pêcher le Mulet jaune dans le Banc d'Arguin, mais ils ne le pêchent que très rarement de la côte. Le passage des grands bancs de mulets se fait de plus en plus rare et les *Imraguen* sont obligés de se rendre toujours plus loin en mer pour aller croiser leur route et pêcher aussi la courbine.

⁴⁷³ Mohamed Lemine OULD DAHI, *Le littoral mauritanien : un patrimoine national, une ouverture sur le monde*, MPEM, 2004, 69p, p.18.

⁴⁷⁴ Aminata CORRERA, *Dynamique de l'utilisation des ressources fourragères par les dromadaires des pasteurs nomades du PNBA (Mauritanie)*, Th. Ecologie et gestion de la biodiversité, MNHN, 2006, 362p, p.73.

A.2.1- Matériel de pêche des Imraguen

La région centre ou zone Imraguen peut être subdivisée en deux secteurs. Le secteur sud qui va de Blawakh à M'maghar et le secteur nord où se trouve le PNBA, qui va d'Augeudj à Agadir (*voir figure*). Dans le secteur sud, ce sont surtout les pirogues en fibre verre qui dominent depuis les années 80. Ces pirogues en plastique de 8 à 10 mètres en fibre de verre et équipées de moteurs diésels installés à bord ou hors bord essence, ont été introduites à travers un don du gouvernement Japonais.⁴⁷⁵ On rencontre aussi dans certain villages du secteur sud, des pirogues en bois de type sénégalais déjà décrites. En plus de ces pirogues en plastiques et en bois, on rencontre des vedettes acquises par le don japonais, qui sont principalement destinées à approvisionner les villages Imraguens en eau douce. Ces vedettes sont équipées de moteurs diésel de 3 à 6 cylindres.⁴⁷⁶

L'embarcation traditionnelle, est la *lanche*, de type canarien de 6 à 8 mètres. Ces sont des bateaux de bois non pontés, à arrière droit. Le gréement relativement simple ne comprend qu'un mât central non haubané sur lequel se hisse une vergue portant une voile latine.⁴⁷⁷ Celui-ci d'un emploi facile, ne nécessite pas de gros entretiens ce qui a permis son implantation dans cette région. Ces embarcations opèrent surtout dans le secteur nord, et plus particulièrement dans la zone du Banc d'Arguin où toute motorisation est interdite.

Pour cette région, nous allons limiter cette étude sur le matériel de pêche des *Imraguen*. Cette communauté est considérée comme le seul groupe, parmi toutes les composantes de la société mauritanienne, où la pêche est la seule et unique spécialité. Les Imraguen pratiquent une pêche artisanale axée sur la capture du mullet jaune (d'octobre à décembre et de mars à avril) et de la courbine (de janvier à juillet). Pour les mullets, ils pêchent entrant dans l'eau à pieds avec des filets d'épaule appelé *Chebka atik* ; la pêche à la courbine, à l'aide de filet maillant. Une autre pêche est pratiquée avec les *lanches* pour le requin.

⁴⁷⁵ OULD MOHAMED A. , *op. cit. idem*, p.49.

⁴⁷⁶ Rapport du 2^{ème} groupe du travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou, Mauritanie, 12-22 novembre 1988, FAO, Rome, 1989, p.12

⁴⁷⁷ Jacques MAIGRET, Ahmed OULD ABDALAH, La pêche des Imraguens sur le Banc d'Arguin et au Cap Timiris, Bulletin du Laboratoire des pêches de Nouadhibou, n°4 décembre 1975, pp.75-94, p. 76.

❖ *La lanche canarienne*

La première observation faite de pêcheurs Imraguen à bord d'une lanche remonte à 1934. Les *lanches* à voile, embarcations faites de bois et bien adaptées à la navigation dans les hauts fonds du Golfe d'Arguin, sont un élément fort de l'identité historique et culturelle des *Imraguen* et du PNBA. Ces bateaux à voile latine ont été introduits par les pêcheurs des Canaries dans cette région au milieu du 19ème siècle et dont le nom espagnol a été francisé en *lanches*.

Ils partaient des Canaries en Goélette, armées chacune de deux lanches. Les lanches étaient mises à l'eau dès leur arrivée sur les lieux de pêche et remontées qu'au moment du retour. Les lanches servaient surtout à la pêche à l'appât à la ligne, vers le cap Blanc, l'entrée de la baie du Lévrier ou le banc d'Arguin.

Photo 13 : Tikattan à M'maghar



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 14 : Des habitations en dure à M'maghar

(OULD MOHAMED, 2006)

Progressivement, les Imraguen, vont acheter ces lanches auprès des canariens qui commencent à abandonner ce type d'embarcation dans les années cinquante. Dans les années 1960, il a été dénombré 31 lanches, et au milieu des années 70, on décompte 73 utilisées par les Imraguen et en 2005, leur nombre s'élève à 108 dont 100 sont actives.⁴⁷⁸ Cette augmentation est le résultat d'un projet commun entre la PNBA et la FIBA⁴⁷⁹ pour renforcer les capacités des charpentiers traditionnels Imraguen. De nouveaux charpentiers ont été formés et un chantier naval a été installé dans le village de R'Gueiba en 1997. Un des plans de coque traditionnels a été récupéré aux Iles Canaries, des gabarits ont été dressés et la qualité de construction des lanches s'est nettement améliorée.⁴⁸⁰ Ces démarches ont garanti la préservation de ce patrimoine maritime unique au monde et ont permis aux pêcheurs résidents de défendre leurs revenus en gardant leur identité. Enfin, vers 1989, les

⁴⁷⁸ La lettre du PNBA, Octobre 2007, PNBA, Nouakchott, p.3.

⁴⁷⁹ La FIBA (Fédération Internationale du Banc d'Arguin), est une ONG créée en 1986 à l'initiative du Dr Luc Hoffmann et de plusieurs organisations internationales dédiées à la recherche et à la conservation de la nature. Depuis cette date, elle apporte son appui au Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et ses habitants. Ce parc a été créé en 1976 à l'initiative du Pr Théodore MONOD (voire dernière partie).

⁴⁸⁰ Rapport d'activité 2004 de la FIBA, p.17.

Imraguen situés au sud de M'maghar vont se voir équipés de pirogues à moteur, avec l'aide de la coopération japonaise.

Il faut souligner que ces lanches commencent à disparaître au profit des pirogues et vedettes en plastiques et offertes par le gouvernement japonais au début des années 80. Et enfin, dans cette région est toute pêche motorisée est interdite en raison de l'existence du Parc National du Banc d'Arguin.

Tableau 9 : nombre de *lanches* depuis 1960⁴⁸¹

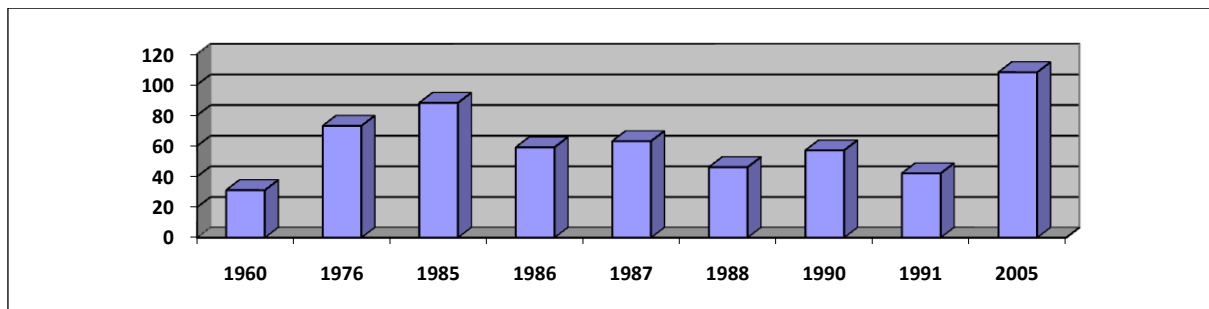


Photo 15 : Lanche Imraguen dans le PNBA



(OULD MOHAMED, 2006)

⁴⁸¹ Les données de 1985, 1986, 1987, 1988 et 1990 selon CNROP, 1990. Les données de 1991 selon FAO, 1991.

Photo 16 : Pirogue en plastique à M'maghar



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 17 : Pêcheur Imraguen et son filet à épaule.



(OULD MOHAMED, 2006)

❖ Le filet épaupe

Les Imraguen utilisaient presque exclusivement un filet artisanal appelé *chebka atik* (filet épaupe), en raison de la façon dont les Imraguen le portaient, enfilé sur un bâton (*el bara*). Ces filets étaient traditionnellement confectionnés de manière collective, donnant droit à tous les participants à une part de la capture.

La nappe était confectionnée en fibre végétale à partir de l'écorce d'une espèce de genêt, *Leptademia pyrotechnica*, qui fournissait un fil très résistant. Les flotteurs étaient taillés dans les branches d'euphorbes, *Euphorbia balsamifera*, et les lests étaient façonnés avec un mélange de bouse de chameau et d'argile, cuit dans un feu d'ossements de poissons. Le filet épaupe mesurait 15 à 30 m de long, avec une chute de 1,5 m, dont les mailles étirées mesuraient 110 à 120 mm.⁴⁸²

A.2.2- Techniques de pêche des Imraguen

Les techniques de pêche des Imraguen sont bien connues d'être singulières. La plus ancienne et célèbre est la technique de pêche à pied des mulets. Cette technique peut le faire aussi avec l'aide des dauphins,⁴⁸³ et qui reste encore aujourd'hui du domaine réservé de cette communauté des pêcheurs. Voici comment les pêcheurs Imraguens s'organisent pour pêcher le Mulet et leurs techniques de pêche selon la description de J.MAIGRET, 1975.

« Avant le début de la pêche, l'ensemble des pêcheurs se répartissent en deux groupes et l'on tire au sort afin de désigner quel sera le groupe qui pêchera la première matte de poisson. Ce groupe dirigera la pêche tant qu'il n'aura pas capturé un banc de Mulet. Lorsqu'il capture le poisson, la priorité passera au deuxième groupe et ainsi de suite.⁴⁸⁴ Ces dispositions ne jouent que durant la journée, la nuit la pêche est permise, la priorité est acquise à celui qui détecte le poisson.

⁴⁸² Matthieu BERNARDON, Le Mulet en Mauritanie : biologie, écologie, pêche et aménagement, Fondation Internationale pour la Protection du Banc d'Arguin FIBA, Arles (France), 2004, 53p, p.13.

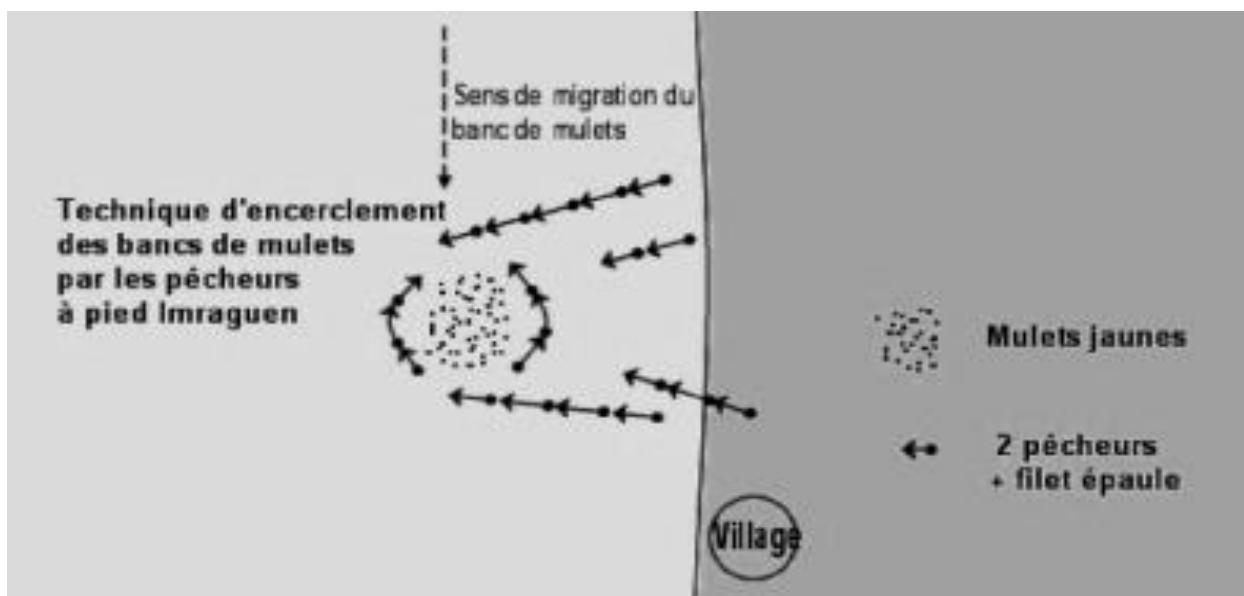
⁴⁸³ Cette technique de pêche a fait l'objet de nombreux documentaires audiovisuels, comme le film de Bernard SURUGUE « Sahel Bleu ».

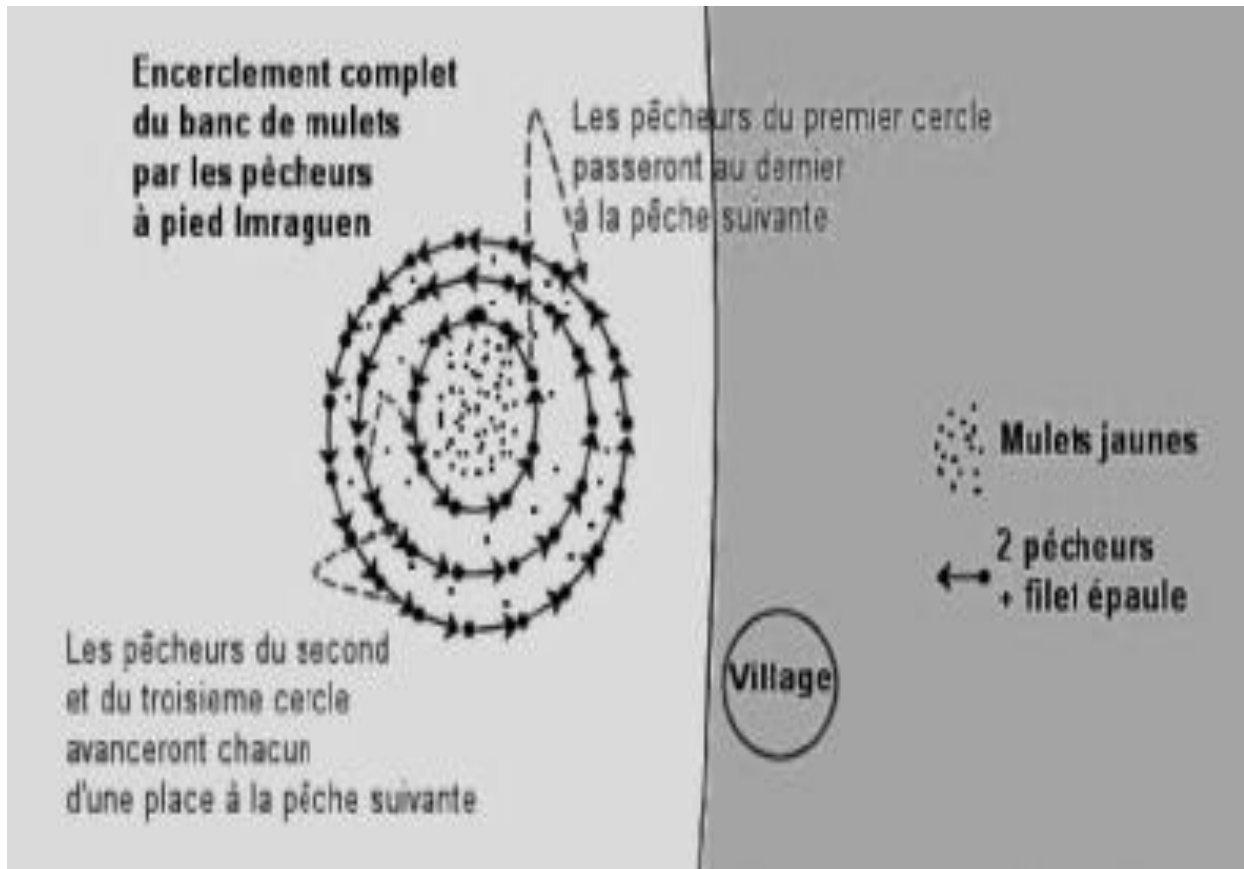
⁴⁸⁴ MAIGRET J., OULD ABDALAH A., idem, p.82.

Le matin, un guetteur ou éclaireur, appelé amshishik, part très tôt le matin et se place au Nord du village pour surveiller l'arrivée des bancs de poissons car, les bancs viennent toujours de cette direction tandis que les pêcheurs attendent sur la plage. Le groupe prioritaire toujours le plus proche du guetteur, les autres au Sud entrèrent dans la pêche que lorsque le premier groupe donnera l'autorisation.

Dès que le guetteur aperçoit les bancs, il fait tourner son turban (hawli) et à ce signe nommé « appel de l'éclaireur » (amshishik shayar), les pêcheurs entrent dans l'eau en portant leurs filets, ils se groupent deux par deux et attachent leurs filets ensemble. Un premier groupe contourne le banc par l'arrière en marchant et en nageant et barre le passage vers le large tandis que le deuxième groupe barre le chemin du Mulet vers l'avant et la côte. L'ensemble des pêcheurs se rejoignent de façon à enfermer le poisson au milieu des filets, simultanément un autre groupe entre dans l'eau pour former un deuxième puis un troisième barrage à 1mètre 50 autour du premier de manière à recueillir le poisson qui saute par-dessus les premiers filets. Naturellement, ce sont les filets du premier cercle qui pêchent le plus du Mulet. Afin que chacun ait les mêmes chances au cours de la saison, ils changent de place à chaque pêche : ceux du premier cercle passent au dernier, tandis que ceux du deuxième formeront le premier cercle à la pêche suivante etc... »

Figures 16 & 17 : Technique de pêche Imraguen avec filet à épaule (*d'après J.MAIGRET, 1975*).





Nous avons vu que la phase principale de la capture, l'encerclement du poisson est effectué à pied ou à la nage sur des petites distances. Les bancs trop éloignés de la côte sont hors de portée des pêcheurs ; afin de pallier à cet inconvénient, les Imraguens ont observé que lorsque les dauphins étaient présents, le poisson se rapprochait beaucoup plus de la côte et que la pêche était meilleure.

Ils utilisent donc cette observation et lorsque le poisson est hors de leur portée, ils frappent la surface de l'eau à l'aide d'un bâton, les dauphins assimilent ce bruit à celui du Mulet sautant hors de l'eau et se rapprochent de la côte en rabattant devant eux le banc qui alors devient accessible aux pêcheurs.⁴⁸⁵

Il est à noter que plusieurs espèces de dauphins participent à cette action qui bien que très spectaculaire n'est pas toujours au fréquente car, souvent le dauphin n'est pas au rendez-vous de l'homme qui voit le poisson lui échapper.

⁴⁸⁵ MAIGRET J., OULD ABDALAH A., idem, p.84

Après que les mulets se maillent dans les filets, ces derniers sont tirés sur la plage où les hommes leur cassent la tête pour les faire saigner et éviter ainsi que le sang ne se répande sur les ovaires. Les poissons est alors démaillé par les femmes et transporté jusqu'au village dans des sacs de filet qu'elles placent sur leur dos. A l'arrivé, les femmes s'occupent de sa transformation.

Photo 18 : Pêcheurs Imraguen attendent l'*appel de l'éclaireur*



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 19 : Les pêcheurs Imraguens rentrent pour encercler les poissons



(OULD MOHAMED, 2006)

A.2.3- Traitement traditionnel des produits de pêche Imraguen

Aux villages des Imraguens, le Mulet est la nourriture de base dans leur alimentation avec les tortues, il est consommé soit frais soit bouillis soit en méchouis (cuit à l'étouffée dans le sable). Quatre produits, fortement valorisés, peuvent être extraits des mulets ; la poutargue (œufs du mulet), le *Tichtar* (chair séchée), l'huile (tête et tripes bouillies) et les gésiers (estomac vidé). Autres produits sont extraits de tortues et tous les autres espèces qui se trouvent dans cette région.

❖ La poutargue

La poutargue a été introduite par les Français en 1936 comme méthode de conservation des ovaires des femelles de mulet.⁴⁸⁶ La poutargue est fabriquée avec les ovaires entiers du Mulet. Même si les mulets jaunes et noirs fournissent le meilleur produit, les œufs d'autres espèces telles que la courbine peuvent être utilisés.

Au fil de temps, la poutargue est devenue un produit important dans les pays autour de la Méditerranée, notamment à Martigues,⁴⁸⁷ la 'capitale' de la poutargue en France. Aussi connue comme 'le caviar de la Méditerranée', la poutargue est un produit de luxe et l'objet d'une demande internationale croissante.

Le processus de fabrication de la poutargue a été bien décrit par J. Maigret (1974). « *Ce produit est fabriqué avec des ovaires entiers de Mulet. Ceux-ci sont extraits du poisson frais et lavés en prenant soin de ne pas abîmer les parois des ovaires. Puis ils sont placés dans le sel durant 2h30m à 3h30m, suivant la taille de la poutargue. Ils sont ensuite posés entre deux planches et des petits poids sont placés au dessus afin de les aplatir légèrement. Ils sont tournés chaque 12h jusqu'à ce qu'ils sèchent complètement. Puis ils sont placés dans des huttes de pailles aérées* ».

⁴⁸⁶ TALL A., Traitement traditionnel et commercialisation du poisson en Mauritanie, *In* Compte rendu de la consultation d'experts FAO sur la technologie du poisson en Afrique, Abidjan, 25-28 avril 1988, FAO, Rome, 1989, pp.181-185, p.182.

⁴⁸⁷ C'est une spécialité de la commune de Martigues dans le département des Bouches du Rhône (France).

Photo 20 : Les femmes Imraguens préparent les mulets pour la fabrication de la poutargue et du *tichtar*.



(PNBA, 2002)

Photo 21 : Prélèvement d'œuf de mullet jaune pour la préparation de poutargue.



(OULD MOHAMED, 2006)

La production de la poutargue, l'une des principales ressources pour les Imraguens, était commercialisée par la SIGP depuis l'installation de cette dernière à Nouadhibou en 1919, qui l'achète et l'exporte vers différents pays notamment la France. De 1970 à 1974 la production de la poutargue variait entre 19 tonnes à 6 tonnes. En 1974, le prix de la poutargue était de 215 UM par 1 kilogramme.⁴⁸⁸ Aujourd'hui, le kilogramme se vend à Nouakchott pour 12.000 UM.⁴⁸⁹ (350UM=1euro).

Enfin, les Imraguens consommaient également soit directement les ovaires cuits dans le poisson, soit les femmes leur appliquaient un traitement particulier. Pressés dans le sable, ils étaient ensuite rincés à l'eau de mer et mis à sécher pendant plusieurs jours. Ainsi ils pouvaient se consommer presque toute l'année. Plus tard, les Imraguens utiliseront de la cire d'abeille pour envelopper la poutargue d'une pellicule protectrice.

❖ **Le *Tichtar*** (*chair séchée*)

C'est un produit typiquement mauritanien qui est commercialisé à l'intérieur du pays. Le poisson est tranché des deux côtés et l'arête centrale enlevée, puis il est mis à sécher sans être lavé. Le temps de séchage dépend du climat (2 à 3 jours par temps sec, et 4 à 5 jours par le temps humide).⁴⁹⁰ Si ce poisson n'est pas gras, il peut se conserver durant 4 à 5 mois à l'abri de l'humidité. La conservation du poisson gras est réduite à 1 mois et il se produit souvent une coloration « rouge » à la surface de la chair.

Ce produit est fabriqué à partir du Mulet jaune, quelquefois aussi avec d'autres espèces. La plus grande partie du mulet jaune est transformée en *tichtar*. Le reste est consommé frais sur place. Le *tichtar* sert de base aussi, à la fabrication du *tidguit* : le *tichtar* est broyé et mélangé à de la graisse. On peut y ajouter du sucre et de la poutargue il est alors placé dans des *guerba* (outres en peau de chèvre).

⁴⁸⁸ Idem, p.89.

⁴⁸⁹ www.pnba.mr,

⁴⁹⁰ Idem, p.90

Photo 22 : Tranchage du mullet et le séchage pour la préparation du tichtar.



(FIBA, 2002)

Durant la période de pêche du Mulet, les campements Imraguens sont le centre d'un rassemblement un peu identique à celui de la « *Guetna*, la saison des dattes » à Atar en plein désert. De nombreuses personnes, vivant en ville à Nouakchott, Atar, viennent dans ces campements et s'y installent pour y faire une « cure de poisson ». A cette occasion le poisson est consommé sous forme de « *Méchoui* », cuit dans le sable. On allume un feu dans un trou puis l'on recouvre les braises avec du sable, on place le poisson que l'on couvre puis on allume un feu au dessus.

❖ L'huile de poisson

Les tripes et les têtes des Mulets sont utilisées pour fabriquer de l'huile. Elles sont mises à bouillir dans une marmite d'eau de mer puis écrasées à l'aide d'un bâton. L'ensemble est laissé refroidir, puis la graisse est écrémée en surface à l'aide d'un coquillage. Le produit du premier écrémage est mis dans un second récipient et écrémée

une deuxième puis une troisième fois afin d'éliminer complètement l'eau de mer. Cette huile est utilisée pour la cuisson de la nourriture.

Les Imraguen boivent cette huile directement, car elle est réputée pour avoir de nombreuses vertus curatives contre le diabète, la tuberculose et les rhumatismes. Les nomades l'avaient bien remarqué et effectuaient des cures de poissons (*Guetna*) dans les villages du Sud du Banc d'Arguin en échange de quelques kilos de sucre cédés aux Imraguen.

❖ Poisson salé-séché

C'est une transformation très ancienne chez les Imraguens qui consiste à tranché, lavé et salé le poisson. En général ils ne mettent pas le poisson en saumure. Il est mis à sécher directement après le passage dans le sel qui a plus ou moins bien pénétré dans les chairs. Ce poisson est de très mauvaise qualité. Afin de remédier à cet état de chose, les Imraguens laissent leur poisson avec le sel et le transportent à Nouadhibou avant le séchage complet. La poursuite du traitement est assurée par les sociétés qui achètent ce poisson avant de l'exporter vers quelques pays d'Afrique centrale.

❖ Tortues

Les tortues sont capturées pour l'alimentation. Elles sont l'une des principales sources de viande pour les villages Nord de cette région qui sont les plus proches des lieux d'abondance. La viande de tortue est utilisée pour faire du *tichtar*, elle est consommée cuite ; l'huile est également récupérée. Dans les années 70, une moyenne de 80 à 100 tortues, par village et par an, est capturée.⁴⁹¹

A.2.4- L'évolution de pêche et condition de vie des Imraguen

Depuis leur installation sur le littoral, les Imraguens ont rencontrés quelques difficultés. Au début c'était la rareté d'eau et l'isolement sur le littoral et aujourd'hui ce l'endettement et le non rentabilité de leur pêche.

⁴⁹¹BERNARDON M. idem, p.22.

❖ La pêche Imraguen et la logique commerciale

Depuis les années 90, les Imraguens ont subi de profondes modifications. Dans le PNBA, où les lanches à voile sont autorisées à pêcher, les Imraguens ont progressivement adopté une logique commerciale, le produit de leur pêche étant revendu à des mareyeurs plutôt que consommé sur place. Dans les villages qui se trouvent à l'extérieur du Parc, qui se sont pu constitués en campements de pêcheurs professionnels, ouverts à d'autres communautés et à d'autres technologies, les pirogues motorisées sont venues se substituer aux lanches à voile. Les pêcheries se sont diversifiées de façon à pouvoir exploiter toute l'année les ressources halieutiques encore relativement abondantes, lesquelles sont transportées chaque jour en direction de Nouakchott pour y être commercialisées, transformées ou expédiées vers l'étranger. En plus de ces villages, le littoral entre

La logique commerciale a poussé Imraguen à s'orienter massivement vers la pêche aux raies et requins en dehors de la saison de la pêche aux mullets. Encouragés par les mareyeurs locaux et les usiniers de Nouakchott et de Nouadhibou, ils vont s'endetter pour s'équiper en matériel de pêche (filets raies et filets requins) dans l'unique but de capturer le maximum de sélaciens (Raies, raies-guitares et requins) dont les ailerons se vendent à prix d'or sur le marché asiatique. Les carcasses sans grande valeur seront abandonnées sur les plages.

Mais rapidement les rendements de cette pêche vont s'effondrer malgré le nombre croissant d'engins de pêche embarqués sur les *lanches*. Les sélaciens, caractérisés par une maturité sexuelle tardive et un renouvellement de la population très lent, ne vont pas supporter cette exploitation intensive. Plusieurs espèces ont disparu définitivement de la zone alors que d'autres sont menacées depuis quelques années. A la suite d'un processus de concertation initié depuis 1998 entre l'Etat et les habitats de cette région qui sont que revient en droit aux Imraguens, ces derniers se sont engagés en décembre 2003, à stopper la pêche ciblant les sélaciens.

Parallèlement à cela, depuis le début des années 90, la pêche artisanale et côtière se développe rapidement sur tout le littoral Mauritanien. Avec l'augmentation de la valeur de la poutargue sur les marchés européens, une pêcherie ciblant le mullet se développe en

quelques années en Mauritanie. Une quinzaine de sociétés de pêche Mauritaniennes vont saisir l'opportunité d'un marché extérieur de la poutargue très rémunérateur pour se lancer dans l'exploitation de cette ressource.⁴⁹² Le fait marquant de cette exploitation est la technique utilisée et la rapidité de son développement. Les opérateurs privés Mauritaniens mettent tout en œuvre pour suivre le mulot dès sa sortie du PNBA jusqu'à Saint-Louis, tout au long de son parcours migratoire. Ils affrètent des pirogues senneuses avec leurs équipages sénégalais, qui maîtrisent bien cette technique de pêche classiquement utilisée pour la capture des petits pélagiques (sardinelles) au Sénégal.

Afin d'éviter aux pirogues senneuses de perdre du temps à revenir chaque jour à Nouakchott pour débarquer leur volumineuse production, les sociétés de pêche vont installer des campements mobiles sur le littoral pour suivre la progression des bancs de mulots en migration vers le sud. Des campements de fortune sont alors dressés pour les pêcheurs, et des tables d'éviscération éclairées la nuit au moyen de groupes électrogènes, permettent de récupérer 24h/24 les précieux œufs de mulot, qui seront transportés directement sur Nouakchott pour être exportés congelés en Europe. Les données sur cette période de la pêcherie sont difficiles à obtenir. Les déclarations des douanes sur l'exportation de la poutargue sont largement sous évaluées.

Tous les témoignages font état d'un développement extraordinaire des captures jusqu'à l'année 1996, où les plages sont alors couvertes de « *dunes de mulots* » pourrissant au soleil. Sur la base de diverses sources et d'extrapolations, les captures totales estimées pour cette période dépasseraient les 13.000 tonnes par an. Ce pillage et ce gâchis insupportable a été dénoncé par les autorités Mauritaniennes cette même année, mais l'année suivante, une très forte diminution des rendements (de 40 à 50%) est constatée, qui compromet l'avenir des pêcheries et du stock lui même.

Confrontés à ce phénomène, les Imraguen se sont détournés de leurs règles de pêche ancestrales et ont vu s'accroître leur dépendance à une économie de marché à court terme, et ce sont aujourd'hui des industries et des centaines d'emplois de pêcheurs artisans nationaux qui sont menacées par la régression du stock de Mulet.

⁴⁹² Matthieu BERNARDON, *op. cit.*, idem, p.21.

En 2000, pour faire face à la dégradation de l'état des stocks de mulets, les autorités mauritaniennes avec l'appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et de la FIBA et de la coopération hollandaise, ont mis en place un projet visant la conservation et l'utilisation durable du mulot en Mauritanie. L'objectif principal du projet est de contribuer à mettre en place un plan d'aménagement de cette ressource, alimenté par les résultats de la recherche menée parallèlement pour suivre l'évolution de la pêche et obtenir des informations sur la bio-écologie des espèces exploitées. Le projet met également en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté à travers des appuis au développement de la filière traditionnelle du mulot, ciblant les communautés de pêcheurs traditionnels d'Imraguens.

Le troisième axe, du projet s'attache à contribuer à restaurer les principes de gestion de la ressource pratiqués par les Imraguens et appuyer cette communauté dans la création d'activités économiques rentables basées sur la valorisation de cette ressource qui ont été complètement abandonnés.

Depuis le lancement de ce projet en novembre de l'année 2000, des actions ont visé la restauration des stratégies traditionnelles de pêche et de transformation (qui sont profondément modifiées par des impératifs économiques) sous forme d'appuis au développement d'activités économiques qui comprendront la création de fonds de roulement,⁴⁹³ l'acquisition d'équipements et la formation nécessaire pour redynamiser la filière de transformation sur la base des savoir-faire et des pratiques traditionnels.

Pour restaurer l'exploitation traditionnelle du mulot dans le PNBA, le projet a contribué à la définition et l'adoption d'une note de service réglementant l'activité de pêche aux mulets. Ainsi, après avoir défini ses caractéristiques techniques et son mode d'utilisation, la pêche à pied au moyen du filet épaupe est resté, pendant quelques années, la seule technique autorisée pour la pêche du mulot dans le PNBA.

Pour renforcer les objectifs de ce projet, une loi concernant le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), a été adoptée en 2000. Cette loi reconnaît l'usage traditionnel que font les Imraguens de leur territoire, c'est-à-dire : ⁴⁹⁴

⁴⁹³ La FIBA a loué plusieurs microcrédits aux femmes Imraguens.

⁴⁹⁴ OILWATCH, Exploitation pétrolière en Mauritanie, Nigeria, 2005, 76p, p.14.

- la pêche artisanale à pied (pêche traditionnelle Imraguen).
- le déplacement et établissement de campements dans les zones de parcours des transhumances traditionnelles situées à l'intérieur du parc
 - l'exercice de leurs droits ancestraux
 - la collecte de bois provenant d'arbres tombés ou morts, de fruits sauvages et d'autres plantes alimentaires.

Avec cette loi, les Imraguen furent contraints d'accepter certaines restrictions comme l'interdiction d'utiliser des moteurs hors-bords pour la pêche à l'intérieur du parc, le contrôle de la pêche de certaines espèces comme le requin ou la raie et l'adoption d'un calendrier de pêche pour certaines espèces comme le mullet ou le corbeau de mer.

Mais le problème de l'endettement des pêcheurs des Imraguens par les marchands de poissons reste encore aujourd'hui d'actualité. Ce problème ne concerne que les hommes qui prêtent les engins de pêche (embarcation et filet).⁴⁹⁵ Aujourd'hui, se sont les femmes qui arrivent à nourrir les familles par la vente des produits transformés. Une partie de gain va au remboursement des crédits et le reste pour nourrir sa famille.

Cette situation d'endettement des hommes pêcheurs est encore d'actualité aujourd'hui et la pêche traditionnelle Imraguens et du mullet notamment, redevient encore commerciale et opportuniste. Les Imraguens, sous la pression des mareyeurs, et dans une logique commerciale, partent pêcher le mullet dès son entrée dans le parc en mai, et le traquent en permanence sans respect des traditions.

❖ L'isolement sur le littoral

L'isolement est le phénomène principal qui a caractérisé la région d'Imraguens et qui a poussé ces derniers à acquérir leur technique de pêche si particulière. Avant l'indépendance de la Mauritanie et durant les presque quatre décennies, les Imraguens ont resté isolés sur une côte désolée et difficile d'accès. L'approvisionnement et la commercialisation de leurs produits sont parmi les difficultés des Imraguens pendant longtemps. Au début, ils se nourrissent de poisson, presque uniquement de mullet, qui est

⁴⁹⁵ DOCUMENTAIRE PECHEURS MAURITANIE 2008
http://documentaire-streaming.net/video1770_360-reportage-geo-pecheurs.html

consommé bouilli dans l'eau de mer ou séché, parfois rôti sur la braise, à l'étouffée dans le sable. Ils vivent sur la plage, éloignés des grandes centres, Nouakchott et Nouadhibou, villes auxquelles ils ne sont reliés par aucune route.

Les villages sud de cette région ont été desservis par la plage où circulent les voitures et les camions à marée basse. On compte trois heures par exemple entre M'mghar et Nouakchott, en sachant que la distance entre les deux villes est de 155 kilomètres. Le moyen de circulation le plus fréquent a été les 4x4 de Land Rover à plateau qui pouvait transporter une grande quantité de marchandises, non bâchée et non réfrigérée, donc le poisson peut avoir le temps de s'altérer avant qu'il arrive à l'acheteur. Les véhicules, qui existent encore aujourd'hui dans cette région, sont dans l'ensemble très anciens et en mauvaise état.

Le départ de Nouadhibou, la circulation est tout aussi malaisée. La piste est laissée à l'appréciation de chacun car, le vent de sable anéantit les traces des passages précédents. Iwik est à huit heures de route de Nouadhibou. Le transport se faisait par mer à partir de M'mghar. Même par la mer la circulation n'est pas chose aisée : au sud tous les types d'embarcation ne pouvaient accoster à cause de la barre qui conserve un peu de sa force. Au nord, il faut une embarcation à faible tirant d'eau pour passer les haut-fonds. Une étape d'évolution dans le transport de poisson entre M'mghar et Nouadhibou est réalisée grâce au service de vedettes mis en place par l'Etat, au début des années 80, avec l'aide du Japon.

Cette situation de l'isolement sur le littoral et la difficulté de l'accès vers les villages des Imragues ont ralenti le développement de la pêche artisanale dans cette région. En 2000, l'Etat a décidé de construire une route reliant les deux grandes villes du pays. Cette route goudronnée a été achevée en 2005. L'idée de relier les deux principales villes de Mauritanie ne date pas d'hier. Pour désenclaver Nouadhibou, où se concentrent les grosses industries de pêche ainsi que la région centre du littoral, il aura d'abord fallu attendre que les relations avec le voisin marocain s'améliorent.

Après l'obtention du financement (86 millions d'euros), il aura également fallu venir à bout du désert. Cette route baptisée route nationale n°3, financée par le Fonds arabe de développement économique (FADE), la Banque islamique de développement (BID) et, à

hauteur de 15 %, par le gouvernement mauritanien,⁴⁹⁶ se présente déjà comme une voie majeure en Afrique de l'Ouest. Son impact socio-économique est énorme et s'annonce encore plein de promesses pour la Mauritanie.

Juste après l'inauguration de cette route de 470 kilomètres, les nomades de PNBA ont profité. Ils se sont installés avec chèvres et chameaux. Ils ont ensuite ouvert de petits restaurants et quelques épiceries. Plus tard, ils seront rejoints par le reste de leur famille et leur tribu. Ces nomades achètent les produits transformés par les Imraguens et les vendent aux voyageurs qui font le trajet entre les deux villes.

En résumé, la route de Nouadhibou, comme le nomme les mauritaniens, a permis de désenclaver le Parc national du banc d'Arguin qui couvre un tiers du littoral mauritanien et facilité la vie des quelques centaines d'habitants qui y vivent. La proximité de la nouvelle route permet aux villages de s'approvisionner plus facilement, d'exporter leur poisson frais et d'évacuer les malades vers les villes.

Depuis que cette route est opérationnelle, les femmes Imraguens transportent leurs produits à Nouakchott par taxi-brousse où un local est mis à leur disposition pour vendre ces produits. Des points de ventes ont été aussi créés sur la route de Nouadhibou-Nouakchott pour le même objectif.

Le projet de la FIBA qui a commencé en 2000, a formé les femmes Imraguens sur les techniques d'emballage⁴⁹⁷ de leurs produits afin de garantir des conditions d'hygiène et une saveur optimales.

Planche 1 : L'emballage moderne des produits transformés par les Imraguens



⁴⁹⁶ *Journal Le Monde* du 08 mai 2005.

⁴⁹⁷ www.pnba.mr

Photo 23 : Point de vente des produits issus de la transformation de pêche Imraguen



(Photo : Marie-Pierre Olphand/RFI, 2003)

❖ La difficulté permanente d'approvisionnement d'eau potable

Si la difficulté d'isolement est résolue aujourd'hui, le problème d'approvisionnement d'eau reste encore aujourd'hui la difficulté essentielle des Imraguens. Elle est essentielle c'est vrai, mais pas plus cruciale que dans tout le territoire du pays. A Nouakchott comme à Nouadhibou, les pluparts des quartiers ne sont pas reliés au réseau d'adduction d'eau.

Il s'agit d'un très grave problème qui actuellement n'est résolu que de façon très partielle et de manière peu satisfaisante. La région centre est douloureusement souffert de la sécheresse. Certains secteurs sont restés plus de 15 ans sans recevoir de pluies. Les forages auxquels s'approvisionnaient traditionnellement les Imraguens sont aujourd'hui à sec. Dans leur environnement immédiat il n'existe plus de points d'eau douce.

Avant l'indépendance et durant les années, l'approvisionnement en eau pour les villages des Imraguens se faisait par la SIGP. L'eau est approvisionnée par le biais de l'acheminement de citernes transportées depuis Nouadhibou par des vedettes de cette

société, affectées à chaque village; chaque vedette transporte 8 tonnes d'eau, ce qui correspond à une consommation de 2 à 3 semaines.⁴⁹⁸ La régularité de passage des vedettes n'est pas absolue, certaines étant régulièrement en panne, les Imraguen sont tenus de payer une partie de frais de carburant des vedettes; par ailleurs cette solution place les Imraguen dans une situation de totale dépendance.

Depuis la situation est toujours aussi difficile. En 1979, le Japon fit un don à la Mauritanie des pirogues en plastiques pour la pêche et de six vedettes pour l'approvisionnement en eau des villages.

Dans les années 80, les populations de plusieurs villages Imraguens ont pu bénéficier d'une centaine de distillateurs individuels produisant quelques litres d'eau dessalée. Le village de Blawack s'est vu doté d'une unité de distillateurs à effet de serre (100 litres/jour). De même sur le site d'Iwik, une station de distillateurs solaires à cascades, d'une production de 200 à 400 litres par jour, a été installée. Mais, suite à la persistance d'une série de problèmes techniques et de maintenance, ces procédés par distillation ont progressivement tous été abandonnés.⁴⁹⁹ La génération des stations d'osmose inverse a alors pris le relais avec plusieurs réalisations à Iwik, à Ten Alloul, Teichott, R'Gueibat, etc... Cette technique est utilisé, encore aujourd'hui, en cas de nécessité absolu.

Les environs immédiats de cette région offrent pourtant, un nombre non négligeable de puits. Du sud au nord on distingue les puits *Hassi Anagoum*, *Hassi El mour*, *Bouir-ed-Déri* creusés par la tribu des *Oulad Bouhouboyni* et *Hassi Tin- Brahim*, *Bouir Ti-n-chit*, *Hassi Naçri*, *Hassi Chami*, *Bir- el- Gareb* et *Morzouba* forés par la tribu des *Ahel Barikallah*.⁵⁰⁰ Ces puits traditionnels ont été réhabilités et cimentés par les colons français qui s'en servaient aussi pour leur garnison durant toute la période coloniale.

Comme le point d'eau d'Agadir, le plus important du PNBA est tari, aujourd'hui, la plupart de ces puits sont taris aussi et ceux qui sont opérationnels, ont une eau salée et/ou saumâtre (pénétration du "coin" d'eau salée) avec un faible débit et une profondeur atteignant entre 40 et 60 mètres. Au mois d'octobre 2002, les puits de *Chami*, premier point

⁴⁹⁸ SOURNIA G. et ROUCHOUSE Ch., Préparation d'une stratégie nationale de la conservation en Mauritanie : Etudes de cas, cas n°1 : le Parc National du Banc d'Arguin, UICN, 1988, 22p, p.11.

⁴⁹⁹ Bakari Mohamed SÉMÉGA, L'accès à l'eau sur le littoral mauritanien : enjeu de survie, *Journal HORIZONS* du 02 février 2006.

⁵⁰⁰ Source : Barikalah ould Khairatte : chef du village d'Arkies

d'eau douce de toute la zone, autrefois d'une importance capitale pour l'ensemble de la population de la région (les nomades, Imraguen, passagers, colons et animaux) à cause du haut débit et de la bonne qualité de leur eau - étaient asséchés.⁵⁰¹

Dans les années 90, les autorités mauritaniennes ont essayé de résoudre ce problème d'approvisionnement en chargeant la Marine Nationale de fournir trois camions-citernes par semaine, l'un de douze tonnes, les autres de huit tonnes. Malheureusement ces camions ne pouvaient pas remonter plus haut que M'maghar à cause de difficultés rencontrées sur la piste et leurs panne quasi permanents.

Dans cette région, la rareté des eaux à la consommation, oblige les populations à s'approvisionner en eau potable au moyen de transport par vedettes, par camions citernes, par véhicules de liaison, véhicules de coopération, à dos de chameaux et à dos d'ânes. Malgré l'adoption de tous ces modes de ravitaillement, les besoins restent globalement non pourvus. La consommation journalière par habitant, bien au dessous de la recommandation de l'OMS⁵⁰², est insignifiante et en plus se détériore d'une année à l'autre (*tableau 10*) en raison des difficultés d'approvisionnement à travers l'irrégularité de la desserte et la grande distance entre les points d'eau et le littoral de cette région.

Aujourd'hui Il existe fort heureusement, un nouveau point d'eau, le « sondage de N'Kheila », situé hors du PNBA vers la limite est (environ 70 kilomètres du littoral), mis en service en 2001 et qui alimente les populations humaine (Imraguen et nomade) et animale.⁵⁰³ Il comporte deux forages dont l'un, est équipé d'une pompe électrique alimentée par des panneaux solaires photovoltaïque alors que le second, plus traditionnel, dispose d'une margelle cimentée.

Cette situation de pénurie permanente et surtout lorsqu'elle s'amplifie pour une raison ou une autre, entraîne une hausse de prix de l'eau, déjà exorbitant. Le coût de l'eau, fonction de considérations comme la provenance et le moyen de transport, est très variable, le *tableau 2* donne des exemples de prix pratiqués dans quelques sites du PNBA et de Nouakchott. Le prix d'un fût de 200 litres, va de 700 UM (soit 3.500 UM/m³) pour de l'eau

⁵⁰¹ Idem

⁵⁰² La norme de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la quelle la quantité d'eau minimale nécessaire pour une personne est de 20 litres/jour.

⁵⁰³ Il se trouve que le long de l'axe routier qui relie Nouadhibou à Nouakchott huit forages à haut débit ont été creusés dans le cadre de sa construction, parmi ces forages celui de N'kheila, les autres sont tous presque disparus.

déminéralisée à 2 000 UM (soit 10.000 UM/m³) pour de l'eau de forage. Le prix de l'eau est en moyenne dix fois plus cher dans le PNBA qu'à Nouakchott où les possibilités financières sont largement supérieures à celles en milieu rural littoral. L'acuité du problème de l'eau est là sans commune mesure.

Avec l'eau, la vie au littoral n'est pas que chère, elle est impossible et inaccessible. Pourtant on se démène et on s'en sort et comment on s'en sort ? Une grande question que posent les habitants de cette région.

Tableau 10 : Sites du PNBA : Consommation moyenne en eau par mois et par jour 1999-2002)⁵⁰⁴

Sites	Nb. hab.	Consommation par village (m ³ /mois)			Consommation par habitant (litres/jour)		
		1999	2001	2002	1999	2001	2002
R'Gueiba	111	6	5.9	3.3	1.8	1.8	1
Teichott	121	10	5.8	2.6	3	4.6	1
Tessot	70	10	9	2.1	4.7	4.3	1
Iwik	131	40	5.9	3.9	10.2	1.5	1
Ten Alloul	64	-	6	1.92	-	3.12	1
Arkeiss	46	3 à 6	3	1.38	2.1 à 4.3	2.17	1

⁵⁰⁴ SEMEGA B.M., *Journal HORIZONS* du 02-02-2006

Tableau 11 : Comparaison du coût de l'eau au m³ dans la région centre et Nouakchott.⁵⁰⁵

Agglomération	Coût du m³ (UM)	Provenance
M'amghar	10000	Rodha
	3500	Unité de dessalement
R'Gueiba	7 500-10000	Rodha
Ten alloul	7 500-10000	N'kheila
Teichott	6000-7500	N'kheila
Tessot	10000	Rodha
Arkeiss	5000-10000	N'kheila
Agadir	7500	N'kheila
	7500-10000	Nouadhibou
Nouakchott	200	Réseau de distribution
	300-1000	Camions citernes
	500-1000	Bornes fontaines
	1000-2000	Charretier

⁵⁰⁵ Ministère de l'hydraulique de Mauritanie, 2003.

A.3- Région Nord ou Zone mixte de pêcheurs et pêcheries

Cette région est la plus importante et la plus diversifiée. Elle regroupe Nouadhibou et la Guerra. La région nord est un point de pêche de première importance où, à côté du port de pêche industrielle, s'est développé, depuis trois décennies, une importante pêche artisanale. Cette correspond à deux centres d'activité :

➤ La Tcharka⁵⁰⁶ à Nouadhibou qui est le quartier à proximité de la baie du repos où mouillent toutes les embarcations artisanales de cette région. Ce quartier a été construit, dans les années 1920, pour loger les travailleurs de la SIGP, pêcheurs et ouvriers canariens.

➤ La Guerra⁵⁰⁷ qui est une petite localité située à l'Ouest du Cap Blanc à une dizaine de Kilomètres de Nouadhibou. Cette localité a abrité pendant une décennie, les pêcheurs artisans qui sont spécialisés dans la pêche à langouste verte.

Depuis les années de la sécheresse, cette région constitue le lieu d'accueil des plusieurs centaines de pêcheurs artisans venant de divers horizons : régions intérieures et côtière de la Mauritanie. Malgré la taille modeste de cette région de pêche, on y rencontre également des pêcheurs, wolofs, Imraguens, des pêcheurs du Sénégal, de La Sierra Léon, du Ghana, etc.... On y rencontre aussi des Européens; Asiatiques ; maghrébins, pour la pêche industrielle ou des entrepreneurs dans le même domaine. Ce mélange de nationalité donne à cette région une grande diversité des types d'embarcations et techniques de pêches.

A.3.1- Les embarcations et moteurs

Dans cette région on y rencontre pour la pêche artisanale, des pirogues en bois de types sénégalis et des pirogues en plastique, déjà décrites dans les deux régions précédentes. En plus de ces types, on rencontre des canots en bois breton ou coréen à la lanche canarienne, des pirogues en aluminium, des vedettes et des bateaux artisanaux. Les types variés d'embarcations témoigne de tous les pêcheurs qui ont laissé leur trace sur la côte de cette région.

⁵⁰⁶ Tcharka vient du canarien *Charco*, nom du vieux port d'*Arrecif-de-Lanzarote* qui signifie « abri naturel ».

⁵⁰⁷ Zone frontalière de la presqu'île du Cap Blanc, entre la Mauritanie et le Sahara Occidental.

❖ Les Canots

Les canots sont en bois ou en plastique, non ponté de 6 à 12 mètres de longueur, lourds et trapus sur l'eau,⁵⁰⁸ ils servaient aux Canariens à pêcher à l'appât pour leurs bateaux-ligneurs et aux Bretons à pêcher la langouste verte au filet sur la côte rocheuse du Rio-de-Oro.⁵⁰⁹ Durant les années soixante, un chantier artisanal est monté à Nouadhibou par les Coréens pour fabriquer des canots. Depuis les années 1990, ces embarcations sont en mauvais état faute d'entretien et elles sont plus nombreuses à pourrir sur la plage qu'à naviguer.

❖ Pirogues en aluminium

Ce sont des doris à fond plat de 8 à 14 mètres équipées de moteur de quarante chevaux fabriqués à Nouakchott par une société franco-mauritanienne privé.⁵¹⁰ Les plaques d'aluminium sont fabriqués en France et sont montées et soudées à Nouakchott. Le but de du fabricant était de remplacer en partie la pirogue en bois sur la le littoral mauritanien après la fermeture de frontière entre le Sénégal et la Mauritanie et le départ de pêcheurs sénégalais en 1989 qui rendait impossible l'importation de pirogues bois en Mauritanie. Le savoir faire pour l'entretien et la réparation du bois avaient également disparu avec le départ de ces sénégalais. Cette embarcation a été adoptée très vite par les pêcheurs de poulpe grâce à leurs revenus plus élevés para port aux autres pêcheurs.

❖ Les vedettes

Sont des embarcations en plastique mesurent entre 10 et 15 mètres et sont équipées d'un moteur de 3 à 6 cylindres. A l'origine ont été destinées à approvisionner en eau les villages Imraguens, mais avec l'intensification de l'exploitation de poulpe depuis la fin des

⁵⁰⁸ *Bulletin CNROP*, volume 16, Nouadhibou, juillet 1988, p.8.

⁵⁰⁹ Dans le territoire du Sahara Occidental.

⁵¹⁰ C'est la société Bateaux Aluminium pour la Pêche Artisanale Moderne (*BAPAM*) installée à Nouakchott en 1990. Le partenaire français est la société *Hauchard*, basée au Havre (Seine Maritime).

années 80 et la forte valorisation de cette espèce, certaines vedettes opéraient dans la zone de Nouadhibou. Elles peuvent embarquer jusqu'à 10 pêcheurs.⁵¹¹

L'utilisation de ces vedettes est moins courante depuis 1989, car, beaucoup sont tombées en panne et les pièces de rechange ne sont pas toujours disponibles dans le marché mauritanien.⁵¹²

❖ Bateaux

Sous cette dénomination sont regroupées des embarcations diverses, anciennes, en bois, d'une longueur de 10 à 20 mètres, comportant des moteurs de 20 à 50 chevaux.⁵¹³

❖ Les moteurs

Comme, les autres régions précédentes, les moteurs de marque YAMAHA sont les plus utilisés dans cette région nord. Les moteurs de 25 chevaux à essences sont majoritaires.⁵¹⁴ Il existe aussi plusieurs types de puissance très variable et de marque diverses des moteurs dans cette région.

Photo 24 : Différentes embarcations dans la région Nord



(OULD M. 2006)

⁵¹¹ *Bulletin CNROP*, volume 16, idem, p.7.

⁵¹² DIOP H. et OULD VALL M., La pêche artisanale en Mauritanie: résultats des enquêtes –cadres de l'année 1989, *Bulletin CNROP*, volume 20, Nouadhibou, mai 1990, pp.41-81, p.48.

⁵¹³ DOMALAIN G., Débarquement de la pêche artisanale à Nouadhibou en 1981, *Bulletin CNROP*, volume 10, Nouadhibou, Octobre 1982, pp. 113-130, p.114.

⁵¹⁴ OULD AHMEIDA, *cit*, op. p.55.

A.3.2- Les engins et techniques de pêche

Les différents engins rencontrés dans cette région ont été déjà décrits.⁵¹⁵ Cependant, la pêche aux pots à poulpe et le filet langouste sont les engins et techniques non encore décrites et qui caractérisent entre autre cette région nord.

❖ Le pot à poulpe et sa technique

Accessoire au début des années 80, elle passera pour être la première à la fin de l'année 1987, la technique de pêche de poulpe à pot, qui aurait son origine d'extrême orient (Corée, Japon) est devenue la spécialité d'une nouvelle communauté de maure arrivée du Sénégal au début des années 90.

Cette technique de pêche du poulpe est réservé un peu plus aux maures car, elle demande peu de savoir-faire. Elle a connu un grand développement auprès des ces Maures, éleveurs ruinés par la sécheresse, rapatriés du Sénégal à partir de 1990.

Le poulpe a longtemps été pêché à la turlutte.⁵¹⁶ Cette dernière a presque disparue après l'introduction systématique des pots en plastique en 1985, puis plus récemment de nasses qui sont fabriquées localement. Les nasses⁵¹⁷ à poulpe sont de forme cubique. Leur armature est constituée de tiges de fer soudées et les faces sont recouvertes de grillage en fer ou en polyéthylène. Les parties supérieure et inférieure sont rectangulaires (580 mm de longueur et 440 mm de largeur). La face supérieure comprend une porte circulaire fabriquée à partir de tiges de fer de diamètre plus fin que celles utilisées pour construire l'armature de la nasse. Cette entrée est munie d'une porte en caoutchouc très lisse qui est destinée à faciliter l'accès de la nasse aux poulpes. Ces nasses peuvent être immergées en série ou individuellement dans le cas des petites embarcations. Une corde en polyéthylène de 6 à 8 mm de diamètre est utilisée pour relier les nasses avec des bidons qui sont utilisés comme bouées de repère en surface ; la longueur de cette corde dépend de la profondeur d'immersion.⁵¹⁸

⁵¹⁵ On y rencontre la ligne à main, le filet dormant, la senne tournante, etc...

⁵¹⁶ Turlutte : leurre en forme de grosse olive armé à la base d'une couronne d'hameçons formant grappin. *Source : Atlas des Pêches et des Cultures Marines.*

⁵¹⁷ On désigne sous le nom général de nasses les pièges destinés à la capture des poissons, mollusques et crustacés. *Source : Ifremer.*

⁵¹⁸ OULD ISSELMOU C.B, LABROSSE P, OULD BOUZOUA M.E, *op. cit.*, p.14.

Aujourd'hui, la technique de pêche à l'aide du pot plastique est très pratiquée dans cette région et comme nous l'avons souligné, par des pêcheurs maures. Car la plupart des pêcheurs ne connaissent que cet engin de pêche et n'en utilisent pas d'autres.

L'origine vient de la part d'un projet de la FAO datant de 1978 visant à protéger le poulpe. La femelle du poulpe s'approche des côtes en deux périodes de l'année pour se reproduire, le projet consistait à le maintenir en eaux peu profondes pour le protéger des chalutiers. Des vieux pneus furent immergés par des techniciens japonais basés à Nouadhibou. Ces pneus allaient servir d'abri au poulpe qui aime un gîte où il peut se cacher le jour et sortir la nuit.

En raison de la forte demande du poulpe par les étrangers qui habitent à Nouadhibou et les industries de pêches, des pêcheurs artisans, encadrées par les japonais au sien d'une coopérative, ont commencé à pêcher du poulpe avec des pneus, qu'on coupa en deux puis en quatre pour faciliter la pêche mais beaucoup de poulpes retombaient à l'eau pendant le hissage des engins. On tenta ensuite l'utilisation de *Canaris*⁵¹⁹ en ciment qui étaient trop lourds à remonter.⁵²⁰

La troisième tentative a consisté à utiliser des tuyaux en PVC⁵²¹ de trente centimètres, fermés et lestés d'un côté avec du ciment.⁵²² Ces tuyaux s'étaient généralisés en 1984 lorsque la SMCP fut créée. Cette société obtenait le monopole de la vente des produits congelés.

La pêche artisanale du poulpe connut alors une croissance très rapide et surtout après la déclaration de politique de développement du secteur de la pêche (DPDSP) de 1987 où les pêcheurs de poulpes se firent plus nombreux avec cette fois-ci un engin plus fiable : le pot en plastique noire (*photo 25*).

Le pot en plastique noir était au départ importé des Canaries. Depuis le début des Années 90, il est fabriqué sur place dans des ateliers de moulage à Nouadhibou. Ces pots ont une ouverture de 120 millimètres et une hauteur de 200 millimètres. Leur fond est lesté par du ciment (environ 2 kilogramme par pot). Les pots sont montés sur une corde de 5 à 6 millimètre de diamètre. Un trou est réalisé au fond de chaque pot pour passer un fil qui

⁵¹⁹ Récipient en terre cuite ou ciment) a ouverture étroite servant dans tout le Sahel à conserver l'eau au frais.

⁵²⁰ Source : Entretien avec des pêcheurs.

⁵²¹ Sigle dérivé de l'anglais *PolyVinylChloride* matière plastique.

⁵²² OULD ISSELMOU C.B, LABROSSE P, OULD BOUZOUMA M.E, idem, p.16.

permet de les fixer à la corde afin qu'il se vide de son eau en arrivant à la surface.⁵²³ Selon les moyens dont ils disposent, les pêcheurs posent un nombre de séries variable. Chacune d'entre elles est composée de 50 à 60 pots.

Photo 25 : Pots à poulpe à Nouadhibou.



(OULD M. 2006)

Ensuite, les pêcheurs les marquent à leur nom soit d'un signe, soit d'initiales. Ce marquage est obligatoire car, il y a souvent des litiges sur la propriété de série de pots. Les pots sont ensuite, mouillés entre 20 et 45 mètres de profondeur⁵²⁴ à proximité de la côte sur les zones rocheuses au sud-est et en face du Cap Blanc lorsque les poulpes remontent très haut.

Chaque jour les pots sont remontés à bord de l'embarcation, vidés de leur pêche en déposant du sel sur le poulpe pour que ses tentacules n'adhèrent pas au pot. Les séries sont mouillées aussitôt. De temps en temps, les séries sont ramenées à terre pour leur entretien : grattage, remplacement de pot, changement d'un cordage. Elles sont toutes ramenées à terre à la fin de la saison.

⁵²³ Idem, p. 18.

⁵²⁴ Idem, p.19

Il faut souligner que cet engin a engendré des conflits qui opposent les composantes industrielles et artisanales de la pêche mauritanienne au poulpe, des éléments de la première composante accusent les pots employés par les pêcheurs artisanaux d'être trop dangereux pour femelles en maturité avancée (pré-ponte) ou qui gardent leurs œufs et, par là-même, de mettre ainsi en danger cette ressource.

Mais les résultats d'une étude réalisée par l'IRD⁵²⁵ ont montré que ces pots ne sont pas spécialement dangereux pour la ressource en poulpe, particulièrement en ce qui concerne les prises de femelles matures. Au contraire, cet engin de pêche a des avantages considérables. Il est très sélectif car il attrape seulement des poulpes et il ne capture donc pas d'autres espèces non visées. Il a également une certaine sélectivité sur la taille, les individus attrapés par les pots étant en moyenne plus grand que ceux capturés par la pêche au chalut.

❖ Filet langouste

Dans cette région, les filets langouste sont utilisés principalement par des pêcheurs sénégalais débarquant à Tcharka et par des pêcheurs nationaux qui œuvrent dans la zone de la Guerra. Outre la langouste, ce filet permet de capturer d'autres espèces, notamment de poissons de fond. Sa durée d'immersion est de 24 heures : il est posé le matin pour être relevé le lendemain.⁵²⁶

Les filets langouste ont presque les mêmes caractéristiques techniques que les filets utilisés pour capturer la sole, (*voir région sud*). Les différences avec ces derniers tiennent à la largeur qui ne dépasse pas 9 à 12 mailles dans le cas du filet langouste et aux trois tailles de mailles (90, 100 et 110 millimètres) qui sont utilisées pour pêcher la langouste.⁵²⁷

A.3.3- Traitement des poissons dans la région nord

Si les techniques et engins de pêches se sont multipliés depuis l'indépendance pour capturer la maximum des poissons, la transformation d'une partie de ces captures est

⁵²⁵ Didier JOUFFRE, *Les pots à poulpe : un danger pour la ressource ?*, IRD, Montpellier, 2001, 7p.

⁵²⁶ OULD ISSELMOU C.B, LABROSSE P, OULD BOUZOUAMA M.E, idem, p.46.

⁵²⁷ Idem, p. 48.

devenu obligatoire pour préserver le savoir faire de certaines communautés des pêcheurs dans cette région. Le savoir-faire des produits fermentés vient du Sénégal et plus particulièrement des pêcheurs Wolofs qui ont remonté progressivement la côte mauritanienne répandant leur technique jusqu'à Nouadhibou.

Des autres communautés ont importé leur savoir faire des produits des pêches dans cette région pour donner quelques transformations existante jusqu'au aujourd'hui en Mauritanie. Ces transformations témoignent de la richesse culturelle maritime de cette région.

❖ **La Fermentation-salé-séchage du poisson** *ou Guedj*

Le poisson fermenté salé-séché en Mauritanie est un produit traité artisanalement. Il constitue une denrée alimentaire très importante. Sa méthode de transformation est introduite en Mauritanie après la deuxième guerre mondiale par les pêcheurs venus du sud du pays et du Sénégal. Le produit de cette technique de fermentation est appelé localement Guedj. Sa production se fait en grand partie à Nouadhibou et la distribution se fait vers l'intérieur et vers le Mali et Sénégal. Ce produit sert de condiment dans les sauces plus que de base de raps.

Après la réception du poisson, il est écaillé, étêté, éviscéré et tranché puis mis à fermenter. La fermentation s'effectue dans les tonneaux, des cuves ou dans des bassins avec ou sans eau. Généralement, en période de froid, la fermentation se fait sans eau pour augmenter la surface de contact entre le poisson et l'air chaud. Pendant la saison chaude, la fermentation s'effectue dans de l'eau pour éviter une forte altération du poisson par contact direct. La durée de la fermentation (en tonneaux) varie en fonction de l'état du poisson et les conditions climatique (24-72 heures).⁵²⁸

Le séchage au soleil dure 4 à 10 jours. Cela dépend du poisson (les poissons gras sèchent moins vite), de la température et de l'humidité de l'air. Le séchage s'effectue sur des vieux filets accrochés à piquets en bois. Après deux à trois jours de séchage, le poisson est

⁵²⁸ OULD MALOUM Ahmedou, Le traitement traditionnel du poisson fermenté séché en Mauritanie : le Guedj, CNROP, Nouadhibou, 1998, 3p, p2.

enduit d'huile extraite des graisses de poisson bouilli.⁵²⁹ Elle donne un aspect brillant au poisson. A la fin du séchage, il est stocké dans des malles en bois, ou dans des vieux frigos non opérationnels ou dans des tonneaux en attendant les acheteurs.

Les espèces préférées des transformateurs pour faire le Guedj sont différentes selon les saisons, en haute saison, les espèces traitées sont : le mullet, requin, liche (*Lichia amia*), turbot, raie, machoiron (*Arius heudelotti*), murène, *Sparides*, diagramme, le turbot tropical tandis qu'en basse saison, toutes les espèces sont traitées.

❖ *Le Yet*

Il est fait à partir du *Cymbium*, (l'escargot de mer) gros mollusque relativement abondant dans la baie de Nouadhibou. Il est fermenté par enfouissement dans le sable. Certains artisans mettent le poisson dans des sachets en plastiques avant de les enfouir pour éviter la contamination par les germes telluriques et accélérer les phénomènes d'altération. La fermentation dure en moyenne 6 jours puis découpé en carrés et séché.⁵³⁰ Il sert également de condiment dans les sauces. Il est pratiqué par des sénégalais, maliens, Bissau guinéens et récemment des mauritaniens.

❖ *Le Braisé*

Il est pratiqué par des étrangers d'origine malienne et guinéenne installés dans cette région depuis les années 70. C'est le poisson machoiron (*Arius sp*) qui est le plus apprécié. Il est enfoui dans le sable pendant deux jours pour sa fermentation. Il est ensuite cuit pendant trois à six heures sur des grilles posées à un mètre au dessus d'un petit feu de bois pour que le poisson cuise en prenant le gout de la fumée. Il arrive que la clientèle ne trouve pas de poisson braisé car la manque de bois à Nouadhibou pour préparer ce produit.

Avant de terminer ce point, il faut souligner que la transformation dans le trois régions implique plusieurs personnes en majorité des femmes. Comme pour les pêcheurs,

⁵²⁹ Idem, p3.

⁵³⁰ Idem, p2.

les principales transformatrices sont issues aujourd'hui, des deux principales communautés Imraguen et de N'Diago ainsi que les femmes de pêcheurs étrangers.

Nous avons vu que ces trois régions de la pêche artisanale ont habité et exploité par des communautés différentes dans leurs techniques et méthodes de transformation de leur produits de pêche. Au fil des ans, les nombres des embarcations de sous secteur est augmenté d'une manière significative qui montre son importance dans l'économie nationale. En 1986, la flotte artisanale en activité dans les eaux sous juridiction mauritanienne est au nombre de 500⁵³¹ tandis qu'en 2007, ce nombre est à l'ordre de 4.231 unités,⁵³² toutes embarcations confondus.

Mais, depuis plus de trois décennies, la pêche artisanale de ces communautés a connu un grand développement et la parution d'autres acteurs, dans le circuit et l'acheminement de produits de pêche depuis la mer jusqu'à l'intérieur du pays, a vu le jour. C'est la raison pour la quelle, le gouvernement mauritanien a commencé une organisation rapide de la filière pour la rendre plus attractive.

B- L'organisation de la pêche artisanale

La pêche artisanale mauritanienne s'est développée lentement avec l'accroissement progressif du marché potentiel, interne et externe. Pendant les deux premières décennies de l'indépendance, la pêche artisanale n'a pu compter que sur ses propres moyens avant que l'Etat lui donne, à la fin des années 80, une place considérable dans l'économie nationale. Cette place s'est manifestée, entre autre, dans l'organisation de la filière d'une façon générale.

Depuis 1989, ce sous secteur a connu un développement exceptionnel. Malgré sa rapidité, ce développement s'est fait dans un ordre relatif, sous contrôle stricte des autorités et grâce au dynamisme de ses acteurs.

Cette organisation a commencé dans les années soixante par la création des structures organisationnelles (coopérative et crédit maritime) spécifiques à la pêche artisanale et l'adoption des mesures réglementaires (zone de pêche) ainsi que la réalisation

⁵³¹ Sidi Ahmed ABEID, Présentation des activités et potentiels de la filière pêche en Mauritanie, FIAP, Nouakchott, 02/2009, 26p, p.9.

⁵³² MPEM, Opération d'immatriculation des embarcations artisanales de pêches, 2007.

des quelques projets avec l'aide d'une coopération avec des Etats étrangers et institutions internationales.

B.1- Les coopératives de pêche artisanale

La pratique de la pêche artisanale était une affaire de famille souvent élargie au niveau d'une ou des plusieurs ethnies. L'organisation était basée sur les règles de la communauté fondées sur le respect, la fidélité et l'obéissance aux anciens.

A partir de l'année de la création de l'Etat mauritanien, il apparait claire que, même s'il faut garder les principes fondamentales de la famille, l'organisation dans une structure collective a été préconisée comme étant l'un des moyens qui pourra favoriser l'amélioration de condition de vie des pêcheurs.

Au cours de la première année de l'Indépendance, l'État mauritanien a créé la Direction de la Coopération et de la Mutualité Agricole. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1963, il légifère sur les coopératives et adopte la première loi coopérative.⁵³³ Comme beaucoup de coopératives sont alors créées pour la forme et dépourvues d'activités économiques, l'État adopte en 1967 une nouvelle loi⁵³⁴ par laquelle il entend mieux contrôler l'existence effective des associations coopératives, en leur imposant l'obligation d'une phase pré-coopérative.

Cette loi constitue, en effet, la base de tout mouvement coopératif. Elle définit les coopératives comme « *des sociétés civiles particulières de personnes, à capital et personnel variables, sans but lucratif, ayant pour objectif l'amélioration de la condition socio-économique de leurs membres par la réunion des efforts de ceux-ci selon les principes généraux de la coopération, par leur formation et par l'exercice de toutes fonctions économiques et sociales qui répondent aux besoins communs de leurs adhérent...* »⁵³⁵

Dans le secteur de la pêche, le mouvement de coopératif ne débutera qu'en 1977. Les deux premiers groupements de pêcheurs sont créés à Nouadhibou et à Nouakchott. Ils ont reflété, de part leur composition, les caractéristiques de la pêche traditionnelle artisanale

⁵³³ Loi 63 - 003 du 8 janvier 1963 portant statut de la coopération.

⁵³⁴ Loi n° 67-171 du 18 juillet 1967 portant statut de la coopérative, *Journal officiel de la RIM du 16-08-1967, no 212-213, p. 250*

⁵³⁵ Article 2 de loi n° 67-171 du 18 juillet 1967.

en Mauritanie : les Wolofs au sud, les Imraguen et Maures de Nouadhibou au nord. Le deuxième grand mouvement coopératif a reflété également à partir de 1990 le nouveau paysage halieutique artisanal de la Mauritanie.

Le statut coopératif en Mauritanie est très avantageux pour les pêcheurs dans ses principes. Créées en 1967, la loi sur les coopératives autorise le groupement d'au moins sept personnes mettant en œuvre leurs moyens pour un but commun. Pendant deux ans le groupement doit faire ses preuves pour l'obtention du statut de coopérative. Il n'est durant cette période qu'un groupement pré-coopératif. Il est contrôlé chaque année par le responsable des groupements au Ministère des pêches et si sa gestion est saine, il bénéficie du statut de coopérative après deux ans d'exercice. Il sera alors exonéré de droits de douane sur le matériel de pêche importé, de taxe communale sur les embarcations et des impôts.

Cette loi régit toutes les coopératives, qu'elles soient agricole, de pêche ou artisanales. Cette a eu un handicap pendant longtemps : seul un groupement était autorisé par village, ce qui est abrogé aujourd'hui.⁵³⁶ L'effet était néfaste car, ce sont les chefs traditionnels de villages qui deviennent président de coopérative, prolongeaient par là leur pouvoir traditionnel sur les pêcheurs et faisaient bénéficier quelques initiés des avantages du groupement.⁵³⁷

Douze ans après l'adoption de cette loi, le nombre de groupements est à l'ordre de dix pour une population de pêcheurs de deux mille environ en 1979. En 1985, on dénombrait, dans la pêche artisanale, vingt-sept groupements pré-coopératifs et une seule coopérative de pêcheurs (celle de Timiris).⁵³⁸

Plus tard, c'est-à-dire en 1991, onze groupements pré-coopératifs (dont six de création récente) et deux coopératives étaient en opération (soit la Coopérative des pêcheurs de la Plage de Nouakchott, formée en 1988,⁵³⁹ en plus de la Coopérative de Timiris).

⁵³⁶ La loi de 1967 avait été amendée en 1973 et 1996, en supprimant la conditionnalité imposée par l'ancienne loi, qui rendait le passage par le stade de groupement pré-coopératif pendant un an obligatoire avant d'obtenir le statut de coopérative.

⁵³⁷ LE CCEUR C, Coopératives de pêche en Mauritanie : d'un manque d'objectifs communs à la faillite des groupements, Bulletin du Programme Régional Afrique de l'Ouest, n°20, Abidjan, Août, 1992, pp. 4-6, p.5.

⁵³⁸ Yvan BRETON & Marc MILLETTE, Programme de renforcement institutionnel en matière technologique en Afrique francophone, Agence Canadienne de Développement Internationale, 2003, 122p, p.48.

⁵³⁹ Idem, p.49

Ces groupements ont vu le jour à une période de l'histoire de la pêche artisanale où les organismes internationaux se sont intéressés à la pêche comme substitut à l'élevage, le bétail étant décimé par la sécheresse. Par exemple, le Japon a fait un don de pirogues et entrepôts frigorifiques au profit des artisans regroupés au sein d'une coopérative comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent et en contre partie d'autorisations de pêche dans les eaux mauritaniennes,

Dans l'ensemble, les groupements coopératifs ne sont pas nés à l'initiative de pêcheurs. Cette époque correspond à une main mise importante de l'Etat dans le contrôle de l'activité économique en général et plus particulièrement, l'activité de pêche par la création de SPPAM pour la pêche artisanale et la SMCP pour la pêche industrielle.

Au fil des ans, certaine réussite à court terme a eu lieu dans le cas de la coopérative *Timiris* dont le siège est à Nouadhibou.⁵⁴⁰ Cette coopérative est créée, en 1968, à l'initiative d'intermédiaires entre les pêcheurs Imraguen et les transformateurs, parmi ces derniers des femmes transformatrices. C'est la seule coopérative qui ait réellement eu des activités en commercialisant le produit de chaque pêcheur membre. Elle obtient par ce biais des prix acceptables pour sa production globale et réussit à représenter une force face aux usiniers locaux. Mais, ce mouvement d'union pour les prix ne résista pas à l'épreuve du temps car, les acheteurs se sont multipliés à Nouadhibou comme à Nouakchott qui était en pleine croissance.

Cette coopérative est restée pendant longtemps l'exemple de réussite dans ce domaine. Ses actions témoignent de sa vitalité passée comme l'ouverture de magasins d'approvisionnement en matériel de pêche à Nouadhibou en 1980.

Elle a eu le privilège de recevoir dès 1978, une partie du don japonais,⁵⁴¹ ce don qui lui permit d'obtenir son statut de coopérative et qui allait développer une mentalité d'assistés chez les pêcheurs. Des techniciens japonais ont travaillé en concertation avec la coopérative pour former des mécaniciens et des capitaines de pêche.

⁵⁴⁰ Mohamed M'Bareck SOUEILIM, Effets environnementaux de la libéralisation du commerce et des mesures liées au commerce dans le secteur de la pêche en Mauritanie, CNROP, Nouadhibou, 2002, 36p, p.8.

⁵⁴¹ On a mentionné ce don déjà dans le chapitre précédent et dans la paragraphe concernant les Imraguen.

La coopérative a connu par la suite des difficultés qui ont provoqué sa chute. D'abord, les embarcations cédées par le Japon furent rétrocédées à la coopérative qui les vendit à ses adhérents. Ceux-ci, une fois propriétaires des pirogues et vedettes délaissèrent l'intérêt collectif. Ensuite, la situation avait changé sur le marché de Nouadhibou : la multiplication des acheteurs poussait les pêcheurs membres à vendre au plus offrant au lieu de passer par la coopérative. La formation des marins ne profitait pas à la coopérative car, à peine formés, ils quittaient cette dernière pour les chalutiers de la pêche industrielle où les gains étaient avantageux. Si son bilan financier est négatif, elle a eu, cependant, un impact favorable pour ses adhérents : changement des méthodes de pêche, formation professionnelle, familiarisation avec la notion de gestion, amélioration des conditions de vie dans les villages, débouchés pour les produits de la pêche etc....

Depuis 1987, elle a cessé ces activités. Sur le fond, durant toute la période de son activité, son bilan est globalement positif et certains spécialistes⁵⁴² de la pêche mauritanienne la considèrent comme le moteur de la pêche artisanale durant son existence.

Les pêcheurs Imraguen ont quitté cette coopérative pour leurs propres groupements. Ils ont créé deux groupements, *Thilla* en 1986 à *Teichott* et *Tanit* en 1983 à Blwakh mais n'ont aucune réalisation à leur actif. D'autres groupements sont nés par la suite, moribonds avant même d'avoir obtenu un statut de coopérative.

Le début des années 90, commence une période où l'Etat encourage la création de groupement coopératif dans la pêche artisanale. Elle suit les événements survenus en 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal et résulte des initiatives entreprises par le MPEM qui cherche à regrouper en pré-coopératives de jeunes commerçants mauritaniens venus du Sénégal, l'objectif étant de les localiser sur le littoral au nord de Nouakchott et les convertir à la pêche. En 1993, et malgré cet encouragement, sur la centaine de coopératives et de groupements pré-coopératifs existants, il apparaît qu'une vingtaine⁵⁴³ a réellement une activité économique.

En 1999, on parle de l'existence de 70 à 80 coopératives de pêche, certains témoins affirment que seules les coopératives du PNBA ont eu le double statut d'association

⁵⁴² Entretien avec le chef service de l'aménagement des ressources halieutiques au MPEM, 2008.

⁵⁴³ BRETON Y. & MILLETTE M, idem, p.49.

coopérative et d'entreprise économique. Entre 1996 et 1998, chacun des neuf villages Imraguen du Parc a vu naître une coopérative de pêches avec des sources importantes de financement par le FIDA et la FIBA.⁵⁴⁴ Dans ces neuf coopératives, on constate aujourd'hui la présence de plusieurs femmes dont certaines sont membres des comités de gestion ou de ceux dits de contrôle, quelques-unes jouant même le rôle de présidentes. Ces organisations regroupent en 2003 plus de 542 membres et disposent par automobile de neuf véhicules et une chaîne de froid composée de huit bacs à glace.

En 2003, il n'existe que 20 coopératives de pêche artisanale agréées par le ministère des pêches, hors la zone Imraguen, regroupés dans une seule structure, il s'agit de l'Union Nationale des Coopératives de Pêche Artisanale (UNCOPAM).⁵⁴⁵

Cette courte durée d'existence est due à des multiples problèmes qui ont entouré les expériences de ces coopératives. Il y a tout d'abord le manque d'encadrement et d'organisation nécessaire pour ces structures. Ensuite, il y a le problème financier dus, à la fois, à la difficulté de commercialisation de la production de ces coopératives et le manque de l'esprit coopératif chez les membres de certaines structures.

Quel que soit le nombre exact de coopératives effectives dans la pêche artisanale à l'heure actuelle, il est cependant possible d'établir une typologie des coopératives et des groupements pré-coopératifs. En effet, les coopératives de pêche sont, de manière quasi générale, bifonctionnelles⁵⁴⁶ puisqu'elles offrent à leurs membres à la fois des services d'approvisionnement comme des services d'écoulement des captures.

Aujourd'hui, sur ce principe de bifonctionnalité on peut distinguer trois types de coopératives qui existent en Mauritanie :

- les coopératives de production et de commercialisation.
- les groupements coopératifs de mareyeurs.⁵⁴⁷
- les groupements coopératifs de transformation et de commercialisation des produits de la pêche. Cette dernière forme de regroupement étant généralement contrôlée

⁵⁴⁴ Chérif Ahmed MAHMOUD, *Analyse des acteurs de la zone côtière mauritanienne*, FIBA, Arles, 2007, 29p, p.22.

⁵⁴⁵ Source, Direction de la pêche artisanale, 2004.

⁵⁴⁶ KODJO, Ahuatchy Alain. *Étude des conditions d'implantation, d'organisation et de gestion des coopératives de pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (les cas de la Mauritanie, de la Côte d'Ivoire et du Ghana)*, mémoire de stage de fin d'études, CEDAO, Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques, Nouadhibou, 1994, 158p, p.62.

⁵⁴⁷ Les mareyeurs seront étudiés dans la dernière partie.

par les femmes qui jouent, comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, un grand rôle dans la préparation des produits salés-séchés et fermentés-séchés ainsi que dans la fabrication de poutargue à partir des œufs de mulet.

Ceci dit, il faut également comprendre que la plupart de ces coopératives ne sont pas vraiment seulement bifonctionnelles (gestion des débarquements et commercialisation des captures, par exemple), mais qu'elles sont aussi multifonctionnelles, s'occupant, en plus de leurs fonctions de base reliées à la pêche, de gérer tantôt un bac à glace et un campement éco-touristique, tantôt un restaurant et un atelier de couture.⁵⁴⁸

D'une façon générale, les coopératives stagnent ou disparaissent dès lors que leurs dirigeants constatent qu'elles ne pourront pas obtenir de dons ou de subventions. Pour plusieurs pêcheurs, la formule coopérative constitue un moyen de transition pour l'obtention de fonds, moyen qui sera rapidement écarté s'il ne s'avère plus efficace.

B.2- Le financement dans le sous secteur artisanal

Comme nous l'avons souligné, le développement de la pêche artisanale mauritanienne a été influencé par la coopération internationale à travers des projets de coopération multilatérale. Mais l'Etat mauritanien, et pour objectif de répondre aux besoins de crédits et l'assistance au développement, a mis en parallèle des structures pour atteindre cet objectif. La société pour la promotion de la pêche artisanale en Mauritanie (SPPAM) été la première structure créée dans les années 80.⁵⁴⁹ Cependant, elle a rencontré des problèmes au niveau de la concurrence des marchands privés et son rôle a changé après sa privatisation. Pour remédier au vide de financement institutionnel, des autres structures publiques et privées ont vu le jour depuis les années 90.

B.2.1- Union Nationale des Coopératives de Crédit à la Pêche Artisanale de Mauritanie (UNCOPAM/ Crédit Maritime)

L'UNCOPAM/Crédit Maritime, est une mutuelle entièrement privée parrainée par l'AFD où les Sociétaires (Adhérents) sont solidaires ; elle est composée de deux

⁵⁴⁸ C'est le cas des neuf coopératives de pêche du PNBA qui sont, généralement, multifonctionnelles et dont les opérations embrassent plusieurs activités, chaque activité étant donnée en sous-traitance à des membres.

⁵⁴⁹ Nous avons étudié cette société dans le chapitre 4 (*Voir supra*).

coopératives, une basée à Nouadhibou, l'autre à Nouakchott. L'union de ces deux coopératives (UNCOPAM) représente l'outil de développement de ces coopératives. Cette structure, créée en août 1996, propose des services divers : de conseil, d'expertise, de subvention, de mise en œuvre de projets et de financement sous forme de micro crédits. Elle est répartie dans les deux grandes villes côtières (Nouakchott et Nouadhibou), et fonctionne sur le mode de l'assistance auprès des coopératives.

L'UNCOPAM/Crédit Maritime était, quasiment, la seule structure qui finance les coopératives de pêche avant qu'elle tombe en faillite quatre ans plus tard. Elle est gelée depuis 2000 pour manque de ressources, suite au non recouvrement de quelques 400 millions UM de crédits distribués.⁵⁵⁰

**B.2.2- Association Professionnelle pour la Promotions de la Pêche
Artisanale et du Crédit Maritime (A3PCM)**

Cette association a été créée avec l'assistance de la coopération française en 1993. Cette institution sous forme de crédit mutuel existe toujours même si son fonctionnement n'a pas été totalement satisfaisant.

B.2.3- Agence pour le Microcrédit

Cette mutuelle finance essentiellement les activités liées à la pêche artisanale (transformation et vente de poisson). Elle est implantée à Nouakchott. Elle a été créée en 1999 et ses crédits destinés, exclusivement, aux femmes du milieu défavorisé.

B.2.4- Les Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CAPEC)

Le réseau des CAPEC, créé en 1997, regroupe les caisses Populaires d'Epargne et de Crédit. Il a été appuyé par la Banque Mondiale, la BAD et l'Etat. 39 agences sont implantées au niveau de toutes les capitales régionales. Le réseau CAPEC a mis en place un Centre de Financement de l'Entreprise qui réalise les études de faisabilité et les montages financiers pour toutes les demandes de crédit classique et islamique.

⁵⁵⁰ Ahmed Mahmoud CHERIF, Etude sur les sources de croissance / Rapport sectoriel sur le secteur de la pêche, CMAP, Mars 2005, 50p, p32.

B.2.5- Les Caisses d'épargne et de Crédit des Artisans (CECA)

Les Caisses d'épargne et de Crédit des Artisans, créées en 1993 ont été appuyées par la GTZ (coopération Allemande). Trois principales caisses sont implantées à Nouakchott, Atar et Kaédi.

B.2.6- Le financement informel

Comme il existe des financements formels et officiels, il existe aussi en parallèle, un autre genre de financement informel basé sur le système de parenté, alliance communautaire ou juste un financement informel entre des pêcheurs et un boutiquier ou un mareyeur.

Les boutiquiers alimentent la pêche artisanale.⁵⁵¹ Une boutique à des entrées quotidiennes d'argent liquide qui sont prêtées à toute personne de confiance.⁵⁵² L'emprunteur rembourse à la fin du mois ou de la saison suivant l'engagement pris.

Les mareyeurs constituent la catégorie professionnelle dont les fonctions sont les plus diverses : achat du poisson sur les plages, conditionnement et transport vers les marchés parfois très éloignés, distribution et vente en gros sur les marchés. Ils remplissent également une fonction importante de financement informel de la pêche artisanale et du commerce du détail.

On distingue plusieurs types de mareyeurs en Mauritanie :⁵⁵³

- Le mareyage exercé directement par l'un des membres de la communauté des pêcheurs (le plus souvent par la femme du pêcheur ou par le pêcheur invalide) ;
- Les mareyeurs traditionnels résidents dans les villages Imraguen. Originaires de la région, installés depuis de nombreuses années dans ces villages, ils ont tissé des liens complexes et très solides avec les pêcheurs dont ils sont assurés d'obtenir l'ensemble de la production à des prix défiant toute concurrence.

⁵⁵¹ Cette alimentation peut être du thé, sucre, cigarettes, pain, argent liquide ou carburant pour le moteur de la pirogue.

⁵⁵² C'est-à-dire membre de tribu, voisin de longue date, personne cautionnée par un tiers bien connu du boutiquier...

⁵⁵³ Programme pour les Moyens d'Existence Durable dans la Pêche, *Contribution de la recherche à l'amélioration des moyens durables des communautés de pêche artisanale : Etude de cas de la Mauritanie*, PMEDP/FAO, Rome, 2002, 23p, p.4.

➤ Les mareyeurs traditionnels étrangers : Ce sont généralement des commerçants qui distribuent des crédits de préfinancement très importants au début de leur activité pour se faire une clientèle.

En 1993, les statistiques du Ministère des pêches et de l'économie maritime, ont avancé les chiffres de 600 millions d'ouguiyas ⁵⁵⁴ d'investissement dans l'achat d'équipements de pêche, dans la zone nord, financés par les mareyeurs.

Aujourd'hui, les mareyeurs sont encore les moteurs de la filière artisanale car, il joue un rôle de banquier et le garant de crédits accordés par les bailleurs de fond aux coopératives de pêche.

B.3- Les zones de pêche

Trois zones maritimes sont interdites de chalutage, et donc réservés à la pêche artisanale et côtière. Il s'agit des eaux du Parc National du Banc d'Arguin qui sont interdites non seulement aux chalutiers, mais aussi à toute embarcation motorisée. C'est une zone très convoitée pour ses soles, ses courbines et ses mulets, mais seules les lanches à voile des Imraguen y ont accès.

Ensuite, la zone comprise entre le Cap Blanc et le Banc d'Arguin, considéré comme une zone de nursery et enfin, la bande côtière des 6 miles, étant donnée sa sensibilité écologique.

Dans la pratique, les zones réservées à la pêche artisanale sont les seules où puisse réellement s'exercer la pêche aux engins fixes étant donné le risque de voir les engins détruits par un chalut. Dans le décret d'application de la loi 2000-025 portant Code des pêches, il est prévu une nouvelle zone qui élargit la zone non chalutable. Ses dispositions comportent notamment : L'élargissement de la zone non chalutable entre Nouadhibou et le Banc d'Arguin et l'extension à 9 miles de la bande côtière non chalutable au nord de Nouakchott. L'arsenal réglementaire est complété par diverses limitations concernant les tailles de première capture, la nature et le maillage des engins de pêche.

Section 10 : L'exploitation industrielle des ressources

⁵⁵⁴ Idem, p. 6.

Jusqu'à la fin des années 1970, la Mauritanie a peu profité de ces ressources halieutiques, exploitées par une flottille allant jusqu'à 300 bateaux appartenant à une vingtaine de pays étrangers et basée aux Îles Canaries. L'avantage économique que la Mauritanie retirait de ces ressources se limitait à une redevance représentant environ 10%⁵⁵⁵ de la valeur estimative de la prise annuelle réalisé par les exploitants étrangers.

A partir de 1978, un changement de politique se traduit par la mise sur pied d'une nouvelle flottille nationale de pêche, constituée d'entreprises à capitaux nationaux ou mixtes et la création d'une industrie de transformation. Cet ensemble a permis en quelques années d'augmenter de façon notable les recettes en devises et le développement d'une façon générale du secteur.

A.1- Les étapes de la constitution d'une flottille nationale

Depuis le début des années 80, le sous secteur industrielle occupe une place importante dans tous les plans d'aménagement et de réglementation des activités de pêche, en raison de son importance économique, mais il reste cependant, dans sa majeure partie, exercée dans le cadre de la coopération internationale.⁵⁵⁶ Il est exercé essentiellement par des navires de pêche définis comme étant les embarcations pourvues de moyens de chalutage, d'installations de congélation et dont la puissance continue maximum est supérieure à 200 chevaux.⁵⁵⁷

Ces navires sont de toute dimensions et dotés d'engins de pêche variés et d'origine diverses. En effet, les navires de la pêche industrielle peuvent être classés, soit selon leur régime juridique : nationaux ou étrangers, soit selon leur catégorie, en fonction de pêcheries dans laquelle ils opèrent.⁵⁵⁸

Sur des navires de pêche mauritaniens, les navires de pêche immatriculés et naturalisés en Mauritanie. Un certain nombre des conditions pour la naturalisation du navire de pêche a été posé dont notamment :⁵⁵⁹

⁵⁵⁵ Maiten BEL, L'économie mauritanienne, Revue du monde musulman et de la Méditerranée, n° 54, 1989, pp. 141-148

⁵⁵⁶ Voir infra.

⁵⁵⁷ Article 6 du décret n°89-100 du 20 juillet 1989 portant règlement général d'application du code des pêches maritimes. *Journal officiel*, 1991-07-15, No. 762, p. 435

⁵⁵⁸ Sur cette classification, voir, loi du 24 janvier 2000 portant code des pêches maritimes.

⁵⁵⁹ Les procédures de naturalisation est régie par les articles 7 à 13 de la loi n° 78-043 du 28 février 1978 portant Code de la marine marchande et des pêches maritimes tandis que la procédure d'immatriculation est prévue par les articles 14 et 15 de la même loi.

- Appartenir pour 51% au moins à des nationaux mauritaniens.
- Si le navire de pêche appartient à une société, elle doit avoir son siège social en Mauritanie, avoir un conseil d'administration ou un conseil de surveillance dont le président et la majorité des membres sont mauritaniens.
- L'état major et l'équipage du navire doivent être, en totalité pour l'équipage et dans une proportion de 75% pour l'état major, de nationalité mauritanienne.
- L'immatriculation du navire se fait au port d'attache par son inscription sur le registre d'immatriculation des navires. Tout navire qui ne remplit pas ces conditions est considéré comme navire étranger.

Aujourd'hui, la flottille qui opère en Mauritanie se compose donc de deux sortes de navires : les navires nationaux et navires étrangers. Les navires nationaux pratiquent généralement la pêche démersale et sont soumis à l'obligation de débarquer la totalité de leurs captures dans les ports mauritaniens qui seront commercialisées par la SMCP.⁵⁶⁰

Les navires étrangers se compose de deux catégories : les navires sous contrat d'affrètement et ceux qui pêchent sous des licences. Les premiers sont des navires de pêche étrangers loués par des personnes physiques ou morales mauritaniennes. C'est un système de location de navire selon les termes contractuels convenus avec un armateur étranger et conforme aux dispositions en vigueur en Mauritanie. Les navires affrétés battent le pavillon de leur pays d'origine et obligés de débarquer en Mauritanie.

Contrairement aux navires affrétés, les navires sous licences de pêche dans les eaux mauritaniennes ne sont pas soumis à l'obligation de débarquement de leurs captures dans les ports mauritaniens. En contrepartie de leur activité, ils paient des taxes ou redevance à l'Etat mauritanien. Mais il faut souligner que cette réglementation n'était adopté qu'après l'échec douloureux qui a vécu ce sous secteur dans deux premières décennies de la vie de Mauritanie.

C'est parce qu'elle ne disposait pas des moyens de pêche nécessaires que la Mauritanie recourt, depuis le début des années 1960, aux accords de pêche avec des armements étrangers pour assurer l'exploitation des importantes ressources halieutiques

⁵⁶⁰ Sur la commercialisation de captures par la SMCP, voir supra.

de ses eaux. Bien que le contenu de ces accords ait évolué avec le contexte, le schéma général, qui n'a pas beaucoup varié, est généralement articulé autour des dispositions suivantes: le gouvernement accorde des autorisations de pêche aux navires hauturiers étrangers, et reçoit des contreparties financières et/ou matérielles (formation des équipages et spécialistes des pêches, réalisation d'infrastructures, fourniture de navires et d'équipements industriels, approvisionnement en poisson des industries locales, soutiens à la recherche, la formation et la surveillance etc.). Le premier de ces accords, signé avec l'Espagne en 1964, avait permis de réaliser un grand complexe industriel à Nouadhibou.

Cinq ans plus tard, le gouvernement mauritanien avait décidé de nationaliser l'exploitation de ses eaux maritimes. En 1965, elle a constitué une flotte de pêche mauritanienne et crée une société de pêche, la SOMIP (Société Mauritanienne d'Armement et de Pêche), fermée quatre ans plus tard. Quatorze chalutiers ont achetés et se sont très vite révélés inadaptés.⁵⁶¹ D'où la cession des activités de la SOMAP en 1969, la mise en vente des navires, une lourde dette est pesée sur le budget de l'Etat pendant sept ans.

L'expérience de la SOMAP a amené la Mauritanie de revenir, provisoirement, sur sa décision de nationalisation. Un système de licence est adopté comme le seul moyen de sortir de cette situation. Ce système sera généralisé à partir de 1972 et des accords ont été signés avec le Japon, Corée du sud, URSS et divers pays du bloc soviétique, et d'Europe occidentale (Italie, Grèce, France etc.).⁵⁶²

Parmi les conditions des certains accords, la création des installations de transformation à terre et le paiement d'une redevance de chaque licence. En plus, un grand nombre de bateaux canariens et espagnols et un petit nombre de bateaux français, marocains ou mauritaniens disposent de licences de pêche et travaillent directement pour les industries de Nouadhibou, avec lesquelles de contrats sont passés. En 1978, les revenus générés par ces activités étaient estimés à 29 millions de dollars US.⁵⁶³

Début des années 80, après l'adoption d'une nouvelle politique de pêche en 1979, la Mauritanie tournait vers les pays arabes pour essayer de constituer une flotte nationale et

⁵⁶¹ Attilio GAUDIO, *Le dossier de la Mauritanie*, Ed. Nouvelles Editions Latines, Paris, 1978, 400 p, p 215.

⁵⁶² CHERIF A.M, *idem*, p 14.

⁵⁶³ Elimane KANE, *Comportements opportunistes et négociations des accords de partenariat pêche entre l'UE et les organisations régionales des pêches d'ACP : enjeux et défis*, Th. Agronomie, univ. Rennes, 2007, 481p, p 113.

maîtriser un peu plus l'exploitation des ses eaux nationales. Les banques nationales, alimentées par la Libye et le Moyen-Orient, ont financé les des nouveaux bateaux de pêche. Mais l'escroquerie a joué son rôle dans l'achat des ces bateaux.

De grands commerçants dans l'ensemble, ignorant les ressources de la me, les Mauritaniens ont acheté des chalutiers congélateurs d'origine japonaises ou espagnoles pêchant dans les eaux mauritaniennes, avant même l'indépendance. Des intermédiaires espagnoles basés à Las-Palmas se sont occupé des transactions entre les Japonais et Mauritaniens,⁵⁶⁴ faisant d'après ces derniers d'énormes bénéfices.

La volonté de l'Etat mauritanien d'acquérir des navires fait que les banques prêtent sans restriction et furent peu regardantes sur l'état de la flotte. Cette participation et la méconnaissance de la pêche de la part de tous les intervenants nationaux (Etat, banques, investisseurs privés) allaient avoir des conséquences lourdes qui ont retardé le développement du secteur.

Malgré l'intervention de l'Etat après cette catastrophe, cette situation continue à faire de dégâts aussi bien dans le secteur lui-même que dans le secteur financier. L'achat de bateaux continue mais avec une fraude massive. Des vendeurs espagnols et acheteurs mauritaniens complices ont surévalué la valeur des bateaux auprès des banques mauritaniennes. Ces pratiques frauduleuses à l'égard des banques nationales ne furent jamais réprimées et les bateaux devenus un moyen d'éligibilité au crédit et les banques sont tombé en faillite. Au 15 février 1992, la flotte de pêche disposant d'une autorisation de pêche pour la ZEE mauritanienne était composée de 327 navires, dont 165 autorisations nationales, 74 affrètements par des sociétés mauritaniennes ou en « joint-venture » et 88 licences, dans le cadre des accords avec la CEE et le Japon.⁵⁶⁵ La majorité de ces navires mauritaniens sont bloqués dans la baie de Nouadhibou, faute de pièces détachées, mal entretenue, blocage des entrées ce qui consiste une charge importante et une raison significative d'arrêt des bateaux surtout que les banques bloquent les entrées des

⁵⁶⁴ Christine LE CŒUR, la pêche en Mauritanie : du désert à la mer ou l'appropriation d'un espace halieutique, Thèse en géographie, univ. Montpellier 3, 1994, 361p. p161.

⁵⁶⁵ OULD SADEGH, idem, p. 135.

armateurs pour régler les arriérés. En 1994, seuls 31 de ces navires travaillent en mer et qui sont remplacés peu à peu par des navires chinois sous affrètement.⁵⁶⁶

Cette situation a lourdement pesé sur la vie économique du pays mais, depuis que la Mauritanie a mis en application les différentes réglementations du secteur qui consiste à contrôler et faire l'assainissement dans le milieu halieutique, le secteur de la pêche, en général et particulièrement sa filière industrielle, a pu trouver des jours meilleurs et participé pleinement dans le développement global de l'économie nationale, grâce aux nouvelles flottilles nationales et étrangères qui pêche dans ses eaux maritime.

A la fin des années 80, la Mauritanie a signé des conventions avec la Communauté Européenne,⁵⁶⁷ et avec des autres Etats et sociétés internationales.

Depuis cette date, le nombre de navires, nationaux et étrangers, qui pêche dans les eaux nationales mauritaniennes ne cessait de progresser. En 2000, leur nombre en activité est de 282 chalutiers.⁵⁶⁸

En 2007, la flotte de pêche industrielle mauritanienne, toute seule, est, composée de 242 navires dont 32 navires d'une longueur inférieure à 24 mètres et 210 d'une longueur supérieure à 24 mètres.⁵⁶⁹ Selon le même rapport, les navires d'une longueur inférieure à 24 m ont des tonnages variant de 11 à 152,46 TJB, une puissance variant entre 260 et 706 CV et un équipage allant de 6 à 22 personnes. 26 de ces navires sont construits entre 1978 et 1985 et 6 seulement sont construit entre 1992 et 2002.

Les navires d'une longueur supérieure à 24 mètres ont des tonnages variant de 58 à 468 TJB, une puissance variant entre 195 et 2.000 CV et un équipage allant de 9 à 33 personnes. 94 de ces navires sont construits entre 1986 et 1989 et 116 sont construit entre 1990 et 2003 dont 10 seulement construit après l'année 2000.

A.2- Les Industries de pêche

⁵⁶⁶ Bulletin trimestriel de la SMCP, n°4, mars 1995, p.23.

⁵⁶⁷ Il faut rappeler que la première convention entre les deux parties est signée en 1987 (*voir infra*).

⁵⁶⁸ Sidi El Moctar OULD ABDELLAHI, Régulation et suivi de la capacité de pêche en Mauritanie, in Colloque international sur les Dynamiques de gestion des ressources halieutique en Afrique de l'Ouest, Nouadhibou du 20 au 23 novembre 2000, 11p, p.7.

⁵⁶⁹ Sidina OULD CHEIKHNA, Rapport de l'étude du diagnostic de la situation sociale du travail et de l'emploi dans le secteur de la pêche en Mauritanie, Organisation Internationale du Travail (OIT), Septembre 2008, 127p, p.9.

Jusqu'à les années 1990, toutes les industries de pêche mauritanienne sont concentré à Nouadhibou. La première entreprise industrielle de pêche fut la S.I.G.P (Société Industrielle de Grande Pêche) établie en 1979 pour le salage/séchage de poisson destiné à l'exportation.⁵⁷⁰ Un développement plus poussé du salage/séchage eut lieu en 1957, du fait de l'implantation d'E.G.A (Entreprise Générale Atlantique).

La congélation fut introduite pour la première fois en 1960 par SOMAUPECO (Société Mauritanienne de Pêche et de Conserverie). Cette société a débuté ses opérations en 1964 mais elle a été achetée en 1967 par E.G.A.⁵⁷¹

En 1968, l'Etat mauritanien a créée la SOMIP (Société Mauritanienne des Industries de Pêche) pour rôle de transformer les captures de la flottille de la SOMAP, mais l'échec de cette dernière, a entraîné un retard dans l'entrée en service de la SOMIP et qui va être exploité à partir de 1970 par la COMAPIC (Compagnie Mauritanienne pour l'Armement, la Pêche, l'Industrie et le Commerce).⁵⁷²

De 1965 à 1970, Nouadhibou devient un important centre de traitement de poisson. En 1967, les infrastructures du port de Nouadhibou, le seul dans cette ville depuis sa création, furent développées et il y fut construit des installations de congélation et des entrepôts frigorifiques supplémentaires avec l'assistance du Fond Européen de Développement (F.E.D) et pour faire travailler ces installations, la SOFRIMA (Société des Frigorifiques de Mauritanie) fut créée en tant que société mixte entre les gouvernements mauritanien et espagnol.

Cette coopération entre la Mauritanie et l'Espagne est précédée par un accord signé en 1964 entre les deux pays aux termes duquel, en échange des autorisations de pêche accordées aux navires espagnols, l'Espagne s'engageait à implanter à Nouadhibou un complexe industriel.⁵⁷³ Ce complexe, appelé IMAPEC (Industrie Mauritanienne de Pêche) et inauguré en juin 1970, comporte une usine de salage et de séchage, une usine de congélation, une usine de conserve de poisson et enfin une usine de farine de poisson. L'unité comporte également une installation de

⁵⁷⁰ Ahmed OULD CHEIKH, Résultat de la pêche commerciale à Nouadhibou, *Bulletin du C.N.R.O.P n° 7*, Nouadhibou, 1980, pp.101-137, p.127.

⁵⁷¹ Idem.

⁵⁷² Moktar OULD DADDAH, *La Mauritanie contre vents et marées*, Karthala, Paris, 2003, 672 p, p. 597.

⁵⁷³ GAUDIO A., idem, p 214.

production d'huile de poisson.⁵⁷⁴ A la fin des années 70, il n'existe à Nouadhibou que cinq industries de pêche.

Au début des années 80, la Mauritanie a conclu plusieurs accords de coopération avec un certain nombre de pays d'Afrique, de la Chine, du Japon, de la Corée, de la Russie et des pays de l'actuelle communauté européenne. Ces accords⁵⁷⁵ ont donné la possibilité aux armateurs mauritaniens de créer une nouvelle industrie nationale et création de sociétés mixtes entre intérêts, publics et privés, mauritaniens et étrangers dans les deux grandes villes côtières du pays.

L'évolution la plus remarquable a eu lieu à Nouakchott où depuis 1995, et en dépit de port de pêche, il eu création de plus de 20 usines⁵⁷⁶ approvisionnées par la pêche artisanale. Ces usines n'achètent que les espèces destinées à l'exportation en frais vers l'Europe et le poulpe pour le marché japonais.

On dénombrait en 2006, 80 usines à terre dont 67 (85%) ont eu un agrément pour exporter sur les marchés de l'UE.⁵⁷⁷ La localisation des usines agréées était relativement équilibrée entre Nouakchott (28) et Nouadhibou (39).

Malgré cela, ces industries de pêche, à l'exception du système mis en place à travers la SMCP, sont encore trop peu structurées et organisées. Elles n'offrent à l'heure actuelle que de faibles perspectives d'intégration de ce secteur à l'économie du pays. Les captures pêchées dans les eaux sous juridiction mauritanienne sont exportées à 95 % et seulement 10% des produits exportés subissent une transformation. Depuis une dizaine d'année le nombre d'usines pour le traitement congélation et stockage ou conditionnement et expédition en produits frais des captures par la flotte industrielle nationale des navires glaciers et par la pêche artisanale a cependant fortement augmenté à Nouadhibou et à Nouakchott. Une concentration technique est toutefois en train de s'opérer 65 % seulement du nombre des usines historiquement agréés le sont aujourd'hui (35 usines à Nouadhibou dont 4 en cours et 13 usines seulement à Nouakchott au mois de Septembre 2008).

⁵⁷⁴ Idem

⁵⁷⁵ Concernant ces accords : voir la dernière partie.

⁵⁷⁶ OULD ABDELLAHI S.E, idem, p.8.

⁵⁷⁷ OULD CHEIKH A, idem, p. 46.

Cette industrie nationale est caractérisée également par le faible degré d'utilisation des outils de production. La plupart des entreprises sont à l'arrêt et celles qui travaillent tournent très en deçà de leur capacité : la capacité de congélation installée estimée à 700 tonnes par jour ne serait utilisée qu'à 30%.⁵⁷⁸ Les raisons principales à cela sont probablement en amont la faiblesse des approvisionnements à laquelle de nombreuses usines sont confrontées et ceci malgré le volume important de captures réalisées dans les eaux mauritaniennes et en aval la pénurie et le coût du fret aérien pour le développement de la filière du poisson frais. L'industrie est également confrontée aux impératifs et processus continu de mise aux normes sanitaires et qualité pour l'écoulement des produits sur le marché international.

B. Les professionnels et l'emploi dans le secteur

Avant l'indépendance, les eaux territoriales de la Mauritanie étaient exploitées que par des pêcheurs étrangers ainsi, qu'une minorité des nationaux qui pêchaient dans le parc nationale du banc d'Arguin. Quelques années après l'indépendance, les mauritaniens ont commencé à s'intéresser à la mer et ses ressources. Ils ont travaillé hier, et aujourd'hui encore, dans les trois filières du secteur de la pêche : la pêche artisanale, industrielle et industrie de pêche. Depuis cette date, ces travailleurs et même leurs patrons s'organisent pour créer une entité qui le protège et avoir ses droits.

B.1- L'emploi dans le secteur de la pêche

Les données de l'ONS avance le chiffre de 1.338.830 habitants en 1977 et un taux de croissance de 2,5% par an. Il s'agit d'une population jeune dont 44% ont moins de 15 ans⁵⁷⁹ et répartie presque à part égale entre homme et femme. En 1980, l'offre de main d'œuvre était de 482.000 personnes dont 413.000 employés et 69.000 chômeurs.⁵⁸⁰

Cette situation est autant plus grave que la majorité de la population est sans éducation technique et professionnelle, et que les dernières années de sécheresse, qui a

⁵⁷⁸ Entretien avec le chef service d'aménagement ressources halieutiques au MPEM, Mai 2008.

⁵⁷⁹ Source : Office National des Statistiques.

⁵⁸⁰ Idem.

frappé la Mauritanie durant presque trois décennies, ont entraîné un exode massif des ruraux vers les centres urbains créant ainsi une masse importante de chômeurs potentiels.

Dans ces conditions, le rôle de la pêche dans la résorption du chômage prend une dimension importante toute particulière. En 1977, déjà la pêche employait 2.362 personnes. En 1980, on dénombrait 3.500 employés⁵⁸¹ dans le domaine de la pêche.

En matière d'emploi dans le secteur de la pêche mauritanienne, les estimations sont assez divergentes. En effet, le PREF (Programme de Redressement Economique et Financier 1984-1989) de estime les emplois de la pêche industrielle à 354 seulement. Le rapport de la FAO de juin 1986, estime le nombre d'employés à terre à 500 personnes, 2000 marins embarqués dans les bateaux de pêche et 2000 pêcheurs artisanaux à Nouakchott, 2000 autres à Nouadhibou soit au total 6.500 employés. Le Ministère des pêches fait état, quant à lui, de 4.000 marins industriels⁵⁸² inscrits à la circonscription maritime de Nouadhibou en 1986.

On le voit, des statistiques précises manquent et les estimations du nombre d'emplois dans ce secteur sont souvent contradictoires. Le manque de données fiables concernant ce point nous oblige de traiter que les estimations officielles.

*« La situation des travailleurs n'est pas similaire selon qu'ils s'agissent des travailleurs de pêche artisanale restés totalement dans le domaine de l'informel ou des travailleurs de pêche industrielle dont la situation est plus ou moins normalisée, c'est la raison des estimations permanentes d'emplois dans le secteur de la pêche ».*⁵⁸³

En réalité, les offres d'emploi dans le secteur de la pêche ne cessaient d'augmenter d'une manière considérable depuis les années 90 jusqu'au aujourd'hui même s'elles resteront, toujours, en deçà des espoirs.

En 2001, la contribution du secteur à l'emploi, est à l'ordre de 3.406 emplois dans la pêche industrielle et 32.544 emplois dans la pêche artisanale et les industries de pêche.⁵⁸⁴ Ce chiffre n'a cessé de progresser durant les dix dernières années en absorbant plus des demandeurs d'emploi.

⁵⁸¹ OULD SADEGH I, idem, p 146.

⁵⁸² Meimouna MINT BILAL, Le secteur industrielle en Mauritanie, Mémoire maîtrise Economie, univ. Nouakchott, 1986, 67p, p 8.

⁵⁸³ Ahmed OULD CHEIKH, Administrateur des affaires maritimes, Nouadhibou.

⁵⁸⁴ Ministère de plan, note sur le secteur de la pêche, Octobre 2001, 30p, p3.

En 2005, selon une note de la Direction d'études et aménagement des ressources halieutique du MPEM,⁵⁸⁵ le volume de l'emploi en mer est par nature limité dans la mesure où la production halieutique l'est. Le facteur multiplicateur de l'emploi dans la pêche reste principalement l'emploi à terre qu'il soit direct (industrie de transformation) ou induit (services connexes...). Globalement, le secteur emploie en 2006, plus de 36.000 personnes, la part de chaque filière est représentée par le graphique n°5.⁵⁸⁶ Actuellement, les emplois sont estimés à plus de 46.000 et la part de la pêche artisanale a augmenté sensiblement dans les cinq dernières années.⁵⁸⁷

Une enquête effectuée au mois de Mai 2007⁵⁸⁸ au profit du Ministère de l'emploi mauritanien dans les trois principales villes maritimes du pays indique que le nombre total d'étrangers à 24400 personnes dont 22.153 à Nouakchott, 1.707 à Nouadhibou et 540 à Rosso. Le secteur de la pêche occupe la troisième place avec les 5% qu'il emploie de l'ensemble de la main d'œuvre étrangère après celui des services qui occupe la quasi-totalité et celui des BTP.

Pour conclure ce point, nous pouvons estimer que la croissance de l'effectif dans le secteur de la pêche est principalement nationale; elle témoigne de l'intérêt croissant d'une population coupée de ses racines nomades, de plus en plus urbanisée, à la recherche d'une activité rémunérée ne nécessitant qu'une faible formation professionnelle de base, mais qui étant continue à bord, permet de progresser. Elle est la conséquence logique de tous les projets des dix dernières années dont le but commun était la formation de nouveaux pêcheurs et leur installation.

B.2- L'organisation professionnelle dans le secteur de la pêche

En principe, la finalité de toute politique, de toute activité orientée vers le développement est avant tout la recherche de l'amélioration des conditions sociales et

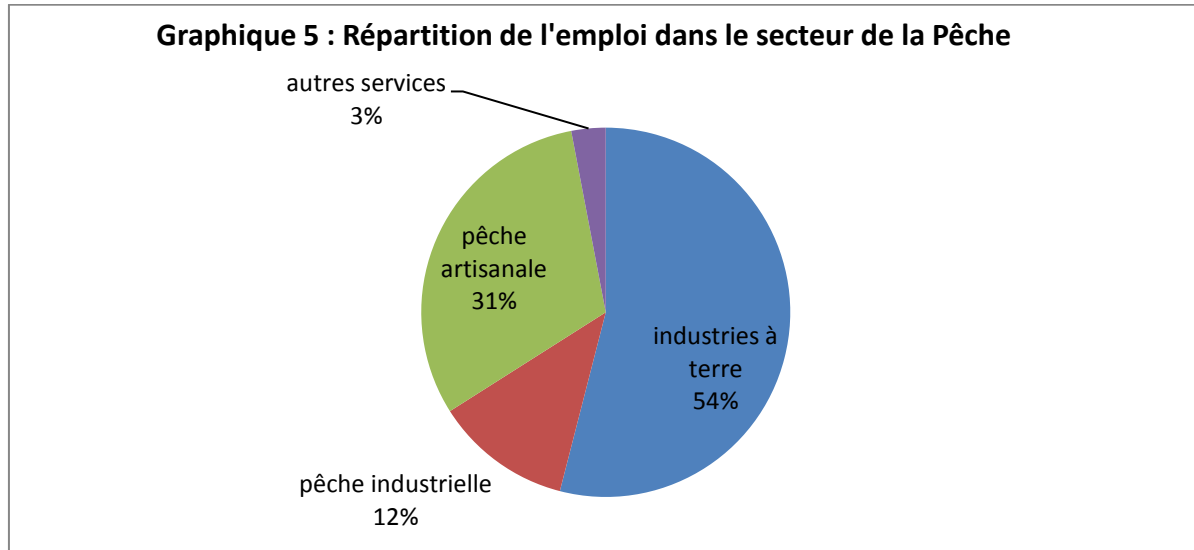
⁵⁸⁵ Lionel KINADJIAN, Note sur le secteur des pêches en Mauritanie, DEARH, MPEM, Nouakchott, 2005, 6 p, p 4.

⁵⁸⁶ ANAPEJ, Etude du marché de l'emploi en Mauritanie, Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ), Nouakchott, Novembre 2006, 63p, p.42.

⁵⁸⁷ Sidina OULD CHEIKHNA, Rapport de l'étude du diagnostic de la situation sociale du travail et de l'emploi dans le secteur de la pêche en Mauritanie, Organisation Internationale du Travail (OIT), Septembre 2008, 127p, p.45.

⁵⁸⁸ (Education-Formation-Emploi), Etude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie, Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle, Mai 2007, Nouakchott, 31p, p.11.

économiques des différents acteurs : l'Etat, les opérateurs économiques et les travailleurs salariés.



Dans ce contexte difficile où les intérêts sont souvent antagonistes, nous passerons en revue les organisations professionnelles qui président au sort des partenaires sociaux.

B.2.1- FIAP et FIAPECHE

C'est dans les années 1980 que les premières associations professionnelles se sont formées. La première organisation créée, à l'initiative des opérateurs économiques du secteur de la pêche, est celle de la FIAP (Fédération des Industries et Armement des Pêches). Créée le 14 juin 1982⁵⁸⁹ pour objectif de participer à l'exploitation des ressources halieutiques nationales et de participer aux études, projets et toutes actions se rapportant au secteur de la mer dans l'intérêt du pays.

Selon les statuts de la FIAP, tels que amendés par l'Assemblée Générale ordinaire de mai 1986, tout personne morale ou physique ; exerçant une activité se rapportant au secteur de la pêche maritime, peut devenir membre et s'il réunisse les conditions suivantes :

- Avoir une raison sociale ;

⁵⁸⁹ FIAP, Rapport de la FIAP, Nouakchott, 1983, 24p, p.3.

- Réaliser un chiffre d'affaires annuel d'au moins 6 millions d'ouguiyas.
- Avoir 3 employés régulièrement déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité

Sociale.

Quant à la Fédération des Industries et Artisans de Pêche (FIAPECHE), elle a été créée en 1986 par les sociétés mixtes (parapubliques) ayant des intérêts économiques différents des adhérents plutôt privés de la FIAP. Ses objectifs et conditions d'adhésion sont identiques avec ceux de la FIAP.

Ces deux confédérations, filiales de la confédération générale des employeurs de la Mauritanie (CGTM)⁵⁹⁰ CGTM, sont financées par les entreprises qui le composent, armateurs pour la première et usines pour la deuxième. Cette dernière comprend une section de pêcheurs artisans. Comme toute fédération professionnelle, elles assurent la défense des intérêts de leurs membres, l'encadrement, la mobilisation des entreprises et le conseil. Elles sont membres des conseils d'administration de différents organismes d'Etat, CNROP, SMCP.

B.2.2- Fédération Nationale de Pêche (FNP)

Ces deux organisations vont se fusionner de nouveau en 1992 créant la Fédération Nationale de Pêche (FNP). Regroupant toutes les sociétés importantes du secteur, la FNP est devenue un partenaire important du gouvernement dans la gestion du secteur. Elle a joué, encore aujourd'hui, un rôle clé dans le secteur par sa position d'interlocuteur privilégié de l'Etat et avec ses relations internationales au niveau des investisseurs étrangers et de l'exportation.

La structure de la FNP reflète la diversité de la pêche nationale, l'importance des professions alliées et sa variabilité géographique. La division Nord de la FNP compte cinq sections : armement de fond, armement pélagique, prestataires de services, usines, et pêche artisanale. Cette dernière section est composée de 5 comités : transport, marins, débarqueurs, et mareyeurs. Le bureau Division Nord compte 21 collaborateurs dont 7

⁵⁹⁰ La CGTM (Patronat mauritanien) rassemble plus de 500 entreprises structurées, regroupées en 8 fédérations professionnelles (industrie et mines, pêche, BTP, agriculture et élevage, alimentations, transport, commerce, banques et services).

salariés. Par contre, la division Sud n'a que la section artisanale qui représente en son sein les autres métiers.⁵⁹¹ La section pêche artisanale a son autonomie par rapport aux autres sections, en 1996, et regroupe 4000 pirogues et 20000 pêcheurs artisans.⁵⁹² Elle est composée de comités de marins pêcheurs, de mareyeurs, avitailleurs, réparateurs, transformateurs. Environ un tiers des pêcheurs et professions alliées adhèrent à la Fédération Nationale de Pêche.

B.2.3- Association des Mareyeurs Mauritaniens (AMM)

Par sa position de force et ses privilèges, la FNP exerce une influence importante sur la gestion de la SMCP. Cette position a poussé quelques artisans de créer une l'Association des Mareyeurs Mauritaniens en mars 2001 à Nouadhibou et Nouakchott avec l'objectif de regrouper la profession de mareyage, estimant que les intérêts des mareyeurs n'étaient pas représentés de manière satisfaisante par la FNP. Cependant les bureaux de l'AMM sont fermés actuellement. Les raisons de cette fermeture ne sont pas claires et les explications varient selon la source d'information ; la FNP cite des raisons financières tandis que d'autres interlocuteurs semblent penser qu'il y a des raisons politiques impliquant la FNP.

Cependant, une nouvelle organisation des mareyeurs a vu le jour en 2007, la Fédération Mauritanienne des Mareyeurs, qui défend les intérêts de ces derniers et renforcé par la décision du gouvernement d'adopter, en 2009, un décret⁵⁹³ réorganisant la profession de mareyeur.

B.2.4- Syndicat National des Gens de Mer (SNGM)

Il existe un syndicat national des gens de mer affilié à l'Union des Travailleurs de Mauritanie (UTM). Selon ses statuts adoptés le 6 juillet 1981 ; le syndicat a pour but de regrouper tous les marins sans aucune discrimination au sein d'une seule organisation ;

⁵⁹¹ Jaak Labeeuw & Mohamed Ould Zeidane El Bechir, Mauritanie : pérennisation des programmes de lutte contre le VIH/SIDA - Secteur Pêche, AFD, Août 2008, p 45, p.14.

⁵⁹² FNP, Médias et Professionnels de la pêche artisanale d'Afrique de l'Ouest : Sensibilisation à une pêche durable, *Rapport de la Rencontre tenue à Nouadhibou* Du 4 au 7 septembre 2006, FNP – section artisanale, Nouadhibou, 14p, p.4.

⁵⁹³ Projet de décret n° 2009-172 du 03 avril 2009 abrogeant et remplaçant le décret n°2002-065 du 05 Août 2002 relatif à l'exercice de la profession de mareyeur

d'éduquer, de mobiliser et d'informer ses adhérents dans tous les domaines (économique, culturel et social). L'adhésion est ouverte à tous les marins ayant rempli les conditions d'immatriculations prévues par le code de la marine marchande et des pêches maritimes.

Pendant longtemps soumis à l'UTM, le syndicat des gens de mer n'a eu qu'un rôle représentatif. Les régimes militaires successifs n'autorisaient pas la présence de syndicats revendicatifs. Avec l'arrivée de la démocratisation, début des années 90, le syndicat a éclaté en plusieurs formations⁵⁹⁴ suivant les tendances politiques. En 1994, le syndicat des marins de l'opposition regroupe 280 adhérents et la majorité des officiers de pêche.

B.2.5- Autres organisations

Avec ce mode d'organisation, les petits opérateurs artisans et les travailleurs qui ne sont pas représentés dans l'une des ces associations professionnelles, ils sont organisés en syndicat, créer au milieu des années 90. Nous n'arrivons pas, pendant notre séjour à Nouadhibou, de trouver l'un des responsable des ces organisations ni des documents qui peuvent nous aider de collecter des informations fiables. Leurs bureaux sont toujours fermés. Ceux syndicats sont :

- ❖ Ligue des Pêcheurs Artisans de Nouadhibou (LIPAN) créée en 1993.
- ❖ Union nationale des Coopératives de Mauritanie (UNCOPAM) créée en 1997.
- ❖ Syndicat des Officiers de Pêche et de la Marine Marchande (SOPMM).
- ❖ Association des Officiers de Pêche et de la Marine Marchande (AOPMM).

Ils existent d'autres organisations de travailleurs dans le secteur dont notamment l'association de dockers, l'association des mareyeurs, l'association regroupant les transporteurs opérant dans le secteur des services pêche.

Aujourd'hui, et salon un syndicaliste,⁵⁹⁵ la plupart de ces syndicats et associations professionnelles est disparu pour des raisons soit financières, l'intégration

⁵⁹⁴ Les syndicats ont été regroupés dès 1961 au sein de l'Union des travailleurs mauritaniens (UTM), forte de 45.000 membres. Celle-ci a pris un moment ses distances vis-à-vis du pouvoir, mais elle s'en est rapprochée depuis la fin des années 80. Avec la libéralisation politique et la reconnaissance constitutionnelle des libertés syndicales en 1992, les syndicats se sont multipliés. On dénombre aujourd'hui d'autres centrales syndicales : la Confédération générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM), la Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM), l'Union des syndicats libres de Mauritanie (USLM), l'Union nationale des travailleurs de Mauritanie (UNTM) et la Confédération nationale des travailleurs de Mauritanie (CNTM).

⁵⁹⁵ Mohamed OULD ABDELLAHI, Secrétaire général de l'USLM. Entretien, Juin 2008.

dans l'une des autres organisations professionnelles ou par manque d'expériences dans ce domaine.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre nous a montré que le secteur de la pêche mauritanienne a marqué beaucoup de progrès depuis l'indépendance du pays malgré l'absence d'une tradition maritime. Le développement de la pêche artisanale a été l'occasion de la seule tribu Imragen de montrer sa spécificité dans une nation dont la majorité est des nomades. Ce développement a pu être réalisé grâce aux pêcheurs de N'diogo et sénégalais ainsi que d'autres nationalités africaines. Aujourd'hui ce sous secteur est très dynamique et très bénéfique tant pour l'Etat mauritanien que pour sa population.

Cependant, la pêche industrielle reste pratiquement encore à maîtriser par les flottilles étrangères malgré quelques initiatives de privés mauritaniens. Ces derniers sont majoritairement dans les industries de pêche.

Nous avons vu que les organisations professionnelles ont été multipliées mais certaines ont disparu ou fusionné avec une autre pour des raisons différentes. Quelques problèmes ont été relevés dans ce chapitre et plus particulièrement, le manque d'eau dans la zone Imraguen et le financement dans le sous secteur artisanal. Pour ce dernier, malgré la création des structures elles ne sont pas arrivées malheureusement à remplir totalement leurs missions. Enfin, nous avons remarqué que les activités de pêche se déroulent sur le littoral et dans les deux grandes villes littorales du pays à savoir Nouadhibou et Nouakchott.

Chapitre VI: Les villes côtières et les infrastructures maritimes

Introduction

Pendant la colonisation, la Mauritanie constituait l'un des territoires africains les moins marqués par l'empreinte occidentale, tout spécialement en ce qui concerne l'urbanisation. Les rigueurs du milieu naturel, la difficulté des communications et le médiocre intérêt économique d'un pays qui fournissait à l'exportation que la gomme et une petite quantité de produits de pêche, empêchèrent une colonisation profonde. Les seules villes qui furent créées étaient liées à la présence de l'armée coloniale, puis d'un administrateur. Parmi ces villes, deux villes seulement disposent un accès sur la mer. La ville de Nouadhibou, au nord du pays, est considéré, depuis toujours, la capitale économique du pays par ces activités halieutiques et minières, (*section I*) tandis que la ville Nouakchott, où les activités sont beaucoup plus diversifiées, pour une capitale administrative, est devenu le centre de pouvoir (*section II*).

Section I : Nouadhibou : le poumon de l'économie nationale

La ville de Nouadhibou, considérée aujourd'hui la deuxième ville de la Mauritanie, est née en 1905 par la volonté de scientifiques français. Aujourd'hui, elle est le poumon de l'économie mauritanienne car, elle est la ville de la pêche et pêcheries et la ville la plus ouverte à l'internationale. Dans cette section, nous étudierons l'évolution de cette ville depuis sa naissance (*A*) et ensuite nous examinons l'activité de pêche dans la ville de Nouadhibou (*B*).

A- De Port-Etienne à Nouadhibou

Malgré son isolement géographique par rapport au reste du pays, la présence humaine sur la presqu'île du Cap Blanc semble très ancienne. Deux sites archéologiques, identifiés comme étant d'anciennes occupations de populations de pêcheurs, ont été

trouvés près de la de la Baie de Cansado et de la Baie de l'Etoile.⁵⁹⁶ Au début du XX^{ème} siècle, les premiers colons y ont trouvé des populations nomades. Le Professeur Théodore Monod, qui a visité la presqu'île dans les années 1920, signale la présence d'excellents pâturages et de nombreux troupeaux de chameaux, de bœufs et de moutons appartenant aux tribus berbères locales.⁵⁹⁷ C'est naturellement à ces tribus nomades, dont le mode de vie est intimement lié à la recherche de pâturage et de points d'eau, que l'on doit l'appellation actuelle de la ville de Nouadhibou, qui signifie « *le puits du Chacal* ». Grâce à sa position stratégique, Nouadhibou a joué un rôle important durant la période coloniale, en tant qu'une des escales de l'Aéropostale d'Antoine de Saint-Exupéry et en tant que base militaire de la Royal Air Force pendant la seconde guerre mondiale. La localité s'appelait alors Port Etienne.⁵⁹⁸ A cette époque, sa population était estimée à quelques centaines de personnes. Le fort militaire (Tours Bleues), construit par les colons dès leur arrivée, et les bâtiments de la SIGP étaient les rares habitations.

A l'indépendance du pays en 1960, ce qui n'est encore qu'une petite bourgade reprend son appellation d'origine. Le tissu économique, basé jusque-là uniquement sur la pêche, commence à se diversifier. La société Miferma, (Mines de Fer de Mauritanie), est créée pour l'exploitation des mines de fer découvertes à Zouerate à, au nord du pays. La cité de Cansado est construite pour loger le personnel de ladite société. Celui-ci était composé de mauritaniens et d'expatriés Français. Deux ans après l'indépendance, la population de Nouadhibou est estimée à un peu plus de 4.500 habitants⁵⁹⁹, mais cette situation va très vite évoluer.

⁵⁹⁶ Robert VERNET & Philippe TOUS, Les amas coquilliers de Mauritanie occidentale et leur contexte paléoenvironnemental, *Revue Préhistoire Anthropologie Méditerranéennes*, n° 13, 2004, pp.55-69, p 56.

⁵⁹⁷ Théodore MONOD, Le problème de dessèchement dans la région du Cap Blanc. Sahara Occidental. *Revue Gér. Des. Sciences.* 3 du 15-30 août 1923, pp. 450-452.p450.

⁵⁹⁸ Par un arrêté du 15 août 1907, le gouverneur général de l'Afrique occidentale française (AOF), Ernest Roume, nomme le port « Port Étienne » en l'honneur de l'ancien ministre des Colonies, Eugène Étienne.

⁵⁹⁹ Pierre BONTE, La montagne de fer : la SNIM : une entreprise minière saharienne, Karthala, Paris, 2001, 368p, p.83.

Photo 26 : Phare du Cap Blanc.



(OULD MOHAMED, 2006)

A.1- L'explosion démographique

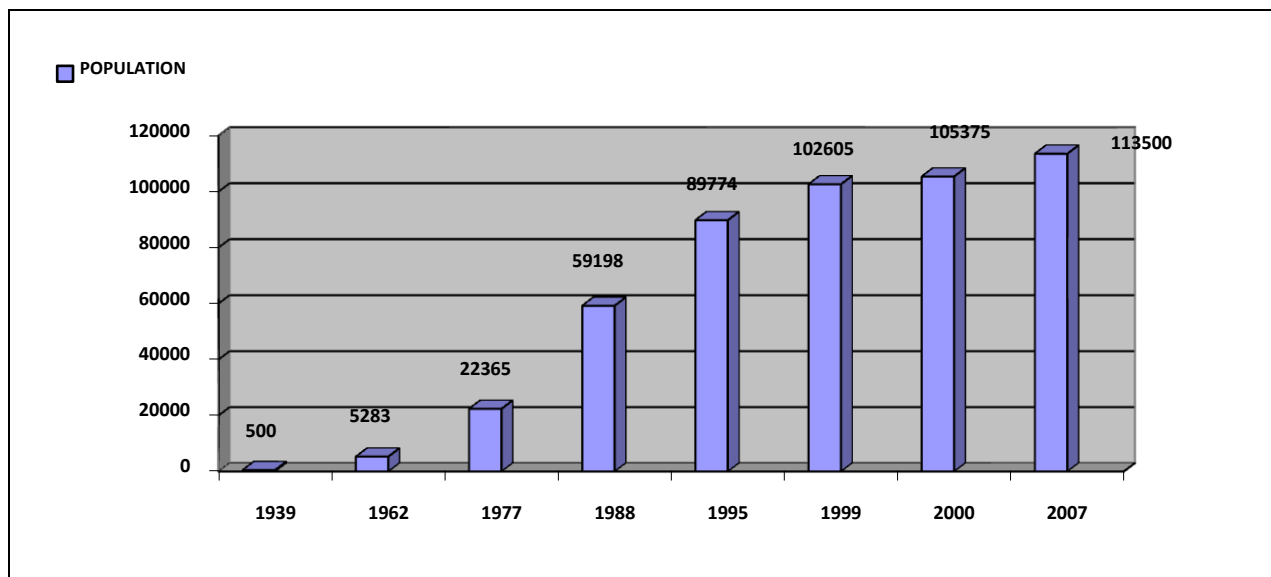
Dans la *graphique 6*, nous pouvons lire les différentes estimations officielles de la population de Nouadhibou qui est caractérisée par des taux de croissance assez forts entre 1962 et 1995. Mais selon les résultats d'une étude menée à partir du début des années 1990, les chiffres de la population seraient très en deçà de la réalité et l'agglomération comptait déjà à cette époque près de 200.000 habitants. Toujours est-il que Nouadhibou, qui était devenue la "capitale économique" du pays, avait attiré, avec Nouakchott évidemment, les populations rurales victimes des sécheresses durant les années 1960, 1970 et 1980. Cet exode rural a déjoué les projections du premier plan d'urbanisme, élaboré en 1961, qui prévoyait une population de 16.000 habitants à l'horizon 1987.

A.2- Extension de la ville

La ville de Nouadhibou s'étend sur un axe nord-sud sur près de douze kilomètres. L'extension linéaire de l'agglomération est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs naturels, institutionnels et socioculturels. L'image d'une presqu'île désertique presque entièrement dépourvue de végétation et constamment soumise au vent avait

rebuté les premiers navigateurs Espagnols et Portugais abordant les côtes mauritaniennes dès le 15ème siècle.⁶⁰⁰ Cette impression d'hostilité s'est révélée plus profonde aux yeux des colons Français : outre le problème crucial de l'approvisionnement en eau douce,⁶⁰¹ ces derniers ont été confrontés à l'hostilité d'un relief accidenté caractérisé, d'une part par la présence de nombreuses buttes rocheuses, véritables obstacles à la construction et, d'autre part par l'existence d'un important front de mer, situé sur le versant ouest de la presqu'île, jusqu'à la Baie de l'Etoile.

Graphique 6 : Evolution démographiques de la région de Dakhlet Nouadhibou.⁶⁰²



A.3- Le partage de souveraineté

La presqu'île du Cap Blanc s'étend du nord au sud sur près de 50 km. A sa limite nord, située à la hauteur de la Baie d'Archimède, sa largeur est-ouest est d'environ 12 km. Au sud cette largeur est très rétrécie, ne mesurant que 2 km au niveau de la Baie de Cansado. Ce territoire est partagé en deux par un tracé frontalier hérité de la colonisation : une partie ouest jadis sous la souveraineté de l'Espagne, appartient aujourd'hui au Sahara Occidental

⁶⁰⁰ GRUVEL, A. & R. CHUDEAU, A travers la Mauritanie occidentale (De Saint-Louis à Port-Etienne). Vol. 1, partie générale et économique, Larose, Paris, 1909, 281 p, p. 187.

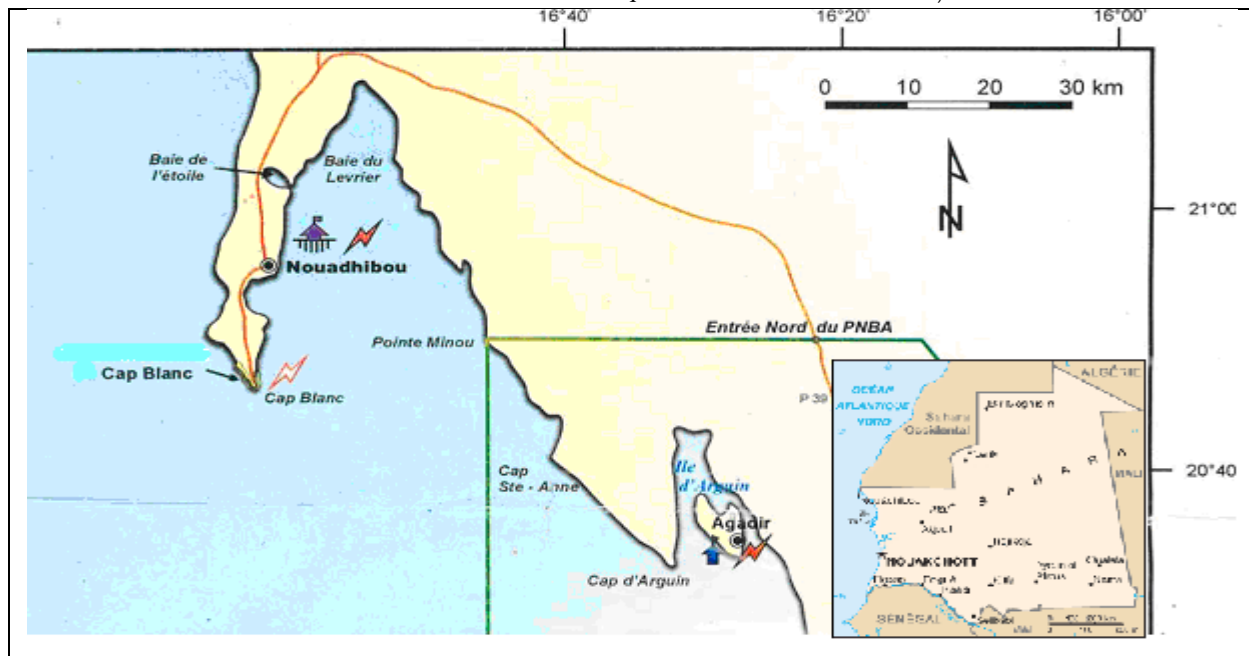
⁶⁰¹ L'eau est importée de Dakar ou Bordeaux.

⁶⁰² Source : données de l'Office National des Statistiques. (ONS), 2007.

et une partie est, qui était contrôlée par la France, est revenue à la Mauritanie (*voir carte*). Par ailleurs, la partie mauritanienne de la presqu'île du Cap Blanc est divisée en deux territoires communaux : Boulénouar et Nouadhibou, ce dernier est le chef lieu de la région de Dakhlet Nouadhibou, créée le 5 janvier 1970 pour une superficie de 23.090Km².⁶⁰³

Le territoire communal de Nouadhibou s'étend sur 30 km de long entre la Baie de l'Etoile au nord et le cap Blanc au sud. Un tiers de domaine foncier, soit environ 10 km de long du nord au sud, appartient à la SNIM et abrite la cité de Cansado et ses installations industrielles. Ce qui réduit ainsi le territoire de la ville de Nouadhibou à seulement 20 km de long. Les contraintes spatiales liées à la topographie et au partage de souveraineté ainsi que l'explosion démographique ont conduit les autorités locales à envisager des solutions de construction d'une nouvelle ville.

Carte 5 : La ligne jaune montre comment la presqu'île est divisée en deux parties (partie Est pour la Mauritanie et celle Ouest pour le Sahara Occidental).



Depuis l'indépendance en 1960, les initiatives se sont multipliées pour la construction d'une agglomération dotée d'une armature urbaine conforme aux règles de

⁶⁰³ Moctar EL HACEN, Centre et régions en Mauritanie, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, vol. 54, N° 1, 1989, pp.149-160, p.155.

l'art. Mais l'afflux de populations rurales démunies dépasse assez rapidement les prévisions et se traduit par la multiplication d'habitations de fortune et la formation de bidonvilles. Pour y faire face, les autorités entament en 1970 des opérations de restructuration et de remaniements du premier plan d'urbanisme. Il en sera de même en 1981 et en 1986. Entre temps, les nouveaux épisodes de sécheresse qui ont accentué l'exode rural ont poussé les autorités à réfléchir à de nouvelles solutions. C'est ainsi qu'en 1984, la ville se dote pour la première fois d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) par lequel, l'option de développement de la ville vers le nord est adoptée.

La mise en œuvre de ce SDAU aboutit à la création de nouveaux quartiers dans la zone dénommée *Numerowatt*, « Les numéros », qui se situe, aujourd'hui, au nord-ouest de l'aéroport entre le front de mer et la voie ferrée. Les nouveaux quartiers sont construits sur une distance d'un peu plus de 7 km. Mais les lotissements se prolongent au nord sur près de deux kilomètres conduisant ainsi la ville au voisinage immédiat de la Baie de l'Etoile. Mais alors que le territoire communal est presque épuisé, les autorités sont confrontées à de nouvelles demandes de logements.

En effet, les bidonvilles qui avaient pourtant été éradiqués au début des années 1990, se sont reconstitués sur une bonne partie de leurs anciennes occupations mais aussi à la périphérie des « nouveaux quartiers ». Il est difficile d'établir l'origine de ces nouveaux demandeurs de logements, mais la spéculation foncière constitue l'une des explications de cette situation.

A.4- L'eau potable : une difficulté permanente

L'approvisionnement en eau potable a été toujours le problème de Nouadhibou, depuis sa création. Au début, c'est été la SIGP qui approvisionne la ville. Aujourd'hui c'est la SNIM et la Société étatique de l'eau.

La société nationale de distribution de l'eau (SNDE) assure l'approvisionnement en eau potable de la ville de Nouadhibou à partir des eaux souterraines de forages exécutés, au milieu des années quatre-vingt, près de la ville de Boulanouar, à 90 kilomètres de Nouadhibou. Une conduite de transport, longue de 83 kilomètres, achemine l'eau potable

vers les réservoirs terminaux de la ville. La SNIM achemine également l'eau par voie ferrée depuis ses propres forages et à partir de la même ressource.

La production actuelle est estimée à 6000 m³/jours, dont 2000 m³ pour les besoins industriels, alors que la demande globale est estimée à 13.000m³/j.⁶⁰⁴ En conséquence l'approvisionnement en eau reste très déficitaire sur la ville et un rationnement est organisé dans le temps entre la partie sud et nord de la ville : de 7 à 19 heures pour la zone sud de 19 à 7 heures pour la partie nord.⁶⁰⁵

B- Nouadhibou : ville de pêche et pêcheurs

Seconde ville de la Mauritanie, Nouadhibou a été d'abord un petit centre colonial et qui très vite a vu se développer sous l'égide de la Société industrielle des Grandes Pêches (SIGP), une activité de pêche sur un site particulièrement favorable, la Baie du Lévrier, connu de longue date des navigateurs et des pêcheurs canariens. L'absence d'eau douce, qu'il fallait importer de Dakar ou Bordeaux, a longtemps ralenti le développement du centre.

Cette entreprise française est née de la mission de J.A Gruvel⁶⁰⁶ sur les côtes de l'Afrique Occidentale Française, mission commandée par les autorités françaises pour évaluer la richesse des eaux et les possibilités de développement de la pêche. L'affaire fut créée avec des capitaux importants et le soutien du gouverneur de l'AOF. Elle a joué un rôle durant soixante-dix ans, durée de sa vie. Mais, aujourd'hui ses infrastructures et son quartier restent les témoins de ce rôle important.

B.1- La SIGP et le quartier du *Tcharka* : deux moteurs pour un seul objectif

Nouadhibou n'est qu'une île déserte en 1919 lorsque la SIGP s'y installe. Un petit poste militaire protège la résidence du gouverneur des incursions des tribus arabes du Sahara (*Oulad Delim, Rgaybat*). Ce poste comporte aussi un dispensaire, une poste et un

⁶⁰⁴ Jean-Luc PIGEON Etude sur la stratégie de développement des villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi (volet : évaluation Environnementale, sociales et stratégique), AMEXTIPE, Nouakchott, Décembre 2000, 59p, p.41.

⁶⁰⁵ Idem.

⁶⁰⁶ Jean Abel Gruvel, né le 14 février 1870 à Le Fleix (Dordogne) et mort le 18 août 1941 à Dinard (Ille-et-Vilaine), est un biologiste marin français.

apportement dans la baie du Repos. Des citernes reçoivent l'eau douce importée de Dakar et Bordeaux.

Concernant l'eau potable, elle a restée, Jusqu'en 1961, la question majeure est de cette ville. Le nom de Nouadhibou qui sera donnée après l'indépendance à la ville est celui d'un puits proche « *appelé puits chacal* », qui fournit un peu d'eau potable au gré des fluctuations de son niveau qui semble liées aux marées. Faute de disponibilités en eau, dès le départ a été conçue une installation de dessalement de l'eau de mer, fonctionnant au charbon, qui se révélera insuffisante. L'eau est acheminée par les cargos qui relient la côte en provenance de Bordeaux ou Dakar. L'approvisionnement est contrôlé par la SIGP et permet de fournir de 3 à 5 litres par jour et par famille.⁶⁰⁷ Une petite quantité d'eau est obtenu aussi par les échanges qui se font avec les nomades qui amènent à mi-parcours l'eau du puits de Boulanouar, troquée contre des marchandises.⁶⁰⁸ Après la guerre, une nouvelle usine de dessalement de l'eau de mer est construite qui augmentera quelques peu les capacités d'approvisionnement de la petite ville.

La SIGP s'installe au sud de la baie de Cansado dans des locaux entourés d'un haut mur protecteur surmonté d'échauguettes. Derrière ces fortifications sont construites des cuves à saumure, des laveries de poissons, des magasins, des réserves, une boulangerie, des ateliers de menuiserie, une centrale électrique, des logements, des citernes.⁶⁰⁹ Tous ces ateliers ont été construits par les Canariens car, ils sont considérés comme de très bons artisans et sont les Européens les plus proches de cette côte désertique.

Le but de la SIGP était de produire 3.000 tonnes de courbine salée par an et 6.000 tonnes de dorade grise.⁶¹⁰ Pour produire de tels tonnages, elle a signé des contrats avec les pêcheurs canariens qui connaissaient les zones de pêche. Ce furent les premiers habitants de Nouadhibou où ils vivaient avec leurs familles. Les seconds fournisseurs de poisson, en importance, étaient les Imraguen qui pêchaient le mullet pour la fabrication de la poutargue. Ils vivaient dans leurs villages et venaient rarement à Nouadhibou. La SIGP fut la seule acheteuse de poissons de 1919 aux années cinquante lorsque vinrent s'installer des

⁶⁰⁷ P. BONTE, idem, p.36.

⁶⁰⁸ Idem.

⁶⁰⁹ Jean-Yves WEIGEL & H.O.B OULD HAMADY, La pêche en Mauritanie : une reconquête difficile, *In* Dossier : La pêche en Afrique : enjeux et défis, Revue Afrique Contemporaine n° 187, 3^{ème} trimestre 1998, pp.77-96, p.79.

⁶¹⁰ R.MOAL, Perspectives de développement des industries de la pêche en Mauritanie, SCET-Coopération, Nouadhibou, 1959, 96p, p34.

acheteurs de langouste verte. Il y a eu également d'autres tentatives d'installation, dans le poisson salé puis dans la conserve, qui restèrent sans lendemain.

L'action des Canariens et de la SIGP, fut importante dans le développement de la pêche local. Ils apprirent aux Imraguen la technique de la pêche à la courbine qu'ils pratiquent toujours, elle leur enseigna différentes manières de préparer le poisson pour le vendre plus tard. En 1953, les Imraguen ont fourni 44 tonnes de poisson séché à la SIGP et 200 tonnes en 1958.⁶¹¹

A la fin des années cinquante, la vente du poisson salé diminue au profit des conserves. 1958 est la fin de l'âge d'or du poisson salé canarien avec 27800 tonnes de courbine.⁶¹² L'évolution de la consommation de poisson se fait également au bénéfice du frais et du congelé. La SIGP n'en prend pas conscience à temps mais elle a résisté jusqu'aux années 80.

La production devient de plus en plus industrielle avec l'apparition des moteurs, et les bateaux de pêche canariens, qui prenaient de marin mauritaniens à bord, repartent peu à peu pour différentes raisons. En 1977, la guerre du Sahara provoque la fuite des Espagnols de Nouadhibou où sévissent des bombardements. Deux conserveries ont fermé à la Guera en territoire sahraoui pour la même raison. En 1982, l'IMAPEC, entreprise financée par les espagnols pour le séchage et de conserverie, a fermée pour cause de faillite. Surtout, depuis 1987, les négociations des accords de pêche entre l'Espagne et la Mauritanie se font au niveau de la CEE. Dans ces négociations au niveau international, les pêcheurs canariens se disent oubliés.

Même si la SIGP est fermée aujourd'hui après un déclin progressif de ses activités jusqu'aux années 80, de nombreuses petites structures artisanales ont pris le relais, travaillant à son image, produisant des spécialités destinées exclusivement au marché canarien. Quelques transformateurs sont restés exportant sous un prête-nom mauritanien. Ces entreprises ont perdu progressivement leurs marchés extérieurs, tandis que la pêche piroguière a supplanté la pêche canarienne.

⁶¹¹ Idem, p47.

⁶¹² E. TROTIGNON, Données socio-économiques sur le village Iwik (Mauritanie), *Bulletin de l'IFAN*, t.43, n° 3-4, pp.319-360, p 331.

L'histoire de la SIGP, es mêlée à celle de Nouadhibou, elle est à l'origine de la création de la ville et surtout à son quartier de pêcheurs, *la Tcharka*. Ce quartier a eu un effet d'entraînement des pêcheurs mauritaniens sur la pêche et il a pratiquement détenu le monopole du salé-séché et de la poutargue pendant plusieurs décennies.

Le mot *Tcharka* vient du canarien *charco*, nom du vieux port d'Arrecife-de-Lanzarote qui signifie « abri naturel », ce quartier a été construit pour loger les travailleurs de la SIGP, pêcheurs et ouvriers canariens. Aujourd'hui, après le retrait de canariens et la disparition de la SIGP, la Tcharka est toujours animée, les piroguiers sénégalais et mauritaniens ont remplacé les canariens.

Avant et après l'indépendance de la Mauritanie, la pêche attire à Nouadhibou non plus des étrangers mais des mauritaniens venants parfois de plus de mille de kilomètres dans l'intérieur du pays. Le renouveau des activités est assuré, depuis les événements de 1989,⁶¹³ par de nouveaux pêcheurs, issus du groupe social dominant dans le pays : les Maures. Ce sont eux qui, aujourd'hui prennent la relève, cherchant une issue à la perte de leurs troupeaux provoquée par la sécheresse. A partir de 1991, une partie de mauritaniens expulsés du Sénégal, ont pris place dans ce quartier pour faire la pêche leur activité principale encouragés par l'Etat.

Les lieux acquièrent une nouvelle personnalité mais la pêche est toujours le moteur de la croissance de la Tcharka. La pêche canarienne en a été l'origine, la pêche sénégalaise a pris le relais. C'est une pêche mauritanienne qu'est destiné le port artisanal construit dans les années 90.

⁶¹³ Les événements de 1989 entre la Mauritanie et Sénégal.

Planche 2 : Photos prises en 2006 montrant la Baie de l'Etoile et les anciennes installations de la SIGP



B.2- Les infrastructures portuaires : d'un simple appontement à un complexe portuaire dynamique

Depuis son indépendance en 1960, la Mauritanie n'a cessé de développer ses infrastructures maritimes pour bien profiter de ses richesses naturelles. Aujourd'hui et avec une côte rectiligne de plus de 700 km, la Mauritanie dispose d'installations portuaires commerciales relativement bien réparties pour desservir convenablement les principaux pôles développement du pays.

Dans sa capitale économique, la Mauritanie dispose d'un complexe portuaire composé de quatre ports : port minéralier, port pétrolier, ports de commerce et pêche industrielle en enfin le port de pêche artisanale.

B.2.1- Les ports minéralier et pétrolier

Pour acheminer le fer depuis Zouerat, son lieu d'extraction, vers Nouadhibou, son lieu de transformation et d'exportation, la Miferma (aujourd'hui la SNIM) a réalisé, dans les années cinquante, une ligne de chemin de fer à voie unique de 650 kilomètres de long. Six convois de 220 wagons y circulent chaque jour depuis l'ouverture de la ligne en 1963.

C'est à partir de la ville de Nouadhibou, où la société dispose d'un port minéralier, en eau profonde (*voir image*), capable d'accueillir des bateaux de 150.000 tonnes, que les minerais sont expédiés vers les clients implantés notamment dans plusieurs pays (France, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Chine, Japon, Etats Unis, etc....)

Pour moderniser ses infrastructures, la SNIM a signé, en 2007, avec l'UE une convention de financement d'un nouveau port minéralier. Cette convention consiste en la construction d'un nouveau port et d'un circuit de chargement des navires et d'autres installations connexes. Pour la sécurisation des exportations de la SNIM, ce nouvel port remplacera l'actuel en service depuis 1963. Il pourra recevoir, à terme, des bateaux d'une capacité de 250.000 TPL (Tonnes de Port en Lourd) avec un débit de chargement de 10.000 tonnes par heure au lieu de 5000 aujourd'hui.⁶¹⁴ Selon la SNIM, le nouveau port sera mis en service aux environs de 2012.

⁶¹⁴ SNIM, Rapport annuel 2008, SNIM, Nouadhibou, 80p, p.15.

Figure 18 : Images satellites des ports minéralier et pétrolier de Nouadhibou.⁶¹⁵



Au sud du port minéralier, on trouve un autre port dédié aux produits pétroliers. Ces installations de réception, de transfert et de stockage de la raffinerie, constituent l'unique point de réception optimale des produits. La globalité des importations en produits pétroliers de la Mauritanie est déposée à Nouadhibou. Cette raffinerie est créée en 1979, comme le port d'ailleurs, pour traiter un million de tonnes de brut par an. Remise en marche en 1985 en confiant sa gestion et son exploitation à la Société de raffinage (NAFTAL) filiale à de la *Sonatrach* algérienne, jusqu'en 2001. En juillet de la même année, la Mauritanie décide de confier la gestion du port et ses installations à une société nationale, La Mauritanienne d'Entreposage des Produits Pétroliers (MEPP) qui est une société anonyme, chargée de la réception et du stockage des produits pétroliers liquides.⁶¹⁶ A partir de cette date, un contrat d'approvisionnement du pays des produits pétroliers est signé chaque deux an avec l'une de sociétés pétrolières internationales.

Les produits pétroliers sont une des principales importations du pays qui n'en produit pas (la consommation annuelle de produits pétroliers est d'environ 320.000 tonnes.⁶¹⁷ Plus de 60% des produits pétroliers sont consommés dans la région de Nouadhibou et de

⁶¹⁵ Source : Google Earth, Octobre 2005.

⁶¹⁶ Affaire de la raffinerie, Journal Le Calame n° 429 du 03/03/2004, p.3.

⁶¹⁷ Source : Ministère de l'Energie et du Pétrole, 2008.

Zouérate ; les 40% consommés dans la partie sud du pays transitent presque entièrement par le dépôt de Nouakchott et distribué à travers un réseau de stations de distribution privées dans les différentes localités.

B.2.2- Le Port Autonome de Nouadhibou : *port de commerce et de la pêche*

Le port de Nouadhibou est créé en 1963.⁶¹⁸ Il s'agit de la création d'un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Port Autonome de Nouadhibou (PAN). Cette structure est rattachée au Ministère des pêches depuis 1983.⁶¹⁹ Aujourd'hui le PAN est une structure bien organisée et joue un rôle primordial dans le développement de la pêche et du commerce. Mais la construction de ce port est passée par plusieurs phases.

Jusqu'à 1955, la ville de Nouadhibou ne disposait que d'un petit ponton construit au début du siècle par SIGP. Ce n'est qu'en 1955 que la MIFERMA (Mines de Fer de Mauritanie) entreprit la construction de la première partie du port actuel par la construction d'un quai destiné au déchargement de ses équipements.⁶²⁰ Depuis cette date le port de Nouadhibou ne cesse pas de se développer pour prendre sa place dans la région. Dès 1960, la France a montré sa solidarité envers son ancienne colonie en finançant plusieurs projets de construction répartis dans le pays. En 1961, elle a pris en charge la construction d'un deuxième quai pour le commerce avec trois cales de pêche⁶²¹ au bénéfice du port Nouadhibou.

Grâce à un prêt du Fonds Européen de Développement (F.E.D), Nouadhibou dispose, en 1968 enfin, d'un équipement portuaire fonctionnel : un quai de pêche de 285 m de long par des fonds de 6 mètres, un bâtiment frigorifique permettant la manipulation du poisson, la congélation de poissons entiers ou en filets, le stockage en chambres froides, la fabrication et la conservation de la glace en blocs et en paillettes, ainsi qu'une halle de marée de 108 mètres de long.⁶²²

⁶¹⁸ Loi n° 63/ 325 du 19 décembre 1963.

⁶¹⁹ Décret n° 83.186 du 19 juillet 1983.

⁶²⁰ Source : site internet du Port Autonome de Nouadhibou, Rubrique : historique du port. www.panndb.mr

⁶²¹ Mohamed Salem M'KHAITRAT, La pêche industrielle et les réalisations, *In Mauritanie : dix ans d'indépendance*, Revue Europe France Outre-mer n° 490, novembre 1970, pp.43-48, p.44.

⁶²² Charles TOUPET, Les activités maritimes de Port-Etienne, Revue " Les Cahiers d'Outre-mer, tome XXI, 1968, pp. 321-394, p 332.

En 1976, le Fonds Koweïtien et de la Banque Mondiale, réalise l'extension du quai de pêche et construit les bâtiments administratifs. En 1991, la Caisse Française de Développement va réaliser un système de sécurité à la navigation (balisage) au profil du PAN ainsi que la réhabilitation de ses phares. La même institution française a pris en charge, en 1991 et 1997, à l' hauteur de 88%, la réhabilitation de l'ensemble de des quais du port, la réalisation de leur dragage et la zone d'évitage.

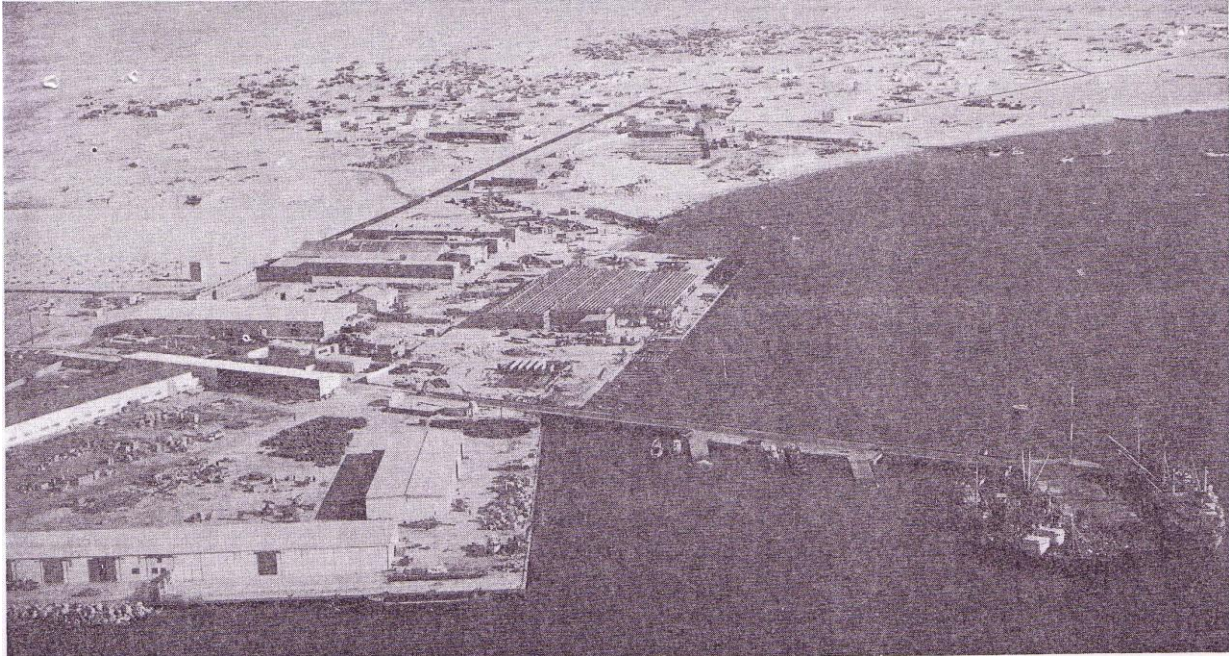
En 2006, la Mauritanie a signé le 26 avril un accord avec l'Espagne pour financer le renouvellement du balisage du PAN.⁶²³ Il permettra de doter le Port d'équipements modernes pour faciliter et sécuriser l'accostage des bateaux.

Le PAN dispose actuellement quatre quais : commerce, pêche, chalandage et un quai pour la marine. Il dispose aussi de trois cales de pêche dont un pour les rouliers. Ces trois cales peuvent recevoir des lignes commerciales. Tous les quais, dont les profondeurs aux pieds varient de 6 à 8 mètres, sont dotés de moyens d'avitaillement en eau (8 bouches) et en gas-oil (5 bouches). Un système de sécurité et d'aide à la navigation ainsi qu'un domaine terrestre abritant des terre-pleins, des entrepôts, des usines de traitement, des usines de glace, des shipchangers, des ateliers de réparation, sont parmi les équipements du port autonome de Nouadhibou.

⁶²³ *Journal Horizon* n° 4268 du 13 juillet 2006, p.1.

Photo 27 : vue générale du port de pêche de Nouadhibou prise en 1966.⁶²⁴

(Au premier plan, le terre-plein et les hangars du port de commerce. Au dessus, le frigorifique et le quai de pêche en cours de construction et à gauche, des installations frigorifiques).



La partie sud du port est donnée en concession à la SAMMA (Société d'Acconage et de Manutention en Mauritanie), filiale de la SNIM, qui occupe 26.000 m² de terres pleines et de hangars. A l'arrière du quai de pêche sont installées trois machines à glace d'alimentation des navires.

Le quai de commerce est situé sur un môle d'escale dans la partie la plus avancée du port pour atteindre les profondeurs maximales. L'autre côté du quai de commerce est utilisé par le dock flottant de réparation naval de la société MESHREF, ce qui ne permet pas d'y recevoir des navires de commerce ou de gros navires.

Le PAN gère les transbordements effectués dans la Baie du Lévrier entre bateaux de pêche. Il gère également le chenal principal d'accès dans la Baie, sur lequel se raccordent les chenaux secondaires menant aux ports minéralier et pétrolier et au port de la pêche artisanal.

On note cependant, que l'activité du port de commerce est étouffée par l'encerclement urbain. Pour résoudre ce problème, la Mauritanie et l'Espagne ont signé en février 2009 un

⁶²⁴ Source : Revue Europe-France-Outre mer n° 459/60, 1968, p.60.

accord pour le financement du projet d'extension portuaire de Nouadhibou. Enfin, le port de Nouadhibou est, aujourd'hui, le seul port en eau profonde de la Mauritanie pouvant accueillir à la fois des navires de pêche et des cargos transporteurs.

Cette structure est gérée par deux organes : conseil d'administration et conseil exécutif. Le premier organe se compose de son président et 14 membres nommés pour une durée de trois ans. Neuf de ses membres représentent l'Etat, trois représentent les usagers clients (armateurs, consignateurs), un représente les travailleurs et un autre de la chambre de commerce et de l'industrie. L'organe exécutif comprend un directeur général et son adjoint, ainsi qu'un comptable.⁶²⁵

Par ailleurs, le port dispose actuellement d'un ensemble d'infrastructure lui permettant d'atteindre un trafic global d'environ 600.000 tonnes par an. Pour arriver à cet objectif, le PAN a deux fonctions : administrative et une autre commerciale.

Notons enfin, que dans le cadre de la politique de libéralisation entreprise il y a deux décennies et dans le cadre d'un ajustement structurel de la Banque Mondiale et FMI, une politique de désengagement de l'Etat est entreprise dans plusieurs domaines, notamment ici en matière portuaire certains services qui étaient rendus par le PAN ont cédés à des opérateurs privés.

B.2.3- Le Port de pêche artisanale

Le port de la pêche artisanale est l'infrastructure la plus ancienne de Nouadhibou, il ne cesse pas de se moderniser depuis qu'il est géré par un établissement public. Une dernière structure a été construite par un financement japonais et mis en service depuis 2004. C'est le bâtiment de réception et de traitement de poisson d'une superficie de 1300 m² comprenant une zone de réception, un service triage, trois chambres frigorifique et une zone de vente de poisson. Le terre-plein du port est entièrement clôturé et le contrôle à l'entrée principal est assuré par une société de sécurité.

Cette structure dispose aussi de 8 pontons d'amarrage ; un chenal de 3 m de profondeur ; une digue et un épi de protection ; un atelier de réparation et de carénage ; un

⁶²⁵ Décret n° 83.186 du 19 juillet 1983.

marché au poisson et 216 entrepôts pour les engins de pêches ainsi qu'une capacité d'accueil de plus de 2000 embarcation.⁶²⁶

Comme le port de commerce et la pêche industrielle, le port artisanal est géré, depuis 1996, par un établissement public à caractère industrielle et commercial dénommé l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR).⁶²⁷ Cet établissement fonctionne de la même manière que celui du PAN. Il est administré par un conseil d'administration et un organe exécutif qui comprend un directeur et son adjoint ainsi qu'un comptable.

Figure 19 : Image satellite du Port Artisanal de Nouadhibou.⁶²⁸



⁶²⁶ Source : site du ministère des pêches, www.peches-gov.mr

⁶²⁷ Décret n° 96-071 DU 23 NOVEMBRE 1996 portant création et organisation de l'EPBR, J.O n° 892 du 15 décembre 1996, pp.487-489.

⁶²⁸ Source : Google Erthe, Octobre 2005.

Figure 20 : Image satellite du Port Autonome de Nouadhibou et port artisanal



Source : Google Erthe, Octobre 2005.

Photo 28 : Vue aérienne du port artisanal de Nouadhibou.⁶²⁹



⁶²⁹ Crédit photo : Aéroclub de France.

B.3.4- Le port artisanal de Nouadhibou : lieu de pêche et de départ des migrants

Le port artisanal de Nouadhibou est devenu en quelques années un espace particulièrement dynamique où a pris corps un véritable dispositif transnational d'économie informelle connectant différents circuits migratoires. Il s'est maintenu par l'essaimage des réseaux d'entrepreneurs informels engagés dans le cadre du commerce international produits halieutiques en Afrique subsaharienne, et grâce à la circulation de la force de travail ouest africaine. Le port, très animé, est fréquenté par un grand nombre de marins de « négociants » étrangers, revendeurs de poissons ou de matériels de pêche, de femmes vendeuses, restauratrices, de jeunes marchands ambulants vendant toutes sortes d'aliments et d'acheteurs. Les sénégalais, les wolofs mauritaniens et maures, les maliens, les sierra-léonais et autres ont marqué et marquent encore leur présence sur le lieu. De nombreuses petites associations communautaires regroupant des mareyeurs et des traiteurs de poissons ont vu le jour dans ce port.

Les migrants pêcheurs ou non, les plus implantés à Nouadhibou, disposent d'organisations et de structures d'accueil, d'orientation et de soutien pour leurs compatriotes qui les rejoignent. Les sénégalais, les maliens et les guinéens qui ont une longue tradition de migration vers la Mauritanie sont ceux qui cultivent le plus la solidarité.

Parallèlement aux associations, des groupements de migrants se créent en fonction des appartenances ethniques régionales ou religieuses. Les sénégalais ont par exemple leur union communautaire où prévalent l'entraide et la solidarité. Les guinéens musulmans se retrouvent chaque vendredi après la prière pour faire le point sur leur situation.⁶³⁰ C'est pour eux l'occasion d'informer leurs compatriotes récemment arrivés des démarches administratives à effectuer

La main d'œuvre étrangère qui a recours au travail journalier se regroupe généralement à l'entrée de Thiarka à quelques mètres du port artisanal pour attendre les employeurs, le temps d'une journée. Différentes nationalités, aussi bien des francophones que des anglophones, des hommes que la misère et le désespoir ont réuni, vous interpellent dès que vous vous dirigez vers eux. Ils ont en commun La misère de la désillusion et le rêve

⁶³⁰ Visite du port artisanal et entretien avec quelques migrants de différentes nationalités, avril 2006 et décembre 2009.

de franchir un jour l'océan qui les sépare de l'Europe. Toute personne qui approche est perçue comme un employeur. « *On aurait préféré parler travail parce que c'est ce que nous attendons tous ici, nous dit M. C, un guinéen de Bissau, personnellement, j'ai parcouru des kilomètres pour fuir la guerre et la misère et lorsque je suis arrivé je pensais être au bout tunnel mais ce fut le gouffre. Aujourd'hui je pense à refaire le chemin inverse*».

Les communautés anglophones et francophones se sont par le passé affrontées pour le contrôle des lieux. Mais après la guerre elles ont décidé d'asseoir complètement la paix pour le bonheur de tous. Un comité directeur a été élu. Il est présidé par un guinéen qui a vingt ans de présence sur les lieux et la vice présidence est revenue à un nigérian parlant l'anglais et le français en plus de certaines langues du pays. Les critères d'ancienneté et de maîtrise des langues ont été mis en avant.

Les sociétés de pêche de la ville, spécialisées dans le traitement de poissons, emploient de nombreux étrangers migrants. Les femmes migrantes sont particulièrement recherchées par les employeurs. « *Nous les recrutons à la porte et leur expliquons les conditions de travail qu'elles acceptent en général parce que.*» *les conditions de travail sont telles qu'elles sont rarement acceptées par les femmes autochtones qui ont généralement des obligations familiales* »,⁶³¹

Depuis quelques années, des candidats à l'immigration clandestine se sont donnés rendez-vous à Nouadhibou comme jamais dans le passé. L'objectif est d'acheter une pirogue et des moteurs ou trouver un passeur pour la traversée de l'atlantique. Cette traversée se faisait chaque fois à partir du port artisanal de Nouadhibou.

Ce mouvement migratoire des populations vers la Mauritanie n'est pas un phénomène nouveau. Les premiers migrants à traverser la Mauritanie étaient des commerçants et des éleveurs qui utilisaient principalement des chameaux pour se déplacer. Aujourd'hui, les migrants clandestins qui transitent par ce pays sont essentiellement de jeunes hommes mais on y rencontre de plus en plus de femmes, de familles et de mineurs. Ils viennent des pays limitrophes (Sénégal, Mali) et d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les

⁶³¹ Entretien avec Mr Sidi Mahmoud, Directeur technique de la société de pêche pélagique SEPH à Nouadhibou, décembre 2009.

asiatiques (bangladeshi, cachemiris, sri lankais, indiens)⁶³² transitent également par la Mauritanie.

En Mauritanie quatre villes sont étroitement liées à la migration clandestine. Les migrants entrent quasiment tous par Rosso, Néma, Nouadhibou ou Zouérate. On peut observer la traçabilité des migrants clandestins à travers les itinéraires qu'ils prennent. Ils arrivent soit par mer et par bateau de Monrovia, Freetown, d'Abidjan pour faire cap directement sur Nouadhibou, soit ils entrent en Mauritanie par la route à partir du Sénégal en passant par Rosso ou ils passent par le Mali en entrant par Néma. Certains migrants empruntent la voie du désert pour se rendre à Zouérate afin d'utiliser la filière marocaine. La majorité continue le chemin par voiture vers Nouadhibou et si l'occasion se présente rallie les îles Canaries par pirogues.

*« A Nouadhibou, avant d'embarquer, chaque clandestin doit payer l'équivalent de 1000 euros en francs CFA ou en monnaie mauritanienne. Ses papiers d'identité sont détruits et il doit s'engager sous peine de mort (contre lui et sa famille) à ne jamais rien révéler concernant les passeurs et le lieu de départ. Le début du voyage, long de près de 700 kilomètres et prévu pour durer quatre à cinq jours, s'effectue sur un bateau d'un douzaine de mètres de long chargé d'environ 70 clandestins ».*⁶³³

Pour ces migrants, qui se désignent eux-mêmes comme des « aventuriers », la ville de Nouadhibou, surtout le port artisanal, n'est rien d'autre qu'un point de passage où l'on espère s'attarder le moins possible.

En 2008, Nouadhibou compterait plus de 20.000 étrangers en situation régulière dont 4000 à 6000 sénégalais suivant la période de l'année, 3500 maliens et 3000 guinéens et le reste composé des autres nationalités.⁶³⁴ Il faut souligner que le nombre des étrangers en situation irrégulière n'est pas connu exactement. Mais selon le gouverneur de la région de Dhaklet Nouadhibou, le nombre de ces étrangers est estimée entre 10.000 à 15.000 individus.⁶³⁵

⁶³² Lundi 12 février 2007, un navire appelé Marine 1 transportant près de 400 clandestins qui tentait de gagner l'Europe est accosté à Nouadhibou par la marine espagnole, après avoir tombé en panne dans les eaux internationales. Les passagers de ce navire viendraient d'Afrique, du Pakistan, d'Inde et du Bangladesh.

⁶³³ Jean-Pierre TUQUOI, Mauritanie : Les routes de l'émigration clandestine, Le Monde du 11 mars 2006.

⁶³⁴ Armelle CHOPLIN, L'immigré, le migrant, l'allochtone : circulation migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie, Revue Politique Africaine n° 109, 2008, pp.73-90, p.3.

⁶³⁵ Yahya OULD MOHAMED VALL, gouverneur de la région de Dhaklet Nouadhibou, 9 mars 2006.

En revanche, une partie des ces étrangers de Nouadhibou est installée depuis quelques décennies et bien intégrée dans la société stéphanoise. Cependant, tous les étrangers qui sont à Nouadhibou travaillent dans des secteurs différents. La majorité travaille dans la pêche artisanale à côté des pêcheurs mauritaniens et certains sont dans les secteurs de service, des mines, des bâtiments, etc....

B.3- La formation maritime à Nouadhibou

Au début de son indépendance, la Mauritanie fut rapidement, confrontée aux problèmes de pourvoir aux besoins en emploi nés brusquement de la mise sur pied des structures de l'Etat, de la naissance d'une industrie moderne d'extraction minière et de l'essor rapide du secteur de l'immobilier. Ce pourvoi a été effectué, en grande partie par l'intermédiaire du recrutement d'un nombre important de travailleurs étrangers aux postes exigeant une qualification. Si cette voie avait constitué alors une solution impérieuse qui a permis le démarrage des activités nouvellement créées, la question de l'implication de l'homme Mauritanien dans le processus de développement socio-économique ainsi amorcé s'est avéré une condition première dans l'aboutissement des efforts entrepris.

D'où l'urgence très-tôt sentie de mettre sur pied des structures de formation adéquates en vue de former justement cet homme mauritanien capable de faire face aux exigences de la modernisation du pays. C'est en octobre 1966 que le Haut-commissariat à l'Enseignement Technique et la formation des cadres fut créé. Erigé en ministère dès 1968. Dans son discours prononcé sur l'état de la nation, le président mauritanien OULD DADDAH précisait que : *« Le temps est venu d'opérer une stricte planification dans la formation professionnelle des mauritaniens qui seront par ailleurs orientés en fonction de leur capacités et des nécessités de notre développement économique et social. »*⁶³⁶

Il s'agit donc, de planifier la formation professionnelle pour définir les besoins massifs et croissance de l'économie du pays, et par voie de conséquence, créer les moyens de formation propres à les satisfaire.

⁶³⁶ Extrait du discours du Président mauritanien, OULD DADDAH (1960-1978), prononcé le 28 novembre 1966 devant l'Assemblée Nationale.

Dans le cadre de réaliser les objectifs de cette nouvelle institution, des collèges, lycées, centres et ensuite des écoles ont vu le jour. Ces établissements sont créés au fil des ans et dans tout le territoire du pays et plus particulièrement à Nouakchott et Nouadhibou.

Aujourd'hui, il existe à Nouadhibou une école d'enseignement maritime créée en 1991. Il s'agit en fait de la transformation du Centre de formation professionnelle Maritime créé en 1979 qui lui-même avait pris la place du premier centre de formation existant à Nouadhibou et même dans le pays : centre Mamadou Touré créé 1962 pour les besoins des entreprises minières de l'époque. En revanche, un Institut est créé à Nouadhibou en 1983 par des pays africains mais n'a pas duré longtemps.

B.3.1- Centre Mamadou Touré : le noyau de la formation professionnelle générale

Il a été créé en 1960⁶³⁷ pour répondre aux besoins des entreprises qui s'occupaient de l'exploitation des gisements de fer et de cuivre. Cet établissement recevait donc de ces entreprises toute l'assistance et la coopération qu'on peut souhaiter: subvention, stages, emploi des sortants. Entre 1962 à 1979, il a contribué dans la formation d'adultes ou d'adolescents qui n'ont pu suivre une scolarité normale, au perfectionnement ou le recyclage d'éléments salariés qui peuvent ainsi espérer obtenir une promotion professionnelle ultérieure.

Jusqu'à la date de sa transformation, le centre Mamadou Touré forme plus de 100 ouvriers qualifiés par an. La formation est assurée dans les domaines variés (mécanique, menuiserie, bâtiment, pêche, électricité, maçonnerie, plomberie) et variable selon l'état de besoin; le centre organise aussi des cours d'initiation qui peuvent tendre vers l'alphabétisation pour certaines sections. Une centaine d'élèves sont accueillis chaque année et, en 1970, plus de 850 ouvriers spécialisés avaient ainsi été formés dans sept sections différentes.⁶³⁸

La formation qui dispense le CMT entre 1962 et 1979 dans le domaine de pêche est polyvalente pour permettre une mauritanisation de toutes les formes de pêche et

⁶³⁷ Abdoulaye BARO, L'enseignement technique et la formation des cadres, *In Mauritanie : dix ans d'indépendance*, Revue Europe France Outre-mer n° 490, novembre 1970, pp.24-27, p.26.

⁶³⁸ A. BARO, idem, p.26.

l'exploitation des structures existantes à cette époque. Entre 1970 et 1973, 56 marins pêcheurs qualifiés ont été formés dans ce centre.⁶³⁹ En 1979, le Centre Mamadou Touré a formé 1044 ouvriers dans les domaines de pêche suivants : Patron Côtier à la Pêche, Mécanicien diéséliste et Matelot à la Pêche.⁶⁴⁰

Pendant la durée de son existence, ce centre relève du Ministère du travail et il s'est toujours adapté aux exigences nouvelles du développement du pays. Souvent avec des moyens limités, plusieurs de ses ateliers ont été construits par les stagiaires eux-mêmes. En 1978, un nouveau centre l'a remplacé avec plus de moyens financiers et humains.

B.3.2- Le Centre de formation professionnelle Maritime

Centre de formation professionnelle Maritime est créé en 1979⁶⁴¹ pour accompagner l'évolution du secteur de la pêche et surtout après l'adoption de la nouvelle politique de pêche en octobre 1979. Il s'agit d'une première institution publique, en Mauritanie, réservé à la professionnalisation dans le domaine de la pêche maritime. Ce centre a été créé pour assurer la formation des marins et le perfectionnement des marins déjà en service. Pour réaliser ces objectifs, le centre comprend quatre sections : pêche industrielle et artisanale ainsi que deux sections pour le recyclage des mécaniciens-mer et la formation de frigoristes.⁶⁴² Le centre de formation professionnelle Maritime (CFPM) est, le premier de son genre, sous tutelle du Ministère des pêches. Il est administré par un conseil d'administration et un organe exécutif, comme d'ailleurs la plupart des établissements publics.

Le but de ce centre est de former de la main d'œuvre locale pour peu à peu remplacer les étrangers à bord des navires de pêche industrielle. Jusqu'en 1988, le C.F.P.M s'est limité donc, au recyclage sur le tas des marins pêcheurs et inscrits maritimes, dépourvus des qualifications professionnelles requises pour l'exploitation des navires de pêche

⁶³⁹ E.G COULAUD, Mauritanie l'enseignement technique et la formation des cadres, UNESCO, Paris, 1972, 55p,

⁶⁴⁰ Sidina OULD CHEIKHNA, Rapport de l'étude du diagnostic de la situation sociale du travail et de l'emploi dans le secteur de la pêche en Mauritanie, Organisation Internationale du Travail (OIT), Septembre 2008, 127p, p.69.

⁶⁴¹ Décret n°79-342 du 4 décembre 1979 portant création et organisation d'un centre de formation professionnelle maritime, *Journal Officiel de la RIM* du 30 janvier 1980, pp.96-97.

⁶⁴² Articles 2 et 3 du même Décret.

industrielle. En 1989, le C.F.P.M a commencé la Formation de Matelots qualifiés suivie en 1990 de l'introduction de la formation d'Ouvriers Mécaniciens Graisseurs.

Entre 1979 et 1989, le CFPM a formé environs 795 marins. Après la signature d'un accord avec le Centre d'Apprentissage et de formation de la Maitrise de la SNIM en 1989, le CFPM a pu former entre cette année et l'année de son changement de statut 136 matelots qualifiés ainsi que 41 ouvriers mécaniciens graisseurs.⁶⁴³

Malgré les efforts que le centre a fournis durant son existence, il a rencontré de problèmes au niveau de la réticence des armateurs qui refusent bien souvent d'embaucher ses diplômés. En conséquence, la politique de la formation suivi par le CFPM a montré ses limites, c'est pourquoi le gouvernement à entrepris, après une concertation avec les professionnels de la pêche, la création d'une école maritime procéder par la création, pour la première fois, d'une direction chargée de formation dans l'organigramme de 1987.

B.3.3- L'École Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP)

Enfin de créer une main d'œuvres qualifiées pour les trois sous secteurs à savoir : la pêche industrielle, artisanale et les industries à terre et l'urgence aussi de la mauritanisation des équipages a conduit la Mauritanie à adjoindre aux formations déjà existantes des formations supérieures adaptées aux besoins et exigences du secteur de la pêche. Cette mesure s'est concrétisée en 1991 par la transformation du CFPM à une Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches.

L'ENEMP est un établissement de formation scientifique et technique placé sous la tutelle du Ministère des pêches.⁶⁴⁴ L'ENEMP est financée à hauteur de 40% par la Fédération nationale des pêches (FNP).⁶⁴⁵ Celle-ci est représentée au niveau de tous les centres de décisions de l'Ecole (Conseil d'Administration, comité de gestion, jury d'examen et commission de recrutement, etc.).

Cette institution dispense un enseignement à quatre niveaux, depuis les marins et mécaniciens jusqu'aux ingénieurs et officiers de pont. Dans ses locaux, l'ENEMP a une

⁶⁴³ S. OULD CHEIKHNA, idem, p.71.

⁶⁴⁴ Décret n° 91-056 du 25 mars 1991 portant création d'une Ecole nationale d'enseignement maritime et de pêche.

⁶⁴⁵ ENEMP, Présentation générale de l'ENEMP, Nouadhibou, 2005, 3p, p.1.

capacité d'environ 145 étudiants à plein temps avec 90 places pour les marins et mécaniciens.⁶⁴⁶ Pour améliorer les qualifications à bord, l'école exploite un bateau-école de pêche de 16 mètres fourni par la coopération japonaise.

L'ENEMP compte aujourd'hui trois principaux départements : Pont, machine et pêche artisanale. Elle dispose des infrastructures et équipements performants. En plus des structures normales de l'école, l'ENEMP dispose des ateliers (froid industrielle, mécanique, électrotechnique, soudage, tournage-fraisage, ajustage, dessein industriel, matelotage et montage des engins de pêche) et une salle d'automatisme ainsi que deux navires-écoles pour les besoins en formation de la pêche industrielle et de la pêche artisanale et côtière.⁶⁴⁷

Depuis son emménagement dans ses nouvelles installations en 2001, l'École Nationale d'Enseignement Maritime et de Pêche occupe actuellement un domaine composé de deux bâtiments:⁶⁴⁸ Un bâtiment, construit sur financement de la Banque Mondiale en 2000 comprenant un rez-de-chaussée et deux étages. Ce bâtiment abrite en plus des salles de cours, des ateliers spécialisés et des salles de simulation, les locaux administratifs, l'internat, le restaurant et le Centre de Documentation et d'Information.

Un deuxième bâtiment, construit sur financement de la Coopération Japonaise en 2003, pour les besoins en formation de la pêche artisanale et côtière (atelier d'engins de pêche, atelier de moteurs hors bord, salles de classe, ...) et des industries de pêche (salle de traitement des produits de la pêche, salles de cours, laboratoire de contrôle de la qualité, salle pour la transformation artisanale du poisson, etc. ...).

⁶⁴⁶ Brochure de l'ENEPM, 2006.

⁶⁴⁷ ENEMP, idem, p.2.

⁶⁴⁸ Babana OULD YAHYA, Présentation de l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches, Communication dans la 11^{èmes} Journées d'études de l'ingénierie des dispositifs de formation à l'internationale, Montpellier, Juin 2009, 5p, p.3.

Photo 29 : L'entrée principale de l'ENEMP



(OULD MOHAMED 2006)

Photo 30: Bateau-école de l'ENEMP



(OULD MOHAMED 2006)

Les programmes de formation de l'école sont conformes aux deux conventions internationales STCW-95 (commerce) et STCW-F-95 (pêche)⁶⁴⁹ de l'Organisation Maritime Internationale. En conséquence, l'ENEMP est inscrite, en 2008, sur la liste blanche de cette organisation,⁶⁵⁰ statut qui donne une dimension internationale aux brevets et titres délivrés par cette école.

Bien que structure nationale, l'ENEMP incarne, depuis quelques années, une dimension et une vocation sous-régionales, dans la mesure où certains pays africains⁶⁵¹ y ont formé ou continuent d'y former leur personnel navigant. Aujourd'hui et depuis 1993, date de sortie de la première promotion d'élèves officiers, l'ENEMP a formé des Mauritaniens qui sont devenus, à nos jours, des capitaines et des chefs mécaniciens, de grande renommée.

Par ailleurs, il faut signaler que ces officiers sortants de l'ENEMP constituent aujourd'hui plus de 78% des états major (Responsables à bord des bateaux) des navires de pêche nationaux.⁶⁵² Pratiquement leur recrutement se fait dans toutes les Sociétés.

Pour ce qui concerne les officiers travaillant sur terre, ils ont prouvé leur compétence : que ce soit dans les ports de Nouadhibou et Nouakchott, dans les Sociétés de réparation navale, ou encore dans les différents segments de la Société civile, le sauvetage, la SNIM et autres entreprises publiques ou privés.

Depuis sa création, l'ENEMP ne cesse de développer une coopération régionale et internationale aux effets largement positifs : stage de formateurs, acquisition de matériel, construction de locaux, assistance technique, etc...Ainsi, l'ENEMP coopère avec : le Canada à travers deux projets PPCC (Projet de Partenariat des Collèges Canadiens) et PRIMTAF II (Programme de Renforcement Institutionnel en Matière Technologique en Afrique Francophone, phase II); le Maroc à travers la Direction de la Formation Maritime et de la Promotion Socioprofessionnelle du Ministère des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc; la Tunisie, le Maroc et le Japon dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud sur

⁶⁴⁹ La première Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW), a été adoptée le 7 juillet 1978. Elle est entrée en vigueur six ans plus tard, en 1984. Pour plus d'information vous pouvez aller sur le lien suivant : http://www.gepy.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=40&Itemid=29&lang=fr&limitstart=2, ou www.imo.org

⁶⁵⁰ Source : site internet de l'école, <http://www.enemp.org/motdg.html>

⁶⁵¹ Particulièrement : la Guinée-Bissau, la Guinée, Cameroun, et Gabon.

⁶⁵² Source : direction de la formation maritime au Ministère des pêches et de l'Economie Maritime.

financement du Japon et l'Espagne à travers l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et les Gouvernements Autonomes ainsi que d'autres partenaires publics et privés.

Aujourd'hui, l'ambition de l'Ecole est d'intégrer dans ses programmes de formation de modules spécialisés en vue de la satisfaction des besoins du nouveau marché de l'off-shore pétrolier et inventorier les besoins en formation (Initiale et continue) en concertation avec la profession et mettre en œuvre les programmes nécessaires pour satisfaire les besoins du secteur en compétences.

Mais la grande ambition de l'ENEMP est celle de son directeur qui affirme que l'ambition est « *de devenir une école phare dans la sous région servant de relais de formation entre les partenaires internationaux et les pays riverains de l'Atlantique* ». ⁶⁵³

B.3.4- Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques (ISSTH) : l'échec d'une coopération sous régionale

Au cours d'une réunion qui s'est tenu en Octobre 1978 à Bamako au Mali, les pays membres de l'ex-Communauté Economique de Afrique de l'Ouest (CEAO) ⁶⁵⁴ ont décidé de créer un centre de formation et de recherche commune à Nouadhibou. Le nom de ce nouveau centre a été choisi: l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques. L'accord de construction avait été signé en 1983 entre la Mauritanie et les pays de CEAO qui ont assuré son financement en collaboration avec l'OPEP et les pays islamiques.

Selon les termes de l'accord, cette structure vise à doter les Etats de la Communauté d'un outil de formation spécialisé adapté aux conditions d'exploration, d'exploitation et de gestion des ressources halieutiques, maritimes et continentales. La formation portera sur deux cycles supérieurs (Ingénieurs et Techniciens). ⁶⁵⁵

⁶⁵³ Babana OULD YAHYA, idem, p.5

⁶⁵⁴ Le Traité instituant la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) a été signé le 17 avril 1973 à Abidjan (Côte d'Ivoire) par les Chefs d'Etat des six pays concernés: Côte d'Ivoire, Burkina Faso (ex- Haute-Volta), Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

⁶⁵⁵ CEAO, Assistance au Secrétariat général de la CEAO concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique communautaire scientifique et technique, UNESCO, Paris, 1984, 61p, p.54.

L'ISSTH a ouvert ses portes en janvier 1987.⁶⁵⁶ Son réseau de soutien s'est composé de grands instituts français exerçant dans le même secteur d'activité tel que l'ex ORSTOM, l'IFREMER, l'ENSA de Rennes et l'Institut agronomique de Montpellier.

Pour accéder à l'Institut, le candidat doit être titulaire d'un DUES ou un diplôme équivalent. Le diplôme d'ingénieur halieutique est délivré par l'ISSTH après trois années d'études. Une filière courte de deux ans menant au diplôme de technicien supérieur est proposée aux candidats titulaire d'un baccalauréat technique, ayant réussi le concours d'entrée. Les enseignements sont assurés par cinq experts de l'assistance technique française et neuf cadres nationaux appartenant aux différents pays membres.

Cependant, malgré de gros moyens financiers au départ, un outil pédagogique performant, des enseignants motivés et les résultats espérés lors de sa création, les réductions budgétaires d'année en année associées à une mauvaise gestion, trois ans seulement après son ouverture, l'ISSTH a cessé ses activités fin 1989.

Par ailleurs, la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui s'est tenue à Ouagadougou le 15 Mars 1994, a décidé de la dissolution de la CEAO et de la liquidation de l'ensemble de ses institutions spécialisées.⁶⁵⁷ Parmi ces institutions l'ISSTH qui est, malheureusement, disparu sans le moindre résultat positif.

Après la fermeture de cet institut et le changement de statut de CFPM vers une école entière pour la formation maritime, le gouvernement mauritanien a ouvert des autres structures de formation dans la capitale administrative Nouakchott qui devienne, depuis deux décennies, une ville de pêche artisanale à côté des autres activités diversifiées.

Section 11 : Nouakchott : carrefour de toute la Mauritanie

La Mauritanie était conçue avant tout comme un maillon entre l'Afrique française du Nord (AFN) et l'Afrique Occidentale Française (AOF). C'est pourquoi la première tache du colonisateur fut rejoindre le Maroc et l'Algérie à Dakar en aménageant le Piste Impériale,

⁶⁵⁶ Paul John Marc TADGA, L'Enseignement supérieur en Afrique noire francophone : la catastrophe, L'Harmattan, Paris, 1988, 223p, p.52.

⁶⁵⁷ Source : site internet de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'ouest : <http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/pages/bc3>

qui jalonnaient des forts tous les 200 km environs.⁶⁵⁸ D'autres piste furent créées grâce à la collaboration d'une maison de commerce de Saint-Louis du Sénégal, les établissements LACOMBE, qui avaient pour mission de ravitailler l'armée.⁶⁵⁹ Quelques fortins sont également érigés tel celui de Nouakchott. Sur le site de ce puits fréquenté épisodiquement par les nomades, Cappolani suggère d'implanter en 1903 un poste militaire, pour y placer l'un de ses hommes, le commandant Frèrejean. Celui-ci raconte dans ses mémoires :

« Je vais prendre mes fonctions de commandant dans un cercle où tout est à faire. Mon centre sera à Nouakchott, le future poste que M. Cappolani doit venir installer avec moi. Il a reconnu l'emplacement général en mai 1903. Là, paraît-il, je serai au bon air et en pays très sain. Les habitations et même la fortification, démontables, sont prêtes à Dakar »⁶⁶⁰

En 1927, un fortin est érigé au Ksar, à l'emplacement de l'actuelle prison du même arrondissement. Pendant les trente années qui suivent, Nouakchott reste au stade de fortin, simple arrêt sur la piste impériale numéro1.

En 1957, Nouakchott est devenu capitale de la nouvelle Mauritanie. Elle est, aujourd'hui, la plus jeune ville du pays et le centre du pouvoir politique, économique et social de tout la Mauritanie.

A- Nouakchott : une évolution permanente

Jusqu'aux années 1950, le nom de Nouakchott ne renvoie qu'un puits autour duquel évoluaient quelques nomades.⁶⁶¹ Le premier président mauritanien OULD DADDAH a souhaité, en 1957, qu'une ville soit érigée au sein de son territoire, en terre mauritanienne, et transférer les administrations jusqu'alors à Saint-Louis.

Le choix d'une ville existante aurait, à cette époque, favorisé une tribu ou une ethnie par rapport aux autres. Ces villes étaient difficiles d'accès : Nouadhibou trop excentrée par rapport au reste du pays, Atar (nord) exposée aux risques d'invasion marocaine et Tidjikdja (centre) très difficile d'accès et Rosso très proche du Sénégal.

⁶⁵⁸ Jean-Robert PITTE, Nouakchott : capitale de la Mauritanie, thèse de 3^{ème} cycle, univ. Paris-Sorbonne, 1977, 198 p, p.3.

Cette piste relie Saint-Louis à Atar, en passant par Rosso et Akjoujt.

⁶⁵⁹ Muriel DEVEY, La Mauritanie, Karthala, Paris, 316p, p.254.

⁶⁶⁰ Louis FREREJEAN, Mauritanie 1903-1911: mémoires de randonnées et de guerre au pays des Beidanes, Karthala, Paris, 1995, 510p, p.48.

⁶⁶¹ Le nom de Nouakchott change de définition selon les auteurs, nous avons trouvé comme explication « *le lieu où l'eau apparaît quand on creuse un puits* », mais encore « *là où souffle le vent* » et « *où les coquillages abondent* ».

Il fallait donc que la capitale soit aisément accessible à partir du fleuve tout en étant proche des centres de nomadisation des Maures. Elle serait ainsi le ferment de l'unité nationale. C'est dans cette perspective que le choix des premiers dirigeants mauritaniens se porter sur le modeste poste militaire de Nouakchott susceptible d'accompagner la production de cette nouvelle identité et unité nationale.

Dans ses mémoires, l'ancien président OULD DADDAH rappelle combien ce transfère est symbolique : « *Le 12 juin 1957 s'est tenue une réunion sous la tente pour illustrer notre détermination immédiate et inébranlable de transférer notre chef-lieu chez nous et de bâtir notre nouvelle capitale sur cette dune, où existait à cette date que quelques arbustes rabougris, à moitié ensevelis sous le sable fin* »⁶⁶²

Une dune, voilà ce qu'est Nouakchott au départ. Mais une dune qui présente de nombreux avantages. L'accessibilité de ce poste constitue un atout de taille : relais sur la piste impériale (Saint-Louis-Atar), il se trouve de fait à proximité du Sénégal, mais relativement éloigné du Maroc. Il possède de surcroît une double ouverture : littorale et intérieur. En outre, il se révèle un espace neutre, point d'équilibre entre parties nord et sud du territoire.⁶⁶³ C'est ainsi qu'il sera procédé à la pose symbolique de la première pierre de la future ville de Nouakchott, le 5 mars 1958 à l'emplacement de l'actuelle présidence.⁶⁶⁴ Des plans d'urbanisme sont échafaudés. Mais c'est finalement le plan d'aménagement proposé par le cabinet parisien d'architecture LECONTE qui sera retenu.⁶⁶⁵ Ce plan sépare la ville en deux entités : au sud-ouest, la ville nouvelle dénommée "*Capitale*" ou cité administrative et au nord-est, les bâtiments originels devenus "*le Ksar*". Les deux pôles sont distants d'environ deux kilomètres. La construction de la ville est financée par le Fonds d'aide et de coopération français.

⁶⁶² M. OULD DADDAH, op. cit. p.156.

⁶⁶³ Pour plus d'information sur le choix de Nouakchott comme capitale, vous pouvez consulter : Jean-Robert PITTE, *Nouakchott : capitale de la Mauritanie, thèse de 3^{ème} cycle, univ. Paris-Sorbonne, 1977.* Mokhtar OULD DADDAH, *La Mauritanie contre vents et marées, Karthala, Paris, 2003.*

⁶⁶⁴ Armelle CHOPLIN, *Nouakchott : carrefour de la Mauritanie et du monde, Karthala, Paris, 372p, p.65.*

⁶⁶⁵ Jean-Robert PITTE, *Nouakchott : capitale de la Mauritanie, thèse de 3^{ème} cycle, univ. Paris-Sorbonne, 1977, p.46.*

A.1- L'extension et l'explosion démographique de Nouakchott

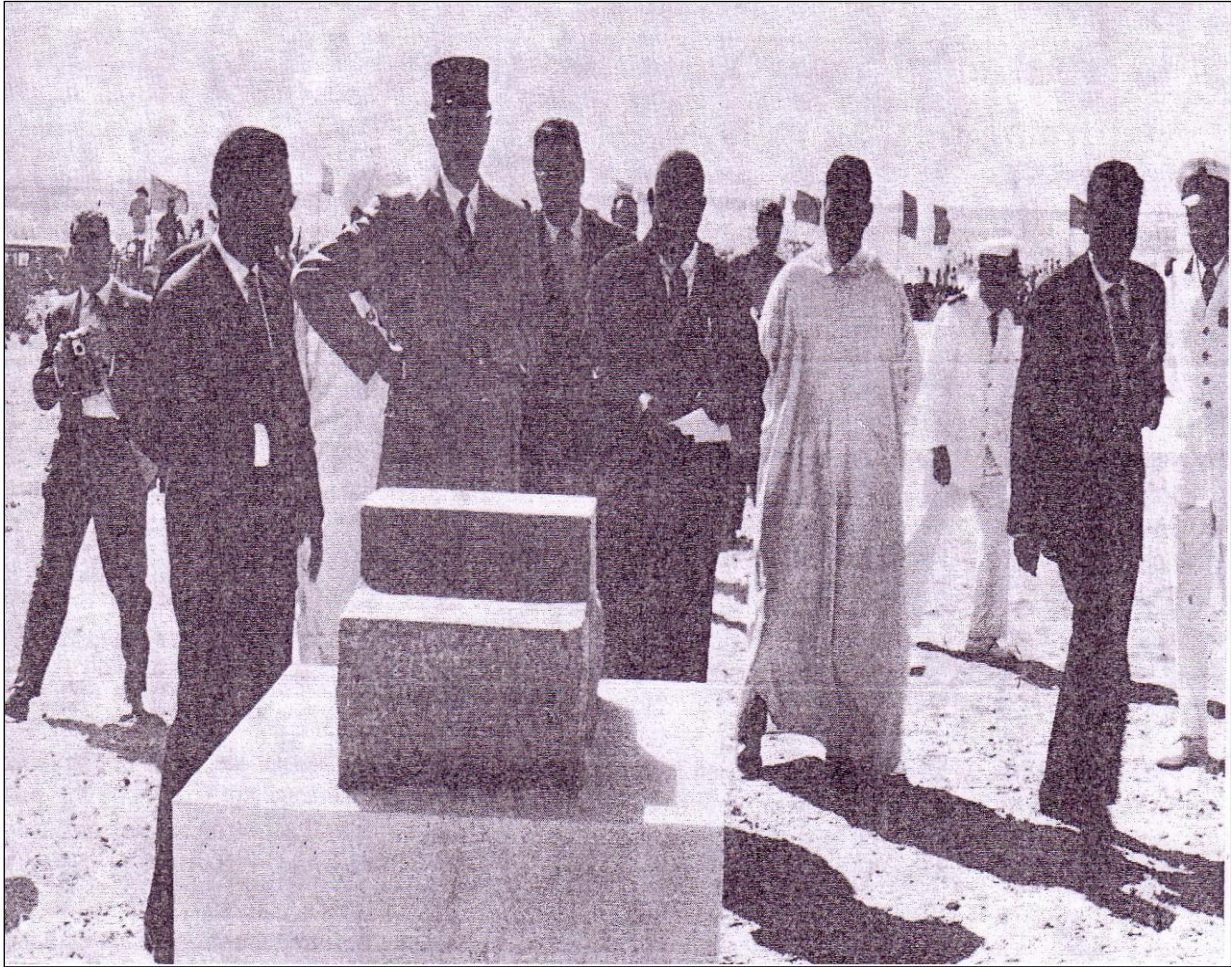
À l'origine, Nouakchott, c'était une bourgade de quelques 500 habitants, posé au milieu du pays sur un axe nord-sud, entre le désert à l'Est et l'océan Atlantique à l'Ouest. Elle connaît ensuite une croissance fulgurante, l'une des plus rapides au monde. La sécheresse va complètement déstabiliser le pays et le système urbain, puisque les nomades, désormais sans ressource, gagnent massivement la capitale.

Photo 31 : Le 5 mars 1958, pose de la première pierre de la capitale par Mokhtar OULD DADDAH et Gérard JACQUET respectivement vice-Président du Conseil de gouvernement et Ministre de la France Outre mer.⁶⁶⁶



⁶⁶⁶ Photo collection Jean SAHUC in M. OULD DADDAH, *La Mauritanie contre vents et marées*, Karthala, Paris, 2003, 672p, p 391.

Photo 32 : Général DE GAUL devant la première pierre lors d'une visite à Nouakchott en 1959 avec OULD DADDAH.⁶⁶⁷



⁶⁶⁷ Revue Europe-France-Outre mer n° 490, novembre 1970.

Carte 6 : Vue verticale de Nouakchott en 1963, les quartiers de Ksar et Capitale.⁶⁶⁸



⁶⁶⁸ J.R. PITTE, Nouakchott : capitale de la Mauritanie,

Tous les plans d'urbanisme sont mis à mal : alors que l'on tablait sur 8.000 habitants pour 1970, Nouakchott en compte déjà 40.000. A partir de 1975, le Ksar et la Capitale se rejoignent dans le tissu urbain et depuis lors, la ville ne cesse de croître : 400.000 habitants en 1990,⁶⁶⁹ puis à 850.000 habitants en 2008 et la ville poursuit son expansion avec un taux annuel de plus de 5 %.⁶⁷⁰

Cette urbanisation rapide n'a pas été maîtrisée par l'État, malgré des tentatives répétées pour conserver le contrôle de son territoire. Au départ, les populations rurales, nomades pour la plupart, pensaient que leur installation en ville, liée à la sécheresse, serait provisoire. Mais dès 1974, voyant que le retour de la pluie dans l'intérieur du pays devenait improbable, l'Etat a arrêté plusieurs dispositions propres à favoriser la fixation définitive en ville des sinistrés de la sécheresse. La ville est redécoupée en six arrondissements, au lieu de trois au départ, ayant chacun à sa tête un préfet, chargé d'organiser la distribution de parcelles et de vivres. À partir de cette date et jusqu'en 1988, les principales mesures prises ont consisté à distribuer des parcelles non équipées, mal reliées à la ville et situées en outre loin de toute activité économique. Près de 200 000 lots ont été attribués dans ces conditions entre 1974 et 1988.⁶⁷¹

Comme on pouvait s'y attendre, ces opérations ont eu peu de succès. La plupart des attributaires ont revendu leurs lots et se sont installés sur des terrains publics situés autour des nouveaux noyaux urbains en attendant les prochaines distributions de terrains... L'Etat lotit à nouveau. Toutefois, les quartiers non réglementaires continuent à proliférer jusqu'à nos jours. On s'installe et on régularise après. C'est donc la politique de la *gazra*,⁶⁷² l'occupation illégale, qui devient la voie de fait, suivie de régularisation, et détermine l'expansion spatiale de la ville car l'immensité du désert n'impose pas de limites à l'extension de la ville.

Nouakchott est capitale, mais elle est également région (*ou wilaya*). Lors de sa création, elle acquiert le statut particulier de « district ». Géré par un gouverneur, ce district

⁶⁶⁹ Armelle CHOPLIN, Nouakchott et Khartoum, villes-capitales en périphérie du monde arabe : instruments du pouvoir, instruments de mémoire, In BADUEL P.-R., *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Karthala, Paris, 2009, pp. 355-370, p

⁶⁷⁰ Aurore MANSION et Virginie RACHMUEHL, « Nouakchott : le destin lié de la ville et des quartiers précaires », In P. Gras (dir.), *Voyage en Afrique Urbaine. Urbanisation, modernité et société*, L'Harmattan, Carnets de Ville, 2009, Paris, pp. 107-124, p110.

⁶⁷¹ Idem, p.112.

⁶⁷² *gazra* : littéralement « usurpé ou « pris de force ou encore l'occupation illégale».

est pourvu de limites précises en 1958. Toutefois, eu égard à sa croissance fulgurante, les autorités se sont vues dans l'obligation de revoir ces limites à plusieurs reprises (en 1967 et 1978) car Nouakchott déborde sur la région voisine du Trarza. En 1990, l'Etat adopte un décret⁶⁷³ qui définit les ressorts et les limites territoriales des neuf arrondissements⁶⁷⁴ que compte, actuellement, la région de Nouakchott. Certains arrondissements s'étalent, aujourd'hui, le long des axes routiers, sur une distance de 20 à 30 kilomètres, voir plus.

A.2- Nouakchott et le problème d'eau potable

La capitale, dont le développement a été mal contrôlé, connaît, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, les problèmes d'électricité, d'assainissement, de transport, d'emploi et d'autres d'une grande ville surpeuplée. Mais le problème d'approvisionnement en eau potable reste une difficulté majeure.

Située en région côtière, dans un contexte marqué par les agressions du désert et de la mer, Nouakchott a de tout temps rencontré des difficultés à pourvoir ses besoins en eau. Déjà, dans les années 1950, alors naissante et avec des besoins en eau éphémères, elle s'accommodait des lentilles d'eaux douces temporaires.⁶⁷⁵ Pour améliorer son approvisionnement, la zone d'*Idini*, 60 kilomètres au sud de Nouakchott, est explorée dès 1954 et alimente la capitale depuis 1957. De 2 forages d'une capacité de 1000 m³ par jour à aujourd'hui 32 forages pour production de l'ordre de 50.000m³/j, l'alimentation en eau potable de Nouakchott a connu une évolution spectaculaire. Cependant la demande évoluant beaucoup plus rapidement que la production et l'insuffisance d'eau restant criante, incitent la mise en place, en 1968, d'une usine de dessalement de l'eau de mer assurant une production d'appoint de 2.000m³/j.⁶⁷⁶

⁶⁷³ Décret n° 90-124 du 10 septembre 1990 portant création et dénomination des Moughataas de la Wilaya de Nouakchott et fixant leur ressort et leurs limites territoriales.

⁶⁷⁴ Voici les noms de ces arrondissements et leurs significations : Teyarett 1^e : (nom berbère) vallée entre deux dunes, Ksar 2^e : le village, Teyragh-zeïna 3^e : elle finit belle, Toujounine 4^e : nom berbère d'un lieu dit ancien, Sebkha 5^e : la dépression salée, El-Mina 6^e : le port, Dar Naïm 7^e : peut être traduit par "maison du paradis", Arafat 8^e : renvoie à la montagne sacrée arabe en Arabie Saoudite et/ou au leader palestinien et Riyad 9^e : signifie jardin en arabe.

⁶⁷⁵ En 1957 et 1958, on recueillit l'eau de pluie sur la piste de l'aéroport et des camions-citernes effectuaient la navette entre Rosso et la cité de Ksar où deux citernes cimentées avaient été creusées près des établissements Lacombe. Source : J.R. PITTE, *op. cit.* p.29.

⁶⁷⁶ Bakari Mohamed SEMEGA La desserte en eau à Nouakchott : *affaire de transport ambulante plus que de réseau*, Journal HORIZONS du 18-01-2006, p.5.

En 2008, les besoins en eau potable sont estimés à 85.000 m³ par jour tandis que la production actuelle qui est à l'ordre de 60.000 m³/j.⁶⁷⁷ Les autorités annoncent que le manque sera comblé en 2010, année au cours de laquelle le projet d'*Aftout Essahli*⁶⁷⁸ devrait être achevé : une station de pompage de l'eau du fleuve Sénégal, qui, après un premier traitement sur place, sera acheminée par des conduites à une quinzaine de kilomètres de Nouakchott, où elle subira un second traitement avant d'être distribuée dans la ville. Les travaux ont démarré en novembre dernier. Dans un premier temps, 170.000 m³ d'eau devraient être produits chaque jour, l'équivalent des besoins de la capitale jusqu'en 2020. Dans un deuxième temps, la production devrait pouvoir couvrir les besoins jusqu'en 2030. Coût total du chantier : 450 millions de dollars, notamment financés par la BID et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES).⁶⁷⁹

Malgré ces efforts, la demande évoluant toujours beaucoup plus rapidement en raison de l'explosion démographique, de l'urbanisation accélérée et de l'essor industriel. Cette difficulté d'atteindre la production estimée est responsable de la situation de pénuries chroniques et surtout pendant la période de forte chaleur.

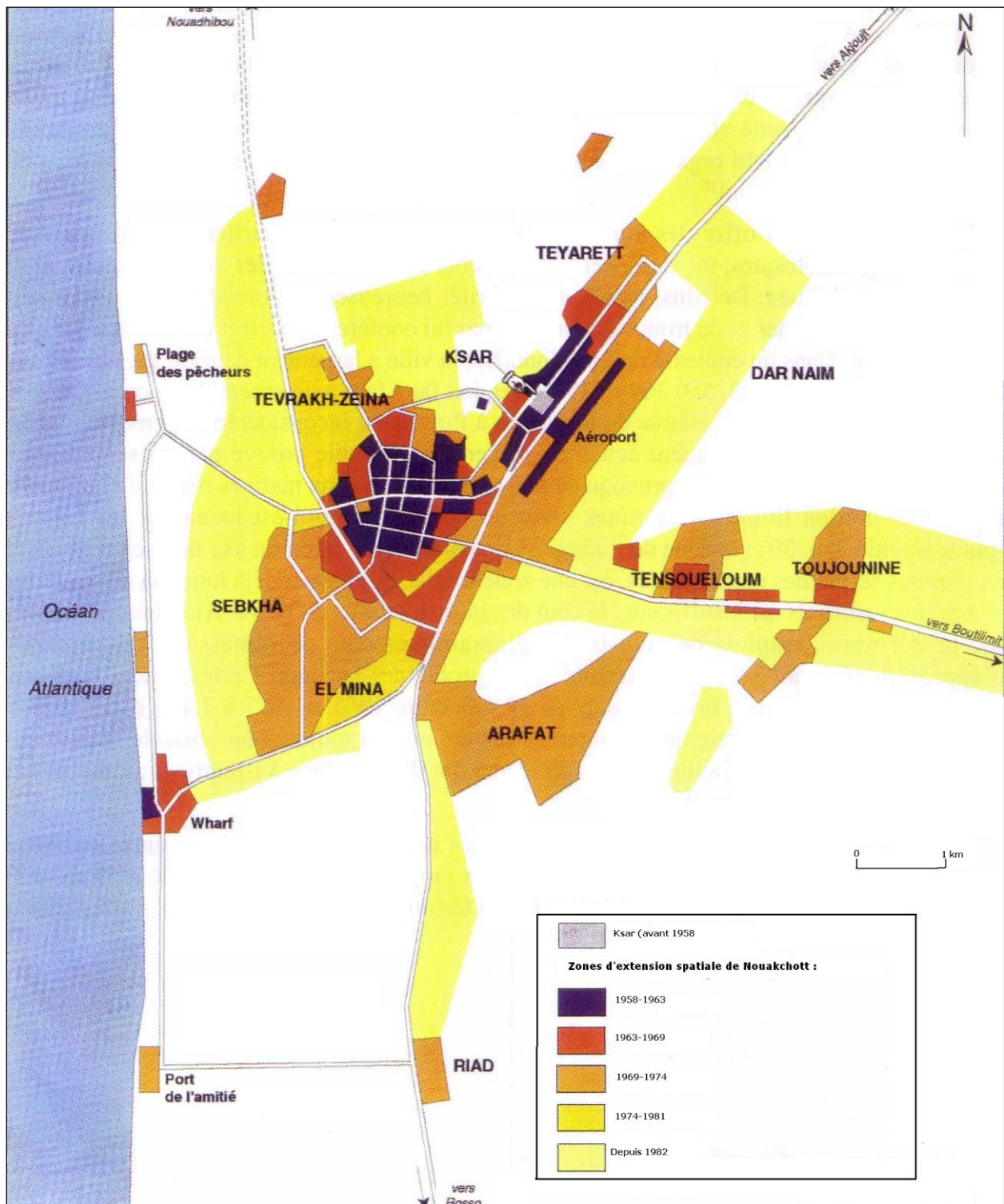
⁶⁷⁷ Demba OULD SAMBA, Expériences communales de l'eau à Nouakchott, CUN, Nouakchott, 2009, 29p, p.5.

⁶⁷⁸ *L'Aftout-Essahli*, qui commence à 60 km au nord de Saint-Louis et se prolonge jusqu'à Nouakchott, est une lagune de 165 km de long et de 5 à 10 km de large, plus ou moins coupée de la mer par un cordon de dunes littorales. C'est un bras deltaïque du Sénégal qui à l'heure actuelle fonctionne de façon sporadique. Le projet engagé concerne la construction d'une canalisation de près de 200 km, qui permettra d'approvisionner la capitale avec l'eau du fleuve Sénégal.

⁶⁷⁹ Bénédicte CHATEAU, La distribution d'eau potable dans la ville de Nouakchott : analyse des points de vente d'eau, GRET, Nouakchott, 2007, 26p, p.7.

²⁴⁸ Potence est une infrastructure destinée à ravitailler en eau des camions citernes. Une structure simple composée d'un tuyau raccordé au réseau d'eau à un endroit où son diamètre est suffisamment important (315 à 400 mm de diamètre) pour que l'eau remonte seule dans le tuyau (pas de sur-presseur).

Figure 21 : La croissance urbaine à Nouakchott



(Source : Communauté urbaine de Nouakchott, 2005)

Depuis toujours, la distribution d'eau potable à Nouakchott s'effectue suivant plusieurs modes qui vont du branchement au réseau de distribution, aux charretiers (dans les zones périurbaines ou des points éloignés ou à très faible pression du réseau de distribution) en passant par les différents types de bornes fontaines primaires, secondaires et même tertiaires. Le réseau de distribution qui ne couvre que très partiellement la ville, limite considérablement son approvisionnement en eau.

La desserte en eau de quartiers précaires est surtout assurée par des charretiers revendeurs (plus d'un millier de charrettes) qui transportent l'eau en provenance des bornes fontaines les plus proches du réseau de distribution et revendue aux particuliers en fonction de la demande. Des centaines de bornes fontaines tous genres : primaires (potences)⁶⁸⁰, secondaires (connectées au réseau) et même tertiaires (bassins de stockage non connectés) sont à pied d'œuvre pour ravitailler 80% de la population. Les bornes fontaines secondaires des zones où la pression de distribution est élevée, constituent les points relais entre le réseau et les charretiers qui viennent s'y approvisionner à plusieurs reprises par jour. Les bassins de stockage sont alimentés par une soixantaine de camions citernes, de 5 à 12 m³, appartenant soit aux communes, soit à la Société nationale de distribution d'eau (SNDE), soit à des privés et qui acheminent l'eau depuis les potences de Ksar.

Photo 33 : Une potence appartenant à la SNDE



(OULD MOHAMED 2009)

Photo 34 : Approvisionnement par charretier



(OULD MOHAMED 2009)

Figure 22 : Localisation de Nouakchott et son le Port Autonome



B- Les infrastructures maritimes à Nouakchott

Lorsque le 28 novembre 1960, le pays des grandes étendues désertiques accédait à l'indépendance, ce, après une période d'autonomie interne relativement courte, lorsque Nouakchott, à peine surgit des profondeurs des dunes arides, le problème des infrastructures maritimes se posait en termes de priorité absolu. Il fallait donc trouver une solution pour réaliser au moins une infrastructure débouchant sur la mer au plus vite que possible pour affirmer l'indépendance total vis-à-vis du port de Dakar.

La première infrastructure a pu être réalisée est celle du Wharf de Nouakchott mis en fonction dès 1966. En 1987, le port de Nouakchott a été réalisé après vingt ans d'études et construction. En revanche, dans le domaine des infrastructures de formation maritime, Nouakchott abrite depuis deux ans un centre de formation pour la pêche artisanale.

B.1- Le Wharf de Nouakchott

A son indépendance, Mauritanie n'avait aucune infrastructure maritime. Les premiers débarquements de marchandises à Nouakchott ont été réalisés par véhicules amphibies à partir de navires se trouvant au large. Ensuite, la Mauritanie est restée quelques années après son indépendance politique, dépendante du port de Dakar.

Cependant, dès l'indépendance, le gouvernement mauritanien a commencé à mettre au sommet de ses priorités la réalisation à Nouakchott d'un port comme instrument de souveraineté économique et politique. A côté des limites budgétaires évidentes d'un pays nouvellement indépendant, la principale contrainte technique est l'absence dans cet endroit d'un site naturel protégé contre les vents et la houle.

En 1961, la possibilité de la construction d'un *wharf*⁶⁸¹ était évoquée par le gouvernement mauritanien. La décision a été prise pour but de doter d'un débouché direct sur la mer mais également pour évacuer le minerai de cuivre d'Akjoujt qui sera mis en exploitation quelques années plus tard.

Les travaux de cette infrastructure ont été financés par le Fonds européen du développement (FED), la France et une partie par le budget de l'Etat mauritanien.⁶⁸² Après cinq ans d'attente, les travaux du wharf de Nouakchott sont terminés et il est mis en exploitation en avril 1966.

Au moment son inauguration, le wharf de Nouakchott, comprend une plate-forme de batelage de 86 mètres de longueur et 21 mètres de largeur, accostable par le sud seulement, à cause de la direction de la houle. Cette plate-forme est reliée à la terre par une passerelle de 246 mètres.⁶⁸³

Il est implanté à 7 km au sud- sud-ouest de la capitale, à laquelle il est relié par une route bitumé de 10km. Les navires mouillent à une distance comprise entre 500 et 1000 mètres, les marchandises sont déchargées dans les chalands remorqués par des chaloupes jusqu'à la plate-forme de batelage. A cet endroit, les colis sont repris par les grues et déposée sur le wharf pour être transportés à terre par les remorques et les chariots éleveurs.⁶⁸⁴

Depuis sa mise en service jusqu'à son rattachement au port de Nouakchott, le Wharf est rattaché au Ministère de l'équipement, géré, dans un premier temps, par un organisme public dénommé « Exploitation du wharf de Nouakchott (EWN) ».⁶⁸⁵ Le wharf fera l'objet ensuite d'une extension avec un nouveau financement, devenant ensuite établissement public à caractère industrielle et commercial dénommé « Etablissement Maritime de Nouakchott (EMN) ».⁶⁸⁶ En 1988, cet établissement est rattaché au Port Autonome de Nouakchott.

⁶⁸² J.R. PITTE, idem, p.116.

⁶⁸³ Sidi Mohamed DIAGANA, Les réalisations et les projets industriels, In Mauritanie : dix ans d'indépendance, Europe-France-Outre-mer n° 490, novembre 1970, pp.54-62, p.60.

⁶⁸⁴ Le wharf de Nouakchott sera mis en exploitation en avril 1966, Europe-France-Outre-mer n° 431, décembre 1965, pp.37-38, p.37.

⁶⁸⁵ A. KANE, op. cit. p. 589.

⁶⁸⁶ S. M. DIAGANA, idem.

Photo 35 : 1965, le wharf de Nouakchott encore en construction.⁶⁸⁷

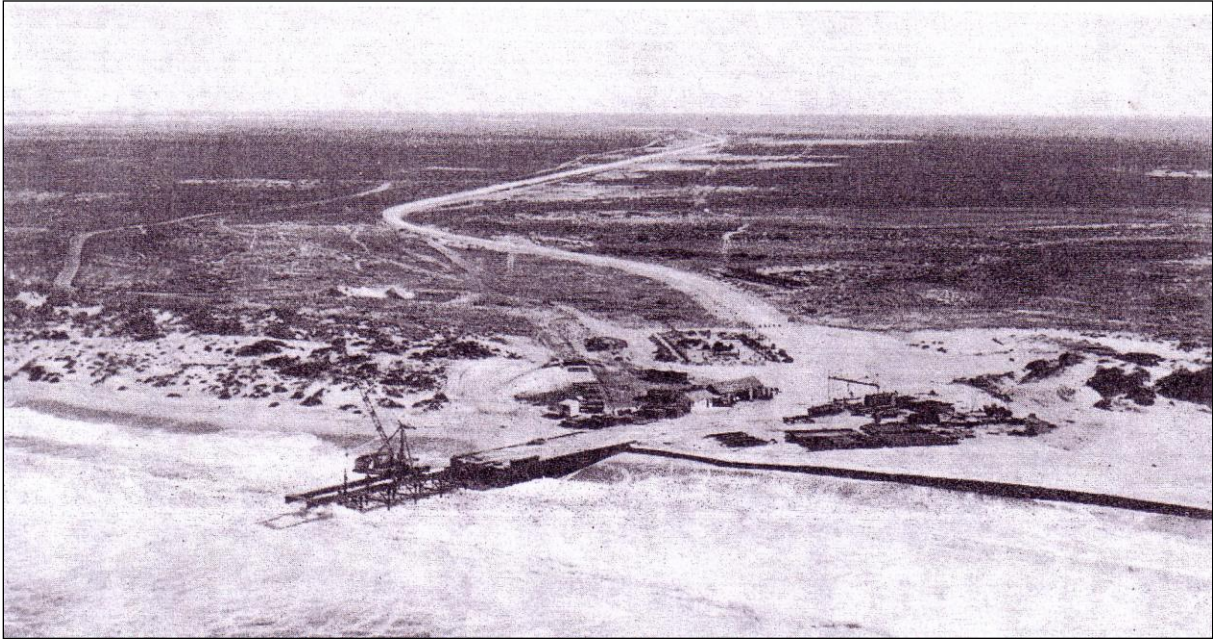


Photo 36 : le wharf de Nouakchott après son inauguration en avril 1966.⁶⁸⁸



⁶⁸⁷ Revue Europe-France-Outre mer n° 431, 1965.

⁶⁸⁸ Idem.

Conçu initialement pour un trafic annuel de 50.000 tonnes. Mais la croissance du trafic fut en réalité très rapide comme le montre le *tableau n° 12*. La grande progression intervenue en 1973 tient à la mise en service à l'usine de concentration du minerai de cuivre d'Akjoujt et à l'ouverture de la route bitumée reliant les deux villes depuis 1971. En revanche, les importations sont largement supérieures aux exportations en raison de l'augmentation considérable des biens de consommation, ce qui manifeste le rôle distributaire de la nouvelle capitale dans le territoire national.

Alors que le wharf commence à être saturé, le gouvernement a décidé de porter sa capacité à 320.000 tonnes par l'aménagement de 3 postes accostables par des navires de moyen tonnage. Actuellement, il est intégré aux installations du Port autonome de Nouakchott. Il est utilisé, aujourd'hui, principalement pour l'accostage des navires de ciment et de gaz alimentant les dépôts situés à l'enracinement de la passerelle d'accès.

Cependant, l'évolution rapide du trafic, le souci de favoriser le développement de l'activité économique et d'assurer la desserte de l'arrière-pays et des pays voisins enclavés ont amené les autorités à rechercher une solution pour la construction d'un port en eau profonde à 4 km au sud du wharf.

Tableau 12 : Accroissement du trafic du wharf de Nouakchott entre 1966-1973 (en tonnes).⁶⁸⁹

Années	Importations	Exportations	Total
1966	10.770	-	10.770
1967	33.890	609	34.490
1968	40.580	340	40.920
1969	57.873	2.624	60.497
1970	53.476	218	53.694
1971	68.004	7.485	75.489
1972	99.900	23.200	123.100
1973	145.727	27.606	173.333

⁶⁸⁹ Source : J.R. PITTE, *Idem*, p.117.

B.2- Le Port Autonome de Nouakchott : Port de l'Amitié

Vu l'accroissement rapide de trafic du wharf de Nouakchott pendant les cinq premières années de sa mise en service, le gouvernement a engagé, en 1971, des négociations avec la Chine pour la construction d'un port en eau profonde au large de Nouakchott. Les travaux ont démarré en 1979. Il a fallu sept ans de travaux et 150 millions de dollars pour sa réalisation.⁶⁹⁰ Cette dernière a été un défi technique majeur pour les ingénieurs chinois en raison des conditions naturelles très défavorables : absence de protection naturelle, ensablement, fragilité du littoral ... Le Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »⁶⁹¹ (PANPA), a été officiellement inauguré le 17 septembre 1986.

Cette infrastructure dispose de plusieurs postes d'accostages sur un quai de 585 mètres de long et 45,6 mètres de largeur. Ce quai est relié à la terre par une passerelle de 750 mètres de long et 13 mètres de largeur. Il permet l'accostage simultané de trois navires de 10.000 tonnes.⁶⁹² Le PANPA dispose aussi d'un Terre-plein bitumé d'une superficie exploitable de 200 000 m² et des entrepôts d'une superficie exploitable de 8000 m².⁶⁹³

Le PANPA peut accueillir des navires d'un tirant d'eau de plus de 9 mètres et qui assure une cadence moyenne de déchargement de sacherie de 2000 tonnes par jour et par poste. Les Services offerts aux Navires tournent autour du Pilotage, du Remorquage, des Phares et balise. Quant au Service Offert aux marchandises, il concerne la Manutention assuré par plusieurs sociétés et d'importants moyens de stockage (magasins et terre-pleins).

Établissement à caractère industriel et commercial, rattaché au Ministère des Transports, le Port de Nouakchott est administré par un conseil d'administration et un organe exécutif, comme le Port de Nouadhibou que nous avons mentionné plus haut. Son conseil d'administration se compose de 14 membres dont le Président, 9 membres

⁶⁹⁰ M. DEVEY, op. cit. p. 267.

⁶⁹¹ L'appellation "Port de l'Amitié" est une reconnaissance à l'importante coopération de la Chine et en symbole aux liens d'amitié liant les deux pays depuis 1960.

⁶⁹² Ahmed OULD ELMOUSTAPHA, Influence d'un ouvrage portuaire sur l'équilibre d'un littoral soumis à un fort transit sédimentaire : l'exemple du port de Nouakchott, Th sciences de la terre, univ. Caen , 2000, 152p, p.11.

⁶⁹³ Site internet du PANPA : <http://www.panpa.mr>

représentent l'Etat, 3 pour les usagers clients (armateurs, consignataires, transitaires) et un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie.⁶⁹⁴

Avec ses installations et services, le PANPA, prévu au départ pour 500.000 tonnes, a engendré une croissance continue du trafic qui passé de 450.000 tonnes en 1987 à 1.200.000 tonnes en 2002. En 2007, le trafic du PANPA est à l'ordre de 2.296.446 tonnes et une légère augmentation en 2008.⁶⁹⁵

Aujourd'hui, le PANPA constitue, donc, la plus importante infrastructure portuaire du pays par laquelle transite plus de 80 % des importations de la Mauritanie. Il joue un rôle d'importance majeure non seulement dans le développement socio- économique de la Mauritanie, mais encore dans l'intégration sous- régionale, notamment en faveur des pays enclavés comme le Mali qui y possède un stand spécial depuis 1989.⁶⁹⁶

Depuis plus d'une décennie, le Port Autonome de Nouakchott est en surcapacité avec une croissance continue depuis sa mise en exploitation. Pour résoudre le problème de la surexploitation, le gouvernement mauritanien a entamé, depuis 2006, des négociations avec la Chine pour l'extension du PANPA. En janvier 2008, une convention de coopération a été signée aux termes de laquelle la partie chinoise va financer, les travaux de l'extension du Port.

⁶⁹⁴ Décret n° 87-253 du 15 octobre 1987 portant création et organisation d'un établissement public dénommé Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié.

⁶⁹⁵ Source : PANPA, 2009.

⁶⁹⁶ Au terme d'un accord, signé le 7 novembre 1989, la Mauritanie autorise l'installation sur son territoire de services publics maliens chargés de la gestion globale des trafics d'importation et d'exportation. En 1995, le Mali a créé l'Entrepôts Maliens en Mauritanie (EMAMAU) dans l'enceinte du Port de Nouakchott. En guise d'espace d'entreposage, un terrain d'une superficie de 6000 m² avait été accordé au Mali. Aujourd'hui, cet espace s'étend sur 12.000 m² avec de nombreuses autres facilités. Source : site internet de la présidence malienne : <http://www.koulouba.pr.ml/spip.php?article872>.

Figure 23 : Image satellite du Port Autonome de Nouakchott.⁶⁹⁷



Photo 37 : Vue aérienne du Port Autonome de Nouakchott.⁶⁹⁸



⁶⁹⁷ Source : Google Earth, avril 2009.

⁶⁹⁸ Source : Ministère des Transports, 2008.

Les travaux d'extension, dont le montant atteint près de 300 millions de dollars américains,⁶⁹⁹ permettra à augmenter la capacité de cette infrastructure par la construction d'un nouveau quai de 450 mètres pouvant accueillir les navires sur ses deux côtés, la construction d'un épi, la construction d'une digue de protection des infrastructures portuaires de Nouakchott longue de 5 km. En Outre la réalisation de ce projet permettra la construction de nouveaux bâtiment et l'acquisition de nouveaux équipements.⁷⁰⁰ L'exécution de ces travaux a commencé en septembre 2009 pour une durée de 36 mois. Enfin, cette extension permettra au Port de décongestionner son trafic et diminuer le temps d'attente des navires et accompagner efficacement le développement de l'économie nationale. En fin, Il faut noter que le port de Nouadhibou reste, pour le moment, le seul port en eau profonde de la Mauritanie pouvant accueillir à la fois des navires de pêche et des cargos transporteurs. Donc ce n'est pas le cas de celui de Nouakchott. En revanche, il existe un endroit sur la côte de Nouakchott où le débarquement des produits de la pêche artisanale se fait depuis toujours.

B.3- Le Marché au Poisson de Nouakchott (MPN) : ancienne plage de pêcheurs

Avant l'année de 1996, le Marché au poisson de Nouakchott est appelé plage de pêcheurs sans statut officiel et. Cette plage, à 5km de Nouakchott, est le lieu de vente des produits de la pêche artisanale après le retour des piroguiers en fin d'après midi. Sans installations auparavant, la Mauritanie a conclu un accord avec le Japon en 1994 pour construire des installations sur cette plage pour permettre la réception, le conditionnement et la vente des produits des pêcheurs artisanaux. En 1996, les travaux sont terminés et une nouvelle entité administrative est créée pour gérer les infrastructures de cet établissement qu'est dénommé « Marché au Poisson de Nouakchott (MPN)»,⁷⁰¹

La seule infrastructure maritime sur la côte de Nouakchott où elle est rattachée au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, le Marché au Poisson de Nouakchott a

⁶⁹⁹ La Chine finance pour 73 milliards d'ouguiya l'extension du Port de l'Amitié, Agence Mauritanienne de l'information (AMI) du 04/01/2008:

⁷⁰⁰ Ely OULD MAGHLAH, Inauguration de l'extension du PANPA : Augmenter les capacités et ajouter de nouvelles infrastructures, *Journal Nouakchott-Info* n° 1819 du 27 septembre 2009, p.3.

⁷⁰¹ Décret n° 96.063 du 21 Septembre 1996 portant création d'une Société Mixte de développement dénommée Marché au Poisson de Nouakchott (MPN), *Journal Officiel de RIM* n° 904 du 15 juin 1997.

pour objet d'assurer la maintenance, selon les normes internationales, de ses locaux, matériels et équipements. Il doit aussi d'assurer les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité des produits halieutiques débarqués à Nouakchott et de réguler les prix des ces produits.

Parmi l'activité de la direction du marché est de proposer à la location des installation à des taux modiques pour faire promotion du secteur de la pêche artisanale et politique sociale en direction des personnes démunies ainsi que la vente de glace à un prix défiant toute concurrence des usiniers environnants, afin de maintenir à un bas niveau le coût de revient du produit.

Cette infrastructure est vitale pour approvisionner la capitale en produits halieutiques. Mais avant que les produits arrivent à destination finale, il faut d'abord aller les chercher à 5 kilomètres du centre ville de Nouakchott où une animation extraordinaire se passe, chaque après midi, dans le MPN. C'est vers l'après-midi, à l'heure où le soleil entame sa chute vers l'occident, que le Marché au poisson de Nouakchott, s'anime d'une vie nouvelle. Hommes et femmes, dans une course effrénée contre la montre, avant que la nuit ne les rattrape loin des chez eux, se lancent dans d'ultimes marchandages. Des dizaines de pirogues débarquant des provisions de poissons frais. La plage est prise d'assaut par des centaines de personnes venues faire leurs provisions en poissons (*voir photos*). Des grossistes qui vendent dans les neuf communes de Nouakchott, des ouvriers qui préparent les produits achetés par des clients venus spécialement pour se procurer du poisson frais, mais on trouve surtout des femmes vendeuses qui achètent directement les produits d'un pêcheur pour le vendre au même marché ou ailleurs dans la ville de Nouakchott.⁷⁰²

La spécialité des dizaines d'ouvriers pêcheurs, qui détiennent des tables loués par l'Etablissement et vers lesquels se dirigent quelques clients, est d'éventrer les poissons, les écailler, les vider de leurs entrailles, les découper selon les besoins du client et les emballer dans des sachets.

⁷⁰² Visite au Marché au poisson de Nouakchott, mai 2004, avril et mai 2006, février, mars et juin 2008, décembre 2009.

Figure 24 : Image satellite du Marché au Poisson de Nouakchott.⁷⁰³

Ce marché de poisson appelé aussi aujourd'hui, port de pêche artisanal, ne dispose pas des infrastructures d'un port et l'accostage de pirogues de pêche se fait directement sur la plage. Pour améliorer cette situation, le gouvernement mauritanien envisage d'implanter un port de pêche artisanale au sien d'un projet intitulé « Pôle de développement de la pêche artisanale et côtière à Tanit » à 70 Km environ au nord de Nouakchott. Ce projet répondra à la stratégie du gouvernement en matière d'aménagement et de développement du secteur de la pêche visant à assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques. Il cherche à palier l'absence d'infrastructures portuaires pour la pêche artisanale et côtière dans toute la partie méridionale de la Mauritanie. Il desservira la flotte actuelle de pêche à

⁷⁰³ Source : Google Erth, avril 2009.

Nouakchott et sera surtout accessible aux bateaux glaciers de pêche côtière. Selon le Premier Ministre mauritanien,⁷⁰⁴ les travaux de construction du port de pêche artisanal à Tanit commenceront dans les plus brefs délais.

Photo 38 : Marché au poisson de Nouakchott : clients de tous horizons en fin d'après midi.



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 39 : MPN/ retour de pêche de piroguiers



⁷⁰⁴ Lors de sa présentation de la Déclaration de Politique Générale du gouvernement devant l'assemblée nationale mauritanienne le 6 janvier 2010. Source : AMI (agence mauritanienne de l'information).

Photo 40 : MPN/ ouvriers et clients



Photo 41 : MPN/ ouvrier pêcheur en pleine préparation



Photo 42 : MPN/ Femmes vendeuses sur plage



Photo 43 : MPN/ mélange de tous le monde (ouvriers, clients, vendeurs...etc)



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 44 : MPN/ l'attente du retour de la pêche sur la plage, en arrière plan une partie des installations du MPN



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 45 : MPN/ l'attente du retour de la pêche et l'accostage des pirogues



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 46 : MPN/ des locaux et congélateurs loués par les vendeurs



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 46 : vue aérienne du Marché au poisson de Nouakchott : les pirogues accostent sur la plage.⁷⁰⁵

⁷⁰⁵ Source : Fonds Prodig, CNRS, 2008.



B.4- L'infrastructure de formation de Nouakchott : *CASAMPAC*

Le Centre d'Animation Sociale et d'Apprentissage aux Métiers de la Pêche Artisanale et Continentale (*CASAMPAC*) est la seule institution de formation maritime qui existe à Nouakchott. Le *CASAMPAC* est considéré comme un établissement public à caractère administratif créé en 2008.⁷⁰⁶ Sa mission, à moyen et long termes, est axée sur la mauritanisation et le développement de la pêche artisanale et continentale. Il est chargé aussi de gérer la gestion des infrastructures de formation créées dans le cadre du PDPAS.⁷⁰⁷ Cet office dispose de cinq petits centres de formations réparties sur tout le littoral au sud du Banc d'Arguin. Tous ces centres sont spécialisés dans la formation pour les besoins de la pêche artisanale et continentale. Ils sont dotés des équipements nécessaires (embarcations, matériels de pêche et de navigation) et disposent des compétences requises pour remplir leur mission.

Le centre de Nouakchott accueille des femmes issues des quartiers pauvres de la capitale et d'autres venant des villages de pêcheurs traditionnels le long de la cote Nord du pays. Les conditions d'accès ne sont pas difficiles et durant leur formation, les élèves et stagiaires bénéficient de bourses et d'une assistance médicale pour les soins d'urgence ainsi que la pris en charge en cas d'accident.

⁷⁰⁶ Site officiel du gouvernement mauritanien : <http://www.mauritania.mr/fr/index.php?service=5&id=3262>

⁷⁰⁷ Projet de développement de la pêche artisanale sud (PDPAS) est financé par le gouvernement mauritanien, la BAD et l'OPEP. Son objectif, depuis son démarrage en 2000, est d'augmenter de la production artisanale du poisson, l'amélioration des revenus des populations bénéficiaires, la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois dans la pêche proprement dites et dans les créneaux de valorisation de poissons.

Avant la création du CASAMPAC, le projet de développement de la pêche artisanale avait formé, lui tout seul, entre 2000 et 2007, 832 pêcheurs artisanaux, le perfectionnement de 1076 pêcheurs professionnels et la formation de 500 femmes sur le traitement des dérivés du poisson.⁷⁰⁸ Depuis la création du nouvel établissement en 2008 (le CASAMPAC), il est prévu de former pour sa première année 2008-2009 un peu plus de 800 personnes toutes section confondues.

Malgré la rareté de trouver de statistiques fiables pour tous les centres, la première promotion du CASAMPAC de Nouakchott est sorti en janvier 2009. Cette promotion est totalement féminine. Les sortantes, au nombre de 50, ont reçu une formation dans le domaine du traitement du poisson, sous toutes ses formes, de manière à tirer profit de toutes les composantes du poisson.

Conclusion du chapitre

Nous avons vu que les deux villes côtières mauritaniennes sont créées pour différentes raisons mais, elles sont devenues les deux grands pôles économiques du pays. Nouadhibou, ville créée en 1905 par les colonisateurs français, est caractérisé par ses eaux poissonneuses. Cette richesse de poisson a donné à la ville de Nouadhibou l'une de ses activités principales. Si une tentative de création d'une flottille nationale de chalutiers a été au départ un échec, des installations industrielles importantes permettent la fabrication de conserves de poisson séché et salé, de produits congelés, de farine de poissons etc...

A part cette activité purement maritime, Nouadhibou est aussi une ville très dynamique où elle regroupe plusieurs infrastructures pour les mines de fer, le pétrole, le commerce et la pêche évidemment. Cette ville est devenue après plus d'un siècle de vie, l'une des villes la plus importante de Mauritanie du point de vue économique et social. Malgré son poids non négligeable dans la dynamique économique de la Mauritanie, elle a presque les mêmes difficultés sociales et environnementales des autres villes du pays. Depuis quelques années, la ville de Nouadhibou est devenue le lieu de passage vers l'Europe pour des immigrants africains et asiatiques.

⁷⁰⁸ *Journal Mensuel de Chemsiyatt* n° 32, juin 2008, p.5.

Contrairement à Nouadhibou, Nouakchott est une ville jeune, créée de toutes pièces à la fin des années 50, lors du transfert revendiqué du gouvernement de la Mauritanie de Saint-Louis du Sénégal vers le territoire mauritanien quelques années avant son indépendance totale en 1960.

Le choix de Nouakchott, fut un choix par défaut car, ce territoire était quasiment inhabité, donc relativement inhospitalier. En effet, pas d'eau à proximité, une côte avec de dangereux courants, des *sebkhas* et en grande partie inondable. Cette ville, prévue au départ pour accueillir quelques milliers d'habitants, dont des fonctionnaires et tous les services nécessaires à leur entretien, est vite devenue un pôle d'attraction, en particulier lors des grandes sécheresses qui ont privées nombre de mauritaniens de toute activité et qui sont venus grossir l'exode rural. Plus de Cinquante ans après sa naissance, le bourg est devenu un carrefour peuplé de quelques 800 000 habitants. Y convergent personnes, marchandises, capitaux et idées.⁷⁰⁹

Nouakchott, aujourd'hui premier pôle urbain du pays, est à la fois en lien avec toutes les villes secondaires dont elle attire la population et avec d'autres ports, aéroports et entrepôts plus lointains. Elle capte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, relie les réseaux routiers du pays et les lignes maritimes.

Depuis presque une trentaine d'années, les navires se succèdent dans le port de Nouakchott, déchargeant moult containers. Nouakchott s'est imposée comme le lieu d'entrée et de sortie d'une quantité importante de marchandises à destination de l'Afrique de l'ouest. L'exploitation tardive mais désormais réelle de cette façade maritime et ses ressources maritimes, surtout par les pêcheurs artisanaux, est pour beaucoup dans le décollage économique de la ville mais aussi du pays. Depuis toujours, elle a été qualifiée comme capitale politique mais, sa nouvelle situation stratégique lui mérite de devenir aussi aujourd'hui une capitale économique réservée jusqu'à présente encore à Nouadhibou.

Conclusion de la deuxième partie

⁷⁰⁹ CHOPLIN Armelle, *Nouakchott, au carrefour de la Mauritanie et du monde*, Paris, Karthala, 2009, 368p, p.29.

Tout au long de cette partie, nous avons remarqué que le secteur mauritanien de la pêche a progressé depuis l'indépendance de la Mauritanie en 1960. Cette progression est une évolution permanente d'un secteur méconnu en 1960 mais prioritaire aujourd'hui.

Dès son accession à l'indépendance, le gouvernement mauritanien a commencé par la nationalisation du secteur de la pêche à travers d'abord, la réglementation qui a débuté en 1961 et ensuite la création des institutions publiques pour garantir la bonne gestion de ce secteur essentiel à l'économie nationale depuis la fin des années 70.

L'évolution de la pêche mauritanienne est montrée à travers sa réglementation et ses différentes administrations mais aussi à travers ses hommes et femmes qui travaillent dans la pêche industrielle et la pêche artisanale ainsi que ses industries qui ont été multipliées ces deux dernières décennies.

Toute cette évolution a positionné la pêche comme un pilier de l'économie mauritanienne qui absorbe la majorité de la population active dans les villes côtières. Ces dernières ont été dans les années 60 des villages voir des cités mais aujourd'hui, sont des pôles économiques de la Mauritanie.

Hier, il n'y avait qu'une seule communauté mauritanienne qui pratiquait la pêche comme activité principale, aujourd'hui, les données sont changées. En effet, une culture maritime a fait son entrée dans la vie des citoyens mauritaniens.

Cette culture est visible à travers l'implication des mauritaniens dans le secteur de la pêche depuis que la sécheresse a frappé la Mauritanie à la fin des années 60. On trouve aujourd'hui des anciens nomades qui travaillent dans des pirogues artisanales de pêche et certains ont fait de la formation pour travailler sur les bateaux de la pêche industrielle. Aussi, des mauritaniens blancs comme noirs ont investi dans le secteur de la pêche par l'achat de bateaux, pirogues ou pour la création d'entreprises de traitement des produits de la mer.

Tous ces acteurs ainsi que de l'Etat ont réussi à créer un poids économique et une culture maritime à travers la coopération internationale, la vulgarisation, la promotion, des produits de la pêche auprès d'une population loin de connaître la mer avant l'indépendance de leur pays.

Troisième Partie :

La pêche Mauritanienne :

Consommation, coopération et environnement marin

Introduction

Le poisson constitue, grâce à l'extrême diversité de son utilisation, un des produits naturels les plus aptes à générer un développement économique et social global, dans les pays en voie de développement.

Outre son rôle essentiel en tant que nourriture humaine, il se prête en effet à toutes sortes d'usages industriels et commerciaux. L'exploitation du poisson mauritanien, depuis la mer jusqu'au consommateur, et les multiples activités connexes, créées en amont et en aval par cette activité, génèrent un grand nombre d'avantages matériels et sanitaires pour la population ainsi que des revenus financiers pour l'Etat (*chapitre 7*).

L'Etat mauritanien a compris, depuis au moins 1979, que le secteur de la pêche est résolument le seul qui peut donner une avancée importante à l'économie nationale après les décennies de la sécheresse où le pays a, terriblement souffert. Pour cette raison, des accords avec des pays tiers et même des sociétés multinationales ont été signés (*chapitre 8*)

pour développer le secteur et engendrer des recettes afin de permettre le développement général de l'économie nationale.

Il constitue donc, l'une des richesses économiques les plus précieuses du monde. Aussi, grâce à son potentiel halieutique élevé, la Mauritanie détient-elle dans ses eaux littorales une des clés essentielles de son développement économique et social mais elle doit être protégée et préservée (*chapitre 9*).

Chapitre VII : Les Marchés des produits de la pêche Mauritanienne

Introduction

La FAO, dans un rapport de 1946, indique que la viande est une des sources les plus importantes de protéines et que le poisson est l'équivalent de la viande. Ceci est important dans la mesure où l'on dénote dans le monde une forte carence protéinique puisque plus d'un milliard de la population mondiale est sous alimenté.

Le développement de l'exploitation du poisson dans le but de l'alimentation rencontre souvent des difficultés techniques. Dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement la Mauritanie, la réforme alimentaire se heurte toujours par certaines habitudes sociales et le non accès aux produits de pêche (*section A*). Si les mentalités des mauritaniens vis-à-vis des produits de la mer progressent lentement, le marché international absorbe depuis longtemps 80% de poissons mauritaniens (*section B*).

Section 13 : *Les marchés nationaux et régionaux*

Le poisson peut jouer un rôle fondamental dans la nourriture de la population. En effet, tous les produits biologiques de la mer sont des nourritures de haute valeur biologique. Cette qualité des êtres aquatiques est due principalement à leur teneur élevée en protéines de haute valeur biologique.

Pendant, la population mauritanienne, tire, traditionnellement, l'essentiel des protéines qu'elle consomme d'élevage. Mais le pays a subi pendant quelques décennies les effets de la sécheresse et ce qui rend, obligatoire, la recherche d'une compensation de perte de cheptel. En conséquence, le poisson a joué ce rôle grâce aux marchés de produits de pêche nationale, qui se sont installés dans les grandes villes du pays et même traversé les frontières pour les pays de la sous région.

A- Les habitudes alimentaires et les marchés nationaux

Jusqu'aux années 1970, les Mauritaniens connaissent à peine le poisson sauf dans la vallée du Fleuve et le long de la côte. En revanche, Dans les grandes villes comme dans les plus petites de la Mauritanie, il n'y a pas de jours où l'on ne consomme pas de viande rouge. Suivant les moments de la journée, on la consomme grillée, séchée, fumée ou bouillie. Elle est systématiquement présente au déjeuner et au dîner où elle accompagne le couscous ou le riz. Parfois, elle tient lieu de plat principal, surtout dans les familles aisées. Chez les Poular, Soninké et Wolof, on mange très souvent de la viande au petit déjeuner. Chez les Maures, entre 9 h et midi, on prend du foie et de la graisse comme "Tagine", c'est-à-dire comme "casse-croûte".

Chez les Mauritaniens vivant auprès des côtes les plus poissonneuses du monde, la consommation de poisson est élevée, mais le phénomène le plus remarquable est bien leur penchant carnivore. C'est l'importance du cheptel et le nomadisme d'une partie de la population qui expliquent ce goût très prononcé pour la viande. La consommation de viande est un signe de réussite, de richesse et de considération. Chaque fête, mariage, baptême et même un deuil, donne lieu à un véritable abattoir et à chaque fois qu'une famille mauritanienne reçoit un invité, elle égorge un mouton, un bouc ou même un bœuf.

La viande est donc, omniprésente dans la vie des mauritaniens où elle occupe la plus grande place dans l'alimentation. En 1991, selon les estimations de la direction de l'élevage, la consommation de viande rouge par habitant atteint 22 kg/an. Au Sénégal, elle n'est que de 10 kg, tandis qu'au Mali, autre pays d'élevage, elle atteint 18 kg.⁷¹⁰ Aujourd'hui, la Mauritanie occupe le premier rang dans la sous-région et même au Maghreb, en ce qui concerne la consommation de viande. Avant les grandes années de sécheresse, sa ration annuelle de viande rouge atteignait 26 kg.⁷¹¹

Pendant longtemps, la population arabophone de la Mauritanie a eu du mal à accepter la chair du poisson comme une nourriture saine pouvant remplacer la viande rouge. Comme toutes les populations maghrébines surtout berbérophones⁷¹², les mauritaniens l'ont considérée comme la nourriture des étrangers, notamment des espagnols et des européens du Nord.⁷¹³ Néanmoins la présence européenne, durant la colonisation et même après l'indépendance, a permis de revaloriser le statut du poisson.

Les causes de ce phénomène tiennent dans une large mesure à une tradition gastronomique d'une forte partie de la population mauritanienne qui préfère un régime basé sur la viande rouge. Mais, pendant les périodes de sécheresse qui ont durement éprouvé le cheptel national et perturbé la sécurité alimentaire, où la consommation de la viande rouge était tombée en dessous de 10 kg/an et par habitant⁷¹⁴, l'orientation concomitante vers d'autres sources de protéines animales s'avère nécessaire.

En conséquent, des actions de vulgarisation et promotion ont été réalisées durant les années 70 et 80 dans les grandes villes et les zones reculées du pays pour amorcer la consommation des produits de la mer. Des marchés des produits ont été créés mais l'acheminement de ces produits est resté la difficulté quasi-permanente surtout dans certaines zones du territoire national.

⁷¹⁰ Abdallahi SOUEI D'AHMED, Etude sur la compétitivité et l'intégration du sous-secteur de l'élevage en Mauritanie, MDR, Nouakchott, 2001, 32p, p.3.

⁷¹¹ Olivier D'HONT, Les Kébé de Nouakchott : contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées, Thèse Anthropologie, univ. Paris V, 1985, 346p, p.205.

⁷¹² Les Touaregs, par exemple, ne mangent pas les poissons. Selon le Père Charles DE FOUCAULD qui marque dans la page 55 de son livre *Textes touaregs en prose, EDISUD, Aix-en-Provence, 1984, 359p* : « Chez les Touaregs, les gens qui se respectent ne mangent pas de poulet ni de poisson, ni d'aucune sorte d'oiseau, excepté l'Autriche. Quand les Touaregs sont avec une personne qui a mangé du poisson, ils ne partagent pas le même récipient que lui ».

⁷¹³ Benkheira Mohammed, Lier et séparer. Les fonctions rituelles de la viande dans le monde islamisé. In: L'Homme, 1999, tome 39 n°152. Esclaves et « sauvages ». pp. 89-114, p.102.

⁷¹⁴ MDR, Politiques et Stratégies Générales pour le Développement du Secteur Rural, MDR, Nouakchott, 1980, 23p, p.12.

Malgré ces actions et la volonté affichée de l'Etat d'introduire les produits de la mer dans les habitudes alimentaires de ses citoyens peu familiers au poisson, la consommation de ces produits, même si elle se développe d'une manière continue, reste encore très faible. En 2002, la consommation en poissons a été estimée en moyenne à 4,3 kg par habitant et par an avec une variation de 3,2 à 17 kg/habitant/an selon les zones. Mais aujourd'hui, la part du poisson consommé par les Mauritaniens en général atteint à peine 8 Kg par habitant et par an.⁷¹⁵ Ce qui est dérisoire, comparé aux pays comme le Sénégal.

A.1- Les Marchés des villes littorales

Le marché national des produits de la pêche est resté longtemps très étroit du fait de deux paramètres principaux : la dispersion d'une population peu nombreuse sur un vaste territoire et une tradition de consommation de viande liée à un mode de vie nomade ou agro-pastoral. Le rôle des produits de la mer dans l'autosuffisance alimentaire est aujourd'hui très important pour le pays. Cette importance est ancienne dans les villes du littoral et récente dans les zones intérieures du pays.

En effet, sur le littoral, de Nouadhibou au nord à N'diogo au sud, des points de vente traditionnels existent avant même l'indépendance. En plus de leurs marchés, Nouadhibou et Nouakchott, constituent depuis toujours, le point de débarquement de la pêche industrielle et artisanale pour la première et la pêche artisanale pour la deuxième. Elles sont aussi le point d'approvisionnement de tous les autres marchés du pays ainsi que ceux de la sous région et les marchés internationaux. Les espèces commercialisées localement sont essentiellement de la famille de pélagique. Les poissons de fond sont surtout vendus sur les marchés de grandes villes.

A.1.1- Nouadhibou : *marché de vente et de distribution*

D'une manière générale, les produits de pêche pêchés et débarqués en Mauritanie sont sous forme de produits congelés, sous glace et frais. Les produits frais exportés ou consommés localement sont limités et proviennent généralement de la pêche artisanale.

⁷¹⁵ La lettre de l'IMROP n° 4, avril 2004, IMROP, Nouadhibou, p.8

Cependant, Nouadhibou constitue le plus important site de débarquement pour la pêche mauritanienne. La distribution et la commercialisation du poisson débarqué dans cette ville diffère selon l'état du produit : frais, congelé et transformé.

Pour le produit frais, une faible partie des débarquements échappe à la commercialisation, étant destinée à l'autoconsommation ou aux dons. Dans ce dernier cas, le bénéficiaire est soit la personne qui aide au halage des embarcations sur la plage, soit le vieux pêcheur qui passe le temps à scruter l'horizon avec nostalgie puisqu'il ne peut plus embarquer.

En revanche, la partie restante, prend deux circuits pour arriver au consommateur : circuit court et circuit long. Le premier s'inscrit essentiellement dans l'espace économique régional de Nouadhibou : approvisionnement des marchés et des hôtels par les détaillants. Il existe un marché spécialisé de poisson depuis toujours dans le quartier de Tcharka, créé par la SIGP, où tout le monde peut acheter sa ration journalière ou hebdomadaire. Mais depuis quelques années, des points fixes de vente dans chaque quartier de la ville, ont été créés. Selon les enquêtes du CNROP, les marchés de Tcharka et ceux des quartiers de *Numéroittes* sont les plus dynamiques.⁷¹⁶

Quand au prix de vente, il varie en fonction de la position du marché par rapport à la plage. Plus le marché est éloigné, plus le prix augmente compte tenu du coût de transport qui se fait généralement par charrette ou taxi.

En 2004, grâce une coopération entre la commune de Nouadhibou et la Fondation espagnole pour la conservation de biodiversité, un financement a été octroyé par le Ministère espagnol de l'environnement pour améliorer les conditions des pêcheurs et des vendeurs du secteur pêche artisanale. Ce financement a permis de construire un marché aux poissons dans un quartier périurbain de la ville. Le marché construit est équipé d'une chambre froide et comporte 40 étals pour les vendeurs.⁷¹⁷ Le gérant du marché, qui est un fonctionnaire de la mairie de Nouadhibou, a été formé à Tenerife aux Îles des Canaries.

⁷¹⁶ A.MOUSSA, A.T.N'GIER, I.THIAM, Circuits de *distribution*-commercialisation du *poisson* dans le sous-secteur de la pêche artisanale en *Mauritanie*, *Bulletin Scientifique du CNROP* n° 27, 1996, Nouadhibou, pp. 12-27, p.18.

⁷¹⁷ Hadrami KHATTRY, *Administration communale et secteur informel : exemple Nouadhibou*, Nouadhibou, 2008, 4p, p.3.

Malgré cet édifice, le marché de Tchakra reste le plus important de la ville. Ce marché est le deuxième du pays après le marché de Nouakchott par son importance en nombre d'embarcations et de pêcheurs ainsi que par la grande quantité des débarquements.

A.1.2- Nouakchott : marché de vente et de distribution

Dans la zone sud à la frontière avec le Sénégal et jusqu'à la zone du Banc d'Arguin, la pêche ne dispose pas de port de débarquement. Les captures sont débarquées sur le rivage et transportées vers le marché de poisson de Nouakchott qui constitue, en fait, le centre de l'offre et de la demande du poisson frais destiné à la consommation locale à Nouakchott et à l'intérieur du pays et exporté vers les marchés régionaux. Une douzaine de centres de débarquement, presque tous dépourvus d'infrastructures de débarquement ou de valorisation, sont situés dans cette zone et géographiquement difficiles d'accès.

Depuis quelques années, la ville de Nouakchott, grâce à ses infrastructures frigorifiques (chambres froide et fabrication de la glace), reçoit la plus grande partie de la production maritime artisanale.

Le circuit de distribution classique du poisson frais de la pêche artisanale (pêcheur » acheteuse » revendeuse au détail » consommateur) est compliqué par l'intervention d'un intermédiaire (grossiste) transporteur de poissons vers les villes de l'intérieur. En résumé deux circuits sont identifiés : Plage de Nouakchott (aujourd'hui Marché aux poissons de Nouakchott) » marchés de la ville de Nouakchott (circuit court) et Nouakchott » villes intérieures (circuit long), (*voir annexe*).

La distribution des produits de pêche à Nouakchott ressemble donc, à celle de Nouadhibou. Cependant, il y a une plus forte présence des sociétés exportatrices des produits frais et élaborés. Au MPN (Marché au Poisson de Nouakchott), il y a un certain nombre de mareyeurs et commerçants, souvent travaillant sur commission pour ces sociétés d'exportations. Généralement, les mareyeurs sont spécialisés selon les différents produits, par exemple céphalopodes, produits Imraguen ou poisson frais. Bien que disposant aujourd'hui d'une importante flottille artisanale affrétée (avec des pêcheurs sénégalais), les usiniers préfinancent une partie ou la totalité des opérations de pêche en

échange de la cession d'une partie ou de la totalité des captures à des prix avantageux pour eux, à travers un mareyeur lié aux pêcheurs par un contrat tacite.

Le transport du poisson est effectué depuis la MPN dans des coffres en bois ou caisses en plastique. Les détaillantes, qui sont le plus souvent les épouses des pêcheurs, font transporter leurs produits par taxi. Depuis le début des années 80, toute une série de taxi (404 plateau, R12, R6 ou et autre, *voir photos*) assurent la navette entre le lieu de débarquement et les marchés de a capitale.⁷¹⁸ Certains sont sous contrat avec des équipages ou sociétés des pêches.

Photo 47 : Chariot tiré par homme est un moyen de transport du poisson à Nouadhibou



Photo 48 : Charrette et camionnette de transport du poisson à Nouadhibou

(OULD MOHAMED, 2006)

⁷¹⁸ Olivier D'HONT, *Les Kébé de Nouakchott : contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées*, Thèse Anthropologie, univ. Paris V, 1985, 346p, p.205.



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 49 : Même Renault 6 transporte poissons et ses vendeurs.



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 50 : Une camionnette Peugeot 404 et un mareyeur (en chemise blanche)



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 51 : une autre Peugeot 404



(OULD MOHAMED, 2006)

Photo 52 : Sérié des camionnettes Peugeot 404 en attente et qui sont en mauvaise état.



(OULD MOHAMED, 2009)

En dehors des ventes au MPN, il existait depuis les années 80, six principaux marchés à Nouakchott, mais avec l'extension de Nouakchott, plusieurs petits marchés se sont installés dans presque tous les quartiers de la ville. Les marchés les plus importants, à part ce de la plage sont ceux de la Mosquée Marocaine, dans le sixième arrondissement (El-Mina), ceux du Sebkhha (5A) et ceux du 1^{er} arrondissement (*Teyarett*). Dans le premier, ce sont les hommes qui assurent, depuis toujours, la commercialisation tandis que dans le deuxième se sont les femmes détaillantes qui monopolisent ce métier. Certaines sont de véritable mareyeuses.

Il existe également des vendeuses et dans tous les nouveaux quartiers de Nouakchott : *Carrefour, Bouhdida, Arafat, PK 7, PK 12*, quartiers populaires construits depuis 1987 et 1989 sur la route de Nouakchott-est et la route Nouakchott-sud.

A.2- Les Marchés à l'intérieur du pays

Durant les années 60, 70 et 80, la consommation de poisson en Mauritanie à l'intérieur du pays a pris un rythme très lent causé par les difficultés de transport et l'absence quasi-totale d'infrastructures de commercialisation sans oublier les difficultés d'accès à certaines localités du pays.

Pour parvenir aux marchés intérieurs du pays, le poisson suit deux grands axes : axe qui va de Nouadhibou vers les régions nord du pays et un autre axe de Nouakchott vers les régions Sud et Est du territoire national.

A.2.1- Axe Nouadhibou » région nord du pays

C'est le circuit long du poisson débarqué à Nouadhibou. Des agents spécialisés commercialisent le poisson congelé vers les marchés intérieurs. Ces agents utilisent des carcasses de réfrigérateurs et des malles. Le poisson est mélangé avec de la glace concassée pour le stockage, puis emballé pour être expédié par le train de la SNIM⁷¹⁹ vers les villes de Choum, de Boulanouar, d'Atar et de Zoueratt. Les deux premiers marchés sont secondaires par rapport aux deux autres qui sont les plus importants dans ces deux régions.

A.2.1.1- Le Marché de Zoueratt

Durant les années 60 et 70, la SNIM (ex-Miferma), s'occupe de la grande partie de l'approvisionnement du marché de la ville en poisson. Dans le cas où le poisson est frais, la SNIM expédie, en containers sous glace, par le chemin de fer.⁷²⁰ Ce poisson est vendu à

⁷¹⁹ C'est le train de la SNIM qui relie Nouadhibou à Zoueratt en faisant arrêt à Choum tous les jours de l'année.

⁷²⁰ Y. LAGOIN et G.SALMON, *op. cit.* p.37.

l'Économat⁷²¹ de ladite société. L'économat dispose des installations frigorifiques pour ses produits alimentaires et joue ensuite le rôle de distributeur dans la ville avec quelques commerçant-mareyeurs qui approvisionnent aussi ce marché.

En début d'année 1990, le marché regroupe 38 vendeurs pour 25.892 habitants, regroupés au marché central de la ville qui se tient quotidiennement. Ils vendent en moyenne 130 kg par jour pour tout le marché. La clientèle est limitée aux habitants de Zoueratt centre et de Fdérik originaire du fleuve. Les vendeurs sont originaires du sud également.

Ces vendeurs se rendent à Nouadhibou une fois par semaine et surtout le mardi où le train est gratuit pour tous les voyageurs. Après les transactions au Tcharka de Nouadhibou, ces vendeurs retournent à Zoueratt le jeudi pour exposer leurs marchandises le vendredi matin.⁷²² Les consommateurs sont surtout des Toucouleurs originaires de la vallée du fleuve et qui travaillent dans le minerai de cette ville.

A.2.1.1- Le Marché d'Atar

Ce marché est beaucoup plus restreint car il ne s'agit pas d'une ville industrielle comme Zoueratt, il n'y pas de migrants sauf quelques fonctionnaires et militaires. En 1994, deux petites poissonneries, logées dans deux grandes boutiques de commerce général, sont installées au marché central de la ville. Avant l'année 2000, Atar était plus difficile de s'y rendre. Les vendeurs prennent le train de Nouadhibou et descendent à Choum (trajet d'une durée de 12h) où ils prennent le taxi brousse pour rejoindre Atar par une piste sableuse de 123 kilomètres.

Dès que la marchandise arrive à Atar, c'est l'*émir*⁷²³ de l'Adrar qui est le premier approvisionné. Auparavant, les maures blancs de l'Adrar ne mangeaient pas le poisson mais les maures noirs achetaient presque la quantité restante. Ces vendeurs commercialisent aussi les produits transformés comme le *guedj* qu'ils redistribuent aux détaillantes du

⁷²¹ Depuis sa création, la Miferma et ensuite la SNIM, gère 4 économats, 2 à Nouadhibou et 2 à Zoueratt pour garantir, aux travailleurs, un approvisionnement régulier des produits de grande consommation à des prix compétitifs. Depuis le début des années 80, tous les habitants de deux villes peuvent s'approvisionner dans les 4 structures.

⁷²² A l'intérieur comme à Nouakchott aussi, le vendredi est considéré comme jour de poisson où tout le monde ou presque, cuisine et mange riz au poisson.

⁷²³ Emir : chef traditionnel de la région de l'Adrar

marché pour le revendre à leur tour. En 1993, la vente journalière de poisson à Atar est de 30 kg par vendeur en sachant que la population d'Atar était de l'ordre de 21.366 individus.⁷²⁴ La ville d'Atar a été approvisionnée temporairement par Nouakchott entre 1989-1991 car le poisson était rare à Nouadhibou après le départ des sénégalais durant cette période.

Aujourd'hui, et depuis que la ville d'Atar est devenue la destination principale de touristes européens, Nouadhibou et Nouakchott l'approvisionnent d'une quantité plus importante et les vendeurs sont plus nombreux ainsi que deux poissonneries ont ouvert leurs portes depuis l'année 2004. Il est également à signaler le transport par voie aérienne de poisson de luxe de particulier à particulier depuis les deux villes maritimes vers Atar et Zoueratt.

La ville d'Akjoujt, capitale de la région d'Inchiri et qui se trouve au nord du pays, ne reçoit pratiquement qu'une petite quantité de celle d'Atar ou de Nouakchott. Encore aujourd'hui, sa consommation des produits de la mer reste très faible.

Les petits marchés de *Choum*, *Inal* et *Boulanoure* sont également approvisionnés par des agents de la SNIM dont les parents des habitants résident à Nouadhibou. Il s'agit plus souvent de cartons de vingt kilos congelés obtenus directement dans les usines de poisson.

A.2.2- Axe Nouakchott » région sud du pays

Cet axe est beaucoup plus étendu du fait de meilleures relations routières avec l'intérieur du pays à partir de Nouakchott, et la forte densité de population dans certaines agglomérations. Cet axe se compose de deux grandes routes. Il s'agit de la route Nouakchott – Rosso (sud du pays) et donc toutes les régions du sud. Ensuite, c'est la route Nouakchott-Néma, la plus longue route en Mauritanie (1200km) et qui passe par les régions du centre et est du pays, appelée *Route de l'espoir* et construite dans les années 70.

A.2.2.1- Marché de N'diogo au sud-ouest

⁷²⁴ Selon l'office national des statistiques, 2000.

Village côtier des pêcheurs wolofs mauritaniens, qui est habité, pendant la saison de pêche, par les femmes, les enfants et les vieillards, son approvisionnement vient trois fois par semaine de Nouakchott par le camion frigorifique de liaison. Les pêcheurs remplissent des glacières de camping, de poissons déjà découpés qu'ils expédient à leurs familles. Le surplus est vendu au marché du village.

A.2.2.2- Le Marché du fleuve

Depuis l'aménagement du fleuve Sénégal qui était une région traditionnelle de pêche continentale, la pêche s'y réduit à peu de chose, mais la population a conservé l'habitude de consommer du poisson. C'est là qu'est écoulé le gros de la production des pirogues artisanales de Nouakchott, des sardinelles en général. Au moment de la vente à proximité de la halle aux poissons de Nouakchott, les sardinelles sont vendues par lots. Un lot correspond au contenu d'un pick-up Peugeot spécialement affecté à cette mesure. Le poisson est ensuite chargé avec de la glace dans le véhicule du mareyeur qui l'acheminera à Rosso ensuite à Podor, Boghé, Kaédi, Keurmacen, R'Kiz Jidrel Mohguen, Méderdra etc. où il sera cédé à des détaillants. Il arrive aussi que des femmes prennent les transports en commun pour acheminer du poisson dans des glacières.

En plus de véhicules traditionnels de transport de poisson, l'Etat a acheté, en 1989, douze camions frigorifiques. Plus de la moitié de ces camions, loués par des mareyeurs, sillonnent, depuis cette date, toutes les localités des régions sud et sud-est qui sont aujourd'hui d'accès facile et bénéficient d'un approvisionnement régulier ou périodique en poisson de mer.

Ce marché est connu, depuis toujours, par la vente aussi de tous les produits de mer transformés, car il est le voisin de l'un du pays le plus consommateur de produits de pêche, le Sénégal. Dans tous les marchés de cette zone, on trouve des femmes vendeuses de légumes qui proposent le Guedj, poisson séché...etc. Aujourd'hui, ces produits se trouvent dans tous les marchés du pays.

Le marché de la ville de Rosso, chef-lieu, est le plus important de la région qui compte en 1988, 202.596 habitants et 268.220 en 2000.⁷²⁵ Les habitants de cette région représentent les grands consommateurs des produits de pêche car, elle est multi-ethnique, on y rencontre des Toucouleurs, Maures, Peuls et Wolofs. Ces derniers étant les plus grands consommateurs de poisson. Cette consommation est évaluée à 2,5 tonnes en 1983⁷²⁶, 7 tonnes en 1989 et 5 tonnes en 2004.⁷²⁷ Cette chute de 1989 est la conséquence de départ des pêcheurs sénégalais qui habitaient dans cette région, mais après l'ouverture des frontières avec le Sénégal en 1992, la consommation a repris sa moyenne normale.

A.2.2-Axe Nouakchott » régions sud est, centre et est du pays

Vers ces régions, une seule route goudronnée, appelée « *Route de L'Espoir* », est praticable depuis les années 70. Cette grande voie qui traverse la Mauritanie d'Ouest en Est sur plus de 1200 km, relie Nouakchott à Néma, aux confins orientaux du pays. Elle a permis de désenclaver une bonne partie des régions du pays et d'ouvrir un axe économique important vers le Mali. Malgré son ensablement permanent, la route de l'espoir dessert la localité Boutilimit (région de Trarza) et les chefs-lieux de quatre régions : Aleg, Kiffa, Aïoun et Néma.

Dans l'objectif de promouvoir la consommation de produits de pêche à l'intérieur du pays surtout dans ces régions qui ont été les plus touchées par la sécheresse, des projets financés par le Japon et la Hollande dans les années 80, ont permis la réalisation d'une importante installation dans certaines villes de ces régions. Parmi les villes de ces régions qui ont bénéficié de ces projets, on peut mentionner Kiffa, Kaédi et Boghé.

Malgré cela, il est impossible de dégager, aujourd'hui, une information exacte de l'évolution de la consommation dans ces régions en raison de la quasi-inexistence des documents ou des statistiques sur les marchés de ces régions. Aucune information importante et fiable n'a été trouvée pendant nos recherches sur le terrain.

⁷²⁵ Trarza en chiffres 2000-2007, ONS, Nouakchott, 2008, 74p, p.18.

⁷²⁶ Mahmoud OULD BATE, Rapport de mission sur la commercialisation dans le sud du pays, SPPAM, Nouakchott, 5p, p.3.

⁷²⁷ Source : Ministère des pêches

Nous pensons que le manque d'informations concernant ces régions est dû à la faible consommation de poisson dans ces zones. Cette faible consommation est causée par trois phénomènes : le nomadisme pur et dur de certaines localités, l'ignorance de la valeur nutritive des produits de pêche et l'éloignement du centre de pêche et de distribution. C'est pour cette raison que les habitants de Néma, par exemple, consomment plus de produits transformés que de poissons frais transportés par les camions frigorifiques de la SPPAM ou par les camionnettes de mareyeurs.

En revanche, cet axe est profitable pour les villes de sud-est. Après le passage à Botilimitt, les camions déposent une quantité à Aleg et Kiffa avant de continuer vers Néma. A partir d'Aleg, les mareyeurs louent des taxis brousse pour acheminer le poisson à Kaédi, M'bout, Maghama et Sélibaby où des petits marchés s'organisent chaque jour par les femmes détaillantes regroupés dans certaines localités en coopératives. Il faut souligner que la majorité des habitants de ces villes du fleuve sont de Toucouleurs et Peuls. Le même circuit est organisé à partir de Kiffa pour la ville de Kankossa et les villages frontaliers avec le Mali.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le poisson est consommé un peu partout sur le territoire national. Néanmoins, on constate, malgré la consommation relativement modérée des produits de la pêche, qu'il y a une forte variation de consommation entre la population rurale et la population urbaine ; la première consomme beaucoup moins que la deuxième.

A.2.3- La crise alimentaire en Mauritanie et le poisson

La dernière crise alimentaire, qui s'est étalée du début de l'année 2007 au milieu de l'année 2008, s'est traduite par une flambée des prix agricoles mondiaux (notamment du riz, du blé et du maïs). Elle a laissé des traces profondes dans les économies des pays en voie de développement, en l'occurrence la Mauritanie. En novembre 2007, le pays a connu des manifestations dans plusieurs villes après l'annonce de l'augmentation des prix des produits alimentaires de base. Deux personnes sont mortes et dix ont été blessées après l'intervention de l'armée

En Mauritanie, la crise existe depuis toujours et les gouvernements successifs n'ont jamais rempli leurs devoirs. Parmi ces derniers est celui de donner accès, à tout moment, pour chaque individu à une nourriture quantitativement et qualitativement suffisante pour mener une vie saine et active. Tel n'est pas le cas en Mauritanie, car on assiste à une frange de la population sous alimentée et l'autre qui vit dans un luxe insolent. Dans ce pays on constate chaque jour l'augmentation des prix des produits de première nécessité sans que les revenus des ménages suivent cette montée infernale. De ce fait, la crise est ressentie depuis très longtemps.

Afin de renverser cette situation alimentaire catastrophique de la malnutrition, de la faim et de la pauvreté en Mauritanie, le gouvernement mauritanien a décidé, en avril 2008, d'engager un vaste plan d'urgence. Détaxe à l'importation du riz, stabilisation du prix du blé, subvention des tarifs de l'eau, du gaz et de l'électricité, ou encore ouverture de banques de céréales à l'intérieur du pays. D'autres mesures concernant les crédits agricoles consentis aux exploitants agricoles ont été prises.⁷²⁸

Parmi les mesures qui ont été prises pour alléger la crise alimentaire mauritanienne, l'annonce du Ministre des pêches, le 3 octobre 2008, de suspendre, pendant une semaine, la majorité des exportations de poisson afin de pouvoir satisfaire à la demande intérieure. Le 13 octobre, le même Ministère prend une nouvelle mesure d'interdire l'exportation de trois espèces de poissons pour lutter contre la crise alimentaire dans le pays. Cette mesure concerne trois variétés de poissons très largement consommées en Mauritanie mais qui ont connu une flambée de prix pendant la crise : *« la courbine, le mullet et le tassergal sont désormais exclusivement réservés à la consommation intérieure en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population mauritanienne. Toute infraction à cette interdiction sera sévèrement sanctionnée selon les lois et règlements en vigueur »*.⁷²⁹

Une autre initiative a vu le jour pour diminuer le coût de la vie des citoyens et surtout pour attirer leur sympathie après le coup d'Etat militaire de 2008. Cette initiative est celle de la distribution gratuite d'énormes quantités de poisson de toutes variétés dans les villes, villages et quartiers pauvres. Cette distribution a commencé en octobre 2008 et la dernière

⁷²⁸ Discours radiotélévisé du chef de l'Etat mauritanien le lundi 5 mai 2008.

⁷²⁹ Communiqué du MPEM n° 123/2008, Archive du MPEM, 2008

date du mois de février 2010.⁷³⁰ Il faut souligner que les quantités de poisson distribuées avaient été saisies auparavant sur des bateaux de pêche ayant commis des infractions dans les eaux territoriales nationales.

Quoique cette distribution gratuite organisée d'un moment à l'autre, le gouvernement mauritanien va, sans doute, venir en aide aux populations les plus démunies et promouvoir la consommation du poisson dans les habitudes alimentaires des citoyens en raison de sa valeur nutritive.

Malgré toutes les mesures précédentes et le lancement de certains projets de lutte contre la pauvreté financés par les institutions internationales, la majorité de la population mauritanienne souffre encore aujourd'hui de la crise et encore de la baisse de pouvoir d'achat.

Pour les prix de variétés de poissons consommés en Mauritanie, nous n'avons pas pu trouver des documents, que ce soit officiels ou non officiels, qui dégagent des informations concernant ce sujet surtout pour les années 60, 70 et 80. Cependant, comme nous l'avons souligné précédemment, les prix de poisson en Mauritanie varient selon l'effet de l'offre et de la demande. Ils varient aussi selon les espèces et les écarts peuvent être considérables. *« Les prix du poissons varient en fonction du temps, Si tu as un bon vent, tu ramènes plein de poissons et donc le prix n'est pas très élevé. Bien sûr, si la pêche a été mauvaise, le prix monte ».*⁷³¹

Depuis toujours, le poisson en Mauritanie, malgré son abondance, reste hors de porté de la plupart de citoyens nationaux à cause de son prix, surtout depuis ces dernières années. Les pêcheurs justifient le coût élevé du poisson par la cherté de l'essence⁷³² en Mauritanie. A cela, il faut ajouter le prix exorbitant du matériel de pêche. En 2006, un moteur de 15 chevaux vaut environ 500.000 UM (1.350 euros) et un million d'ouguiyas pour celui de 40cv.⁷³³

La régulation des prix de produits de la pêche fait partie des responsabilités du Marché au poisson de Nouakchott. Mais cette régulation n'a jamais été appliquée faute

⁷³⁰ Agence Mauritanienne de l'Information, archive octobre 2008.

⁷³¹ Entretien avec un pêcheur au MPN, avril, 2006.

⁷³² En 1980, l'essence coût 110 UM/L, en 1990, 185 UM, en 2000, 217UM, en 2006 235 et aujourd'hui il coûte 305 UM.

⁷³³ Journal HORIZON n° 4137 du 3 janvier 2006, p.6.

d'une usine de conservation selon le Directeur du marché.⁷³⁴ Certains observateurs pensent qu'il est difficile de fixer les prix dans un contexte de libéralisme économique où les prix ne sont pas homologués. En octobre dernier 2005, le gouverneur de la région de Nouakchott avait essayé, en vain, de faire baisser le prix des poissons en collaboration avec la Fédération Nationale des Pêches. Ainsi, ils avaient arrêté le kilogramme de courbine à 600 UM, la tonne de sardinelle à 90.000 UM et les autres espèces à 300 UM le prix du kilogramme. Mais cette tentative avait échoué.⁷³⁵

Mais, la réalité est que les pêcheurs préfèrent vendre leurs produits aux usiniers du secteur car, la demande des marchés internationaux, surtout régionaux, est forte et les deux parties sont gagnantes. Le pêcheur vend son produit plus cher aux usiniers et ces derniers exportent aux marchés extérieurs en ramassant plus de bénéfices au détriment du citoyen ordinaire.

B- Le marché régional de produits de pêche mauritanien

A part les poissons frais et congelés, l'approvisionnement des marchés africains de poissons mauritaniens salés ou séchés a une longue tradition. En 1913, on mentionne les exportations à grande échelle de poissons salés-séchés de Port-Etienne(Nouadhibou) vers Lagos (ancienne capitale du Nigéria) via Dakar par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale⁷³⁶, suite à une campagne des pêcheurs bretons pendant l'hiver 1911-1912.⁷³⁷ Le salage et séchage ont été les spécialités de l'entreprise coloniale, la SIGP qui investissait massivement à Port-Etienne (Nouadhibou) à partir de 1919, ce qui en faisait la plus grande sécherie du Continent à l'époque. Dans le sillage de la SIGP, d'autres maisons françaises (EGA, CGA) avaient également des sécheries prospères tournées vers l'exportation du poisson salé-séché à destination des pays d'Afrique Centrale et du Golfe de Guinée.⁷³⁸

Aujourd'hui, si la demande intérieure en produits de pêche reste, encore aujourd'hui, marginale en raison de la faible consommation nationale, la demande extérieure est, quant

⁷³⁴ Entretien avec le Directeur du MPN, *Journal HORIZON* n° 4137 du 3 janvier 2006, p.6.

⁷³⁵ *Journal HORIZON*, idem, p.7.

⁷³⁶ La Compagnie française de l'Afrique occidentale ou la CFAO a été la première force commerciale française dans les empires français et britanniques en Afrique subsaharienne pendant deux tiers de siècle. Pour plus d'informations sur cette entreprise voir le livre de Hubert BONIN, *La compagnie française de l'Afrique occidentale (C.F.A.O) 1887-2007 : la réinvention permanente d'une entreprise de commerce outre-mer*, SFHOM, Paris, 2007, 600p.

⁷³⁷ Jean-Yves WEIGEL, *Dynamiques d'exportation et de valorisation des petits pélagiques marins en Afrique de l'Ouest*, FAO, Rome, 1999, 73p, p.35.

⁷³⁸ Idem, p.36.

à elle, très importante. Parmi ces demandes, celle de marchés africains qui absorbent des produits à faible valeur marchande dont la Mauritanie est grande productrice.

Du Sénégal au Congo, ce sont les poissons pélagiques et ses produits transformés qui sont les plus consommés, ainsi que le bas de gamme des poissons de fond. L'approvisionnement de ces marchés, en produits congelés, part de Nouadhibou où se trouve la SMCP, qui détient le monopole de ces produits, tandis que les produits frais sont exportés à partir de Nouakchott par voie aérienne et terrestre.

B.1- Le marché frontalier : *Mali et Sénégal*

Deux marchés, le premier ressemble au marché mauritanien (guedj et poisson frais) et le deuxième considéré comme marché d'exportation (produits frais, congelés et séchés) profitant du développement de réseaux commerciaux plus anciens que ceux qu'existent en Mauritanie.

Jusqu'en 1974, la Mauritanie était l'un des importateurs du poisson Sénégalais et l'autre celui de la pêche continentale malienne pour faire face à la sécheresse. Cependant, la sortie de la Mauritanie de la zone Franc en 1974 a officiellement arrêté cette importation. Un trafic incontrôlé a donc, subsisté entre les deux rives se faisant plus souvent en pirogues et à dos de chameaux dans le sens Mali et Sénégal » Mauritanie. En 1974, cette importation était de 2.450 tonnes en poisson d'eau douce et de mer, frais et séché.⁷³⁹

L'augmentation de la production de la pêche artisanale en Mauritanie, au cours des années 1980, inverse le phénomène ainsi que la demande dans toutes les régions riveraines du fleuve. En 1985, les premiers chiffres officiels des exportations ont été donnés (*voir figures 25 et 26*) pour les exportations vers le Sénégal et le Mali. Ces exportations sont constituées essentiellement de poisson frais et produits séchés et qui sont parties de Nouakchott pour le premier et de Nouadhibou pour le deuxième.

Le transport de poisson se fait, depuis toujours, par des camions frigorifiques qui parcourent la route de l'espoir à destination du Mali et traverse la ville du Rosso pour aller au Sénégal.

⁷³⁹ R.MOAL, Le marché des produits de la pêche à Nouakchott et dans le sud et l'est mauritanien, SCET international, septembre 1978, 80p, p.52.

Depuis les années 80, le commerce frontalier, du poisson transformé et frais de la pêche mauritanienne, connaît une activité intense avec l'amélioration des voies de communication et la mise en œuvre même très progressive de coopérations et de concertations régionales. Cette coopération a conduit, à la fin des années 90, vers une convention entre la Mauritanie et le Sénégal, dans le domaine de pêche maritime.⁷⁴⁰

B.2- Le marché sous-régional de salé-séché

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la SIGP, créée en 1919 à Nouadhibou (Port-Etienne), a alimenté les marchés d'Afrique centrale en poisson salé-séché en contrepartie avec certain pays.⁷⁴¹ Durant plusieurs décennies, la production à destination de ces marchés n'a pas varié dans le temps. Il s'agit du salé-séché qui est simple à préparer et d'un faible coût de production.

Mais depuis les années 70, la SIGP et les autres exportateurs commencent à perdre ses marchés à cause de mauvais conditionnement de leurs produits. Cependant, au milieu des années 90, quelques entreprises locales ont essayé de reconquérir les marchés de l'Afrique centrale mais cette tentative a échoué. En 1960, deux entreprises (la SIGP et l'Entreprise générale atlantique), se partagent le marché : l'une affrétant des bateaux canariens pour la pêche à la courbine et au mullet ; l'autre pour les autres espèces de petits pélagiques.⁷⁴² En 1964, la production du salé-séché est de 3441 tonnes.⁷⁴³ En 1968, la production a enregistré son meilleur record avec 5.494 tonne⁷⁴⁴ contre 1200 tonnes en 1980, année qui correspond approximativement au déclin de la production de la SIGP (*figure 27*).

Figure 25 : Les exportations de produits de pêche de Nouadhibou vers les pays voisins (en T)⁷⁴⁵

⁷⁴⁰ Voir infra.

⁷⁴¹ Pendant les années soixante, la Mauritanie s'était engagée à fournir au Congo du poisson séché en échange de sucre et autres produits alimentaires.

⁷⁴² Agriculture, pêche et élevage en Mauritanie, *Bulletin de l'Afrique Noire n° 554 du 28 mai 1969*, pp.11180-11183, p.11183.

⁷⁴³ Lagoïn, Y. et G. Salmon, Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'ouest africain, S.C.E.T., Paris, 1967, 110 p. p.49.

⁷⁴⁴ *Bulletin de l'Afrique Noire n° 554, idem.*

⁷⁴⁵ Source : CNROP, 1993

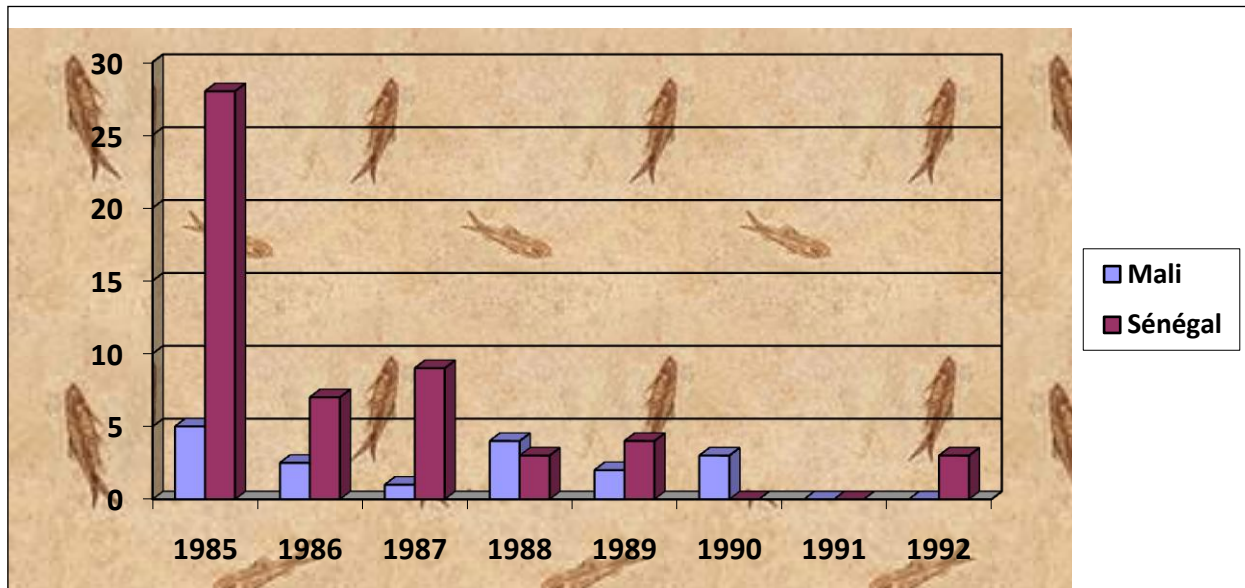


Figure 26 : Les exportations de produits de pêche de Nouakchott vers les pays voisins (en T)⁷⁴⁶

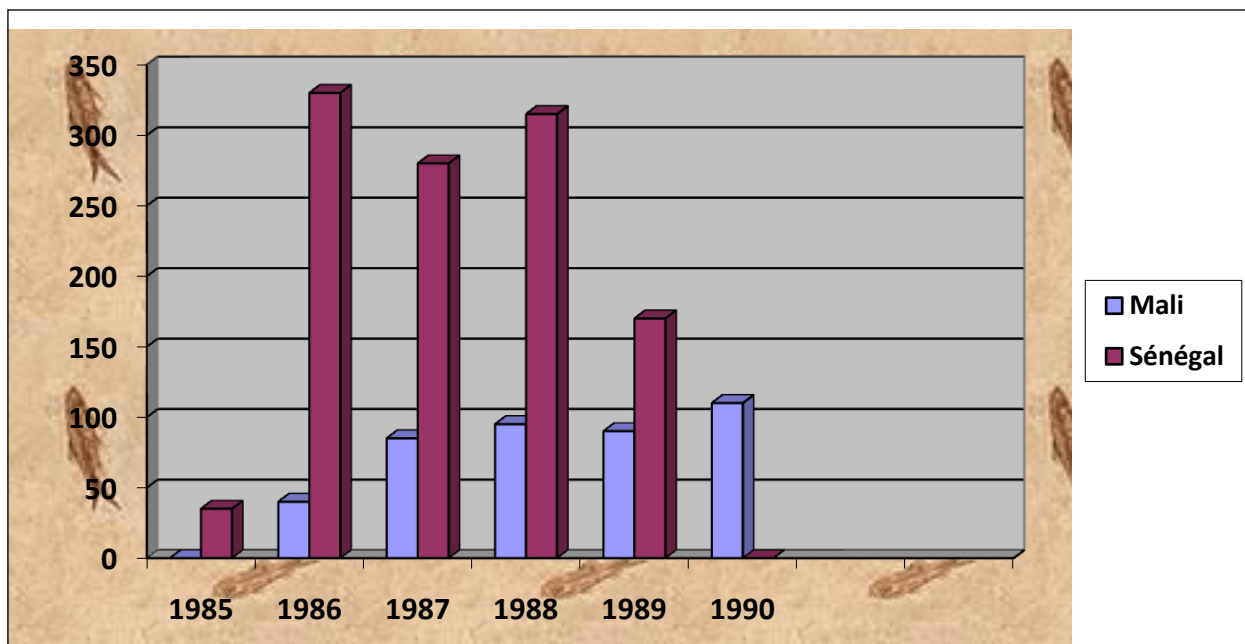
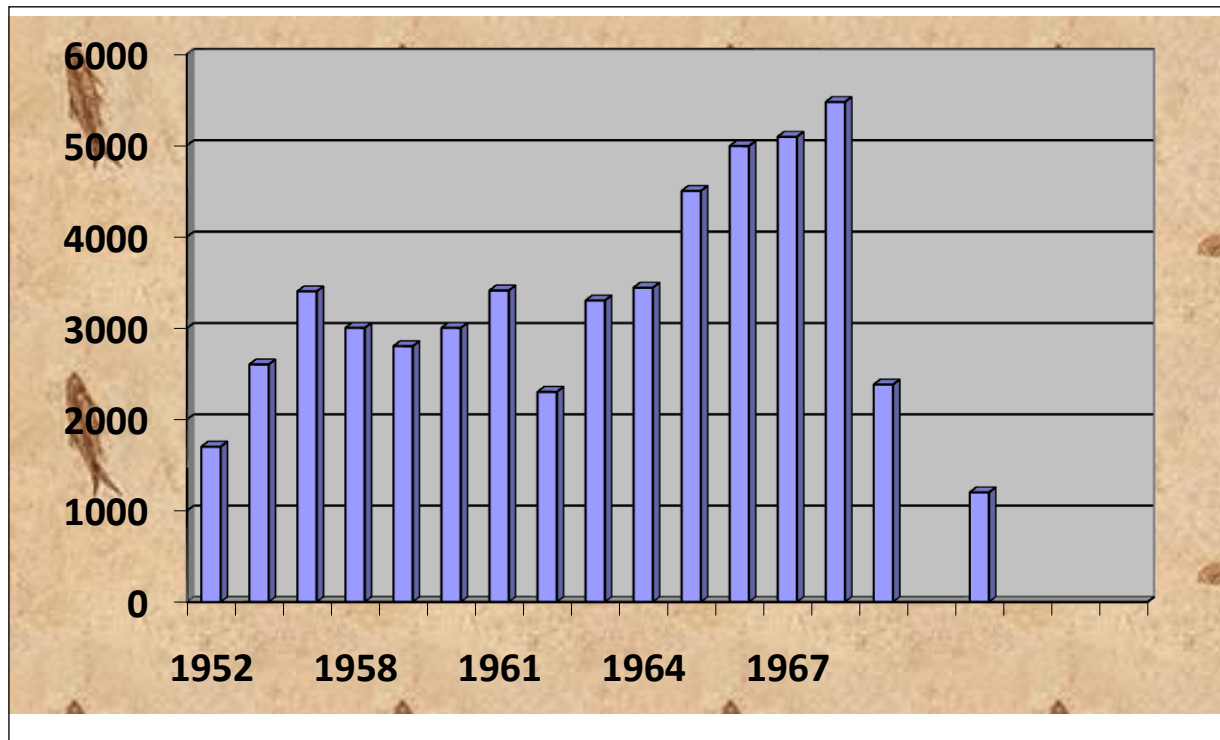


Figure 27 : La production de salé-séché à Nouadhibou entre 1952-1980.⁷⁴⁷

⁷⁴⁶ Source : CNROP, 1991

⁷⁴⁷ Source : Lagoin, Y. et G. Salmon, *Bulletin de l'Afrique Noire* n° 554 et CNROP.



En 1983, la SIGP arrête la production, les autres entreprises ont disparu et les pêcheurs canariens qui alimentaient ces entreprises de transformation se sont peu à peu retirés pour deux raisons : la guerre du Sahara occidental et les accords de pêche avec la CEE en 1987.

En 1985, les exportations de produits de pêche vers le Congo sont de 1.002 tonnes, 1.341 tonnes en 1988 et 226 tonne en 1989.⁷⁴⁸ Ces chiffres ne sont pas sûrs car, il est possible qu'une partie de la production passe par les Îles de Canaries pour des raisons de facilités de transport mais aussi parce que leur destination finale est occultée.

B.3- Le marché sous-régional du poisson congelé

Il s'agit là également d'un marché régional pour un produit pêché en Mauritanie mais qui échappe aux mauritaniens : la pêche des *Atlantiques* et *super-atlantiques* de l'ex-URSS et de la Roumanie. Leurs bateaux affrétés pêchent du poisson pélagique et toute la production est écoulee dans des pays à faible pouvoir d'achat dans l'ensemble des pays de l'Afrique

⁷⁴⁸ Source : Les certificats de salubrités du CNROP, 1990.

ainsi que dans une moindre proportion de l'ancienne URSS et la Roumanie. La part de 30% qui revient à la Mauritanie de la production de ces bateaux est vendue intégralement, ensuite, en Afrique équatoriale et transite par Las Palmas ou Dakar. En 1991, la Mauritanie a vendu sa part pour un prix variant entre 410 à 432 dollars par tonne.⁷⁴⁹ En 1996, la Mauritanie a exporté 210.000 tonnes vers les pays du Golfe de Guinée (essentiellement Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana et Cameroun) contre seulement 45 000 tonnes en 1987 (essentiellement Côte d'Ivoire et Cameroun).⁷⁵⁰

Traditionnellement le premier importateur de petits pélagiques mauritaniens congelés de la région, est le Nigéria. Ce pays a très fortement augmenté ces importations au cours de la décennie 1990 après les avoir fortement réduites au début des années 1980. La Mauritanie est le deuxième approvisionneur de ce pays, avec 114.000 tonnes en 1996, derrière les Pays-Bas qui ont exporté 120.000 tonnes dans la même année.⁷⁵¹

Depuis 2005, le poisson mauritanien est écoulé vers le Maroc en grande quantité grâce à l'ouverture officielle de la transsaharienne en octobre. Cette Transsaharienne, qui relie, Nouakchott à Nouadhibou, la capitale économique du Nord mauritanien, relie aussi Nouakchott à Tanger, en passant par le territoire du Sahara occidental, Agadir et Casablanca. Par cette route, Nouadhibou reçoit presque chaque jour des camions frigorifiques et qui repartent remplis de poissons en direction du Maroc d'où arrivent sucre, blé et légumes.

Actuellement, de plus en plus, les capitales africaines importent des différents produits déjà mentionnés mais de bonne qualité pour leur population aisée et tout dernièrement des céphalopodes congelés qui sont transportés par bateau ou par avion pour les produits de haute valeur marchande mais les poissons de fond sont tous destinés à l'Europe.

Section 14 : Les marchés internationaux

⁷⁴⁹ Amadou MOUSSA, La commercialisation des produits halieutiques de la Mauritanie : mécanismes et flux, Rapport de stage, CNROP, Nouadhibou, 1993, 27p, p13.

⁷⁵⁰ J.Y. WEIGEL, *ibid.*, p.55.

⁷⁵¹ *Idem*, p.56.

La Mauritanie si elle exporte la majorité de ses poissons pélagiques et salé-séché aux pays de la sous région, elle exporte aussi environ 85% de ces poissons frais et congelés au marché international. Deux marchés internationaux reçoivent les produits congelés de la mer mauritanienne à savoir : l'Europe et l'Asie.

A- Le marché européen

Le marché européen est un gros consommateur et notamment les pays du bassin Méditerranéen (Espagne, France, Italie et Grèce). Il importe les petites tailles de céphalopodes et surtout les crustacés (crevettes, langoustes) et toutes les espèces de poissons à écailles. L'Union européenne, dans son ensemble, représente également un intéressant marché.

L'entrée dans ce marché européen était moins délicate, avant l'année 1987 date du premier accord entre la Mauritanie et la CEE, mais elle devient de plus en plus difficile, par l'existence de normes très restrictives. Il faut souligner qu'avant 1984, date de la création de la SMCP, qui monopolise la commercialisation de produit congelé, la totalité des productions des industries de Nouadhibou est exportée directement par les industries elles-mêmes, après l'autorisation de la Banque centrale de Mauritanie. En effet l'Union Européenne a imposé des conditions en matière de contrôle sanitaire. On précise ici que la Mauritanie a déjà connu en 1996, et ce pendant trois mois, une suspension de ses exportations vers les Etats de l'UE.⁷⁵² Depuis, un arsenal de mesures et de contrôles dans les industries de pêches a été adopté et appliqué afin que ces dernières se conforment aux normes européennes.

Depuis le début des années 60 et 70, on distingue trois types de produits correspondant à trois destinations différentes : les produits séchés sont consommés aux Canaries (ce marché peut être associé au marché africain). Les produits congelés et une partie de transformés vont en Europe de sud (Espagne, Grèce, Italie et France). Les produits frais sont vendus bruts, généralement, sur le marché français.

⁷⁵² OULD BRAHIM, *ibid*, p.153.

A.1- Le marché des Îles Canaries : *marché et distributeur*

Le marché canarien est le plus ancien de marché des produits de la pêche nationale à destination de l'Europe, d'Asie et même d'Afrique. Ce marché est proche de la Mauritanie : deux jours de bateau, une heure et 30 minutes d'avion.

Les relations anciennes qui unissent ces Îles et Nouadhibou ont perduré à travers les siècles et sont aujourd'hui comme hier basées sur la pêche et le commerce de ses produits. Ces relations ont fait de la ville de Nouadhibou, parfois, la base avancée de Las Palmas. Les Canariens sont installés dans cette ville où ils pêchent saisonnièrement, traitent le produit selon le goût canarien : poisson salé et séché pour les produits préparés depuis des siècles, langouste verte vivante pour les hôtels de l'archipel et poisson frais par avion ainsi que du poisson congelé redistribué sur l'Europe du sud.

L'importance de ce marché n'est pas liée à la quantité des produits distribués mais plutôt au nombre générés à terre à Nouadhibou et, depuis les années 90, à Nouakchott. Il absorbe une grande quantité de marchandises car, les canariens sont de grandes consommateurs de poisson et le tourisme de masse y est très développé. Cependant, la difficulté principale est le transport de produit frais. Ce dernier ne peut se faire que par avion pour obtenir un produit de qualité. Or, les cales des avions faisant la ligne Nouakchott-Nouadhibou-Las Palmas sont trop petites pour permettre des départs réguliers de gros tonnages. Il arrive que la marchandise reste sur la piste faute de place. Cette situation a été améliorée ces dernières années mais elle a conduit beaucoup des producteurs à se tourner vers la production de congelés et la vente de leurs produits à travers la SMCP.

Les chiffres des exportations vers ce marché ne sont pas fiables selon le CNROP. Les exportateurs effectuent des déclarations en douane inférieures à la réalité pour éviter de payer les taxes à l'exportation et de rapatrier les devises comme l'exige la banque centrale de Mauritanie.

Le marché canarien présente encore aujourd'hui, une grande ouverture internationale pour les produits mauritaniens mais à condition d'une amélioration permanente des

conditions de transport aériens. C'est qui va permettre d'augmenter les exportations de produits de la pêche et surtout le poisson frais.

Il faut souligner que durant les années 70, la Mauritanie a exporté en Europe, à travers les industries d'IMAPEC de Nouadhibou, de l'huile et de la farine de poisson. Mais pour des raisons économiques et de carence de gestion, cette activité a été arrêtée et la société a fermé ses portes.⁷⁵³ Aujourd'hui, il n'existe plus d'installations susceptibles, d'assurer la production de la farine et de l'huile de poisson. Cette situation occasionne d'énormes gaspillages de produits halieutiques et affecte considérablement le dynamisme de l'industrie poissonnière mauritanienne et ensuite les exportations des produits maritimes.

A.2-Le marché de l'Europe du sud : consommateur de tous les produits de pêche

Ce marché est importateur de tous les genres de produits halieutiques mauritaniens. Avant l'indépendance, le marché français était la deuxième destination de produits de pêche après le marché des Îles de Canaries. Dès le début de l'exploitation de la SIGP à Nouadhibou, dans les années 1920, le marché français était son premier débouché pour sa production de poutargue, salé et séché ou autre. Dès 1962 à 1965, les tonnages exportés vers la France de ce produit n'ont cessé de grimper.⁷⁵⁴ Ensuite, les poissons congelés et frais sont transportés par cargo ou par avion. On se rappelle aussi des pêcheurs bretons qui pêchaient la langouste verte et l'expédiaient vers la métropole. En 1963, les exportations de cette espèce sont de 4 tonnes, 24 tonnes en 1964 et 49 tonnes en 1965.⁷⁵⁵ A partir des années 60, le produit de la pêche mauritanienne a trouvé des débouchés plus importants dans toute l'Europe (*voir tableau 13*).⁷⁵⁶

Il faut noter que les produits de la pêche transitent par Las Palmas où des intermédiaires les commercialisent dans différents pays d'Europe. De même, les produits à destination de l'Espagne font escale aux Canaries avant de repartir pour le continent. La

⁷⁵³ FAO, Evaluation des stocks et des pêcheries mauritaniennes : voies de développement et d'aménagement, Rapport du troisième Groupe de travail CNROP/FAO, 20-26 novembre 1993, Nouadhibou, FAO, Rome, 1993,

⁷⁵⁴ 1962 : 3,722 tonnes, 1963 : 2,045, 1964 : 6,144 et 1965 : 10,544 tonnes. Source : Lagoin, Y. et G. Salmon, idem, p.22.

⁷⁵⁵ Lagoin, Y. et G. Salmon, idem, p.21.

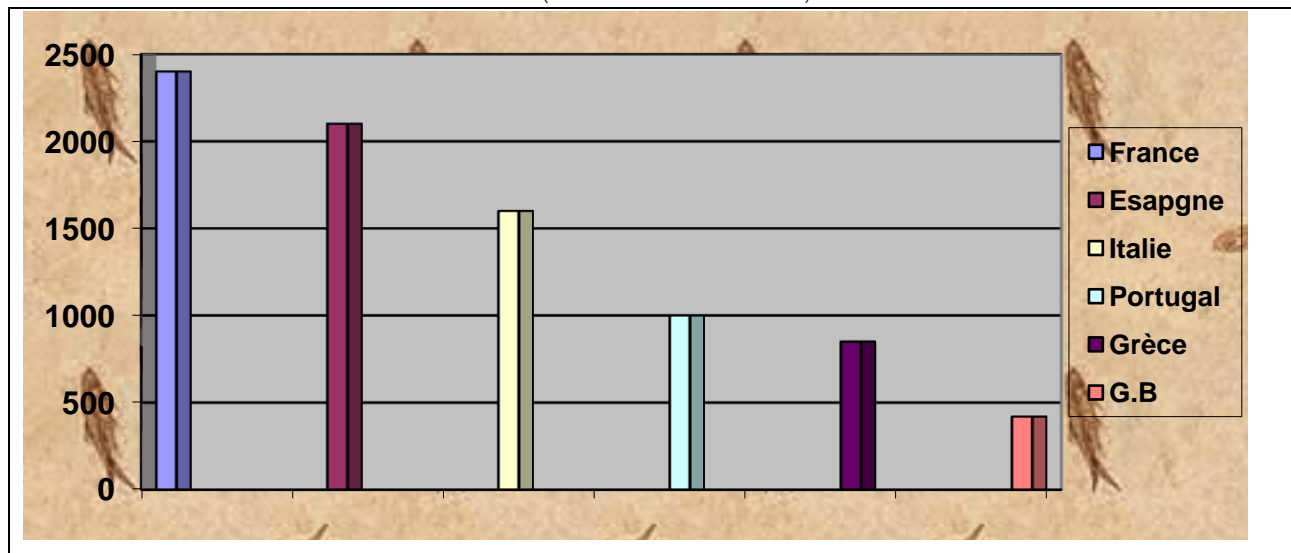
⁷⁵⁶ Ce tableau a été réalisé selon les données de la FAO, CNROP et MPEM.

figure 28 montre les exportations de quelques marchés européens (uniquement pour les poissons de fond) pour le premier trimestre de l'année 1992.

Tableau 13 : Les principaux clients des produits halieutiques mauritaniens depuis 1960.

Clients	Poisson salé-séché	Poisson frais, congelé	Conserves	Farine	Huile	Poutargue
Afrique	Congo, RDC (Ex-Zaire), Mali, Sénégal, Gabon	Maroc, Egypte, Mali	-----	-----	Nigéria, Côte d'Ivoire, Cameroun,	-----
Europe	Espagne	Espagne, Italie, France, Grèce, Finlande, Portugal. UE.	Italie, Allemagne, Espagne	Allemagne, Espagne, ex-URSS	Grande Bretagne, Ex-URSS	France, Italie, Suisse
Asie	-----	Japon, Corée, Chine	-----	-----	-----	-----

Figure 28 : Les exportations mauritaniennes de poisson de fond congelé vers l'Europe (Premier trimestre 1992)⁷⁵⁷



A.3- Le marché de poisson frais : le marché français

⁷⁵⁷ Source : Douane, Nouadhibou. 1993.

Tous les marchés européens importent les poissons frais mais, le marché français a sa particularité. En effet, la France a une tradition de consommation de poisson frais, acheté à l'étal du poissonnier à l'état brut.⁷⁵⁸ La consommation de produits congelés et plats préparés s'est développée mais sans avoir la même envergure que dans d'autres pays européens.

Les exportations de poisson frais au départ de Nouakchott se faisaient toutes à destination de Marseille ou Paris. Le transport se faisait par les avions de l'ex-Air Afrique⁷⁵⁹ et Air France. Depuis la disparition de la première compagnie, se sont les autres compagnies nationales (Air Mauritanie, avant sa liquidation en 2007, Mauritania Airways)⁷⁶⁰ et Air France qui se chargent de transporter les poissons frais à destination aussi bien de la France que les autres continents.

La quantité exportée de poisson frais au marché français a été réduite pendant la fermeture de la frontière avec le Sénégal en 1990 car, la production était devenue insuffisante pour fournir des expéditions régulières. Mais dès 1993, ce marché reçoit à nouveau son approvisionnement habituel qui avoisine 100 tonnes par mois (*voir figure 29*).

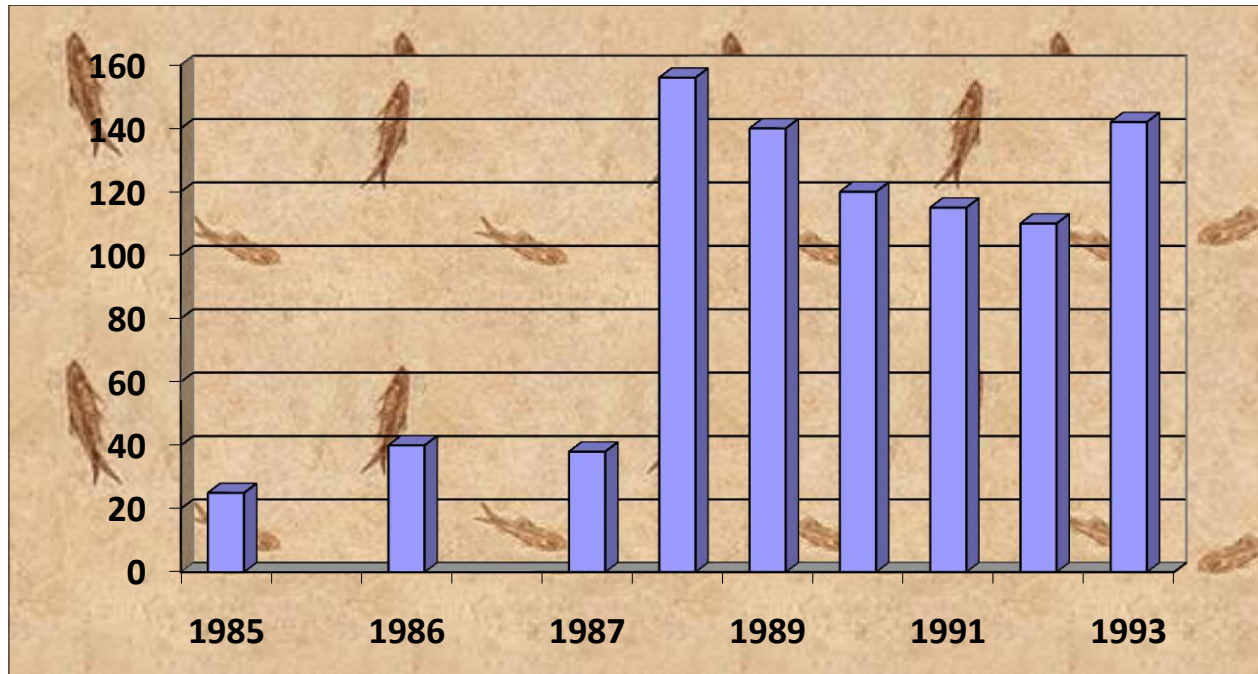
Les exportations de poisson frais vers le marché français sont constitués en majorité des espèces dites « nobles » : sole, dorade, langouste, thiof, rouget (vendu en France sous l'appellation "rouget de Dakar"). Aujourd'hui, ce marché reste très important pour les produits de la pêche mauritanienne car, les entreprises françaises de mareyage sont demandeuses en produits d'haute qualité mais aussi d'arrivages. Ces demandes, que les côtes mauritaniennes peuvent satisfaire, sont profitables à la promotion et le développement des pêcheries nationales.

⁷⁵⁸ C. MONCEAU, É. BLANCHE-BARBAT, J. ÉCHAMPE, *La consommation alimentaire des français depuis 40 ans*, INSEE Première - n° 846 - mai 2002, 4p. p.3.

⁷⁵⁹ Air Afrique a été constituée le **28 mars 1961** par un accord liant 11 états africains francophones dont la Mauritanie. Déclarée en faillite le **7 février 2002** après une lente agonie, elle a été mise en liquidation le **26 avril 2002**.

⁷⁶⁰ - **Air Mauritanie** était une **compagnie aérienne** mauritanienne basée à Nouakchott. La compagnie a été fondée en 1962. Mais elle ne devait effectuer ses premiers vols de manière régulière qu'en 1963. En 1976, elle débuta ses liaisons internationales avec des vols à destination de Dakar (Sénégal). En 1985, Air Mauritanie développa son réseau international avec des vols à destination des quelques capitales sous-régionales, et Las Palmas (Iles Canaries). En 2002, pour remplacer les vols d'Air Afrique, elle a inauguré un vol hebdomadaire vers Paris, une année plus tard, et avec la demande de la communauté mauritanienne qui habite en France, un deuxième vol a été organisé par la compagnie. En septembre 2007, après avoir subi les conséquences de plusieurs années de gestion chaotique, Air Mauritanie a arrêté ses vols. En janvier 2008, le tribunal de commerce de Nouakchott a prononcé sa liquidation judiciaire.

- **Mauritania Airways** : c'est une compagnie de transport aérien « Mauritania Airways », née d'un partenariat mauritano-tunisien et créée à Nouakchott, le 18 Décembre 2007. Elle offre des dessertes domestiques et internationales dont Paris et Las Palmas

Figure 29 : Les exportations de produits frais de la mer de Nouakchott vers la France (en T)⁷⁶¹**B- Le Marché asiatique** : *le consommateur de poulpe*

Ce marché est le plus important au niveau de rentabilité économique des produits de la pêche mauritanienne. Il est approvisionné en grande quantité de céphalopodes. Mais d'abord, il faut rappeler l'importance de cette espèce dans l'économie aussi régionale que nationale.

Les espèces de cette famille, en Afrique de l'Ouest plus particulièrement, sont d'une importance majeure dans la constitution des résultats économiques et financiers⁷⁶² des secteurs halieutiques nationaux et, dans une certaine mesure, des économies nationales. Leur émergence à la fin des années soixante-dix, en Mauritanie et au Maroc, et plus récemment, au Sénégal, au milieu des années quatre-vingt, a très vite bouleversé l'organisation des pêcheries démersales de ces trois pays de l'Afrique de l'Ouest, au point d'en devenir la pêche d'excellence. En effet, les Japonais sont les vrais amoureux du poulpe. Leur pays est, depuis très longtemps, le principal acheteur de poulpe sur le marché

⁷⁶¹ Source : CNROP, 1994.

⁷⁶² Ce sont en 2000 quelque quatre cents millions de dollars (USD) de recettes d'exportation pour le Maroc, cent millions pour la Mauritanie et vingt millions pour le Sénégal. Source : FAILLER P., Ch. A. INEJH, M. DEME & A. IDELHAJ, 25 ans de gestion des pêcheries de céphalopodes en Afrique de l'Ouest, IRD, Dakar, 16p, p.4.

international : il consomme environ 70 % de la production mondiale. Les importations japonaises ont plus que doublé au cours des années 80. Avec l'Italie et l'Espagne, il absorbe 90 % de la production mondiale.⁷⁶³ La demande japonaise est croissante et le nombre de pays producteurs reste limité (Mauritanie, Maroc, Thaïlande, République de Corée, Espagne et Japon essentiellement).

Le marché asiatique est donc, très important pour la variété des produits de la pêche mauritanienne. Mais il est caractérisé pour l'importation des céphalopodes, et plus particulièrement le poulpe, qui a une valeur marchande très élevée par rapport aux autres espèces des ressources maritimes nationales. Depuis le début de la pêche industrielle mauritanienne, le marché japonais est devenu le premier client de l'espèce poulpe de la famille céphalopode.

Dès les années soixante, les flottilles japonaises ont commencé à capturer le poulpe au large de la Mauritanie, alors qu'elles étaient à la recherche de poisson de fond. Jusqu'en 1979, l'Etat mauritanien les autorisait à pêcher environs 25.000 tonnes par an dans ses eaux territoriales en échange de financement de quelques projets.⁷⁶⁴ Lors de la *mauritanisation* de la pêche en 1979, par l'adoption de la première politique des pêches, les Japonais se sont retirés des eaux nationales et ont commencé à importer le poulpe. De 1976 à 1991 les importations en provenance de la Mauritanie sont passées de 11.655 tonnes à 34.780 tonnes.⁷⁶⁵ Au fil des ans, la Mauritanie augmente assez régulièrement, depuis 1982, sa part sur le marché japonais pour devenir à partir de 1986 son principal approvisionneur. Elle a perdu cette place en 1990 au profit du Maroc et l'Espagne. En avril 2005, elle est redevenue le principal fournisseur du poulpe au Japon après la baisse des exportations marocaines et espagnoles de cette espèce au marché japonais. Cette baisse a permis au poulpe mauritanien de se positionner en première place au niveau de quantité importée sur ce marché. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2009, les importations ont augmenté de 11%.⁷⁶⁶ La Mauritanie a presque doublé ses exportations vers le marché japonais et est maintenant le premier exportateur à ce marché.

⁷⁶³J. CATANZANO, *Eléments économiques sur les systèmes de production et de commercialisation des céphalopodes en Afrique de l'Ouest*, Ifremer, Nantes, 1989, 22p, p.13.

⁷⁶⁴ FAILLER P., Ch. A. INEJH, M. DEME & A. IDELHAJ, *idem*, p.11.

⁷⁶⁵ I. MIZUISHI, *Etude du marché japonais des céphalopodes en provenance de Mauritanie*, FAO, Rome, 1992, 22p, p.9.

⁷⁶⁶ Source : GLOBEFISH, 2010, <http://www.globefish.org/dynamisk.php4?id=4543>

Il faut signaler que les céphalopodes en général, génèrent près de 80% du chiffre d'affaire des exportations totales de produits halieutiques congelés Mauritaniens dont plus de 70% par le poulpe seul. Les principaux engins de pêche sont le chalut industriel et la pêche au pot artisanal. Mais la commercialisation de cette espèce et des autres espèces congelées est l'activité exclusive de la SMCP et une petite partie de la production du poulpe est exportée vers les marchés italien et espagnol.

Figure 30 : Les exportations du poulpe vers le marché japonais (en tonnes) de (1976 à 09/2009).⁷⁶⁷

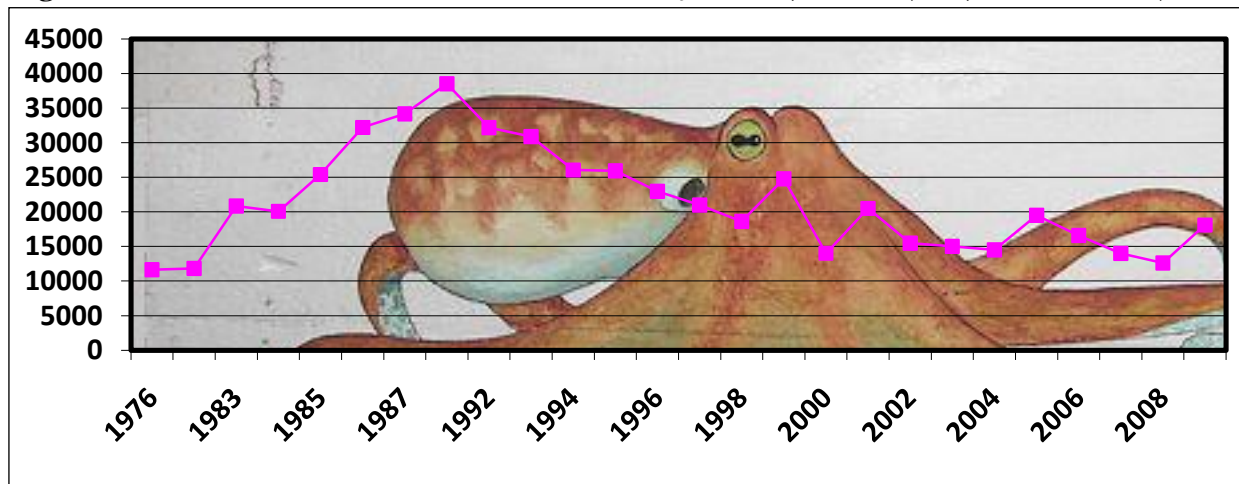
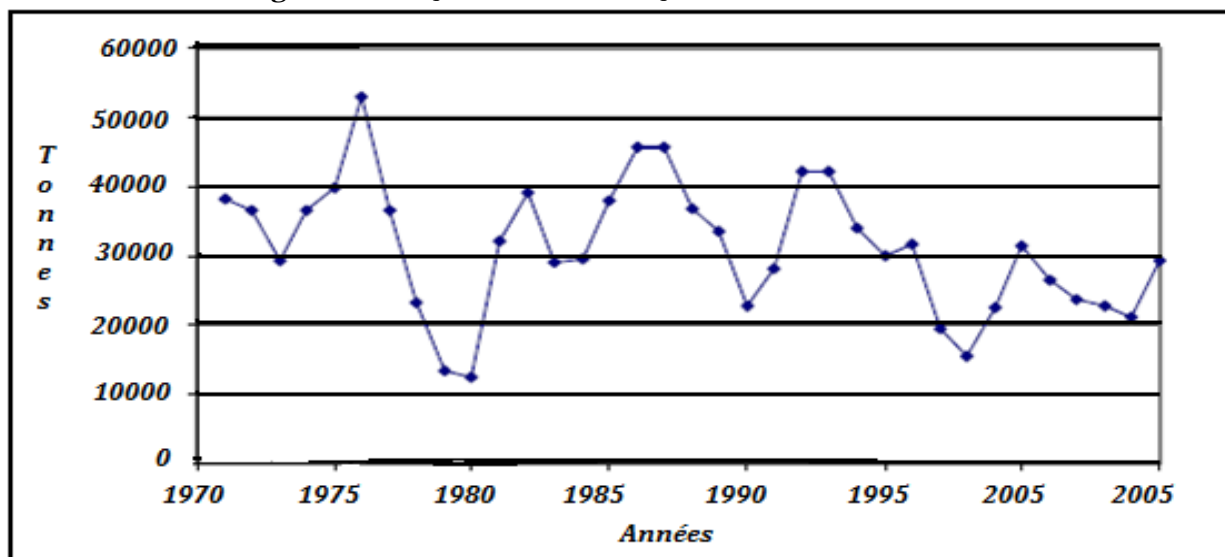


Figure 31 : Capture total du Poulpe en Mauritanie (Source : IMROP, 2006)



Conclusion du chapitre

⁷⁶⁷ Source : FAILLER P., Ch. A. INEJH, M. DEME & A. IDELHAJ, idem, pour la période de 1967 à 1991, FAO, 2002 pour la période de 1992 à 1999, SMCP, 2004, pour la période de 2000 à 2003 et GLOBEFISH 2010 pour la période de 2004 à Septembre 2009.

A l'intérieur du pays, les produits de pêche ont pris une grande place dans les habitudes alimentaires de la population mauritanienne. Avant la fin des années 70, la majorité des mauritaniens habitent dans des zones éloignées de la côte et la plupart sont nomades et ne mangent que la viande rouge et craignaient tout ce qui vient de la mer. Depuis plus de trois décennies, la mentalité a changé pour s'adapter aux nouvelles habitudes alimentaires, encouragée par des sécheresses successives.

Aujourd'hui, les produits de pêche se trouvent partout en Mauritanie à l'exception de quelques zones éloignées de toute route. Les prix de ces produits sont variés selon l'espèce et la période de pêche. En revanche, le gouvernement mauritanien a mobilisé tous les moyens pour que cette ressource soit profitable aux populations d'abord par la distribution gratuite des quantités de poissons dans les quartiers, villes et régions pauvres du pays. Actuellement, nous pouvons dire que la mer et le citoyen mauritanien ont commencé à se réconcilier et d'ici une dizaine d'années la cohabitation sera prospère.

Ce chapitre nous a montré que les produits de la pêche mauritanienne sont connus depuis belle lurette plus à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Ces produits sont consommés tant qu'en Europe et Asie qu'en Afrique. Des marchés européens, asiatique et africains reçoivent les différents produits de la pêche mauritanienne. Las Palmas, d'abord un marché pour les îles de Grand canaries, a été choisi comme plaque tournante des transactions et distributaire de ces produits vers les autres marchés internationaux.

A part la distribution des produits mauritaniens de la pêche, par Las Palmas, les ressources maritimes mauritaniennes sont connues internationalement à travers la coopération entre la Mauritanie et des Etats tiers ou des sociétés étrangères etc...

Chapitre VIII : *La pêche mauritanienne et la coopération internationale*

Introduction

La coopération internationale constitue l'un des principes fondamentaux de relations et droit international du développement. Animée par cette raison, la Mauritanie a conclu, depuis son indépendance, un très grand nombre d'accords concernant la pêche avec des partenaires étrangers. Ces accords établissent le plus souvent une coopération dans le domaine de la pêche maritime avec les pays développés. A cet effet, on peut affirmer que les accords de pêche passés par la Mauritanie avec des Etats non africains sont beaucoup plus nombreux que ceux conclus avec les Etats du continent africain. Ce choix s'est expliqué par deux raisons essentielles : la première est celle de la nécessité de développer ce secteur avec l'aide des Etats qui ont une forte expérience dans le domaine halieutique. La deuxième raison est celle de tirer une contrepartie que ce soit financière ou autres pour aider le nouvel Etat mauritanien à augmenter son budget national et maîtriser, à long terme, ses ressources maritimes.

Section 15 : *La première et la nouvelle génération des accords*

Dès les premières années de l'indépendance, la Mauritanie avait conclu avec le France et l'Espagne des accords de pêche. Ces accords sont les accords de la 1^{ère} génération. Cependant, depuis le début des années 1970, une nouvelle génération des accords est conclue avec des entreprises et des pays étrangers, ou avec un groupement d'Etats comme l'ex-URSS ou l'Union Européenne.

A- Les accords de première génération : *accords de réciprocité ou assimilation*

La conclusion de la Mauritanie de ces accords devait être motivée par la suite dans le cadre de son évolution notamment : pour un transfert de technologie, une assistance financière, l'équipement dans le domaine maritime...etc. Ces accords reconnaissent aux navires de chaque partie contractante le droit d'effectuer des opérations de pêche, dans la mer territoriale et la zone de pêche, librement : ce sont des accords de réciprocité conclus avec le gouvernement français au lendemain de l'indépendance, en 1961, et un autre accord conclu en 1964 avec l'Espagne.

A.1- L'accord de pêche conclu avec la France en 1961

Il se caractérise par l'institution de droits de pêche réciproque entre les deux Etats. Les pêcheurs des deux pays ont le droit d'accéder librement aux fonds de pêche de deux Etats, ceci, en vertu d'un accord signé à Paris le 19 juin 1961, il s'agit d'accords post indépendance dans lesquels se trouvait un accord sur la marine marchande.⁷⁶⁸ Les navires de pêche français jouissent donc, du même traitement que les navires mauritaniens en ce qui concerne la pêche en vertu d'une clause qui ne profitait à l'époque qu'aux pêcheurs français puisqu'il n'existait pas de mauritaniens dans la pêche industrielle. Les seuls mauritaniens qui s'adonnaient à la pêche au Nord et au Sud du pays, à cette époque, pratiquaient la pêche artisanale ou traditionnelle. Aussi, en plus de la liberté de pêcheur pour les français, ils bénéficiaient aussi d'un fiscal préférentiel prévu par un protocole signé le 14 février 1962.

L'accord de 19 juin 1961 a légitimé l'activité de navires français qui pêchaient dans les eaux mauritaniennes avant l'indépendance et de la suivre sans le moindre problème. Ces accords ont été appliqué jusqu'en 1973 lors de la dénonciation par la Mauritanie des accords de coopération avec la France conclus en 1961.⁷⁶⁹ Après cette dénonciation, les deux Etats avaient convenu néanmoins de continuer leur coopération en matière de pêche c'est ce qui apparaîtra (à l'article 6 de l'accord du le 15 février 1973, à la suite d'un échange de lettres intervenu le même jour⁷⁷⁰ : *« les navires de pêche français ont été provisoirement autorisés à continuer d'exercer leurs activités traditionnelles en matière de pêche à la langouste et la sardinelle dans les eaux territoriales mauritaniennes »*.

Ce nouvel accord, signé à Nouakchott le 15 mars 1973, est valable pour un an renouvelable par tacite reconduction. Le même accord imposait cette fois, aux navires français de pêche à l'obtention de licences délivrées par les autorités mauritaniennes ce qui symbolise la disparition définitive des clauses d'assimilation et de réciprocité initialement prévue dans l'accord de 1961. Cet accord obligeait les navires français d'embarquer trois

⁷⁶⁸ Accord de coopération en matière de marine marchande signé à Paris le 19 juin 1961.

⁷⁶⁹ Les accords de 19 juin 1961 sont consultables sur le suivant : <http://fothman.free.fr/ParPays/mr.html>

⁷⁷⁰ Échange de lettres relatives à la coopération économique et financière concernant l'exercice de la pêche par les marins français dans les eaux territoriales mauritaniennes du 15 février 1973 (voir annexe accords)

marins mauritaniens. La partie française s'engageait, dans le cadre de cet accord, à payer une redevance de 10\$US par TJB/an pour apporter son aide dans le domaine de la recherche, la formation et des industries.⁷⁷¹

1976, c'est l'année qui marquera le tournant décisif en matière de coopération dans le domaine de la pêche entre les deux pays. C'est ainsi que par une convention diplomatique de pêche conclue le 15 avril 1976 dans le cadre d'un échange de lettres consacrant l'accord des deux gouvernements sur les deux points suivants :

- ❖ Pour la période du 1^{er} mai 1976 au 30 avril 1979, les autorités mauritaniennes ont accepté de délivrer à l'armement français 12 licences sur la base d'une redevance annuelle fixée à 80\$US par TJB et l'obligation d'embarquer trois marins mauritaniens par navire.

- ❖ La partie française s'engageait aussi à fournir son aide dès 1976 dans le domaine de la recherche, des industries et de l'armement. En plus, le gouvernement français s'engage d'accorder 5 bourses de formation supérieure dans le secteur de la pêche pour l'année scolaire 1976-1977.

Enfin, du fait du transfert de compétence qui a lieu au niveau de la communauté européenne, cet accord de 1976 n'avait pas été renouvelé après son expiration en 1979. Toutefois dans le cadre de la coopération bilatérale, le gouvernement français a continué à apporter son aide pour l'assistance technique et scientifique au secteur des pêches national.

A.2- L'accord de pêche avec l'Espagne en 1964

Comme les français, les espagnols avaient l'habitude de pêcher dans la zone Nord Atlantique depuis de longues dates. Ainsi, du fait de la proximité des Îles des Canaries et de la présence espagnole au Sahara Occidental jusqu'en 1975, la flotte espagnole opérait traditionnellement dans les eaux situées au large du Maroc, du Sahara Occidental et de la Mauritanie. En 1962, après l'indépendance de la Mauritanie et l'adoption du premier code des pêches, les deux Etats ont négocié un accord pour réglementer la pêche espagnole dans les eaux mauritaniennes. Négociations qui avaient abouti le 14 février 1964 par la signature

⁷⁷¹ J.OULD MOHAMED, *op.cit* ; p.278.

de cet accord pour une durée de 50 ans.⁷⁷² Cependant, cet accord connaîtra par la suite plusieurs modifications compte tenu de sa durée et de l'évolution dans le domaine des pêches internationales.

Cet accord a autorisé les pêcheurs espagnols (Canariens) à pêcher dans les eaux territoriales. Il s'agissait d'un accord fondé sur la réciprocité comme cela a été le cas dans le cadre de l'accord de 1961 avec la France mais avec plus d'avantages pour la Mauritanie. En effet, l'accord avec l'Espagne prévoyait des contreparties financières. C'est ainsi que le gouvernement espagnol s'engageait à implanter un complexe industriel de pêche à Port-Etienne (Nouadhibou).⁷⁷³ Ce complexe, appelé IMAPEC (Industrie mauritanienne de la pêche) a été inauguré le 12 juin 1970 par le Président mauritanien (*voir photo 53*).

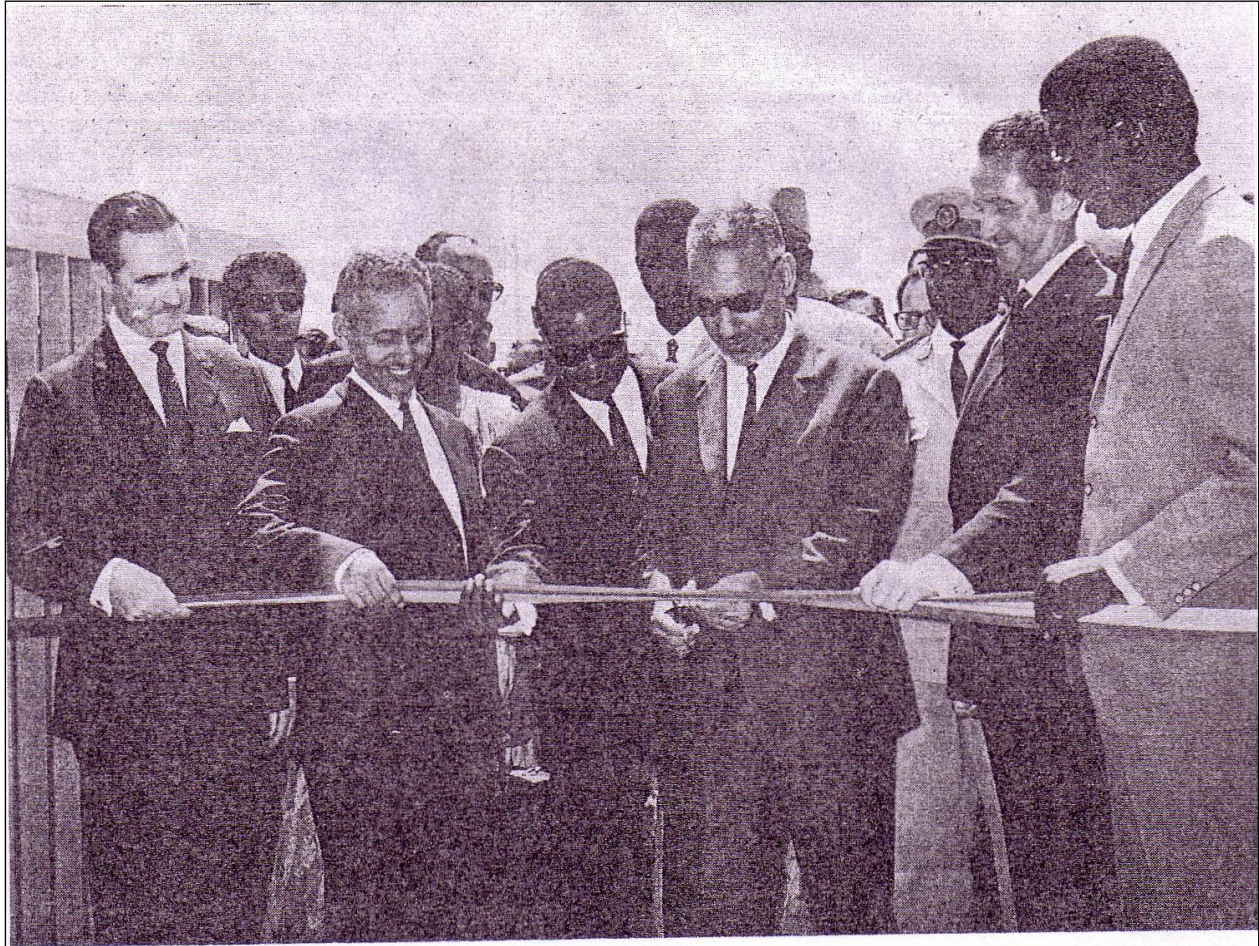
L'IMAPEC comprend au moment de son inauguration, quatre usines de salé-séché, de conserve, de la farine de poisson et une dernière pour la congélation. Malheureusement cette industrie est tombée en faillite en 1976. Cette réalisation constitue néanmoins, l'une des premières tentatives d'industrialisation du secteur de la pêche mauritanienne.

Ces deux accords avec la France et l'Espagne qualifiés d'accords de première génération avaient été suivis d'autres accords cette fois à contreparties généralisées. Ces dites accords de secondes générations consistaient à attribuer des autorisations de pêche connues sous le nom de licences de pêche.

⁷⁷² Jean CARROZ et Michel SAVINI, Les accords de pêche conclus par les Etats africains riverains de l'Atlantique, *Annuaire Français de Droit International (AFDI)*, volume 29, 1983, pp.674-709, p.697.

⁷⁷³ Papa Daouda FALL, L'industrie du poisson est en pleine expansion, *Revue Europe France Outre-mer* n°490, Novembre 1970, pp.41-42, p.41.

Photo 53 : L'inauguration du complexe IMAPEC, le 12 juin 1970, par le Président O.DADDAH en présence des représentants du gouvernement espagnol.



(Cliché : France-Europe Outre-Mer)

B- Les accords de la 2^{ème} génération : politique de licences et compensation

Ces accords avaient été conclus avec des gouvernements étrangers dont les navires intéressés battaient leurs pavillons. Il y a eu aussi des accords conclus directement avec des entreprises privées. Cette deuxième étape de coopération appelé accord de seconde génération consistait à remplacer les accords de réciprocité ou d'assimilation. C'est ainsi que ces accords accordaient des licences de pêche à des navires de pêche étrangers ou à des entreprises de pêche étrangères contre, cette fois-ci, des avantages concrets moins abstraits

que les précédents accords. Il s'agira de compensation appelée ici accords à contrepartie aux licences de pêches.

Il faut noter que cette solution a été suivie par de nombreux pays de la région d'Afrique⁷⁷⁴ qui leur permettaient de disposer de revenus financiers relativement sûrs et d'autres avantages. Dans cette nouvelle vision de la coopération en matière de pêche, la Mauritanie a signé plusieurs accords dans ce domaine en échange de certain nombre de compensation (paiement de redevances, formation de personnel, l'embarquement de mauritaniens à bord de bateau, investissement à terre, fourniture de certain service...). Ces accords ont été conclus aussi bien avec des pays du Sud qu'avec des pays du Nord.

B.1- La coopération en matière de pêche avec les pays du Sud

Comme nous l'avons déjà évoqué, la Mauritanie avait signé de nombreux accords bilatéraux en matière de pêche avec des pays du Sud et notamment africains. Cette coopération est justifiée soit pour de raisons de voisinage impliquant le déplacement traditionnel de groupe de pêcheurs artisanaux, la présence de stocks partagés, comme c'est le cas avec le Sénégal, Maroc et le Cap Vert, soit pour le besoin de renforcer la coopération fraternelle interafricaine, par exemple avec la Tunisie.

Néanmoins, la Mauritanie a coopéré dans le domaine de pêche avec de pays du Sud lointains, notamment des pays asiatiques comme la Chine et la Corée. Cependant, certains accords ne sont plus en vigueur et la coopération avec ces Etats (africains et asiatiques) n'a cessé de régresser au profit de la coopération avec les pays du Nord.

Nous procéderons à l'examen de cette coopération à travers quelques exemples les plus importants à savoir : les accords passés avec Sénégal, le Maroc, la Chine et la Corée.

B.1.1- Les accords avec le Sénégal

Avec le Sénégal, la Mauritanie partage les mêmes stocks halieutiques, mais la coopération mauritano-sénégalaise était informelle avant 1974, puisque, les pêcheurs sénégalais font preuve d'une mobilité extraordinaire dans toute la sous-région. Cette

⁷⁷⁴ Jean CARROZ et Michel SAVINI, idem.

mobilité est spectaculaire, par des migrations qui peuvent être proches ou lointaines, saisonnières ou durables, régulières ou non.⁷⁷⁵ Elle est liée à la nécessité de suivre les poissons mais également de profiter des débouchés dans certaines régions. En conséquence, les pirogues sénégalaises opéraient, depuis la nuit des temps, de façon intermittente en dehors de tout accord formel entre les deux pays tout au long de la côte mauritanienne.

Cet état de fait a conduit les deux gouvernements respectifs à conclure un accord dans le domaine de la pêche. Les modalités de cette coopération entre les deux pays ont commencé à Nouakchott en février 1974 et ont abouti à la signature d'un procès-verbal, le 16 janvier 1975, aux termes duquel les deux délégations avaient convenu que la formule la plus appropriée était d'accorder des droits réciproques pour les pêcheurs pratiquant la pêche artisanale maritime dans les eaux maritimes de deux pays.

Néanmoins, les négociations se sont poursuivies pour arriver à conclure un accord plus avantageux aux pêcheurs des deux nations. En 1980, la Mauritanie a autorisé quatre bateaux thoniers sénégalais à pêcher dans ses eaux maritimes à condition de :

- ✓ payer une redevance de 2 F CFA par kg de poisson pêché ;
- ✓ embarquer cinq marins et un observateur mauritaniens sur chacun des bateaux ;
- ✓ respecter la réglementation internationale en matière de maillage (140mm).

Trois ans plus tard, la Mauritanie et le Sénégal sont arrivés à signer un accord de coopération dans le domaine de pêche. L'accord du 11 août 1983,⁷⁷⁶ précise que la coopération concernera la pêche artisanale et industrielle, ainsi que l'échange d'informations scientifiques et statistiques sur les captures. Il mentionne aussi la coordination des programmes de recherche et la constitution de sociétés mixtes de pêche.

Cet accord reposait donc, sur le droit réciproque d'accès aux ressources biologiques des deux parties et il ne reconnaît ce droit qu'à l'égard des pêcheurs artisanaux. Cet accord a arrangé donc, tout le monde. Les pêcheurs sénégalais pêchaient dans les eaux mauritaniennes et les mauritaniens dans les eaux sénégalaises, notamment les pêcheurs wolof de N'diogo. Une partie de l'accord est destinée aux navires de la pêche industrielle qui

⁷⁷⁵ Chauveau, J. Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés, Kharthala, Paris, 2002, 383p, p.10

⁷⁷⁶ Voir la convention en annexes Accords

les obligeaient de payer un droit d'accès et de débarquer une partie de capture dans les ports mauritaniens.

La fermeture des frontières entre les deux pays en 1989 a suspendu l'accord de 1983. Les pêcheurs sénégalais ont souffert de cette fermeture surtout ceux de Saint-Louis. La législation mise en place par la Mauritanie depuis le début des années 1990 les met dans une situation économique impossible à laquelle ils ne pourraient pallier sans la contourner : les pêcheurs pêchent régulièrement illégalement dans les eaux mauritaniennes jusqu'au sud de la côte ouest-saharienne vers Dakhla-Laayoune au Sahara Occidental. Les fraudes deviennent alors des affaires d'Etats. Lors d'une rencontre au sommet de l'OMVS en 2001, les deux chefs d'Etats⁷⁷⁷ ont appelé les pêcheurs de Guet Ndar « au respect des contrats de pêche en vigueur ». L'Etat mauritanien accuse régulièrement les pêcheurs sénégalais « de pêcher illégalement dans les eaux territoriales de la Mauritanie »⁷⁷⁸

Cependant, il a fallu la mort d'un pêcheur tué par balle par les garde-côtes mauritaniens alors qu'il s'enfuyait en 2001⁷⁷⁹ pour que les parties et surtout les gouvernements des pays concernés s'efforcent de trouver une solution aux différends considérables, d'abord en restituant le matériel de pêche et depuis cet événement, les gouvernements négocient régulièrement en ce sens.

En février 2001, les deux pays ont signé un accord dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture. La partie mauritanienne a octroyé, pour une durée de six mois (juin à novembre 2001) 270 licences de pêche ciblant uniquement les espèces pélagiques à l'exclusion du mullet.⁷⁸⁰ Des autres licences de pêche individuelles ont été accordées, par la Mauritanie, pour chaque embarcation contre le paiement d'une redevance de 114, 34 Euros pour la pirogue de 13 mètres ou moins et 228,67 Euros pour la pirogue de plus de 13 mètres. Concernant l'activité de la pêche industrielle entre les deux pays, l'accord de février 2001, la Mauritanie a cédé 10 autorisations de pêche thonière à condition de payer une redevance de 3.100 Euros par mois et par navires.⁷⁸¹

⁷⁷⁷ Abdoulaye Wade de Sénégal depuis 2000 et Maaouya O/ Sid Ahmed Taya (1984-2005).

⁷⁷⁸ Le Quotidien sénégalais *Le Soleil* du 27 juin 2003

⁷⁷⁹ *Le Soleil* du 23 février 2001

⁷⁸⁰ Protocole d'application de la convention du 25 février 2001 entre le Sénégal et la Mauritanie, Article 2. (Voir annexe).

⁷⁸¹ Idem, Article 4.

Depuis la signature de cet accord, les autorités mauritaniennes ont décidé de renforcer le contrôle de sa frontière maritime avec le Sénégal, en installant un poste de brigade maritime à N'diogo, les conflits entre pêcheurs sénégalais et gardes côtes mauritaniennes, sont devenus récurrents. Les pêcheurs sénégalais font souvent des incursions dans les zones très poissonneuses de la Mauritanie, sans autorisation. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement sénégalais effectue, depuis la fin de l'accord de 2001, chaque année des démarches auprès de ses partenaires mauritaniens pour obtenir des licences de pêche de six mois qui donnent l'autorisation aux pêcheurs sénégalais.

De son côté et compte tenu de l'importance de la communauté sénégalaise de pêcheurs artisans exerçant en Mauritanie, cette dernière a essayé de développer sa coopération en matière de pêche avec son voisin du sud. C'est ainsi que plusieurs accords ont été signés sur la base de l'accord de 2001 dont le dernier date de février 2010.⁷⁸² Cet accord porte notamment sur l'octroi à la partie sénégalaise de licences pour 300 navires de pêche artisanale avec obligation de débarquement de 15% des captures en Mauritanie, et 10 licences au profit de bateaux de pêche industrielle pour le thon avec obligation de recruter des travailleurs mauritaniens à bord.

Malgré tous ces accords, des pirogues sénégalaises de pêche artisanale sont régulièrement arrêtées pour pêche illégale dans les eaux mauritaniennes au niveau de la zone frontalière Saint-Louis - N'Diogo. Ces incursions coûtent souvent aux pêcheurs sénégalais des arrestations et la saisie de leurs matériels.

Il convient de rappeler qu'en février 2010, un incident a opposé des gardes côtes mauritaniens à des pêcheurs sénégalais. Une vedette de la marine mauritanienne a chaviré au moment où elle poursuivait ces pêcheurs dans les eaux territoriales mauritaniennes. Un officier de la marine mauritanienne a trouvé la mort lors de cet incident.⁷⁸³ Il faut dire que depuis les événements douloureux d'avril 1989, les relations frontalières mauritano-sénégalaises sont dans une spirale tumultueuse et une suspicion persistante malgré les relations anciennes et multiformes qu'entretiennent les populations des deux pays. Enfin,

⁷⁸² Accords en 2002, 2004, 2006, 26 Mars 2008 et 2009.

⁷⁸³ *Journal Nauakchott-info* n° 1911 du dimanche 7 février 2010, p.3.

pour veiller à la bonne application des accords de pêche, signés entre les deux pays, une commission mixte qui comprend une sous-commission, a été créée en 2008.

B.1.2- La coopération avec le Maroc

La normalisation des relations maroco-mauritaniennes, après la reconnaissance du Maroc de l'indépendance de l'Etat mauritanien en 1969, était parmi les motifs de la signature de plusieurs accords de coopération avec ce voisin nord.

Après la suppression du Ministère marocain chargé de la Mauritanie et du Sahara, qui existe depuis janvier 1965, dans l'organigramme du gouvernement marocain du 4 novembre 1969 et l'accréditation d'un ambassadeur de la Mauritanie au Maroc en avril 1970,⁷⁸⁴ le Roi Hassan II du Maroc a accueilli le Président mauritanien OULD DADDAH à Casablanca, le 8 juin 1970, pour inaugurer une nouvelle ère de coopération appuyé par la signature d'un Traité de solidarité, de bon voisinage et de coopération économique entre les deux pays.⁷⁸⁵

Dès le mois juillet 1970, le rapprochement entre le Maroc et la Mauritanie a été renforcé par la signature d'une série d'accords de coopération entre les gouvernements de deux pays.⁷⁸⁶ Parmi les accords signés le 9 juillet 1970 à Rabat au Maroc, un accord concerne la pêche maritime.⁷⁸⁷ Cet accord prévoyait notamment l'encouragement à la constitution de sociétés mixtes entre les deux pays dans les domaines de la construction navale, l'armement à la pêche, la commercialisation et transformation des produits de la pêche et de la promotion des industries de pêche.⁷⁸⁸

Aux termes de cet accord, chacun des deux pays peut, sur demande, obtenir des autorisations de pêche dans les eaux territoriales de l'autre, pour des navires de pêche appartenant à des armateurs nationaux ou à des sociétés nationales. Les navires

⁷⁸⁴ Latifa FACEH, Les relations maroco-mauritaniennes de 1960 à 1975, Thèse Relations internationales, univ. Paris1, 1983, 316p, p.231.

⁷⁸⁵ Christine ULRICH et Pierre Michel EISEMANN, Index chronologique des documents intéressant le droit et les relations internationales, parus à la Documentation française entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1970, Annuaire Français de droit international, volume 16, 1970. pp. 1223-1246, p.1241.

⁷⁸⁶ On peut citer : -Accord relatif aux transports aériens signé le 09 juillet 1970 ; - Accord commercial signé le 9 juillet 1970 ; Accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique signé le 10 février 1972 ; Deux accords financiers signés successivement le 7 mars et le 16 décembre 1975, etc....

⁷⁸⁷ *Journal Officiel de la RIM* du 24 mars 1971, p.428.

⁷⁸⁸ Accord en matière de pêche maritime entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie du 9 juillet 1970, article 1.

appartenant à chacune des parties pourront utiliser les installations portuaires de l'autre partie, aux fins de réparations, approvisionnement ou stockage des produits de pêche.⁷⁸⁹

En vertu de cet accord, le Maroc s'est engagé d'apporter une aide sur les plans de l'assistance technique et de la formation professionnelle à la Mauritanie en réservant des places et bourses dans les écoles maritimes marocaines aux étudiants et stagiaires mauritaniens. En 1978, sur la base de cet accord, la Maroc a demandé à la Mauritanie de lui octroyer une cinquantaine de licences de pêche pour ses nationaux, mais cette dernière ne lui a consentie que 39 licences pour une validité de deux mois.⁷⁹⁰

Les résultats de l'application de cet accord ont été ressentis surtout dans le domaine de la formation des cadres mauritaniens. Ces derniers ont été envoyés dans les écoles de la marine marchande marocaine d'Agadir et de Safi pour le premier cycle, et dans l'école nationale des officiers de la marine marchande de Casablanca pour le second cycle. La promotion de 1977 comprenait 6 élèves dont 3 sortis d'Agadir et les 3 autres sont sortis de Casablanca. Une augmentation de nombre de sortant est constatée dans la promotion de 1978 qui comprenait 10 élèves.⁷⁹¹ Cet accord a été suivi par un autre, en mars 1978, qui va dans la même perspective que le précédent puisqu'il a eu pour but la création d'une société mixte de pêche entre les deux pays. Mais cette société, malgré la prise en charge totale de son financement par la partie marocaine, n'a jamais vu le jour.

La guerre du Sahara et les pouvoirs des militaires de 1976 à 1985, ont été des obstacles devant le renforcement de la coopération entre les deux pays. Depuis l'année 1985 et la position de neutralité par apport au conflit saharien, les deux pays ont pu renouveler les accords de coopération dans plusieurs domaines de développement. Dans le secteur de la pêche, des accords ont été signés entre le CNROP et quelques organismes de recherche marocains. En 2000, une Haute Commission maroco-mauritanienne a été créée pour répondre au souhait des deux voisins de consolider leurs liens historique et économique. Sur le plan économique, les deux parties ont conclu des accords sur la santé et les ressources humaines. En 2002, à l'issue de la 2ème session de cette haute commission

⁷⁸⁹ Idem, articles 3 et 4.

⁷⁹⁰ Mohamed B.MAKHOUKHI, La coopération entre le Maroc et la Mauritanie : 1970-1979, Mémoire DESS, univ. Paris 1, 1979, 178p, p.91.

⁷⁹¹ B.MAKHOUKHI, idem, p.85.

qui a eu lieu à Rabat, quelques accords de coopération ont été conclus dans les domaines du commerce, industrie, énergie, transport, justice, communication, formation professionnelle.

La coopération dans le domaine de la formation professionnelle a été l'occasion, pour la Mauritanie, d'envoyer encore, depuis 2002, des cadres et des stagiaires, issus du secteur de la pêche, pour des formations dans les centres et instituts de formations du Maroc. Entre 2002 et 2007, l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM), (ex-ISTPM), d'Agadir a réalisé des stages de formation au profit de 34 mauritaniens⁷⁹² dans des domaines qui touchent le secteur de la pêche.

D'une manière générale, les deux pays n'ont cessé de coopérer depuis la normalisation de leurs relations. Un cadre juridique a été créé, en 2005, à travers des traités qui touchent plusieurs domaines dont la pêche. L'intérêt était porté par les investisseurs des deux pays. En 2006, des grandes sociétés marocaines se sont installées en Mauritanie et des groupes économiques mauritaniens au Maroc, dans le domaine de l'industrie, du commerce et de la pêche.

Depuis la fin de 2005, le groupe mauritanien AON⁷⁹³ dispose d'une unité de traitement de poissons et une autre d'emballage à Dakhla. Ce même groupe a signé une convention à Nouakchott en 2005 avec un investisseur marocain pour la création d'une société mixte de pêche. Cette société n'a pas fonctionné car le secteur de la pêche au Maroc connaissait des arrêts consécutifs à la nouvelle politique d'aménagement et l'investisseur marocain n'a pas respecté certaines conditions de la convention.⁷⁹⁴

B.1.3- L'accord avec la Corée du Nord

En 1981, un accord a été adopté entre la Mauritanie et la Corée du Nord. Cet accord établissait des conditions d'accès à la ZEE maritime pour les bateaux de pêche coréens

⁷⁹² Source : direction de la formation au MPEM, 2008.

⁷⁹³ Le groupe AON a été créé en 1950 à partir des activités commerciales en Mauritanie et dans la sous-région par son actuel président-directeur général, Abdallahi Ould Noueigueid. Dès 1974, il décide de diversifier ses activités. Il crée la société ERB, spécialisée dans la construction et les travaux publics. AON, aujourd'hui présent dans des secteurs tels que la pêche, la finance, l'industrie, l'agro-industrie, l'agriculture, les nouvelles technologies, les services, l'immobilier, et le transport terrestre. A titre de information : l'AON, MAOA (Mohamed Abdellahi Ould Abdellahi) et BSA (Bouamatou Sociétés Anonymes) sont les trois groupes d'affaires les plus importants du pays.

⁷⁹⁴ Tandia Anthioumane, Entretien avec Mohamed Ould Noueigueid, directeur général du groupe AON : Nous n'avons pas de rapports avec le Polisario, Journal La Gazette du Maroc n° 439 du 26 septembre 2005,

jusqu'à un tonnage global de 4500TJB et sur la base d'une redevance de 450\$US est demandé pour chaque TJB.

Les navires coréens étaient obligés de débarquer toutes leurs captures à Nouadhibou et le transbordement en rade sous contrôle douanier était assimilé au débarquement. Les armateurs coréens devaient aussi payer une taxe de 120 \$ pour chaque tonne de poisson exporté. Enfin, la Corée devait verser un million de dollars américains par an pour la confection d'un chantier naval à Nouadhibou.

B.1.4- Les accords avec la Chine

La Mauritanie et la Chine entretiennent depuis 1965 de solides relations bilatérales qui se sont développées au fil des décennies que durent ces relations privilégiées et mutuellement avantageuses qui ont résisté aux multiples mutations que connaît le monde. Les deux pays sont liés par des relations multisectorielles dans le domaine commercial, agricole, sanitaire, énergétique, de la pêche et des infrastructures.

Par exemple, dans le domaine des infrastructures, la Chine a réalisé d'importantes infrastructures qui sont encore aujourd'hui, plusieurs dizaines années après leur réalisation, d'importants piliers du développement économique et social du pays. Parmi ces réalisations, la plus importante est assurément, comme nous l'avons signalé en haut, le Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (mauritano-chinoise) qui permet d'accueillir les bateaux de gros tonnages pour assurer l'approvisionnement régulier du pays et même de pays voisins, tels que le Mali qui est totalement enclavé et n'a aucune façade maritime. La Chine a aussi construit beaucoup de bâtiments publics (Musée national, l'hôpital national de Nouakchott, palais présidentiel, résidence du Premier ministre « transformé en hôpital en 2009 », des écoles, etc...).

Les liens entre les deux pays connaissent, depuis le début des années 90, un renforcement et leurs relations de coopération économique se développent, notamment en matière d'infrastructures portuaires et de pêche. Dans ce dernier secteur, la coopération entre la Chine et la Mauritanie dans le domaine de la pêche remonte à 1991. Cette coopération est organisée par l'accord du 22 août 1991 signé à Nouakchott. Il s'agit d'un

accord qui met l'accent sur le volet du renouvellement de la flotte mauritanienne. Il prend en compte d'autres volets comme la formation, la surveillance maritime, la recherche scientifique et la transformation des produits halieutiques à travers une société mixte créée par les deux pays.

La partie s'engageait à son tour de délivrer des autorisations de pêche aux 38 bateaux chinois, dont 37 affrétés par des privés mauritaniens pour la pêche de fond et un navire pour la pêche pélagique.

Depuis la signature de cet accord, la Chine n'a cessé d'aider le secteur de la pêche mauritanien. Après la création d'une société mixte de pêche entre les deux pays, la Mauritanie a signé le 14 mars 2010, avec le groupe étatique chinois Poly Technologies Inc. un protocole d'accord d'investissement dans le domaine des pêches.⁷⁹⁵

Les investissements projetés comprennent une usine moderne de transformation de poisson d'une capacité de production de 44.000 tonnes par an. Ils comprennent également la construction de bateaux adaptés à la pêche côtière et artisanale et le développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée à partir des espèces pélagiques, comme les sardinelles, à faible valeur commerciale.

Selon l'AMI (agence mauritanienne de l'information), ces investissements chinois auront des répercussions importantes sur l'économie nationale en offrant 2500 emplois directs, le débarquement des produits des ressources pélagiques et le transfert des technologies. Ce transfert permettra à la Mauritanie d'avoir une main d'œuvre mauritanienne hautement qualifiée dans les domaines de la transformation des produits de la pêche, de la construction navale, de la maintenance des machines et du management.

B.2- La coopération en matière de pêche avec les pays du Nord

La régression de la coopération avec les pays du Sud au profit de ceux du Nord s'explique bien évidemment par le fait que, parmi les motivations de la coopération internationale mauritanienne en général (particulièrement dans le domaine des pêches). Il est essentiel de trouver les moyens financiers et techniques pour le développement du

⁷⁹⁵ Signature d'un protocole d'accord dans le domaine de la pêche avec la Chine, *Agence Mauritanienne de l'Information (AMI)*, 14 mars 2010.

secteur de la pêche et l'assurance d'une exploitation optimale des ressources halieutiques, c'est-à-dire, la coopération avec des pays qui peuvent apporter les moyens pour atteindre ces objectifs. Cette coopération avec les pays du Nord a fait l'objet de plusieurs accords intergouvernementaux ou avec des entreprises internationales. Nous étudierons les exemples d'accords passés entre les gouvernements de la Mauritanie et ceux de la Grèce, la Roumanie, le Portugal, l'ex-URSS et nous terminerons avec les accords passés avec l'Union Européenne.

B.2.1- L'accord avec la Grèce

La Grèce est l'un des premiers pays à avoir conclu des accords de pêche avec la Mauritanie après la France et l'Espagne. C'est ainsi qu'un premier accord, de coopération en matière de pêche maritime et industrialisation des produits de la pêche, est conclu à Tunis le 28 juillet 1966 avec l'ambassadeur de la Mauritanie en Tunisie. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement mauritanien s'y engageait à autoriser des bateaux de pêche grecs (à l'exclusion des bateaux usines et chalutiers congélateurs) à pêcher dans les eaux mauritaniennes moyennant une contrepartie notamment de : ⁷⁹⁶

- ✓ Paiement d'une redevance fixée à 15\$US par TJB/an.
- ✓ La vente à prix courant sur le marché local d'un minimum de 25% des prises.
- ✓ La formation, la rémunération et la couverture sociale de nationaux mauritaniens de 25% au moins de l'équipage de chaque bateau.

Cependant, il faut noter que cet accord n'avait jamais reçu d'application effective. Il a été d'ailleurs remplacé par plusieurs accords. C'est le cas de l'accord signé à Nouakchott le 20 juin 1969 pour une durée de 5 ans comportant aussi des contreparties modifiées à son tour par des procès verbaux signés respectivement le 28 septembre 1970, le 20 décembre 1971 et le 20 janvier 1973. L'accord de 1969 avait fini par être remplacé par un autre accord conclu cette fois à Athènes le 28 juin 1974 pour une durée de 5 ans.

Ce dernier accord avait connu lui aussi les mêmes vicissitudes que les précédents pour son application, il sera remplacé à son tour, par un sixième accord conclu le 1^{er} avril

⁷⁹⁶ Jean CARROZ et Michel SAVINI, *idem*, p.

1977 à Athènes pour la même durée. Enfin, pour la liquidation définitive des matières de suspens résultats de l'annulation de cet accord, la partie hellénique s'était engagée à payer une somme forfaitaire de 500.000\$US en guise de compensation du préjudice que pourrait entraîner cette annulation.⁷⁹⁷

B.2.2-L'accord avec la Roumanie

La coopération entre la Mauritanie et la Roumanie en matière de pêche a été exprimé par un accord de 5 ans signé à Bucarest le 26 juin 1974. Il s'agissait d'un accord contenant des dispositions générales et la volonté de coopération des deux parties.

En échange de licences de pêche accordées par la Mauritanie, la Roumanie devait apporter son aide technique et scientifique en vue de développement des industries de pêche à terre et des infrastructures portuaires nécessaires à ces industries ainsi que l'instruction des marins mauritaniens. Le 26 juillet 1977, un autre accord a été signé à Nouakchott pour une durée d'un an entre les deux parties et qui autorisait six bateaux congélateurs de pêche pélagique roumains à pêcher dans la zone sud des eaux mauritaniennes. En contrepartie, la Roumanie s'engageait à :⁷⁹⁸

- ✓ Payer une redevance de pêche de 160\$US par TJB et le reste sous forme d'équipement et matériels.

- ✓ Débarquer à Nouadhibou, pour l'approvisionnement des industries à terre, d'une quantité de poisson frais calculée sur la base de 800kg par TJB/an sous peine de paiement de pénalités de 100\$US par tonne non débarquée.

- ✓ Embarquer, nourrir, rémunérer, assurer contre les accidents de travail et les maladies professionnelles et la formation de cinq marins mauritaniens par bateau.

- ✓ A communiquer les statistiques de pêche de bateaux roumains suivant des formulaires d'un modèle donné.

La partie roumaine a respecté la majorité des conditions de cet accord et la coopération entre les deux pays n'était pas interrompue après l'instauration de la NPP et elle a pu même se poursuivre dans le cadre d'une société mixte.

⁷⁹⁷ A.KANE, op.cit, p.404.

⁷⁹⁸ Attilio GAUDIO, Le Dossier de la Mauritanie, N.E.Latines, Paris, 1978, 400p, p.218.

B.2.3- L'accord avec l'ex-URSS

Les coopérations mauritano-soviétiques dans le domaine de la pêche ont manifesté au départ par un accord conclu le 15 février 1975 signé à Nouakchott pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de cet accord, la Mauritanie s'engageait à accorder 50 licences⁷⁹⁹ de pêche aux navires de l'ex-URSS.

Cet accord a été catastrophique pour le trésor mauritanien car, les licences ont été accordées gratuitement sans la moindre redevance et les captures des bateaux congélateurs peuvent être transbordés en mer et exportés sans vérification ni contrôles.

En revanche, le gouvernement de l'URSS s'engageait en contre partie à :

- ✓ Contribuer à l'approvisionnement des industries de Nouadhibou en poisson.
- ✓ Assurer la formation de cadres et perfectionnement de marins mauritaniens.
- ✓ Embarquer sur chaque bateau au moins cinq marins nationaux.

Exceptionnellement, cet accord comportait un volet scientifique très important pour le secteur de pêche surtout à cette époque. Ce volet consistait :

- ✓ A procéder à l'étude des ressources halieutiques des eaux territoriales mauritaniennes par l'envoi d'un bateau de recherche équipé de matériel technique et du personnel scientifique nécessaire.

- ✓ A réaliser un centre d'étude et de recherche scientifique dans le domaine de l'océanographie et des pêches à Nouadhibou.

- ✓ Enfin, céder à la Mauritanie deux vedettes garde-côte équipées pour la surveillance des eaux territoriales et à assurer la formation de ses équipages.

- ✓ Assurer la formation de 10 spécialistes mauritaniens dans le domaine de la recherche scientifique et de l'industrie de pêche.

Au cours de la durée de la validité de cet accord, d'autres procès-verbaux, signés le 30 décembre 1975, mai 1976 et mars 1977, faisaient le point des problèmes découlant de l'application de l'accord.

⁷⁹⁹ 35 licences pour des bateaux de tonnage moyen et 15 licences pour les bateaux congélateurs.

Parmi les réalisations de cet accord, nous pouvons noter la construction du premier centre scientifique de recherche océanographique et des pêches qui est l'ancêtre de l'IMROP et la formation de nombreux cadres et spécialistes mauritaniens dans ce domaine.

Après l'expiration de cet accord, les deux pays ont signé un nouvel accord le 1^{er} mai 1980 pour une période de trois mois. Cet accord autorisait une flottille de 20 chalutiers congélateurs à pêcher dans les eaux mauritaniennes moyennant une redevance de 120 \$US par TJB et l'embarquement de cinq marins et un contrôleur des pêches ainsi que la construction d'un complexe frigorifique. A la fin de cette période, les deux parties ont passé vers un autre système de coopération, celui des sociétés mixtes. En janvier 1981, la flottille soviétique a travaillé sous affaitement pour approvisionner la société mauritano-soviétique de pêche (MAUSOV).⁸⁰⁰

Après l'éclatement de l'URSS en 1991, la Mauritanie a continué sa coopération avec les deux Etats qui possédaient la quasi-totalité de la flottille opérant déjà dans les eaux mauritaniennes sous pavillons URSS, à savoir : la Russie et l'Ukraine. Avec ces deux Etats, la Mauritanie a conclu deux accords signés respectivement le 27 juin et le 11 avril 1993. Ces deux accords ont remplacé l'accord du 31 janvier 1981 qui prévoyait une coopération dans plusieurs domaines, notamment dans le développement de la pêche maritime, de la transformation, de la commercialisation et de la recherche scientifique.

B.2.4- L'accord avec le Portugal

En avril 1975, des négociations ont été commencées pour un accord de pêche entre les deux pays. Ces négociations ont duré presque un an. Le 12 mars 1976, un accord de coopération dans le domaine de pêche maritime a été signé à Nouakchott. Dans le cadre de cet accord, la Mauritanie s'était engagée à accorder des licences de pêche à des bateaux portugais et en contrepartie, le gouvernement portugais s'était engagé à apporter sa contribution dans le développement des pêches en Mauritanie par la participation à l'amélioration de l'infrastructure marine de pêche à savoir :

- ✓ La contribution au ravitaillement des industries locales de pêche en poisson.

⁸⁰⁰ Accord de coopération dans le domaine de la pêche maritime entre le gouvernement de l'Union Soviétique et le gouvernement mauritanien, signé le 31 janvier 1981.

✓ L'embarquement et la formation de nationaux mauritaniens à bord de navires portugais.

✓ La formation d'étudiants et stagiaires mauritaniens dans les universités et écoles professionnelles portugaises.

Là aussi, comme dans le cas de la Grèce, lors des réunions des commissions mixtes, il a été constaté que certains engagements de la partie Portugaise n'étaient pas remplis. Ainsi, lors d'une rencontre luso-mauritanienne qui a eu lieu au mois de janvier 1980 à Nouakchott, la partie mauritanienne a exposé ses nouvelles vues et conditions en matière de pêche après l'adoption en 1979 de la NPP.

Cette politique préconisait la suppression des licences de pêche à partir de 1980 et la constitution de sociétés d'économie mixte intégrées avec des parts étrangères et le débarquement de captures et leurs commercialisations à partir de Nouadhibou. C'est ainsi que la partie portugaise avait fait état des difficultés que lui posait l'intégration de sa flotte à ces nouvelles conditions. Cependant, les deux parties ont signé, le 2 janvier 1980, un procès-verbal donnant l'autorisation aux navires portugais de continuer à pêcher dans les eaux mauritaniennes jusqu'au 30 juin de la même année.

L'accord donc, est arrivé à terme et la CEE a pris le relais des pays de l'Europe occidentale dans les négociations en vue de conclure des accords dans le domaine des pêches permettant à ses membres de continuer à pêcher dans les eaux nationales mauritaniennes.

B.2.5- Les accords avec l'Europe

En novembre 1976, une résolution du Conseil européen mettait fin à la compétence des Etats membres de négocier et de conclure individuellement des accords de pêche avec les pays tiers à partir du 1^{er} janvier 1977.⁸⁰¹ Les compétences dans ce domaine ont été depuis transférées du niveau étatique au niveau communautaire

En 1978, la CEE de neuf Etats membres⁸⁰² avait entrepris des négociations avec des pays africains dont la Mauritanie en vue de la conclusion des accords de pêche globaux. Elle

⁸⁰¹ Résolution du Conseil, du 3 novembre 1976, *Journal officiel* n° C 105 du 07/05/1981.

⁸⁰² Neufs Etats membres sont : Allemagne, Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, France, Italie, Danemark, Irlande et Royaume-Uni.

signe dès le 15 juin 1979 un accord avec le Sénégal. Cet accord de réciprocité sera suivi en 1980 par l'accord avec la Guinée Bissau et avec les Seychelles en 1984.⁸⁰³

Avec la Mauritanie, la Communauté désirait obtenir des autorisations pour une centaine de navires. Les deux parties n'avaient pas pu conclure un accord à cette date du fait que la Mauritanie, dans le cadre de son développement de la politique des pêches, venait de décider la suppression en 1978 de la politique des autorisations (licences), remplacée par la NPP d'octobre 1979, pour encourager les armements communs à travers les sociétés mixtes de pêche. Le premier janvier 1986, marque un tournant important dans les négociations entre la CEE et la Mauritanie, il correspond à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE. L'armement de ces deux Etats opérait déjà par une gamme d'accords bilatéraux dans les eaux nationales mauritaniennes.

Une année plus tard, le 14 mai 1987 un accord de coopération en matière de pêche maritime a été signé entre les deux parties mauritanienne et européenne. Cet accord constitue donc, l'aboutissement de négociations entreprises depuis 1978 entre la Mauritanie et l'actuelle UE. Depuis la signature de l'accord de 1987, l'Union Européenne et la Mauritanie ont des relations privilégiées, et leur coopération en matière de pêche s'est de plus en plus développée à travers les accords et protocoles bilatéraux qui ont liés, et lient encore aujourd'hui, les deux parties depuis 1987. Ces accords et protocoles peuvent être classés en deux cycles : le premier allant de 1987 à 1996 et le second de 1996 à aujourd'hui.

B.2.5.1- Le premier cycle de coopération entre la CEE et la Mauritanie

Ce cycle a commencé avec la signature de l'accord du 14 mai 1987. Cet accord a posé les principes généraux de la coopération entre la Communauté Européenne et la Mauritanie en matière de pêche.

Dans son introduction, l'accord a fait référence aux droits souverains qu'exerce l'Etat côtier (en l'occurrence la Mauritanie) sur les eaux relevant de sa juridiction aux fins de l'exploitation, de l'exploration, de la conservation et de la gestion des ressources vivantes en vertu des règles du droit international de la mer. Aussi, la Communauté européenne s'est

⁸⁰³ T. VALLEE, A.E.KANE, P. GUILLOTREAU, Impact de la dépendance des pays pauvres à l'égard des aides financières de l'Union Européenne dans la gestion des pêcheries, Institut d'économie et de management de Nantes, *non datée*, 22p, p.3.

engagée à respecter la réglementation régissant les activités de pêche dans la ZEE mauritanienne.

De sa part, la Mauritanie a autorisé l'exercice de la pêche dans sa ZEE par les navires de la Communauté moyennant une contribution financière. Les conditions d'exercice de pêche et les modalités de cette contribution sont définies par un protocole annexé à l'accord.

Deux autres protocoles d'accord ont été conclus respectivement le 31 juillet 1990 et le 30 juin 1993 fixant les possibilités de pêche et la contribution financière prévues dans l'accord. A chaque fois les deux parties ont essayé d'apporter des modifications en tenant compte des résultats de la période précédente et surtout de la situation des stocks exploités.

➤ **Le premier accord**

Cet accord a été conclu pour une durée de trois ans allant de 1^{er} juillet 1987 au 30 juin 1990. Ce protocole a autorisé les navires de la Communauté européenne de pêcher toutes sortes d'espèces à l'exception de quelques espèces de fond et les céphalopodes. En contrepartie, la CEE a accordé une compensation financière fixée à 20.250.000 Ecus payables en trois tranches annuelles. En outre, la CEE devait participer au financement de programmes scientifiques et techniques pour un montant de 600.000 Ecus, et à la formation en octroyant six bourses dans les diverses disciplines scientifiques, techniques et économiques de la pêche dispensés par les établissements de ses États membres.⁸⁰⁴

Il est aussi prévu dans cet accord, une redevance de 20 Ecus à la charge de l'armateur par chaque tonne pêchée pour les navires thoniers et palangriers de surface. Les licences de ces navires ne peuvent être délivrées qu'après versement au trésor mauritanien d'une somme forfaitaire de 2.000 Écus par thonier canneur et par palangrier de surface, par an, équivalente aux redevances pour 100 tonnes de thon pêché par thonier canneur par an

⁸⁰⁴ Articles 3,4 et 5 du Protocole fixant les possibilités de pêche et la contribution financière pour la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990, *In Accord entre la Communauté économique européenne et la République islamique de Mauritanie concernant la pêche au large de la Mauritanie - Protocole fixant les possibilités de pêche et la contribution financière pour la période du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990, Journal officiel de l'UE n° L 302 du 24/10/1987 p. 0026 - 0035*

et 100 tonnes d'espadon pêché par an par les palangriers de surface.⁸⁰⁵ Ces licences sont délivrées pour une période de douze mois renouvelables.

Pour les autres navires qui pêchent d'autres espèces, des redevances varient selon les espèces pêchées et tous les navires sont obligés de déclarer leurs captures mensuellement au CNROP ainsi que l'obligation d'embarquer des matelots/marins pêcheurs mauritaniens pendant la durée de leurs activités de pêche dans la zone de pêche de la Mauritanie. Le pourcentage est fixé pour chaque navire à 35 % du personnel non officier affecté à la conduite ou aux opérations de pêche, aux conditions de rémunération applicables aux marins des navires mauritaniens. L'accord a déterminé aussi les zones de pêche pour chaque famille de poisson, les dimensions de filets, l'inspection et le contrôle exercé, en mer, par des agents chargés de ces activités.

Les dispositions de cet accord ont été mises à jour à de nombreuses occasions par une série de protocoles qui couvrait la période 1993-1996. Une addition au protocole 1993-1996 a été adoptée pour la période allant du 15 novembre 1995 au 31 juillet 1996.

➤ **Les protocoles de 1990 et 1993**

Le premier protocole d'accord (1^{er} août 1990 au 31 juillet 1993) est pour une durée de 3 ans et il a prévu l'accès de 25 thoniers senneurs congélateurs et 38 thoniers canneurs et palangriers de surface. L'innovation de ce protocole réside dans la participation des thoniers senneurs congélateurs qui n'étaient pas inclus dans la flotte prévue à l'accord de 1987. En plus, les senneurs et chalutiers pélagiques voient leurs possibilités de pêche augmentées de 35.000 TJB par mois,⁸⁰⁶ alors que les possibilités offertes aux langoustiers se voient réduites.⁸⁰⁷

L'augmentation de la compensation a été prévue aussi dans ce protocole. Elle est fixée à 27.750.000 Ecus payables en trois tranches annuelles. Il y est également prévu un montant de 900.000 Ecus pour les programmes scientifiques et 360.000 Ecus pour les

⁸⁰⁵ L'annexe de l'Accord.

⁸⁰⁶ Protocole fixant les possibilités de pêche et la contribution financière prévues dans l'accord entre la Communauté économique européenne et la République islamique de Mauritanie concernant la pêche au large de la Mauritanie pour la période du 1^{er} août 1990 au 31 juillet 1993, *Journal officiel n° L 117 du 10/05/1991 p. 0015 – 0019*, Article 1.

⁸⁰⁷ Cette décision résulte en effet de la volonté commune des deux parties de conserver les stocks des langoustes. Il est aussi prévu, pour la première fois, l'interdiction de la pêche à la langouste du 1^{er} juillet au 30 septembre, correspondant à la période de reproduction de cette espèce.

bourses d'étude et la formation.⁸⁰⁸ Le droit de licence est maintenu, comme dans l'accord de 1987 à la même redevance par tonne et pour les thoniers et palangriers de surface. En revanche, cette redevance a été doublée pour les autres pêcheries. D'ailleurs, le protocole a autorisé l'extension des zones de pêche interdites aux navires de la Communauté européenne.⁸⁰⁹

Le deuxième protocole est pour une durée de trois ans (1^{er} août 1993 au 31 juillet 1996) et il est moins avantageux pour la Mauritanie mais il a réduit l'effort de pêche dans ses eaux maritimes. Une réduction des navires européens est décidée mais en revanche, une autorisation pour la pêche des espèces démersales a été inclus dans ce protocole. Dans ce protocole, la Communauté européenne finit par obtenir une dérogation spéciale pour 42 chalutiers céphalopodiers.

La compensation financière octroyée à la Mauritanie a diminué pour être que 24.740.000 Ecus, 300.000 Ecus pour la formation et bourses d'étude. Cependant, le montant destiné au financement des programmes scientifiques est resté inchangé. Le total de cette compensation financière est de 25.940.000 Ecus alors que celle du protocole précédent s'élevait à un total de 37.110.000 Ecus. Les résultats de l'accord du 14 mai 1987 et ses deux protocoles de renouvellement peuvent être résumés dans les points suivants :

1. D'abord, il faut souligner que dans le cadre de ses accords de pêche, la Mauritanie a négocié des débarquements obligatoires d'une certaine quantité des prises. Ces débarquements servent à alimenter les industries à terre du pays côtier et à approvisionner le marché intérieur. Elles génèrent des activités spécifiques avant même la prise en charge du produit par les usines de traitement et de congélation. Dans le cadre de ces trois protocoles d'accords (1987, 1990 et 1993) la Mauritanie n'a négocié aucun débarquement des navires de l'union européenne. Elle affichait dans ses politiques de pêche une priorité des débarquements des navires opérant dans sa ZEE. Dans ce cas, la signature des protocoles à l'accord de pêche entre l'UE et la Mauritanie a des effets négatifs sur l'approvisionnement du marché national, la situation étant aggravée par le fait que les flottes nationales, tant industrielles qu'artisanales, ciblent elles aussi en priorité les espèces

⁸⁰⁸ Articles 2,4 et 5 du même protocole.

⁸⁰⁹ Cf. l'annexe de ce Protocole, lettres F et G.

destinées aux marchés d'exportation. Ainsi donc, toutes les flottes bafouent les prérogatives d'approvisionnement du marché national. Ce constat est d'autant plus alarmant que c'est un des arguments repris régulièrement dans la plaidoirie de la FNP et des ONG mauritaniennes dénonçant les accords de pêche européens.

2. Ces trois accords ne prévoyaient aucun programme d'évaluation en commun des ressources halieutiques mauritaniennes et aucune aide à la pêche artisanale.

3. C'est vrai que l'embarquement de marins nationaux a toujours été une exigence pour la Mauritanie. Mais, la plupart des armateurs européens conformément aux clauses du contrat (ANNEXE) préfèrent souvent verser aux cosignataires le salaire des marins sans les embarquer de façon à éviter de faire escale au port de Nouadhibou.

4. La compensation financière a permis d'augmenter dans les années 90 les dépenses dans les secteurs de l'éducation et de la santé, alors que le pays était étranglé par une politique de restriction monétaire. La Mauritanie s'est engagée en 1985 dans une politique d'ajustement structurel visant à rétablir les équilibres macroéconomiques à travers une politique de stabilisation et à faire revenir la croissance durable au moyen de réformes structurelles axées sur un recentrage progressif du rôle de l'Etat sur ses missions normales, son désengagement de la sphère productive et l'assainissement de l'environnement des affaires afin de stimuler l'initiative privée.⁸¹⁰

La grande majorité donc, de ces compensations, auxquelles il faut ajouter les redevances payées par les armateurs, permettent à la Mauritanie de réduire son déficit budgétaire, de soutenir sa balance des paiements et de disposer de budgets d'investissement conséquents. Une petite partie des fonds est également allouée à des actions axées sur le secteur des pêches. Ces actions ont deux fonctions: elles permettent à la Mauritanie de compenser les frais induits par la gestion de la ressource (recherche, surveillance et formation) et sont utilisées pour le développement du secteur des pêches (formation et projets ciblés). Le ciblage de la compensation permet ainsi aux institutions nationales d'entreprendre des programmes d'évaluation des stocks, d'améliorer leurs capacités d'analyse (par la formation des chercheurs et la participation à des réunions

⁸¹⁰ Agences du Groupe Développement des Nations Unies en Mauritanie (UNDG), Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement du Millénaire en Mauritanie en 2002, UNDG, Nouakchott, décembre 2002, 28p, p.15.

internationales), ainsi que d'accroître les possibilités de contrôle et de surveillance du pays. Ces programmes d'appui augmentent les capacités des institutions, indispensables à la gestion des ressources, mais les rendent dépendantes financièrement.

B.2.5.2- Le deuxième cycle de coopération entre l'UE et la Mauritanie

Ce cycle a commencé avec la conclusion, en 1996, d'un nouvel accord de pêche succédant à celui de 1987. Il a la particularité d'intervenir après une décennie de coopération étroite entre la Mauritanie et la CEE ainsi que l'élargissement⁸¹¹ de cette dernière et l'entrée en vigueur du traité de Maastricht le 1^{er} novembre 1993 créant l'Union Européenne. Sur la base de l'expérience de cette coopération de dix ans, les deux parties ont compris la nécessité d'entamer une nouvelle ère de partenariat qui prend en considération les nouvelles données en matière de pêche, tant au niveau national qu'international. Sur le plan national, la Mauritanie a adopté plusieurs mesures réglementaires dans le domaine de la pêche (code de pêche de 1988, politiques de pêche de 1987 et 1994 etc....). Sur le plan international, il y a notamment l'entrée en vigueur de la convention des Nations Unies du droit de la mer, le 16 novembre 1994. Ce nouveau cycle a marqué donc, un net attachement aux prescriptions des textes internationaux qui ont considérablement renforcé les obligations liées à la conservation et à la gestion des pêcheries.

Le nouveau cycle de coopération entre l'UE et la Mauritanie a comporté quelques caractéristiques, qui le différencient du précédent, aussi bien dans la forme que dans le fond. Dans la forme, la durée des accords a été prolongée de trois à cinq ans. Sur le fond, quelques changements en ce qui concerne les conditions d'exercices de pêche par les navires communautaires dans les eaux nationales mauritaniennes et la compensation financière accordée en contrepartie pour la Mauritanie.

➤ Le deuxième accord de 5 ans

L'accord de pêche du 20 juin 1996 conclu entre la Mauritanie et l'UE est désormais le plus important de tous les accords de pêche conclus par l'UE avec un Etat de l'ACP. Car cet

⁸¹¹ En 1995, la Suède, l'Autriche et la Finlande sont entrées à l'Union Européenne qui regroupe donc, 15 pays au lieu de 12.

accord, selon l'économiste des pêches J.Y Weigel, *a autorisé vingt-deux chalutiers congélateurs de l'Union Européenne à pêcher sans obligation de toucher un port mauritanien, de débarquer ou de transborder la pêche dans les eaux et ports mauritaniens, ou bien encore de verser des droits de pêche à l'exportation.*⁸¹²

Cet accord portant sur la période 1996-2001 a marqué cependant, un tournant en ouvrant la voie au déploiement dans les eaux mauritaniennes de 250 bateaux à l'horizon juillet 2001 en échange du versement par l'UE de 266 millions d'Euros.⁸¹³ Il a été prévu dans cet accord qu'une partie du montant, de la contrepartie, est destinée aux actions de formation maritime visant le développement et le renforcement des capacités humaines ainsi que des infrastructures et des équipements des établissements de formation maritimes nationales.

Une rubrique concernant la coopération économique a été mentionnée dans l'accord du 20 juin 1996, l'accord a prévu la réalisation par les partenaires d'un effort commun pour la mise en place d'une coopération économique et sincère dans le domaine de la pêche maritime. Il s'agit de la mise en place des aides publiques au développement pour le secteur halieutique. Ces aides permettront la mise en place d'une infrastructure adéquate afin de favoriser le développement et l'expansion des secteurs économiques notamment le secteur de la pêche. Ce volet de coopération permet non seulement de renforcer les infrastructures⁸¹⁴ mais également d'implanter en Mauritanie une industrie de traitement, de transformation et de conservation. Cette coopération s'appuie également sur les programmes d'appui au développement⁸¹⁵ faits par les Etats membres bases en Mauritanie, principalement la France, l'Espagne, les Pays Bas et l'Allemagne pour ne citer que cela.

Dans le souci d'adapter continuellement les dispositions de l'accord du 20 juin 1996 à une réalité halieutique fluctuante, la Mauritanie et l'UE ont prévu la constitution de commissions mixtes entre eux. Ces commissions ont une composition bipartite, elles sont formées par des délégations désignées par les gouvernements. Celles-ci se réunissent

⁸¹² Jean-Yves Weigel, *Dynamiques d'exploitation et de valorisation des petits pélagiques marins en Afrique de l'Ouest*, FAO, Rome, 1999, 73p, p.15.

⁸¹³ Zekeria OULD AHMED SALEM, *Le partenariat Union Européenne - Afrique dans l'impasse : le cas des accords de pêche*, African Studies Centre, Leiden, 2008, 49p, p30.

⁸¹⁴ Infrastructures portuaires pour accueillir les bateaux à fort tonnage et routières pour pouvoir écouler les produits halieutiques dans les différentes régions de la Mauritanie.

⁸¹⁵ Ils participent au développement des secteurs vitaux en Mauritanie (la pêche, l'agriculture, les mines et le renforcement des institutions etc.).

chaque fois que c'est nécessaire pour traiter de tous les aspects techniques, financiers, scientifiques... liés à la bonne exécution de l'accord.

Le rôle de ces commissions est de contrôler l'effort de pêche fourni par les flottes européennes, de fixer les quotas des prises autorisées et de moduler celles-ci dans le temps et dans l'espace. La mise en œuvre de cette commission doit se baser sur les statistiques existantes et sur les résultats des opérations de prospection et d'évaluation des stocks qui doivent être conjointement faites par la Mauritanie et l'Union européenne dans le cadre de la coopération scientifique. Ces commissions ont également pour rôle d'étudier et de proposer aux gouvernements partenaires, les mesures pertinentes pour faciliter l'application de l'accord et pour résoudre les divergences qui pourraient surgir.

Depuis, les versements de l'UE sont devenus la principale source de recettes publiques en provenance de la pêche. Pour autant, l'impact des accords est insignifiant sur les emplois (moins de 5% de l'ensemble du secteur).⁸¹⁶ Surtout, les bateaux européens sont formellement les seuls, en dehors de l'armement national, autorisés pour toutes les pêcheries, y compris pour les précieuses espèces demersales dont les céphalopodes. Très tôt, donc, la flottille européenne va exercer une pression considérable sur cette ressource tout en maintenant une production totalement externalisée qui n'a pas d'effet sur l'économie locale.

Selon les nombreux détracteurs⁸¹⁷ de cet accord, tout en participant à la dégradation des stocks, la pêche européenne dans les eaux mauritaniennes a contribué également à l'accélération du désordre du milieu de la pêche. En conséquence, depuis cet accord et même depuis le début des années 90, la Zone Economique Exclusive mauritanienne est devenue l'une des plus surexploitées du monde et le vocable de "surpêche" y est désormais le véritable leitmotiv des observateurs du secteur.⁸¹⁸

⁸¹⁶ OULD AHMED SALEM.Z, Idem, p.30.

⁸¹⁷ Sans même parler des protestations de professionnels du secteur, des ONG nationales et ONG écologistes européennes sous la houlette de la désormais célèbre CAPE (Coalition Pour des Accords de Pêche Equitables) et des vives critiques en provenance de divers segments politiques et sociaux en Mauritanie même, **Greenpeace** est allée, en 1999, jusqu'à commander un rapport spécifique à un expert mauritanien qui a amplement et chiffres à l'appui confirmé les craintes quant aux aspects économiquement et écologiquement négatifs d'un accord décidément très décrié. Parmi les conclusions de ce rapport la plus inquiétante est celle-ci : "la dégradation des ressources laisse présager une baisse continue des apports que les versements de l'UE ne pourront pas compenser" Voir Dr. Mahmoud Cherif, *Etude sur le développement de la pêche mauritanienne et l'accord de pêche Union Européenne/Mauritanie*, Rapport préparé pour Greenpeace, Nouakchott, Mars 1999, 28 p.

⁸¹⁸ OULD AHMED SALEM, idem, p.31.

Dès 1998, les évaluations faites par les scientifiques sont sans équivoque pour ce qui concerne le produit phare de la pêche industrielle et artisanale mauritanienne, à savoir le poulpe. Le 4^{ème} groupe de travail sur l'évaluation des stocks et des pêcheries mauritaniennes, réuni à Nouadhibou, en Décembre 1998 sous l'égide du Centre National Recherches Océanographiques et de Pêches fait un diagnostic sévère de surexploitation du stock de poulpe en notant : « *une nette réduction de la biomasse qui est tombée de 573 000 tonnes, à 90 000 tonnes, nettement au dessous du seuil de 200 000 tonnes qui permettrait de maximiser les captures* ». Il est également noté « *que toute poursuite de l'accroissement de l'effort de pêche pourrait avoir des conséquences graves sur le stock comme sur la pêche; que toute réduction des âges de première capture ne pourrait que dégrader le diagramme d'exploitation et avoir des conséquences néfastes* ». ⁸¹⁹

En effet, depuis le second accord (1996-2001), les professionnels de la pêche mauritanienne ont noté le tassement continu des rendements d'un secteur en proie à une crise sans précédent. La pêche dans "*les eaux les plus poissonneuses du monde*" n'est plus ce qu'elle était. Et ces côtes méritent de moins en moins ce qualificatif. Les rendements de la pêche de fonds sont passés de 156 kg/h en 1992 à 54 en 1996. L'augmentation de la puissance céphalopodières à partir du 15 novembre 1995 dans le troisième protocole d'accord du 30 juin 1993 (du 1er août 1993 au 31 juillet 1996) et de leur doublement soit 42 navires dans le cadre de l'accord du 20 juin 1996 ne pouvait conduire qu'à un dépassement de l'effort de pêche. La conséquence a été la baisse du potentiel halieutique dont celui des céphalopodes par exemple, qui est passé de 50.000 tonnes en 1994 à 35.000 tonnes en 1998. ⁸²⁰

Depuis l'été 1999, les débarquements des céphalopodes ont mis en exergue la pression sur des spécimens interdits, les fameux "céphalopodes juvéniles". Cette pression provient autant d'une flotte assez considérable que d'une pêche pirate sur laquelle les autorités n'ont que des moyens de contrôle extrêmement limités. Et, jusqu'en 2005 au moins, les efforts de la coopération allemande dans le domaine de surveillance sont

⁸¹⁹ COPACE, Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritaniennes : rapport du 4^{ème} Groupe de travail du CNROP, Nouadhibou, Mauritanie, 7-13 décembre 1998, FAO, Rome, 1999, 180p. p. 31.

⁸²⁰ Elimane KANE, Comportements Opportunistes et Négociations des Accords de Partenariat Pêche entre l'Union Européenne et les Organisations Régionales des Pêches d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : Enjeux et défis : Cas de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR) de l'Atlantique Centre-Est, Th. Economie, ENSA, Rennes, 2007, 481p, p.194.

relativisés par la haute main sur ce domaine de fonctionnaires pas toujours scrupuleux.⁸²¹ Dans ces conditions, un arrêt biologique de deux mois a été décrété dans l'urgence en 1995 pour améliorer cette situation désastreuse.

Enfin, il faut souligner que cet accord du 20 juin 1996, comme les précédents, a été conclu par quelques fonctionnaires et confirmé par le gouvernement mauritanien sans discussion, ni même information, surtout à l'intention de la société civile, des chercheurs halieutes et des organisations professionnelles nationales du secteur. C'est la raison pour laquelle, cet accord a été une catastrophe pour le secteur de la pêche mauritanienne.

Six mois avant l'arrivée à terme de l'accord de 1996, l'UE et la Mauritanie ont engagé des discussions pour le renouvellement de leur coopération en matière de pêche. Cette fois, le gouvernement mauritanien a tenu à associer les chercheurs, les organisations professionnelles à la négociation de la reconduite de l'accord. Il a fallu tenir compte de l'état du secteur pour que le gouvernement envisage de mettre en œuvre des projets cohérents notamment en matière de coopération internationale.

➤ **Le troisième accord de 5 ans**

Après environ trois rounds, tant à Nouakchott qu'à Bruxelles, les négociations ont abouti à la signature de l'accord du 1^{er} août 2001, fixant les conditions techniques et financières des activités de pêche des navires de l'Union européenne dans les eaux maritimes de la Mauritanie. Cet accord, après quelques réajustements, est resté dans la philosophie et des lignes directrices de l'accord du 20 juin 1996, tant en ce qui concerne le régime de pêche que celui de la coopération. Il est pour une durée de cinq ans allant de 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2006.

Par rapport à l'accord précédent (1996-2001), la contrepartie financière accordée par l'Union européenne a considérablement augmenté, puisqu'elle passe de 266 à 430 millions d'euros pour les cinq années, soit 86 millions d'euros par an dont 4 millions destinés aux appuis financiers ciblant les actions de conservation, de surveillance et

⁸²¹ Sur cette économie de pillage des ressources halieutiques et le rôle qu'y joue l'Union Européenne, voir *Afrique Agricultures*, n°264, Novembre 1998. Voir aussi le rapport de *Greenpeace International*, L'Afrique de l'Ouest: Victime du pillage des pêcheries pirates, Septembre 2001, 20p

d'aménagement.⁸²² L'Etat mauritanien a également obtenu une augmentation substantielle de la contribution financière versée par les armateurs des navires couverts par le nouvel accord. Elle a été revue à la hausse de 25 % pour les thoniers et chalutiers pélagiques et 8 à 18 % pour les autres navires. Egalement à la hausse, le nombre de marins mauritaniens devant être embarqués sur les bateaux européens.⁸²³

En contrepartie, l'accord a autorisé aux navires européens des possibilités de pêche accrues dans les eaux mauritaniennes. Pour certaines espèces, les possibilités augmentent, tandis que, pour d'autres, elles diminuent. Ainsi le nombre de céphalopodiés autorisés, limités à 42 en moyenne par le protocole resté en vigueur de 1996 à 2001, passe désormais à 55. De même, le nombre de thoniers acceptés grimpe de 57 à 67. Par ailleurs, le tonnage des navires pêchant les espèces démersales (merlu noir) reste stable, tandis que celui des navires pêchant des crustacés autres que les langoustes augmente de 50 à 55. Enfin, la flotte qui opère dans le pélagique a vu son nombre baisser de 22 navires à 15, l'ensemble des licences n'ayant pas été utilisées lors du précédent accord.⁸²⁴

Selon le même accord, la zone de pêche dans laquelle les navires communautaires sont autorisés a été éloignée des côtes mauritaniennes, afin d'offrir une plus grande protection aux embarcations locales pratiquant la petite pêche locale. En outre, pour favoriser le développement de l'économie locale et dynamiser la création d'emplois à terre, un engagement a été pris selon lequel les chalutiers de pêche démersale effectueraient, au cours de la période de validité de cet accord, un nombre croissant de débarquements⁸²⁵ dans les ports mauritaniens.

En matière de conservation des ressources, de nouvelles dispositions ont été introduites dans cet accord. Ainsi, l'état des ressources halieutiques mauritaniennes sera régulièrement contrôlé. En outre, dans le cas des céphalopodes, une réunion scientifique sera organisée chaque année, en liaison avec le CNROP. Cette mesure, demandée par les

⁸²² Communiqué n° IP-03-1168 du 1er août 2001 de la Commission Européenne à Bruxelles, voir le lien suivant :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/01/1168&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

⁸²³ Accord de pêche UE-Mauritanie, *Journal Le Courrier ACP-UE* du mars-avril 2002, pp.63-64.

⁸²⁴ Communiqué n° IP-03-1168 du 1er août 2001 de la Commission Européenne.

⁸²⁵ Le nombre des débarquements obligatoires pour cette catégorie des navires est déterminé selon le schéma suivant :

1^{er} année de l'accord : 8 opérations de débarquement, 2^{ème} année : 11 opérations, 3^{ème} année : 14, 4^{ème} année : 17 et 20 opération pour la 5^{ème} année. Source : Chapitre VII de l'annexe du protocole de l'accord de 2001.

professionnels du secteur, est destinée à évaluer la capacité de cette pêcherie en vue de moduler les possibilités de son exploitation durant la durée de l'accord.

L'accord de 2001-2006, dont la principale nouveauté technique résidait dans l'accroissement inattendu des navires visant les céphalopodes, a aggravé des tendances déjà enregistrées et est entré en contradiction avec les avis alarmistes des scientifiques nationaux et internationaux ainsi que les ONG écologistes.

Selon le spécialiste mauritanien de pêche ZOA SALEM,⁸²⁶ l'accord de 2001, et même celui de 1996, s'était traduit sur le plan commercial par une chute de la part mauritanienne sur le marché japonais du poulpe dont elle représente moins du sixième alors qu'elle en représentait plus du tiers avant 1996, du fait de la concurrence du produit pêché par la flottille européenne sur le marché nippon.

L'impact environnemental, social et économique de ces trois accords sur le secteur des pêches mauritanien est mitigé, voire globalement négatif.⁸²⁷ Certes, l'accord Mauritanie-UE contribue à l'augmentation des recettes publiques mauritaniennes, néanmoins, il a augmenté la pression sur les ressources halieutiques, accroît la concurrence vis-à-vis de l'armement et des entreprises nationales de pêche à terre et n'a participé que faiblement à la création d'emplois dans le secteur des pêches national, si ce n'est une contribution à la formation des équipages et des officiers.

Pendant la durée de cet accord, des cas de pirateries et pillages ont été faits par les navires européens. En 2003, une vingtaine de navires de l'union européenne notamment espagnols qui revenaient d'une marée près des côtes mauritaniennes a été amendé par les inspecteurs de l'union européenne. Ces navires avaient à leurs bords une importante cargaison de juvéniles de poulpes.⁸²⁸ Encore en mai 2006, la Délégation mauritanienne chargée de la surveillance des pêches a arraisonné quatre navires espagnols pratiquant une pêche illicite dans les eaux mauritaniennes, dont notamment de fausses déclarations de pêche et la capture d'un nombre élevé de juvéniles. Cette unité a insisté sur le fait que ces navires devraient débarquer la totalité de leur prise au port de Nouadhibou afin qu'elle y

⁸²⁶ Z.O.A SALEM, Les écueils du partenariat : l'union européenne et les accords de pêche avec l'Afrique, *In Revue Politique Africaine : Gouverner la mer, Etats, pirates, société*, n°116, décembre 2009, pp.23-43, p.37.

⁸²⁷ Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Evaluation de l'impact de la libéralisation du commerce : Une étude de cas sur le secteur des pêches de la République Islamique de Mauritanie, PNUE, Genève, 2006, 173p, p.54.

⁸²⁸ Elimane KANE, idem, p.208.

soit inspectée de manière approfondie, même si cette mesure n'était pas prévue par l'accord de pêche.⁸²⁹

Sur le plan de gestion du secteur de la pêche, nous avons déjà mentionné, qu'à partir de l'accord de 1996, la Mauritanie a commencé à être dépendante de la compensation financière. La signature de cet accord a confirmé cette idée. Autrement dit, sans accords de pêche, le développement du secteur des pêches national mauritanien se voit limité. Le Ministère de pêches se trouve alors dans une situation de dépendance vis-à-vis des accords qui compromet ses capacités de négociation. Sans accords, son pouvoir d'intervention dans le secteur des pêches est nul.

Cette situation de dépendance a fortement réduit la liberté d'action et de manœuvre de la Mauritanie lors de la négociation des accords avec l'UE. Aussi, posée en ces termes, la question pour la Mauritanie, à travers le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, n'est plus de savoir s'il faut oui ou non reconduire l'accord avec l'UE, mais davantage de voir comment tirer le plus grand parti de cet accord ; en bref, la question de la négociation des accords de pêche se résume à comment négocier au mieux pour l'accord de 2006.

➤ **L'Accord actuel de 6 ans**

Le nouveau gouvernement, issu du coup d'Etat d'août 2005,⁸³⁰ a considéré que les accords précédents étaient signés au détriment des intérêts du pays.⁸³¹ Cette déclaration est intervenue en avril 2006, au moment où les deux parties (Mauritanienne et européenne) ont commencé leurs négociations pour l'accord de 2006-2012. Pendant la durée de ces négociations, un désaccord persiste entre les deux partenaires. Les différends ont porté sur le montant financier, le respect de règlement en vigueur par les navires européens et la conservation de stocks halieutiques.

Cependant, le climat politique, qui régnait depuis ce coup d'Etat, a donné l'occasion d'engager les négociations pour résoudre ces différends. Ces négociations qui se sont déroulées aussi bien à Nouakchott qu'à Bruxelles, ont impliqué l'ensemble des techniciens

⁸²⁹ *Journal Nouakchott Info* du 8 mai 2006.

⁸³⁰ Ce coup d'Etat a mis fin du régime d'OULD TAYA qui a gouverné la Mauritanie depuis 1984.

⁸³¹ *Journal Nouakchott Info*, n°962 du 06 avril 2006

et des décideurs mauritaniens du secteur appuyés, pour la première fois, par un suivi régulier des médias.

Contre toute attente et malgré cette transparence affichée par le gouvernement mauritanien durant la durée de négociation avec l'UE, la Mauritanie a manqué un autre rendez-vous, car, elle, n'a pas caché sa dépendance structurelle par rapport aux revenus tirés de la compensation financière comme en atteste la signature de l'accord. Cet accord est applicable pendant 6 ans (1^{er} août 2006 à 31 juillet 2012). Un protocole, fixant les possibilités de pêche, valable seulement pour deux années, renouvelable deux fois, prévoit des possibilités de pêche pour environ 200 navires communautaires.⁸³² Cependant, ce protocole peut-être dénoncé par l'une des parties six mois avant son expiration conformément aux articles 14 de l'accord et 13 du protocole en fixant les modalités d'application.⁸³³

Malgré la prolongation de la durée, cet accord reconduit pour l'essentiel les modalités pratiques de relations anciennes y compris sur le plan financier. Le montant de la compensation ne change pas, le nombre de céphalopodières à déployer reste au niveau des navires déployés effectivement jusque-là, à savoir 43 en tout, de même que pour la pêche pélagique, le nombre de 22 navires reste stable. L'accord mentionne dans ces articles, la mise en place et le mandat d'une nouvelle commission mixte chargée notamment du suivi de l'application de l'accord et le protocole prévoit la mise sur pied d'un conseil scientifique chargé du suivi des pêcheries et de l'incidence de l'activité halieutique sur l'état de la ressource. Il faut souligner que les ONG locales déplorent que ni les acteurs de la société civile, ni même les représentants du secteur ne fassent partie de cette commission.⁸³⁴

De plus, conformément à l'article 6 du protocole, sur les 86 millions d'Euros annuels versés à la Mauritanie, 11 millions doivent être consacrés à l'appui de la mise en œuvre de la politique sectorielle de la pêche notamment, en matière de renforcement institutionnel, l'appui de la gestion de l'effort de pêche, le développement des infrastructures portuaires, les mesures d'appui financier à la restructuration de la flotte industrielle mauritanienne, la

⁸³² Communiqué de Presse de la Commission européenne n° IP-06-1052 du 22 juillet 2006, Bruxelles.

⁸³³ Accord de Partenariat dans le secteur de pêche entre la Communauté européenne et la République Islamique de Mauritanie, *JO de l'UE, L343/FR* du 08 décembre 2006.

⁸³⁴ Pêchecops-CAPE, Accord de Partenariat Pêche Mauritanie UE. Quels impacts sur le développement durable de la pêche en Mauritanie ?, Nouakchott, Bruxelles, Août 2006, 13 p. p.7.

subvention au parc national du Banc d'Arguin (classé patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco et zone de reproduction des espèces les plus chères), l'investissement dans la modernisation des moyens de surveillance, la création de nouveaux laboratoires le cas échéant au sein de l'Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches (IMROP), la promotion des produits de la pêche, l'amélioration de la gouvernance, l'appui technique au ministère ainsi qu'une série de mesures connexes...

Dès l'application de cet accord en août 2006, les services de la Délégation de la surveillance maritime ont commencé l'application rigoureuse des dispositions légales et réglementaires de l'accord comme en témoigne la montée spectaculaire des arraisonnements, détournements et amendes dont ont écopé les navires fautifs dans cette période nouvelle et notamment après le lancement, début 2007, d'une alerte, donnée par le comité scientifique de l'Institut mauritanien des recherches océanographiques et des pêches (IMROP), visant à protéger la régénérescence des céphalopodes.⁸³⁵ Puisque, toutes les évaluations du stock de poulpe en Mauritanie réalisées au cours des années récentes, notamment le groupe de travail COPACE de 2004, le groupe de travail IMROP-RIVO (Institut Néerlandais de Recherches Halieutiques) de 2006, le groupe de travail IMROP de décembre de 2006 et le groupe de travail COPACE de 2007, concluent à une situation de surexploitation du stock de céphalopodes.⁸³⁶

Or, cette prise de responsabilité des autorités de l'Etat mauritanien, à travers la DSPCM, a irrité la flotte espagnole par exemple qui est la principale bénéficiaire de l'accord. Les navires céphalopodiers espagnols en particulier vont montrer des signes de résistance à la nouvelle rigueur affichée par les autorités mauritaniennes, en allant jusqu'à quitter collectivement le pays, pour cause de « non rentabilité », poussant ainsi l'UE à dénoncer l'accord de partenariat dès la fin de l'année 2007.⁸³⁷

La réalité est que la pêche aux poissons juvéniles est devenue extrêmement difficile à pêcher du fait d'une vigilance accrue consignée d'ailleurs dans l'accord et relative à la taille minimale de capture des jeunes poulpes. La plupart des contrôles effectués sur des bateaux

⁸³⁵ Marie-Martine Buckens, L'exemple-controversé- de la Mauritanie, *Le Courrier* n°5 (N.S), Avril-mai 2008, p 15-18, p.17.

⁸³⁶ Rapport de la seconde réunion du comité scientifique conjointe RIM-UE du 8 au 10 octobre 2008, Rennes, 36p, p.12.

⁸³⁷ Marie-Martine Buckens, idem.

céphalopodiers désormais soumis à la surveillance satellite ont décelé des fraudes massives portant parfois sur 50% des captures pour des tailles non autorisées, en l'occurrence en dessous de la taille de 500g pour les poulpes par exemple.⁸³⁸ Cela a accentué le montant et la fréquence des amendes prescrites aux armements céphalopodiers et la saisie de leur cargaison.

Après le retrait de la flotte espagnole des eaux mauritaniennes en décembre 2007, l'UE a annoncé qu'elle va faire valoir l'article du protocole relatif à la dénonciation des accords, ouvrant ainsi la voie à une renégociation des conditions du «partenariat» dont le principal but sera de réduire la compensation financière payée à la Mauritanie en échange de possibilités de pêche qui ne sont plus offertes dans la mesure où les autorités mauritaniennes voudraient les offrir seulement dans les limites réglementaires. Par le passé, les armateurs se retournaient automatiquement vers les zones de pêche protégées, visaient les jeunes poissons et les lieux de reproduction ou venaient même pêcher près de la côte, écrasant au passage des centaines d'embarcations artisanales et empiétant sur leurs espaces. Cette fois, cette option destructrice n'étant plus offerte, et le mode de gouvernance instauré en Mauritanie étant devenu plus conscient des enjeux d'une pêche durable, la seule réponse redevient, comme l'accord de partenariat le stipule d'ailleurs, de prendre à la gorge le pays, pour la première fois, et de le pénaliser en diminuant les ressources financières qui lui sont allouées au titre de la compensation.

Dès le 9 janvier 2008, une délégation de la Commission européenne s'est rendue à Nouakchott et a rencontré le Président de la République⁸³⁹ auquel elle aurait fait comprendre que la compensation sera revue à la baisse en cas de maintien des contrôles aussi stricts. C'est ainsi que la négociation du protocole a commencé dès le 15 janvier 2008 en Espagne d'abord, puis à Bruxelles. Le Conseil de l'Union Européenne du 21 janvier 2008 a autorisé la Commission à formaliser les discussions avec la Mauritanie conduisant ainsi, le 29 Janvier 2008, à la signature d'un «mémoire d'entente »⁸⁴⁰ fixant un cadre et des paramètres destinés à assurer que les négociations aboutissent à un futur protocole qui

⁸³⁸ Zekeria OULD AHMED SALEM, Le partenariat Union Européenne - Afrique dans l'impasse : le cas des accords de pêche, African Studies Centre, Leiden, 2008, 49p, p.43.

⁸³⁹ A cette époque c'était Sidi Ould Cheikh Abdellahi qui est renversé 5 mois plus tard par un Coup d'Etat.

⁸⁴⁰ Mauritanie-Communauté Européenne, Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013, Bruxelles, 159p, p.9.

sera signé à l'horizon de l'été 2008 permettant de réduire l'effort de pêche sur les espèces les plus menacées sans que la diminution subséquente de la compensation financière n'affecte la programmation budgétaire mauritanienne.

A la mi-mars 2008, la Mauritanie et l'Union Européenne (UE) ont signé à Bruxelles un protocole d'accord de pêche sur quatre ans, marqué par une baisse des prises et de la contrepartie financière accordée pour la Mauritanie. Selon le Ministre des pêches mauritanien⁸⁴¹, à cette époque, ce protocole est avantageux pour les deux parties :

*« Nous avons signé avec la partie européenne un protocole d'accord en négociation depuis deux mois et qui se caractérise par une réduction sensible de l'effort de pêche de 41% et d'une diminution de la contrepartie financière européenne de près de 10%, () la Mauritanie recevrait une contrepartie de 76 millions d'euros par an, contre 86 millions dans le précédent accord. A cela s'ajouteront des redevances estimées à 15 millions d'euros que les bateaux de pêche devront payer au trésor mauritanien. () Comparé à la baisse sensible des prises de poissons accordée à la partie européenne au terme du nouveau protocole qui est de 41%, on peut affirmer que nous avons bien perçu le prix de notre poisson et que l'accord conclu est mutuellement avantageux. (...) Cette période de quatre ans étant, selon le Ministre, suffisante pour atteindre des résultats qui feraient que la Mauritanie n'aura plus besoin de recourir à ce type d'accords »*⁸⁴²

Aux termes de ce protocole, la réduction de l'effort de pêche a concerné toutes les pêcheries, avec notamment des baisses des prises de l'ordre de 43% pour les pélagiques et de 25% pour les céphalopodes, alors que les navires thoniers seront en diminution dans les eaux mauritaniennes de 69 à 44 seulement. La Mauritanie a aussi obtenu de l'UE une concession majeure, l'augmentation du nombre de mois d'arrêts biologiques qui passent de deux à quatre mois (avril-mai et septembre-octobre). Et enfin, le gouvernement a inscrit dans le cadre de ce protocole un appui de 65 millions d'Euros conjointement dégagé par Nouakchott et Bruxelles pour le développement du secteur de la pêche, notamment l'amélioration de ses capacités en matière d'infrastructures.⁸⁴³

⁸⁴¹ Assane SOUMARE Ministres des Pêche et de l'Economie Maritime de 04/2007 à 08/2008

⁸⁴² Déclaration du Ministre des pêches mauritanien après la signature de l'accord, <http://www.peches.gov.mr/MPESITE/Actualites/RetourMinistBruxelles.htm>

⁸⁴³ Journal Officiel de l'UE n° L 203 du 31 juillet 2008

Deux mois après l'entrée en application de cet accord, le nouveau Ministre des pêches, du gouvernement issu du Coup d'Etat d'août 2008, a confirmé, lors d'une conférence de presse, les propos de son prédécesseur concernant l'accord et son protocole en affirmant que des rapports privilégiés en matière de pêche existent entre la Mauritanie et l'UE par ce que nous sommes les seuls à satisfaire la demande européenne et les seuls à pouvoir accueillir la flotte européenne (...) ajoutant que les accords sont mutuellement avantageux.⁸⁴⁴

Il faut souligner que cette conférence est intervenue après des discussions entre l'UE et la Mauritanie suite au blocage du versement de la première contrepartie financière du mois d'août 2008. Le blocage de 86 millions euros, pour la première année de l'accord, a été procédé par la condamnation de l'UE du coup d'Etat de 6 août 2008 et exigeait le retour à l'ordre constitutionnel ainsi que le respect des engagements internationaux et plus particulièrement les accords de pêche qui lient les deux parties.⁸⁴⁵ Dans le cadre de cette dernière demande européenne, le commissaire européen *Joe Borg* chargé des Affaires Maritimes et de la Pêche a déclaré en septembre 2008 : « *La partie européenne ne versera l'enveloppe prévue dans le cadre de l'application des accords de pêche que si elle est certaine de sa bonne utilisation par la junte au pouvoir. Nous voulons avoir la confirmation que la Mauritanie respectera les termes de l'accord* ». ⁸⁴⁶

Après plusieurs semaines d'hésitation, l'Union Européenne a décidé le 29 septembre de maintenir l'accord de pêche avec la Mauritanie et le versement de la compensation financière malgré le coup d'Etat militaire de début août. La décision a été prise lors d'une réunion des ministres européens de la pêche à Bruxelles. Le 21 décembre 2009, un accord de reprise de la coopération entre la Mauritanie et l'Union Européenne, suspendue depuis le coup d'Etat du 6 août 2008, a été conclu à Nouakchott. Cette coopération porte sur une aide de l'UE à la Mauritanie d'une valeur de 156 millions d'euros sur la période 2008-2013.

Pour finir, lors de sa première réunion en Octobre 2007 à Nouadhibou, la commission mixte des pêches sur l'accord de pêche et de partenariat entre la Mauritanie et

⁸⁴⁴ Conférence de Presse du Ministre des pêches et de l'Economie Maritimes, Mr Hassana OULD ELY (08/2008-08/2009), le 15 Octobre 2008. Source : site du Ministère, <http://www.peches.gov.mr/MPESITE/Actualites/ConfPresseMPEM.htm>

⁸⁴⁵ Il faut noter que ce coup d'Etat a été la raison de suppression de l'aide européenne et internationale (Etats Unis, et FMI et Banque Mondiale). Ces derniers ont repris leurs coopérations avec la Mauritanie en 2009 après le retour à l'ordre constitutionnel.

⁸⁴⁶ *Journal De Dimanche* n°3220 du 27 septembre 2008.

l'Union Européenne (UE), créée par l'article 4 de l'Accord de Partenariat de 2006, avait retenu le principe d'organiser ses réunions alternativement en Mauritanie et en Europe. Elle a donc tenu sa seconde réunion annuelle en octobre 2008 à Rennes après celle de Nouadhibou en 2007. Sa troisième réunion a été organisée à Nouakchott en mars 2010.

Cette dernière réunion a constitué la première rencontre de mi-parcours depuis l'entrée en vigueur du protocole signé en mars 2008 à Nouakchott. Elle a pour but de superviser l'exécution, l'interprétation et le bon fonctionnement de l'application de cet accord ainsi que la résolution des différends. Elle s'est penchée également sur l'approbation des exercices des années 2008-2009 ainsi que l'adoption de la programmation des actions à réaliser pour l'année 2010. Les enjeux d'une telle concertation entre les deux parties sont énormes et déterminants dans la responsabilité de la gestion précautionneuse des ressources halieutiques.

Dans son discours d'ouverture, le ministre des pêches mauritanien a invité la commission européenne à *"accompagner la Mauritanie dans son effort d'intégration du secteur par le financement d'actions prioritaires structurantes autres que celles déjà prévues par l'appui sectoriel"*.⁸⁴⁷ De son côté le Chef de délégation de l'Union européenne à Nouakchott a affirmé que l'accord liant l'UE à la Mauritanie est *"à la fois avant-gardiste et exemplaire"*. Selon lui, il assure *"des revenus significatifs et stables pour le budget du pays"*, tout en assurant l'approvisionnement du marché européen en poisson.

Les deux parties ont décidé, à la fin de cette réunion, de l'importance de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi qu'à la bonne gouvernance des ressources halieutiques et à la concurrence loyale. Enfin, l'enjeu principal pour la Mauritanie restera, selon le Ministre des pêches, « l'intégration effective du secteur dans l'économie nationale, à travers la nationalisation progressive de ses activités et l'augmentation de sa valeur ajoutée ».

Espérons que la fameuse politique du "pêcher, payer, partir", appliquée par l'UE avant 2006, soit remplacée par des vrais accords de partenariat dans le secteur de la pêche, placés par l'UE sous l'étendard du "développement durable".

⁸⁴⁷ *Journal Nouakchott-Info* n° 1943 du 23 mars 2010, p.3.

B.2.6- Les accords avec les entreprises étrangères privées

A côté de ces accords intergouvernementaux que la Mauritanie a signé avec des Etats et avec la Communauté européenne, le gouvernement mauritanien a conclu des conventions avec des entreprises étrangères privées. Il s'agit d'engagements liant le gouvernement mauritanien à des entreprises étrangères qui obéissaient au même schéma que nous avons déjà étudié. C'est ainsi que dans les deux cas, il s'agissait d'accorder à des Etats ou à des entreprises de pêche privées, des licences de pêche pour opérer dans les eaux maritimes mauritaniennes moyennant une contrepartie. Il y a lieu donc, de mentionner à titre illustratif quelques exemples de ces accords conclus dans le passé avec des entreprises privées étrangères sans rentrer dans les détails pour raison de l'indisponibilité des informations suffisantes sur ces accords

- ✓ L'accord avec des Armateurs langoustiers Français en juin 1979.
- ✓ L'accord avec la société FRESCOGEL (Italie) en juin 1969-1975
- ✓ L'accord avec la société Astra (Suède) en 1972 et 1974.
- ✓ L'accord avec Japan Deep Sea trawler Association (Japon) en 1970 et 1977.
- ✓ L'accord avec la société l'interpêche Limited en (Hollande) en 1968 et 1977.
- ✓ L'accord avec la société Daerim América Inc (Etats-Unis).
- ✓ L'accord avec l'Atlantic Industry Compagny LTD (Corée) en 1977 et 1979.
- ✓ L'accord avec l'entreprise Ribno Stopanstvo (Bulgarie) en 1975.
- ✓ L'accord avec la Compagnie Africaine de Pêche Atlantique (Côte d'Ivoire) en 1977.

Il s'agissait d'attribuer des autorisations de pêche moyennant en plus entre autres quelques avantages tels qu'une contrepartie financière, une assistance technique, la formation des marins mauritaniens ou la participation à des installations à terre pour contribuer à la mise en place d'une industrie de pêche. Toutefois, la plupart de ces sociétés n'avaient pas respectés totalement leurs engagement à la lettre.

Cependant au cours de son évolution, cette coopération en matière d'exploitation des ressources halieutiques ne devait plus s'effectuer uniquement par le biais des autorisations ou licences de pêche dans la mesure où la nouvelle politique des pêches initiée en 1979, le gouvernement mauritanien avait tendance à promouvoir la constitution de société

d'économie mixte et participer dans la préservation des ressources marines à travers une large coopération multilatérale.

Tableau 14 : Récapitulatif des protocoles des accords de pêche UE/Mauritanie

Protocole	Possibilités de pêche				Contrepartie financière (€)	Dont actions ciblées (€)
	Pêche démersale et langouste	Pêche céphalopode	Pêche pélagique	Pêche thonière (n. navires)		
01.07.1987/ 30.06.1990	29.873 TJB	0	5.500 TJB	-Palangriers de surface et canneurs : 45 navires	20.250.000	690.000
01.08.1990/ 31.07.1993	26.950 TJB	0	9.000 TJB	-Senneurs : 25 - Palangriers de surface et canneurs : 38	27.750.000	1.260.000
01.08.1993/ 31.07.1996	23.600 TJB	5.250 TJB ^{*848}	-----	-Senneurs : 34 -Palangriers de surface et canneurs : 11	26.000.000 + 7.259.000*	1.260.000 + 400.000*
01.08.1996/ 31.07.2001	24.000 TJB	50 navires ^{**849}	22 navires	-Senneurs : 40 -Palangriers de surface et canneurs : 17	266.800.000	5.250.000
01.08.2001/ 31.07.2006	22.000 TJB	55 navires	15 navires	-Senneurs : 36 -Palangriers de surface et canneurs : 31	430.000.000	20.000.000
01.08.2006/ 31.07.2008	16.714	43 navires	22 navires	Senneurs : 36 Palangriers de surface et canneurs : 31	172.000.000	22.000.000
01.08.2008/ 31.07.2012	18.187 TJB	32 navires	17 navires	Senneurs : 22 Palangriers de surface et canneurs : 22	305.000.000	65.000.000

⁸⁴⁸ * Un complément au protocole fixant les possibilités de pêche aux céphalopodes et la compensation financière correspondante a été établi pour la période du 15.11.1995 au 31.07.1996.

⁸⁴⁹ ** Les trois premières années du protocole, le nombre de bateaux autorisés pour les céphalopodes était de 25, 40 et 45 respectivement.

Section 16 : La coopération à multiforme

La coopération dans le domaine de la pêche engagée par la Mauritanie depuis son indépendance a été manifestée aussi par la conclusion des accords pour la constitution des sociétés mixtes (A). Une coopération multilatérale a été aussi une autre façon de participer dans l'amélioration à la bonne gouvernance des ressources halieutiques régionales et mondiales (B).

A- La coopération dans le cadre des sociétés mixtes de pêche

Cette coopération est conclue avec des partenaires étrangers ce qui permet l'attrait de capitaux, le transfert de technologie et de l'expérience. Cette coopération a été adoptée, en 1979, pour obtenir un vrai lancement d'une industrie nationale en matière de pêche. Ces sociétés sont régies par le droit mauritanien. Leur appartenance au droit interne découle de la politique de *mauritanisation* de l'activité de pêche adoptée par la Mauritanie d'où la détention par cette dernière de 51% du capital.

Il faut cependant rappeler que la Mauritanie avait tenté sans succès ce genre de coopération avant même l'instauration de la Nouvelle Politique des Pêches en 1979. Quelques exemples l'illustrent dans ce domaine, car il faut noter qu'au moment de son accession à l'indépendance, il n'existait presque plus en Mauritanie d'industries en matières de pêche, seules deux sociétés de pêche avaient été créées pendant l'époque coloniale.

A.1- Les sociétés de pêches avant l'indépendance

Deux sociétés ont existé avant l'indépendance de la Mauritanie, la SIGP et l'Entreprise Générale Atlantique.

A.1.1- La Société Industrielle de la Grande Pêche (SIGP)

Cette entreprise française est créée en 1919 à Nouadhibou (Port-Etienne). Durant toute la durée de son existence, elle s'est spécialisée dans le salage et séchage de poisson, de l'huile de poisson et de la poutargue. Elle avait une capacité de traitement de 15.000 tonnes

de poisson frais par an.⁸⁵⁰ Les locaux de cette société témoignent d'une grande entreprise qui a pu développer le secteur de la pêche dans le nord du pays.

A.1.2- L'Entreprise Générale Atlantique

Cette entreprise est créée en 1947 par des capitaux français. Elle avait commencé par se spécialiser dans le séchage des poissons. Elle avait aussi une capacité de 15.000 tonnes de poissons frais. Cette société avait été la première à produire du poisson congelé.⁸⁵¹ Ainsi ces deux sociétés étaient les seules qui existaient au moment de l'accession de l'indépendance de la Mauritanie en 1960.

A.2- Les premières tentatives de société d'économie mixte

Dès les premières années de l'indépendance, le gouvernement mauritanien avait vite pris conscience de l'importance de ce secteur et s'est très vite investie dans ce domaine sans aucune expérience certes au préalable ce qui s'est soldé par un échec et des pertes considérables d'argent pour l'Etat. C'est les cas surtout de la SOMAP et la SOMIP.

A.2.1- Société Mauritanienne d'Armement à la Pêche (SOMAP)

Cette société mixte constitue la première expérience de la Mauritanie dans ce domaine. Elle a été créée en 1965 afin de doter le pays d'un armement industriel de pêche. Le gouvernement mauritanien détenait 55% des parts soit 220 millions de francs CFA (30 millions fournis par le budget de l'Etat, 50 millions étaient une subvention française du Fond d'Aide et de Coopération (FAC), 20 millions venaient de la banque mauritanienne de développement (BMD) et 120 millions avaient été prêtés au gouvernement par la Caisse Centrale de Coopération Economique Française⁸⁵², les capitaux français représentaient 45%).⁸⁵³ La société avait acheté entre la date de sa création et 1968, huit chalutiers.⁸⁵⁴ Elle

⁸⁵⁰ Attilio GAUDIO, Le dossier de la Mauritanie, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1978, 400p, p.215.

⁸⁵¹ M. OULD DADDAH, La Mauritanie contre vents et marées, Karthala, Paris, 672p, p.597

⁸⁵² La caisse centrale de coopération économique, héritière de la caisse centrale de la France d'outre-mer, est devenue aujourd'hui l'agence française de développement.

⁸⁵³ Chérif Ahmed MAHMOUD, Contribution à l'étude de la pêche et des industries de la pêche en Mauritanie, Th. Médecine vétérinaire, univ. Dakar (Sénégal), 1975, 118p. p.52.

⁸⁵⁴ Charles TOUPET, Les activités maritimes de Port-Etienne, Revue Les Cahiers d'Outre-mer n°84, Oct.1968, pp.321-340, p. 329.

avait aussi obtenu des crédits pour deux chantiers navals français pour un montant de 521,6 millions de Franc CFA et deux chantiers navals Néerlandais pour un montant de 1.368 millions F.CFA.⁸⁵⁵ Et enfin, le gouvernement mauritanien avait donné sa garantie pour ses opérations.

Les capacités de captures étaient évaluées à 35.000 tonnes par an. Fin 1967, l'ensemble de la flotte avait été livrée à Nouadhibou. Pour l'année 1967 ses captures furent de 1.812 tonnes, une année après en 1968 elles tombèrent à 596.000 tonnes. Au cours de cette même année, l'Etat mauritanien avait participé pour 50 millions à une augmentation de capital de la SOMAP⁸⁵⁶ et lui avait en outre alloué une avance remboursable de 50 millions F.CFA.⁸⁵⁷ Le 31 janvier 1969, la société est déclarée en faillite et son gérant⁸⁵⁸ s'enfuit à l'étranger en laissant à l'Etat mauritanien une dette de 2,2 milliards CFA⁸⁵⁹ pour laquelle il avait donné son aval.

C'est ainsi que les créanciers accordent au gouvernement mauritanien un moratoire étalé sur huit ans pour le paiement de 1.904,5 millions de francs CFA, ce qui a conduit l'Etat à procéder à la vente de tous les navires dans les années qui avaient suivi la faillite ce qui constitue d'importantes pertes pour le gouvernement mauritanien compte tenu de perspectives de gains et de rentabilité qu'il en attendait qui avaient motivé sa création. Cet échec avait conduit, en 1970, une mission de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), filiale la Banque mondiale,⁸⁶⁰ à analyser les causes qui, selon cette commission, sont les suivant :

- ✓ Entre autre le coût élevé des équipements par suite du recours au marché de gré à gré pour leur acquisition ;
- ✓ L'insuffisance des capitaux propres prévus à l'origine dans la société ;
- ✓ L'insuffisance des infrastructures d'accueil ;

⁸⁵⁵ Chérif Ahmed MAHMOUD, idem. p.53.

⁸⁵⁶ Décision n°661 du 4 mai 1968, *Journal Officiel.RIM* du 15 mai 1968, p.186.

⁸⁵⁷ Décision n°282 du 31 juillet 1968, *Journal Officiel.RIM* du 28 août 1968, p.291.

⁸⁵⁸ Ce gérant ce n'est que le célèbre homme d'affaire *André GUEIFI*, surnommé « *Dédé la Sardine* » qu'était condamné dans l'affaire Elf. Il a été condamné dans l'affaire Elf par la cour d'appel de Paris en 2003, pour recel d'abus de bien sociaux, à trois ans de prison dont 18 mois avec sursis et 1,5 million d'euros d'amende.

⁸⁵⁹ Francis DE CHASSEY, *La Mauritanie 1900-1975*, L'Harmattan, Paris, 1984, p.417.

⁸⁶⁰ Banque International pour la Reconstruction et le Développement, *Perspectives techniques et économiques du développement des pêches en RIM, SCET-coopération et département des pêches*, mai 1970,

✓ L'inexistence d'une main d'œuvre locale qualifiée alors que celle-ci était imposée à bord, d'où un recrutement irrationnel du personnel expatrié à des prix très surévalués et souvent en nombre très important ;

Il est apparu ainsi que le gouvernement mauritanien semblait avoir précipité l'évolution en réalisant la SOMAP avant que n'a été rendu possible son exploitation concurrentielle à Nouadhibou. C'est la principale cause de l'échec de cette première entreprise mixte en Mauritanie mais ce sera le cas aussi de la SOMIP qui en été dépendante.

A.2.2- Société Mauritanienne des industries de Pêche (SOMIP)

Cette entreprise avait été créée parallèlement à la SOMAP en 1966 dont elle devait transformer la production. Elle était spécialisée dans la fabrication de la farine et d'huile de poisson. Le financement initial avait été fourni par les gouvernements français et mauritanien et un partenaire français. Ses installations étaient achevées en 1968 et elle pouvait traiter jusqu'à 15.000 tonnes par an, seulement lors de la mise en faillite de la SOMAP, la SOMIP cesse toutes ses activités.⁸⁶¹ En 1969, le gouvernement mauritanien, redevenu désormais propriétaire, la donna en gestion à la Compagnie Mauritanienne pour l'Armement, la Pêche, l'Industrie et le Commerce (COMAPIC)⁸⁶² et en 1976, la SOMIP avait été transformée en Société Mixte Mauritano-portugaise de pêche devenue la COMAPOPE.

A.2.3- Industrie Mauritanienne de Pêche (IMAPEC)

Cette grande entreprise mauritano-espagnole de traitement de poisson avait été créée en 1967 suite à l'accord de pêche signé en février 1964 (*voir supra*). Cette expérience est considérée aussi comme étant une expérience prématurée qui s'est soldé par un échec.

Cette entreprise comprenait au départ des installations de séchage, de réfrigération, de conservation et de transformation en farine ainsi qu'une fabrique de glace et une chambre froide. L'usine comprenait également un laboratoire de contrôle de qualité de

⁸⁶¹ Pierre CHAULEUR, *L'Afrique industrielle*, G.-P. Maisonneuve & Larose, Paris, 1979, 337p, p.74.

⁸⁶² M. OULD DADDAH, *idem*, p.597.

poisson, un service médical, un atelier mécanique et un certain nombre de services annexes y compris des logements pour les expatriés.

L'une des difficultés majeures de fonctionnement de cette usine depuis sa création était due à son manque d'approvisionnement en matières premières suite à l'absence de flotte de pêche affecté à la société. Pourtant l'accord de 1964 prévoyait que l'Etat espagnol devait faire immatriculer 20 bateaux de pêche en Mauritanie.⁸⁶³ Cette disposition n'a jamais reçu d'application en dépit des rappels réitérés du gouvernement mauritanien notamment lors des réunions de la commission mixte des deux pays en juin 1972 et mars 1974.

Cependant, l'IMAPEC a été approvisionnée par des armements canariens, espagnols et soviétiques où elle est liée à ces armements par des contrats. Depuis son entrée en activité, IMAPEC a livré une dure concurrence aux anciennes sociétés coloniales sur le marché de la matière première C'est ainsi qu'elle a détourné à son profit la presque totalité de l'armement canarien, fournisseur traditionnel de deux sécheries françaises, la SIGP et l'EGA. Ceci est en partie à l'origine des difficultés financières de ces sociétés avant leurs disparitions. Mais il semblait qu'après avoir pratiquement liquidée ses concurrentes, elle s'est acheminée vers une réduction importante de sa production en salé-séché et conserve, au profit de la congélation.

En 1978, l'Espagne et la Mauritanie ont signé un accord de pêche. Dans cet accord, les deux gouvernements ont décidé la transformation d'IMAPEC en une société d'économie mixte avec 51% du capital pour la Mauritanie et 49% à l'Espagne. En avril 1982, les deux pays ont signé à Madrid un autre accord marquant la fin de l'IMAPEC. Cet accord prévoit que l'Etat mauritanien sera désormais l'unique propriétaire de l'IMAPEC.

A.2.4- La Société Algéro-Mauritanienne de Pêche (ALMAP)

Cette société mixte dans laquelle l'Algérie et la Mauritanie disposent respectivement 49% et 51% de son capital, avait été créée en vertu d'une convention entre les deux Etats signée le 1^{er} novembre 1973 mettant en œuvre un accord cadre signé le même jour. C'est ainsi que l'ALMAP a été constituée le 15 mars 1974 avec un capital de 8,4 millions dollars

⁸⁶³ Mohamed OULD CHEIKH, Considération générale sur la situation des industries à terre à Nouadhibou, *Bulletin CNROP n° 8*, juin 1980, pp.127-133, p.130.

américains.⁸⁶⁴ Elle disposait de 4 chalutiers senneurs de 105 TJB. Une partie de leurs productions était débarquée à Nouadhibou pour congélation et une partie était vendue à Las Palmas mais la majorité était exportée chaque semaine par avion vers l'Algérie.

A la suite de la détérioration des relations politiques entre les deux pays en 1975 intervenue à la suite de la crise du Sahara Occidental, la société a cessé ses opérations, les navires récupérés par la partie algérienne. Cependant, après le coup d'Etat de 10 juillet 1978, des négociations avaient été entamées en vue d'une relance des activités de la société ALMAP.

A la fin de l'année 1979, l'ALMAP a repris ses activités depuis cette date jusqu'au début des années 1990. Une capacité de 1200 tonnes en chambres de stockage, de tunnels pouvant congeler jusqu'à 400 tonnes par jour et une tour à glace de vingt tonnes par jour. Telles sont les possibilités de cette entreprise qui était pendant une les années 80 le fleuron des entreprises de pêche mauritaniennes. Sa flotte était constituée, pendant cette durée, de 14 glaciers et de sept congélateurs. Une mauvaise gestion l'achève en 1991. Ni l'Algérie ni la Mauritanie n'ont les moyens de payer ses dettes après sa fermeture en 1992. Pour faire face à ses dettes, les deux parties ont décidé de louer ses locaux et ses navires à un groupe privé mauritano-saoudien qui a repris ses activités en 1993.

En 2003, les deux pays ont décidé de relancer cette même entreprise pour une troisième vie afin d'augmenter la disponibilité du poisson sur le marché algérien et lancer cet outil de coopération qui relie les deux pays depuis les années 70. Dans ce cadre, le capital de la société a été ouvert à d'autres actionnaires, ce qui a permis l'éligibilité de la société algérienne Union-Pêche filiale de la célèbre banque algérienne Union Bank. Cette société s'est engagée à prendre en charge le paiement des arriérés de salaires et les droits des personnels de la société ALMAP. Pour concrétiser ces engagements, un contrat de management a été élaboré au mois de novembre 2002.⁸⁶⁵ Ce contrat prévoit la réhabilitation de l'outil de production, la mise aux normes internationales de la société, la préservation de cet outil de coopération et, tout particulièrement, l'approvisionnement du marché algérien

⁸⁶⁴ Slimane CHIKH, *Le Maghreb et l'Afrique*, Revue Etudes internationales, vol.17, n°4, 1986, pp.801-835, p.823.

⁸⁶⁵ *Le Quotidien d'Oran* du 16 janvier 2003

en produits de pêche de la Mauritanie. Un marché qui réceptionnait quelque 12.000 tonnes de poissons par an, toutes espèces confondues.

Mais le lancement des activités de l'ALMAP n'a pas pu découler, car au moment de l'injection de l'Union de Pêche du montant de sa participation, environs 1,4 million de dollars US, une crise a secoué la place financière algérienne en 2004 et qui a mis l'Union Bank (propriétaire de l'Union de Pêche) en liquidation et annulant l'opération de l'ALMAP.⁸⁶⁶ Depuis l'échec de ce lancement, les deux pays ont décidé de liquider cette entreprise et ils ont publié un communiqué dans la presse locale en 2006.⁸⁶⁷

A.2.5- Mauritanian Fishery Company (MAFCO)

La MAFCO est une société de droit mauritanien à capitaux Japonais. Sa création a fait suite à d'un accord signé en mars 1970 entre l'Etat mauritanien et la WAFD (West African Fishery développement) filiale africaine de l'Association des producteurs japonais. Elle a commencé ses activités en 1971 dans les locaux d'une ancienne société frigorifique. Cette société fait de l'armement et de la congélation avec des installations frigorifiques comprenant une fabrique de glace d'une capacité de 65 T/j, deux tunnels de congélation à moins de 40°C de 60 T/j et une chambre de stockage à -20° c de capacité de 2000 T.⁸⁶⁸ Le coût de ces installations est estimé à 170 millions d'ouguiya (850 millions Frs CFA). MAFCO ne fait pas de la transformation du poisson. Elle est approvisionnée par son propre armement comprenant 20 chalutiers.⁸⁶⁹ L'excédent de poisson est vendu aux autres entreprises.

Cette société traitait essentiellement les céphalopodes dont la technique de capture n'est bien maîtrisée que par les pêcheurs japonais. En effet, elle la met à l'abri des problèmes de matières premières. L'extrême abondance des céphalopodes constatée dans les fonds de pêche de la Mauritanie, lui permet d'assurer aisément son approvisionnement.

Le problème de débouchés ne se pose pas car toute la production est expédiée au Japon. L'expérience de cette société est à méditer par l'ensemble des responsables des

⁸⁶⁶ *Journal algérien El-Watan* du 22 novembre 2004. <http://www.elwatan.com/Suite-a-la-liquidation-d-Union>

⁸⁶⁷ *Journal Horizons* n° 4307 du 6 septembre 2006, p.5.

⁸⁶⁸ Chérif Ahmed MAHMOUD, idem, p.54.

⁸⁶⁹ Mohamed OULD CHEIKH, idem, p. 131.

entreprises de pêche de Nouadhibou qui souffrent toutes de ce goulot d'étranglement qui constitue l'approvisionnement en matières premières. Enfin cette société a montré l'efficacité de l'association armement-industrie de traitement.

A.2.5- La Compagnie Mauritano-Portugaise de Pêche (COMAPOPE)

Cette société gère depuis 1976 l'usine de farine et d'huile de poisson. Son capital (30.000.000 UM) était tout d'abord réparti également entre les actionnaires portugais et mauritaniens. En 1979, le conseil d'administration, après sa réunion du 5 au 9 mars à Lisbonne, a décidé une nouvelle répartition pour attribuer 51% aux associés mauritaniens et 49% aux associés portugais. Cependant et comme les autres sociétés précédentes, cette société a connu aussi des difficultés de ravitaillement en matière première.

C'est ainsi qu'aux termes d'un mémorandum annexé au procès-verbal de la réunion de la commission mixte du 19 mars 1979, les associés portugais ont décidé d'établir une plus grande coopération de la société COMAPOPE dans la gestion, une flottille portugaise de senneurs devant opérer exclusivement pour le ravitaillement en matière première de cette société. En 1980, cette société comporte un entrepôt pour 2.500 tonnes de farine de poisson et trois réservoirs à huile d'une capacité de 600m³.⁸⁷⁰

A.3- Les sociétés mixtes de pêche après l'instauration de la NPP de 1979

Comme nous venons de le voir après les premières tentatives échouées de constitution d'entreprises communes, le gouvernement mauritanien a décidé de poursuivre pourtant cette politique tout en procédant progressivement à la suppression des licences en même temps pratiquée avec ces premières tentatives d'industrialisation du secteur de la pêche. C'est ainsi que certaines sociétés qui avaient déjà des autorisations de pêche ont pu transformer leur coopération en matière de pêche par la création d'armement commun (société d'économie mixte), c'est le cas de sociétés suivantes pour titre d'exemple.

A.3.1- La Mauritano-Soviétique (MAUSOV)

⁸⁷⁰ Mohamed OULD CHEIKH, idem, p.133.

C'était la plus grande entreprise de pêche du pays en terme de quantité traitée et de valeur. C'est une société mixte URSS Mauritanie créée en 1981, au capital de 11,4 millions UM, 51% étant détenu par le gouvernement mauritanien, 9% par des investisseurs mauritaniens et 40% pour la partie soviétique. Elle a possédé une installation de stockage à terre comprenant deux chambres froides de 800 tonnes chacune mais surtout treize chalutiers congélateurs, 23 super atlantiques et 36 atlantiques.⁸⁷¹ Ces bateaux sont affrétés en Mauritanie par l'ex-URSS qui est propriétaire des navires et paie des droits de pêche.

Ses installations à terre n'ont presque jamais servi car, tous les navires possédaient leurs propres installations de congélation à bord. Les super-atlantiques et Atlantiques sont de véritables usines flottantes dans lesquelles sont fabriquées de la farine et des huiles, en plus de la congélation. Les navires ne touchant rarement le quai, les ateliers de la MAUSOV sont restés vides. Depuis 1985, les locaux et installations de cette société sont louées à la SMCP.

A.3.2- La Société Industrielle Mauritano-Roumaine (SIMAR)

Cette société a été créée en 1982 avec un capital de 18,9 millions UM dont 49% détenus par l'Etat romain, 16% par la Mauritanie et 35% par des investisseurs privés mauritaniens. Elle pêchait essentiellement des petits pélagiques comme la MAUSOV, à travers dix super-atlantiques produisant du poisson congelé, des huiles et farines de poisson.

Les installations à terre, construites en 1983, n'ont jamais été utilisées par la SIMAR du fait de, comme la MAUSOV, la totale indépendance des supers-atlantiques qui transbordent directement le produit de leur pêche sur des cargos en rade de Nouadhibou. Elle a possédé une capacité de 950 tonnes en chambres froides, de trente tonnes par jour en congélation ainsi qu'une fabrique de glace de trente tonnes par jour. Certaines de ses installations surtout, la salle de traitement, les chambres de congélation et chambres froides, ont été louées à des mareyeurs artisanaux n'ayant pas d'installations à terre

⁸⁷¹ Atlantiques et Super-atlantique sont des bateaux –usines travaillant au chalut pélagique.

A partir de 1991, la SIMAR va se trouver endettée par la mauvaise gestion financière et le manque d'entretien des ses installations. Mais la faillite de la Roumanie en tant qu'Etat a affecté la SIMAR qui connaît des difficultés financières. Pour rentabiliser au maximum ses installations à terre, des hommes d'affaires nationaux ont affrété des chalutiers glaciers chinois qui débarquent de la pêche fraîche traitée et conditionnée à terre, commercialisée à Las Palmas.

A.3.3- La Société Mauritano-Libyenne de Pêche (SALIMAUREM)

C'est une société mixte créée entre les deux pays, en 1979, pour un capital de 50 millions UM dont 51% détenu par la Mauritanie et 49% par la Libye. Deux ans après sa création, cette société va s'engager dans un vaste programme d'investissement. C'est ainsi qu'elle a procédé à l'acquisition de quatre bateaux congélateurs et dix bateaux à glace. Elle s'est dotée également d'une usine pour le traitement, la congélation et le stockage. Pour ce dernier, elle a une capacité de 4.000 tonnes et cinq tunnels de congélations d'une capacité de 50 tonnes par jour. Avant l'achat de ses bateaux, la SALIMAUREM a travaillé au départ en affrétant sept chalutiers frigorifiques.

Les captures de la flotte de SALIMAUREM sont débarquées à Las Palmas. Elle a enregistré une excellente rentabilité jusqu'à fin 1984. Depuis, cette société est tombée en faillite et ne peut faire face à ses frais d'exploitation. Cela est dû au fait d'une acquisition trop rapide de bateaux à glace non rentable et de l'arrêt de versement du capital investi par l'associé étranger aux premiers stades. Les activités de cette société ont reposé, depuis 1985, sur l'allocation de ses différentes installations.

A.3.4- La Mauritano-Coréenne de Pêche (COMACOP)

Créée en 1985, installée à Nouadhibou comme toutes les sociétés précédentes. Elle dispose de 2.200 tonnes de capacité de chambres froides et la possibilité de congeler cinquante tonnes par jour ainsi qu'une fabrique de cinquante tonnes de glace par jour. Sa particularité est de ne pas avoir de flotte, elle s'approvisionne à partir de la pêche artisanale piroguière. Une partie de ses locaux est louée à des mareyeurs artisanaux. La COMACOP a

été rachetée par un investisseur privé qui se contente depuis 1995, de louer ses salles de traitements.

L'examen rapide de l'expérience mauritanienne, en ce qui concerne l'exploitation de ses ressources halieutiques par le biais des sociétés mixtes de pêche, montre à plus d'un titre son échec. Non seulement plusieurs sociétés ont échoué, mais aussi, celles qui existent aujourd'hui se trouvent dans une situation déficitaire. Les causes de cet échec sont, soit liées à la société elle-même soit, elles lui sont externes.

Parmi les causes internes, certaines trouvent leurs origines dans l'acte et la modalité de création de sociétés mixtes sont conclus, sans coordination entre les différents responsables, mais aussi sans que les aspects formels et les procédures relatifs à la formation de ces sociétés ne soient respectés. Certaines sociétés ont négligé les formalités administratives alors que le non respect de ces procédures entraîne des conséquences négatives.

Les problèmes de ces sociétés proviennent aussi du fait que pendant la conclusion des accords, la Mauritanie n'a aucune connaissance précise des caractéristiques réelles des équipements que la partie étrangère promet de fournir.⁸⁷² Souvent le matériel fourni est surévalué pour le besoin du contrat. En effet, pour bénéficier des avantages économiques et obtenir des licences de pêche, le partenaire étranger promet une contrepartie très souvent au-dessus de la réalité.⁸⁷³

D'ailleurs, les sociétés mixtes ont manqué de personnel qualifié car, beaucoup de postes de responsabilités sont occupés par des fonctionnaires. Certes, ceci a pour but de s'assurer que les orientations de ces sociétés ne s'éloignent pas des intérêts de l'Etat, mais souvent, ces fonctionnaires ont des habitudes administratives incompatibles avec la vocation commerciale de la société.

Le rôle du personnel de ces sociétés est de constater et d'enregistrer les opérations courantes, sans être en mesure d'exercer un contrôle réel. Cela s'explique par le fait que l'activité commerciale de la société mixte est assurée soit par la SMCP (pour les sociétés

⁸⁷² Ceci a été l'une des causes de la faillite de la SOMAP

⁸⁷³ Michel SEJEAN, Droit international de la mer : l'exploitation des ressources halieutiques de la ZEE par la Mauritanie, Th. Droit, univ. Montpellier, 1993, 331p, p.40.

créées depuis 1979) soit par des intermédiaires qui s'occupent aussi du recrutement des marins.

Des raisons externes ont lié à l'échec des sociétés mixtes de pêche de la Mauritanie. En effet, ces sociétés exercent leurs activités dans un environnement défavorable, entraînant un alourdissement des charges d'exploitation. Le coût très élevé de l'énergie, plus particulièrement du gasoil et de l'électricité, a été souvent déclaré comme un frein à l'expansion des sociétés de pêche.

Ainsi après description de cette expérience de la pratique mauritanienne en matière d'accès des étrangers aux fonds de pêche, soit par autorisation (licence de pêche) soit par la constitution des sociétés mixtes, on se rend compte que c'était l'Etat mauritanien qui s'engageait et qu'il y a très rarement de privés mauritaniens, ce qui occasionnait des risques de pertes pour l'Etat. C'est le cas qu'on a vu pour les premières sociétés d'économie mixte la SOMAP et la SOMIP. De plus, la phase suivante de la politique des licences de pêche à contrepartie n'avait pas apporté, pas plus que ces premières sociétés mixtes, le bénéfice qu'escomptait le gouvernement mauritanien.

Aujourd'hui, la coopération à travers les sociétés d'économie mixte de pêche n'est plus à la mode en Mauritanie. Cependant, un nouveau type de coopération semble peu à peu faire son chemin : la collaboration privée entre deux partenaires, l'un détenant les moyens financiers et l'autre la ressource ou le débouché pour la production.

A côté de ces formes de coopération, engagées par la Mauritanie depuis son indépendance, elle a aussi coopéré avec les organismes régionaux et internationaux pour la bonne gestion de ressources maritimes.

B- La coopération multilatérale

Si la gestion et l'application de politique et la réglementation relèvent des Etats côtiers, les poissons eux, ne tiennent compte d'aucune frontière politique et de ce fait échappent parfois aux zones nationales de pêche de ces Etats.

Pour faire face à ce déplacement des ressources halieutiques et préserver les fonds de eaux maritimes régionales et internationales, les Etats côtiers se sont orientés vers une coopération multilatérale pour une application de mesures conservatoires et de gestion

appropriée, ainsi que pour protéger les ressources biologiques contre les dangers de la surexploitation et d'assurer leur exploitation rationnelle. Dans ce cadre, la Mauritanie a manifesté, depuis son indépendance, son intérêt, à travers la coopération régionale, sous régionale et internationale, pour une exploitation rationnelle de ressources halieutiques. Mais aussi pour consentir aux efforts de la communauté internationale pour la préservation et la conservation des ressources marines vivantes, la Mauritanie adhère à différentes organisations internationales et régionales chargées des questions halieutiques. A ce titre, la Mauritanie est membre des instances suivantes :

- ✓ La Commission Baleinière Internationale (CBI),
- ✓ La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT),
- ✓ Le Centre d'information et de Conseil sur la Commercialisation des Produits de la pêche dans la Région Arabe (INFOSAMAK),
- ✓ La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT),
- ✓ La Commission Océanographique Internationale (COI),
- ✓ La Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS),
- ✓ La Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),
- ✓ L'Organisation Maritime Internationale (OMI).

La Mauritanie participe encore activement aux travaux de ces instances et déploient tous les efforts en vue de mettre en application les recommandations et les plan d'action qui en découlent. Elle a adhéré aussi les conventions de Lomé et Cotonou signées entre la CEE et les Etats ACP (Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique).⁸⁷⁴ Mais la grande coopération multilatérale de la Mauritanie reste toujours celle qui la lie avec l'Organisation des Nations

⁸⁷⁴ Les Pays ACP ou Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, sont des pays signataires des **accords de Lomé** (1975, 1979, 1984 et 1989) et de **Cotonou** (2000). Les **conventions de Lomé** et Cotonou sont des programmes de coopération entre l'Union européenne et 79 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Elles mettent en place principalement des préférences tarifaires donnant accès à ces pays au marché européen ainsi que des fonds spéciaux destinés à garantir la stabilité des prix à l'achat pour les produits alimentaires. Ces accords ont abordé plusieurs questions dont notamment celles des accords de pêche, la formation, la recherche, la coopération régionale, donc autant de sujets qui peuvent avoir un effet sur le développement des pêches en Mauritanie.

Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ou (*Food and Agriculture Organization of the United Nations* FAO) et ses organes subsidiaires et plus particulièrement avec le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est).

Aujourd'hui, quelques dizaines d'organismes chargés de la réglementation de la pêche existent à travers le monde. Ces organismes travaillent dans le cadre de la FAO, chacun ayant une compétence géographique bien définie et des responsabilités limitées ou étendues à l'ensemble des ressources halieutiques d'une région donnée. La Mauritanie se trouve dans la région géographique de l'Atlantique Centre Est (COPACE).

La participation au sein de Comité des Pêches pour Atlantique Centre-Est (COPACE) et la coopération dans la Commission sous-régionale des pêches (CSRFP), sont les Deux exemples concrets de la coopération multilatérale de la Mauritanie.

B.1 - La COPACE

Le Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été fondé en 1967 par une résolution de la FAO. Il s'agit d'un organe consultatif intégré à la FAO et d'une région qui s'étend du détroit de Gibraltar à l'embouchure du Congo. Ses membres comprennent à la fois les pays africains qui bordent cette région et nombre de pays péchant dans ces eaux. Cette organisation regroupe en plus de la Mauritanie, le Cameroun, Congo, Corée, Côte-d'Ivoire, Cuba, Bénin, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Italie, Japon, Libéria, Maroc, Nigeria, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Togo et la République démocratique du Congo.

Le COPACE est chargée de promouvoir les programmes de développement en faveur de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et d'aider à établir des bases pour les mesures réglementaires ainsi que de promouvoir la formation en apportant son concours et assistance dans ce domaine.

Sous l'influence de certains pays dont la Mauritanie, le COPACE a créé, en 1971, le sous-comité de mise en œuvre des mesures d'aménagements chargées d'élaborer des projets de réglementation de maillages qui sont soumis par la FAO aux gouvernements

intéressés, pour leur approbation.⁸⁷⁵ Ce sous-comité a vu son mandat s'élargir pour devenir *le groupe de travail de l'évaluation des ressources* dont la mission est d'étudier l'état des stocks de toutes les espèces de la zone, de collecter les données statistiques nécessaires à l'évaluation et de vérifier les effets de la pêche sur ces stocks.⁸⁷⁶

Actuellement, le COPACE dispose de quatre groupes de travail, s'occupant des informations sur les évaluations des stocks et des captures, sur les aménagements, sur les réglementations et sur les statistiques effectuées dans la zone en question. Le groupe de travail aménagement dispose également de quatre organismes subsidiaires appelés réunion de travail. Les groupes de travail ont lieu en général tous les deux ans et reprennent en général les conclusions émises lors des réunions spécifiques de travail. Lorsqu'un Etat non riverain de la Zone COPACE a conclu un accord de pêche avec un Etat riverain, il est soumis à l'obligation de fournir des communications régulières sur les captures conformément au système statistique du COPACE.

Le COPACE a joué un rôle considérable, depuis sa création, en suscitant une prise de conscience des responsables politiques mauritaniens sur l'importance économique de la pêche et en leur permettant de faire des progrès dans plusieurs domaines. Des nombreuses études ont été réalisées, principalement dans le domaine de la recherche scientifique dont le rôle a été prépondérant dans la prospection et l'évaluation des ressources marines mauritaniennes.

En effet, le COPACE a permis à la Mauritanie de faire des progrès dans le renforcement des réglementations du maillage, des zones de pêche, dans la limitation et même dans la réduction du développement incontrôlé de l'effort de pêche.⁸⁷⁷ Il a également servi de forum aux experts mauritaniens des pêches favorisant ainsi les échanges d'information et l'amélioration des connaissances grâce aux séminaires de formation et aux groupes de travail spécialisés. Le comité a contribué aussi au développement de la coopération régionale, c'est-à-dire la coopération entre la Mauritanie et ses voisins.

⁸⁷⁵ Rapport sur les pêches, N° 132 du troisième session du COPACE

⁸⁷⁶ Rapport du COPACE n° 107, 3^{ème} session de Santa Cruse de Ténérife, 1972, p.3.

⁸⁷⁷ A.SAMB, Les efforts des recommandations des organismes régionaux de la FAO sur les pêches maritimes des pays du continent africain, mémoire DESS droit, univ. Bretagne Occidentale, 1989, 142p, p.79.

B.2- La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)

La CSRP est un organisme intergouvernemental créé le 29 Mars 1985 après plusieurs réunions des ministres des pêches de pays membres. La Commission regroupe sept états : le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. La République du Sénégal abrite le siège de la Commission.⁸⁷⁸

Peuplée de près de 30 millions d'habitants, la CSRP s'étend sur une superficie de 1.600.000 km² et possède une façade maritime longue de 3.414 Km sur laquelle se concentre l'essentiel de ses populations. Le secteur de la Pêche est un secteur de première importance pour les pays de la CSRP. Ce secteur contribue de façon majeure au développement économique et social des pays de la sous-région (création d'emplois, alimentation, exportations).

Aux termes de la convention de cette coopération, la commission régionale, a pour objectif d'harmoniser à long terme les politiques des membres en matière de conservation et d'exploitation de leurs ressources halieutiques et de renforcer leur coopération en matière de surveillance. Parmi ces objectifs aussi est l'adoption de stratégie commune dans les instances internationales et le développement de la capacité des pays à entreprendre des recherches dans le secteur de la pêche sur le plan sous-régional.

Cette organisation de coopération régionale est gérée par trois organes qui sont :

✓ **Le Secrétariat Permanent** est l'organe d'exécution, chargé de la mise en œuvre des décisions de la conférence des Ministres. Il est dirigé par un Secrétaire Permanent sous l'autorité directe du Président de la conférence des Ministres. Le Secrétaire Permanent est nommé par la conférence des Ministres pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois. Le Secrétaire Permanent fonctionne grâce aux contributions des différents Etats Membres dont les montants sont déterminés sur la base d'un budget bi-annuel.

✓ **Le Comité de Coordination** est l'organe technique et consultatif chargé du suivi de l'exécution des différentes décisions de la conférence des Ministres.

✓ **La conférence des Ministres** est l'organe suprême et de décision de la CSRP. Elle est constituée des Ministres chargés des pêches des différents Etats Membres. La

⁸⁷⁸ Laurent GRANIER, Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale, UICN, Gland, Suisse, 2008, 224p, p.142.

conférence des Ministres est présidée à tour de rôle par chacun des Etats Membres suivant l'ordre alphabétique français, pour une période de deux ans. Elle se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire et chaque fois que cela est nécessaire, en session extraordinaire.

La CSRP, à travers son Plan d'Action Stratégique, propose aux partenaires du développement, un cadre d'intervention cohérent pour la conception et la mise en œuvre de projets et programmes de développement du secteur de la pêche. C'est ainsi que, fort de la volonté politique des Etats membres, exprimée à travers les objectifs de la coopération identifiés dans le plan d'action stratégique de la CSRP, le Secrétariat Permanent a, depuis 2004, développé avec les partenaires comme l'UE, la France (AFD), les Pays Bas, la République Fédérale d'Allemagne et d'autres, de nombreux projets dont plusieurs sont déjà en cours d'exécution (*voir figure15*).

Les projets déjà exécutés ou en cours mobilisent la coopération sous régionale et réalisent des activités concrètes de renforcement des capacités ainsi que des actions de réflexion sur les questions de développement socio économique du secteur des Pêches au service des populations de la sous région. Parmi ces projets on peut citer :

- ✓ Le projet SIAP (système d'information et d'analyse des pêches), qui a comme objectif de développer et mettre en œuvre un système interdisciplinaire d'information et de gestion de la pêche en appui à la planification du secteur de la pêche dans les pays de la CSRP. Il porte sur la mise en place d'une base sous régionale de données scientifiques sur les différentes pêcheries de la sous région.

- ✓ Le projet AFR/013 (suivi et surveillance de pêche industrielle dans les pays membre de la CRSP). Ce projet fait suite au projet de la surveillance aérienne des pêches industrielle en Afrique de l'Ouest.

Ce projet a essayé de contribuer à la prospection et à la sauvegarde des ressources halieutiques, grâce à la réduction de la pêche illégale et ses effets sur le milieu marin, afin notamment d'améliorer la sécurité alimentaire et assurer les avantages économiques pour les pays membres.

- ✓ Le projet SIGREH (soutien aux initiatives de gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest), financé par l'agence canadienne de développement international, il

est destiné à promouvoir les échanges et la coordination entre les intervenants des Etats membres en matière de gestion des pêches.

D'autres projets en perspective couvrent les domaines de la surveillance maritime, de la recherche halieutique ainsi que les questions d'aménagement des pêches. Enfin, nous pouvons dire que la CSRP constitue aujourd'hui un exemple concret de la coopération multilatérale dynamique et efficace en matière de préservation des ressources halieutiques. Cette préservation n'était pas la seule occupation des organisations régionales ou sous régionales mais elle a été aussi une priorité nationale pour le gouvernement mauritanien.

Tableau 15 : Liste des projets en cours ou réalisés par la CSRP

Projet	Pays Concernés	Budget (En euros)	Origine de financement	Objectif	Durée	Date de Démarrage
Gestion durable des populations de requins	Tous les Etats membres CSRP	751.000	MAVA & DIGIS	Conservation et la gestion des populations de requins	4 ans	2008
Appui à la gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest	Tous les Etats membres CSRP	2.37 M	Coopération Allemande	Renforcement des capacités institutionnelles de la CSRP	3 ans	2008
Improve Scientific and Technical advices for fisheries Management (ISTAM)	Guinée, Mauritanie, Sénégal, Maroc	614.310	Union Européenne	Amélioration des méthodes d'évaluation des stocks et des outils de gestion des informations.	3 ans	2006
Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques	Etats Membres de la CSRP + Maroc	522.750	Pays-Bas	Promouvoir des politiques concertées et des plans de gestion durable des ressources marines	2 ans	2007
Renforcement des capacités régionales de gestion et de Gouvernance des de la pêche	Etats Membres de la CSRP	1.9 M	MAVA & DGIS	Contribution à une meilleure gestion du secteur des pêches pour la réduction de la pauvreté	4 ans	2008

Appui pour le développement d'initiatives de cogestion dans l'aménagement des pêches	Etats Membres de la CSRP	5 M	A.F.D	Contribuer à la stabilité environnementale, économique et politique en Afrique de l'Ouest par une meilleure gestion de la pêche et de l'environnement marin et une amélioration des capacités à maîtriser les conflits d'usage entre acteurs et pays de la sous région.	5 ans	2008
Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (Phase préparatoire)	Etats membres de la CSRP + Ghana et Libéria	1.425 M	Banque Mondiale & Fond Mondiale pour l'Environnement	Accroître durablement la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest, et de la part de cette richesse captée par les pays et les opérateurs de la sous-région	1 an	2008

Conclusion du chapitre

La coopération dans le domaine de pêche maritime engagée par la Mauritanie depuis son indépendance, comme nous venons de voir dans le chapitre, a été bénéfique pour ce pays sans tradition maritime. Durant les premières décennies de l'indépendance, la Mauritanie n'avait pas la possibilité d'exploiter ses eaux maritimes et de profiter pleinement de ses ressources biologiques. Pour cette raison, elle a été contrainte de passer des accords de pêche avec des Etats tiers mais aussi avec des entreprises pour tirer des bénéfices financiers, construire des infrastructures et créer un tissu industriel afin de gérer elle-même industriellement ces ressources tant convoitées par les puissances étrangères.

Depuis maintenant trois décennies, la Mauritanie a pu passer des accords de pêche avec quelques partenaires comme l'Union Européenne, la Russie et d'autres. Mais elle garde aussi des bons rapports avec quelques voisins par le biais des accords de pêche comme le Sénégal ou le Maroc pour les industries de pêche.

Conscient que les accords de pêche avec n'importe quel partenaire ne suffisent pas pour protéger ses ressources maritimes contre le pillage et la dégradation de l'environnement marin, la Mauritanie a adopté, en parallèle avec ses politiques de pêches, lois, arrêtés et décrets concernant le domaine maritime, une série de réglementation afin de protéger l'environnement marin et côtier de ses eaux maritimes. Elle a aussi encouragé le

tourisme durable sur le littoral national pour rendre le citoyen ordinaire responsable de son environnement d'une manière générale.

Chapitre IX : *La pêche nationale et l'environnement marin*

Introduction

Les ressources halieutiques de par le monde entier ont connu, en raison de l'accès libre et de la pêche illicite et irresponsable, une forte pression conduisant à une baisse chronique des rendements. Dans ce contexte mondial, et avec l'entrée en vigueur en 1982 du nouveau régime juridique des océans par l'application du droit de la mer des Nations Unies, la gestion rationnelle des ressources marines interpelle les États côtiers qui doivent alors prendre des mesures concrètes. Alors, à la suite de la conférence sur l'environnement et le développement de Rio en 1992, les institutions des Nations Unies ont adopté une série de textes qui visent à compléter la convention des Nations Unies sur le droit de la mer signée le 10 décembre 1982 et à mieux encadrer l'exploitation des ressources halieutiques. Il s'agit pour l'essentiel de l'Accord sur les activités de pêche en haute mer, de l'Accord sur les stocks de poissons chevauchants⁸⁷⁹ et les espèces grandes migratrices, et du Code de conduite pour une pêche responsable adopté en octobre 1995.⁸⁸⁰

Décidée d'agir et d'appliquer tous ces accords, la Mauritanie a mis en œuvre une série de politiques de pêche et tout dernièrement un code de pêches adopté en 2000. Ce code rappelle que les ressources halieutiques nationales constituent un patrimoine national que l'Etat a l'obligation de gérer pour l'intérêt de la collectivité nationale.⁸⁸¹ Le droit de pêche appartient à l'Etat, seul habilité à en autoriser l'exercice dans la ZEE mauritanienne.

Ces politiques et stratégies nationales en matière de gestion et de développement durable des ressources halieutiques ainsi que le code des pêches sont passées d'une préoccupation axée sur le développement à une préoccupation axée sur la gestion durable et le contrôle de l'accès à la ressource. En effet, depuis le début des années 90, à l'exception des politiques des pêches généralistes, des mesures ont été adoptées, après des signaux de surexploitation, surtout du poulpe, détectés en 1987 par le CNROP. Ces signaux ont été confirmés en 1993, à la suite d'un groupe de travail et de recherche de CNROP. Ces signes

⁸⁷⁹ Stocks de poissons dont le déplacement s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives.

⁸⁸⁰ Rémi MONGRUEL, Les pêcheries africaines dans le nouveau contexte international, Revue Afrique Contemporaine N° 187, 3^e trimestre 1998, pp.15-29, p.16.

⁸⁸¹ Article 22 de la loi n°2000-025 du 24 janvier 2000 portant code des pêches.

de surexploitation du poulpe ont été attestés et confirmés par un autre groupe de travail en 1998.⁸⁸²

C'est pourquoi, des recommandations et des mesures d'aménagement ont été prises au niveau du Ministère pour une régulation efficace d'accès aux ressources halieutiques et conservation de leurs écosystèmes ; puisque, l'environnement marin et côtier de la Mauritanie constitue un écosystème très riche, générateur d'une importante biodiversité marine. Elles sont prises aussi, pour éviter une surexploitation de certains stocks et pour un aménagement efficace des ressources marines nationales et la protection de l'environnement marin et celui du littoral (S1). Ces mesures ont été talonnées par la création des aires protégées et parcs nationaux ainsi que l'encouragement et le développement de la pêche sportive et le tourisme sur le littoral national (S2).

Section 17 : L'aménagement des ressources marines

Toute exploitation de ressources renouvelables doit, pour être durable et sécurisante, reposer sur une bonne politique d'aménagement. Conscient de cela, la Mauritanie s'est attelée à la mise en place d'un système de régulation de pêche qui permet au pays de dégager une rente optimale de ce secteur tout en respectant l'ordre de la nature (A). Cette politique confirme l'engagement du gouvernement de la Mauritanie à faire de la préservation de l'environnement marin l'une de ses préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'aurait une pollution marine sur les ressources halieutiques. Pour arriver à cet objectif, des mesures techniques conservatoires renforcées par des plans d'aménagement des ressources qui garantiront l'adéquation entre l'effort de pêche exercée et le stock permissible ont été insérés dans la gestion globale du secteur de pêche (B).

A- Les mesures de régulation de l'accès à la ressource

Comme nous l'avons mentionné, le cadre juridique en Mauritanie stipule que les ressources halieutiques dans les eaux sous juridictions mauritaniennes constituent un

⁸⁸² Agence Mauritanienne de l'Information (AMI), Arrêt biologique : une mesure qui participe de la promotion d'une gestion rationnelle et d'un développement durable de la ressource maritime, Dossier spécial de pêche, Septembre 2001, 5p, p.3.

patrimoine national que l'État a obligation de gérer dans l'intérêt de la collectivité nationale. Et que le droit de pêche appartient à l'État seul qui en autorise l'exercice.

Pour affirmer son pouvoir sur ses ressources maritimes, l'Etat mauritanien exige, pour accéder aux ressources halieutiques une autorisation préalable du Ministre chargé des pêches et aucun navire de pêche industriel ou artisanal, étranger ou national ne peut se livrer à des activités de pêche dans ses eaux sans être détenteur d'une licence de pêche.⁸⁸³ Mais aussi des conditions fiscales sont appliquées pour accéder aux ressources halieutiques démersales de la ZEE mauritanienne. Nous allons étudier les deux groupes de mesures séparément.

A.1- Les régimes d'accès aux ressources

Le code des pêches adopté en 2000, définit la licence, ou autorisation de pêche comme un acte administratif par lequel le Ministre chargé des pêches confère à un navire le droit d'exercer la pêche dans les eaux sous juridiction mauritanienne. Les textes d'application du Code des Pêches définissent et précisent le fonctionnement du système de licences applicable pour les navires de pêche industriels et artisanaux en définissant les différents types (artisanale, côtière et industrielle) et catégories sur les différentes ressources.⁸⁸⁴

Actuellement, le régime d'accès aux ressources biologiques des eaux maritimes mauritaniennes peut être classé en trois catégories : le régime d'affrètement de navires étrangers, le régime de la licence libre et le régime d'acquisition. Il faut signaler que chaque régime, ne peut délivrer sans le paiement d'une redevance et charges financières à l'Etat mauritanien. Cette redevance et charges, intégrées dans la fiscalité du secteur, peuvent donner aux pêcheurs des signaux qui reflètent partiellement, la valeur des ressources et peuvent permettre de maîtriser la surpêche.

⁸⁸³ Article 22 du code des pêches de 2000

⁸⁸⁴ Article 15 à 18 et annexe 1 du décret général d'application de la Loi portant Code des pêches.

A.1.1- Le régime d'affrètement

Ce régime permet à un opérateur privé mauritanien de faire venir un navire dans la ZEE pour qu'il y exploite les ressources autorisées tout en gardant son pavillon. Ce type de licence est assorti de l'obligation de débarquement en Mauritanie, de l'embarquement d'un observateur scientifique, et d'un équipage composé de la moitié au moins 35% de marins mauritaniens. Ce type de régime d'affrètement a été longtemps utilisé pour la pêche de petits pélagiques. Il reposait sur un partage du chiffre d'affaires entre le armateur et l'affréteur, l'affréteur faisant son affaire du paiement des droits et taxes en vigueur en remplissant le rôle général d'un consignataire (équipage, avitaillement). La part qui revient à l'Etat est fixée par accord.

Depuis la mise en application du code des pêches de 2000, ce régime concerne principalement les navires visant les espèces pélagiques et exceptionnellement, par décret pris en Conseil des Ministres, les navires pêchant des espèces démersales. Les navires opérant sous ce régime sont soumis au paiement préalable d'une licence conventionnelle qui représente le permis annuel d'accès des navires à la ZEE mauritanienne. Cette redevance annuelle est fixée, selon le type de pêcherie visée, (*tableau n° 16*).

Le système de partage est garanti dans la nouvelle version de ce régime. Les navires opérants sous ce régime sont soumis à une clef de répartition de la valeur de la production dont 23% minimum revient à l'affréteur mauritanien.⁸⁸⁵ Sur la quote-part mauritanienne sont prélevées les charges internes, y compris la fiscalité et les redevances d'accès.

Tableau 16 : Montant des redevances annuelles de licence d'affrètement⁸⁸⁶

Type de pêche	Redevance annuelle (€ / GT)
Crevettes	176
Poulpes	200
Merlus	72
Autres poissons démersaux	80
Thons	20
Autres pélagiques	14,5

⁸⁸⁵ Circulaire n°0038 du 31 juillet 2006 portant modification des conditions financières d'accès des navires de pêche pélagiques à la ZEE mauritanienne. Ministères des Pêche et de l'Economie Maritime, 2006.

⁸⁸⁶ P.LABEROSSE, K.BRAHIM, M.OULD TALEB SIDI et D.GASCUEL, Evaluation des ressources et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne : Rapport du 6^{ème} groupe de travail de l'IMROP du 11-16 décembre 2006, Nouadhibou, IMROP, février 2010, 279p, p.168.

A.1.2- Le régime de la licence libre

Ce régime concerne les accords de pêche conclus entre la Mauritanie et un Etat souverain ou une association d'Etats. Les navires opérants dans le cadre de tels accords accèdent aux ressources moyennant le paiement d'une redevance globale payée par l'Etat ou la corporation d'Etats au titre de l'accès aux ressources et une autre redevance payée par les armateurs exploitant les navires de pêche autorisés au titre de l'accord. Ces navires sont exploités, en réalité, selon les dispositions de cet accord conclu entre la Mauritanie et l'Etat ou les Etats tiers.

Le régime de licence libre en dehors d'accord de pêche, n'est autorisé que pour les navires souhaitant opérer dans les pêcheries pélagiques côtières et hauturières. Cependant, il peut être autorisé, à titre exceptionnel, pour l'exploitation des espèces démersales. Ce régime est soumis au paiement d'une redevance conventionnelle variable selon l'espèce pêchée, conformément au tableau suivant.

Tableau 17 : Montant des redevances annuelles de licence libre⁸⁸⁷

Type de pêche	Redevance annuelle (€/GT)
Crevette	2530
Poulpes	2875
Merlus	1035
Autres poissons démersaux	1150
Thons	288
Pélagiques	207

A.1.3- Le régime d'acquisition

Dans ce cas, une licence d'exploitation irrévocable est accordée à un opérateur mauritanien en contrepartie d'investissement au profit de la communauté nationale et en particulier du secteur de la pêche. Le montant de ce droit de pêche irrévocable, à payer au

⁸⁸⁷ Idem, p.167.

profit du Trésor Public, est fixé en fonction de la puissance du navire selon les barèmes indiqués dans le tableau suivant.

Enfin, il faut noter que les autorités compétentes doivent inscrire dans chaque licence de pêche le type et la méthode de pêche de toute activité de pêche autorisée ; la zone à l'intérieur de laquelle le navire est autorisé à pêcher ; les périodes pendant lesquelles le navire est autorisé à pêcher et les espèces de produits de pêche et les quantités dont la capture est autorisée y compris, le cas échéant, des restrictions concernant les captures accessoires.⁸⁸⁸ Les navires qui opèrent dans le cadre de ces régimes sont soumis par la suite au régime commun des navires de pêche mauritanien concernant le paiement du droit d'accès direct et indirect. Ce droit d'accès rentre dans les conditions fiscales.

Tableau 18 : Montant des droits de pêche en fonction de la puissance du navire⁸⁸⁹

Puissance du navire (en CV)	Redevance (en €)
Inférieur à 750	200.000
Supérieure ou égale à 750 et inférieure à 1500	400.000
Supérieure ou égale à 1500 et inférieure à 3000	600.000
Supérieure ou égale à 3000 et inférieure à 7500	800.000
Egale ou supérieure à 7500	1.000.000

A.2- Les conditions fiscales d'accès aux ressources démersales

Depuis l'indépendance de la Mauritanie en 1960 et jusqu'en 1979, l'activité de pêche était assurée par des navires venant de différents horizons et accédant aux eaux mauritaniennes sans difficultés ou paiement notable. Pour pêcher, ces navires obtenaient des licences libres contre des montant symboliques et ne faisaient l'objet d'aucun contrôle ni restrictions particulières. Depuis 1979, les différentes étapes qui ont jalonné le processus évolutif de la gestion de l'accès se caractérisent par une recherche continue de la maximisation de la rente avec un double objectif : la gestion durable par l'adéquation entre l'effort de pêche et les potentiels permmissibles de captures. Alors, des licences de pêche ont été attribuées avec l'application des régimes financiers de droits d'accès aux ressources

⁸⁸⁸ Article 26, Code des pêches du 24 janvier 2000.

⁸⁸⁹ Circulaire n°0038 du 31 juillet 2006, idem.

halieutiques nationales. Nous allons retracer les principales évolutions des différents régimes de leur accès.

A.2.1- Période 1983-1995

De 1983 à 1995, le système de régulation de l'accès pour les ressources démersales est basé sur le débarquement en Mauritanie et un contrôle des captures de la pêche démersale et le monopole de commercialisation par une Institution : la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) ainsi que la collecte d'une taxe à l'exportation (droit de pêche) par la SMCP calculé sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires retenu à la source. Ce pourcentage était variable entre d'une part, les céphalopodières et les poissons démersaux et, d'autre part le congelé à bord des navires et le congelé à terre (dans les usines) en provenance des glaciers et des embarcations artisanales. Il varie en fonction d'une série de paramètres comme :⁸⁹⁰ la nature des espèces pêchées ; le conditionnement (frais ou congelé) ; le mode de traitement (à terre ou en mer) ou le type d'exploitation du bateau (national ou affrété, usine, étranger).

Tableau 19 : Taux de prélèvements pour la pêche nationale entre 1986 et 1995

Type de prélèvement	Pourcentage du chiffre d'affaire
Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)	2
Taxe statistique	3
Droit de pêche (ou taxe à l'exportation) :	
- Congelé terre céphalopodes	6
- Congelé bord céphalopodes	11
- Congelé terre poisson de fond	4
- Congelé bord poisson de fond	8

A.2.2- Période 1995-2006

En 1995, le système fiscal du secteur de la pêche précédent a été réformé progressivement sur trois ans. Pendant toute cette période, la pêche artisanale est supprimée

⁸⁹⁰ P.LABEROSSE, K.BRAHIM, M.OULD TALEB SIDI et D.GASCUEL, idem, p. 165.

payer un droit territorial dont le montant est fixé annuellement et ajustable dans les Lois de finance. Ce droit est fonction de la longueur des embarcations selon que les navires artisanaux sont inférieurs ou égal à 12 mètres ou supérieurs à 12 mètres. En plus, de 1996 à 2006, le système de régulation de l'accès pour les ressources démersales est basé sur :⁸⁹¹

- ✓ la mise en place d'un système de licence avec le paiement d'une redevance « à l'entrée » (droit d'accès pour la pêche industrielle et droit territorial pour la pêche artisanale) ;

- ✓ la redevance est calculée sur la base d'une taxation des éléments de capacités de pêche : les Tonneaux de jauge brut (Tjb) pour la pêche industrielle et sur la base de la longueur de l'embarcation pour la pêche artisanale ;

- ✓ l'Impôt Minimum Forfaitaire (IFM) est supprimé en 1995 ainsi que le droit de pêche qui disparaît définitivement en 1997 et est remplacé par une autre réglementation ;⁸⁹²

Il faut noter que le barème représenté dans le tableau suivant, n'est applicable qu'aux navires nationaux de pêche démersale (donc hors petits pélagiques et hors thonidés). Cependant, et en raison d'un litige avec la Fédération Nationale de Pêche sur le paiement des 2% de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) et de ce droit territorial, sa perception a été quasi nulle sur la période 1998 à 2006.⁸⁹³ Aucun prélèvement n'a été effectué sur le sous secteur artisanal en termes de rente associé à la ressource et le régime d'accès a été tout simplement quasi libre et gratuit. Ce sous secteur ne contribue plus depuis cette date aux recettes budgétaires de l'Etat. Le maintien d'une taxe dite taxe statistique (3% du chiffre d'affaires à l'export réduite à 1%) continue à être perçue par l'Etat pour les produits artisanaux exportés.

⁸⁹¹ L. KINADJIAN, Indicateurs de performances du secteur des pêches et de l'économie maritime. Note n°4 DARH/MPEM. 2005, 15 p, p.7.

⁸⁹² Décret n°1997-058 du 28 juin 1997 fixant les modalités pratiques de répartition du montant global du droit d'accès à la pêche de fond et d'un droit territorial pour la pêche artisanale au titre de l'année 1997, MPEM, 1997.

⁸⁹³ Chérif OULD TOUEILIB et Lionel KANADIJIAN, Rôle de la fiscalité pour l'aménagement des pêches : cas d'étude de la Mauritanie, IMROP, 2006, 35p, p.29.

Tableau 20 : Proportion de la redevance (droit d'accès et droit territorial)

Type de redevance	1995	1996	1997	1999	2004
IMF (% du chiffre d'affaire)	0	0	0	0	0
Droit de pêche (% du CA)	11	8	0	0	0
Taxe statistique (en % du CA)	3	3	3	3	3
Droit d'accès en UM par TJB/an (pêche industrielle) :					
- Congélateur avec chalut	13.231	46.310	60.950	60.950	60.950
- Congélateur sans chalut	13.231	27.786	37.983	37.983	37.983
- Glacier avec chalut	9.681	33.884	43.450	43.450	43.450
- Glacier sans chalut	9.681	20.331	27.792	27.792	27.792
Droit territorial (pêche artisanale) en UM :					
- Embarcation <ou= 12 m / an	12.000	4.000	24.000	24.000	24.000
- Embarcation > 12 m / an	24.000	48.000	48.000	48.000	48.000

A.2.3- Le mode d'accès aux ressources depuis 2006

En 2006, le Ministère des pêches a instauré de nouvelles modalités de répartition du montant global du droit d'accès à la pêche de fond et d'un droit territorial pour la pêche artisanale.⁸⁹⁴ Ce nouveau droit d'accès, représenté dans le tableau suivant, est réparti entre :

- ✓ un droit d'accès direct : taxation des éléments de capacités : Ujb pour la pêche industrielle et côtière ; somme forfaitaire par embarcation pour la pêche artisanale ;
- ✓ la liquidation du droit d'accès direct et du droit territorial direct est effectuée par le Directeur de la Pêche Industrielle et le Directeur de la Pêche Artisanale et Côtière, chacun en ce qui le concerne. Le Trésor en reçoit le paiement et délivre quittance ;
- ✓ un droit d'accès indirect : redevance sur la production exportée ;
- ✓ la liquidation du droit d'accès indirect et du droit territorial indirect est effectuée par la SMCP pour les produits relevant de son monopole. Pour les produits ne relevant pas

⁸⁹⁴ Décret n°2006-019 fixant les modalités pratiques de répartition du montant global du droit d'accès à la pêche de fond et d'un droit territorial pour la pêche artisanale, MPEM, 2006.

du monopole de la SMCP, la liquidation est faite au cordon douanier sur la base des déclarations de douanes déposées par les déclarants.

Il faut noter que plusieurs taxes sont prélevées auprès des entreprises de pêches en Mauritanie en contrepartie de services. On peut donc considérer que cette fiscalité, bien que n'étant pas directement associée au paiement de redevance pour l'accès aux ressources (régulation de l'accès), constitue néanmoins une fiscalité d'extraction de la rente halieutique en appui à la gestion du secteur. Le tableau suivant récapitule de façon synthétique les différents régimes d'accès et types de redevances perçues en compensation de l'accès aux ressources halieutiques de la ZEEM ainsi que les taxes prélevées ayant un lien direct avec la gestion du secteur des pêches.

D'une façon générale, le système de régulation d'accès aux ressources maritimes en Mauritanie, a depuis toujours été axé sur l'optimisation durable de la rente et une gestion durable des ressources halieutiques. Mais la gestion durable a été renforcée depuis deux décennies par des mesures conservatoires qui protègent à la fois la zone de reproduction biologique et son environnement.

Tableau 21 : Barème du droit d'accès, du droit territorial direct et du droit d'accès indirect instauré en 2006⁸⁹⁵

Type d'accès	Montant
Droit d'accès direct pêche industrielle et côtière en UM / UJB/mois (indivisible non compris les périodes de repos biologique) :	1.900
- Navire Chalutiers congélateurs ;	1.400
- Navires Chalutiers glaciers et navires congélateurs utilisant des engins de pêche autre que le chalut ;	900
- Navires glaciers utilisant des engins de pêches autres que le chalut.	
Droit territorial direct forfaitaire pour les embarcations de pêche artisanale en UM	
- Embarcations de pêche nationales	5.000
- Embarcations de pêche étrangère	30.000

⁸⁹⁵ Décret n°2006-019, idem.

Droit d'accès indirect et droit territorial indirect basés sur les quantités pêchées (frais et congelées) et sur les espèces exportées en UM / Tonne :	
- Céphalopodes et crustacés congelés bord	45.000
- Céphalopodes et crustacés congelés terre	34.000
- Démersaux congelés	30.000
- Démersaux frais	23.000
- Pélagiques congelés	15.000
- Pélagiques frais	12.000

Tableau 22 : Types de redevances et taxes perçus en compensation des différents régimes d'accès aux ressources halieutiques de la ZEEM⁸⁹⁶

Type de taxe et redevance	Navires Nationaux	Navires UE	Navires Licence libre	Navires Affrétés
Droit accès direct	X			X
Droit accès Indirect	X			X
Redevance sur élément de capacité (GT)		X	X	
Compensation financière UE		X		
Clef répartition navire affrété				X
Taxe d'exportation				X
Taxe statistique	X			X
Commission commerciale	X			X
Taxe parafiscal	X	X	X	X
Taxe municipale	X			
Taxe portuaire	X			X
Taxe EPRB	X			X
Taxe ENEMP	X			X
Frais observateurs		X	X	
Majoration		X	X	
Fiscalité en lien avec l'accès aux ressources halieutiques	Fiscalité en appui direct à la gestion du secteur			

⁸⁹⁶ Chérif OULD TOUEILIB et Lionel KANADIJAN, idem, p.33.

B- Les mesures techniques conservatoires

Dans le but d'assurer l'adéquation entre la capacité de renouvellement des ressources et les prélèvements (capacité de capture), la Mauritanie a mis en place une série de mesures de gestion. Il s'agit de réguler et de réglementer l'activité de capture dans les eaux sous nationales pour asseoir une pêche responsable et préserver le milieu aquatique. Ces mesures ont été prises après la sonnette d'alarme, de certains spécialistes, sur la surexploitation de certains stocks et plus particulièrement le poulpe. À ce titre, des mesures techniques, des plans d'aménagement et la création d'un conseil national pour l'aménagement des pêcheries ont été mis en œuvre et adoptés pour renforcer le système de gestion globale des pêches au niveau national.

Ces mesures techniques conservatoires sont prises par voie réglementaire dans le cadre de décrets ou arrêtés. Ces mesures de conservation des stocks et des écosystèmes concernent trois groupes de mesures : mesures de gestion spatio-temporelle : zonage, repos biologique, Aires Marines Protégées⁸⁹⁷ ; des Mesures sur les engins et leurs conditions d'utilisation (sélectivité, maillage, type de gréement, caractérisation des engins, etc.) ; et enfin, des mesures sur les espèces : tailles minimales de première capture, taux de prises accessoires. Nous étudierons, pour titre d'exemple, deux mesures phares à savoir les zones de l'arrêt de pêche et nous aborderons ensuite, les plans d'aménagements adoptés jusqu'à présent et enfin, nous présenterons le rôle du conseil consultatif d'aménagement et développement des pêcheries

B.1- Le zonage

Ce type de mesures peut contribuer à limiter la surexploitation et améliorer le rendement de certains stocks côtiers tout en préservant l'intégrité d'une partie de l'écosystème.⁸⁹⁸ Consciente de cette réalité, la Mauritanie avait pris un certain nombre de lois réglementaires en matière de délimitation de ses eaux et zones de pêches de ses eaux

⁸⁹⁷ Ces aires protégées seront l'objet de la section suivante.

⁸⁹⁸ Bowba ELKHALESS, Pêche et environnement en Mauritanie, ACDI, Québec, 2005, 46p, p.36.

nationales.⁸⁹⁹ Pour renforcer les mesures précédentes concernant les zonages, le gouvernement mauritanien a adopté, en 2000, un nouveau Code de Pêches de 2000 et mis en application par un décret adopté en 2002. Ce code rappelle que les zones où la pêche est autorisée sont définies en fonction des types de licence et des catégories de pêche prévues à l'article 18⁹⁰⁰ de décret d'application.⁹⁰¹

Ce code stipule, en prenant compte le développement de certaines pêcheries surtout artisanales où les conflits d'espace peuvent prendre des tournures dramatiques (pertes de vies humaines ou prises normalement interdites), que l'activité de pêche industrielle doit s'exercer au-delà de 12 milles de la ligne de base dans le zone sud, 13 milles dans la zone centre et 13-15 milles dans la zone nord suivant la configuration de la côte. Ce même code fixe à 3% le taux de prises accessoires.

Cette mesure consiste aussi, à éloigner les navires industriels à distance parfois importante de la côte. Elle a permis également, d'assurer une harmonisation (à 90% environ) du zonage, pour les différentes flottilles nationales et étrangères.⁹⁰² L'application de cette mesure est rendue beaucoup plus facile qu'auparavant et elle a été améliorée grâce au développement du système de suivi des navires par satellite et à l'adoption de la Mauritanie du système *Argos*⁹⁰³ depuis 2009, en particulier pour ce qui concerne le respect des limites des zones de pêche pour la pêche Industrielle et la pêche artisanale.

Le zonage a aussi permis, selon les avis des scientifiques, une meilleure protection des zones de nurseries (protection du chalutage des zones côtières inférieure à 20 mètres) et la réduction des conflits inter flottilles.

⁸⁹⁹ Parmi ces mesures nous pouvons citer à titre exemple :

- ✓ Le décret 74 - 126 spécifiant le cadre physique du Parc National du Banc d'Arguin et réglementant les activités à l'intérieur de ses frontières;
- ✓ L'ordonnance 88 - 120 du 31 août 1988 portant sur la délimitation et le statut juridique de la mer territoriale, de la zone économique exclusive et du plateau continental de la République islamique de la Mauritanie;
- ✓ L'ordonnance 88 - 144 du 30 octobre 1988 portant sur le Code des pêches maritimes;
- ✓ Le décret 89 - 100 du 26 juillet 1989 portant sur la réglementation de l'application de l'ordonnance 88 - 144; l'article 12 de ce décret spécifie les zones où la pêche est limitée ou interdite;
- ✓ Le décret 94 - 028 qui détermine une petite zone réservée à la pêche artisanale.

⁹⁰⁰ Article 18: *Les activités de pêche commerciale peuvent être autorisées, selon trois types de licences, auxquels correspondent respectivement une ou plusieurs catégories de pêche, et un ou plusieurs engins de pêche, conformément aux indications citées en annexe I faisant partie intégrante du présent décret. Une licence de pêche artisanale ou côtière peut être délivrée pour une ou plusieurs catégories. Les licences de pêche relevant des types I, II et III objet de l'annexe I sont délivrées conformément à des modèles approuvés par arrêté du ministre chargé des pêches.* (voir l'intégralité de ce décret +tableau des zones de pêche en annexe).

⁹⁰¹ Décret n°2002-073 du 01 Octobre 2002 portant règlement général d'application de la loi n°2002-025 du 24 Janvier 2000 portant Code de pêches, *JO de la RIM du 30 Octobre 2002*, pp. 593-608, p.602

⁹⁰² P.LABEROSSE, K.BRAHIM, M.OULD TALEB SIDI et D.GASCUEL, idem, p.156.

⁹⁰³ Le système Argos est un système mondial de localisation et de collecte de données géopositionnées par satellite. Ce système permet de localiser les balises n'importe où à la surface de la Terre avec une précision d'environ 150 mètres. Ce nouveau système permettra à la Mauritanie de mieux protéger les zones de pêche et de "suivre en temps réel, 24 heures sur 24, tous les navires de pêche dotés d'une balise "Argos", selon la Délégation de la surveillance de Pêches et de contrôle en Mer mauritanienne.

Malgré son importance, la délimitation des zones de pêche est faite suivant une multiplication de réglementation qui rend très difficile la surveillance des côtes et la lecture de la carte par les capitaines de bateaux.

B.2- Arrêt de pêche

L'arrêt de pêche, appelé par les scientifiques *repos biologique*, a été proposé depuis 1984 par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) comme mesure précautionneuse de gestion visant la protection des ressources halieutiques démersales, principalement le poulpe. La mesure d'arrêt de pêche ou « repos biologique » a finalement été adoptée en 1995 par le Gouvernement et a été instituée sous la forme d'arrêtés pris annuellement par le Ministre chargé des pêches.

L'arrêt de pêche s'étale sur deux mois (septembre-octobre de chaque année) sur l'ensemble de la Zone Economique Exclusive (ZEE) mauritanienne et s'applique à toute la pêche industrielle démersale chalutière et à la pêche artisanale pêchant le poulpe à l'aide de pots. Sont toutefois exclus de la mesure :⁹⁰⁴

- ✓ la pêche artisanale ciblant les autres ressources halieutiques autres que le poulpe,
- ✓ les navires industriels chalutiers exploitant les merlus (car leurs zones de pêche se situent sur des profondeurs où l'on ne trouve quasiment pas de poulpe) ;
- ✓ les navires industriels démersaux non chalutiers (car leur technique de pêche ne permet pas de capturer du poulpe) ;
- ✓ les flottilles qui exploitent les espèces pélagiques (petits pélagiques et thons).

En 2005, le repos biologique a été étendu à deux périodes de deux mois : les mois d'avril et mai et ceux de septembre et octobre. En 2006, le repos a été réduit pour la pêche artisanale à un mois du 15 septembre au 15 octobre au lieu de deux mois habituellement.⁹⁰⁵ Les dates et la portée exacte de chaque fermeture sont définies dans le cadre de concertations appropriées associant l'ensemble des acteurs intervenants dans la pêche

⁹⁰⁴ C.A.OULD INEJIH, D. JOUFFRE, Evaluation de l'impact du repos biologique en tant que mesure de gestion de la pêche du poulpe, IMROP, Nouadhibou, 2008, 14p, p.2.

⁹⁰⁵ Idem, p.160

(y compris les flottes européennes ciblant le poulpe dans le cadre de l'accord de pêche RIM/UE).

Cet arrêt est une mesure de gestion qui a été mise en application pour limiter la surexploitation du poulpe, une ressource stratégique pour l'économie de la pêche mauritanienne. Il a pour objectif principal la réduction de la pression de pêche exercée sur le poulpe. Ensuite, il s'agit d'une mesure conservatrice. Elle semble bien correspondre à la biologie de l'espèce. Les périodes de repos protégeront le poulpe pendant des périodes où le stock est fortement composé de juvéniles et/ou de géniteurs en période de ponte.⁹⁰⁶

Le tableau n° 23 ci-dessous indique la nature de la routine qui doit s'installer pour la fixation des possibilités de pêche. Les dates exactes restent à déterminer. Ce tableau est purement illustratif. Il prend le cas d'un repos biologique de deux mois et dans le second semestre allant du 1 septembre au 31 octobre. Ci-dessous, la proposition est faite d'une deuxième période de fermeture au premier semestre également de deux mois. Dans ce cas, il suffit de remplacer les dates dans le tableau suivant. Ce tableau montre clairement la nature serrée de l'emploi de temps et le besoin de respecter soigneusement les dates pour ne pas compromettre les activités des professionnels de la pêche.

Tableau 23 : Calendrier du système de calcul des possibilités de pêche pour un repos biologique.⁹⁰⁷

A partir du 1 septembre	Circuit d'évaluation directe
Avant 15 octobre	Rédaction d'avis scientifique sur les possibilités de pêche, basé sur les résultats de l'évaluation directe et les autres éléments de l'évaluation compris dans la méthodologie.
Le 15 octobre	Avis scientifique remis au Ministre des Pêches et au comité de concertation.

⁹⁰⁶ Idem, p.3.

⁹⁰⁷ Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe (*Octopus Vulgaris*), Nouakchott, avril 2006, 46p, p.12.

Avant le 22 octobre	Avis du comité de concertation remis au Ministre des Pêches
Avant le 31 octobre	Décision du Ministre des Pêches sur les possibilités de pêche pour la période à venir.
A partir du 1 novembre	Ouverture de la pêche sur la base de la Décision du Ministre des Pêches.

D'une manière générale, l'arrêt de pêche ou *repos biologique* a pour but de préserver la réserve nationale en produits de mer, en lui offrant un environnement sécuritaire et les conditions favorables à la reproduction, d'une part, et de préserver l'environnement marin, largement affecté par le mouvement des bateaux de gros tonnages, d'autre part.

L'efficacité de ces différentes mesures de gestion reste limitée en termes d'atteinte des résultats visés que sont le développement du secteur et la garantie de sa durabilité. Cela est dû, d'une part, à l'application souvent partielle de ces mesures (non-respect des règles établies par les pêcheurs et autres acteurs investissant dans le secteur) et, de manière générale, à un manque de respect des écosystèmes exploités par la pêche. En effet, les mesures de protection, de la zone de reproduction, restent assez peu promues par les acteurs de la pêche qui les perçoivent, à tort, comme des contraintes et non comme des mesures complémentaires indispensables à la protection de l'intégrité des écosystèmes.

B.3- Plans d'aménagement

En février 2002, un séminaire national sur l'aménagement des pêches a été organisé à Nouakchott dans les locaux du Ministère des pêches. Ce séminaire a donné le point de départ pour l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries nationales.⁹⁰⁸ Les facteurs, qui ont guidé les choix prioritaires dans l'élaboration de ces premiers plans, ont été fixés en fonction des grandes orientations et priorités identifiées dans la politique générale des

⁹⁰⁸ Fall M. ABDI, Positionnement du plan d'aménagement et de développement des pêches artisanales et côtières dans le dispositif national d'aménagement des pêches, MPEM, Nouakchott, 2005, 8p, p.3.

pêches de 1998 en particulier, les enjeux économiques et sociaux de certaines pêcheries comme le poulpe.

Depuis, des plans d'aménagement ont été élaborés dans le cadre d'un processus de concertations nationales associant les différentes parties prenantes du secteur des pêches (recherche, administration, surveillance et profession) ainsi que les représentants des différents départements économiques et financiers directement concernés par la performances économiques du secteur des pêches (Ministère des finances, des affaires économiques, la Banque centrale de Mauritanie, office national des statistiques). De l'expertise internationale et des échanges d'expériences avec d'autres pays ont également permis d'appuyer et enrichir le processus d'élaboration. Les principales étapes de ces processus ont été ⁹⁰⁹:

- ✓ la réalisation d'un diagnostic des pêcheries et de leurs systèmes de gestion ;
- ✓ la validation nationale de ce diagnostic ;
- ✓ la rédaction du plan de gestion et la concertation sur les propositions faites ;
- ✓ la validation technique de la proposition de plan ;
- ✓ la soumission du plan d'aménagement au conseil national consultatif pour l'aménagement et le Développement des Pêcheries pour fournir un avis préalable au Ministère des pêches ;
- ✓ et enfin, la soumission du plan au Ministre des pêches pour l'adoption.

Plusieurs plans d'aménagement par pêcheries ont été ou sont en cours d'élaboration selon le processus décrit ci-dessous.

B.3.1- Plan d'aménagement de la pêcherie crevettière

Ce plan est actuellement en cours d'élaboration et se situe dans la phase de formulation technique. Il devait être finalisé en janvier 2006 mais jusqu'à présent il est en cours dans cette phase.

B.3.2- Plan d'aménagement des pêcheries de sélaciens (raie et requins)

⁹⁰⁹ Fall M. ABDI, idem, p.5.

A l'échelle sous régionale, les pays membres de la Commission Régionale des Pêches ont adopté le plan d'action international de la FAO pour la conservation et la gestion des requins lors de la conférence ministérielle de septembre 2001. Cela se traduit par la mise en place d'un plan d'action sous-régional et sa déclinaison en plans d'aménagements nationaux pour la préservation et conservation des sélaciens. Ces plans d'actions nationaux sont, actuellement, en cours d'élaboration.

B.3.3- Plan d'aménagement des pêcheries du poulpe

La surpêche constatée dans la pêcherie du poulpe depuis de nombreuses années constitue une menace importante compte tenu de la contribution significative de cette pêcherie à l'économie mauritanienne en termes de devises, de recettes budgétaires et d'emplois. Alors un plan d'aménagement pour cette pêcherie a été adopté en 2006⁹¹⁰ par le gouvernement mauritanien après son passage par le processus normal.

Ce plan vise une meilleure organisation et rationalisation des activités de pêche, du contrôle l'accès à la ressource pour répondre aux objectifs que ce sont fixés les gestionnaires publics de ce secteur. Le Plan d'aménagement des pêcheries du poulpe comporte plusieurs axes et propose deux orientations essentielles pour l'atteinte de ces objectifs. Dans une première phase d'une durée de 3 à 4 ans, il est proposé de soutenir les fonctions essentielles nécessaires pour le succès de l'aménagement et du système de gestion des pêches à travers :

- ✓ l'amélioration des méthodes d'identification des possibilités de pêche ;
- ✓ l'amélioration des systèmes de suivi et de contrôle des captures des différents segments d'exploitation intervenants dans la pêcherie ;
- ✓ la maîtrise des capacités de pêche ;
- ✓ l'amélioration du système de contrôle et d'inspection ;
- ✓ et enfin, l'amélioration des dispositions techniques de gestion de la pêcherie.

⁹¹⁰ Le décret n° 2006-035 du 10 mai 2006 portant approbation du Plan d'Aménagement de la Pêcherie du Poulpe.

Dans une seconde phase, la réalisation des actions évoquées ci-dessus est de nature à transformer le système de gestion actuelle en système de droits d'accès exclusifs (licences limitatives et/ou quotas individuels).

Ce même plan prévoit, également, des périodes de fermetures temporaires pour les zones de concentration de juvéniles ou d'habitat critique. Dans ces derniers cas, les avis doivent être motivés par l'IMROP, la décision de fermeture temporaire ou provisoire est prise par le Ministre chargé des pêches. L'IMROP assure un suivi de la zone fermée pouvant conduire sur la base de l'avis scientifique à la réouverture par le Ministre chargé des pêches.

Pour atteindre ces objectifs, une commission d'appui au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan a été créée en 2007.⁹¹¹ Cette commission est chargée de suivre, coordonner et analyser le processus de mise en œuvre du plan, de contribuer à la réalisation et à la validation des études à caractère technique, scientifique et institutionnel prévues dans le plan ainsi que de promouvoir la conception d'un système d'information sur cette ressource et soumettre un rapport semestriel d'avancement du plan au Ministre chargé des pêches.⁹¹²

En résumé, nous pouvons souligner que la mise en place de plans d'aménagement est l'une des principales innovations réglementaires en Mauritanie apparue dans le code des pêches de 2000. Ces plans consistent à définir pour une pêcherie donnée les objectifs à atteindre en matière d'aménagement et de gestion durable, le volume admissible de captures ou le niveau d'effort de pêche optimal ainsi que les taux de prises accessoires autorisés et le programme des autorisations de pêche qui pourront être menées par les navires nationaux et étrangers.

B.4- Le CCNADP

Le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) a été institué en 1988 par le code des pêches de 1988,⁹¹³ qui prévoyait l'élaboration de plans d'aménagement pour les principales pêcheries. Toutefois, ni le

⁹¹¹ Arrêté du MPEM n° 526 du 7 février 2007 portant création de la commission d'appui au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement du poulpe. J.O RIM du 30 juin 2008

⁹¹² Arrêté du MPEM n° 526 du 7 février 2007, idem, article 1.

⁹¹³ Ordonnance n° 88-188 du 30 octobre 1988 portant Code des pêches maritimes.

Comité ni les plans d'aménagement n'ont vu le jour à cette époque. Il est resté donc, un organe sans activité pendant presque 12 ans.

Son existence a été réaffirmée par le dernier Code de la pêche de 2000 et son fonctionnement est précisé dans le décret de 2002 et par l'arrêt d'avril 2004 du MPEM⁹¹⁴ qui en nomme les membres. Le Comité a finalement été convoqué pour la première fois en 2004, mais n'a abordé à cette occasion que des questions formelles le concernant. On s'attend à ce qu'il soit à nouveau convoqué en mai 2005 et qu'il soit alors saisi d'un projet du plan d'aménagement avant sa validation en 2006.

La mise en place du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) est décidée en 2004. Il a été instauré dans le cadre de la loi de 2000 portant Code des pêches et son décret général d'application de 2002. Il a pour objectif de donner un avis préalable sur les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries et sur les modalités pratiques d'allocation de la ressource, d'émettre un avis sur toutes les questions relatives à la gestion des ressources halieutiques et de transmettre périodiquement des avis consultatifs sur les questions d'ordre général concernant l'exercice de la pêche. Le Conseil a tenu sa première réunion ordinaire en avril 2005 au cours de laquelle son plan d'action, son règlement intérieur et son budget de fonctionnement ont été définis.

En 2007, une modification a été adoptée au fonctionnement de ce conseil pour élargir ses missions et pour qu'il devienne un organisme de consultation dynamique.⁹¹⁵ Il faut noter enfin, que l'Allemagne et la France par le biais respectivement de la GTZ, (coopération allemande) et de la Coopération Française, apportent leur soutien au fonctionnement de cette structure.

Après les mesures conservatoires et incitatives pour préserver ses ressources maritimes, la Mauritanie a aussi, aménagé son littoral pour faire l'équilibre entre la production et la protection environnementale.

⁹¹⁴ Arrêté N°R 454 /MPEM du 5 avril 2004

⁹¹⁵ Agence mauritanienne de l'information, Communiqué du conseil des Ministres du 7 février 2007, édition du 8 février 2007.

Section 18 : L'aménagement du littoral national

La conservation des ressources est un élément de taille pour assurer l'avenir de la pêche mauritanienne. Elle était très négligée dans le passé mais depuis deux décennies ou trois elle est restée toujours une préoccupation du gouvernement mauritanien. Cette préoccupation a conduit l'Etat mauritanien à créer des aires protégées avec l'aide des partenaires étrangers. Le développement du tourisme sur le littoral national a été aussi parmi les premières décisions prises par le gouvernement mauritanien depuis les années 70. Une évolution dans ce domaine a été remarquée depuis presque deux décennies.

A- Les Aires Marines Protégées

Traditionnellement, l'utilisation de l'espace marin, en particulier la pêche, a été réglementée par les populations locales afin de protéger des ressources essentielles pour leur survie, mais c'est seulement au début du XX^e siècle que les fondements de la conservation des espaces marins ont été établis.⁹¹⁶ Créées au départ comme outil de gestion des pêches, les Aires Marines Protégées sont devenues de plus en plus des instruments de protection de la biodiversité marine et côtière. Les aires marines protégées constituent aujourd'hui, un des outils les plus robustes pour la conservation de la biodiversité marine et côtière et la contribution à la gestion durable des ressources halieutiques.

Actuellement, il existe en Mauritanie des zones d'intérêt écologique qui sont :⁹¹⁷

- ✓ La baie de l'Étoile, zone à spartines et nourricerie pour de nombreuses espèces d'intérêt économique, notamment les bars et les mulets;
- ✓ Le cap Blanc, qui abrite la plus grande colonie de phoque moine dans le monde ;
- ✓ Le Parc National du Banc d'Arguin, zone de nourricerie et de croissance pour de nombreuses espèces halieutiques et de passage pour une importante avifaune ;
- ✓ Le bas delta du fleuve Sénégal, zone d'une grande biodiversité d'espèces estuariennes, marines et terrestres, qui inclut le parc National Diawling (PND).

⁹¹⁶ Sylvie GOYET, Le programme aires marines protégées de la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin, La Lettre des aires protégées en Afrique de l'Ouest n°6, mars 2008, p.2.

⁹¹⁷ P.LABEROSSE, K.BRAHIM, M.OULD TALEB SIDI et D.GASCUEL, Evaluation des ressources et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne : Rapport du 6^{ème} groupe de travail de l'IMROP du 11-16 décembre 2006, Nouadhibou, IMROP, février 2010, 279p, p.16.

Trois de ces zones sont considérées des aires marines protégées à savoir : la réserve satellite du Cap Blanc, le PNBA et le PND ainsi que la réserve du Chat Boul. Avec ces aires, la Mauritanie abrite un réseau d'aires protégées relativement complet et représentatif en ce qui concerne les écosystèmes marins ou côtiers.

A.1- Le Parc National du Banc d'Arguin

Le Banc d'Arguin attira d'abord l'attention des ornithologues qui y trouvèrent au milieu du dernier siècle, d'immenses populations hivernantes et nicheuses d'oiseaux des mers et des rivages. C'est pour préserver ce haut lieu ornithologique que le naturaliste français Théodore Monod a proposé sa mise en réserve, et a encouragé le premier Président de la Mauritanie, Moktar Ould Daddah, à signer le décret de création d'un Parc National avec l'assistance technique du WWF en 1976.⁹¹⁸ Le plus grand parc marin côtier d'Afrique était créé pour couvrir une surface de 12.000 kilomètres partagés entre partie terrestre et partie maritime.

Le Parc national du Banc d'Arguin est donc un des plus grands parcs d'Afrique de l'Ouest. Il occupe la moitié orientale du Golfe d'Arguin.⁹¹⁹ Il s'étend de la pointe Minou au nord (au delà du cap d'Arguin) jusqu'au village de M'amghar au sud (situé au delà du cap Timiris), et comprend également les îles d'Arguin et de Tidra comme le montre la carte suivante.

Ce parc a été créé pour la protection, l'étude et la découverte d'importantes surfaces marines. Il englobe aussi une portion du Sahara. C'est un des derniers écosystèmes naturels de la planète, d'une richesse faunistique surprenante, surtout ichtyologique et ornithologique. Ce carrefour biogéographique de première importance abritant quelques deux millions d'oiseaux pendant la période d'hivernage, le caractère exceptionnel du PNBA lui a valu d'être successivement classé comme zone humide d'importance internationale (Convention de Ramsar) en 1983, puis Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1989. Le PNBA est aussi le lieu de vie permanent des pêcheurs Imraguens.

⁹¹⁸ Décret 76 -147 du 24 juin 1976 portant la création du PNBA et le Décret n°77-066 du 17 mars 1977 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé Parc national du Banc d'Arguin.

⁹¹⁹ Ce golf est célèbre par le naufrage du radeau de La Méduse

Malgré des conditions géoclimatiques difficiles, le PNBA recèle plus de 200 espèces végétales. Dans le domaine terrestre qui couvre 5.700 km², la végétation clairsemée est composée de plantes typiques des milieux désertiques. Le domaine côtier et maritime (560.000 ha) composé de hauts fonds et de nombreux îles et îlots présente une plus grande diversité de faciès. Mais le PNBA est particulièrement remarquable pour l'avifaune.⁹²⁰ Il abrite la plus grande concentration mondiale de limicoles en hivernage (près de 2,3 millions d'individus), qui, après s'être reproduits au cours du printemps dans le Nord de l'Europe et de la Russie, migrent progressivement vers le Sud pour prendre leurs quartiers d'hiver en Afrique de l'Ouest.⁹²¹ Par ailleurs, tout au long de l'année, de nombreux oiseaux d'eau se reproduisent dans le parc, notamment sur les îlots de la partie Sud (30 à 40.000 couples d'oiseaux nicheurs) : spatules, aigrettes et hérons gris, grands cormorans africains, plus de 70.000 flamants roses, des sternes, Goélands Railleurs etc.⁹²² Selon les autorités, la grande faune terrestre, rare, a considérablement régressé au cours des dernières décennies du fait d'une chasse non contrôlée et de la sécheresse persistante. Elle est représentée par les gazelles, les chacals dorés, les hyènes rayées, les renards du désert.

La partie marine de ce parc est un écrin de régénération pour un très grand nombre de poissons et oiseaux, ainsi que pour des raies, requins, tortues et mammifères marins. C'est une halte de migration, une interface de communication entre les zones climatiques, océaniques et biogéographiques de premier ordre.⁹²³

L'année de sa création, le PNBA disposait de peu de moyens et d'un personnel très réduit. Parallèlement, le problème de gestion de cet espace était plus simple : le parc était presque inaccessible et la pression de pêche modérée. Les bureaux de parc étaient alors à Nouadhibou et ses agents n'allaient sur le terrain que lors des missions épisodiques rendues possibles grâce à trois Land Rover offertes par le Fond Mondial de la Nature (WWF). Un appui conséquent était apporté par la Coopération française, notamment par la

⁹²⁰ Faune animale des oiseaux

⁹²¹ UICN/BARO, Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie, UICN, Suisse, 2008, 42p, p.8.

⁹²² Idem.

⁹²³ MPEM, Le littoral mauritanien : un patrimoine national, une ouverture sur le monde, MPEM, Nouakchott, 2005, 69p, p.17.

mise à disposition d'une assistance technique qui s'est maintenue depuis, et la construction d'une station de terrain à proximité du village d'Iwik.⁹²⁴

Ce parc joue donc, un rôle vital pour le maintien du principal secteur de l'économie mauritanienne. Pour user d'une métaphore à laquelle les décideurs sont peut-être plus sensibles, on peut affirmer que le PNBA protège un capital dont les intérêts sont prélevés au large. Pour cette raison, les autorités ont pris la décision d'accorder un droit de pêche exclusive à la communauté Imraguen résidente du parc, et à la condition d'utiliser des engins de pêche traditionnels et les lanches à voile, excluant ainsi toute forme de motorisation. Cette communauté est regroupée en neuf villages côtiers dont les activités principales sont la pêche,⁹²⁵ et l'élevage qu'ils pratiquent dans les pâturages saisonniers du désert côtier.

La conservation de l'environnement naturel et développement des populations sont les objectifs principaux du PNBA et doivent être atteints l'un par l'autre. En matière de conservation, le parc s'est attaché depuis sa création, à surveiller son espace maritime contre les intrusions de bateaux ou pirogues de pêche à moteur et à faire appliquer par la population les règles de pêche durable établies de manière participative.

En matière de développement, le parc appuie les activités des coopératives des villages dans les domaines de la construction navale, l'entretien des bateaux, la valorisation des produits de la pêche (poutargue, tichtar, huile...) la gestion des campements touristiques et l'amélioration des conditions de vie des populations du parc.

D'une façon générale, le PNBA joue un rôle de laboratoire du développement durable. Condamnés par force et par vocation à une gestion prudente de son espace et de ses ressources, les différents acteurs ont dû faire preuve d'imagination pour harmoniser les contraintes de développement et de conservation.

A.1.1- La gestion du Parc

Depuis sa création, le PNBA est géré à partir de Nouadhibou. En 1994, le siège a été transféré à Nouakchott pour répondre de manière plus directe à la multiplication des

⁹²⁴ Pierre CAMPREDON, *Entre le Sahara et l'Atlantique le parc national du banc d'Arguin*, FIBA, Arles, 2000, 124p, p.113.

⁹²⁵ Nous avons étudié cette communauté et ses activités dans notre deuxième partie.

contacts institutionnels, et être en mesure de contrôler l'entrée sur le parc des groupes d'intérêts. Cependant, le parc dispose d'un centre d'accueil et de réunion à M'amghar, d'une base de vie et d'accueil pour les scientifiques à Iwik, de huit postes dans les villages et d'une antenne à Nouadhibou.

L'importance du PNBA au niveau national est bien mise en évidence par le rattachement direct de son administration au Secrétariat Général du Gouvernement mauritanien depuis son existence. En 2006, un Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement a été dédié, pour la première fois, à la question environnementale en Mauritanie.⁹²⁶ Pour renforcer son rôle, le PNBA a été rattaché à cette nouvelle institution, transformé en un Ministère délégué en 2007, avec les autres aires protégées marines et terrestres existantes sur le territoire mauritanien.

Depuis sa création, le parc est considéré comme un Établissement Public à Caractère Administratif et sa mission d'origine concernait exclusivement la conservation des paysages, de la faune et de la flore. En 1993, le pouvoir public lui donne une mission de développement socio-économique des populations résidentes. Enfin, en 2000, une loi relative au PNBA est adoptée⁹²⁷ et qui positionne clairement le PNBA dans l'espace national : *« Le Parc National du Banc d'Arguin, ci-après dénommé le "Parc", est une réserve protégée, constituée sur le territoire national, aux fins de contribuer au développement national durable et favoriser un développement harmonieux des populations résidentes utilisatrices des ressources naturelles du Parc ainsi que protéger, conserver et aménager les écosystèmes terrestres, marins et insulaires, ainsi que le sous-sol et l'atmosphère afférents à ces écosystèmes et de contribuer à la recherche en matière d'environnement et en particulier d'environnement marin et promouvoir les activités à caractère éducatif en matière d'environnement ».*⁹²⁸

Le gouvernement mauritanien a reconnu l'importance de ce parc à travers l'adoption de cette loi un tournant en donnant à l'institution une légitimité renforcée en la plaçant clairement dans un contexte national, en précisant et détaillant ses missions, en ouvrant la

⁹²⁶Baba D.TRAORE, Notre objectif, couvrir les différentes thématiques environnementales : Entretien avec le Secrétaire d'Etat à l'environnement mauritanien, *Journal Horizons* n° 4364 (spécial 28 novembre) du 28, 28 et 29 novembre 2006, p.19.

⁹²⁷ Loi n° 2000-024 du 19 janvier 2000 relative au Parc National du Banc d'Arguin

⁹²⁸ Idem, Article 2.

voie à des ajustements de son statut administratif pour le rendre plus cohérent avec ses missions et lui donnant les outils pertinents pour une conservation efficace.

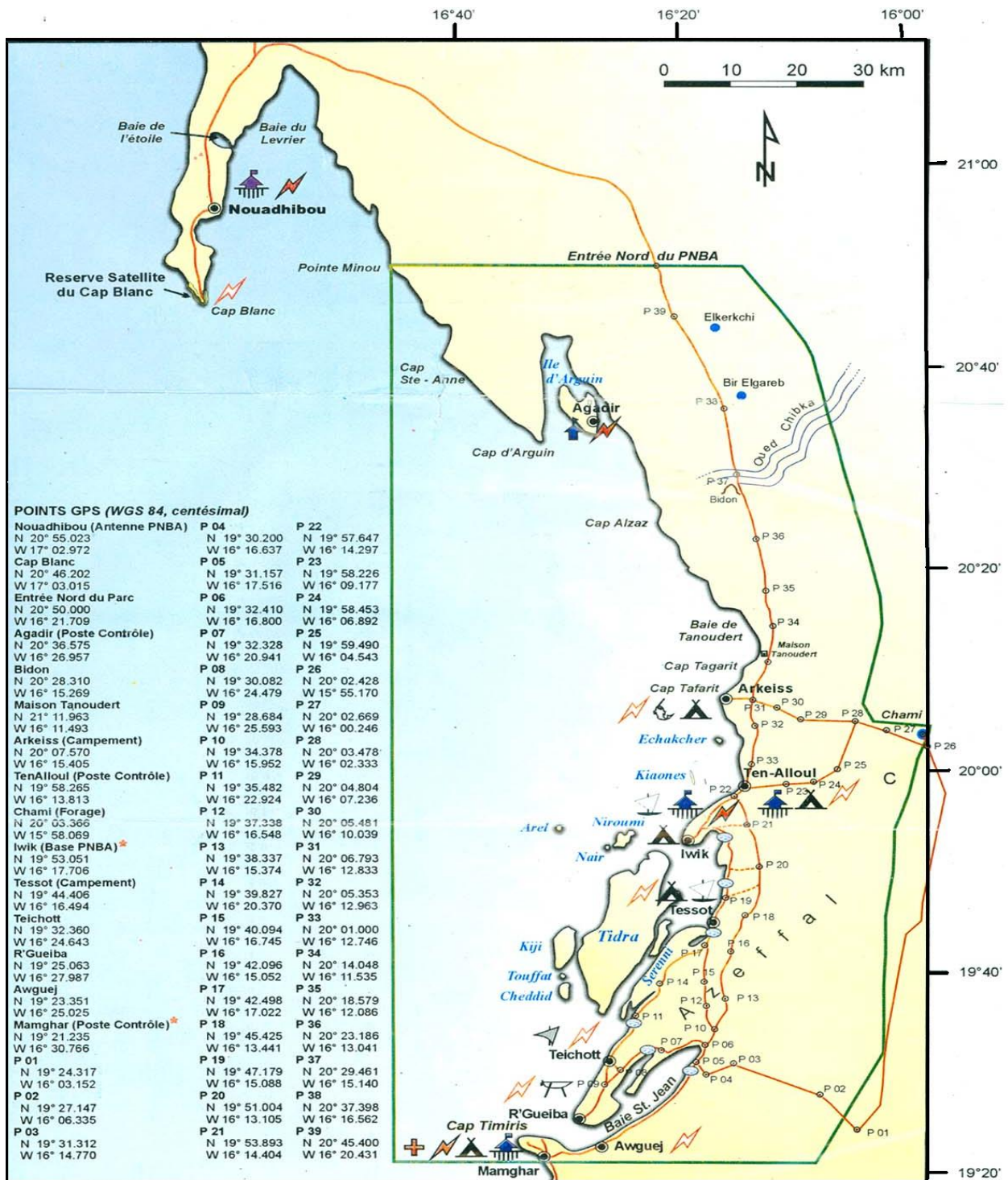
Après la mise en œuvre de plusieurs programmes, l'administration du PNBA, après avoir constaté la forte évolution des pressions qui s'exercent sur son territoire, a décidé de développer ses capacités en matière de surveillance. Dans chaque village du parc et deux campements nomades, des gardiens ont été désignés par les populations pour exercer une surveillance de leur espace vital et devenir les interlocuteurs dans ce domaine.⁹²⁹ La surveillance de la partie maritime a fait l'objet d'un protocole entre le PNBA et la DSPCM. Grâce à un appui du WWF, trois vedettes rapides de surveillance ont été acquises et fonctionnent avec équipages où les pêcheurs Imraguen sont représentés, et un département de conservation et surveillance a été créé au sein de l'organigramme de l'administration du parc pour coordonner ces différents sous ensembles.

Aujourd'hui, des menaces sont existantes pour la protection des ressources du PNBA et de son environnement. Parmi ces menaces sont intensification de la pêche artisanale et côtière, l'influence de la pêche industrielle et la route Nouakchott-Nouadhibou pour sa partie terrestre et sans oublier la prospection et l'exploitation pétrolières et gazières, en pleine mer territoriale nationale, qui est la plus grande menace d'écosystème du parc national du banc d'Arguin mais aussi pour toute la côte mauritanienne.

En face de ces menaces et pour protéger les espèces migratrices et la zone de production du PNBA, il devient nécessaire d'aborder la gestion de cet espace dans une perspective qui dépasse les limites de ce même parc et les frontières nationales. Toutefois, nous devons reconnaître que la Mauritanie n'a pas les moyens d'assumer seule cette responsabilité et que cela implique un besoin d'une coopération internationale pour contribuer à maintenir l'équilibre de cet écosystème régional et international.

⁹²⁹ Pierre CAMPREDON, *idem*, p.118.

Carte 7 : Le Parc National du Banc d'Arguin.⁹³⁰



⁹³⁰ Source : PNBA.

A.1.2- Les partenaires du PNBA

Depuis son existence, le PNBA est en charge de la double mission d'assurer la conservation de la biodiversité et des paysages et de promouvoir un développement socioéconomique durable et respectueux de l'environnement et des valeurs culturelles des populations Imraguen résidentes. Des organismes étatiques et ONGs environnementales ont accompagné l'administration du parc pour la réalisation de ses objectifs à travers la réalisation de certains projets. Aujourd'hui, grâce à cette coopération, le PNBA est considéré aujourd'hui, comme une entité qui regroupe des acteurs bilatéraux, multilatéraux, des fondations privées et l'Etat mauritanien. Les principales parties de cette coopération sont :

1. **France Coopération** (*ex coopération française*)

La coopération française a toujours joué un rôle important au PNBA tout comme à l'Institut de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP) de Nouadhibou. Historiquement, elle a d'abord soutenu et appuyé la création du Parc puis elle s'est consacrée à renforcer les connaissances scientifiques du Parc, notamment en construisant la base scientifique de Iwick, de 1978 à 1987. Les liens qui relient les instituts scientifiques français tels que le CIRAD, l'IRD, l'IFREMER à la Mauritanie sont forts et vont perdurer par le biais des projets réalisés entre les deux parties.

Ce lien fort s'est traduit par la création d'un poste de Conseiller scientifique et technique permanent auprès du Directeur de l'institution et par la mise en œuvre de projets de recherche scientifique qui ont fait l'objet de conventions de financement, notamment le Projet d'appui à la conservation, la gestion et la valorisation de l'écosystème du Banc d'Arguin, démarré en 1997 et clôturé en juin 2001 et un projet complémentaire financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).⁹³¹

En 2005, un nouveau document cadre au partenariat a été adopté par la coopération française pour la Mauritanie pour la période 2006-2010. Ce document se base sur trois

⁹³¹ PNBA, Partenaires PNBA et projets de protection d'écosystème, PNBA, 2003, 15p, p.4.

piliers ou secteurs de concentration à savoir : éducation, eau et assainissement et environnement (surtout marin)

2. La Coopération allemande (GTZ)

L'intervention au profit de l'environnement de la coopération technique en Mauritanie était l'objectif de la GTZ dans son concours au PNBA. C'est un partenaire récent, la GTZ a mis en œuvre un projet d'appui institutionnel et technique dont l'objectif est la conservation de la biodiversité et le suivi de l'utilisation des ressources par la population. Ce projet est réalisé conjointement avec l'administration du parc.

Quelques objectifs découlant de ce projet ont été réalisés entre mars 2001 au février 2004. Des textes réglementaires et des procédures administratives sont élaborés pour un fonctionnement efficace du PNBA et l'utilisation des ressources par la population, en accord avec les objectifs de protection du Parc, est appuyée. Des instruments pour un financement durable du PNBA sont développés et soutenus par la sensibilisation des partenaires nationaux et internationaux.

L'intervention de la coopération technique allemande en Mauritanie se fait, aussi dans le cadre du Programme de Gestion des Ressources Naturelles. Ce programme est prévu pour une durée globale de six ans (2005-2010) mais la première phase est terminée en 2007. Le programme a assuré la mise en œuvre de quatre composantes, un appui institutionnel et technique au PNBA est parmi ces quatre composantes. L'objectif de la première phase de cette dernière est que la direction assure en étroite collaboration avec la commune de M'amghar et les populations, la gestion durable et la conservation des ressources naturelles du PNBA, et sa mise en œuvre est assurée par la direction du PNBA. Ce même programme assurera une deuxième phase pour le PNBA pour la période 2008-2010.⁹³²

⁹³² Benjamin Landreau, Plan d'Affaires du Parc National du Banc d'Arguin, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, Nouakchott, 2007, 85p, p.39

3. La coopération espagnole

L'implication de la coopération espagnole, pour aider le PNBA à protéger ses ressources, est importante. Elle se fait essentiellement par le biais de l'ONG IPADE⁹³³ qui exécute le programme d'appui au développement et à la mise en œuvre de la stratégie d'écotourisme du Parc National du Banc d'Arguin.

Le PNBA a bénéficié aussi d'un autre appui espagnol à travers l'Organisme Autonome des Parcs Nationaux espagnol OAPN. Cet appui est le résultat d'un protocole d'accord de trois ans signé le 6 septembre 2005 en matière de Parcs nationaux et autres aires protégées entre le Secrétariat général du gouvernement mauritanien et cet organisme espagnol.⁹³⁴

Les engagements de l'OAPN au PNBA se sont traduits par un appui institutionnel (achat de véhicules, équipements, achat de vedettes), d'infrastructures de terrain (poste de commandement, poste de contrôle, réhabilitation base de vie, centre d'interprétation) et la formation et échanges de personnels (ornithologie, surveillance et contrôle, communication, etc.)

4. Union Européenne

L'Union Européenne a financé l'installation de trois stations radar pour la surveillance marine du domaine maritime du PNBA. Ces stations, installées au Cap Timiris, au Cap Tafarit et au Cap Blanc, permettent d'optimiser le travail des vedettes du parc. Depuis 2002, l'Union Européenne n'a pas poursuivi son soutien direct au PNBA. Elle a toutefois joué un rôle de lobbying important pour que la Mauritanie consacre une allocation budgétaire conséquente au Parc dans le cadre de l'Accord de Pêche.

⁹³³ La Fondation IPADE est une ONG environnementale espagnole qui, depuis 1987, développe des projets de coopération au développement en Amérique Latine, en Afrique et en Asie.

⁹³⁴ Benjamin Landreau, *idem*, p.42.

5. Système des Nations Unies

C'est notamment le Fonds International pour le Développement de l'Agriculture - FIDA qui est intervenu entre 1995 et 1999 par le biais d'un prêt pour le financement d'un projet de développement communautaire. Bien que beaucoup reste encore à faire, ce projet a permis des avancées notables dans les domaines des coopératives villageoises, de la santé, de l'alphabétisation, etc. D'autres agences des Nations Unies ou assimilées sont des partenaires occasionnels. C'est le cas du Fonds Mondial pour l'Environnement dans le cadre d'un projet d'écotourisme ornithologique.

6. Union Mondiale pour la Nature (UICN)

L'UICN est une ONG internationale qui œuvre dans le domaine de la conservation de la nature. Très impliquée en Afrique de l'Ouest au travers de sa représentation régionale à Ouagadougou, elle finance notamment un vaste projet sur les zones humides. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet "Lanche" initialement conçu pour réhabiliter les bateaux à voile vieillissants utilisés par les Imraguen du PNBA pour pêcher. Le succès de ce projet démarré en 1986 a été tel que des lanches sont maintenant construites de toutes pièces par des charpentiers Imraguen dans un chantier naval installé à R'Gueiba, grâce à un travail de formation de plusieurs années impliquant deux charpentiers de marine français.

7. Fonds Mondial pour la Nature (WWF)

Le Fonds Mondial pour la Nature - WWF, ONG mondialement connue, s'est plus particulièrement impliqué dans la mise en place d'un Département de Surveillance et de Conservation. Le projet, cofinancé par la FIBA, a permis le recrutement d'un conservateur, d'un conseiller technique, de personnel de support et d'agents de conservation dont la formation est encore en cours. En ce qui concerne la surveillance marine, trois vedettes d'arraisonnement ont été mises en service en octobre 1998 et sont basées à Mamghar, Iwik et Agadir. Travaillant en étroite liaison avec les stations radar, ces vedettes arraisonnent les embarcations motorisées qui pénètrent illégalement dans le Parc pour pêcher.

8. La Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA)

En 1982, une réunion de l'organisation internationale Wetlands,⁹³⁵ qui ressemblaient des scientifiques et gestionnaires des zones humides du paléarctique,⁹³⁶ s'est tenue à Iwik. Les participants, impressionnés par la visite du parc, prirent l'engagement de coordonner leurs efforts pour assurer sa protection effective. Quatre ans plus tard, deux personnalités⁹³⁷ créaient la Fondation Internationale du Banc d'Arguin, avec le soutien des certaines organisations internationales de conservation, entre autres l'UICN, le WWF, Wetlands International et le musée français d'histoire naturelle.

La Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) a été créée donc, en 1985 pour faire connaître le PNBA à l'extérieur de la Mauritanie et susciter l'intérêt des bailleurs de fonds. Elle a permis de regrouper une partie des appuis dont le parc avait besoin pour assumer ses fonctions.

La FIBA s'est focalisée pendant de nombreuses années sur l'appui technique et financier au PNBA mais a modifié ses statuts en janvier 2000. Elle a désormais l'objectif plus large de :

- ✓ faire connaître l'importance du Banc d'Arguin et de la zone côtière ouest-africaine en matière de conservation des grands écosystèmes littoraux et de leur biodiversité
- ✓ mobiliser sur le plan international des soutiens moraux et financiers pour la conservation de ces écosystèmes et de leurs ressources
- ✓ promouvoir la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles du Banc d'Arguin, et l'exploration scientifique de la zone ouest-africaine, y compris sa coordination et la publication des résultats, la formation des personnels nationaux concernés par les opérations, l'établissement des plans d'aménagement des espaces pris en considération, et toute action ayant pour but la conservation des richesses naturelles du Banc d'Arguin.

⁹³⁵ Wetlands International travaille, depuis 1954, sur la protection des oiseaux et zones humides

⁹³⁶ Paléarctique : désigne la région comprenant l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Asie septentrionale.

⁹³⁷ *Luc Hoffmann*, né à Bâle (Suisse) en 1923, est Docteur en biologie, acquiert le domaine de la Tour du Valat (Arles). Passionné de la nature, il se consacre à l'étude des oiseaux d'eau et du fonctionnement des écosystèmes. *Gabriel Hatti*, né à Boghé (Mauritanie) en 1943, d'origine libanaise, licence en droit public et ancien directeur du PNBA.

Au niveau du PNBA, la FIBA apporte un appui institutionnel important, notamment en termes de logistique, documentation et fonctionnement de l'institution. Elle participe au financement de projets avec d'autres ONGs comme l'Union Mondiale pour la Nature (Projet "Lanche") et le Fonds Mondial pour la Nature - WWF (Projet "Surveillance et Conservation du PNBA lancé en 1999). Sur le plan de la communication, la FIBA a participé au financement et à l'organisation des journées du littoral en Mauritanie de 2005. La FIBA a produit plusieurs outils de communication et de capitalisation tels que le livret sur le littoral mauritanien, sur la pêche des mulets en Mauritanie.⁹³⁸

La Fondation Internationale du Banc d'Arguin a joué et continue de jouer un rôle essentiel pour le PNBA, surtout pour le réseau de relations clés qu'elle a su nouer et maintenir dans le temps. Ses ressources proviennent notamment de WWF, de la DGIS (Agence de Coopération Internationale des Pays-Bas) et d'autres organismes. La FIBA est ainsi vraisemblablement la principale institution qui a permis de donner au PNBA sa notoriété et sa reconnaissance internationale. Toutefois la régionalisation de sa mission a quelque peu nui à sa visibilité. Dans son dernier rapport d'activité,⁹³⁹ la FIBA a toutefois montré, par sa contribution dans la mise en place d'un Fonds Fiduciaire pour le PNBA, que, même si son champ d'action s'est élargi, le Banc d'Arguin demeure l'objectif central de la fondation.

A.1.3- Fonds Fiduciaire pour le PNBA : *une nouvelle source de financement*

La mise en place de fonds fiduciaires destinés aux Aires Protégées est une démarche relativement récente. Elle a pour objectif d'assurer la pérennité des actions de conservation à travers la mise à disposition d'une source de financement durable. Vu l'importance du Parc National du Banc d'Arguin pour la biodiversité mondiale et la préservation d'un patrimoine et d'une culture maritime uniques, la direction du Parc et ses principaux partenaires ont engagé depuis 2002 le processus de création d'un tel fonds pour le PNBA.

⁹³⁸ FIBA, Rapport d'activités de 2005, FIBA, janvier 2006, 115p, p.8.

⁹³⁹ FIBA, Rapport d'activité 2008, FIBA, Arles, 2009, 56p.

Planche 3 : T. MONOD dans le Parc en 1991, différents paysages du PNBA⁹⁴⁰



⁹⁴⁰ Source : Archives PNBA.

Entre 2002 et début 2007, avec le soutien de la coopération allemande, le concours de la FIBA et de ses partenaires, le PNBA n'a pas ménagé ses efforts pour remplir les conditions habilitantes pour la création d'un fonds fiduciaire : l'adoption d'un Plan d'Aménagement et de Gestion et d'une planification trimestrielle budgétisée, suivi-évaluation et rapportage annuel, plan d'affaires, plan de développement institutionnel et organisationnel, etc.

En mars 2007, le projet du fonds fiduciaire a pris un tournant décisif avec la mise en place, par arrêté ministériel, d'un comité de pilotage et un début de capitalisation par l'Etat mauritanien, à hauteur de 537.000 euros (185,18 millions d'Ouguiyas) versés en 2008 sur un compte « Fonds Fiduciaire » ouvert au Trésor Public.⁹⁴¹

Les affaires du fonds fiduciaire seront administrées par un conseil comprenant au minimum sept membres : deux représentants de l'Etat mauritanien, un représentant d'une ONG internationale de conservation, deux représentants des donateurs institutionnels et privés et deux personnes ressources reconnues comme compétentes dans au moins un des domaines suivants : conservation de la biodiversité, finance, droit, gestion des affaires ou mobilisation de fonds. Le fonds fiduciaire sera essentiellement un fonds de dotation de quinze à vingt cinq millions d'Euros dont les intérêts annuels devraient être suffisants pour garantir une conservation et une gestion efficace du PNBA à long terme. Seuls les revenus annuels du capital seront dépensés pour appuyer les objectifs de ce fonds et pour les dépenses administratives.

En mai 2008, le comité de pilotage a validé les objectifs et la structure juridique du fonds fiduciaire du Banc d'Arguin. Il s'agit d'une « société à responsabilité limitée par garantie » de droit anglais qui conduira toutes ses activités en Mauritanie. Ainsi le 23 janvier 2009, la société « *Banc d'Arguin, and coastal and marine biodiversity Trust Fund limited* »⁹⁴² a été officiellement créée et enregistrée à la chambre des sociétés londonienne. Son siège social est à Londres, son premier membre-fondateur n'est que le Président de la FIBA, André Hoffmann (fils du fondateur de la FIBA), et son premier administrateur est

⁹⁴¹ FIBA, Rapport d'activité 2008, FIBA, Arles, 2009, 56p. p.24.

⁹⁴² Fonds d'affectation spécial de Banc d'Arguin pour la biodiversité marine et côtière.

Sylvie Goyet, Directrice Générale de la FIBA.⁹⁴³ La demande de reconnaissance d'utilité publique, qui doit être prise en Conseil des Ministres du gouvernement mauritanien et indispensable pour le fonctionnement d'une telle fondation, est en cours. Si le calendrier est respecté et les partenaires techniques et financiers se mobilisent au côté du PNBA, les premières opérations du fonds fiduciaire devraient pouvoir être menées avant la fin de l'année 2010 selon le rapport de la FIBA.

Nous avons vu que la FIBA est parmi les plus importants soutiens du PNBA, mais elle intervient aussi dans les autres aires protégées de la Mauritanie que nous allons passer en revue pour montrer leurs participations dans la conservation général des ressources marines nationales et même régionale voir internationale.

A.2- Les trois autres aires protégées du littoral mauritanien

D'une manière générale, la Mauritanie abrite un réseau d'aires protégées relativement complet et représentatif en ce qui concerne les écosystèmes marins. En plus du Parc national du Banc d'Arguin, le littoral mauritanien abrite trois autres aires qui sont le Parc National du Diawling, le réserve du Chat T'boul et le réserve du Cap Blanc au nord de la Mauritanie.

A.2.1- Le Parc National du Dawling (PND)

Jusqu'au début des années 60, les zones humides du bas delta du fleuve Sénégal, alternance de plaines et bassins, inondés puis progressivement asséchés par le retrait des eaux de crues, étaient reconnus parmi les plus étendues et les plus riches de l'Afrique de l'Ouest.⁹⁴⁴ A partir des années 70, les écosystèmes se sont modifiés considérablement à cause de la dégradation des conditions climatiques (sécheresses), et la réalisation des travaux d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal (deux grands barrages).⁹⁴⁵ La pression

⁹⁴³ FIBA, Rapport d'activité 2008, idem.

⁹⁴⁴ UICN/BARO, Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie, UICN, Suisse, 2008, 42p, p.10.

⁹⁴⁵ Il s'agit essentiellement de la construction de l'ouvrage de Diama (1981–1988), de celle de l'ouvrage de Manantali (1982–1990) et des endiguements des rives droite et gauche du delta du fleuve (1985–1986). Diama est un barrage anti-sel dont l'ouvrage principal mobile, ouvert en période de crue et fermé en étiage, empêche la remontée de la langue salée, permettant ainsi la constitution d'une réserve d'eau douce. Renforcée par les endiguements, la réserve d'eau douce était destinée à l'irrigation et au remplissage du lac de Guiers (Sénégal), du R'Kiz et de la dépression de l'Aftout Es Sahéli (Mauritanie). Quant à Manantali, c'est un barrage régulateur, hydroélectrique, destiné à assurer l'irrigation, la navigabilité et la production d'énergie. Source : OMVS.

hydrostatique de la retenue du barrage de *Diama* a fait remonter en surface la nappe salée, jusqu'alors souterraine, détruisant tant les ligneux que les végétations dont profitaient les pasteurs nomades. Les populations se sont retrouvées en situation de crise. La conséquence de ces changements a été aussi, la perte de la diversité biologique touchant les peuplements ichtyologique, ornithologique et végétal, et la chute de la productivité globale de cette zone.

C'est pourquoi le Gouvernement mauritanien a décidé d'ériger, en 1991, 16 000 ha de ces anciennes terres d'inondation en parc national,⁹⁴⁶ dénommé « parc national du Diawling (PND). Le PND, à environ 180 km au sud de Nouakchott, correspond donc, à un triangle étroit délimité par l'océan à l'ouest et le fleuve Sénégal à l'est, dans l'extrême sud-ouest de la Mauritanie, (*voir carte n°15*).

L'importance du site pour l'accueil des oiseaux d'eau a valu au PND d'être inscrit depuis 1994 sur la liste de la convention de Ramsar⁹⁴⁷ des zones humides d'importance internationale et est inclus dans la réserve de Biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal.⁹⁴⁸ Bien qu'il soit plus petit que le PNBA, ce site regorge d'espèces animales. Cette zone de Mauritanie composée de marais, est marquée par la présence de dromadaires, de caprins et phacochères, qui sont attirés par une végétation dense. Ce site est doté aussi, d'eaux poissonneuses attirant de nombreux oiseaux (aigles, canards, faucons, sarcelles...)⁹⁴⁹.

Les principaux objectifs de la création de ce parc sont à la fois, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que le développement harmonieux et permanent des diverses activités des populations locales. Comme les Imraguen habitent depuis des générations au PNBA, le parc national du Diawling est habité majoritairement par des nomades maures ainsi que des familles peules et Wolof. Le recensement effectué en 2000 des populations de la zone du parc a révélé que 26,7%⁹⁵⁰ de ces habitants exercent une activité économique. Ces actifs ont comme occupation : la pêche, l'artisanat, la cueillette, l'élevage, le maraîchage et le commerce.

⁹⁴⁶ Décret N° 91-005 du 14 janvier 1991 portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif dénommé Parc National du Dawling, JO de la RIM du 27 février 1991, pp.185-187.

⁹⁴⁷ La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Négocié tout au long des années 1960 par des pays et des organisations non gouvernementales préoccupés devant la perte et la dégradation croissantes des zones humides qui servaient d'habitats aux oiseaux d'eau migrateurs, le traité a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et est entré en vigueur en 1975. Source : www.ramsar.org

⁹⁴⁸ UICN/BARO, idem

⁹⁴⁹ MPEM, Le littoral mauritanien : un patrimoine national et une ouverture sur le monde, MPEM, Nouakchott, 2005, 69p, p.25.

⁹⁵⁰ Oumou Koulsoum LY et Sidi Aly O. MOULAYE ZEIN, Évaluation économique d'une zone humide : le cas du Diawling, UICN, 2009, 85p, p.11.

Ces communautés résidentes ont été intégrées comme une composante essentielle du parc et comme partenaires de la gestion de ses activités. Le parc s'est évertué, avec le soutien de l'Etat évidemment amis aussi des partenaires nationaux et internationaux, à recréer les conditions « avant barrage » dans ses différents bassins, par la mise en place de nouvelles digues et d'ouvrages permettant une alimentation artificielle en eau douce des bassins, à partir de la retenue du barrage de Diama. Progressivement, la végétation caractéristique du bas delta a été restaurée, notamment des espèces importantes pour les besoins de la population locale.⁹⁵¹

Les différents bassins du parc constituent aujourd'hui, des zones de reproduction et de frayère pour bon nombre de poissons d'eau douce et estuariens et par conséquent, les rendements de pêche sont élevés. L'assistance tant technique que financière des partenaires⁹⁵² du parc, a permis de structurer les groupes de pêcheurs, de les regrouper en coopératives et de les appuyer en matériels et équipements.⁹⁵³

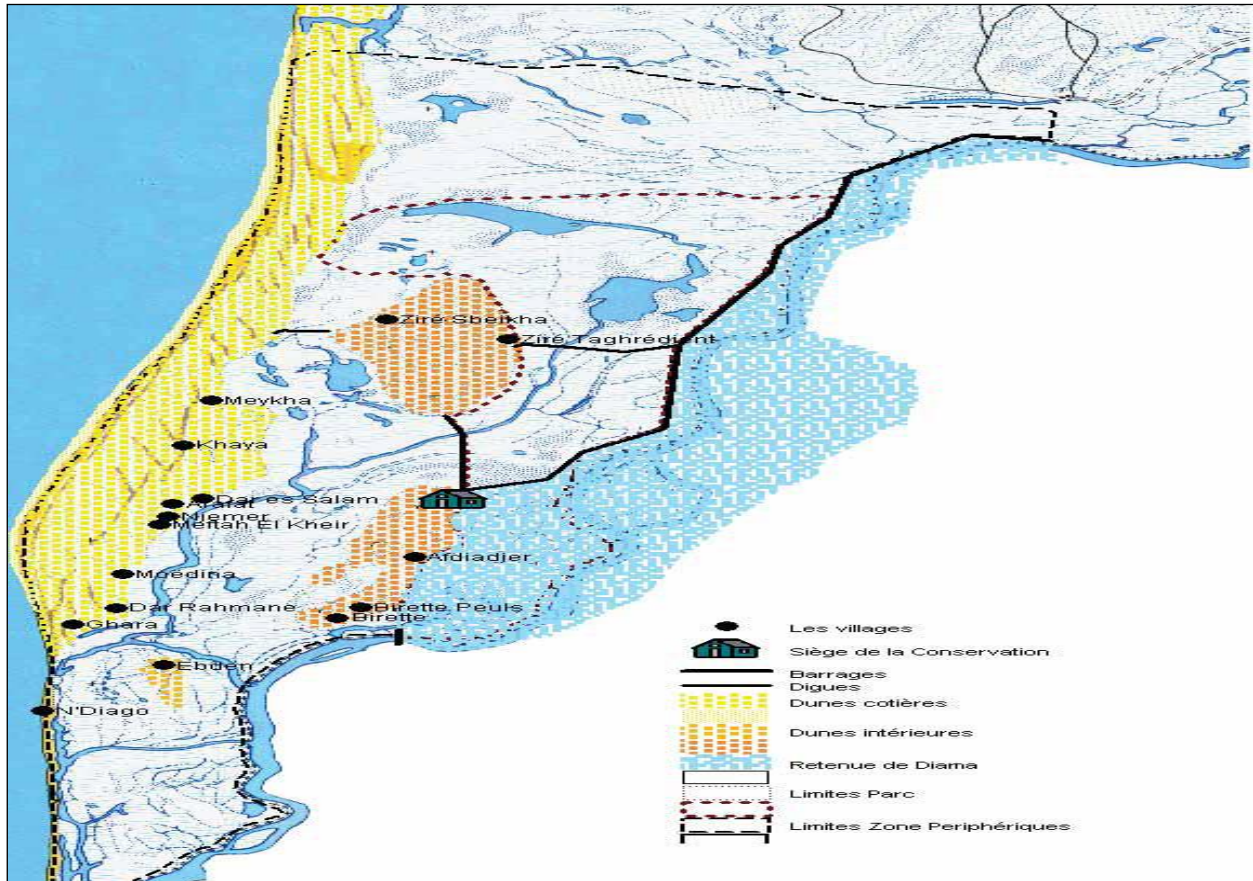
Pour sa gestion administrative, le PND est rattaché au départ, depuis sa création au Ministère du développement rural et de l'environnement. A partir de 2006, il a été transféré sous la tutelle du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement. Ce rattachement est confirmé en 2007, après la création d'un Ministère délégué au premier Ministre chargé de l'Environnement, pour rejoindre le PNBA et les autres aires protégées du pays.⁹⁵⁴ Une direction toute entière est consacrée aux aires protégées dans l'organigramme de ce Ministère.

⁹⁵¹ Comme le *Sporobolus robustus* qui est utilisé pour la fabrication artisanale des nattes, l'*Acacia nilotica* utilisé pour le tannage des peaux), l'*Echinochloa colona* considéré comme un pâturage de qualité) et le *Nymphaea lotus* est une graine utilisée en couscous.

⁹⁵² Le PND a été appuyé par le Fonds Français pour l'Environnement mondial (FFEM) de et la Coopération néerlandaise ainsi que l'UICN.

⁹⁵³ UICN/BARO, Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie, UICN, Suisse, 2008, 42p, p.10.

⁹⁵⁴ décret n° 086-2007 du 16 juin 2007 fixant les attributions du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et l'organisation de l'administration centrale de son Département.

Carte 8 : Parc National du Diawling⁹⁵⁵Photo 54 : une partie de population du PND⁹⁵⁶

⁹⁵⁵ Source : Cellule SIG et Base de Données du PND, novembre 2003

⁹⁵⁶ Source : PND, 2003

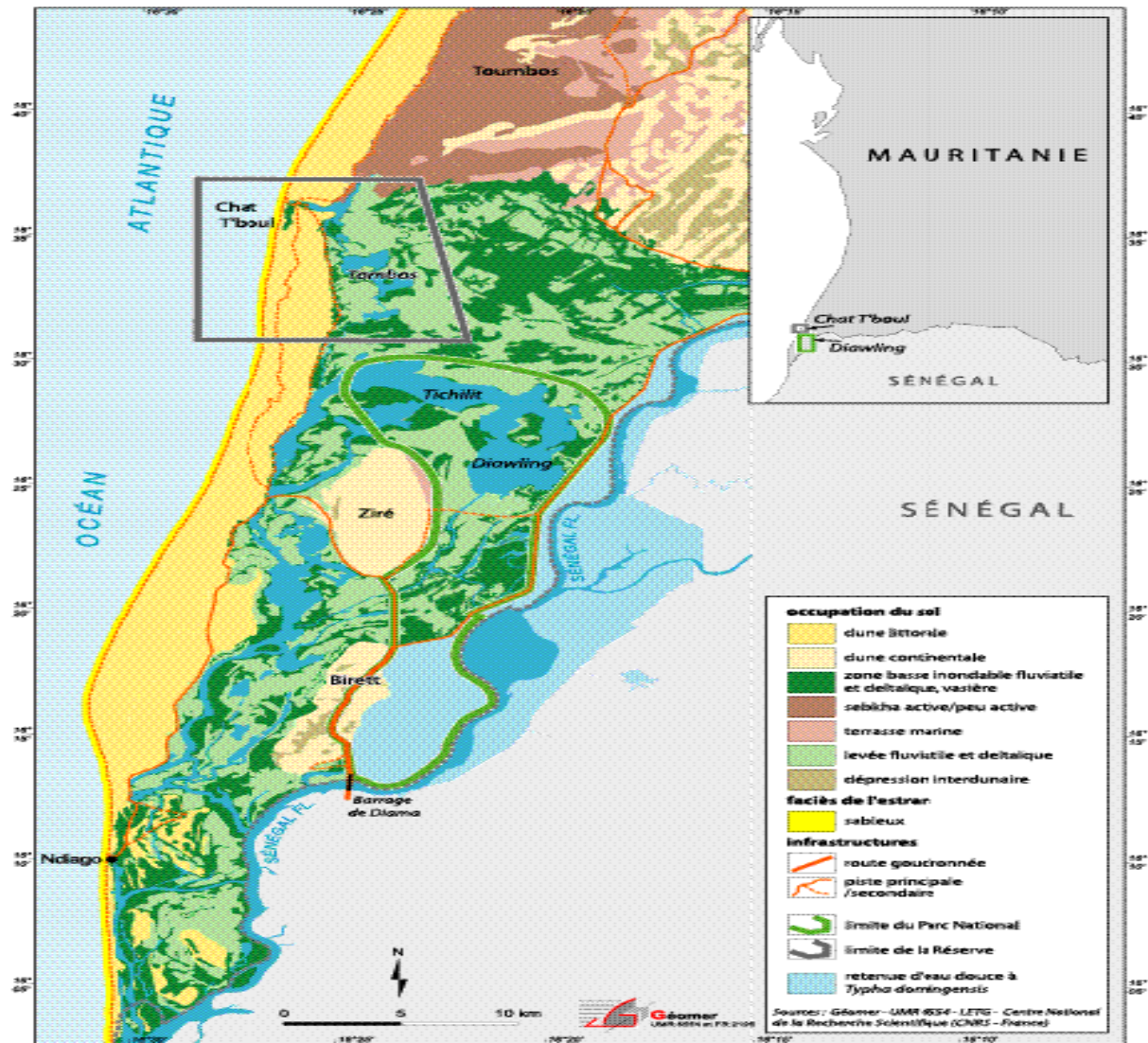
A.2.2- Réserve de Chot T'Boul

Cette réserve est la seule lagune côtière de la Mauritanie située au sud du Banc d'Arguin. Mais elle est adjacente aussi, au parc du Diawling, et un ancien site par lequel le fleuve Sénégal se déversait dans l'océan. Incluse dans la réserve de Biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal, la réserve de Chot T'Boul est incluse dans le plan de gestion du parc national du Diawling et gérée comme telle, car ces deux sites sont considérés comme faisant partie d'une même entité écologique. Elle a été désignée site Ramsar en novembre 2000.

Ce site abrite presque la même population des oiseaux et plantes que le PND. Cependant, la particularité de ce site était la présence d'une brèche large de 1,2 km dans la dune côtière, qui était franchie régulièrement par de fortes houles associées à des marées de vives eaux (plusieurs fois par an). Or cette brèche s'est ensablée ces dernières années, et l'alimentation intermittente en eau de mer du site ne se fait plus, ce qui devrait à terme modifier les caractéristiques du milieu. Cette modification pourra, selon les experts scientifiques de l'UICN,⁹⁵⁷ avoir des conséquences sur le Mulet jaune dont il semblerait qu'une nurserie soit située à proximité de cette réserve qui joue donc, un rôle essentiel en tant qu'aire d'alimentation pour des espèces importantes économiquement, dont des membres de la famille des Mugilidae et des crevettes.

⁹⁵⁷ UICN/BARO, idem, p.18.

Carte 9 : Localisation de la réserve de Chat T'Boul et PND⁹⁵⁸



A.2.3- Réserve du Cap Blanc

La Réserve Satellite du Cap Blanc, qui dépend administrativement du PNBA, a été officiellement instituée en 1986.⁹⁵⁹ La Réserve possède un domaine terrestre et un domaine maritime et sa surface totale est de 210 hectares. Dans le domaine terrestre, la végétation subsiste au sommet des falaises et fixe des petites dunes sur la plage. Par ailleurs, le Cap

⁹⁵⁸ Source : UICN

⁹⁵⁹ Décret n°86-060 du 2 avril 1986 portant création de la réserve satellite du Cap Blanc.

Blanc abrite une communauté assez typée d'oiseaux marins comprenant des sternes, limicoles, rapaces, vautours et cormorans. Dans le domaine marin, des dauphins et des phoques sont régulièrement observés. L'objectif de la Réserve est la protection et la conservation de la faune maritime, tout particulièrement le Phoque moine. La présence de cette population dans ces eaux est liée aux conditions hydrodynamiques régionales qui entraînent la formation d'un upwelling particulièrement intense, favorisant une production biologique parmi les plus élevées de tous les océans de la planète. La création de la Réserve Satellite a été fondamentale pour la protection à long terme de l'espèce sur ces côtes.

Le phoque moine constitue donc, un des principaux patrimoines naturels de Mauritanie et une des espèces les plus menacées de mammifères marins. Sa population mondiale est inférieure à 500 individus sur une aire de répartition qui englobe la mer Noire, une partie du bassin méditerranéen et la côte atlantique de l'Afrique du nord Ouest jusqu'à la latitude du Cap Blanc en Mauritanie. La péninsule du Cap Blanc abrite aujourd'hui la plus grosse concentration de phoque moines avec une population d'environ 150 individus. La colonie a élu domicile dans des falaises battues par les vagues, où se trouvent de nombreuses grottes, indispensables pour la mise-bas des femelles. Etant donné l'instabilité politique de la zone, cette population n'est pas menacée par le tourisme.

Depuis 2003, un projet de protection des phoques et de contrôle de cette réserve naturelle est financé conjointement par l'Agence espagnole de Coopération et l'Organisme des Parcs nationaux en Espagne, et vise, entre autres, à combattre les activités de pêche illégale et à appuyer les capacités et les moyens d'intervention et d'éducation environnementale.

Pour suivre et protéger les phoques, l'équipe scientifique du projet a installé des caméras dans les grottes afin d'observer les mises-bas de femelles. En 2009, la naissance d'un bébé phoque sur la plage a été observée et pour fêter cet événement, l'équipe l'appelait « *Sofia* », prénom de la Reine d'Espagne.

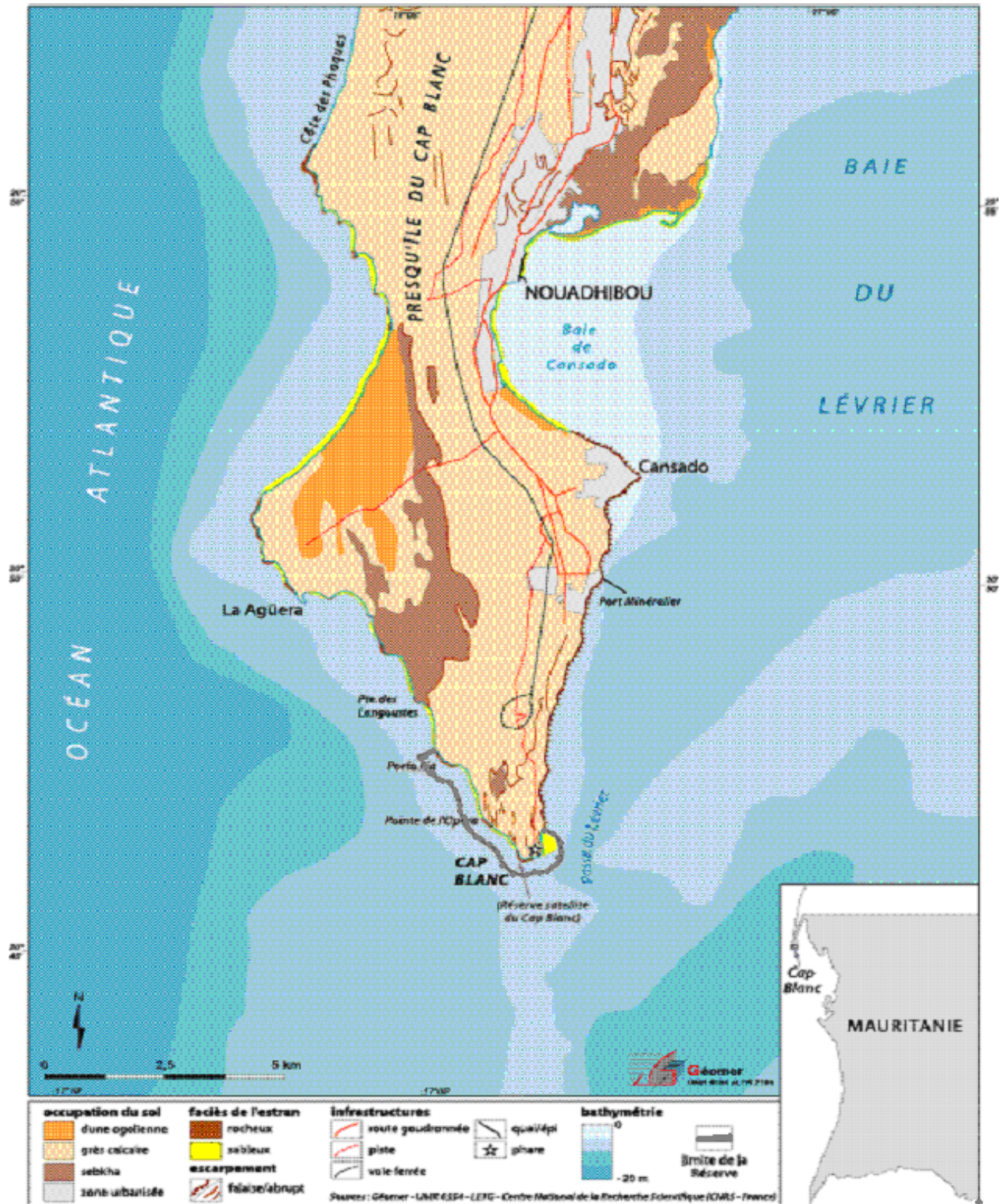
En avril 2006, avec l'appui de la Coopération espagnole et de la FIBA, un nouveau projet destiné à valoriser la Réserve Satellite du Cap Blanc a été mis en œuvre par le PNBA. L'objet principal de ce projet est la mise en place d'un système efficace de surveillance maritime et terrestre dans la réserve du Cap Blanc et l'installation d'un circuit

d'interprétation et d'un centre d'éducation environnementale. Une équipe d'agents de conservation a été formée à la surveillance nautique et à la conduite d'embarcations. L'actuel dispositif de contrôle compte avec une nouvelle vedette et une voiture tout terrain.⁹⁶⁰

A côté de cette réserve, une autre est en cours de création, la Baie de l'Etoile. Cette dernière est une aire protégée. Elle est aussi située sur la presqu'île du Cap Blanc, à 13 km au nord de la ville de Nouadhibou, sur la façade Ouest de la grande baie du Lévrier. Elle est formée d'un dispositif hydro-géomorphologique de 700 ha environ composé de deux parties, Nord et Sud, reliées par un chenal. Le grand Dauphin et phoques moines sont fréquemment observés, de même que la Dorade royale et le Mulet jaune. La faune aviaire est aussi remarquable, que ce soient les oiseaux aquatiques, ou les rapaces et limicoles. Ce site est très favorable pour la reproduction et l'alimentation de nombreuses espèces halieutiques.

⁹⁶⁰ Source : site internet FIBA

Carte 10 : Localisation de la Réserve du Cap Blanc⁹⁶¹



⁹⁶¹ Source : UICN

Planche 4 : Photos de la population de la réserve du Cap Blanc.⁹⁶²



⁹⁶² Source : PNBA



A.3- Situation de l'environnement marin mauritanien

L'environnement marin constitue le cadre d'évolution des pêcheries, secteur clé de l'économie mauritanienne, et offre plusieurs autres opportunités sur lesquelles se développent d'autres activités dont celles de l'exploitation *offshore* du pétrole (débuté en 2006 en Mauritanie). Ainsi, le risque de pollutions marines liées aux activités industrielles en zones portuaires, aux transports maritimes, et à l'exploitation pétrolière offshore est posé aujourd'hui plus qu'hier.

Par conséquent, il est important de s'en faire une image, même sommaire, de décrire les voies par lesquelles nous l'affectons et de comprendre en quoi ses variations naturelles peuvent avoir des conséquences sur les ressources halieutiques mauritaniennes.

Depuis les années de l'indépendance de la Mauritanie, des infrastructures et industries ont été réalisées et installées à proximité du littoral national et en pleine mer. Ces industries et équipements ont eu des effets négatifs sur l'environnement marin et ensuite sur les ressources biologiques de la mer.

Par exemple, la réserve du Cap Blanc est soumise aux plus fortes pressions, ceci est aggravé par la très petite taille de cette aire protégée qui a été créée spécifiquement pour protéger une des dernières populations de phoques moines. Deux pressions importantes mettent justement en péril cet objectif aujourd'hui : l'effondrement naturel des falaises où se réfugient les phoques, et la pollution par la poussière de minerai de fer. Le site est recouvert d'une poussière rouge de minerai de fer provenant du déchargement du train de la SNIM au port de Nouadhibou.

Les infrastructures sont aussi, une pression dans la plupart des aires : par exemple au PNBA du fait de la proximité de la route Nouakchott-Nouadhibou. Le PNBA et la Baie de l'Etoile subissent la proximité de la ville de Nouadhibou, du port pétrolier, et prochainement de l'aéroport international de Nouakchott dont la construction est en prévision.

Concernant l'exploitation pétrolière, les risques semblent très minimes au PNBA car, aucune concession n'a été accordée, jusqu'à présent, par les autorités mauritaniennes sur le territoire du parc. En revanche, il y a des risques de pollution en provenance de deux blocs marins, situés à proximité attribués à la société écossaise Dana Petroleum en 2007.

Toujours par rapport aux risques provenant de l'exploitation pétrolière, le PND est par contre, intégralement inclus dans un bloc attribué à une société chinoise.⁹⁶³ Un contrat de partage de production pétrolière entre la Mauritanie et ladite société est intervenu en mars 2005. En résumé, l'exploitation de ces gisements marins constitue un vrai danger pour les ressources vivantes et leurs écosystèmes.

À propos du PNBA, il est considéré comme une zone de rétention hydrique. Alors, les déchets (poubelles, plastiques) issus des flottilles de pêche et de la ville de Nouadhibou, une fois entrés dans sa zone, n'en ressortent pas. L'impact de cette pression n'est pas encore mesuré, mais il pourrait être fort, notamment sur les tortues vertes.⁹⁶⁴ Cette pression due aux déchets est aussi, ressentie fortement dans la Baie de l'Etoile et au Cap Blanc où il y a aussi des épaves de bateaux échoués. En 2005, 107 épaves ont été recensées, mais aussi et restent préoccupantes, non seulement pour la navigation côtière, mais également en matière de pollution des eaux par des toxiques éventuellement encore contenus par ces navires échoués. Un programme financé par la Commission Européenne propose d'en envisager le démantèlement.

Par ailleurs, toutes les aires marines nationales, qu'elles soient protégées ou non, subissent une pollution par les hydrocarbures à cause des routes de transport maritime⁹⁶⁵ et des déchets pétroliers véhiculés par les courants marins (boues de forage, produits de ballastage, dégazage). Cependant, il faut noter que le port autonome de Nouadhibou a reçu le 11 mai dernier, un navire baliseur offert par l'Espagne a été livré au port autonome de Nouadhibou.⁹⁶⁶ Ce navire est conçu spécialement pour la réalisation de mission d'entretien, de relevés hydrographiques, de maintenance, de dépannage, mais surtout de collectes de déchets liquides et solides.

Enfin, il faut noter que l'élévation du niveau des océans, l'augmentation des températures, la baisse des précipitations continentales et le risque d'inondation sont les principaux types de changements climatiques où la Mauritanie sont est confronté depuis quelques décennies. Par exemple, le risque d'inondation est accru dans les zones

⁹⁶³ Alastair Baglee et Guillaume Tavernier, Etude d'Impact sur l'Environnement et Programme proposé pour le forage du puits d'exploration Heron-1, Bloc 20 en Mauritanie : Rapport Provisoire, WorleyParsons Komex, avril 2006, 121p, p.3.

⁹⁶⁴ Le 09 mai 2010, un échouage massif de tortues de mer, environ 200, a été signalé à Nouamghar au PNBA. La cause de cette catastrophe reste à déterminer. L'IMROP a été avisé par la Délégation. Deux équipes de DSPCM et IMROP du Ministère des Pêches se s'étaient rendues sur les lieux pour constater cette catastrophe et opérer des prélèvements pour analyse afin de déterminer la cause de ce phénomène. Cet échouage n'a pas le premier, en 2005, 29 dauphins et 4 tortues vertes ont échoué sans que sur le littoral mauritanien. (Source : DSPCM et UICN).

⁹⁶⁵ Dans la zone économique d'exclusivité maritime de la Mauritanie, plus de 13.000 traversées de bateaux sont enregistrées chaque année et ont déjà causé de graves impacts sur la biodiversité. Ces navires consistent principalement en pétroliers quittant l'Angola et le Nigeria pour se diriger vers l'Europe en traversant la mer de Mauritanie. (Source : Oilwatch, Exploitation pétrolière en Mauritanie, juillet 2005, 76p, p.19)

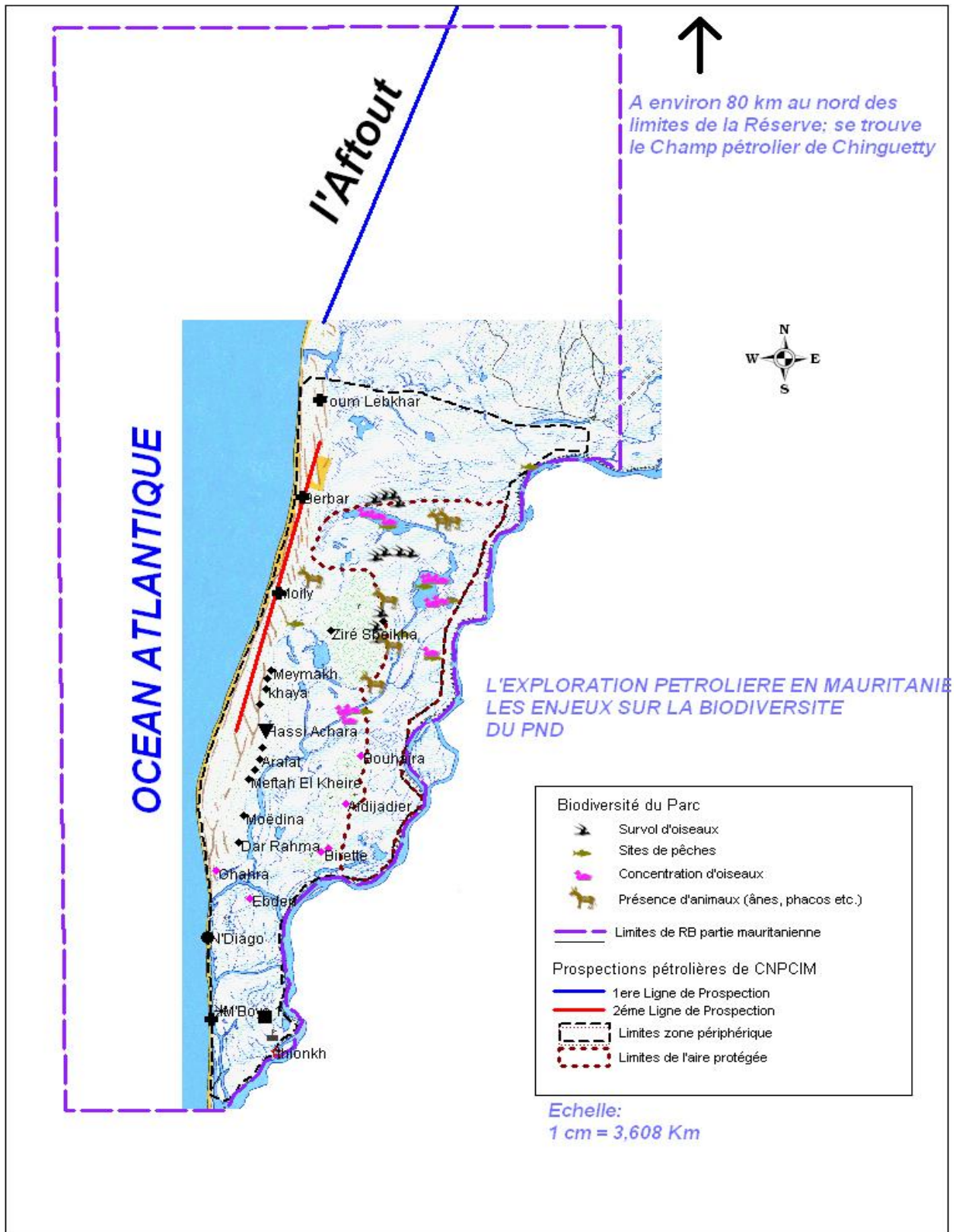
⁹⁶⁶ Quotidien national arabophone *Chaab* (Le peuple) n° 9434 du 12 mai 2010, p.5.

côtières de faible élévation. En Mauritanie, deux événements de ce type ont déjà eu lieu en 1950 et 1997, provoquant l'inondation complète de Nouakchott pour la première date et juste une partie de la même ville pour la seconde.

Pour faire face à ces risques, la Mauritanie a adopté en 2000, le code de l'environnement⁹⁶⁷ et a mis en place, en 2003, un Observatoire consacré au littoral. Cette structure a été identifiée comme nécessaire afin de structurer le suivi de l'environnement côtier et marin et dans la perspective de fournir à l'administration publique les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable. Sa mission est de contribuer à la production, à la mutualisation, à l'organisation et à la diffusion d'informations sur le littoral.

⁹⁶⁷ Loi n° 2000-45 du 27 juillet 2000 portant code de l'environnement, *JO RIM* n°985 du 30 octobre 2000, pp.654-668

Carte 11 : Localisation de gisement pétrolier exploité par la société chinoise⁹⁶⁸



⁹⁶⁸ Source : Cellule SIG et Base de Données du PND, octobre 2005.

Photo 55 : Déversement, en mer, des eaux chaudes et souillées de la centrale électrique de Nouadhibou⁹⁶⁹



Photo 56 : Cargo échoué transportant 400 tonnes de fuel



Photo 57 : Plage souillée par un déversement d'hydrocarbures⁹⁷⁰

⁹⁶⁹ Source: IMROP, 2004.)

⁹⁷⁰ Source : IMROP, 2004

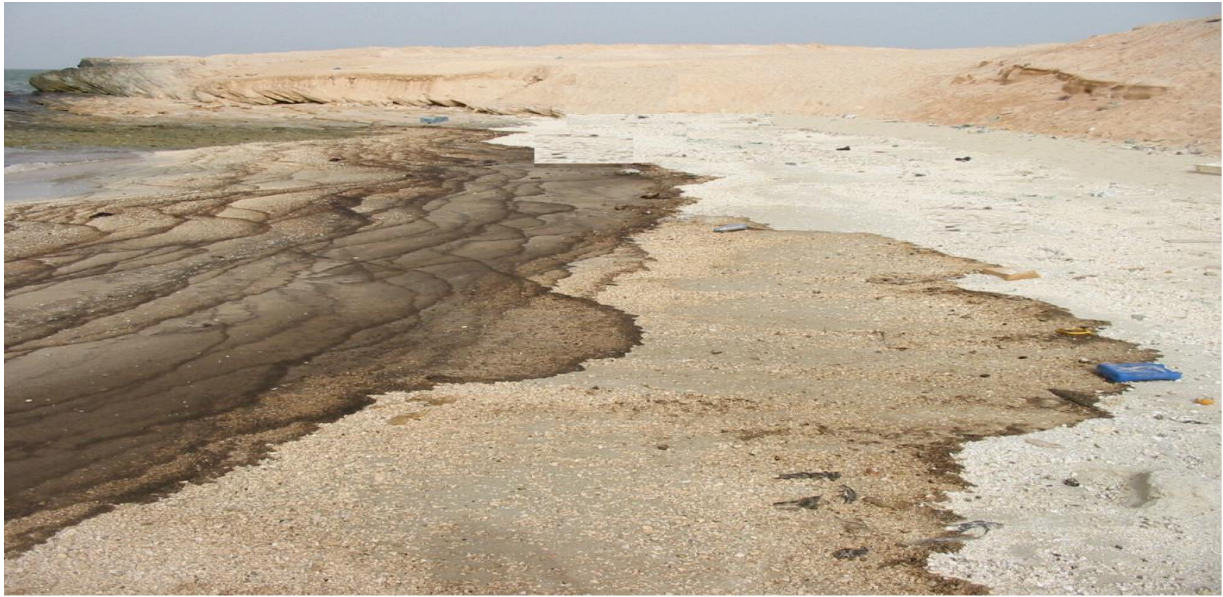


Planche 5 : Epaves de bateaux de pêche dans la baie de l'Etoile de Nouadhibou⁹⁷¹



⁹⁷¹ OULD MOHAMED, 2006.



Un Plan d'action nationale pour l'environnement a été adopté en 2006 par le Secrétariat d'Etat mauritanien chargé de l'environnement ainsi qu'un autre plan directeur d'aménagement du littoral adopté aussi en 2005, par le Ministère des pêches et de l'Economie Maritime. Ce dernier département vient d'élaborer un projet de loi sur l'environnement marin. L'accent est mis davantage sur la protection du milieu marin contre la pollution selon le cas, et à travers des dispositions claires et précises sur la conservation et la biodiversité marine et la gestion écologiquement rationnelle des écosystèmes des zones côtières.

Pour aider l'Etat et les organismes internationaux dans la gestion et la protection de l'environnement marin, des organisations non gouvernementales nationales et de programme à vocation régionale sont à pied d'œuvre depuis quelques années en Mauritanie. Les rôles de ces acteurs sont très importants pour la sensibilisation des

habitants des villes littorales et l'exécution de certaines actions liées à la protection des ressources halieutiques.

A.3.1- Pechecops

C'est une ONG Mauritanienne pour une pêche écologique génératrice de progrès social. Créée par un ancien Directeur des pêches, elle intervient essentiellement comme force de réflexion auprès de l'administration des pêches du pays sur les problèmes liés à l'aménagement des pêcheries, incluant les accords de pêche. Son action dans ce domaine s'inscrit dans le réseau de l'ONG internationale Coalition pour des Accords de Pêche Equitable (CAPE) basée à Bruxelles. Le responsable de cette ONG a été nommé en 2000 au Comité Consultatif des Pêches en tant que représentant de la société civile mauritanienne.

A.3.2- Le Réseau d'Experts sur les Zones humides mauritaniennes

C'est pour comprendre les processus dynamiques d'exploitation actuelle, renforcer le cadre de gestion global et éviter la disparition progressive de ces écosystèmes qu'un groupe d'experts, issus d'institutions nationales diverses mais tous préoccupés par la même problématique, a décidé de se constituer en réseau encouragé et appuyé par l'UICN.

Le 26 février 2002 s'est tenue l'assemblée fondatrice du réseau. Les principaux objectifs du réseau sont l'amélioration de la connaissance scientifique de ces écosystèmes dans toutes leurs dimensions ; la création d'un cadre d'échange et de valorisation de l'ensemble des connaissances sur les zones humides mauritaniennes et favoriser et encourager une exploitation durable des zones humides mauritaniennes ; ainsi que l'élaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides conformément à l'esprit des conventions internationales que la Mauritanie a signées.

A.3.3- Le Réseau Mauritanien de Planification Côtière

Créé en 1997, ce réseau d'experts travaille sur les thématiques associées à la gestion du littoral et de ses ressources. Il constitue un cadre de concertation, d'échanges d'idées, l'harmonisation et de rationalisation des politiques d'aménagement et de

gestion des ressources. Ce réseau, également appuyé par l'UICN, assure actuellement le rôle de point focal en Mauritanie du Réseau Ouest Africain de Planification Côtière.

A.3.4- Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)

Ce programme a pour objectif de coordonner les efforts des institutions et des individus en faveur de la conservation du littoral des pays côtiers de la sous-région. Créé en 2003, ce programme est conjoint entre l'UICN, la Fondation internationale du Banc D'Arguin (FIBA), le WWF et Wetlands International, eux-mêmes associés à la Commission sous régionale de la pêche (CSRP) et à un ensemble de 40 institutions nationales appartenant à des pays différents (Sénégal, Mauritanie, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie et Cap-Vert). Le PRCM propose une stratégie régionale pour les aires protégées marines de la région, ainsi que pour le développement de politiques communes ainsi que pour l'environnement et de la pêche.

Conçu pour une période de cinq années (2003-2008), le PRCM bénéficie du soutien financier de la Coopération néerlandaise (DGIS), la Fondation MAVA et la Coopération française. La première application de ce programme est le Projet d'appui à la gestion concertée des mulets, courbines et tassergals, qui implique la Mauritanie et le Sénégal.

D'une manière générale, l'écosystème côtier mauritanien est soumis à des pressions considérables qui rendent urgente l'application de différentes réglementations des activités côtières et marines et le renforcement de rôle des ONGs nationales et internationales qui travaillent dans ce domaine. Aujourd'hui, plus du tiers de la population mauritanienne vit sur la zone littorale dans les villes de Nouakchott et Nouadhibou qui concentrent l'essentiel des activités de pêche, d'industrie, de transport des produits pétroliers et également de tourisme. Ce dernier est pratiqué sur le littoral depuis les années 60, mais, d'une manière général, il reste encore moins développé que dans le reste du pays.

B- Tourisme côtier

En Mauritanie, le Tourisme dans sa composante « Désert » est longtemps resté, le fait de connaisseurs privilégiés initiés au travers d'une amitié, d'un séjour Professionnel ou à la faveur d'un ouvrage rapportant des points forts de la vie des nomades.

Les différents passages du rallye, Paris Dakar, à travers sa forte couverture médiatique, vont transporter le potentiel touristique mauritanien vers un public constitué tant de professionnels que d'une population à la recherche de l'aventure, du dépaysement, de la découverte et du contact avec d'autres cultures.

En 1994, l'Etat Mauritanien au fait de cette demande en gestation, a pris les devants en adoptant une Déclaration de Politique Générale du Tourisme qui constitue le nouveau cadre général des choix et orientations en matière de Tourisme. Cette option sera renforcée en 1996⁹⁷² par une organisation réglementaire des activités touristiques sur le territoire national.

Dans le souci de limiter ces impacts négatifs, surtout dans les zones fragiles comme le littoral, un concept est né depuis quelques années : le tourisme durable. C'est un type de tourisme qui vise à concilier les enjeux économiques, socioculturels et environnementaux de l'activité, par le biais d'une utilisation efficace et raisonnée des ressources et des biens rares sans compromettre les besoins des générations futures. Il s'agit donc d'une approche intégrée du tourisme sur du long terme.

Le tourisme officiel en Mauritanie est organisé avec deux opérateurs principaux et d'autres secondaires :⁹⁷³

✓ La SOMASERT (Société Mauritanienne de Services et de Tourisme)⁹⁷⁴ qui est l'opérateur historique, a lancé la destination aux cotés d'un opérateur français (Point Afrique), à la demande des autorités. Elle est propriétaire d'hébergements à Nouadhibou et Zouerate et est opérateur du train du désert.

✓ MKT, est un opérateur très influent dans le secteur, possédant hébergements, véhicules, guides... Il est propriétaire d'hébergements : campement de chasse de Keur Macène au sud du pays, centre de pêche sportive de la Baie de l'Etoile, l'hôtel de 15 chambres le Méhariste à Atar et un autre de 60 chambres à Nouadhibou.

⁹⁷² Loi 96.023 du 7 juillet 1996 organisant l'activité touristique en Mauritanie.

⁹⁷³ Stéphane DURAND, Programme PRCC tourisme pour la Mauritanie, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Nouakchott, mars 2005, 44p, p.6

⁹⁷⁴ La SOMASERT1, filiale de la SNIM Créé en 1987. Spécialisée dans l'hôtellerie, la restauration et la distribution, la SOMASERT organise depuis décembre 1996 des campagnes touristiques : vols charters sur Atar, et circuits guidés dans l'Adrar, en 4x4 ou à dos de chameau. Elle a signé, en 1996 avec l'opérateur Point Afrique, une convention pour l'ouverture d'une ligne charter directe entre la France et l'Adrar à partir de la même année. Aujourd'hui, on dénombre ainsi deux liaisons par semaine vers Atar depuis Paris et Marseille.

✓ De nombreux petites opérateurs et agences qui ont des palettes très larges : tour-opérateurs, agences de voyages, location de voitures...

La forte productivité biologique des eaux côtières abritées, qui y attirent une faune diversifiée, en fait également des supports naturels du tourisme national. Pour cette raison, une partie des activités nationales est dirigé vers le littoral qui concentre aujourd'hui, plus de la moitié de la capacité d'accueil du pays.

Cependant, le développement du tourisme sur le littoral mauritanien est lié à la qualité esthétique des paysages. La combinaison de ces deux facteurs est sans doute à l'origine de la construction dans les années 60, d'un centre de pêche sportive à la Baie de l'Etoile et l'élaboration par l'administration du PNBA d'une stratégie de développement de l'écotourisme avec la participation des habitants du Parc ainsi que la création des autres zones touristiques sur le littoral d'une manière générale.

B.1- Le Centre de Pêche Sportive : *histoire d'une petite zone touristique*

La pêche sportive est pratiquée dans la Baie de l'Etoile depuis les années 1960. Elle était alors menée par les ressortissants français qui constituaient à l'époque l'essentiel de la main d'œuvre de la Miferma. Mais elle ne s'est structurée qu'au milieu des années 1970 avec la construction d'un centre de pêche sportive appartenant à l'ex compagnie multinationale Air Afrique.

Ce centre a été inauguré en 1976. Il est situé sur la rive sud du chenal qui relie la Baie de l'Etoile à la Baie du Lévrier. Son domaine foncier s'étend sur une superficie de 7 ha environ. Situé sur la presqu'île du Cap blanc, entre la baie de l'Étoile et la baie du Lévrier à 13 km de la ville de Nouadhibou, il est doté d'une auberge d'une capacité d'accueil de vingt-quatre personnes. Il abrite aussi les logements d'une partie du personnel. Le centre de pêche sportive a été racheté à la fin des années 1990 par une entreprise mauritanienne de tourisme et fait maintenant partie de la chaîne "*Majabat Alkoubra Tourisme (MKT)*".⁹⁷⁵ Le personnel est composé de mauritaniens et de ressortissants des pays voisins.

Depuis que cette première infrastructure touristique existe, le site de la Baie de l'Etoile est aussi devenu le lieu privilégié de localisation des résidences secondaires. En

⁹⁷⁵ MKT est le plus grand opérateur de circuits touristique du pays, filiale du groupe MAOA.

plus de ce tourisme de proximité, la Baie de l'Etoile est aussi investie par la pêche professionnelle ainsi que par d'autres activités étroitement liées à la proximité de la ville de Nouadhibou, constituant ainsi une des composantes du tissu socio-économique local.

La clientèle du centre de la pêche sportive était constituée essentiellement par des touristes étrangers. Il s'agissait, soit de Français expatriés travaillant en Mauritanie ou dans les pays voisins, soit de touristes venus directement de l'Europe. La saison touristique du centre durait onze mois, de février à décembre. Le séjour des touristes pêcheurs durait généralement une semaine et exceptionnellement une quinzaine de jours. Ils venaient en familles, en groupes d'amis ou de membres d'un même club de pêche sportive.

Ce même centre organisait des tournois internationaux de pêche sportive auxquels prenaient part des équipes étrangères. Un club de pêche sportive regroupant des Mauritaniens faisait également partie de la clientèle du centre. Il disposait d'un local situé dans l'enceinte du centre.

Le centre recevait aussi des délégations officielles et des particuliers pour des séjours plus courts, qui duraient le temps d'un déjeuner ou d'un dîner. Les statistiques disponibles sur la fréquentation touristique du centre de pêche sont étalées sur près de vingt ans, de 1979 à 1997. Au cours de cette période, la fréquentation moyenne annuelle était d'environ 173 personnes. C'est l'année 1985 qui détient la plus forte fréquentation avec 347 touristes enregistrés. La fréquentation annuelle la plus faible est relevée en 1997 avec 20 touristes.⁹⁷⁶ Les Mauritaniens, jadis minoritaires, représentent aujourd'hui une composante essentielle de la clientèle du centre qu'ils fréquentent surtout durant le week-end.

Le centre de la pêche sportive était équipé d'un petit bateau et de zodiacs pour transporter les touristes sur les nombreux lieux de pêche répartis sur la presqu'île du Cap Blanc. Sur place, les touristes assistés par des guides pratiquaient deux techniques de pêche : le surfcasting et la palangrotte.

A l'issue de leur séjour, les touristes étaient invités à rapporter, dans un Livre d'or les récits de leurs parties de pêche et leurs impressions générales. Celui-ci compte trois

⁹⁷⁶ Office National du Tourisme, Rapport final de la commission technique interministérielle sur le tourisme (Mars-Avril 2000) et la direction du tourisme, Nouakchott, Janvier 2003, 57p, p.17.

volumes couvrant respectivement les périodes 1973-1979, 1979-1984 et 1984-1997. Chaque récit renferme les informations suivantes :

- l'identité (nom et prénom) des touristes,
- leurs dates d'arrivée et de départ ;
- rapport des parties de pêche : espèces capturées, poids individuel ; succès et échecs ; et parfois les impressions sur les prestations culinaires du restaurant du centre, le paysage, etc.
- les récits étaient très souvent accompagnés de photos illustrant les prises.

35 espèces ont été répertoriées dans les trois volumes du Livre d'or du centre. Mais toutes ces espèces n'avaient pas la même valeur aux yeux des pêcheurs sportifs et ne suscitaient donc pas le même enthousiasme de leur part. La plupart des touristes ne venaient que pour capturer la courbine.

La courbine est l'espèce emblématique du CPS de la Baie de l'Etoile. C'est sur la qualité exceptionnelle des captures de cette espèce que le centre de pêche sportive s'est fait un nom et a bâti sa réputation internationale en devenant une des destinations privilégiées des amateurs de la pêche sportive. En effet, la réussite du séjour était appréciée, non point par rapport à la diversité des espèces capturées, mais essentiellement en fonction du nombre et de la taille des courbines pêchées. La courbine fascinait les touristes et chacun tenait à en compter au moins une dans son tableau. En cas d'échec, le succès du séjour était relativisé : *« Tous les poissons sont au rendez-vous y compris les requins et les raies. Le seul manquant est un animal mythique dont on parle beaucoup et qu'on voit sur les photos, la fameuse courbine »*.⁹⁷⁷

Lorsque le touriste n'avait pas eu sa courbine comme dans le cas précédent, il s'engageait très souvent à revenir : *« Dans ce pays de pêche et de mer à perte de vue, par les hasards de la vie, je suis venu. Qu'y ai-je rencontré, la courbine me direz-vous? Que...elle fut la plus forte et me cassa brillamment. Mais attends-moi courbine de rêve, si Dieu te prête vie, car je reviendrai te mériter. »*⁹⁷⁸

Pour les plus téméraires d'entre eux, au bout d'une semaine de pêche sans courbine, le séjour était simplement prolongé parfois d'une semaine supplémentaire : *« ...nous avons prolongé d'une semaine parce que la courbine nous avait boudé (...) »*⁹⁷⁹

⁹⁷⁷ Quentin POP, dans le Livre d'Or du centre de pêche sportive le 27/02/1979.

⁹⁷⁸ Anonyme, 04/01/1978

⁹⁷⁹ Anonyme, 17-24/10/1980

Les quatre premières années de fonctionnement du centre, ont été marquées par une augmentation sensible des captures de courbines. Les effectifs annuels ont quasiment triplés entre 1977 et 1980 passant de 45 à 166 courbines. Les années 1981 et 1982 ont été moins bonnes.

La baisse observée en 1981 s'est produite en même temps que celle de la fréquentation touristique qui est passée de 246 touristes en 1980 à 86 cette année là. En 1982, la baisse des captures s'est confirmée malgré l'arrivée d'un plus grand nombre de touristes. En 1983, 229 touristes séjournèrent au centre, presque autant que l'année précédente. Cette année là, le nombre de courbines capturées s'élève à 350 individus.

Outre la courbine, d'autres espèces faisaient également le bonheur des clients du centre de pêche sportive qui en appréciaient la diversité, les tailles et les quantités. Il s'agit des raies, requins et bars mouchetés.

Les premières années de fonctionnement du centre de pêche sportive sont marquées, chez les touristes, par les mêmes sentiments de satisfaction que pour la période 1973-1976.⁹⁸⁰ Mais le fait nouveau, c'est le début de l'organisation de tournois internationaux de pêche sportive qui deviendront par la suite un des temps forts de la saison touristique du CPS. Les concurrents, constitués en équipes, venaient de différents pays européens. La première édition s'était tenue du 14 au 17 juin 1977. Elle avait opposé des équipes de six nations. Curieusement, il n'existe aucune information sur les résultats de ce concours dans les archives du centre.

Carte 12 : Centre et lieux de pêche sportive⁹⁸¹

⁹⁸⁰ Les années de découvertes correspondent à la période allant de 1972 à 1976 où le centre était en construction. Les touristes étaient alors logés dans des hôtels situés en ville. Les premiers touristes avaient visiblement été très impressionnés par la qualité de la pêche sportive. En témoigne, les expressions de un couple qui note dans le Livre d'Or du centre « *Avoir rêvé pendant de nombreuses années à des pêches miraculeuses, et rencontrer enfin l'endroit idéal...* » M. et Mme LEQUIPE (08/02/1973)

⁹⁸¹ Source : Office National de Tourisme et MKT, 2002.

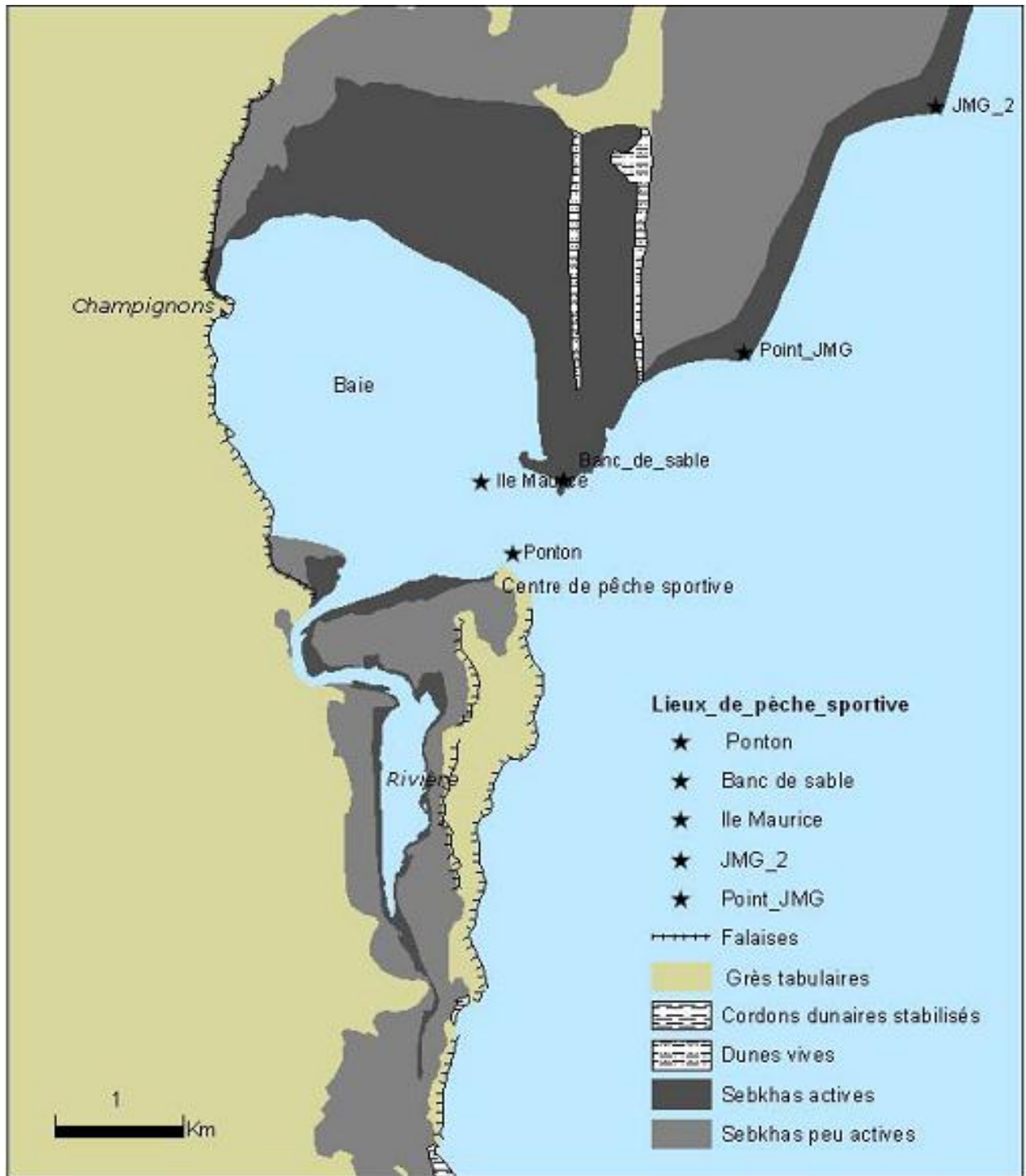
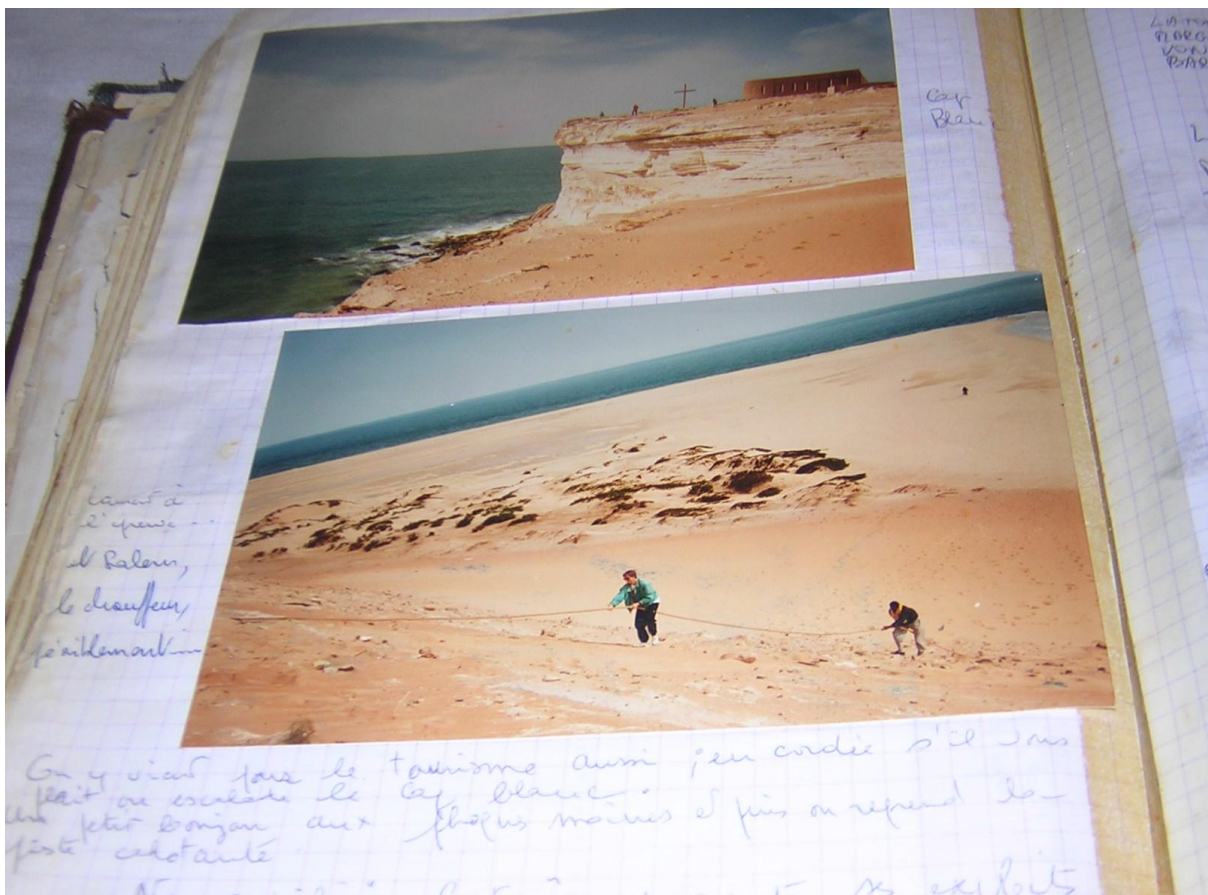
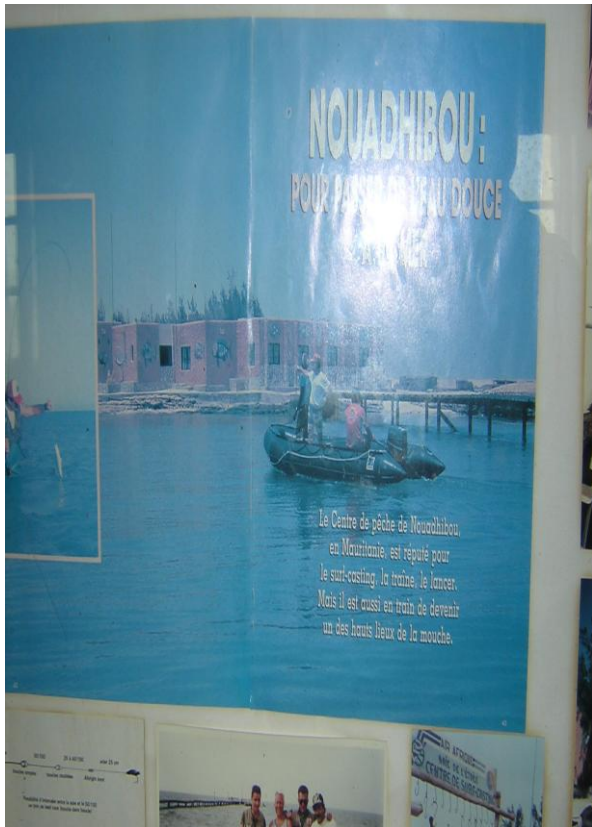


Planche 6 : Photos des équipements du Centre de Pêche Sportive (CPS) de Nouadhibou⁹⁸²

⁹⁸² Source : OULD MOHAMED, avril 2006.



Planche 7 : Photos des morceaux de journaux collés sur les murs et dans le Livre d'Or du CPS



Les équipes de la deuxième édition qui s'est tenue du 04 au 10 mai 1978 ont été un peu plus loquaces. Ainsi nous apprennent-ils que durant les cinq jours de compétition, les compétiteurs ont pu sortir : « *825 pièces déclarées pour 1300 kg, non comptés les caisses de bateau* ». Commentant ces résultats, un compétiteur anonyme s'était exprimé ainsi : « *Nous sommes de vieux pêcheurs, jamais nous n'avons vu et pêché autant de poissons en si peu de temps.* » Un membre de l'une des équipes a aussi déclaré : « *Lieu paradisiaque, poisson abondant, ambiance extraordinaire, voici le centre de pêche sportive que je ne suis pas prêt d'oublier* ». ⁹⁸³

C'est lors de la troisième édition que les nationalités des concurrents sont dévoilées. Ils sont Français, Espagnols, Anglais, Allemands, Belges et Italiens. La pêche fut quasiment aussi bonne que lors de la précédente édition, les sentiments de satisfaction aussi : « *La qualité de la pêche, loin de se détériorer au fil des ans, me paraît au contraire, s'améliorer. Probablement à cause d'une meilleure connaissance des bons coins, des meilleurs appâts, du vent, du matériel...Pas de doute, Nouadhibou est un des hauts lieux de la pêche dans le monde* ». ⁹⁸⁴

Le quatrième tournoi qui s'est tenu en décembre 1980 connaîtra moins de succès et marquera un tournant dans la vie du centre. C'est le début des premiers couacs, assortis de quelques déclarations pessimistes. En effet, vers la fin de l'année 1980, on pouvait déjà lire ceci : « *L'accueil est maintenant tout à fait remarquable : la pêche est en baisse. Celle des gros poissons en tout cas. Je ne pense plus revenir.* » ⁹⁸⁵

Deux mois plus tard, du 06 au 12 février 1981, le centre accueillait pour la première fois un autre tournoi dont les concurrents venaient cette fois d'un pays voisin, la Côte d'Ivoire. Ce tournoi s'était terminé lui aussi sur un constat d'échec : « *très heureux d'avoir participé à ce concours, malheureusement le manque de poissons nous a un peu déçu.* » ⁹⁸⁶

⁹⁸³ Jean Pommier de l'équipe Mitchell 78, Livre d'Or Centre de Pêche Sportive, Compétition mai 1978.

⁹⁸⁴ Daniel Maury, 08/11/1979. Vol I, p. 80.

⁹⁸⁵ G. Drackaivitch, 27/11-05/12/1980. Vol. I, p.101.


⁹⁸⁶ Anonyme, 12/02/1981, Vol.I du Livre d'Or du CPS, p.145.

Figure 32 : Le classement général de la 2^{ème} coupe du 4 au 10 mai 1978⁹⁸⁷

de Pêche en Surf Casting
du 4 au 10 mai.

Hollande - Espagne - Belgique - Italie - France.

**Fédération Française
des
Pêcheurs en Mer**



BORD - BATEAU - PLAISANCE

Siège Social : 6, rue Georges Saché, 75014 PARIS

Permanence : 185, avenue du Maine, 75014 PARIS
Téléphone : 539.69.16 - 63.63 - 68.44.

CLASSEMENT GENERAL
MITCHELL - AIR AFRIQUE

2^{ème} COUPE INTERNATIONALE "SURF. CASTING"
4 AU 10 MAI 1978
NOUADHIBOU - MAURITANIE

<u>Nom</u>	<u>Nation</u>	<u>Poids Total</u>	<u>Points</u>
LIERNAN	BELGIQUE	37550	24
CADIX	FRANCE	36100	23
VAN. MEEL	HOLLANDE	35500	18
FARRE	ESPAGNE	21400	15
DI CIOLA	ITALIE	5600	9

POIDS DE LA PLUS GROSSE PRISE

<u>Nation</u>	<u>Poids</u>
MEEL HOLLANDE	6100

PLUS GRAND NOMBRE DE PRISES

Nombre

⁹⁸⁷ Livre d'Or du CPS, Vol. I, p.140.

Figure 33 : L'équipe gagnante de la 2^{ème} coupe internationale et le champion de l'équipe⁹⁸⁸



⁹⁸⁸ Livre d'Or du CPS, Vol. I, p.139.

L'édition du concours "traditionnel" organisé du 27 novembre au 05 décembre 1981 semble avoir connu un meilleur résultat si l'on s'en tient au seul témoignage trouvé : « *Le premier jour 28 novembre, une pêche formidable (courbines) 12 au cap Blanc. La plus grosse 39 kg, un total de 314 kg. Honneur à tous les pêcheurs du concours.* »⁹⁸⁹

Apparemment, les pêches de cette fin d'année furent bien meilleures que celles de la fin de l'année d'avant (1980) puisque, presque au même moment, un touriste qui séjourna du 04 au 09 décembre 1981 écrivait « *Records établis: 52 courbines en 4 jours ; 23 courbines en 1 jour (Après-midi) ; 9 courbines pour un pêcheur (1 après-midi)* »⁹⁹⁰ Ce résultat fit dire à un de ses compagnons : « *Nous avons eu une petite pensée pour ceux qui n'ont jamais vu de courbines à NDB (Nouadhibou).* »

Cet autre touriste, lui aussi très irrité par les propos pessimistes, propose à leurs auteurs une réplique à caractère philosophique en déclarant : « *Il est bien triste de lire les avis pessimistes de quelques râleurs qui se permettent de critiquer cet endroit de pêche sous prétexte que les courbines n'étaient pas à leur rendez-vous ! Ils n'ont rien compris à la pêche et probablement rien à la vie non plus ! Alors c'est bien fait pour eux que les courbines ne soient pas venues ! Moi je n'ai pas pris de courbines mais qu'est-ce que j'ai aimé ce quatrième séjour ! Le soleil, le désert, les amisTout pour être heureux une toute petite semaine.* »⁹⁹¹

En 1985, la situation de pêche n'avait pas été très différente. La clientèle était de plus en plus nombreuse et les avis étaient partagés. Ceux qui n'obtiennent pas « leur » courbine et/ou les gros individus étaient toujours frustrés. Mais cela incitait aussi certains à revenir persuadés que la prochaine fois sera la bonne. Confirmation : « *Le fait de n'avoir pas pris de gros poissons m'incitera à revenir l'année prochaine.* »⁹⁹²

Avec un total de 339 visiteurs, les statistiques montraient que la fréquentation touristique était restée quasiment au même niveau qu'en 1985. Les touristes exprimaient toujours leurs envies de revenir à ce centre, malgré le fait que les courbines se faisaient de plus en plus désirer.

Le bilan de l'année 1988 est aussi caractérisé par une baisse significative de la fréquentation touristique annuelle. En effet, pour la première fois depuis sept années

⁹⁸⁹ Anonyme, 05/12/1981, idem, p.153.

⁹⁹⁰ Daniel Lopuszanski, 04- 09/12/1981. Idem, p.152

⁹⁹¹ Anonyme, déc.1981, idem, p.165.

⁹⁹² Anonyme, Vol II, idem, p. 72

consécutives, le nombre de touristes est inférieur à 200, soit une baisse de plus de 30% par rapport à 1987. Mais la baisse de la fréquentation touristique s'était accentuée en 1989 où le nombre de touristes était de 99.

En 1990, Les témoignages étaient beaucoup moins nombreux dans le Livre d'Or. Les récits n'étaient pas triomphants, mais leurs auteurs annonçaient toujours des promesses de retour et des espoirs de meilleurs résultats. Ce retour a été marqué en 1992 par l'arrivée de deux nouveaux gérants et par plus de touristes (144) que durant les deux dernières.

Les qualités de l'environnement du centre avaient séduit, en 1995, un visiteur qui exerce dans le domaine du tourisme : « *Si Nouadhibou ne m'était conté... Voir le centre de pêche d'Air Afrique et mourir !...mon premier séjour ici ressemble à un conte de fée ! ...Tout pour faire revenir au centre de pêche sportive! (...)* »⁹⁹³

Mais pour ce professionnel du tourisme, tout n'était pas aussi satisfait de son séjour au centre. Il l'avait fait savoir en marquant un certain nombre de propositions pour améliorer ce lieu touristique tout en notant à la fin qu'il reviendra ! Ses propositions sont :

a) augmenter la capacité offerte en chambre pour justifier l'investissement en équipement manifeste ;

b) faire tout pour préserver la baie et favoriser la reproduction de la faune qui justifie l'existence du CPS; Dans quelques années si rien n'est fait dans ce sens, il serait dommage d'oublier le centre ;

c) après une journée de pêche, une autre forme de loisirs pourrait peut être mieux fixé la clientèle. Par exemple un fitness club pour aider à la relaxation des muscles et des esprits. Moi je reviens dans tous les cas. »⁹⁹⁴

Le centre qui avait encore enregistré moins de touristes cette année là avait, en effet, besoin d'un nouveau souffle pour reconquérir sa clientèle. Mais, c'est l'année 1997 qui semble avoir été l'année touristique la plus « courte » depuis la création du centre, puisque les derniers récits sont rédigés en août. Le nombre de touristes reçus cette année avait été de 51, soit l'effectif le plus faible depuis 1979.

⁹⁹³ Nicolas OSHUMARE, chef division tourisme ECOWAS secrétariat Lagos, le 05/09/1995, Vol III du Livre d'Or du CPS, p 437.

⁹⁹⁴ Idem, p.239.

La pêche sportive était certes le motif principal du séjour des touristes au CPS de la Baie de l'Etoile, mais sa renommée ne la devait pas uniquement à ce loisir. Il est, en effet, indéniable que le paysage, les prestations culinaires et la qualité de l'accueil avaient également été des facteurs déterminants de son succès. Ceci ressort dans de très nombreux récits, comme par exemple : *Dans un paysage simple et dépouillé mais d'une aveuglante beauté, nous avons vécu des jours inoubliables. Le campement sur sa grève peuplée d'oiseaux nous parut insolite, mais devint vite très familier...Et par-dessus tout ça la mer, précieuse et fuyante au rythme des marées, elle nous a livré ses secrets et le rêve devint réalité.*⁹⁹⁵

Alors, pour ne pas perdre sa renommée, le propriétaire du centre, Air Afrique, a demandé un bureau d'étude national, en 1997, pour lui réaliser une évaluation du patrimoine et de la rentabilité de son centre de pêche sportif de Nouadhibou.⁹⁹⁶ Cette mission a été réalisée pour le compte d'Air Afrique. Elle a abouti à la vente de l'établissement à MKT.

Depuis le changement du propriétaire du centre de pêche sportive, les choses n'ont pas vraiment été améliorées car, la Mauritanie n'est pas arrivée être une destination balnéaire. Le pays n'offre guère de conditions propices au développement de cette activité : manque d'infrastructures, culture locale en inadéquation avec les pratiques balnéaires des occidentaux sont autant de facteurs limitant le développement d'une telle activité sur la côte.

Cette situation a conduit beaucoup de touristes à choisir un autre tourisme parmi ceux qui offre la Mauritanie à savoir : le tourisme saharien, culturel,⁹⁹⁷ écologique etc. En revanche, une nouvelle classe des habitants de Nouadhibou a continué de pratiquer une pêche professionnelle pour développer un tourisme de proximité.

B.2- Le tourisme de proximité : une nostalgie de la vie en Brousse

Le tourisme de proximité est apparu à Nouadhibou dans les années 1960 alors que les expatriés français constituaient la principale main d'œuvre de la Miferma. A cette époque, il n'existait pas encore d'infrastructures touristiques sur le site de la Baie de

⁹⁹⁵ Navarro, 13-21/11/1983, Vol II du Livre d'Or du CPS, p. 256.

⁹⁹⁶ Babacar Y. DIAGANA, Evaluation du patrimoine et de la rentabilité du centre de pêche sportif de Nouadhibou, Sages consult, Nouakchott, 1998, 34p.

⁹⁹⁷ Pour plus d'information sur les tourisms saharien et culturel, vous pouvez consulter l'article suivant : Armelle CHOPLIN et Lucie ROULLIER, « Tourisme et politique en Mauritanie ou comment (re)visiter le Sahara : l'exemple de l'Adrar mauritanien », *Les Cahiers d'Outre-Mer* N°, 233, Janvier-Mars 2006, pp.29-50.

l'Etoile. Avant d'y construire sa résidence secondaire, le touriste devait obtenir au préalable l'aval des autorités administratives locales. L'autorisation, qui leur était délivrée, était assortie de la condition de ne pas édifier de construction en dur. C'est ainsi qu'apparurent les premiers cabanons qui étaient constitués uniquement de préfabriqués.

Toutefois, le tourisme de proximité ne s'est pas estompé après le départ des expatriés français. Bien au contraire, son développement s'est poursuivi et les Mauritaniens ont emboité le pas. La Baie de l'Etoile, qu'ils apprécient pour son « calme » relatif et pour ses atouts paysagers, est devenue pour eux aussi un lieu de promenades, de repos en fin de semaine et un site de vacances d'été. Les nostalgiques de la vie en brousse de l'arrière-pays la considèrent comme telle : « *la Baie de l'Etoile représente pour nous la "Badiya"** ». ⁹⁹⁸

La Baie de l'Etoile détient, en effet, quelques caractéristiques communes à la campagne mauritanienne, puisque la zone n'est pas raccordée aux réseaux d'électricité et d'adduction d'eau de la ville. Certaines résidences sont alimentées par des groupes électrogènes et sont équipées de citernes d'eau. La Baie de l'Etoile est reliée à la ville par des pistes. La piste principale qui mène au centre de pêche sportive est difficilement praticable lors des marées d'équinoxe. ⁹⁹⁹

Les habitants de Nouadhibou désignent par « Cabanons » toute la zone de localisation des résidences secondaires qui est située entre le nord de l'aéroport et la baie de l'Etoile. Cette zone des cabanons est subdivisée en quatre sites affectés de numéros de 1 à 4

➤ **Cabanon 1** est situé à l'extrémité sud de la zone, au nord-est de l'aéroport, créé dans les années 60 et 70. Le site est surtout caractérisé par un contraste topographique opposant un côté sud sans élévation où certaines résidences secondaires sont au contact des vagues, et un côté nord formé de falaises abruptes sur lesquelles sont nichées des résidences dont la quasi-totalité est en ruine et à l'abandon.

➤ **Cabanon 2** commence à environ 500 mètres au nord de Cabanon 1. Il s'étend entre la Pointe des Maures et Oumm Achayef, soit sur une distance de plus de 4000 mètres. La partie méridionale du site est formée d'une plage sableuse. Les résidences y

⁹⁹⁸ Mr HAMOUD habitant à Nouadhibou et propriétaire d'un cabanon à la Baie de l'Etoile, rencontré en 2006.

**Badiya* : mot d du dialecte maure équivalent de Campagne ou "Brousse".

⁹⁹⁹ Visite guidée pendant une journée au centre de pêche sportive et dans trois cabanons de la baie de l'Etoile en avril 2006.

sont construites dans les années 80 sur l'estran.¹⁰⁰⁰ Les résidences secondaires, qui formaient jusque-là un chapelet plus ou moins dense le long du rivage, sont plutôt assez dispersées sur ce secteur. Là se trouve aussi une auberge de 19 chambres construit en 2003.

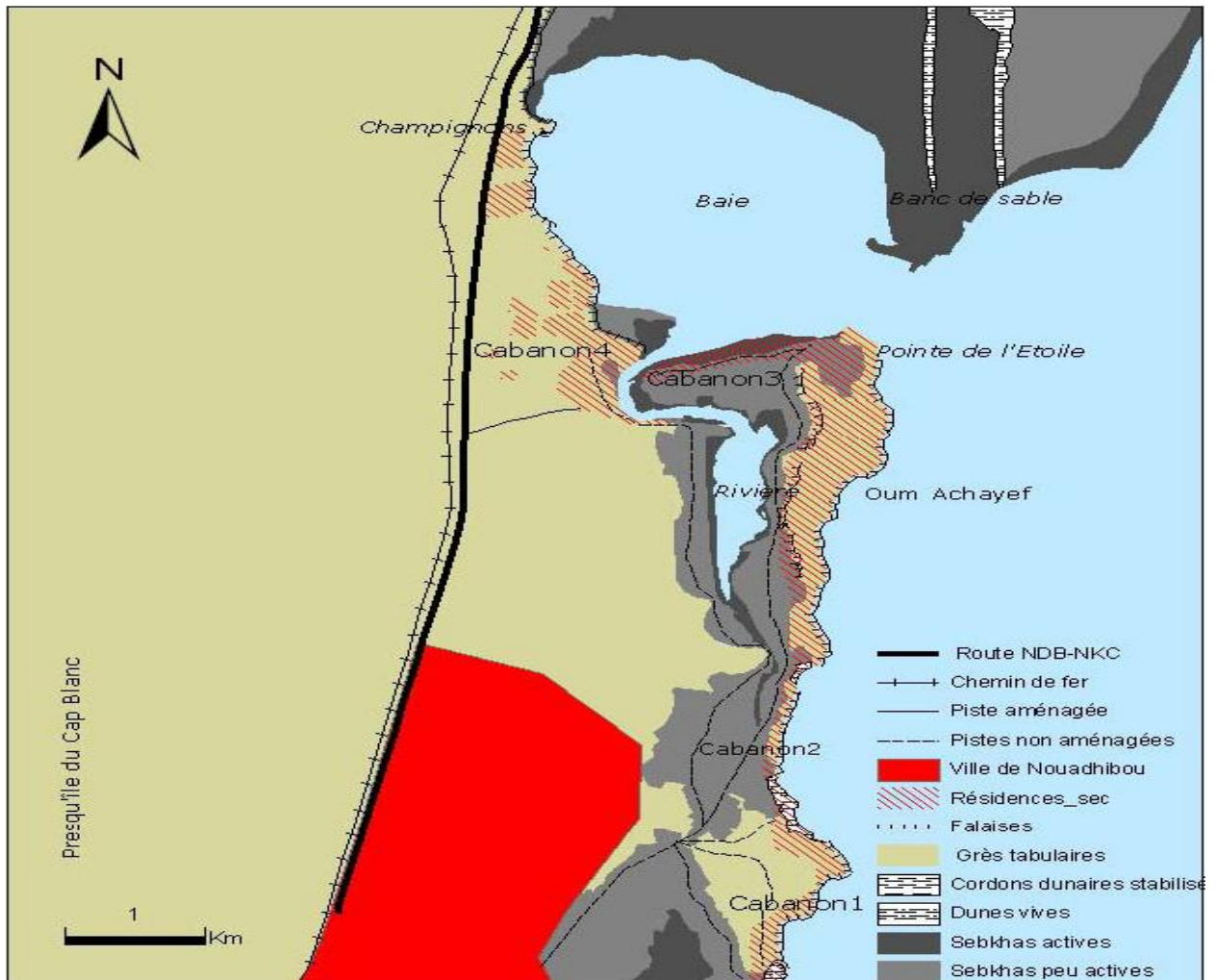
➤ **Cabanon 3** correspond au secteur comprenant la plage de la rive sud de la Baie et proche de la Pointe de l'Etoile. Il abrite le centre de pêche sportive de Nouadhibou ainsi que de somptueuses villas qui n'ont pas encore leurs équivalents dans les autres cabanons précédents ni le cabanon 4. Les résidences construites sur la rive sud de la baie sont régulièrement inondées par la marée.

➤ **Cabanon 4** est localisé sur les rives ouest de la Baie de l'Etoile. Jusque-là, les résidences y étaient concentrées uniquement le long de la rive Ouest de l'entrée de la « rivière ». Mais ces dernières années de grandes clôtures ont fait leur apparition au nord des premières résidences, dans un secteur situé entre la baie et la route Nouadhibou-Nouakchott.

Avec la construction de la route Nouadhibou-Nouakchott, le Cabanon 4 est devenu le site le plus accessible de la Baie de l'Etoile. Une seconde voie de communication, le chemin de fer reliant Nouadhibou et Zouerate, passe également près du site. Cette opportunité a été mise à profit pour y développer le tourisme de proximité et la pêche sportive.

¹⁰⁰⁰ Estran : portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers.

Carte 13 : Localisation des résidences secondaires à la Baie de l'Etoile¹⁰⁰¹



¹⁰⁰¹ Source : Office National du Tourisme, 2006.

Photo 58 : vue aérienne de la Baie de l'Etoile¹⁰⁰²



Planche 8 : Différents paysages de la Baie de l'Etoile¹⁰⁰³

¹⁰⁰² Source : JF.HELLIO & N. Van INGEN et FIBA.

¹⁰⁰³ Source : A. KHAYRATT 2003 & OULD MOHAMED, décembre 2009.



Au décor paysager naturel de la baie de l'Etoile est venu s'ajouter un élément extérieur, les résidences secondaires. Selon les autorités, l'interdiction de construire est toujours de rigueur, car la zone est classée à « habitat évolutif ». Pour autant, les résidences secondaires édifiées sur le site sont maintenant constituées majoritairement

de maisons en dur. On y trouve des villas d'un bon standing, appartenant à des autorités locales, à des hommes d'affaires ou à des cadres supérieurs. Elles sont placées sous la surveillance de gardiens. Certaines d'entre elles sont mêmes de véritables auberges et sont parfois louées à des touristes, concurrençant ainsi avec le centre de pêche sportive. Ces villas luxueuses côtoient des résidences d'un niveau très modeste. Ces dernières, numériquement plus importantes, sont en dur ou sont des baraquements. Elles peuvent être à plusieurs pièces ou n'en compter qu'une seule. Elles peuvent être clôturées ou pas. Certaines sont totalement en ruines ou dans un état de délabrement avancé.

Cependant, ces résidences secondaires ont un effet négatif sur l'environnement côtier et marin de cette zone du littoral. Puisque, les ordures domestiques font, en effet, aussi partie du décor paysager. Elles sont jetées à même le sol près des résidences faute de système de collecte. Les objets les plus légers sont à la merci du vent et des eaux de marées qui se chargent de les disperser. Il n'est pas rare d'en trouver au milieu des herbiers. Le centre de pêche dispose quant à lui d'un petit aménagement où les déchets sont brûlés. Mais là aussi cette pratique n'est pas systématique. Les équipements usés (filets, cordes, embarcations, etc.) abandonnés par les pêcheurs sont également visibles un peu partout dans cette zone et heureusement il existe un autre genre de tourisme respectueux de l'environnement littoral.

B.3- Le tourisme durable

On entend, par "tourisme durable", toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte ou préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent, ou séjournent sur ces espaces.¹⁰⁰⁴

Promouvoir un tourisme respectueux des équilibres socioéconomiques, culturels et environnementaux de la zone côtière du pays, a été l'objectif affiché de tous les gouvernements de la Mauritanie depuis presque son indépendance, particulièrement dans les parcs du banc d'Arguin et Diawling.

B.3.1- L'écotourisme dans le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA)

¹⁰⁰⁴ Laura LECOLLE, Ecotourisme : outils et bonnes pratiques, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CENLR), Avril 2008, 112p, p.08.

Le Parc National du Banc d'Arguin entre Nouadhibou et Nouakchott possède un écosystème riche. Interface entre l'océan et la terre, il est réputé pour sa diversité ornithologique. Toutefois, la fragilité du milieu naturel exige un sévère contrôle de l'activité touristique dans le Parc. Le développement du tourisme dans ce secteur est donc fortement limité par les exigences environnementales qui concourent à limiter l'accès du Parc aux visiteurs.

L'activité touristique n'a été autorisée donc, dans le Parc qu'à partir de l'année 2000 après une réflexion approfondie et l'étude d'une stratégie de développement de l'écotourisme¹⁰⁰⁵ basée sur les principes d'un tourisme raisonné, respectueux des valeurs paysagères, écologiques et culturelles et dont les retombées économiques profitent avant tout aux populations locales.

En effet, l'entité en charge de la valorisation et de la gestion de PNBD, s'est préoccupée depuis plusieurs années déjà de son utilisation à des fins touristiques. Dès 1991, une réflexion conduite en tenant compte des caractéristiques très spécifiques du parc et des résultats d'une étude de marché a conduit à l'établissement de scénarios de valorisation et de mise en valeur touristique du parc. Plusieurs missions et une étude conduite par un bureau d'étude spécialisé à partir de 1995 ont abouti à l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'écotourisme dans le parc en juin 1999.

Cette stratégie, s'appuyant sur les points forts découlant des attraits naturels du parc et des contraintes liées à la fragilité des écosystèmes, a fixé les règles suivantes pour les interventions à mettre en œuvre en matière de développement touristique:¹⁰⁰⁶

- ✓ mise en valeur de la dualité désert-océan et définition claire des clientèles cibles en accordant une attention particulière aux nationaux;
- ✓ minimisation des impacts négatifs sur les populations et les milieux, tout en optimisant les retombées positives, économiques ou autres;
- ✓ respect de l'équité entre les communautés du parc en terme de prise en charge d'activités comme de revenus ;
- ✓ mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation permettant de garantir la maîtrise et le contrôle des activités.

¹⁰⁰⁵ Jean-Jacques SYMOENS, Une structure modèle de développement durable en Afrique de l'Ouest : Le Parc National du Banc d'Arguin, Rapport d'activités 2007 de la FIBA, FIBA, Arles, 2008, 52p, p.

¹⁰⁰⁶ Moussa DIARRA, Comment le secteur touristique peut-il constituer un créneau porteur de développement pour la Mauritanie, mémoire Maîtrise Economie publique, Univ. Nouakchott, 2009, 49p, p.21.

Ces règles ont été accompagnées par une publicité de l'administration dans les grandes villes du pays et dans les salons internationaux du tourisme. Par exemple, on peut lire dans l'une des brochures la publicité suivante : « *De l'île d'Arguin au naufrage de la Méduse et son célèbre radeau,¹⁰⁰⁷ le Parc s'inscrit dans un contexte historique riche et intense d'histoire humaine. Des traces d'activités humaines datant du néolithique sont visibles sur le Parc : venir au Parc National du Banc d'Arguin c'est non seulement aller à la rencontre d'une aire écologique mais également voyager dans le temps* ». Et encore « *venir au Parc National du Banc d'Arguin c'est donc venir à la rencontre d'une aire écologique exceptionnelle sans autre équivalent mondial, c'est venir à la rencontre de l'Histoire, c'est venir à la rencontre d'hommes exceptionnels : les Imraguens. Afin de préserver tous ces aspects exceptionnels et le faire partager à tous, le PNBA s'engage dans une démarche d'écotourisme : garant du respect entre visiteur et visité* ».

Le PNBD a été ouvert donc, aux visites du public en octobre 2000, moyennant un droit d'entrée assez faible, mais toutefois dissuasif pour de nombreuses familles mauritaniennes. Désormais, des campements ont été installés dans plusieurs des villages Imraguen où des tentes bédouines traditionnelles permettent d'accueillir les visiteurs. Ces derniers peuvent rentrer par trois points différents : au nord depuis Nouadhibou, au sud par M'amghar depuis Nouakchott et au centre depuis son antenne administrative. Ils peuvent partir à la découverte des îles et des vasières à bord des lanches à voile des pêcheurs nomades et de leur fascinant mode de vie.

Pour favoriser le développement touristique durable du PNBD, l'administration du parc est intervenue pour développer le produit commercialisable sur deux aspects essentiels : D'une part, en accompagnant les initiatives locales, notamment pour la création et la gestion de campements touristiques; D'autre part, en réalisant des formations avec des formateurs canadiens spécialisés portant sur le guidage de groupe, la gestion, la planification des produits, etc.¹⁰⁰⁸

Depuis cette ouverture, les activités touristiques sont réservées aux femmes et aux filles des villages du parc sauf la sortie en mer demandée par les touristes.¹⁰⁰⁹ Elles gèrent les campements touristiques dans le cadre d'une coopérative dans chaque village.

¹⁰⁰⁷ Le 2 juillet 1816, la frégate La Méduse s'échoue sur les côtes d'Arguin et les naufragés se réfugient alors sur un radeau. Cette scène fut immortalisée par Géricault dans son célèbre la Radeau de la Méduse.

¹⁰⁰⁸ Idem, p.22.

¹⁰⁰⁹ Les hommes sont soit pêcheurs, éleveurs de dromadaires ou partent en ville pour faire les courses nécessaires aux campements.

Ces activités sont plus florissantes durant la période novembre-février avec une grande affluence des touristes européens. Les 70 % des revenus du campement touristique sont destinés aux employés, et 30 % sont versés dans la caisse de la coopérative.¹⁰¹⁰ Par ailleurs, ces activités de tourisme sont parfois associées aux activités pastorales par des visites touristiques de campements nomades dans la « brousse » et occasionnellement des promenades à dos de dromadaire.

Depuis quelques années, l'administration du parc a constaté que les nationaux se tournent également de plus en plus vers le PNBA pendant leur temps libre pour une visite de ce patrimoine méconnu par la majorité de la population ou pour la *Guetna*.¹⁰¹¹

L'écotourisme dans le PNBA se révèle être la seule alternative économique à la pêche. Car les campements ont été multipliés.¹⁰¹² Elles proposent en plus des hébergements et des balades en lanches, de la restauration, des magasins et des « soirées tam-tam » en complément d'une prestation organisée depuis peu de temps dans le territoire terrestre du parc, les promenades à dos de dromadaire. Cependant, des problèmes restent à résoudre pour le développement de ce tourisme durable comme les difficultés de ravitaillement en eau potable, de gestion des déchets, d'électrification, etc.

Aujourd'hui, l'administration du PNBA ainsi que plusieurs Tour-opérateurs proposent des circuits dans le territoire du PNBA avec l'obligation de signer la Charte d'Accueil rédigé par l'administration du Parc et ses partenaires. Cette même administration a inauguré, en décembre 2009, un centre d'interprétation environnemental dans le village de Chami au PNBA, le plus grand en Afrique de l'Ouest,¹⁰¹³ ayant pour objectif d'améliorer l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des populations aux problématiques de la gestion durable des ressources marines et de la conservation de la nature. Il s'agit d'orienter les visiteurs (écoliers, touristes, large public, etc.) à travers une interprétation du patrimoine, à connaître les sites clés et les services écologiques et socioéconomiques rendus par le PNBA.

Planche 9 : Différents paysages et population du PNBA¹⁰¹⁴

¹⁰¹⁰ Aminata CORRERA, Jean-Claude LEFEUVRE et Bernard FAYE, Organisation spatiale et stratégie d'adaptation des nomades du parc national du Banc d'Arguin à la sécheresse, *Révue Sécheresse* vol. 19, n°4, octobre-novembre-décembre 2008, pp.245-251, p.249.

¹⁰¹¹ Cela signifie cure. « La guetna » est d'une durée d'environ 40 jours durant lesquels des curistes viennent dans les villages du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) pour ne consommer que du mullet jaune sous toutes ses formes (grillé, bouilli, séché ou en poutargue). En Mauritanie ce poisson est réputé pour ses nombreuses vertus thérapeutiques

¹⁰¹² Sylvie BLANGY et Christophe LAURIOL, Valorisation écotouristique des zones humides : un mode de développement durable en Méditerranée et en Afrique ?, *Agropolis Museum*, février 2006, 18p, p.12.

¹⁰¹³ Source : FIBA.

¹⁰¹⁴ Source : PNBA





Photo 59 : Vue aérienne du Campement touristique du village d'Iwik au PNBA¹⁰¹⁵

¹⁰¹⁵ Source : PNBA



Photo 60 : Campement touristique du village d'Arkeisse au PNBA¹⁰¹⁶



Photo 61 : Campement touristique du Cap Tafarit au PNBA

(Source : D. KHAYRATT, 2004)

¹⁰¹⁶ OULD MOHAMED, avril 2006.



Photo 62 : Campement touristiques du village Tijirit au PNBA

(OULD MOHAMED, 2006)



Photo 63 : Lanche à voile pour les touristes

(OULD MOHAMED, 2006)



Photo 64 : Les vestiges historiques de l'île d'Arguin¹⁰¹⁷



¹⁰¹⁷ Source : PNBA

Photo 65 : Avec Didi KHAYRATT¹⁰¹⁸

B.3.2- L'écotourisme dans le Parc National du Diawling (PND)

Si le parc national du Banc d'Arguin est réputé internationalement par sa diversité biologique, le parc national du Diawling est réputé dans toute la Mauritanie pour sa fabuleuse richesse aussi bien pour ce qui est de sa faune que de sa flore. Tous les ans, le parc accueille une quantité non négligeable de pélicans, de cormorans, de canards paléarctiques tels que les souchets, les pilets et les sarcelles, de canards afro tropicaux, de flamants de plusieurs espèces d'oiseaux. Et depuis quelques années, on a noté le retour de quelques espèces nidificatrices à savoir la spatule africaine, les aigrettes, les hérons, les grues couronnées.

Les gestionnaires du parc ont l'intention d'y développer des activités écotouristiques grâce à la multiplication de circuits dans le parc et dans ses environs et à la formation de guides accompagnateurs ainsi que la création d'un équipement devant être géré par un opérateur issu de la population résidante dans le parc ou dans ses environs.¹⁰¹⁹ Son administration se préoccupe de plus en plus de son avenir touristique

¹⁰¹⁸ Fils du chef du village d'Arkeiss au PNBA. Avec son Land Rover, il est été mon guide dans ce Parc et à Nouadhibou durant le mois d'avril 2006.

¹⁰¹⁹ Moussa DIARRA, idem, p.18.

dans une perspective de développement durable au bénéfice des populations vivant à l'intérieur des limites du parc.

En 2005, une étude a été réalisée par un consultant allemand sur le développement de l'écotourisme dans le PND et sa zone périphérique.¹⁰²⁰ Elle propose notamment à court terme:

- ✓ la sensibilisation et la formation des habitants des willayas concernées par l'accueil et l'hébergement de touristes étrangers ;
- ✓ la création d'une boutique artisanale et d'un écomusée à l'entrée du parc ;
- ✓ la détermination de nouveaux circuits en liaison avec les opérateurs touristiques et les populations concernées ;
- ✓ le développement de publication sur les caractéristiques du parc à l'intention des touristes et des visiteurs.

A long terme, cette étude préconise :

- ✓ le renforcement des moyens humains pour assurer la coordination des actions entreprises par le P.N.D. en matière d'écotourisme ;
- ✓ le renforcement des infrastructures et des moyens matériels ;
- ✓ l'accroissement des moyens financiers ;
- ✓ le renforcement du partenariat entre les différents acteurs (responsables du P.N.D., opérateurs privés et population).

Jusqu'à maintenant une partie de ces propositions ont été mises en œuvre par l'édification de constructions telles que les infrastructures sanitaires, les établissements de restaurations et les tentes traditionnelles. Ce programme a eu des effets immédiats sur la population locale qui profite entièrement des nombreux passages des touristes.¹⁰²¹ Et bien au-delà d'un intérêt essentiellement économique, l'accès possible des touristes au parc a permis de valoriser aussi bien au niveau national qu'international l'aspect naturel et culturel qui caractérise le bas delta de la Mauritanie.

Cependant, et afin d'appuyer et de favoriser l'essor de l'écotourisme de la zone du parc, des activités et des services qui visent à exploiter pleinement les ressources touristiques du site sont mises en place par des opérateurs locaux qui travaillent en

¹⁰²⁰ Steinhauer-Burkart, B. Le Parc national du Diawling et sa zone périphérique : vers une stratégie de développement de l'écotourisme. UICN, Bureau de Liaison de la Mauritanie, Nouakchott, 2005, 37p.

¹⁰²¹ Le pic de fréquentation touristique du PND se situe en période sèche et hivernale, période de l'année où les oiseaux sont présents en masse dans le parc et seules périodes où le parc est praticable.

étroite collaboration avec les services technique du parc national du Diawling. L'opérateur privé national MKT, qui gère déjà le centre de pêche sportive de Nouadhibou, gère aussi aujourd'hui, le campement de *Keur Macène*,¹⁰²² qui se trouve à 30 km de la zone du PND et dispose en 2003 de 32 chambres, huit bungalows et une piscine.¹⁰²³ Cet opérateur propose, en partenariat avec le Club Med et Jet Tour des circuits dans la zone du parc.

Des promenades en dromadaire, calèche et pirogues, sont proposées par l'administration du PND dans le territoire du parc. Ces activités permettent de faire connaître le site aux visiteurs et contribuent à valoriser le rôle du parc dans la conservation et la préservation de la biodiversité dans le Bas Delta mauritanien. Elles mettent en valeur les modes culturels des populations qui y vivent.

¹⁰²² Keur Macène (« chez Macène), est un village situé à 170 km au sud ouest de Nouakchott et à 75 km de St Louis. Il dispose d'un campement touristique de pêche et de chasse et considéré comme Lieu d'attraction touristique et de repos idéal dans une oasis de verdure grâce à la douceur de son climat. Ancien campement d'Air Afrique, il est aujourd'hui géré par le réceptif MKT.

¹⁰²³ Afrika.com, MKT : sur tous les fronts du tourisme : entretien avec le Directeur du MKT le 17 avril 2003 : <http://www.afrika.com/article5968.html>

Planche 10 : Différents paysages du Parc National du Diawling¹⁰²⁴



¹⁰²⁴ Source : PND



Planche 11 : Campement touristique de Keur Macéne¹⁰²⁵



¹⁰²⁵ Source : M. LEFGHIH, 2007



Conclusion du chapitre

Ce chapitre nous a montré que la Mauritanie a mis des réglementations pour protéger les ressources maritimes et encourager un tourisme côtier durable pour préserver le littoral de toute dégradation tant catastrophique sur les ressources terriennes que pour celles de la mer.

La création des zones marines protégées, l'application de mesures techniques, l'arrêt biologique, l'adoption de plans d'aménagement, la création d'un Ministère chargé de l'environnement, l'activation du rôle du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries ne sont que des preuves de la volonté gouvernementale de rendre l'environnement marin et côtier plus propre et le protéger contre la pollution et la dégradation humaine.

La protection de l'environnement d'une manière générale, est une idée nouvelle dans toute la Mauritanie. Actuellement, environ 15 ONG mauritaniennes portent le slogan de cette idée novatrice qui est la défense de l'environnement. Mais, malheureusement, aujourd'hui encore, la protection de l'environnement est loin d'être une matière enseignée à l'école ni à l'université et encore moins appliqué dans lieux publics.

Conclusion de la troisième partie

Nous avons appris à travers cette partie que la Mauritanie a mesuré l'importance de ses ressources maritimes sur tous les fronts. Pendant que la sécheresse frappe la Mauritanie, les ressources maritimes ont pris le relais pour remplacer l'agriculture et l'élevage pour nourrir une population nomade habituée à consommer que de la viande rouge.

Ces mêmes ressources ont été aussi le support du budget de l'Etat mauritanien avec les recettes des accords de pêche passés avec des partenaires étrangers. Elles étaient aussi l'origine de l'absorption de beaucoup de ruraux qui se trouvaient dans les deux plus grandes villes après un exode massif des ruraux vers les centres urbains.

Pour maintenir ces avantages, la Mauritanie a adopté des plans d'aménagements et des mesures techniques ainsi que la création d'aires marines protégées afin de protéger les ressources biologiques de la mer et la préservation de son environnement marin. Sans cette protection, la Mauritanie va perdre un secteur vital pour son économie et une ressource alimentaire importante pour sa population qui a commencé à s'adapter à la consommation de tous les produits de la mer.

Conclusion générale

Au terme de cette étude, qui n'a d'autre ambition que d'expliquer les changements successifs qui ont modifié la gestion d'un secteur vital à l'économie mauritanienne dans le cadre son évolution générale, nous pouvons retenir que le secteur de la pêche nationale devient aujourd'hui le moteur principal de l'économie mauritanienne.

Avec une zone économique exclusive de près de 230.000 km² et un plateau continental d'environ 39.000 km², balayée par l'intense upwelling, présent

pratiquement toute l'année, ce qui explique l'avantage de la Mauritanie d'avoir aussi une richesse maritimes biologique diversifiée et en haute valeur marchande.

Après plusieurs décennies d'efforts soutenus pour rehausser la participation nationale à l'exploitation des ressources halieutiques , impulsés par des politiques sectorielles et macro-économiques centrées sur un objectif global prioritaire de conservation et d'exploitation durable de ces ressources , la pêche mauritanienne a fait d'importants progrès caractérisés par la mise en place d'un armement national artisanal et industriel, le développement d'infrastructures et d'équipements portuaires pour le débarquement, la manutention et le traitement des produits de la pêche et d'importantes réformes institutionnelles et législatives destinées à appuyer la gestion et l'aménagement de ce secteur. Ces décennies d'efforts ont permis, à la Mauritanie d'intégrer la pêche à l'économie nationale après certains échecs.

En effet, ces efforts ont été soldés plusieurs fois par des échecs sans que l'Etat mauritanien ne renonce à ses objectifs finals. Le secteur de la pêche a trainé et traîne encore aujourd'hui, son lourd héritage de dépendance vis-à-vis de l'extérieur dont il demeure tributaire pour les moyens de production (bateaux/usines et intrants divers), équipages qualifiés, services, le marché des produits de la pêche, et surtout la tradition maritime quasi inexistante en Mauritanie.

Jusqu'à une époque récente, la Mauritanie toute entière était tournée vers l'intérieur des terres ou vers les rives fertiles du fleuve Sénégal. Dans l'imaginaire profond du nomade, il y avait toujours une *khāima* (tante) plantée au bord des dunes,¹⁰²⁶ des pâturages d'un vert tendre caressés par le vent et des troupeaux de chamelles alentour. Il en est de même pour ceux qui vivaient dans les villages au bord du fleuve. La vie, rythmée par les saisons et les crues, y était si paisible qu'elle semblait ne jamais pouvoir se transformer. Mais le monde change. La transformation des milieux, l'évolution du pays, l'ouverture toujours plus large des mentalités a poussé les nouvelles générations à se tourner vers l'extérieur.

Surgies des sables il y a moins d'un siècle, les grandes villes littorales- Nouakchott et Nouadhibou - ont été bâties au bord de la mer précisément pour répondre à ce besoin d'échanges et résoudre certains problèmes.

¹⁰²⁶ Aujourd'hui, cet amour de la vie nomade est visible même dans la capitale. A Nouakchott, la *Khāima* (tante) on peut le trouver dans le jardin d'une luxueuse maison de Tavragh Zeina comme dans le jardin de la Présidence de la République.

Ces villes ont accueilli dans les années 70 une grande partie de la population nomade, poussé par la sécheresse, pour trouver un emploi ou pour nourrir leurs familles restées à l'intérieur du pays. Mais le manque de tradition maritime chez ces nationaux comme chez leurs dirigeants, a eu pour conséquence le monopole de l'exploitation des ressources halieutiques nationales par des équipages et navires étrangers qui n'avaient aucun lien avec le pays.

Bien que le contrôle de cette exploitation ait commencé dès l'indépendance du pays en 1960, les échecs répétitifs de premières politiques ont débouché sur le développement et l'adoption d'instruments juridiques, institutionnels et un environnement propice à la maîtrise du secteur halieutique national. Cette maîtrise n'a commencé qu'en 1979 avec l'adoption de la nouvelle politique des pêches. Cette politique des pêches a mis l'accent sur le développement de la pêche comme un secteur national de l'économie mauritanienne.

La formation des jeunes mauritaniens aux différents métiers de la pêche est parmi les objectifs essentiels d'une nation sans tradition maritime. Elle avait toutefois permis le renforcement des institutions avec notamment la mise en place d'un Ministère des pêches et du centre des recherches océanographique.

La politique de 1979 a été l'initiatrice de la constitution d'un vrai armement national de pêche et l'obligation de débarquement dans les ports du pays ainsi que la création d'une première société de commercialisation des ressources halieutiques mauritaniennes.

Huit ans après l'application de la première politique, l'Etat mauritanien a constaté que le secteur de la pêche était devenu, dans une large mesure, la locomotive de l'économie nationale. Cependant, cette croissance rapide du secteur portait des germes de fragilité et d'instabilité liés aux surcapacités de pêche et de traitement, à la surexploitation des principaux stocks, la faiblesse du suivi, contrôle et surveillance, la vétusté de la flottille et l'absence de développement de la pêche artisanale, la faible contribution du secteur à la balance des paiements, l'insuffisance des infrastructures, etc.

L'absence d'une tradition maritime fait qu'il est difficile de s'adapter à prendre des bonnes décisions pour une gestion efficace et durable des ressources halieutiques sans commettre des erreurs ou faire de mauvais choix. En conséquence, une nouvelle

politique a été adoptée en 1987¹⁰²⁷, pour corriger et régler les erreurs et problèmes qui résultent depuis l'application de la nouvelle politique de pêche.

Cette deuxième politique avait permis la réforme des institutions et de la réglementation avec notamment la mise en place d'un code des pêches séparé du code de la marine marchande, la réorganisation et la redynamisation ainsi que le renforcement de l'efficacité de la surveillance avec la mise en place d'une structure autonome. Mais aussi, la prise en compte des avis du CNORP et l'ajustement des capacités de capture au potentiel sans oublier la fermeture de la pêche à valeur importante aux navires pour une période donnée. Ces mesures avaient favorisé une amélioration de l'état des stocks et des captures, à l'origine de la croissance spectaculaire de la pêche artisanale au poulpe dont les débarquements étaient passés de moins de 50 tonnes en 1986 à plus de 9.000 tonnes en 1992.¹⁰²⁸

La politique de 1987 a été suivie par des autres et pour les mêmes objectifs : maîtriser, développer et intégrer le secteur de la pêche dans l'économie mauritanienne pour la prospérité de la population de ce pays.

Le développement de la pêche est assuré, en terme de développement économique mais aussi en terme de développement social, par la disponibilité d'emploi dans ce secteur car un pêcheur en mer donne, à terre, du travail à 2,5 personnes¹⁰²⁹ et fait vivre 4 personnes minimum en Mauritanie.¹⁰³⁰

Aujourd'hui, le secteur de la pêche constitue la principale source d'entrée de devises de la Mauritanie, après le fer. Les exportations des produits de pêche rapportent à ce pays plus de 315 millions de dollars tandis qu'en 1981, la rente avait été estimée entre 70 et 90 millions de US\$ pour l'ensemble des ressources de la ZEE mauritanienne.¹⁰³¹

Cependant, après avoir enregistré une hausse de 15% en 1995, la contribution de la pêche au PIB mauritanien, selon les estimations réalisées par l'office national de statistiques (ONS) en 2006, est passée à 6% en 2005.¹⁰³² Cette chute s'est réalisée pour l'essentiel entre 1996 et 1999 et elle peut être rapprochée du développement, sur la

¹⁰²⁷ Déclaration de Politique de Développement du secteur de la Pêche de 1987.

¹⁰²⁸ CHERIF Ahmed Mahmoud, Etude sur les sources de croissance, CMAP, Nouakchott, 2005, 50p, p.06.

¹⁰²⁹ BELLEC F., LE SANN A., La pêche : enjeu nord-sud, Solagral (Rennes), II tomes, 1986, 244p, p.117

¹⁰³⁰ Entretien avec des pêcheurs artisanaux à Nouakchott, avril 2006

¹⁰³¹ KINADJIAN Lionel, Estimation des rentes halieutiques en République islamique de Mauritanie, IMROP, Nouadhibou, 2006, 16p, p.7.

¹⁰³² BONCOEUR Jean, FAILLER et DIOP Hamady, Indicateurs économiques du secteur des pêches en Mauritanie, IMROP, Nouadhibou, 2006, 33p, p.26.

période, de l'activité de flottilles étrangères ne débarquant pas leurs captures sur le territoire national.

Aujourd'hui, deux catégories, les produits de la pêche et le minerai de fer, concentrent plus de 90% de la valeur totale des exportations mauritaniennes. La pêche assure actuellement plus de la moitié des recettes d'exportation, le tiers des recettes budgétaires, 6 à 10% du PIB et 36%¹⁰³³ des emplois du secteur moderne.

Une partie importante de recettes publiques est procurée par les redevances versées par les navires étrangers autorisés à opérer dans la ZEE mauritanienne et par les amendes, ainsi que par les versements effectués par l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'accord de pêche avec la Mauritanie. Ces deux types de versements apparaissent au titre des transferts dans la balance des transactions courantes.

Nous avons vu que le secteur de la pêche mauritanienne est bien développé et considéré aujourd'hui l'une des composantes majeures de l'économie nationale cependant, ce secteur est conforté à de nombreux problèmes liés notamment au manque d'adaptation de la flotte, au déficit des capacités nationales en terme de gestion et à l'absence des infrastructures fiables et modernes ainsi des problèmes environnementaux.

Conscient que toute exploitation de ressources renouvelables doit, pour être durable et sécurisante, reposer sur une bonne politique d'aménagement, la Mauritanie a commencé, depuis une décennie, à la mise en place de plans d'aménagement des ressources qui garantiront l'adéquation entre l'effort de pêche exercé et le stock permissible et qui permettront à ce pays d'engager une rente optimale de ce secteur. L'exécution de ces plans a permis de réhabiliter, renforcer et créer des infrastructures de pêche. Dans le cadre de ces mêmes plans, un programme de création et de modernisation des infrastructures de base comprenant :

- ✓ la construction d'un port d'embarquement du pélagique ;
- ✓ la construction d'un port à Tanit dans la zone sud ;
- ✓ l'aménagement des sites de débarquement et de pôle de développement de la pêche artisanale le long du littoral ;
- ✓ des routes d'accès à des zones reculées du pays pour promouvoir la consommation de produits de la pêche.

¹⁰³³ Idem, p.28.

La reconstitution de l'histoire de la pêche mauritanienne a montré comment cette pêche est passée par différentes étapes dans sa mode de gestion et la protection de ses ressources.

D'abord, la pêche mauritanienne a été le domaine réservé des étrangers durant plusieurs siècles et les deux premières décennies de l'indépendance de la Mauritanie. Ensuite, elle devient la première occupation de l'Etat mauritanien malgré l'absence d'une tradition maritime. Mais avec l'aide de ses partenaires, la gestion et le développement de ce secteur a été une priorité nationale de tous les gouvernements de ce pays en raison de son poids important dans l'économie nationale.

Aujourd'hui, en Mauritanie l'approvisionnement en protéine animale et la sécurité alimentaire de sa population ne seront assurés que par le poisson.¹⁰³⁴ Alors, elle doit protéger cette ressource renouvelable en appliquant deux règles complémentaires : une rente optimale et un développement durable.

La protection de l'environnement marin, la formation de nationaux, le renforcement du cadre administratif et réglementaire ne sont que des outils de gestion efficaces et qui donneront leurs fruits dans l'application de toute politique des pêches en vue de l'amélioration des conditions de vie des mauritaniens.

De plus, le renforcement des institutions des systèmes de gestion des pêches nationale et de la coopération sous-régionale et internationale, doit assurer la création de richesse pour financer le développement économique de la Mauritanie

Espérons qu'une stabilité politique reine dans ce pays pour que la prospérité de la nation mauritanienne soit logique à atteindre grâce à ses ressources naturelles. Mais aussi pour continuer à écrire l'histoire de ce secteur impressionnant et à l'origine du bouleversement des habitudes alimentaires de la majorité des mauritaniens.

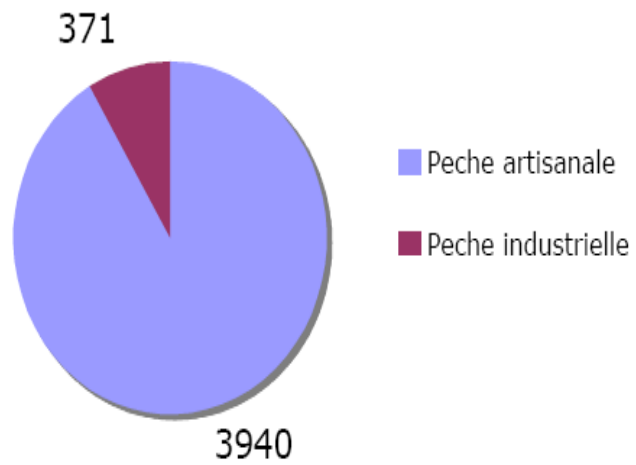
¹⁰³⁴ Malgré sa réputation comme pays de chameaux et chèvres, la Mauritanie souffre depuis la fin des années 60 d'une sécheresse persistante et une désertification permanente, alors la seule porte de sortie sera les ressources de ses eaux maritimes.

DOCUMENTS ANNEXES

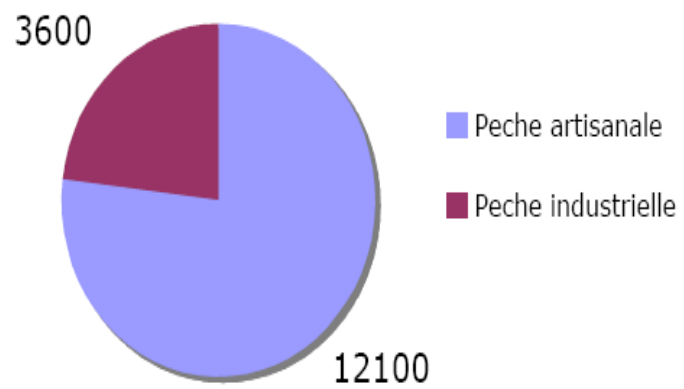
ANNEXE 1

Pêche artisanale et pêche industrielle : unités de pêche, emploi et capture
(Source : MPEM, Groupe de Travail IMROP, 2006)

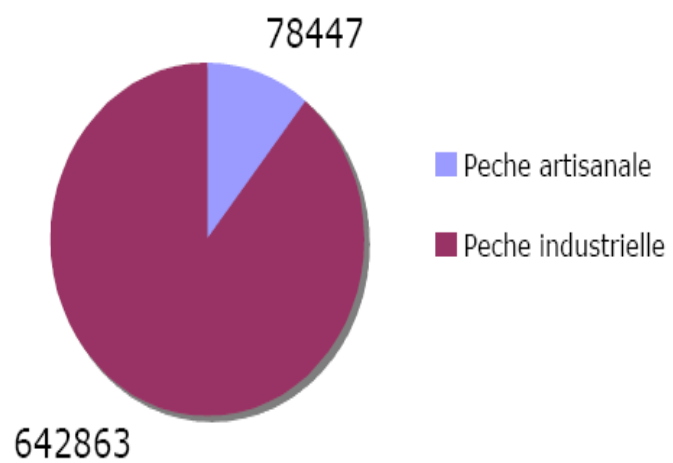
a) Navires et embarcations (2004)



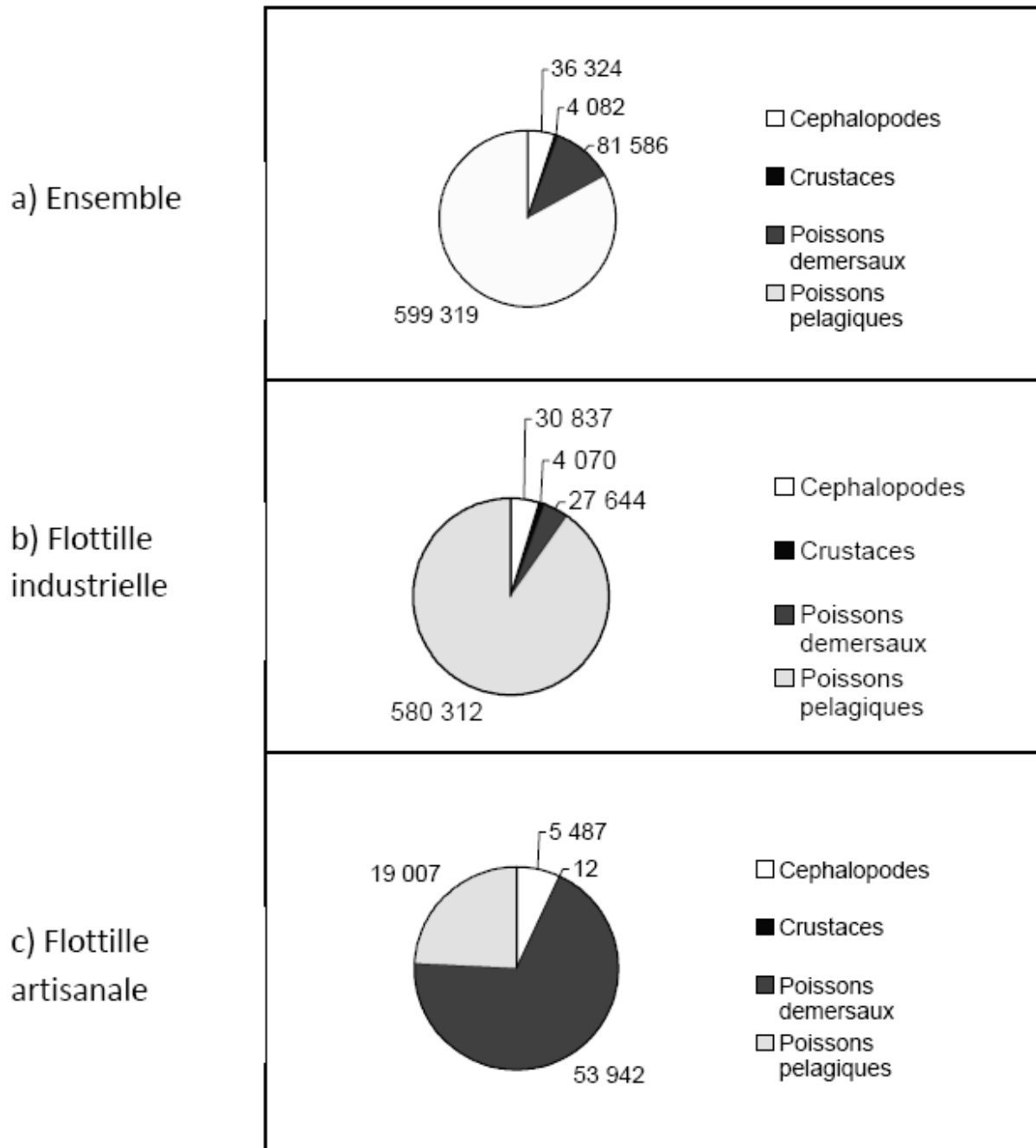
b) Emploi à la pêche (2001)



c) Captures en tonnes (2005)



Pêche artisanale et pêche industrielle : composition des captures en 2005
 (Source : MPEM, Groupe de Travail IMROP, 2006)

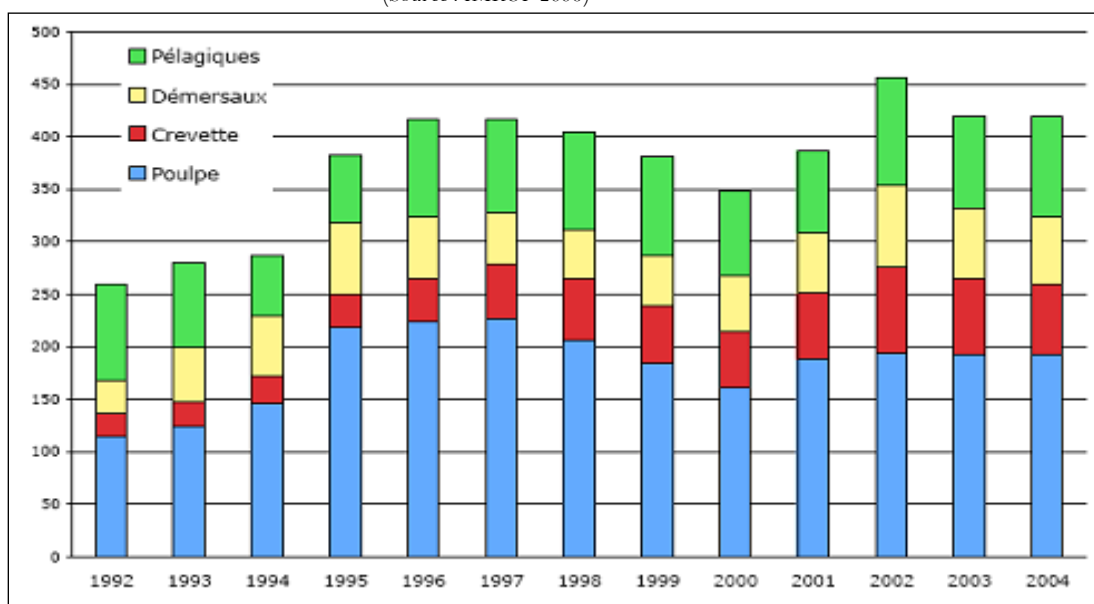


ANNEXE 3

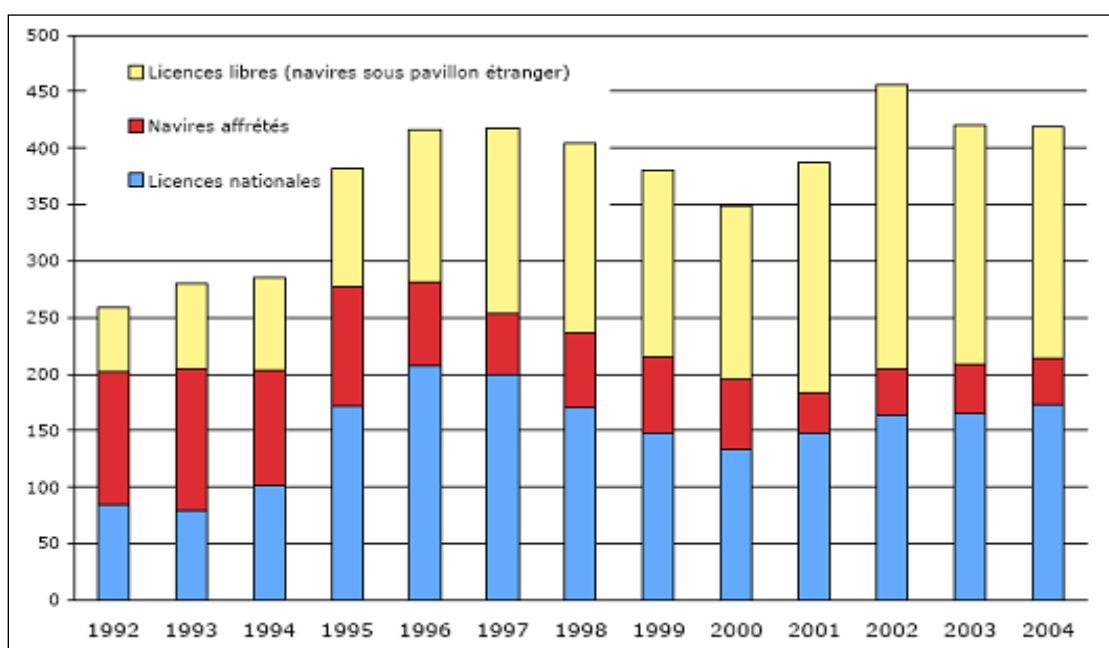
Evolution du nombre de licences de pêche industrielle par type de produit et armement

Figure A : Evolution du nombre de licences de pêche industrielle par type de produit, 1992-2004

(Source : IMROP 2006)

**Figure B :** Evolution du nombre de licences de pêche industrielle par type d'armement, 1992-2004

(Source : IMROP 2006)



ANNEXE 4

Circuit de distribution de produits de la pêche nationale

Figure A : Circuit de la distribution des produits de la pêche au départ de Nouadhibou

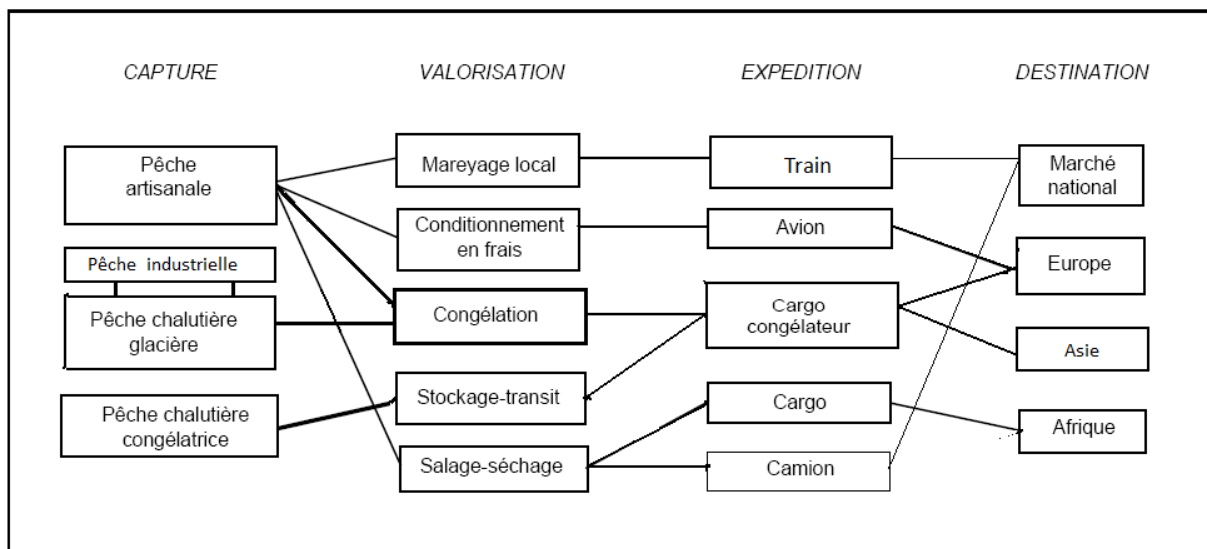
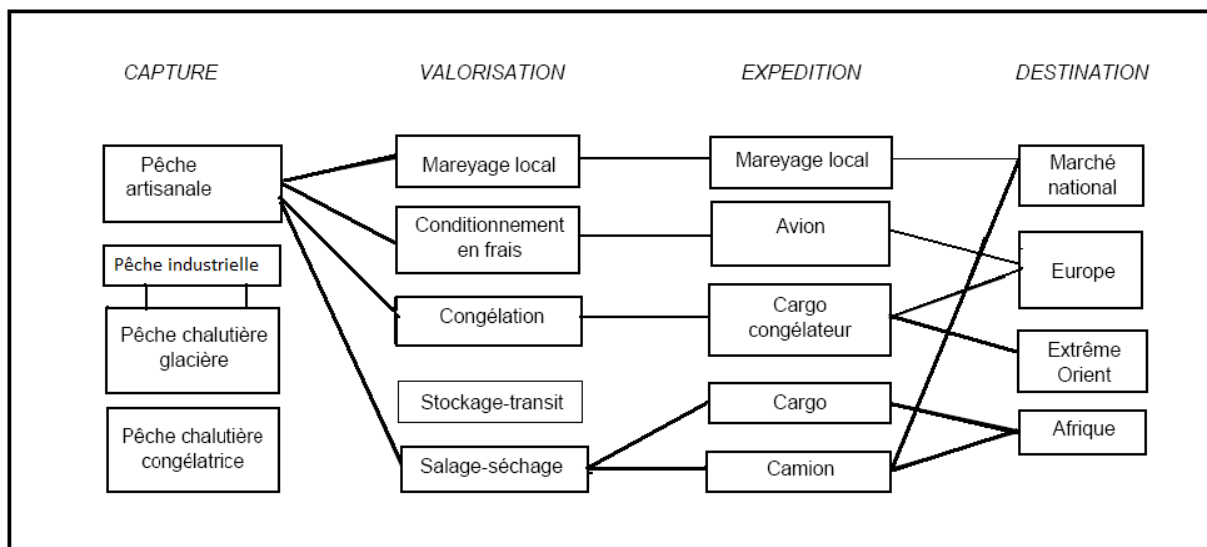


Figure B : Circuit de distribution des produits de pêche au départ de Nouakchott



Budgets de fonctionnement et investissement du Ministère des pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)

Tableau A : Budget de fonctionnement du MPEM, 1999-2005 (1000^E)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 **	Variation 1999-2004
Cabinet	204	205	240	245	246	243	258	19%
D. de pêches	43	57	68	68	59	61	92	42%
D. Marine Marchande	22	23	27	28	24	24	24	9%
D. M. de NDB	17	17	22	23	19	16	23	-6%
D. Adm et Formation	20	20	25	25	23	23	22	15%
Déleg. Surveillance*	22	23	29	30	26	22	21	0%
D. Promot. P. P.	9	13	15	13	12	12	15	33%
D. Amngt. R. H.	9	14	19	18	16	15	15	67%
Inspection Générale			10	10	9	10	13	-
Total	346	372	455	460	434	426	483	23%

* à l'exclusion du personnel militaire détaché ** « D. des pêches en 2005 » inclut DPI (53 K €) et la DPAC (39 K €). Source : Océanic Développement et Poséidon (2005)

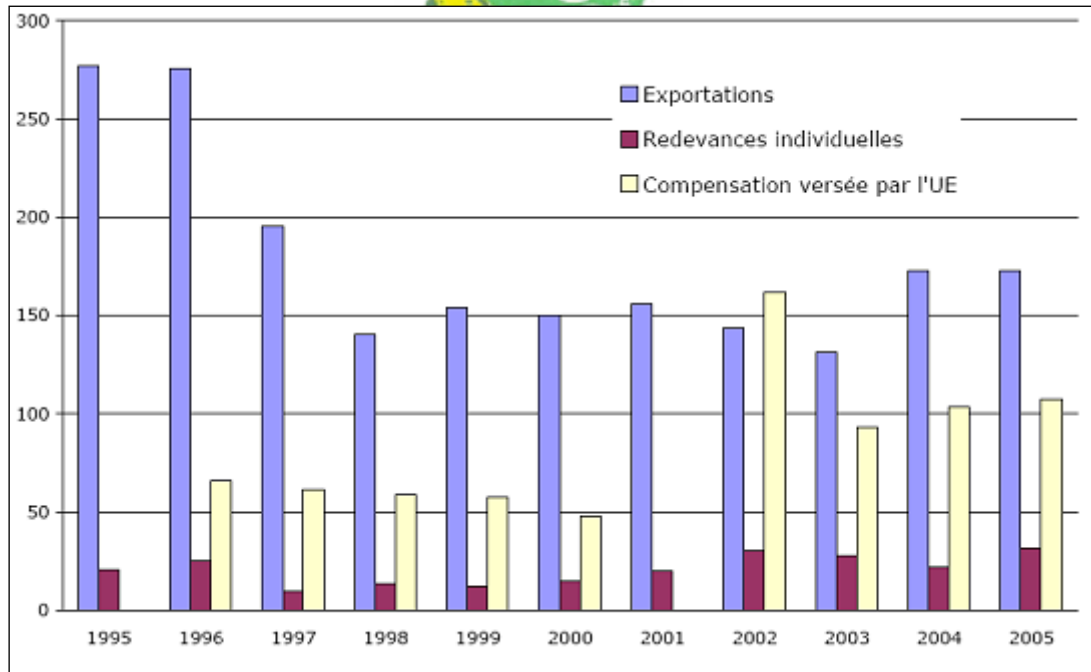
Tableau B : Budget d'investissement du MPEM, 1999-2005 (1000^E)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 1999- 2004
Cabinet	87	44	146					
D. de pêches					14	37	15	-
Appui secteur pêches*	44	9	43		391	47	45	7%
Projet Dév. P. Art. en zone Sud	44	89	129	220	340	620	584	1309%
D. Marine Marchande			26	55	68	19		-
D. Adm et Formation						22	21	-
Déleg. Surveillance	1962	2158	2666	2425	1632	1597	1392	-19%
D. Promot. P. P.	9	9	9	12	17	22		144%
D. Amngt. R. H.			17	25	34	19		-
IMROP	519	528	602	610	612	729	539	40%
E. P. Baie du repos			138	150		310	575	-
EMEP							195	-
Total	2665	2837	3776	3497	3108	3422	3366	28%

Source : Océanic Développement et Poséidon (2005)

ANNEXE 6

Ressources en devises procurées par la pêche, 1999-2005 (en millions de dollars US)
(Source : ONS 2006)



Exportations de la SMCP depuis sa création en 1984 (Source SMCP, Janvier 2010)

ANNEES	QUANTITE	VALEURS EN US \$
De juin à déc. 1984	22 301,00	32 784 000,00
1985	60 732,00	104 992 000,00
1986	60 002,00	153 356 000,00
1987	70 565,00	159 833 000,00
1988	62 956,00	190 779 000,00
1989	64 877,00	169 399 000,00
1990	46 344,00	128 400 000,00
1991	47 689,00	144 841 000,00
1992	55 071,00	153 455 000,00
1993	62 802,00	137 694 000,00
1994	49 393,00	153 684 000,00
1995	42 387,00	172 534 000,00
1996	42 104,00	159 992 000,00
1997	34 487,00	131 274 000,00
1998	27 428,00	82 797 000,00
1999	33 245,00	87 643 000,00
2000	39 273,00	90 111 000,00
2001	48 092,00	115 847 000,00
2002	40 255,00	118 188 000,00
2003	34.610,00	114 228 000,00
2004	39.311,00	151 994 000,00
2005	42.753,00	143.031.000,00
2006	43.084,00	160.289.000,00
2007	43.884,00	197.987.000,00
2008	37.341,00	219.031.000,00
2009	56.729,67	225.433.892,00
TOTAL	1.207.715	3.699.596.892,00

ANNEXE 8

Plaque de déclaration de l'UNESCO du PNBA comme site du patrimoine mondial de l'humanité

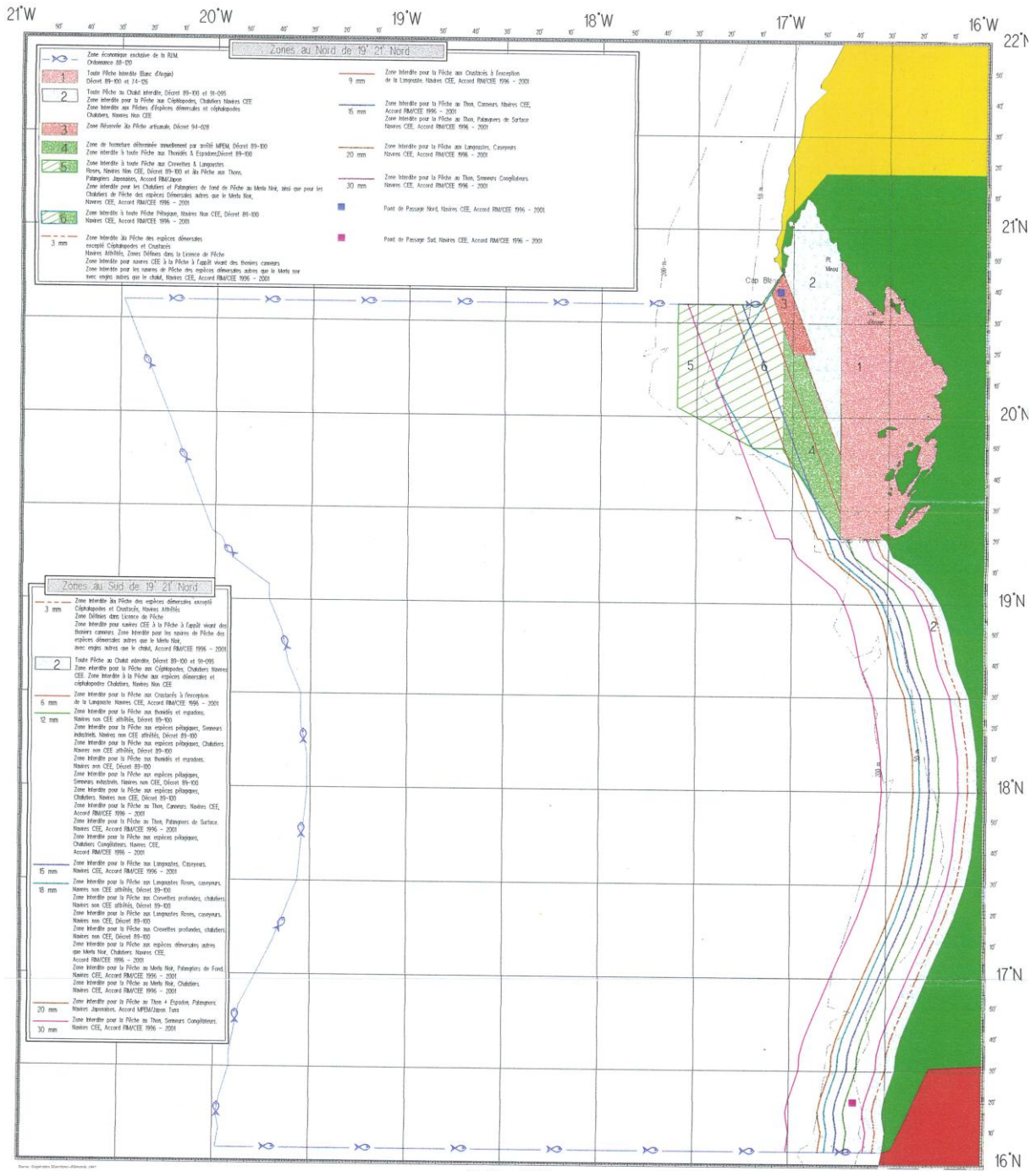


Annexe 10

Annexe 11

Carte synoptique des zones de pêche de la ZEE Mauritanienne

Carte synoptique des zones de pêche de la ZEE Mauritanienne



Date Edition : 29/10/97

JRC 1997

Sources et Bibliographies

Sources et Bibliographies

I- Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude peut être scindée en deux parties à savoir : la recherche bibliographique et les enquêtes de terrain.

La recherche bibliographique a consisté en une étude de la documentation existante, par thème. Des axes de réflexions ont été ainsi définis, à savoir : les mécanismes de fonctionnement de la pêche mauritanienne d'une façon générale, les évolutions intervenues depuis l'indépendance mais aussi avant 1960 et la destination des ressources halieutiques et leurs impacts sur l'économie de la Mauritanie.

Cette recherche s'est déroulée dans les institutions suivantes :

1- Bibliothèques

Nous avons fait une partie de notre recherche dans des bibliothèques universitaires et bibliothèques ainsi que des médiathèques. Cette recherche nous a conduit à se rendre à la bibliothèque universitaire de Nantes, d'Orléans, de Nice, de Paris, de Bordeaux, de Nancy, de Tours, de Nouakchott et celle de La Rochelle.

Nous avons aussi fouillé dans les documents de la Bibliothèque Nationale de France, de la bibliothèque de Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, des médiathèques d'Orléans et La Rochelle.

2- Les Archives

- Archives de la République Islamique de Mauritanie.
- Archives consulaires de Nantes.
- Archives du Journal Officiel de la Mauritanie.
- Archives du Ministère des pêches et de l'Economie Maritime
- Archives de l'IMROP à Nouadhibou.

3- Centre de documentations

- ❖ Centre de documentations du PNBA à Nouakchott.
- ❖ Centre de documentations de l'université de Nouakchott.
- ❖ Centre de documentations de PND.

- ❖ Centre de documentations de Nations Unies à Nouakchott.
- ❖ Centre de documentation de l'Agence Mauritanienne de l'Information.
- ❖ Centre de documentations de l'IFREMER de Nantes et de La Rochelle.
- ❖ Centre de documentation et Livre d'Or du centre de pêche sportive de Nouadhibou.

En dépit d'une bibliographie assez riche sur l'économie mauritanienne, peu de recherches historiques ont concerné spécifiquement la pêche. Il s'agit surtout des livres, documents, articles et travaux universitaires généralistes focalisés sur les aspects économiques, juridiques et la gestion des ressources halieutiques des eaux territoriales mauritaniennes.

Parallèlement à cette recherche documentaire, des séjours sur le terrain ont été organisés. Ils ont été effectués pour connaître le milieu et ses acteurs. C'est ainsi qu'un premier séjour a eu lieu en avril 2004 en vue d'un repérage des zones les plus importantes de notre étude. Le second s'est déroulé en janvier 2005 dans l'optique de préparer un voyage d'étude avec le professeur encadreur. Ce voyage a été organisé, mais sans le Directeur de recherche pris par ses responsabilités administratives, en avril 2006 pour une durée de 15 jours. Il constituait une occasion pour une exploration des zones de pêche et rencontrer les communautés des pêcheurs. Avec un guide nomade-pêcheur, nous avons sillonné la partie nord du littoral mauritanien, de Nouadhibou à Nouakchott, au bord d'une voiture Land Rover tout terrain loué pour les zones non accessible par une voiture normale.

Ces trois séjours de terrain ont été organisés dans le but de voir de près, l'impact de cette ressource halieutique sur la vie quotidienne de pêcheurs de Nouadhibou et ceux de la communauté Imraguen. Ces séjours nous ont permis de visiter les entreprises de pêche, l'IMROP, le Centre sportif de pêche, les administrations publiques de pêche à Nouadhibou (la Délégation de surveillance, l'ENEM, le port de Nouadhibou, etc...). Les visites de ces institutions ont permis de rencontrer les travailleurs des usines de pêche, de vieux pêcheurs, de connaisseurs de la ville de Nouadhibou, fouillé dans les documentations de ces institutions.

Le dernier déplacement sur le terrain a été réalisé en juillet 2008, sur la partie sud du littoral mauritanien. Nous avons visité la petite localité de N'Diago et la ville de Rosso. Dans la première, nous avons rencontré les vieux pêcheurs wolofs restés au

village après la transmission de leur savoir-faire à la nouvelle génération de pêcheurs qui exercent soit à Nouadhibou ou à Nouakchott.

A Rosso, nous sommes intéressé à la place des produits de la mer dans une ville frontalière d'un pays réputé tant par ces pêcheurs que par ces repas à base du poisson. Nous avons visité le marché du Rosso en s'informant sur la consommation et modalité de distribution dans les localités avoisinantes.

A Nouakchott, lieu de résidence de notre famille, nous avons eu l'occasion de visiter les lieux de pêche une vingtaine de fois tous les séjours effectués en Mauritanie. Le Marché de poisson de Nouakchott a pris la part de lion de ces visites car, il est le lieu où nous pouvons rencontrer à la fois l'administration, les pêcheurs, les usines de pêche et les ouvriers du secteur (mareyeur, vendeur, vendeuse et détailler (se), transporteur, etc...). Des autres institutions et infrastructures maritimes ont été visité (PNBA, PND, Warf et Port autonome de Nouakchott., etc...). Des informations et documents ont été recueillis consultés durant les visites de ces institutions.

Une autre institution a été l'objet des visites particulières, c'est le Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, le premier responsable du secteur de la pêche nationale. Cette visite a commencé en 2004 lors du premier voyage sur le terrain. Avec l'aide de certaines connaissances dans ce Ministère, nous avons eu l'occasion de faire de stage de recherche documentaire dans ces archives et participer dans événements organisés par ce même Ministère (table rond, colloque, séminaire, conférence, 30 ans de PNBA en 2006 etc...). Le stage de recherche dans cette institution nous a permis de découvrir l'environnement technique de ce secteur vital à l'économie mauritanienne.

Nous avons eu la chance de trouver deux responsables connaisseurs de la complexité de cet environnement et qui nous ont aidé dans sa compréhension et facilité nos recherches sur les terrains.

Au cours de ces recherches documentaires et séjours sur les terrains, la méthodologie adoptée visait à enquêter sur les pêcheurs et leurs communautés, la pratique de l'activité, les moyens utilisés, le produit et sa destination, l'organisation administrative, les coopératives de pêche, les organisations professionnelles, la pêche artisanale et industrielle, les industries et les accords de pêche, l'environnement marin, le tourisme littoral et son impact, etc. . .

Dans l'ensemble, les travaux de recherche se sont effectués sans obstacles malgré quelques difficultés comme :

- L'accès à certaines archives ou documents pour des différentes raisons mais en réalité sans raison.
- La réticence de certains responsables administratifs, pêcheurs, mareyeurs, dirigeants des entreprises, qui n'ont pas voulu nous recevoir ou répondre aux questions spécifiques à la pêche. Certains répondent sommairement, tandis que d'autres montrent ouvertement leur manque d'intérêt pour la question.

Enfin, le manque de moyens financiers et matériels, nous a poussé, malgré l'aide de notre laboratoire et Ecole doctorale, à travailler quelques mois dans l'année pour financer les voyages sur le terrain en Mauritanie, payer les frais de déplacement dans les différentes villes en France pour consulter les documents exclus du prêt et financer les études d'une manière générale.

II- Sources

Anonyme, « Création d'un centre de pêcheries » *Quinzaine coloniale* n° 9, mai 1906, p274.

Anonyme, « Les installations à la baie du Lévrier », *Quinzaine coloniale* n° 3, février 1907, pp79-80.

Anonyme, « Mauritanie : pêcheries de Port-Etienne », *Revue française de l'Etranger et des Colonies* XXXVI, n°392, août 1911, pp496-498.

Archives de la République Islamique de Mauritanie à Nouakchott (DAN): DAN E/2 dossier 129 : Pacification: Politique française en Mauritanie: 1936 - Gouvernement Général de l'AOF, colonie de la Mauritanie, affaires politiques et économiques. Les accords de pêche des années 60.

Archives du Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie à Nouakchott :
Lois ; Décrets.

Archives consulaires, Ministère des Affaires Etrangères à Nantes :

Mauritanie (classeur Mauritanie; Saint Domingue; Cameroun): Archives du gouverneur de Mauritanie rapatriées par l'ambassade de France à Nouakchott : 1935-1953: Carton 5.

Archives du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime à Nouakchott :

Recueil des textes réglementaires des pêches maritimes : lois, décret, arrêtés, circulaires et notes de service.

Accords de pêche entre la Mauritanie et l'union européenne ainsi que les autres pays.

Autres documents concernant le secteur.

Archives de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches à Nouadhibou
Bulletins du Laboratoire de Pêche de Nouadhibou ; Bulletins de CNROP ; Bulletins de l'IMROP ; Lettres de l'IMROP ; Différentes documentations.

Archives du Parc National du Banc d'Arguin à Nouakchott :

La lettre du PNBA ; Documents numérisés mis en ligne.

Archives numériques de l'Union Européenne et de la Commission Européenne

Journal officiel de l'UE et Communiqués de presse de la CE.

AUBE, capitaine de vaisseau T., « L'île d'Arguin et les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique », *Revue maritime et coloniale*, XXXIII, 1872, pp. 470-490.

BERTHELOT, Sabin, « De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique et des établissements les plus utiles aux progrès de cette industrie », Paris, Béthune & Arthus Bertrand, 1840, 302p.

CHABE (docteur), « Notes sur Port-Étienne et la Baie du Lévrier (Mauritanie) », *Revue maritime*, n° 185, juin 1910, pp. 565-575

DECENIVAL, P., MONOD Th., « Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal par Valentin Fernandes (1506-1507) », Paris, Larose, 1938, 215p.

- DENOUX, Sophie, « Emancipation par rachat des pêcheurs Imraguen (Mauritanie) », *Notes africaines*, 1947. <http://www.mr.refer.org/numweb/spip.php?article194>
- E. A., « Aux Canaries – Pêcheries du Cap Blanc et d'Arguin. Portendik », *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, XVII, 1895, pp. 163-167.
- FAURE, Claude, « Les essais de pêche au Banc d'Arguin en 1825, 1826 et 1827 », *Revue de l'histoire des colonies françaises* n° 43, 1923, pp1-66.
- FROIDEVAUX, Henri, « Les parages de pêche sahariens », *Questions diplomatiques et coloniales*, t. XIX, n°191, février 1905, pp143-161.
- GAIN, Louis, « Port-Étienne et la baie du Lévrier », *La Nature*, n°2143, juin 1914, pp.65-67.
- GRIMM, Thomas, « Les pêcheries du Cap Blanc », *Le Petit Journal*, 32e année, n°11443, 25 avril 1894, p1.
- GRUVEL, A. & BOUYAT, A., « Les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique », Paris, A. Challamel, 1906, 279p.
- GRUVEL, Abel, « Les pêcheries du Banc d'Arguin », *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris* (XXVII), 1905, pp. 547-562.
- GRUVEL, Abel, *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud*, Quinzaine coloniale, 25 mars 1908, pp246-249.
- GRUVEL, A. « Les pêcheries de l'Afrique Occidentale Française », *Revue Générale des Sciences pures et appliquées*, t. XXII. Paris, Armand Colin, 1911, pp. 150-159.
- GRUVEL, Abel, « Campagne d'hiver des pêcheurs bretons sur les côtes de Mauritanie et du Sénégal », *Revue générale des sciences pures et appliquées* (XXIV), 1913, pp14-16.
- GRUVEL, A., & CHUDEAU, R., « 1909-1911 : A travers la Mauritanie occidentale (de Saint-Louis à Port-Étienne) », Paris, Larose, 2 volumes : vol. 1, 1909, Parties économique et générale, 281p ; vol. 2, 1911, Partie scientifique, 383p.
- HUBERT, Henry, « La sécurité de la navigation aérienne entre Port-Étienne et Dakar », *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques*, n°1, 1925, pp9-56.
- LOTTE, Lieutenant, « Coutumes des Imraguen (côte de Mauritanie, AOF) », *Journal de la Société des Africanistes*, n°7, 1937, pp. 41-51.
- MODAT (Colonel), « Portugais, Arabes et Français dans l'Adrar mauritanien », *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques*, Tom V, n°4, 1922, pp. 550-585.
- MONOD Théodore, « Le problème de dessèchement dans la région du Cap Blanc et Sahara Occidental », *Revue Gér. Des. Sciences*. 3 du 15-30 août 1923, pp. 450-452.
- MONOD, T., « Une traversée du Sahara occidental ; de Port-Etienne à Saint-Louis », *Revue de géographie physique et de géologie dynamique*, mars-juin 1928, pp1-42.

- MONOD, T. & HJALMAR B. Oslo, « Pêches et productions coloniales d'origine animale - Parasitologia Mauritanica, » *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, Tom VII, n°4, 1924, pp.559-579.
- MONOD, T, « Contribution à l'étude du peuplement-Poissons d'eau douce », *Bulletin de l'Institut d'Afrique Noire (IFAN)*, tom XIII, n°3, 1951, pp.802-812
- MOAL, R., « Perspectives de développement des industries de la pêche en Mauritanie », SCET-Coopération, Nouadhibou, 1959, 96p.
- REVOL, Lieutenant, « Étude sur les fractions d'Imraguen de la côte mauritanienne », *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF*, n°1-2, 1937, pp. 179-222.
- SAINT-EXUPERY, Antoine de, « Terre des Hommes », Paris, Gallimard, 1938, 220p.
- SALMON, Paul, « Port Etienne et les pêcheries mauritaniennes », *A Travers Le Monde* n°30, juillet 1913, pp233-236.
- SOLLER, Charles, « Les caravanes du Soudan occidental et les pêcheries d'Arguin », *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (X)*, 1888, pp280-287.
- SONOLET, Louis, « Les pêcheries de Port-Etienne », *L'illustration*, 68e année, n°3499, 19 mars, 1910, pp280-282.

III- Bibliographies

- 1- ABDELKADER, Isselmou, *Où va la Mauritanie ?*, Dakar, Panafrika, 2008, 212p.
- 2- ABEID, Sidi Ahmed, *Présentation des activités et potentiels de la filière pêche en Mauritanie*, Nouakchott, FIAP, 2009, 26p.
- 3- ADE AJAYI, JF., CROWDER, M., *Atlas historique de l'Afrique*, Paris, Les éditions du Jaguar, 1988, 172 p.
- 4- AMI, (Agence Mauritanienne de l'Information), *Arrêt biologique : une mesure qui participe de la promotion d'une gestion rationnelle et d'un développement durable de la ressource maritime*, Dossier spécial de pêche, Nouakchott, AMI, septembre 2001, 5p.
- 5- BACH, DC. *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, 319p.
- 6- BAD, (Banque Africaine de Développement), *Rapport sur le développement en Afrique 1999, Le développement des infrastructures en Afrique*, Paris, Economica, 245p.

- 7- BAYARD, JF., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, 439p.
- 8- *Agriculture, pêche et élevage en Mauritanie*, Bulletin de l'Afrique Noire n° 554 du 28 mai 1969, pp.11180-11183.
- 9- AHMED, El-Moustapha, *Etude pour plan d'aménagement des ressources en RIM*, Rapport de mission, Nouakchott, MPEM, 1998, 13p.
- 10- ANAPEJ, (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes, *Etude du marché de l'emploi en Mauritanie*, Nouakchott, ANAPEJ, Novembre 2006, 63p.
- 11- ANDERSEN, Perrine, *Diagnostic social sur le travail et l'emploi dans le secteur de la pêche en Guinée-Bissau, au Maroc, en Mauritanie et au Sénégal*, Madrid, BIT, 2009, 111p.
- 12- ANTIL, A. et CHOPLIN A., *Le chaînon manquant : la route Nouakchott-Nouadhibou, dernier tronçon de la transsaharienne Tanger-Dakar*, Afrique contemporaine, n° 208, 2004, pp. 115-126.
- 13- AIDARA Cheikh, *Coup d'Etat en Mauritanie : Genèse d'une démocratie avortée*, Journal L'Authentique du 12/08/08, Nouakchott, p.5.
- 14- ALASTAIR, Baglee et TAVERNIER Guillaume, *Etude d'Impact sur l'Environnement et Programme proposé pour le forage du puits d'exploration Heron-1, Bloc 20 en Mauritanie*, Rapport Provisoire, WorleyParsons Komex, avril 2006, 121p.
- 15 - ALBARET, J.-J. & P. S. DIOUF, *Diversité des poissons des lagunes et des estuaires Ouest africains*. In : G. Teugels, J. F. Guegan & J.-J. Albaret (édit.), *Diversité biologique des poissons d'eaux douces et saumâtres d'Afrique. Annales du Muséum Royal d'Afrique Centrale, Zoologie*, 275, 1994, pp.165-177.
- 16- ARNAUD, J. *La Mauritanie et la mer : vers un front pionnier littoral*. Thèse Doctorat de 3ème cycle Géographie, Université Paris X, 1977, 265 p.
- 17- ARNAUD, J.-C., *Le système politique de la Mauritanie 1960-1980*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris I, 1981,
- 18- AUDIBERT Jean, *MIFERMA : Une aventure humaine et industrielle en Mauritanie*, Paris, L'Harmattan, 1991, 216p.
- 19- BA, Abdo Yéro, *La Mauritanie et les défis du développement*, Thèse Economie, Univ. Nice, 1992, 542p.
- 20- BA, A., P. BOUKATINE, M. FADEL, O. SALL. *Composition par taille-âge des captures des principales espèces commerciales effectuées dans la ZEE de la Mauritanie*, Nouadhibou, Bulletin CNROP, 13(1), 1985, pp. 119-129.

- 21- BA, M. *Pollution et écosystèmes marins en Mauritanie*. Nouadhibou, *Bull. CNROP*, 10(1), 1982, pp. 37- 39.
- 22- BA, M. *Nos écosystèmes marins et leur gestion dans une optique écologique*, Nouadhibou, *Bulletin CNROP*, n° 9, 1980, pp. 5-11.
- 23- BA, Halimatou, *La participation des femmes dans les groupements économiques en milieu urbain dans le secteur des pêches à Dakar*, Thèse Philosophie, Univ. Laval (Canada), 2006, 367p.
- 24- BALLETT Jérôme et OULD AMAR Ahmed, *Evaluation des coûts de la dégradation ou de la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie*, Nouakchott, MDE, 2008, 82p.
- 25- BALANS Jean Louis, *Le développement politique de la Mauritanie*, Thèse d'Etat en science politique, Bordeaux1, 1981, 717p.
- 26- BARNES, C.T., HAMADI, H.B., VINCENT, X. et VAN SANTEN, G. *Etude des aspects macroéconomiques pour les pêcheries durables en Mauritanie*, Nouakchott, MPEM, Novembre 2007. 75p.
- 27- BARO, Abdoulaye, *L'enseignement technique et la formation des cadres*, In *Mauritanie : dix ans d'indépendance*, *Revue Europe France Outre-mer* n° 490, novembre 1970, pp.24-27.
- 28- BARRY, B, 1985 : *Le royaume du Waalo, le Sénégal avant la conquête*, Paris, Khartala, 384p.
- 29- BARRY Mamadou Aliou, *Guerres et trafics d'armes en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 408p.
- 30- BEL, Maïten, *L'économie mauritanienne*, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1989, vol. 54, n°1, pp 141-148.
- 31- BELLEDENT, Françoise, *Pêche et villes en Mauritanie*, In *Colloque Espace et Sociétés en Mauritanie*, Tours, URBAMA, 1998, n°33, 179p, pp.163-174.
- 32- BENKHEIRA Mohammed, *Lier et séparer les fonctions rituelles de la viande dans le monde islamisé*, In: *L'Homme*, 1999, tome 39 n°152. Esclaves et « sauvages ». pp. 89-114.
- 33- BERNARDON, Matthieu, *Le Mulet en Mauritanie : biologie, écologie, pêche et aménagement*, Arles (France), FIBA, 2004, 53p.
- 34- BERHAUT J., *Flore du Sénégal*, Dakar, Claireafrique, 1967, 485 p.

- 35- BLANGY, Sylvie & LAURIOL Christophe, *Valorisation écotouristique des zones humides : un mode de développement durable en Méditerranée et en Afrique ?*, Agropolis Muséum, février 2006, 18p.
- 36- BINET Denis, *Rôle possible d'une intensification des alizés sur les changements de répartition des sardines et sardinelles le long de la côte ouest-africaine*, Revue Aquatic Living Resources, vol. 1, n°2, 1988, pp.115-132.
- 37- BIRD, (Banque International pour la Reconstruction et le Développement), *Perspectives techniques et économiques du développement des pêches en RIM*, Paris, SCET-coopération, mai 1970.
- 38- BISSON, J., *Mythes et réalités d'un désert convoité : le Sahara*. Paris, L'Harmattan, 2003, 479p.
- 39- BONNARDEL, Régine, *Vitalité et crise de la petite pêche tropicale : pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal*, Mémoires et Documents de Géographie, CNRS 1985, 104p.
- 40- BONNARDEL, R., *Saint-Louis du Sénégal : mort ou renaissance*, Paris, l'Harmattan, 1992, 423p.
- 41- BONIN Hubert, *La compagnie française de l'Afrique occidentale (C.F.A.O) 1887-2007 : la réinvention permanente d'une entreprise de commerce outre-mer*, SFHOM, Paris, 2007, 600p.
- 42- BONTE, Pierre, *La montagne de fer*, Paris, Karthala, 2001, 368p.
- 43- BONTE, P., *Trente ans après, de la Miferma à la Snim : Deux enquêtes sur une entreprise minière saharienne (Mauritanie)* In O. Leservoisier (dir.), *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala, 2005, pp. 259-283.
- 44- BOUKATINE, P., M. GIRARDIN, P. P. TCHERNICHKOV, M. DIA & A. BA., *Evaluation des ressources démersales de la Baie du Lévrier en saison hydrologique de transition (17 au 21 1986)*. Nouadhibou, Bulletin CNROP, 14 (1), 1986, pp. 35-48.
- 45- BOUSQUET, B., *Guide des parcs nationaux d'Afrique : Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest*, Delachaux & Niestelé, Paris, Neuchâtel, 1993, 243p.
- 46- BUCKENS Marie-Martine, *L'exemple controversé de la Mauritanie*, Bruxelles, Le Courrier ACP, n°5, Avril/Mai, 2008.
- 47- BUREAU ETASCO, *Stratégie de développement de la ville : Phase 1 Diagnostic*, Nouadhibou, Commune de Nouadhibou & AMEXTIPE, 2000, 116 p.

- 48- CAMARA Lamine, *Dispositif actuel de l'aménagement de la pêche artisanale et côtière : force et faiblesses*, In Rapport du séminaire national sur l'aménagement et le développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières en Mauritanie, Nouakchott, 26-29 septembre 2005), Nouakchott, MPEM, pp.91-98.
- 49- CAMPREDON, Pierre, *Entre le Sahara et l'Atlantique : le parc national du banc d'Arguin*, Arles, FIBA, 2000, 121p.
- 50- CARROZ, Jean & SAVINI Michel, *Les accords de pêche conclus par les Etats africains riverains de l'Atlantique*, Annuaire Français de Droit International (AFDI), vol. 29, 1983, pp.674-709.
- 51- CATANZANO Joseph, *Eléments économiques sur les systèmes de productions et de commercialisation des céphalopodes en Mauritanie*, Nantes, Ifremer, Janvier 1989, 21p.
- 52- CATANZANO, J., *Eléments économiques sur les systèmes de production et de commercialisation des céphalopodes en Afrique de l'Ouest*, Nantes, Ifremer, 1989, 22p.
- 53- CATAZANO, J. & CUNNINGHAM S. *Note conceptuelle pour la stratégie d'appui de la Banque Mondiale à la 'stratégie pour le secteur de la pêche en Mauritanie*, Nouakchott, Banque Mondiale, Nouakchott, Avril 2006. 25p.
- 54- CEAO, (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest) *Assistance au Secrétariat général de la CEAO concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique communautaire scientifique et technique*, Paris, UNESCO, 1984, 61p.
- 55- CHABOUD, Christian et KEBE, Moustapha, *Eléments sur la pêche artisanale mauritanienne réalisée en 1985*, Bulletin CNROP, n°16, 07/ 1988, Nouadhibou, pp.5-48.
- 56- CHARRIERE, Florianne & FRESIA, Marion, *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*, Genève, UNHCR, Novembre 2008, 52p.
- 57- CHALEARD JL., DUBRESSON, A., *Villes et campagnes dans les pays du sud*, Paris, Karthala, 1999, 260p.
- 58- CHASSEY, Francis (de), *La Mauritanie 1900-1975*, Paris, L'Harmattan, 1984, 492p.
- 59- CHASSEY Francis (de), *L'étrier, la houe et le Livre, Société traditionnelle au Sahara et au Sahel occidental*, Paris, Anthropos, 1977, 372p.
- 60 - CHATEAU, Bénédicte, *La distribution d'eau potable dans la ville de Nouakchott : analyse des points de vente d'eau*, Nouakchott, GRET, 2007, 26p.

- 61- CHAULEUR, Pierre, *L'Afrique industrielle*, Paris, G.-P. Maisonneuve & Larose, 1979, 337p.
- 62- CHAUVEAU, Jean Pierre & SAMBA Alassane, *Un développement sans développeurs : historique de la pêche artisanale maritime et des politiques de développement de la pêche au Sénégal*, Dakar, Institut Sénégalais des Recherches Agricoles, 1990, 21p.
- 63- CHAUVEAU, Jean Pierre, *Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politique d'industrialisation*, Cahier des Sciences Humaines n° 25, ORSTOM, 1989, pp 237-258.
- 64- CHAVANCE, J. Pierre, *L'environnement, les ressources et les pêcheries de la ZEE mauritanienne*, Bulletin CNROP, Nouadhibou, 1991, pp 38-58.
- 65- CHAUVEAU, J., *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Karthala, 2002, 383p.
- 66- CHAUVEAU JP., *Une histoire maritime africaine est-elle possible ?* Cahiers d'Etudes Africaines, XXVI (1-2), n°101-102, 1986, pp. 173 – 235.
- 67- CHERIF, Ahmed Mahmoud, *Etude sur le développement de la pêche mauritanienne et l'accord de pêche Union Européenne/Mauritanie*, Nouakchott, Greenpeace, Mars 1999, 28p.
- 68- CHERIF, Ahmed Mahmoud, *Analyse des acteurs de la zone côtière mauritanienne*, Arles, FIBA, 2007, 29p.
- 69- CHERIF, Ahmed Mahmoud, *Contribution à l'étude de la pêche et des industries de la pêche en Mauritanie*, Th. Médecine vétérinaire, univ. Dakar (Sénégal), 1975, 118p.
- 70- CHERIF, Ahmed Mahmoud, *Etude sur les sources de croissance : rapport sectoriel sur le secteur de la pêche*, Nouakchott, CMAP, Mars 2005, 50p.
- 71- CHERIF Ahmed Mahmoud, *Zone de pêche : trouver l'équilibre entre les diverses priorités*, Revue SAMUDRA de collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche n° 29, Chennai (Inde) Août 2001, pp 15-22.
- 72- CHERIF Ahmed Mahmoud, *Histoire des pêcheries mauritaniennes : la tension entre les aspirations nationales et les pressions internationales. In : Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'ouest : un demi-siècle de changement. Actes du Symposium Int., Dakar, Sénégal, 24-28 juin 2002, 2004, pp. 443-454.*

- 73- CHIKH, Slimane, *Le Maghreb et l'Afrique*, Revue Etudes internationales, vol.17, n°4, 1986, pp 801-835.
- 74- CHOPLIN Armelle, *L'immigré, le migrant, l'allochtone : circulation migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie*, Revue Politique Africaine n° 109, 2008, pp.73-90.
- 75- CHOPLIN, Armelle et ROULLIER, Lucie, *Tourisme et politique en Mauritanie ou comment (re)visiter le Sahara : l'exemple de l'Adrar mauritanien*, Les Cahiers d'Outre-mer N°, 233, Janvier-Mars 2006, pp.29-50.
- 76- CHOPLIN, Armelle, *Nouakchott : carrefour de la Mauritanie et du monde*, Paris, Karthala, 2009, 372p.
- 77- CHOPLIN, Armelle, *Nouakchott et Khartoum, villes-capitales en périphérie du monde arabe : instruments du pouvoir, instruments de mémoire*, In BADUEL P.-R., *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris, Karthala, 2009, pp. 355-370.
- 78-CHOPLIN, Armelle et LOMBARD, Jérôme, *Destination Nouadhibou pour les migrants africains*, Revue de la Maison de la Géographie de Montpellier n°88, avril 2007, Article publié sur le site de la revue : <http://mappemonde.mgm.fr/num16/lieux/lieux07401.html>.
- 79- CMAP, (Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques), *Eléments d'analyses de la croissance économique en Mauritanie*, Nouakchott, CMAP, Août 2005, 70p.
- 80- CMAP, *Etude pour l'implantation d'un centre de promotion des exportations en Mauritanie*, Nouakchott, CMAP, Août 2008, 75p, p26.
- 81- CNTI/RIM, Comité National pour la Transparence des Industries Extractives de la RIM, *Rapport National sur l'initiative pour la transparence des industries extractives 2008*, Nouakchott, CNTI/RIM, juillet 2008,
- 82- COIGNARD, Eric & CHEIKH ABDELLAHI, Mohamed, *Audit sur l'organisation administrative de l'IMROP de Nouadhibou en Mauritanie*, Nouakchott, Ambassade de France en Mauritanie, Décembre 2003, 78p.
- 83- COPACE, *Rapport du Groupe de Travail Ad Hoc sur les Merlus dans la Zone Nord du COPACE à Îles Canaries 5-9 juin 1978*, Rome, FAO, 1979, 142p.
- 84- COPACE, *L'évaluation des ressources et l'aménagement des pêches dans la région du COPACE : analyse et perspective*, Rome, FAO, 1984, 129p.

- 85- COPACE, *Evaluation des stocks et des pêcheries mauritaniens : voies de développement et d'aménagement*, Rapport du troisième groupe de travail CNROP, Nouadhibou 20-26 Novembre 1993, Rome, FAO, 1995, 97p.
- 86- COPACE, *Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritaniennes*, Rapport du 4^{ème} Groupe de travail du CNROP, Nouadhibou, Mauritanie, 7-13 décembre 1998, Rome, FAO, 1999, 180p.
- 87- COPACE, *Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne*, Rapport du cinquième Groupe de travail IMROP, Nouadhibou, Mauritanie, 9-17 décembre 2002, Rome, FAO, 2005, 78p.
- 88- COPACE/FAO, *Rapport du Groupe de travail FAO/COPACE sur l'évaluation des ressources démersales*, Conakry, Guinée, 19-29 septembre 2003. COPACE/PACE/ SERIES 06/678. 2003, 357pp.
- 89- CORDOVER, Robert, *Evaluation du secteur halieutique et options d'assistance*, Washington, USAID, 1982, 54p.
- 90- CORRERA Aminata, *Dynamique de l'utilisation des ressources fourragères par les dromadaires des pasteurs nomades du parc nationale du banc d'Arguin (Mauritanie)*, Thèse Ecologie, Paris, MNHN, 2006, 332p.
- 91- CORRERA, Aminata, LEFEUVRE, Jean-Claude et FAYE, Bernard, *Organisation spatiale et stratégie d'adaptation des nomades du parc national du Banc d'Arguin à la sécheresse*, Révue Sécheresse vol. 19, n°4, octobre-novembre-décembre 2008, pp.245-251.
- 92-COULAUD, E.G, *Mauritanie : l'enseignement technique et la formation des cadres*, Paris, UNESCO, 1972, 55p.
- 93- Crisis Groupe International, *La transition politique en Mauritanie : bilan et perspectives*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°53 – 24 avril 2006, 28p.
- 94- CSC-RIM-UE (Comité Scientifique Conjoint RIM-UE), *Rapport de la seconde réunion du 8 au 10 octobre 2008*, Rennes, 2008, 36p.
- 95- D'ALMEIDA-TOPOR, H., *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1994, 363 p.
- 96- DANAY, C., *Les chemins de fer en Afrique*, In L'information géographique n°52, 1988, pp.115-121.
- 96- DAURE-SERFATY, Christine, *La Mauritanie*, Paris, L'Harmattan, 1993, 239p.

- 97- DAHOU, Karim, *Dispositif d'encadrement et débordements sociaux: le cas des pêches*, In: Momar-Coumba Diop: La société sénégalaise entre le local et le global, Paris, Karthala, 2002, pp. 491-508.
- 98- DEBRIE, Jean, *De la continentalité à l'Etat enclavé : Circulation et ouvertures littorales des territoires intérieurs de l'ouest africain*, Th. Géographie, univ. Havre, 2001, 340p.
- 99- DEWISPELAERE, G., Biodiversité du littoral mauritanien : télédétection et cartographie des écosystèmes littoraux, Montpellier, Rapport CIRAD n° 14, mars 1996, 70 p.
- 100- DESIRE-VUILLEMIN, Geneviève, *Histoire de la Mauritanie: des origines à l'indépendance*. Paris, Karthala, 1997, 652p.
- 101- DEVEY, Muriel, *La Mauritanie*, Paris, Karthala, 2005, 316p.
- 102- DEVISSE, Jean, *Fleuve Sénégal: la question frontalière*, Revue Afrique Contemporaine n° 4, 2^e 1990, pp 65-70.
- 103- D'HONT Olivier, *Les Kebés de Nouakchott: contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées*, Th. Doctorat Anthropologie, univ. Paris V, 1985, 346p.
- 104- DIA, Abdou Daïm, *Réseaux et groupes d'appartenance chez les pêcheurs migrants : le cas de wolofs de N'Diogo (Mauritanie)*, Bulletin CNROP n°28, 2001, Nouadhibou, pp.54-66.
- 105- DIACK, Elhadj Abdoulaye et BEKAYE Marieme, *Indicateurs environnementaux de suivi des politiques et des ressources environnementales*, Nouakchott, MDE, 2007, 61p.
- 106- DIAGANA, Babacar Y., *Evaluation du patrimoine et de la rentabilité du centre de pêche sportif de Nouadhibou*, Nouakchott, Sages Consult, 1998, 34p.
- 107- DIAGANA, M., *Approche spatiale de la biodiversité (flore et végétation) dans une aire protégée saharienne : Le Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) : Développement d'un outil de gestion*. Thèse doctorat Environnement et paysages, univ. d'Angers, 2005, 286p.
- 108- DIAGANA, Sidi Mohamed, *Les réalisations et les projets industriels*, In *Mauritanie : dix ans d'indépendance*, Europe-France-Outre-mer n° 490, novembre 1970, pp.54-62.

- 109- DIAKITE BOULAYE, Ladj, *Financement de l'éducation en Mauritanie*, Mémoire Maîtrise économie, univ. Nouakchott, 2009, 40p.
- 110- DIALLO Alioune, *Etat des lieux et perspectives du secteur rural : Analyse des marchés et du développement des entreprises agricoles*, Nouakchott, MDR, Août 2006, 34p.
- 111- DIALLO, B. C., *L'élevage du dromadaire en Mauritanie*, Centre National de l'Elevage et des Recherches Vétérinaires, Nouakchott, MDR, 1989, 3p.
- 112- DIARRA, Moussa, *Comment le secteur touristique peut-il constituer un créneau porteur de développement pour la Mauritanie*, Mémoire Maîtrise Economie publique, Univ. Nouakchott, 2009, 49p.
- 113- DIOP, Bintou, *La pêche artisanale en Mauritanie*, mémoire maîtrise économie, univ. Nouakchott, 1987, 69p.
- 114- DIOP, Hamady, KAZMIERCZAK RICHARD F., JR., *Technology and Management in Mauritanian Cephalopod Fisheries, Marine Resource Economics*, Volume 11, Louisiana State University, 1996, pp. 71 – 84.
- 115- DIOP, Hamady & THIAM, Ismaïla, *Quelques aspects des migrations de pêcheurs du secteur artisanal maritime en Mauritanie*, Bulletin Scientifique du CNROP, n° 20, Nouadhibou, 1990, pp. 63-72.
- 116- DIOP, H. et OULD VALL, M., *La pêche artisanale en Mauritanie: résultants des enquêtes – cadre de l'année 1989*, Bulletin CNROP, volume 20, Nouadhibou, mai 1990, pp.41-81.
- 117- DIOP Momar Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, L'Harmattan, 2002, 723p.
- 118- DIOP, M. et KOJEMIAKINE, A., *La langouste rose de Mauritanie : biologie, pêche et état du stock*, Bulletin scientifique du CNROP n° 21, Déc.1990, pp 15-21.
- 119- DIOURY.F, *Monographies de la pêche de 12 pays d'Afrique de l'ouest, de la Mauritanie au Bénin*, Paris, OCDE, 1983, 25p, p16.
- 120- DSPCM, (Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer), *présentation de la DSPCM*, Nouadhibou DSPCM, 2007, 22p.
- 121- DOBROVINE, B., MAHFOUDH, M. & OULD DEDDAH, S., *Atlas hydrologique des eaux superficielles du plateau continental mauritanien*. Nouadhibou, Bulletin CNROP, 22, 1990, 68p.

- 122- DOMAIN, F., *Contribution à la connaissance de l'écologie des poissons démersaux du plateau continental sénégal-mauritanien. Les ressources démersales dans le contexte général du Golf de Guinée*. Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris VI & MNHN, Vol I, 1980, 342 p.
- 123- DOMAIN, François, *Carte sédimentologique du plateau continental mauritanien*, Notice explicative n° 105, Paris, ORSTOM, 1985, 13p.
- 124- DOMALAIN, G., *Débarquement de la pêche artisanale à Nouadhibou en 1981*, Bulletin CNROP, v. 10, Nouadhibou, Octobre 1982, pp. 113-130.
- 125- DUGAN, P., *La conservation des zones humides : problèmes actuels et mesures à prendre*, Genève, Gland Suisse. 1991, 100 p.
- 126- DURAND, Stéphane, *Programme PRCC tourisme pour la Mauritanie*, Nouakchott, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, mars 2005, 44p.
- 127- EL HACEN, Moctar, *Centre et régions en Mauritanie*, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, vol. 54, N° 1, 1989, pp.149-160.
- 128- ELKHALESS, Bowba, *Pêche et environnement en Mauritanie*, ACDI, Québec, 2005, 46p.
- 129- ENEMP, (Ecole Nationale d'Enseignements Maritime et des Pêches), *Présentation générale de l'ENEMP*, Nouadhibou, ENEMP, 2005, 3p.
- 130- FACEH, Latifa, *Les relations Marco-mauritanienne de 1960-1975*, Thèse Relations Internationales, univ. Paris I, 1980,
- 131- FAILLER, P., INEJIH, Ch. A., DEME, M. & IDELHAJ, A., *25 ans de gestion des pêcheries de céphalopodes en Afrique de l'Ouest*, Dakar, IRD, 16p.
- 132- FAILLER, P., *Les effets de la libéralisation du commerce, le cas du secteur des pêches de la République Islamique de Mauritanie*, Nouadhibou, PNUE/CNROP, 2006,178p.
- 133- FALL, Aly, *Etude du cadre législatif et politique nationale de la Mauritanie en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement*, Dakar, OMVS, 2006, 74p.
- 134- FALL, A., *Positionnement du plan d'aménagement et de développement des pêches artisanales et côtières dans le dispositif national d'aménagement des pêches*, Nouakchott,MPEM, 2005, 8p.
- 135- FALL, Moctar, *Elevage en Mauritanie : Etat des lieux et perspectives du sous-secteur, Contraintes, Atouts et Stratégies*, MDR, Nouakchott, Novembre 2006, 19p.

- 136- FALL, Papa Daouda, *L'industrie du poisson est en pleine expansion*, Revue Europe France Outre-mer n°490, Novembre 1970, pp.41-42.
- 137- FAO, *Evaluation des stocks et des pêcheries mauritaniennes : voies de développement et d'aménagement*, Rapport du troisième Groupe de travail CNROP/FAO, 20-26 novembre 1993, Nouadhibou, Rome, FAO, 1993, 152p.
- 138- FAO, *Rapport du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique nord-occidentale*, Nouadhibou 24-31 mars 2001, Rome, FAO, 2001, 133p.
- 139- FAO, *Rapport du 2^{ème} groupe du travail CNROP/FAO/ORSTOM*, Nouadhibou, Mauritanie, 12-22 novembre 1988, Rome, FAO, 1989, 123p.
- 140-FIAP, (Fédération des industries et armements de pêche) *Rapport de la FIAP*, Nouakchott, 1983, 24p.
- 141- FIBA, *Rapport d'activités de 2005*, Arles, FIBA, 2006, 115p.
- 142- FIBA, *Rapport d'activité 2008*, Arles, FIBA, 2009, 56p.
- 143- FIDA, (Fonds International de Développement Agricole), *RIM : options stratégiques pour le programme-pays*, Rome, FIDA, Septembre 2007.
- 145- FNP, (Fédération Nationale de Pêche), *Rapport sur la situation des importations et des exportations des produits de la pêche en Mauritanie*. Fédération Nationale de Pêche en Mauritanie. Nouakchott, FNP, 1997, 67p.
- 146- FNP, *Medias et Professionnels de la pêche artisanale d'Afrique de l'Ouest : Sensibilisation à une pêche durable*, Rapport de la Rencontre tenue à Nouadhibou Du 4 au 7 septembre 2006, FNP – section artisanale, Nouadhibou, 14p.
- 147- FORTIER, Corinne, *Au miroir de l'autre : chasseurs (Némadi) et pêcheurs (Imraguen) dans un monde de pasteurs nomade (Mauritanie)*, Montpellier, Centre d'Etude et de Recherches Comparatives en Ethnologie (CERCE), 2004, 18p.
- 148- FOUCAULD Charles (de), *Textes touaregs en prose*, Aix-en-Provence, EDISUD, 1984, 359p.
- 149- FREREJEAN, Louis, *Mauritanie 1903-1911: mémoires de randonnées et de guerre au pays des Beidanes*, Paris, Karthala, 1995, 510p.
- 150- GAUDIO, Attilio, *Le Dossier de la Mauritanie*, Paris, N.E.Latines, 1978, 400 p.
- 151- GAUTIER, Alban, *100 dates qui ont fait le monde : 3000 ans de mondialisation*, Levallois-Perret, Studyrama, 2005, 270p.

- 152- GRANIER, Laurent, *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale*, Gland (Suisse) UICN, 2008, 224p.
- 153- GRCE, Zvonimir, *Aspect technique et économique de la commercialisation des produits de la pêche en Mauritanie*, Bulletin du Laboratoire des Pêches de Nouadhibou, n°5, décembre 1976, pp.111-130.
- 154- Greenpeace International, *L'Afrique de l'Ouest: Victime du pillage des pêcheries pirates*, Septembre 2001, 20p
- 155- GHERARI, H, *Frontières maritimes des Etats africains*, *Le mois en Afrique*, vol. 20, n° 229/230, 1985, pp 23-36.
- 156- GIRI, Jacques, *Le Sahel demain : catastrophe ou renaissance ?*, Paris, Karthala, 1983, 336p.
- 157- GILLY, B. et MAUCORPS A., *L'aménagement des principales pêcheries de la Mauritanie et le développement de la recherche halieutiques*, Rome, FAO, 1987, 174p.
- 158- GREBOVAL, D.F & ROBINSON, M.A., *Etudes sur le financement du développement des pêches en Afrique de l'Ouest*, Rome, FAO, 49p.
- 159- GOWTHORPE, P., *Une visite au Parc National du Banc d'Arguin : itinéraire et présentation des principales composantes naturelle*, Nouakchott, PNBA, 1993, 193 p.
- 160- GOWTHORPE, P. & LAMARCHE, M. *Guide des oiseaux du Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie)*. Nouakchott, PNBA, 1996, 321 p.
- 161- GOYET, Sylvie, *Le programme aires marines protégées de la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin*, *La Lettre des aires protégées en Afrique de l'Ouest* n°6, mars 2008.
- 162- GUENETTE, S. *Les réserves marines : un bref tour d'horizon*. In : IMROP (edit.). Actes du séminaire sur l'aménagement des pêches en République Islamique de Mauritanie : bilan et perspectives, du 16 au mardi 19 février 2002. Nouadhibou, IMROP, 2002, pp.139-154.
- 163- GUILCHER, A., *Précis d'hydrologie marine et continentale*, Paris, Masson, 1979, 344p.
- 164- HAMERLYNCK, O., *Plan Directeur du Parc National du Diawling et de sa zone périphérique 1996-2001*, Nouakchott, UICN/PND. Nouakchott, 63pp.
- 165- HAMIDE, El-Mauritanyi, *L'indépendance néocoloniale*, Paris, Six Continents, 1974, 366p.

- 166- HUGON, P., *La régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie de l'est*, Revue Tiers Monde, n°155, juillet-septembre, 1998, pp. 479-716.
- 167- HUGON P., *L'économie de l'Afrique*, Paris, La découverte, 1993, 123p.
- 168- IMROP, *Evaluation des ressources et aménagements des pêcheries de la ZEE Mauritanienne*, Rapport du 6^{ème} groupe de travail de l'IMROP, Nouadhibou, 11-16 décembre 2006, IMROP ; Nouadhibou, Février 2010, 279p.
- 169- IDDRA, (Institut du Développement Durable et des Ressources Aquatiques), *Prestation de service pour l'élaboration d'un modèle bioéconomique de la pêche de la poulpe en Mauritanie et pour la formation en aménagement et économie des pêches*. Paris, IDDRA, 2004, 108 p.
- 170- IMROP, *Rapport du groupe de travail scientifique portant sur l'évaluation de l'efficacité de l'Arrêt de pêche comme mesure de gestion de la pêche de la poulpe*, Nouadhibou, IMROP, 2005, 34p.
- 171- IMROP, *Faisons connaissance avec nos ressources marines*, Lettre IMROP n°12, Oct. Déc. 2006.
- 172- INEJIH, Cheikh Abdellahi, *Description de la pêche démersale céphalopodière en Mauritanie (1990 – 1992)*, Bulletin IMROP n° 49, Nouadhibou, 1996, pp 83-92.
- 173- INEJIH, Ch.A., *Description de la pêche démersale céphalopodière en Mauritanie (1990–1992)*, Nouadhibou, Bulletin CNROP, 27, 1997, pp. 41-55.
- 174- ISENMANN, P., *Les oiseaux du Banc d'Arguin*, Arles, FIBA. 2007, 192p.
- 175- IOSSA, Mariano, NDARY NIANG, Papa & POLACK, Alexandre, *Touche pas à mon poisson, Comment les Accords de Partenariat Economique (APE) peuvent empirer la baisse des stocks de poisson et la crise alimentaire au Sénégal*, ActionAid, Mai 2008, 21p.
- 176- LANJAMET I. (de), *La grande plage mauritanienne : géographie, écologie et faune*, Nouakchott, Centre culturel français, 1988, 93p.
- 177- LE CŒUR, Christine, *Coopératives de pêche en Mauritanie : d'un manque d'objectifs communs à la faillite des groupements*, Bulletin du Programme Régional Afrique de l'Ouest, n°20, Abidjan, Août, 1992, pp. 4-6.
- 178- LINOUZY, C., *Abondance saisonnière et migration de la courbine (Argyrosoma regium) dans la Baie du Lévrier (Mauritanie)*, Nouadhibou, Bulletin CNROP, 11(1), 1983, pp.68-88.

- 179- LÔ, M. B., *Le cadre législatif et réglementaire du secteur des pêches en Mauritanie*. In : IMROP (édit.). Actes du Séminaire sur national sur l'aménagement des pêches en R.I.M. de Mauritanie : bilan et perspectives. Nouakchott, 16 au 19 février 2002. 2002.
- 180- JOUFFRE, Didier, *Les pots à poulpe : un danger pour la ressource ?*, Montpellier IRD, 2001, 7p.
- 190- KAMGA, Maurice, *Délimitation maritime sur la côte atlantique africaine*, Bruxelles, Ed. Bruylant, 2006, 317p.
- 191- KAMIL, Hamoud Abdel Wedoud, *Etude sur la situation de l'éducation en Mauritanie*, Paris, UNESCO, 2003, 16p.
- 192- KANE, Aïchéto, *La Mauritanie et le droit de la mer*, Thèse droit, univ. Orléans, 2003, 702p.
- 193- KANE, Ch. (1983), *Mauritanie : L'enseignement des langues nationales, une réalité*, Dakar, Afrique nouvelle, pp. 18-26.
- 194- KANE, Elimane, *Comportements Opportunistes et Négociations des Accords de Partenariat Pêche entre l'Union Européenne et les Organisations Régionales des Pêches d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique : Enjeux et défis : Cas de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) de l'Atlantique Centre-Est*, Th. Economie, Rennes, ENSA, 2007, 481p.
- 195- KHATTRY Hadrami, *Administration communale et secteur informel : exemple Nouadhibou*, Nouadhibou, 2008, 4p.
- 196- KINADJIAN, Lionel, *Note sur le secteur des pêches en Mauritanie*, Nouakchott, MPEM, 2005, 6p.
- 197- KINADJIAN, L., *Indicateurs de performances du secteur des pêches et de l'économie maritime*, Note n°4 DARH/MPEM. 2005, 15p.
- 198- KODJO, A. Alain. *Étude des conditions d'implantation, d'organisation et de gestion des coopératives de pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (les cas de la Mauritanie, de la Côte d'Ivoire et du Ghana)*, mémoire de stage de fin d'études, CEDAO, ISSTH, Nouadhibou, 1994, 158p.
- 199- KYBURZ, Olivier, *La fabrication de la foulanté*, Journal des africanistes, 1997, Vol. 67, n° 2, pp. 101 - 126.
- 200- LABEROSSE, P., BRAHIM, K., OULD TALEB SIDI, M. et GASCUEL, D., *Evaluation des ressources et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne*, Rapport du 6^{ème} groupe de travail de l'IMROP du 11-16 décembre 2006, Nouadhibou, IMROP, février 2010, 279p.

- 201- LAGOIN Y. & SALMON G., *Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'ouest africain*, Paris, S.C.E.T., 1967, 110 p.
- 202- LANDREAU, Benjamin, *Plan d'Affaires du Parc National du Banc d'Arguin*, Nouakchott, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, 2007, 85p.
- 203- LANGSTAFF, M. F., *Promotion des exportations : dispositif institutionnel et éléments pour un programme d'actions*, In Mauritanie – Cadre intégré : Une stratégie commerciale centrée sur la pauvreté, Banque mondiale, octobre 2001, 36p.
- 204- LEBEUW, Jaak & OULD ZEIDANE M. El Bechir, *Mauritanie : pérennisation des programmes de lutte contre le VIH/SIDA - Secteur Pêche*, AFD, Août 2008, p 45.
- 205- LEBIGRE J.M., *Les marais maritimes de Mauritanie : protection et valorisation*, Cahiers d'Outre-Mer n°176, 44^e année, Univ. Bordeaux 3, Oct.-Déc.1991, pp279-300.
- 206- LECOLLE Laura, *Ecotourisme : outils et bonnes pratiques*, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CENLR), Avril 2008, 112p.
- 207- LECOINTRE, S. et NICOLAU, J.-P., *L'enseignement et la formation techniques et professionnels en Mauritanie : vers un bilinguisme raisonné*, In Juillard D. et Calvet L. J., (éds) *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth et Montréal, F.M.A. & AUPELF-UREF, 1996, pp. 237-242.
- 208- LEFORT François & BADER Carmen, *Mauritanie : la vie réconciliée*, Paris, Fayard, 1990, 234p.
- 209- LE PAUTREMAT Pascal, *La politique musulmane de la France au XXe siècle*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, 565p.
- 210- LEVY, Jean Pierre, *La conférence des Nations Unies sur le droit de la mer : histoire d'une négociation singulière*, Paris, Pédon, 1983, 159p.
- 211- LOPEZ-ESCARTIN Nuria, *Données de base sur la population : MAURITANIE*, Paris, CFPD, janvier 1992, 11p.
- 212- LY, Oumou Kouloum et O. MOULAYE ZEIN Sidi Aly, *Évaluation économique d'une zone humide : le cas du Diawling*, Nouakchott, UICN, 2009, 85p.
- 213- MAHE, Erik, *Contribution à l'étude scientifique de la région du Banc d'Arguin 21°20N/19°20W : Peuplements avifaunistiques*. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier, 1985, 576p.
- 214- MAIGRET, Jacques, *Campagne expérimentale de pêche des sardinelles et autres espèces pélagiques (juillet 1970 octobre 1971)*, Nouadhibou, Laboratoire des pêches, 1972, 148p.

- 215- MAIGRET Jacques et LY Boubacar, *Les poissons de mer de Mauritanie*, Nouadhibou, CNROP, 1986, 213p.
- 216- MAIGRET Jacques, *Inventaire ichtyologique des côtes mauritaniennes*. Nouadhibou, Bulletin du laboratoire de pêches n°3, Nouadhibou, 1974, pp.131-152,
- 217- MAIGRET, Jacques, *Contribution à l'étude des langoustes de la côte occidentale d'Afrique : Notes sur la biologie et l'écologie des espèces sur les côtes du Sahara*. Dakar, Bulletin IFRN n°38 (2), 1976, pp. 266-302.
- 218- MAIGRET Jacques, *Contribution à l'étude des langoustes de la côte occidentale d'Afrique*, Thèse de doctorat Sciences Naturelles, Aix Marseille, 1978, 264p.
- 219- MAIGRET Jacques & OULD ABDALAH Ahmed, *La pêche des Imraguens sur le Banc d'Arguin et au Cap Timiris*, Nouadhibou, Bulletin du Laboratoire des pêches n°4 décembre 1975, pp.75-94.
- 220- MANSION, Aurore & RACHMUHL, Virginie, *Nouakchott : le destin lié de la ville et des quartiers précaires*, In P. Gras (dir.), *Voyage en Afrique Urbaine. Urbanisation, modernité et société*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 107-124.
- 221- MAKHOUKHI, Mohamed B., *La coopération entre le Maroc et la Mauritanie : 1970-1979*, Mémoire DESS, univ. Paris 1, 1979, 178p.
- 222- MARBEAU, Victor, *Les Mines de fer de Mauritanie M. I. F. E. R. M. A*, Annales de Géographie, Année 1965, Volume 74, n° 402, pp. 175-193.
- 223- MARCHESIN Philippe, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris, Karthala, 1992, 444p.
- 224- MARCHESIN Philipe, *Etat et société en Mauritanie : 1946 - 1986*, Thèse Science Politique, univ. Paris 1, 1989, 853p.
- 225- MARFAING, Laurence, *Du savoir faire sénégalais en matière de pêche sur les côtes mauritaniennes : une approche historique*, Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien Nr. 8/2005, 5. Jg., 30p.
- 226- MARTENS, André & MATTART Fernand, *L'économie mauritanienne : de l'indépendance à nos jours*, Montréal, Centre de Recherche en Développement Economique, 1980.
- 227- MATHIESEN, Heidi, *Document de travail sur le secteur des pêches en Mauritanie*, Rome, FAO, 1984, 157p.
- 228- Mauritanie-Communauté Européenne, *Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013*, Bruxelles, 2008, 159p.
- 229- MDRE, (Ministère de Développement Rural), *Politiques et Stratégies Générales pour le Développement du Secteur Rural*, MDR, Nouakchott, 1980, 23p, p.12.

- 230- MDRE, *Stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique*, Nouakchott, MDRE, 1999, 57p.
- 231- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, *Communication sur la Campagne agricole 2007-2008*, Nouakchott, 2008, 3p.
- 232- Ministère de Plan, *Note sur le secteur de la pêche*, Octobre 2001, 30p.
- 233- Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle, *Etude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie*, Nouakchott, MEIFP, Mai 2007, 31p.
- 234- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, *Plans stratégique de développement des ressources humaines 2006-2015*, Nouakchott, MSAS, 2006, 51p.
- 235- Ministère de l'Éducation Nationale, *Programme national de développement du secteur éducatif 2001/2010*, Nouakchott, MEN, 2001, 69p.
- 236- Ministère de l'Éducation Nationale, *Une approche d'amélioration de la qualité de l'éducation en Mauritanie*, L'Harmattan, Paris, 2005, 92p.
- 237- MINT BILAL, Meimouna, *Le secteur industriel en Mauritanie*, Mémoire maîtrise Economie, univ. Nouakchott, 1986, 67p.
- 238- MIZUISHI, I., *Etude du marché japonais des céphalopodes en provenance de Mauritanie*, Rome, FAO, 1992, 22p.
- 239- M'KHAITRAT, Mohamed Salem, *La pêche industrielle et les réalisations, In Mauritanie : dix ans d'indépendance*, Revue Europe France Outre-mer n° 490, novembre 1970, pp.43-48.
- 240- MOAL, R., *Du laboratoire des Pêches à l'IMROP : 50 ans de recherche océanographiques et halieutiques en Mauritanie*, La lettre de l'IMROP Numéro spécial décembre 2002.
- 241- MOAL R., *Le marché des produits de la pêche à Nouakchott et dans le sud et l'est mauritanien*, SCET international, septembre 1978, 80p.
- 242- MONCEAU, C., BLANCHE-BARBAT E. & ÉCHAMPE J., *La consommation alimentaire des français depuis 40 ans*, INSEE Première - n° 846 - mai 2002, 4p.
- 243- MONGRUEL, Rémi, *Les pêcheries africaines dans le nouveau contexte international*, Revue Afrique Contemporaine N° 187, 3^e trimestre 1998, pp.15-29.
- 244- MOUSSA, Amadou, *La commercialisation des produits halieutiques de la Mauritanie : mécanismes et flux*, Rapport de stage, CNROP, Nouadhibou, 1993, 27p.

- 245- MOUSSA A., N'GIER A.T., THIAM I., *Circuits de distribution-commercialisation du poisson dans le sous-secteur de la pêche artisanale en Mauritanie*, Nouadhibou, Bulletin CNROP n° 27, 1996, pp. 12-27.
- 246- MPEM, (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime), *Plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe (Octopus Vulgaris)*, Nouakchott, avril 2006, 46p.
- 247- MPEM, *Déclaration de Politique de développement du secteur de la pêche*, Nouakchott, MPEM, 1987. 103p.
- 248- MPEM, *Le littoral mauritanien : un patrimoine national, une ouverture sur le monde*, Nouakchott, MPEM, 2004, 69p.
- 249- MPEM, *Etude sur la Gestion des Capacités de pêche*, Rapport Provisoire 2008, Nouakchott, 2008, 32p.
- 250- MPEM, *Rapport sur le bilan de réalisation des actions de la Stratégie 2006 et proposition de matrice d'action pour 2007*, Nouakchott, MPEM, 2007, 26p.
- 251- MPEM, *Stratégie de Développement Durable du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime (2006 - 2008)*, Nouakchott, MPEM, 2006, 51p.
- 252- MPEM, *Recueil des textes réglementaires des pêches maritimes*, MPEM, Nouakchott, Deuxième édition, 1996.
- 253- MPEM, *Étude sur l'ajustement des capacités céphalopodières de pêche industrielle et possibilités de transfert vers d'autres segments*. Nouakchott, DARO, 2005.
- 254- MPEM, *Evaluation de l'accord de pêche RIM/UE 2001-2006*, Nouakchott, MPEM, 2006, 47p.
- 255- MPEM, *Rapport d'activité : année 2002 et perspectives pour l'année 2003*, Nouakchott, MPEM, Janvier 2003, 17p.
- 256- MPEM, *Opération d'immatriculation des embarcations artisanales de pêches*, Nouakchott, MPEM, 2007, 2p.
- 257- NADIRAS, François, *Frontex face aux migrants africains illégaux*, In colloque *l'étranger entre la loi et les juges*, 8 et 9 novembre 2007, Centre d'études et de recherches sur les contentieux (CERC), Université du Sud—Toulon Var et la section toulonnaise de la Ligue des droits de l'Homme. <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2253>
- 258- Nations Unis, *La Mauritanie à l'aube du 21ème siècle*, Nouakchott, ONU, 2002, 98p.
- 259- NIASSE, Mamadou et BA, Malick Rokhy, *Etat des lieux de la pêche artisanale du point de vue des communautés côtières*, ICSF, 2006, 71p.

- 260- Oceanic Développement (OD), *Etude sur la fiscalité de la pêche en Mauritanie*, Brest, OD, 2002, 66p.
- 261- Oilwatch, *Exploitation pétrolière en Mauritanie*, Nouakchott, juillet 2005, 76p.
- 262- LEVASSEUR Olivier, *Brève histoire de la consommation des produits de la mer (XVIème -XIXème siècles)*, XVIIème congrès de l'AISLF. Tours, juillet 2004. 13p.
- 263- OMS, *Stratégie de coopération de l'OMS avec la Mauritanie 2003-2008*, Nouakchott, MSAS, 2002, 40p.
- 264- ONS, *Projections démographiques 2001-2015*, Nouakchott, ONS, 2004.
- 265- ONS, *Trarza en chiffres 2000-2007*, Nouakchott, ONS, 2008, 74p.
- 266- ONS, *Nouadhibou en chiffres 2000-2007*, Nouakchott, ONS, 2008, 74p.
- 267-ONT, (Office National du Tourisme), *Rapport final de la commission technique interministérielle sur le tourisme (Mars-Avril 2000) et la direction du tourisme*, Nouakchott, ONT, 2003, 57p.
- 268- ORTOLLAND, Didier PIRAT, Jean Pierre, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Paris, Ed. Techip, 2008, 277p.
- 269- O'RIORDAN Brian, *Accords de pêche : Privatisation des profits et socialisation des coûts*, Revue Samudra de l'ICSF (Collectif International d'appui aux travailleurs de la pêche) n° 26, Août 2000, pp.16-23.
- 270- O'RIORDAN, Brian, *Mauritanie, accords de pêche de l'UE : Le léopard peut-il changer son poil ?*, Revue Samudra, n°30, Décembre 2001, pp.18-23.
- 271- OULD, AHMED SALEM Zekeria, *Les écueils du partenariat : l'union européenne et les accords de pêche avec l'Afrique*, In *Revue Politique Africaine : Gouverner la mer, Etats, pirates, société*, n°116, décembre 2009, pp.23-43.
- 272- OULD, AHMED SALEM, Z., *Le partenariat Union Européenne - Afrique dans l'impasse : le cas des accords de pêche*, African Studies Centre, Leiden, 2008, 49p.
- 273- OULD CHEIKH, Abdel Wedoud, MALICK DIOP Amadou, *Les populations de la zone sud du littoral mauritanien*, In *Actes du Colloque Environnement et littoral mauritanien*, 12-13 juin 1995 à Nouakchott, Mauritanie, Colas François, Montpellier, (éd.). CIRAD, 193p, pp.163-168.
- 274- OULD ELMOUSTAPHA, Ahmed, *Influence d'un ouvrage portuaire sur l'équilibre d'un littoral soumis à un fort transit sédimentaire : l'exemple du port de Nouakchott*, Thèse sciences de la terre, univ. Caen, 2000, 152p.

- 275- OULD ZEIN, B. et QUEFFÉLEC, A., « Mauritanie : la longue marche de l'arabisation », *Le français en Afrique* n°15, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique, 2001, pp. 29-41.
- 276- OULD AHMEDOU, El-Ghassem, *Enseignement traditionnel en Mauritanie : la Mahadra ou l'école à dos de chameau*, Paris, L'Harmattan, 1997, 225p.
- 277- OULD BOUBOUTT, Ahmed Salem, *L'évolution des institutions de la république Islamique de Mauritanie*, Revue du monde musulman et de la Méditerranée, 1989, Volume 54, n°1, pp 130-140,
- 278- OULD BATE, Mahmoud, *Rapport de mission sur la commercialisation dans le sud du pays*, SPPAM, Nouakchott, 5p.
- 279- OULD CHEIKH, M. V., *Le français en Mauritanie : bilan et perspectives*, Thèse de Doctorat, univ. Paris III, 1996, 335p.
- 280- OULD CHEIKH, Mohamed, *Considération générale sur la situation des industries à terre à Nouadhibou*, Nouadhibou, Bulletin CNROP n° 8, juin 1980, pp.127-133.
- 281- OULD CHEIKH, M. Mohamed Laghdaf, *Les statistiques sur la migration de main d'œuvre en Mauritanie*, OIT, 2005, 32p.
- 282- OULD GUELAYE, Mohamed, *L'entreprise de pêche dans la dynamique du développement en Mauritanie*, Mémoire Maîtrise Economie, univ. Nouakchott, 1987, 75p.
- 283- OULD INEJIH, CH.A., JOUFFRE D., *Evaluation de l'impact du repos biologique en tant que mesure de gestion de la pêche du poulpe*, Nouadhibou, IMROP, 2008, 14p.
- 284- OULD DADDAH, Mokhtar, *La Mauritanie contre vent et marée*, Paris, Karthala, 2003, 670p.
- 285- OULD SALEM, Hamahou Allah, *Histoire de la Mauritanie*, journal Tahalil, Nouakchott, 2006, 32p.
- 286- OULD SOUEÏLIM, M'bareck, M., *Les ressources halieutiques de la Zone Economique Exclusive*. In : IMROP (edit.) Actes du séminaire sur l'aménagement des pêches en République Islamique de Mauritanie : bilan et perspectives. Nouakchott, du 16 au mardi 19 février 2002. Nouadhibou, IMROP, 2002, pp. 42-45.
- 287- OULD SOUEÏLIM, M'bareck, *Effets environnementaux de la libéralisation du commerce et des mesures liées au commerce dans le secteur de la pêche en Mauritanie*, Nouadhibou, CNROP, 2002, 36p.

- 288- OULD MAGHLAH, Ely, *Inauguration de l'extension du PANPA : Augmenter les capacités et ajouter de nouvelles infrastructures*, Journal Nouakchott-Info n° 1819 du 27/09/ 2009.
- 289- OULD HAMMADY, H.O.B., WEIGEL, J.Y., *La pêche en Mauritanie : une reconquête difficile*, Afrique Contemporaine, N°187 3ème trimestre, 1998, Paris, p77-97.
- 290- OULD MOHAMED, VALL, Mohamed, *Etude de la dynamique des systèmes d'exploitation et de l'éco biologie de la reproduction de trois Mugilides*, Thèse en sciences, univ. Nice, 2004, 127p.
- 291- OULD TALEB, Mohamed, *Les ressources de petits pélagique en Mauritanie et dans la zone nord ouest africaine : variabilité spatiale et temporelle, dynamique et diagnostic*, Thèse Agronomie, Rennes, ENSA, 2005, 287p.
- 292- OULD TALEB, Mohamed, *Modèle trophique de la ZEE mauritanienne : comparaison de deux périodes (1987 et 1998)*, Nouadhibou, IMROP, 2002, 27p.
- 293- OULD, TALEB Sidi, *Pour une pêche responsable des praires en Mauritanie*, Compte rendu de l'atelier scientifique et technique de l'IMROP, Nouadhibou 5-7 février 2007, Nouadhibou, IMROP, 2007, 34p.
- 294- OULD MAHFOUDH, Mohamed, *L'Upwelling1 en Mauritanie : origine et variabilité*, Nouadhibou, Lettre d'information trimestrielle de l'IMROP, N° 12, Oct.-Déc. 2006, pp. 07-11.
- 295- OULD MALOUM, Ahmedou, *Le traitement traditionnel du poisson fermenté séché en Mauritanie : le Guedj*, Nouadhibou, CNROP, 1998, 3p.
- 296- OULD HAUBA, Ahmedou, *Les Perspectives de Développement du Réseau de Recherche et d'Education en Mauritanie*, Nouakchott, Faculté des Sciences et Techniques, 2005, 12p.
- 297- OULD MAHMOUD, E., OULD MOHAMED FALL, K, D., GASCUEL, D. et A. CORTEN, A., *Evaluation des ressources démersales en Mauritanie*. Groupe de Travail IMROP – RIVO, Nouadhibou 19 – 20 janvier 2006. Document Technique de l'IMROP, 2006, 17p.
- 298- OULD MOHAMED, Sidi Mohamed, *La pêche en Mauritanie depuis l'indépendance (1960-2000)*, Mémoire DEA, univ. La Rochelle, 2003, 84p.
- 299- OULD ISSELMOU, Cheikh Baye, LABROSSE Pierre & OULD BOUZOUMA M. El-Moustapha, *Catalogue des engins de pêche artisanale en Mauritanie*, Nouadhibou, IMROP, 2005, 64p.
- 300- OULD ABDELLAHI, Sidi El Moctar, *Régulation et suivi de la capacité de pêche en Mauritanie*, In Colloque international sur les Dynamiques de gestion des

ressources halieutique en Afrique de l'Ouest, Nouadhibou du 20 au 23 novembre 2000, 11p.

- 301- OULD CHEIKHNA, Sidina, *Rapport de l'étude du diagnostic de la situation sociale du travail et de l'emploi dans le secteur de la pêche en Mauritanie*, Organisation Internationale du Travail (OIT), Septembre 2008, 127p.
- 302- OULD CHEIKH, Ahmed, *Résultat de la pêche commerciale à Nouadhibou*, Nouadhibou, Bulletin du CNROP n° 7, Nouadhibou, 1980, pp.101-137.
- 303- OULD BRAHIM, Mohamed, *La gestion des ressources halieutiques dans une optique de développement soutenable : application de l'aide multicritère à la décision au cas de la pêche industrielle mauritanienne*, Thèse Sciences Economiques, Univ. Nice, 2003, 256p.
- 304- OULD SADEGH, Ismail, *La politique des pêches en Mauritanie : bilan et perspectives*, Mémoire DEA Economie, univ. Nice, 1992, 167p.
- 305- OULD SADEGH, Ismail, *Influence du dirigeant et de l'environnement sur le développement des P.M.E : une analyse du comportement stratégique des entreprises de pêche mauritaniennes*, Thèse Sciences de Gestion, Univ. Nancy2, 1997, 534p.
- 306- OULD SAMBA, Demba, *Expériences communales de l'eau à Nouakchott*, Nouakchott, CUN, 2009, 29p.
- 307- OULD SIDI, Hameiny & HABAYE, A.G Mohamed, *Etat et environnement de la recherche en Mauritanie : Etude exploratoire*, Nouakchott, Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Janvier 2005, 28p.
- 308- OULD, YOURA A., *L'enseignement du français en milieu hassanophone de Mauritanie. Système éducatif et difficultés d'apprentissage de la langue*, Thèse de Doctorat, Université de Nice, 1997, 329p.
- 309- OULD TOUEILIB, Chérif et KANADIJAN Lionel, *Rôle de la fiscalité pour l'aménagement des pêches : cas d'étude de la Mauritanie*, Nouadhibou, IMROP, 2006, 35p.
- 310- OULD YAHYA, Babana, *Présentation de l'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches*, Communication dans la 11^{èmes} Journées d'études de l'ingénierie des dispositifs de formation à l'internationale, Montpellier, Juin 2009, 5p.
- 311- Pêhecops-CAPE, *Accord de Partenariat Pêche Mauritanie UE. Quels impacts sur le développement durable de la pêche en Mauritanie ?*, Nouakchott, Août 2006, 13p.

- 312- PELLETIER, F.X., *Les hommes qui cueillent la vie : les Imraguens*, Flammarion, Paris, 1986, 235p.
- 313- PENCALET-KERIVEL, Françoise, *Histoire de la pêche langoustière*, Rennes, PUR, 2008, 412p.
- 314- PENCALET-KERIVEL, F., *Les 'Mauritaniens' 1945-1990 : les pêcheurs langoustiers bretons dans un monde en mutation*, doctorat en histoire, Université de Bretagne-Sud, Rennes, 2006, 819p.
- 315- PETEREC, Richard, *Port-Etienne : le nouveau Port international de la Mauritanie*, Bordeaux, Revue Cahier d'Outre-mer, n° 63, 1963, pp.313-318.
- 316- PICON, Bernard, *Pêche et pêcheurs du Banc d'Arguin : histoire d'une identité*, Nouakchott, PNBA, 2002, 66p.
- 317- PIGEON, Jean-Luc, *Etude sur la stratégie de développement des villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi (volet : évaluation Environnementale, sociales et stratégique)*, Nouakchott, AMEXTIPE, Décembre 2000, 59p.
- 318- PITTE, Jean-Robert, *Nouakchott : capitale de la Mauritanie*, Thèse de 3^{ème} cycle, univ. Paris-Sorbonne, 1977, 198p.
- 319- PMEDP, (Programme pour les Moyens d'Existence Durable dans la Pêche), *Contribution de la recherche à l'amélioration des moyens durables des communautés de pêche artisanale : Etude de cas de la Mauritanie*, PMEDP/FAO, Rome, 2002, 23p.
- 320- PNBA, *Partenaires PNBA et projets de protection d'écosystème*, Nouakchott, PNBA, 2003, 15p.
- 321- PNBA, *Atelier de réflexion sur la recherche scientifique dans le Parc National du Banc d'Arguin*, Nouakchott du 27 au 31 Mai 2000. – Nouakchott, PNBA, 2000, 22p.
- 322- PNUE, (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), *Evaluation de l'impact de la libéralisation du commerce : Une étude de cas sur le secteur des pêches de la République Islamique de Mauritanie*, Genève, PNUE, 2006, 173p.
- 323- PNUE, *Les Mangroves de l'Afrique de l'Ouest et du Centre*, PNUE – Programme pour les mers régionales, 2007, 92p.
- 324- PLANQUETTE, J., *Les conséquences possibles de la nouvelle route Nouakchott-Nouadhibou sur le Parc National du Banc d'Arguin, Mauritanie*, Mémoire de géographie, Univ. Montpellier III ; 2004, 124 p.

- 325- POINTIER, Laurent, *Sahara Occidentale : la controverse devant les Nations Unies*, Paris, Karthala, 2004, 226p.
- 326- POURTIER R., *Villes africaines*, Paris, La documentation française, Le dossier, Bimestriel n° 8009, 1999, 64p.
- 327- POUTIGNAT, Philippe & STEREIFF-FENART, Jocelyne, *Discours urbains et modes de dénomination des nouveaux territoires dans deux villes de Mauritanie*, In H. Rivière d'Arc (dir.) *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, Unesco & Maison des sciences de l'homme, 2001, pp. 211-234.
- 328- RANDAU, Robert, *Un corse d'Algérie chez les hommes bleus : Xavier Coppolani, le pacificateur*, éd. Imbert, Alger, 1949, 212p.
- 329- RIM-UE, *Rapport de la seconde réunion du comité scientifique conjointe RIM-UE du 8 au 10 octobre 2008*, Rennes, 2008, 36p.
- 330- ROSANVALON, M, *Situation et bilan de l'emploi 2001-2005*, Nouakchott, , Ministère de la fonction publique et de l'emploi, 2006, 19p.
- 331- ROY, Cl. *Les upwellings : le cadre physique des pêcheries côtières ouest-africaines*. In: Ph. CURY & Cl. ROY. (éd.). *Pêcheries ouest-africaines : variabilités, instabilité et changement*. Paris, ORSTOM, 1991, pp. 38-67.
- 332- SAMB, A., *Les efforts des recommandations des organismes régionaux de la FAO sur les pêches maritimes des pays du continent africain*, Mémoire DESS droit, univ. Bretagne Occidentale, 1989, 142p.
- 333- SANTOIR, Christian, *Le conflit mauritano-sénégalais : la genèse : le cas de Peul de la haute vallée du Sénégal*, Cahier Sciences Humaines du Centre ORSTOM, Vol. 26, n° 4, 1990, pp 553-576.
- 334- SCHMITZ, Jean, *Le fleuve Sénégal : ligne de front ou voie de passage*, Revue Afrique Contemporaine, n°4, 2^e 1990, pp 70-75
- 335- SEJEAN, Michel, *Droit international de la mer : l'exploitation des ressources halieutiques de la ZEE par la Mauritanie*, Th. Droit, Univ. Montpellier, 1993, 331p.
- 336- SÉMÉGA, Bakari Mohamed, *L'accès à l'eau sur le littoral mauritanien : enjeu de survie*, Journal Horizons du 02 février 2006, Nouakchott.
- 337- SEMEGA, B. M., *La desserte en eau à Nouakchott : affaire de transport ambulante plus que de réseau*, Journal Horizons du 18-01-2006.
- 338- SMCP, (Société Mauritanienne de commercialisation de Poisson) *Bulletins annuels de statistiques 1994 à 2003*, Nouadhibou, SMCP, 2004.

- 339- SMCP, *Bulletins annuels de statistiques 1986 à 2005*, Nouadhibou, SMCP, 2006
- 340- SMH, (Société Mauritanienne des Hydrocarbures) *Regain d'optimisme dans le secteur pétrolier*, Revue Pétrole et Développement de la SMH, n° 5, Nouakchott, 02/ 2008.
- 341- SMH, *Regain d'optimisme dans le secteur pétrolier*, Revue Pétrole et Développement de la SMH, n° 5, Nouakchott, février 2008.
- 342- SNIM, (Société Nationale d'industrie Minière), *Rapport annuel 2008*, SNIM, Nouadhibou, 80p.
- 343- SOK, M, *Aspects socio-économiques des pêcheries pélagiques en Mauritanie*, In Les ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne : description, évaluation et aménagement, Rapport du deuxième groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou 15-22 novembre 1988, Rome, FAO, 1989, 180p.
- 344- SOUEI D'AHMED, Abdallahi, *Etude sur la compétitivité et l'intégration du sous-secteur de l'élevage en Mauritanie*, Nouakchott, MDR, 2001, 32p.
- 345- SOUMARE, Oumar et THIAM, Djibi, *Etude de l'articulation entre le second cycle secondaire et l'enseignement supérieur en Mauritanie*, Paris, ADEA, 2008, 28p.
- 346- SOURNIA, G. et ROUCHOUSE, Ch., *Préparation d'une stratégie nationale de la conservation en Mauritanie : Etudes de cas, cas n°1 : le Parc National du Banc d'Arguin*, Nouakchott, UICN, 1988, 22p.
- 347- STEINHAUER-BURKART, B. *Le Parc national du Diawling et sa zone périphérique : vers une stratégie de développement de l'écotourisme*. Nouakchott, UICN, 2005, 37p.
- 348- SYMOENS, Jean-Jacques, *Une structure modèle de développement durable en Afrique de l'Ouest : le Parc National du Banc d'Arguin*, Rapport d'activités 2007 de la FIBA, Arles, FIBA, 2008, 52p.
- 349- SY Hamady S., *Sécheresses et famine en Mauritanie de 1900 à nos jours (1984)*, Th. Histoire, univ. Rouen, 1984, 268p.
- 350- TADGA, Paul John Marc, *L'Enseignement supérieur en Afrique noire francophone : la catastrophe*, Paris, L'Harmattan, 1988, 223p.
- 351- TALL, A., *Traitement traditionnel et commercialisation du poisson en Mauritanie*, In Compte rendu de la consultation d'experts FAO sur la technologie du poisson en Afrique, Abidjan, 25-28 avril 1988, Rome, FAO, 1989, pp.181-185.

- 352- TAUZIN, Aline, *Le henné art des femmes de Mauritanie*, Paris, Ed. UNESCO-IBIS-Presses, 1998, 62p.
- 353- THIAM D., *La pêche profonde en Mauritanie*, Nouadhibou, CNROP, 1988, 2p.
- 354- TOUPET, Charles, *Les activités maritimes de Port-Etienne*, Revue Les Cahiers d'Outre-mer n°84, Oct.1968, pp.321-340.
- 355- TOUEILIB, Chérif, *Arrêt Biologique: Une mesure qui participe de la promotion d'une gestion rationnelle et d'un développement durable de la ressource maritime*, Nouakchott, Dossier spécial de l'Agence Mauritanienne de l'Information, 09/2001, 5p.
- 356- TOUPET Charles, *La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale-sahélienne*, Thèse de Doctorat, Université Paris VII.1975, 490 p.
- 357- TOUPET, Charles, *Les activités maritimes de Port-Etienne*, Revue Les Cahiers d'Outre-mer, tome XXI, 1968, pp. 321-394, p 332.
- 358- TRAORE, A., *L'Islam en Mauritanie*, In LAVROFF (dir.) Introduction à la Mauritanie, Paris, CNRS, 1979,
- 359- TRAORE, Baba D., *Notre objectif: couvrir les différentes thématiques environnementales*, Entretien avec le Secrétaire d'Etat à l'environnement mauritanien, Journal Horizons n° 4364 (*spécial 28 novembre*) du 27, 28 et 29 novembre 2006.
- 360- TROTIGNON, E., *Données socio-économiques sur le village de pêcheurs Imraguen d'Iwik (Mauritanie)*, Dakar, Bulletin de l'IFAN n°43, série B, 1981, pp.319-360.
- 361- ULRICH, Christine & EISEMANN, Pierre Michel, *Index chronologique des documents intéressant le droit et les relations internationales, parus à la Documentation française entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1970*, Annuaire Français de droit international, volume 16, 1970. pp. 1223-1246.
- 362- UICN/BARO, *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie*, Suisse, UICN, 2008, 42p.
- 363- UICN, *Composante Plan d'Aménagement de la Baie de l'Etoile (Littoral de Nouadhibou)*, Nouakchott, UICN, 2006, 11p.
- 364- UNDG, (Agences du Groupe Développement des Nations Unies en Mauritanie), *Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement du Millénaire en Mauritanie en 2002*, Nouakchott, UNDG, décembre 2002, 28p.
- 365- VALLEE, T., KANE A.E., GUILLOTREAU P., *Impact de la dépendance des pays pauvres à l'égard des aides financières de l'Union Européenne dans la gestion des pêcheries*, Institut d'économie et de management de Nantes, non datée, 22p.

366- VERNET, Robert & TOUS Philippe, *Les amas coquilliers de Mauritanie occidentale et leur contexte paléo environnemental*, Revue Préhistoire Anthropologie Méditerranéennes, n° 13, 2004, pp.55-69.

367- WEIGEL, Jean-Yves, *Dynamiques d'exportation et de valorisation des petits pélagiques marins en Afrique de l'Ouest*, Rome, FAO, 1999, 73p.

368- WORMS, J. & OULD EIDA, A. M., *Les savoirs traditionnels imraguen : activités liées à la pêche*. Nouakchott, PNBA, 2003, 15 p.

369- WWF, *Libéralisation du commerce et gestion durable des secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest*, WWF - Janvier 2007 – 96p.

○ **Documentaires**

RIEDL Holger, Pêcheurs de Mauritanie, ARTE, 2008, 43 minutes.

http://documentaire-streaming.net/video1770_360-reportage-geo-pecheurs.html

SURUGUE Bernard, Sahel bleu, ORSTOM, CNROP, 1988, 26 minutes.

http://www.terre.tv/fr/protection-de-lenvironnement/documentaire/377_sahel-bleu

○ **Journaux**

Mauritaniens

- Akhbar Nouakchott, (arabophone).
- Chaab (arabophone)
- Horizon
- Le Calame
- La Tribune
- Nouakchott-info
- Tehalil hebdo.
- L'Authentique

Etrangers

- Afrique Agricultures.
- Aujourd'hui le Maroc.
- El-Watan (*Algérie*).
- Jeune Afrique
- Journal de Dimanche (JDD)
- La Gazette du Maroc
- Le Courrier ACP-UE.
- Le Monde Diplomatique
- Le Monde.
- Le Quotidien d'Oran (*Algérie*)
- Le Soleil (*Sénégal*).

○ **Les sites internet**

- Accords bilatéraux franco-arabes :
<http://fothman.free.fr/ParPays/mr.html>

- Bibliothèque Nationale de France/ documents numérisés
<http://gallica.bnf.fr/?lang=FR>
- Bibliothèque numérique sur la Mauritanie :
<http://www.mr.refer.org/numweb/>
- Commission sous-régionale des Pêches (CSRP)
<http://www.csrpsp.org/>
- Convention de Ramsar sur les zones humides :
<http://www.ramsar.org>
- Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer :
[http:// www.dspcm.mr](http://www.dspcm.mr)
- FAO pêche, Fiche profile de la Mauritanie
<http://www.fao.org/countryprofiles/index.asp?lang=fr&ISO3=MRT>
- *Fondation Internationale du Banc d'Arguin* :
<http://www.lafiba.org/>
- Food and agriculture organization (FAO):
http://www.fao.org/index_fr.htm
- GLOBEFISH (FAO):
<http://www.globefish.org>
- Google Earth
<http://www.earth.google.fr>
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
<http://www.ifremer.fr>
- Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
<http://www.imrop.mr>
- Institut de Recherche et Développement
<http://www.ird.fr>
- Ministère de la fonction publique et du travail de Mauritanie
<http://www.emploi.gov.mr/MEIFP>
- Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime de Mauritanie
<http://www.peches.gov.mr>
- Muséum National d'Histoire Naturelle
<http://www.mnhn.fr>
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture :
<http://www.unesco.org>
- Organisation Internationale du Travail
<http://www.ilo.org>
- Parc National du Banc d'Arguin :
<http://www.pnba.mr>

- Parc National du Diawling :
<http://www.pnd.mr>
- Pêches artisanales d'Afrique de l'ouest
<http://wikinap.haisoft.net/index.php/Accueil>
- Portail de l'Union Européenne :
http://europa.eu/index_fr.htm
- Site du gouvernement mauritanien :
<http://www.mauritania.mr>
- Système de l'ONU en Mauritanie
<http://www.un.org.mr/>
- Union internationale pour la conservation de la nature : *<http://www.iucn.fr>*

Liste des cartes

Carte 1 : Ligne de délimitation du plateau continental tracée en 1976 entre le Maroc et la RIM	
Carte 2 : La péninsule du Cap Blanc où se situe le point d'ancrage de la frontière maritime entre le Sahara Occidental et Mauritanie	
Carte 3 : Ligne de délimitation maritime entre le Cap-Vert, la Mauritanie et le Sénégal	
Carte 4 : Ligne de délimitation maritime entre la Mauritanie et le Sénégal	
Carte 5 : La ligne jaune montre comment la presqu'île de Nouadhibou et sa limite	
Carte 6 : Vue verticale de Nouakchott en 1963, les quartiers de Ksar et Capitale	
Carte 7 : Le Parc National du Banc d'Arguin	
Carte 8 : Parc National du Diawling	
Carte 9 : Localisation de la réserve de Chat T'Boul et PND	
Carte 10 : Localisation de la Réserve du Cap Blanc	
Carte11 : Localisation de gisement pétrolier exploité par la société chinoise	
Carte 12 : Centre et lieux de pêche sportive	
Carte 13 : Localisation des résidences secondaires à la Baie de l'Etoile	

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Evolution de l'effectif du personnel de l'IMROP par catégorie pour la période 1987-2001
Graphique 2 : Evolution du budget en million UM accordé par l'Etat Mauritanien (1992-2002)
Graphique 3 : Organigramme de l'IMROP en 2003
Graphique 4 : Organigramme de la DSPCM en 2000
Graphique 5 : Répartition de l'emploi dans le secteur de la pêche
Graphique 6 : Evolution démographiques de la région de Dakhlet Nouadhibou

Liste des Figures

Figure 1 : Carte administrative de La Mauritanie	
Figure 2 : Évolution démographique de la Mauritanie dès 1961 à 2003	
Figure 3 : Carte des Zones pastorales de la Mauritanie	
Figure 4 : Chemin de fer de la SNIM	
Figure 5 : Carte géologique de la Mauritanie	
Figure 6 : Carte du Littoral mauritanien	
Figure 7 : Cartographie simplifiée des fonds du plateau continental mauritanien	
Figure 8 : Courant de surface, zones d'upwelling et fronts en saison froide (février - avril)	
Figure 9 : Courant de surface, zones d'upwelling et salinité de surface en saison chaude (août-sept)	
Figure 10 : Les différentes saisons d'eaux de surface au large de la Mauritanie	
Figure 11 : Localisation des upwellings côtiers et leur saisonnalité dans la zone nord ouest africaine	
Figure 12 : Schéma de formation d'un upwelling côtier.	
Figure 13 : Les zones maritimes du droit international de la mer	
Figure 14 : Les points des Stations radars de la DSPCM sur le littoral national	
Figure 15 : Localisation des régions de pêche artisanale en Mauritanie	
Figures 16 & 17 : Technique de pêche Imraguen avec filet à épau	
Figure 18 : Images satellites des ports minéralier et pétrolier de Nouadhibou	
Figure 19 : Image satellite du Port Artisanal de Nouadhibou	
Figure 20 : Image satellite du Port Autonome de Nouadhibou et port artisanal	
Figure 21 : La croissance urbaine à Nouakchott	
Figure 22 : Localisation de Nouakchott et son le Port Autonome	
Figure 23 : Image satellite du Port Autonome de Nouakchott	
Figure 24 : Image satellite du Marché au Poisson de Nouakchott	
Figure 25 : Les exportations de produits de pêche de Nouadhibou vers les pays voisins	
Figure 26 : Les exportations de produits de pêche de Nouakchott vers les pays voisins.	
Figure 27 : La production de salé-séché à Nouadhibou entre 1952-1980	

Figure 28 : Les exportations mauritaniennes de poisson de fond congelé vers l'Europe (1 ^{er} trimestre 92)	
Figure 29 : Les exportations de produits frais de la mer de Nouakchott vers la France	
Figure 30 : Les exportations du poulpe vers le marché japonais (en tonnes) de (1976 à septembre 2009)	
Figure 31 : Capture totale du Poulpe en Mauritanie	
Figure 32 : Le classement général de la 2 ^{ème} coupe du 4 au 10 mai 1978	
Figure 33 : L'équipe gagnante de la 2 ^{ème} coupe internationale et le champion de l'équipe	

Liste des Photographies

Photo 1 : Premier conseil de gouvernement à Nouakchott le 12 juin 1957 (sous une tente)	
Photo 2 : Troupeau des chameaux à l'est de la Mauritanie	
Photo 3 : Troupeau des bovins dans l'sud de la Mauritanie	
Photo 4 : Train minéralier de la SNIM.	
Photo 5 : Port minéralier de Nouadhibou / Lieu de chargement	
Photo 6 : Résidence du Directeur de la SIGP (construite en 1924)	
Photo 7 : L'une d'anciennes installations de la SIGP à Port Etienne (Nouadhibou)	
Photo 8 : Sigle et l'année de la fondation de l'un des bâtiments de la SIGP à Port-Etienne	
Photos 9 : L'entrée principale de la SIGP à Port Etienne	
Photo 10 : Logements des ouvriers de la SIGP à Port Etienne	
Photos 11 : L'église de Nouadhibou (construite en 1934) par la SIGP	
Photo 12 : Inauguration du siège du CNROP à Cansado en 1979	
Photo 13 : Tikattan à M'maghar	
Photo 14 : Des habitations en dure à M'maghar	
Photo 15 : Lanche Imraguen dans le PNBA	
Photo 16 : Pirogue en plastique à M'maghar	
Photo 17 : Pêcheur Imraguen et filet à épaule	
Photo 18 : Pêcheurs Imraguen attendent l'appel de l'éclaireur	
Photo 19 : Les pêcheurs Imraguens rentrent pour encercler les poissons	
Photo 20 : Les femmes Imraguens préparent les muets pour la fabrication de la poutargue et du tichtar	
Photo 21 : Prélèvement d'œuf de mullet jaune pour la préparation de poutargue	
Photo 22 : Tranchage du mullet et le séchage pour la préparation du tichtar.	
Photo 23 : Point de vente des produits issus de la transformation de pêche Imraguen	
Photo 24 : Différentes embarcations dans la région Nord	
Photo 25 : Pots à poulpe à Nouadhibou	
Photo 26 : Phare du Cap Blanc	

Photo 27 : Vue générale du port de pêche de Nouadhibou prise en 1966	
Photo 28 : Vue aérienne du port artisanal de Nouadhibou	
Photo 29 : L'entrée principale de l'ENEMP	
Photo 30 : Bateau-école de l'ENEMP	
Photo 31 : Le 5 mars 1958, pose de la première pierre de la capitale de la Mauritanie.	
Photo 32 : Général DE GAUL devant la première pierre lors d'une visite à Nouakchott en 1959 avec O. DADDAH...	
Photo 33 : Une potence appartenant à la SNDE	
Photo 34 : Approvisionnement par charretier	
Photo 35 : 1965, le wharf de Nouakchott encore en construction	
Photo 36 : Le wharf de Nouakchott après son inauguration en avril 1966	
Photo 37 : Vue aérienne du Port Autonome de Nouakchott	
Photo 38 : Marché au poisson de Nouakchott : clients de tous horizons	
Photo 39 : MPN/ retour de pêche de piroguiers	
Photo 40 : MPN/ ouvriers et clients	
Photo 41 : MPN/ ouvrier pêcheur en pleine préparation	
Photo 42 : MPN/ Femmes vendeuses sur plage	
Photo 43 : MPN/ mélange de tous le monde (ouvriers, clients, vendeurs...etc)	
Photo 44 : MPN/ l'attente du retour de la pêche sur la plage, en arrière plan une partie des installations du MPN	
Photo 45 : MPN/ l'attente du retour de la pêche et l'accostage des pirogues	
Photo 46 : MPN/ des locaux et congélateurs loués par les vendeurs	
Photo 46 : Vue aérienne du Marché au poisson de Nouakchott	
Photo 47 : Chariot tiré par homme pour le transport du poisson à Nouadhibou	
Photo 48 : Charrette et camionnette de transport du poisson à Nouadhibou	
Photo 49 : Même Renault 6 transporte poisson et ses vendeurs	
Photo 50 : Une camionnette Peugeot 404 et un mareyeur	
Photo 51 : Une autre Peugeot 404	
Photo 52 : Série des camionnettes Peugeot 404 en attente et qui sont en mauvaise état	
Photo 53 : L'inauguration du complexe IMAPEC, le 12 juin 1970	
Photo 54 : une partie de population du PND	
Photo 55 : Déversement, en mer, des eaux chaudes et souillées de la centrale électrique de Nouadhibou	
Photo 56 : Cargo échoué transportant 400 tonnes de fuel	

Photo 57 : Plage souillée par un déversement d'hydrocarbures	
Photo 58 : Vue aérienne de la Baie de l'Etoile	
Photo 59 : Vue aérienne du Campement touristique du village d'Iwik au PNBA	
Photo 60 : Campement touristique du village d'Arkeisse au PNBA	
Photo 61 : Campement touristique du Cap Tafarit au PNBA	
Photo 62 : Campement touristiques du village Tijirit au PNBA	
Photo 63 : Lanche à voile pour les touristes	
Photo 64 : Les vestiges historiques de l'île d'Arguin	
Photo 65 : Avec Didi KHAYRATT	

Liste des planches photos

Planche 1 : L'emballage moderne des produits transformés par les Imraguens
Planche 2 : Photos prises en 2006 montrant la Baie de l'Etoile et les anciennes installations de la SIGP
Planche 3 : T. MONOD dans le Parc en 1991, différents paysages du PNBA
Planche 4 : Photos de la population de la réserve du Cap Blanc
Planche 5 : Epaves de bateaux de pêche dans la baie de l'Etoile de Nouadhibou
Planche 6 : Photos des équipements du Centre de Pêche Sportive (CPS) de Nouadhibou
Planche 7 : Photos des morceaux de journaux collés sur les murs et Livre d'Or du CPS
Planche 8 : Différents paysages de la Baie de l'Etoile
Planche 9 : Différents paysages et population du PNBA
Planche 10 : Différents paysages du Parc National du Diawling
Planche 11 : Campement touristique de Keur Macéne

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Production agricole en 2006
Tableau 2 : Production de la SNIM
Tableau 3 : Production pétrolière de la Mauritanie
Tableau 4 : Quantité de poissons débarqués entre 1970-1973
Tableau 5 : Evolution du droit de pêche 1982-1987
Tableau 6 : Quantités débarquées entre 1986 et 1997
Tableau 7 : Poisson acheté par la SPPAM par année et par tonne
Tableau 8 : Exportations de la SMCP (1984-1995)
Tableau 9 : nombre de <i>lanches</i> depuis 1960
Tableau 10 : Sites du PNBA : Consommation moyenne en eau par mois et par jour (1999-2002)
Tableau 11 : Comparaison du coût de l'eau au m ³ dans la région centre et Nouakchott
Tableau 12 : Accroissement du trafic du wharf de Nouakchott entre 1966-1973
Tableau 13 : Les principaux clients des produits halieutiques mauritaniens depuis 1960
Tableau 14 : Récapitulatif des protocoles des accords de pêche UE/Mauritanie
Tableau 15 : Liste des projets en cours ou réalisés par la CSRP
Tableau 16 : Montant des redevances annuelles de licence d'affrètement
Tableau 17 : Montant des redevances annuelles de licence libre
Tableau 18 : Montant des droits de pêche en fonction de la puissance du navire
Tableau 19 : Taux de prélèvements pour la pêche nationale entre 1986 et 1995
Tableau 20 : Proportion de la redevance (droit d'accès et droit territorial)
Tableau 21 : Barème du droit d'accès, du droit territorial direct et du droit d'accès indirect instauré en 2006
Tableau 22 : Types de redevances et taxes perçus en compensation des différents régimes d'accès aux ressources halieutiques de la ZEEM
Tableau 23 : Calendrier du système de calcul des possibilités de pêche pour un repos biologique

Liste des Annexes

Annexe 1 : Pêche artisanale et industrielle : unités de pêche, emploi et capture	
Annexe 2 : Pêche artisanale et industrielle : composition des captures en 2005	
Annexe 3 : Evolution du nombre de licences de pêche industrielle par type de produit et armement	
Annexe 4 : Circuit de distribution de produits de la pêche nationale	
Annexe 5 : Budgets de fonctionnement et investissement du Ministère des pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	
Annexe 6 : Ressources en devises procurées par la pêche, 1999-2005 (en M. \$ US)	
Annexe 7 : Exportations de la SMCP depuis sa création en 1984	
Annexe 8 : Plaque de déclaration de l'UNESCO du PNBA comme site du patrimoine mondial de l'humanité	
Annexe 9 : Tableau des zones de pêche autorisées en fonction des types de licences, des catégories et des engins de pêche	
Annexe 10 : Tableau des caractéristiques des engins de pêche autorisés	
Annexe 11 : Carte synoptique des zones de pêche la Zone Économique Exclusive Mauritanienne	

Table des Matières

Sommaire	
Introduction générale	
Première Partie : L'Etat mauritanien : Contexte Général	
Introduction de la première partie	
Chapitre I : Situation sociale et politique	
Section 1 : La société mauritanienne	
A- Les Maures	
A.1- Les structures hiérarchiques de la société maure	
A.1.1- Les guerriers	
A.1.2- Les marabouts	
A.1.3- Les tributaires	
A.1.4- Les artisans	
A.1.5- Les griots	
A.1.6- Les affranchis et les esclaves	
A.1.7- Les Nemadi ou (<i>les maîtres des chiens</i>)	
A.2- Le mode de vie nomade des maures	
B- Les Négro-africains	
B.1- Les structures hiérarchiques de la société négro-africaine	
B.1.1- Les Halpoularen	
B.1.2- Les Soninké	
B.1.3- Wolof et Bambara	
B.2- Le Mode de vie rural des négro-africains	
C- La situation sanitaire et éducative	
C.1 : Situation actuelle du secteur de la santé	
C.2- Situation actuelle du secteur éducatif	
Section 2 : Evolutions politique et constitutionnelle (1960-2009)	

A-La formation de l'Etat Mauritanien moderne	
A.1- Le régime civil de 1960-1978	
A.2- Les pouvoirs des colonels : 1978-1984	
B-Le régime semi-démocratique et la transition militaire (1984-2007)	
B.1- Le régime semi-démocratique d'OULD TAYA (1984-2005)	
B.2- La transition militaire (2005-2007)	
C-La parenthèse démocratique et le coup d'Etat de 2008	
C.1- La parenthèse démocratique (04/2007-08/2008)	
C.2- Le coup d'Etat de 2008 et la situation actuelle	
Conclusion du chapitre	
Chapitre II : L'économie de la Mauritanie	
Section 3 : Situation économique actuelle	
A-Le secteur rural traditionnel	
A.1. L'Agriculture	
A.2. L'Elevage	
B-Le secteur économique moderne	
B.1- L'activité minière	
B.2- L'activité pétrolière	
Section 4 : Le secteur de pêche	
A- Les colonisateurs de la côte mauritanienne depuis le XIIIe siècle	
B- La pêche coloniale française et la création de Port-Etienne (Nouadhibou	
Conclusion du chapitre	
Chapitre III : La côte et ses ressources	
Section 5- Milieu physique et naturel	
A- Le cadre morphologique de la côte	
A.1- Le littoral mauritanien	
A.2 - Le plateau continental	

A.3- La particularité de la Baie du Lévrier et du Banc d'Arguin	
B- Hydrologie et climatologie de la côte mauritanienne	
B.1- Les courants marins et les masses d'eau	
B.2- Phénomène de l'Upwelling	
B.2.1- Qu'est-ce qu'un upwelling ?	
B.2.2- Saisonnalité de l'upwelling	
Section 6 - Les ressources halieutiques	
A-Les ressources démersales	
A.1- Les céphalopodes	
A.1.1- Le Poulpe	
A.1.2- Les Seiches	
A.1.3- Le calmar	
A.2- Poissons démersaux	
A.2.1- Les merlus	
A.2.2 - Les Sparidés	
A.2.3- Les Scianidés	
A-3- Les Crustacés et bivalves	
A.3.1- Les Crustacés	
A.3.1.1- Les crevettes	
A.3.1.2- Les langoustes	
A.3.1.3-Le crabe profond	
A.3.2- Les bivalves (praires	
B-Les ressources pélagiques	
B.1- Les Clupéidés	
B.1.1- La Sardine	
B.1.2- Les Sardinelles	
B.2- Carangidéa	

B.2.1- Chinchard noir européen	
B.2.2- Le chinchard noir africain	
B.2.3- Le chinchard jaune	
B.3- Scombridés	
B.4- Engraulidés	
B.5- Mugilidae	
B.5.1- Mulet noir	
B.5.1- Mulet jaune	
Conclusion du chapitre	
Conclusion de la première partie	
Deuxième Partie : La pêche mauritanienne : évolution réglementaire, institutionnelle et le secteur dans la pratique	
Introduction	
Chapitre IV : Les étapes de l'évolution réglementaire et institutionnelle du secteur de la pêche	
Section 7 : La délimitation des eaux maritimes nationales	
A-La Mer territoriale	
B-Le plateau continental	
C-Zone Economique Exclusive (ZEE)	
D-La délimitation maritime avec les pays limitrophes	
D.1- La délimitation maritime au départ avec le Maroc et plus tard avec le Sahara Occidental	
D.2- La délimitation maritime avec le Cap Vert	
D.3- La délimitation maritime avec le Sénégal	
Section 8 : Les politiques des pêches et l'évolution administrative	
A-Les politiques de pêche	
A.1- Période de préparation à la gestion du secteur de la pêche (1960-1979)	
A.1.1- Premier Plan 1958-1962	
A.1.2- Le deuxième Plan quadriennal 1970-1973	
A.1.3- Troisième Plan quadriennal 1973-1976	

A.2 Période de gestion et rentabilisation du secteur (1979 à nos jours)	
A.2.1- La 1 ^{ère} politique des pêches : La Nouvelle Politique des Pêches de 1979-1987	
A.2.2- La 2 ^{ème} politique : Déclaration de Politique de Développement des Pêches (87-1994)	
A.2.3- La 3 ^{ème} politique des pêches : Lettre de Politique de Développement de la pêche	
A.2.4- La politique actuelle des pêches : Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur de la Pêche (1998-à nos jours)	
B- L'évolution institutionnelle du secteur de la pêche	
B.1 : Le département des pêches	
B.1.1- L'organisation administrative de l'indépendance à 1982	
B.1.2- Organisation administrative du 3 décembre 1982	
B.1.3- L'organisation administrative du 12 octobre 1987	
B.1.4- L'organisation administrative du 17 juin 1998	
B.1.5- L'organisation administrative du 28 août 2006	
B.1.6- L'organisation actuelle du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	
B.2- L'évolution des structures de la recherche et de la surveillance maritime	
B.2.1- La recherche halieutique : d'un simple Laboratoire à un Institut	
B.2.2- L'évolution de la structure de la surveillance maritime	
C- Les institutions publiques de la promotion du poisson mauritanien	
C.1- La tentative de création de l'Office National de Promotion des Pêches	
C.2- Société pour la Promotion de la Pêche Artisanale Mauritanienne	
C.3- Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons	
Conclusion du chapitre	
Chapitre V : Le secteur de la pêche dans la pratique	
Section 9 : L'exploitation artisanale des ressources et son évolution	
A-L'activité artisanale	
A.1- Région Sud et Nouakchott <i>ou Zone Wolofs</i>	
A.1.1- Les matériels de pêche de la région Sud	
A.1.1.1- L'embarcation	

A.1.1.2- Les moteurs	
A.1.1.3- Les engins de pêche	
A.2- Région Centre <i>ou Zone Imraguen</i>	
A.2.1- Matériel de pêche des Imraguen	
A.2.2- Techniques de pêche des Imraguen	
A.2.3- Traitement traditionnel des produits de pêche Imraguen	
A.2.4- L'évolution de pêche et condition de vie des Imraguen	
A.3- Région Nord <i>ou Zone mixte de pêcheurs et pêcheries</i>	
A.3.1- Les embarcations et moteurs	
A.3.2- Les engins et techniques de pêche	
A.3.3- Traitement des poissons dans la région nord	
B-L'organisation de la pêche artisanale	
B.1- Les coopératives de pêche artisanale	
B.2- Le financement dans le sous secteur artisanal	
B.2.1- Union Nationale des Coopératives de Crédit à la Pêche Artisanale de Mauritanie (UNCOPAM/ Crédit Maritime)	
B.2.2- Association Professionnelle pour la Promotions de la Pêche Artisanale et du Crédit Maritime (<i>A3PCM</i>)	
B.2.3- Agence pour le Microcrédit	
B.2.4- Les Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CAPEC)	
B.2.5- Les Caisses d'épargne et de Crédit des Artisans (CECA)	
B.2.6- Le financement informel	
B.3- Les zones de pêche	
Section 10 : L'exploitation industrielle des ressources	
A.1- Les étapes de la constitution d'une flottille nationale	
A.2- Les Industries de pêche	
B. Les professionnels et l'emploi dans le secteur	
B.1- L'emploi dans le secteur de la pêche	

B.2- L'organisation professionnelle dans le secteur de la pêche	
B.2.1- FIAP et FIAPECHE	
B.2.2- Fédération Nationale de Pêche (FNP)	
B.2.3- Association des Mareyeurs Mauritaniens (AMM)	
B.2.4- Syndicat National des Gens de Mer (SNGM)	
B.2.5- Autres organisations	
Conclusion du chapitre	
Chapitre VI: Les villes côtières et les infrastructures maritimes	
Section 11 : Nouadhibou : le poumon de l'économie nationale	
A-De Port-Etienne à Nouadhibou	
A.1- L'explosion démographique	
A.2- Extension de la ville	
A.3- Le partage de souveraineté	
A.4- L'eau potable : <i>une difficulté permanente</i>	
B- Nouadhibou : ville de pêche et pêcheurs	
B.1- La SIGP et le quartier du <i>Tcharka</i> : <i>deux pierres pour un seul objectif</i>	
B.2- Les infrastructures portuaires : <i>d'un simple appontement à un complexe portuaire dynamique</i>	
B.2.1- Les ports minéralier et pétrolier	
B.2.2- Le Port Autonome de Nouadhibou : <i>port de commerce et de la pêche</i>	
B.2.3- Le Port de pêche artisanale	
B.2.4 - Le port artisanal de Nouadhibou : <i>lieu de pêche et de départ des migrants</i>	
B.3- La formation maritime à Nouadhibou	
B.3.1- Centre Mamadou Touré : le noyau de la formation professionnelle générale	
B.3.2- Le Centre de formation professionnelle Maritime	
B.3.3- L'Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP)	
B.3.4- L'ISSTH : l'échec d'une coopération sous régionale	
Section 12 : Nouakchott : carrefour de toute la Mauritanie	

A-Nouakchott : <i>une évolution permanente</i>	
A.1- L'extension et l'explosion démographique de Nouakchott	
A.2- Nouakchott et le problème d'eau potable	
B-Les infrastructures maritimes à Nouakchott	
B.1- Le Wharf de Nouakchott	
B.2- Le Port Autonome de Nouakchott : <i>Port de l'Amitié</i>	
B.3- Le Marché au Poisson de Nouakchott (MPN) : <i>ancienne plage de pêcheurs</i>	
B.4- L'infrastructure de formation de Nouakchott : <i>CASAMPAC</i>	
Conclusion du chapitre	
Conclusion de la deuxième partie	
Troisième Partie : La pêche mauritanienne : consommation, la coopération et son environnement marin	
Introduction	
Chapitre VII : Les marchés de produits de la pêche Mauritanienne	
Section 13 : Les marchés nationaux et régionaux	
A-Les habitudes alimentaires et les marchés nationaux	
A.1- Les Marchés des villes littorales	
A.1.1- Nouadhibou : <i>marché de vente et de distribution</i>	
A.1.2- Nouakchott : <i>marché de vente et de distribution</i>	
A.2- Les Marchés à l'intérieur du pays	
A.2.1- Axe Nouadhibou » région nord du pays	
A.2.1.1- Le Marché de Zoueratt	
A.2.1.1- Le Marché d'Atar	
A.2.2- Axe Nouakchott » région sud du pays	
A.2.2.1- Marché de N'diogo au sud-ouest	
A.2.2.2- Le Marché du fleuve	
A.2.2-Axe Nouakchott » régions sud est, centre et est du pays	
A.2.3- La crise alimentaire en Mauritanie et le poisson	

B-Le marché régional de produits de pêche mauritanien	
B.1- Le marché frontalier : Mali et Sénégal	
B.2- Le marché sous-régional de salé-séché	
B.3- Le marché sous-régional du poisson congelé	
Section 14 : Les marchés internationaux	
A- Le marché européen	
A.1- Le marché des Îles Canaries : <i>marché et distributaire</i>	
A.2-Le marché de l'Europe du sud : <i>consommateur de tous les produits de pêche</i>	
A.3- Le marché de poisson frais : <i>le marché français</i>	
B- Le Marché asiatique : <i>le consommateur de poulpe</i>	
Conclusion du chapitre	
Chapitre VIII : La pêche mauritanienne et la coopération internationale	
Section 15 : La première et la nouvelle génération des accords	
A-Les accords de première génération : <i>accords de réciprocité ou assimilation</i>	
A.1- L'accord de pêche conclu avec la France en 1961	
A.2- L'accord de pêche avec l'Espagne en 1964	
B- Les accords de la 2 ^{ème} génération : <i>politique de licences et compensation</i>	
B.1- La coopération en matière de pêche avec les pays du Sud	
B.1.1- Les accords avec le Sénégal	
B.1.2- La coopération avec le Maroc	
B.1.3- L'accord avec la Corée du Nord	
B.1.4- Les accords avec la Chine	
B.2- La coopération en matière de pêche avec les pays du Nord	
B.2.1- L'accord avec la Grèce	
B.2.2-L'accord avec la Roumanie	
B.2.3- L'accord avec l'ex-URSS	
B.2.4- L'accord avec le Portugal	

B.2.5- Les accords avec l'Europe	
B.2.5.1- Le premier cycle de coopération entre la CEE et la Mauritanie	
B.2.5.2- Le deuxième cycle de coopération entre l'UE et la Mauritanie	
B.2.6- Les accords avec les entreprises étrangères privées	
Section 16 : La coopération à multiforme	
A- La coopération dans le cadre des sociétés mixtes de pêche	
A.1- Les sociétés de pêches avant l'indépendance	
A.1.1- La Société Industrielle de la Grande Pêche (SIGP)	
A.1.2- L'Entreprise Générale Atlantique	
A.2- Les premières tentatives de société d'économie mixte	
A.2.1- Société Mauritanienne d'Armement à la Pêche (SOMAP)	
A.2.2- Société Mauritanienne des industries de Pêche (SOMIP)	
A.2.3- Industrie Mauritanienne de Pêche (IMAPEC)	
A.2.4- La Société Algéro-Mauritanienne de Pêche (ALMAP)	
A.2.5- Mauritanian Fishery Company (MAFCO)	
A.2.5- La Compagnie Mauritano-Portugaise de Pêche (COMAPOPE)	
A.3- Les sociétés mixtes de pêche après l'instauration de la NPP de 1979	
A.3.1- La Mauritano-Soviétique (MAUSOV)	
A.3.2- La Société Industrielle Mauritano-Roumaine (SIMAR)	
A.3.3- La Société Mauritano-Libyenne de Pêche (SALIMAUREM)	
A.3.4- La Mauritano-Coréenne de Pêche (COMACOP)	
B- La coopération multilatérale	
B.1 - La COPACE	
B.2- La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)	
Conclusion du chapitre	
Chapitre IX : La pêche nationale et l'environnement marin	
Section 17 : L'aménagement des ressources marines	

A-Les mesures de régulation de l'accès à la ressource	
A.1- Les régimes d'accès aux ressources	
A.1.1- Le régime d'affrètement	
A.1.2- Le régime de la licence libre	
A.1.3- Le régime d'acquisition	
A.2- Les conditions fiscales d'accès aux ressources démersales	
A.2.1- Période 1983-1995	
A.2.2- Période 1995-2006	
A.2.3- Le mode d'accès aux ressources depuis 2006	
B-Les mesures techniques conservatoires	
B.1- Le zonage	
B.2- Arrêt de pêche	
B.3- Plans d'aménagement	
B.3.1- Plan d'aménagement de la pêcherie crevette	
B.3.2- Plan d'aménagement des pêcheries de sélaciens (raie et requins)	
B.3.3- Plan d'aménagement des pêcheries du poulpe	
B.4- Le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries	
Section 18 : L'aménagement du littoral national	
A- Les Aires Marines Protégées	
A.1- Le Parc National du Banc d'Arguin	
A.1.1- La gestion du Parc	
A.1.2- Les partenaires du PNBA	
A.1.3- Fonds Fiduciaire pour le PNBA : <i>une nouvelle source de financement</i>	
A.2- Les trois autres aires protégées du littoral mauritanien	
A.2.1- Le Parc National du Dawling (PND)	
A.2.2- Réserve de Chot T'Boul	
A.2.3- Réserve du Cap Blanc	

A.3- Situation de l'environnement marin mauritanien	
A.3.1- Pechecops	
A.3.2- Le Réseau d'Experts sur les Zones humides mauritaniennes	
A.3.3- Le Réseau Mauritanien de Planification Côtière	
A.3.4- Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)	
B- Tourisme côtier	
B.1- Le Centre de Pêche Sportive : <i>histoire d'une petite zone touristique</i>	
B.2- Le tourisme de proximité : <i>une nostalgie de la vie en Brousse</i>	
B.3- Le tourisme durable	
B.3.1- L'écotourisme dans le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA)	
B.3.2- L'écotourisme dans le Parc National du Diawling (PND)	
Conclusion du chapitre	
Conclusion de la troisième partie	
Conclusion générale	
Documents Annexes	
Méthodologie, Sources et Bibliographies	
Liste des cartes	
Liste de Graphiques	
Liste des Figures	
Liste des Photographies	
Liste des Planches de photographies	
Liste de Tableaux	
Liste des Annexes	
Table des matières	

Dune de sable et mer de Mauritanie : la nature au sens propre du terme

